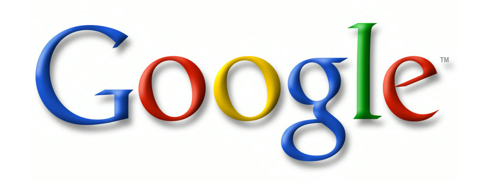
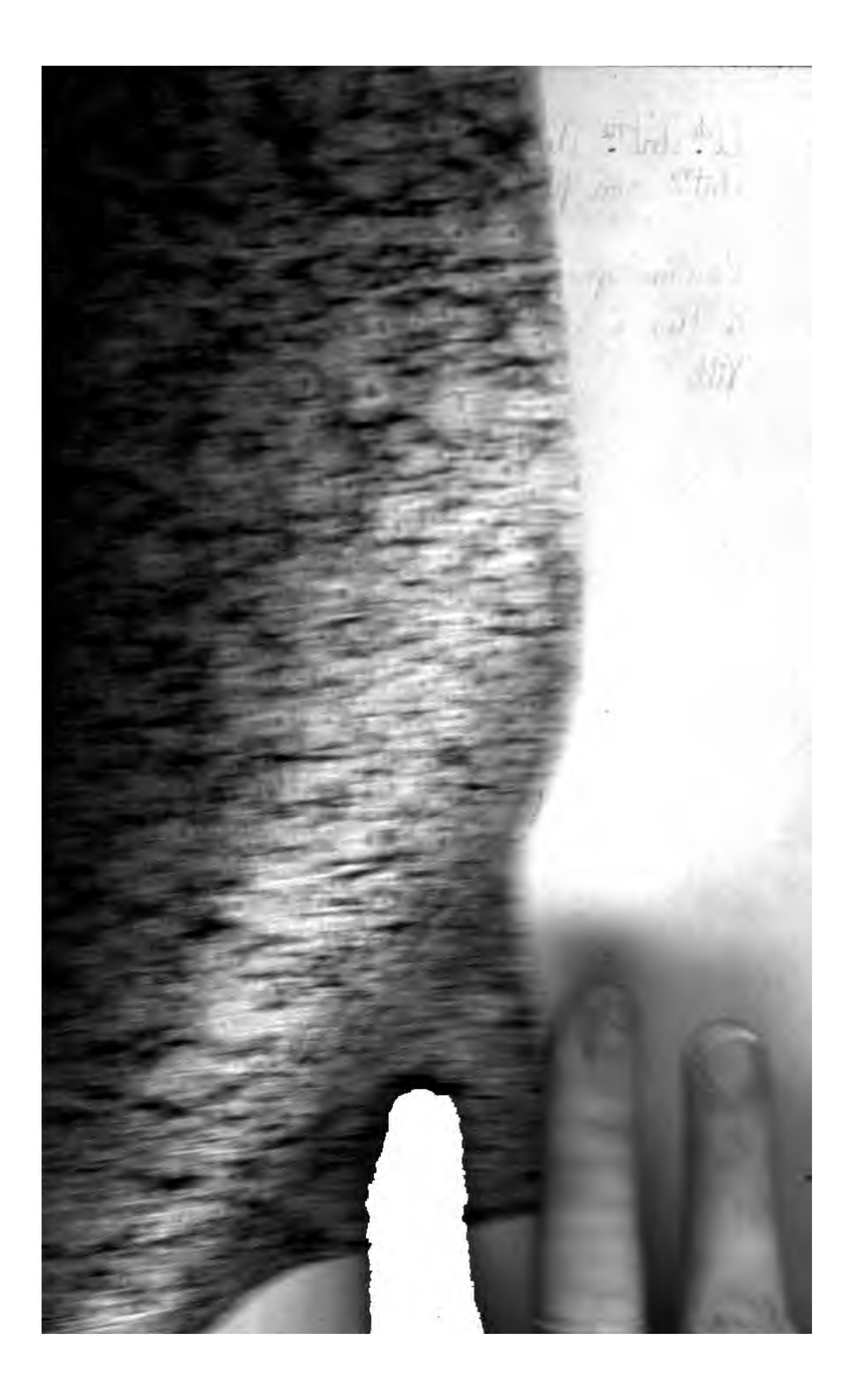
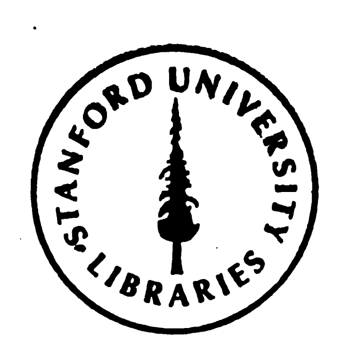
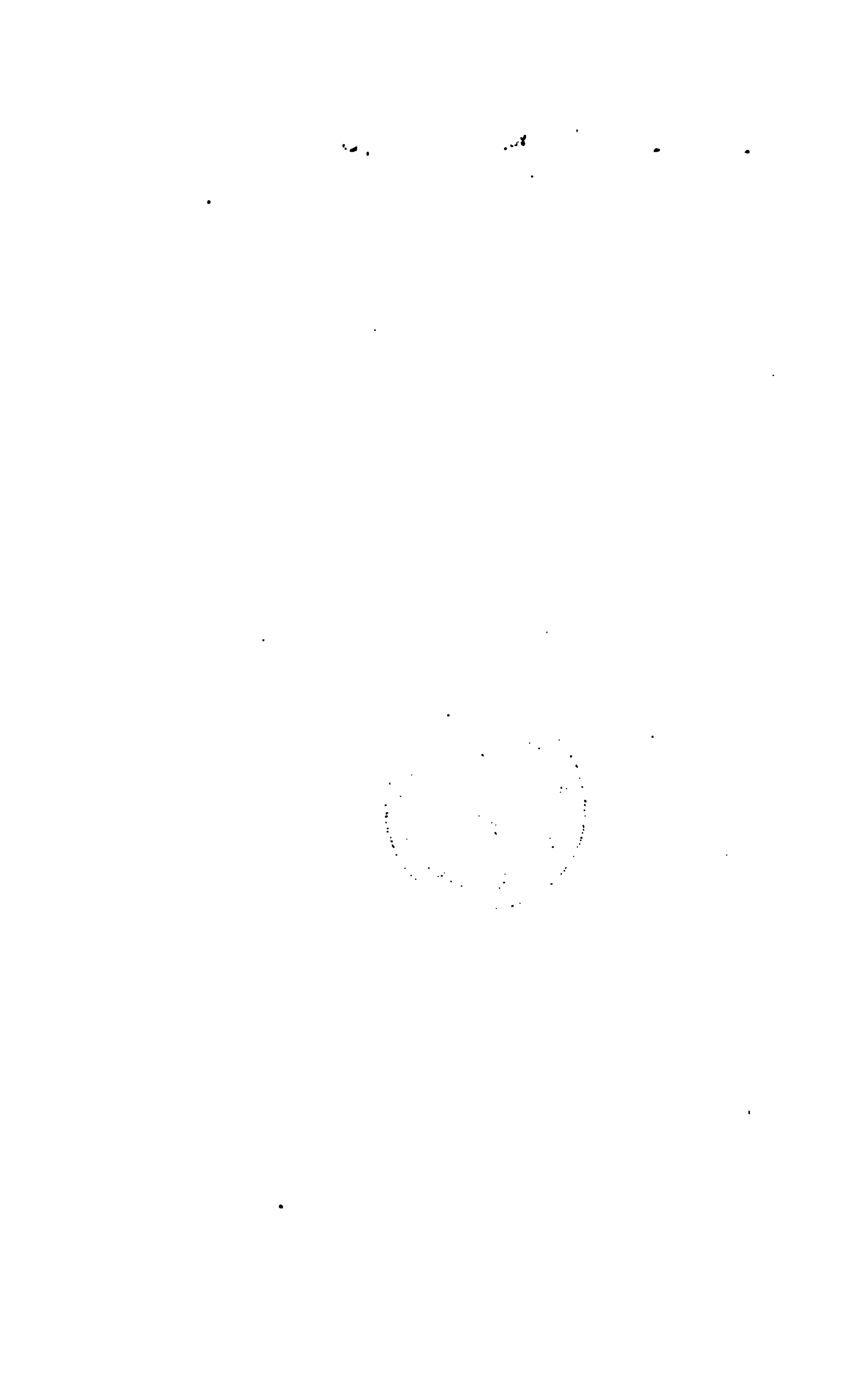

Google








STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



Cl.de Ant.ne DeTours; ps. 395, 396, 397.
Ant.ne son Fils ainé; ps. 145. 7.me Ligne.

l'auteur ignore les traits de Bravoure extraordin.res à Aix + Toulon, pendant le siège de cette dernière Ville !!

HISTOIRE POLITIQUE

ET MILITAIRE

DU

PEUPLE DE LYON.

II.

Imprimé par BEAU, à St-Germain-en-Laye.

HISTOIRE POLITIQUE

ET MILITAIRE

DU

PEUPLE DE LYON

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1789–1795);

Par Alphonse Balleydier.

TOME SECOND.



PARIS

MARTINON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue du Coq-Saint-Honoré, 4.

CURMER, RUE DE RICHELIEU, N° 49.

1846

HISTOIRE POLITIQUE

ET MILITAIRE

DU

PEUPLE DE LYON.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE : Séance solennelle. — Belles paroles de Précy. — Lettre de Kellermann.—Réponse des Lyonnais.—Résultat de la mission du citoyen Pâris. — Entrevue nocturne de Précy et de Pâris. — Départ de Pâris et harangue du président du comité de surveillance et de salut public. — Bemani. — Colère des représentants du peuple. — Les Lyonnais parlent en maîtres. — Combats de la Croix-Rousse. — Arrêté des représentants contre Lyon. — Perplexité de Kellermann. — Sa lettre aux représentants du peuple. — Scène violente. — Son départ pour les frontières. — Progrès des ennemis. — Succès de Kellermann. — Son retour sous les murs de Lyon.

La séance où s'ouvrirent les dépêches de Kellermann fut imposante et solennelle, ainsi que celle où les réponses des Lyonnais furent remises au citoyen Pâris.

A la lecture de ces dépêches, les Lyonnais, qui se trouvaient en grand nombre à l'assemblée, n'avaient pu se contenir. La majesté des lieux et des circonstances, le besoin du calme et du silence, les pressantes sollicitations même du président avaient eu peine à calmer l'effervescence publique, et à comprimer l'explosion de l'indignation qui grondait au cœur de tous.

Le général Précy, accompagné de trois aides-de-camp, avait assisté à la première séance; les applaudissements et les acclamations

qui le saluèrent à son entrée et le suivirent jusqu'à sa place, prouvèrent au commissaire des guerres de l'armée des Alpes, qu'il avait su gagner la confiance et les sympathies du peuple, dont il était venu prendre la défense et partager les périls.

Cette séance avait été interrompue un instant par le bruit éloigné du canon, plusieurs décharges s'étaient succédé sans aucun intervalle; alors le général Précy s'était levé de son siége et avait apostrophé Pâris : « Croyez-vous, citoyen, lui avait-il dit avec un ton calme et digne, croyez-vous qu'on nous attaque dans le moment où nous parlementons ?

— Je ne le crois pas, répondit le commissaire des guerres; mais si cela arrivait, ce serait faute d'avoir été instruits de la mission que je remplis auprès de vous.

— Eh bien! avait ajouté Précy en s'adressant à l'un de ses aides-de-camp, allez dire à mes braves soldats qu'ils ne répondent pas au feu des ennemis; la France et la postérité jugeront et auront à décider lesquels d'eux ou de nous sont de dignes et loyaux républicains. »

Toute la conduite du peuple de Lyon se trouve résumée par la sublimité de ces paroles et de cet ordre, dignes des temps chevaleresques.

Quand les sections délibéraient sur la réponse qu'elles avaient à faire aux représentants du peuple, le comité général, les administrateurs et les délégués du département de Rhône-et-Loire attendaient dans une pièce voisine, ne voulant pas que la résolution des sectionnaires parût influencée par leur présence. Cette résolution, manifestée par la lettre qui termine notre précédent chapitre, est une des pages les plus honorables de l'histoire du peuple de Lyon.

Le comité général et les administrateurs du département avaient également répondu à une missive de Kellermann, que le commissaire Pâris leur avait remise la veille en même temps que les dépêches des représentants du peuple. Pour bien faire apprécier cette réponse, il convient de la faire précéder de la lettre qui la motivait. Kellermann avait écrit de son quartier-général de la Pape.

« Citoyens administrateurs,

» Le citoyen Pâris, commissaire des guerres attaché à l'armée » des Alpes est chargé d'une lettre des représentants du peuple,

» elle doit être rendue aux autorités administratives établies dan » votre ville; je lui ai donné l'ordre de rapporter cette impor- » tante dépêche, s'il ne peut la remettre directement à l'assemblée » générale de votre commune en séance publique.

» Puisse cette communication fraternelle des représentants, réa- » liser le vœu que je forme, avec toutes les troupes, de ne faire de » vous et de nous qu'une seule armée de patriotes prêts à marcher » contre les vrais ennemis de la République! Puisse-t-elle aussi » m'empêcher de mettre à exécution les mesures rigoureuses qui » viennent d'être arrêtées dans ce moment au conseil de guerre!

» *Signé* KELLERMANN. »

Réponse du comité général de surveillance et de salut public au général Kellermann.

« Citoyen général,

» Nous avons reçu des mains du citoyen Pàris, commissaire des » guerres, la dépêche des représentants du peuple.

» Nous n'avons pas eu besoin de la rendre aux autorités admi- » nistratives, parce que depuis l'oppression qui pèse sur nous tou- » tes les autorités constituées de la ville de Lyon et du département » ne forment plus qu'un corps : *Le comité général de surveillance et* » *de salut public.*

» Vous témoignez des inquiétudes sur la communication de cette » dépêche à toute la commune.

» Cette inquiétude vous suppose indignement trompé, nous cruel- » lement calomniés et l'état de Lyon absolument méconnu.

» Vous avez mis en marge ces mots : *en séance publique.* Vous » croyez donc que l'esprit du peuple de Lyon n'est pas celui qu » nous anime?

» Sans rien présager sur le rapport personnel que le citoyen Pàris » sera dans le cas de vous faire, nous pensons que le vœu libre- » ment et légalement exprimé par les sections, vous convaincra du » contraire.

» A la fin de cette lettre, vous émettez un vœu, celui de ne faire » de vous et de nous qu'une seule armée de patriotes prêts à mar- » cher contre les vrais ennemis de la République. Ce vœu est le » nôtre.

» Général, nous sommes faits pour nous expliquer avec franchise :
» vous, les représentants et l'armée au camp de la Pape, êtes abusés
» et trompés sur les principes des habitants de cette cité. Eh bien !
» que de part et d'autre des commissaires soient envoyés; ils s'é-
» claireront mutuellement. Nous laissons à votre cœur le soin de
» juger de quelle utilité pourrait être une entrevue franche et
» amicale. Sous la garantie du droit des gens, de votre loyauté per-
» sonnelle et d'un sauf-conduit, nous présumons que les commis-
» saires du peuple de Lyon et du département se rendront sans
» crainte dans votre camp.

» Comptez avec raison sur la même réciprocité.

» Salut et fraternité.

» BEMANI, *président.*

Cette lettre, comme tous les autres actes des Lyonnais, est entachée d'une erreur fondamentale. Les Lyonnais, fiers de lutter seuls contre les forces de la République entière, ont constamment traité de puissance à puissance avec les Conventionnels; ils ont proposé des conditions, demandé des arrangements, comme s'ils eussent eu le droit de modifier à leur gré les lois de l'autorité centrale. Lyon semblait un État en guerre avec un autre pays, et ce point de vue était contraire à la vérité. Du moment que Lyon avait des députés à la Convention, du moment que cette ville avait accepté la constitution de 1793, elle devait une soumission absolue aux arrêts du gouvernement reconnu par la majorité des Français. Au détriment même de ses intérêts privés, il fallait, comme partie intégrante de la France, qu'elle suivît l'impulsion de la totalité, et l'administration improvisée après le 29 mai, était foncièrement nulle, illégale, usurpatrice, parce qu'elle n'émanait pas de la représentation nationale, seule source légitime de tous les pouvoirs. Ainsi, il n'appartenait point aux Lyonnais de régler les articles d'une capitulation; leur rôle était l'obéissance, que toute fraction d'un empire doit à cet empire même. S'ils eussent été des ennemis étrangers, on aurait pu entrer en accommodement avec eux, conformément aux principes ordinaires du droit international; Français, c'était à tort qu'ils prétendaient déterminer les clauses de la paix.

Le citoyen Pâris, pendant sa mission, eut le temps de reconnaître l'accord qui régnait, dans la ville assiégée, entre toutes les fac-

tions liguées contre la révolution. Les rapports intimes de la bourgeoisie avec les classes élevées du commerce et de cette aristocratie nouvelle avec l'ancienne aristocratie du parchemin, encore pleine de vie malgré un double au-to-dafé, étaient un démenti formel donné à la désunion prétendue des citoyens lyonnais et à la tyrannique omnipotence des chefs envers leurs subordonnés. Le citoyen Pâris, malgré toutes ses préventions, demeura convaincu qu'on s'abusait sur la situation des esprits dans le département de Rhône-et-Loire. Il le manda à Kellermann, et data sa lettre de Lyon même. « Les » Lyonnais sont tous en armes, disait-il, et paraissent tous bien dis» posés; les séances de leur comité ne sont point secrètes, comme » on a voulu nous le dire et nous le faire croire, mais elles sont au » contraire bien publiques; toutes les délibérations ne se font point » à huis clos, mais bien au grand jour et en commun : j'ai reçu » partout les marques d'une grande cordialité et les plus grands » égards. »

Dans la nuit du 14 au 15 août, le citoyen Pâris eut une entrevue secrète avec Précy à l'hôtel de Milan. Le commissaire des guerres fit ses efforts pour décider le général à faire servir son influence et ses pouvoirs à la réconciliation des partis divisés par un fâcheux malentendu.

« C'est à vous, général, lui dit-il, qu'appartient l'honneur de résoudre ce problème inouï, qui fait qu'une ville française se trouve pour la première fois exposée au feu de ses concitoyens, que le même drapeau flotte dans les deux camps, et que les assiégés et les assaillants, armés les uns contre les autres, s'égorgent en répétant le même cri de *Vive la République !*

»—Il ne dépend pas de moi, répondit Précy, que la réconciliation ne soit déjà faite; mais entre vous et nous il existe un abîme immense, que la mort seule pourra combler... Citoyen, il faut encore du sang à la soif de la Convention, et des victimes pour leçon, pour expiation peut-être. Lyon est condamné, je le sais; Lyon succombera; ses portes tomberont devant les baïonnettes de vos soldats; mais pour les franchir, il leur faudra marcher sur un monceau de cadavres; sachez-le bien aussi.

» — Il est encore temps d'obtenir des conditions honorables et modérées; croyez-le, général.

» — S'il ne s'agissait que de ma tête, je la donnerais à l'instant même; car aujourd'hui ou demain n'est pas la même chose! mais ce n'est pas seulement ma vie que demande la Convention; combien de braves Lyonnais sont, ainsi que moi, déjà marqués au front pour la hache du bourreau. A ce compte-là, mieux vaut la balle du soldat; nous irons jusqu'au bout.

» — Jusqu'à l'échafaud, voulez-vous dire?

» — Eh bien! oui, nous y monterons s'il le faut; mais sans honte et sans crainte; c'est le chemin du Ciel, un prêtre l'a dit le 21 janvier... »

Il y eut alors un moment de silence entre le général des Lyonnais et le commissaire des guerres de la Convention. Celui-ci le brisa le premier.

» — Général, reprit-il avec un air de tristesse, les Vendéens sont vainqueurs, le sang coule à flots dans le bocage militaire; les étrangers sont victorieux aussi sur plusieurs points de la frontière, la contre-révolution est imminente; bientôt peut-être la France violée par les étrangers sera démembrée.

» — Jamais! répliqua Précy avec vivacité, non jamais; les Lyonnais se feraient tous tuer jusqu'au dernier, pour défendre l'intégralité du territoire. »

Pâris lui saisit la main et la serrant dans la sienne, lui dit:

» — Voilà de nobles et belles paroles, général! »

Précy continua:

« Regardez cette cocarde, citoyen; je l'ai prise sincèrement par le sentiment de la nationalité, quand mes frères d'armes et mes amis ont quitté la France pour combattre sur une terre étrangère; je ne l'ai point quittée, moi; au contraire, je me suis attaché à son sol pour lutter de plus près contre le danger qui la menaçait. La première émigration est une faute dont je ne suis pas coupable; la seconde a été une nécessité à laquelle je ne me suis point soumis. Non, citoyen, les étrangers ne se partageront pas la France, elle est trop grande, elle est trop belle pour eux; ils l'effaceront plutôt sur la carte de l'Europe par le fer et le feu. »

Dans le même temps et sur un autre point de la France, un général vendéen tenait le même langage à un général de la République, le brave et malheureux Quetineau.

Cette conférence nocturne peu connue et dont le citoyen Pâris

nous a conservé le souvenir par des notes manuscrites que nous avons sous les yeux, n'eut d'autre résultat que celui prévu par le général Précy.

Il y avait trente-six heures que l'envoyé des représentants du peuple et de Kellermann se trouvait à Lyon, lorsqu'il prit officiellement congé des administrateurs de cette ville.

« Citoyen Pâris, lui dit Bemani, président de l'assemblée, vous » venez d'être témoin d'une foule de faits qui se sont passés dans l'en» ceinte de cette salle, au centre même de cette ville, où vous avez » été recu avec toute la loyauté qui caractérise le peuple de Lyon, » et avec toute l'hospitalité que les circonstances ont pu permettre. » Instruisez donc ceux qui vous ont député vers nous, et répétez» leur, en notre nom, que toutes les calomnies dont on nous envi» ronne tombent et se brisent contre l'examen le moins scrupuleux » de notre conduite. Dites-leur que nous haïssons le crime, que nous » détestons le crime, et que nous reconnaissons tous l'autorité na» tionale.

» Mais faites aussi connaître les sentiments de la population en» tière de Rhône-et-Loire.

» Nous résisterons à l'oppression ; oui, nous y résisterons par tous » les moyens que la nature, le courage et les lois mêmes mettent » en notre pouvoir. Oui, nous le jurons et nous prenons à témoin de » nos serments le Dieu vivant des armées qui nous écoute, cette » providence vengeresse de tous les crimes qui peuvent se commet» tre. Le courage et l'honneur de quarante mille hommes qui défen» dent leurs foyers, l'énergie de toute la population de cette ville, » le tribunal de l'opinion publique, l'intérêt sacré qu'inspire cette » cité, le bonheur enfin de nos mères, de nos femmes, de nos en» fants et de nos respectables parents.

» Non, nos frères égarés, campés sous les murs de Lyon, n'arri» veront pas jusqu'à eux en ennemis ; nous périrons tous en les dé» fendant ; et si la cause sacrée de la justice et du devoir pouvait » être déçue, si nos frères des départements pouvaient jamais se » décider à se baigner dans notre sang, assurez-les qu'ils nous » forceront à faire chercher à la génération future dans quel en» droit Lyon a existé. »

» Puissent ces idées désastreuses et cruelles ne jamais se réaliser !

» puissent nos ennemis se rendre à la vérité, à la notoriété des faits! » puissent-ils calculer leurs propres intérêts, et, par un profond retour » sur eux-mêmes, alléger leurs consciences du fardeau horrible, de la » masse accablante de remords qui doit les oppresser.

» Alors, et alors seulement, les habitants de Rhône-et-Loire pour- » ront prouver à la France, à l'Europe entière que forcés de résister » à l'oppresion, victorieux de l'anarchie et du brigandage, ils savent » placer à côté du laurier de la victoire, et des palmes immortelles du » triomphe, l'olivier sacré et bienfaisant de la paix, et de la générosité » envers leurs ennemis vaincus et désabusés. »

Ce discours fut applaudi par l'assemblée; on en ordonna l'impression pour être distribuée aux citoyens de Rhône-et-Loire, aux représentants du peuple et à Kellermann.

De naissance italienne, mais naturalisé *Lyonnais* depuis quelque temps, Bemani prouvait par son énergie, et par son amour du pays, qu'il méritait sa nouvelle dignité; peu de Lyonnais ont montré plus de courage et plus de fermeté. La constance des citoyens lyonnais dans leurs résolutions, le peu de cas qu'ils faisaient des menaces, leur persistance à repousser l'oppression, étaient pour les représentants du peuple un continuel sujet d'alarmes et de sollicitudes, et en même temps une cause de regrets et d'admiration pour Kellermann. « La réponse des rebelles de Lyon ne prouve rien, avaient dit les premiers au citoyen Pâris, après avoir parcouru avec colère les dépêches qu'il avait apportées; ce n'est point le vœu général des citoyens que nous avons sous les yeux; ce n'est que la preuve de culpabilité d'une minorité factieuse. »

Apprenant l'émission de ce doute, les Lyonnais s'empressèrent de leur envoyer une nouvelle expédition de leur réponse, signée cette fois en toutes lettres par vingt mille noms occupant tant en verso qu'en recto cent vingt-un feuillets et précédée de cette déclaration:

« Vous n'aurez plus de prétexte pour paraître douter de notre vœu : » nous vous renvoyons notre première lettre revêtue des signatures » individuelles du peuple de Lyon. Nos commissaires sont les mem- » bres de nos corps administratifs, et nous déposons de nouveau dans » leurs mains la plénitude de nos pouvoirs et de notre confiance illi- » mitée. Si vous avez à faire de nouvelles propositions, le peuple de

» Lyon *vous somme* de les leur adresser ; on en délibérera : voilà notre » dernier mot. »

Comme on le voit, le peuple de Lyon parlait en maître. Il sommait à son tour les représentants du peuple. Ceux-ci frémissant de colère ordonnèrent à Kellermann de recommencer le feu.

Pendant que le canon de Montessuy bat en plein le quai Saint-Clair et crible le pont Morand, trois mille hommes d'infanterie commandés par le général Dumay attaquent de front le plateau de la Croix-Rousse ; les Lyonnais résistent. La batterie Gingenne fait de larges trouées dans les rangs conventionnels, quinze arquebusiers prennent position sur les flancs de l'ennemi derrière une muraille à hauteur d'homme, et entretiennent un feu sûr et meurtrier ; l'action paraissait indécise, lorsque le bataillon de Porte-Froc et le bataillon de la rue Buisson prenant en queue les troupes de Dumay, les mettent en désordre, les dispersent, et les poursuivent baïonnettes aux reins jusqu'aux premières limites de leur camp.

Furieux de cette dernière défaite, qu'ils ont le courage de transformer en victoire, aux yeux du comité de salut public de la Convention, les représentants du peuple proclament aussitôt un arrêté, pour faire bombarder, chauffer, incendier et attaquer à la fois tous les quartiers de la ville (1), déclarant au général Kellermann que c'est au nom du salut de la République qu'ils le requièrent d'exécuter rigoureusement leurs ordres dans le délai de vingt-quatre heures et assumant sur leurs têtes tous les malheurs qui pourraient résulter de cette mesure violente. En même temps, ils écrivent au comité de salut public :

« .... Les bombes sont prêtes, le feu rougit les boulets, la mè- » che est allumée, et si les Lyonnais persistent encore dans leur ré- » bellion, nous ferons la guerre demain soir à la lueur des flammes » qui décoreront cette ville rebelle. Oui, encore quelques jours, et » Isnard et ses partisants iront chercher sur quelle rive du Rhône » Lyon a existé. »

Cette dernière phrase faisait allusion à un discours d'Isnard, député de Marseille, et l'un des plus ardents Girondins des provinces méridio-

(1) Voir les pièces justificatives.

nales; il avait répondu, le 25 mai, à une députation de la commune, qui demandait la liberté de Marat : « Si Paris attente à la Convention » nationale, on cherchera bientôt sur les rives de la Seine la place où » cette ville a existé. »

La Convention reçut le 20 août des nouvelles du siége, par une lettre dont le *Moniteur* n'indique pas la source, et qui fut lue à l'Assemblée par le citoyen Boissel, secrétaire : « Le siége de Lyon con» tinue; les Lyonnais parlementent, mais ils ne veulent pas rentrer » dans l'ordre; une nouvelle attaque les y forcera : les perfides meneurs » et les chefs des autorités illégales qui corrompent et subjuguent cette » grande cité ont de si mauvaises intentions, que, dans plusieurs lettres » de négociants, écrites dans les départements voisins, et dont les ori» ginaux sont déposés au comité de salut public de la Convention, le » royalisme se montre à découvert. Dans l'une datée du 10 de ce mois, » et adressée au citoyen B...., notaire et maire à ***, il est dit : Que le » commandant général à Lyon est le plus brave homme du monde, » très-habile dans son état, et d'une très-grande naissance; que l'ar» mée commandée par Kellermann n'est composée que de brigands; » que la ville de Lyon aura la gloire d'avoir sauvé le royaume. »

Le lendemain, Barrère, au nom du comité de salut public, annonça que le mouvement contre-révolutionnaire avait éclaté dans plusieurs villes du département de Rhône-et-Loire. Les administrateurs d'Ambert annonçaient l'insurrection des Montbrisonnais, la formation d'une armée de *muscadins*, qui avaient brûlé le tableau des droits de l'homme et lacéré les décrets de la Convention, aux cris de : *Vive Louis XVII! les sans-culottes à la guillotine!* Barrère provoqua la nomination de trois nouveaux commissaires, Cambon, Châteauneuf-Randon et Maignet; puis il donna lecture d'une lettre attribuée à Danton par le rédacteur du *Journal de Lyon*, pièce évidemment fabriquée dans le but de *colérer* les Lyonnais. Elle avait été, disait-on, trouvée dans un portefeuille perdu par Dubois Crancé à son départ de Greno ble et était conçue en ces termes :

Paris, le 21 juillet.

« Cher collègue,

» La fameuse journée du 10 août s'approche; il est temps enfin de » frapper le grand coup. Il faut que la *sainte Montagne* triomphe; *n'é-*

» *pargne rien*, je t'en conjure ; tu sais que le département de Rhône-» et-Loire, et *notamment* la ville de Lyon, qui est des plus impor-» tantes par ses richesses et sa population, entre pour beaucoup dans » le *grand et fameux* projet dont tu as une parfaite et entière connais-» sance.

» Emploie donc les plus *grandes mesures*; *que dis-je?* toutes les forces » qui sont en ton pouvoir, pour *asservir* les Lyonnais rebelles; de-» vrions-nous même *abandonner* le Mont-Blanc au tyran sarde, *peu* » *nous importe!* les Savoisiens fussent-ils tous *enchaînés deux à deux*, » point de considération, point de *demi-mesure;* il est temps que nous » RÉGNIONS.

» Il faut cerner de toutes parts la ville de Lyon, lui ôter tous les » *moyens de subsistance.* Que les citoyens orgueilleux de cette ville » superbe, ainsi que *toutes les villes quelconques, tombent enfin à nos* » *pieds.*

» Si, contre mon attente, tu ne pouvais *réduire* cette ville orgueil-» leuse par *la famine,* il faudra pour lors l'*assiéger sans miséricorde,* » et même, s'il le faut, *la réduire en poussière*; LE SOL NOUS RESTERA » TOUJOURS ! ! !

» Si les cultivateurs crient, demandent où ils iront vendre leurs » denrées, dis-leur d'aller les vendre à Constantinople s'ils le veulent : » distribue à force des assignats, ne les compte pas, TOUT SE TROUVERA » A LA FOIS. »

Signé DANTON.

Tels sont leurs projets, tels sont leurs sentiments, avait dit le folliculaire lyonnais. Danton se disculpa aisément. « Je crois parfaite-» ment superflu de dire que je suis un peu plus malin que cette lettre. » Je ne me sers point du style de messieurs de Lyon, et je n'ai point » de correspondance. Si j'avais écrit relativement aux conspirateurs de » cette cité, j'aurais conseillé des mesures non moins rigoureuses, mais » plus politiques, contre les aristocrates. Je prie la Convention de » faire mention dans son procès-verbal de ma déclaration; car il est » bon de détromper tous les citoyens de la République. » La discussion fut close par cette réflexion de Barrère : « Voilà comment on par-» vient à égarer le meilleur peuple. Nous avons pensé que le plus sûr » moyen de confondre la calomnie, c'était de publier la lettre qu'elle » a dictée. »

Quoique la lettre de Danton fût apocryphe, les intentions de la Montagne étaient certainement de poursuivre sans pitié l'insurrection qui s'était emparée de Lyon ; mais la guerre que préparait le comité de salut public fut ralentie par les résistances et les scrupules de Kellermann. Ce général, partisan secret des rebelles, partagé entre le sentiment du devoir et la nécessité de les combattre, choisit un parti intermédiaire qui l'exposait à une infaillible disgrâce. Il demanda à rejoindre l'armée des Alpes, par une lettre adressée aux représentants du peuple :

« Vous ne pouvez douter, citoyens représentants, leur disait-il, de la » loyauté de ma conduite envers la République. Mon adhésion pleine » et entière à tout ce que vous requérez de moi comme *représentants* » *du peuple ;* ma résistance à quelques-unes de vos idées particulières » quand vous ne me parlez pas au nom de la loi ; la fraternité dans la- » quelle nous vivons malgré des explications souvent assez vives ; » toutes ces circonstances prouvent assez que nous sommes faits pour » nous rapprocher intimement les uns des autres dans ces moments » difficiles, et que la franchise doit être la base de toutes les commu- » nications que nous devons avoir ensemble. C'est dans cette persua- » sion que je vous adresse les observations suivantes.

» D'après la réquisition que vous m'avez faite hier, Lyon doit être » incendié cette semaine. D'après les dépêches arrivées hier du dé- » partement du Mont-Blanc, ce département peut nous être enlevé » d'ici à la fin du mois, s'il n'est promptement secouru ; vous connais- » sez les motifs qui vous déterminent à employer contre Lyon l'armée » campée sous ses murs ; ainsi je ne dois parler que des mesures à » prendre pour conserver la ci-devant Savoie : on verra ensuite quelle » est la destination première qu'il faut donner à l'armée dans la cir- » constance où nous sommes.

» La Maurienne est en partie envahie, car on a été obligé d'aban- » donner ses principaux points de défense. La Tarentaise est prête à » l'être de même, faute de forces suffisantes pour la conserver. Notre » artillerie peut être enlevée faute de chevaux pour la conduire, et les » troupes qui défendent cette partie du Mont-Blanc vont être dans » la nécessité de se replier successivement faute de subsistances, » si elles ne peuvent protéger les magasins qui les approvisionnent.

» D'une autre part, l'ennemi est entré dans le Faucigny par une suite

» de trahisons des gens du pays, et le département du Mont-Blanc se » trouve exposé à devenir la prochaine proie du roi sarde, si l'on » tarde encore à faire marcher des troupes.

» Le département de l'Isère est également exposé à l'invasion de » l'ennemi et n'a pour sa défense que le fort Barreaux peu susceptible » de résistance, et les départements ne peuvent en opposer aucune. Si » cet exposé est exact, je pense qu'il n'y a point à balancer sur le parti » à prendre. Nous faisons la guerre aux Piémontais et aux Lyonnais; » mais les premiers s'avancent et s'emparent de notre territoire, *les* » *seconds se bornent à défendre* le leur. Ainsi il faut aller d'abord contre » l'ennemi qui attaque, nous serons toujours à temps de retrouver » celui qui se défend.

» L'opération militaire dirigée contre les Piémontais ne peut être » longue, si l'on marche rapidement pour y mettre obstacle; dans un » mois les neiges commencent à fermer le passage des Alpes, les » Piémontais fuiront avant ce temps s'ils voient qu'on marche à eux. » Avant un mois aussi ils s'empareront du département du Mont-» Blanc, et le garderont s'ils voient qu'on ne veut point s'y opposer.

» Je sais que la force armée m'est confiée autant pour réprimer les » ennemis intérieurs que pour repousser ceux du dehors. Examinez, » citoyens représentants, quels sont ceux qu'il est urgent de combat-» tre: il en est un dont la facilité de la retraite peut nous débarras-» ser dès qu'il sera attaqué, il en est un autre que le repentir peut » nous soumettre, surtout quand il aura perdu l'espoir d'être se-» couru. Décidez, dans votre sagesse, auquel des deux l'intérêt de la » République exige que l'on porte les premiers coups. Décidez..... je » marche. »

Le général de l'armée des Alpes et d'Italie.

« *Signé* KELLERMANN. »

Le général avait à peine achevé cette lettre, qu'un nouveau courrier, venu à franc étrier de la frontière, lui remit des dépêches des généraux de l'armée des Alpes, et des administrateurs du Mont-Blanc. Ainsi qu'il l'avait prévu, les ennemis avaient profité de son absence pour opérer un mouvement en avant. Les troupes républicaines, attaquées de front par des forces supérieures, avaient été obligées de se replier, tandis que sur un autre point le canton suisse du Valais, prenant une attitude hostile envers la France, accordait aux

Piémontais un libre passage par la vallée de Sallanches. Des lettres pressantes demandaient le rappel du général en chef, sinon de prompts renforts; c'était une question de vie ou de mort pour l'armée des Alpes.

Kellermann se rendit aussitôt auprès des représentants du peuple, leur remit sa lettre et leur communiqua les avis importants qu'il venait de recevoir; la question était grave, il s'agissait d'arrêter les progrès d'une armée que cinquante heures de marche pouvaient amener sur les murs de Lyon. Cependant Gauthier et Dubois-Crancé ne pouvaient se décider à se priver du général dont ils avaient besoin pour diriger les opérations du siége. Ce ne fut qu'à la suite de scènes fort vives qu'ils consentirent à lui accorder la permission de quitter pour trois jours seulement le siége de Lyon, afin de vérifier l'état de la frontière, et de donner les ordres qu'exigeait sa défense. Aussitôt Kellermann se met en route, il vole à Chambéry, relève le courage des administrateurs et des habitants effrayés; arrivé le même jour à la division de Tarentaise, il anime les troupes par sa présence, les harangue et leur indique des points de retraite dans le cas où leur mort serait inutile à la défense. Les soldats lui jurent, avec l'enthousiasme du patriotisme, qu'ils ne se replieront qu'à la dernière extrémité, après avoir brûlé leur dernière cartouche et épuisé tous les moyens de la plus opiniâtre résistance. Ils tinrent ce serment solennel fait au cri de *vive la France! vive Kellermann!* En effet, l'ennemi, quoique supérieur des deux tiers en force numérique, n'osa entamer cette partie du territoire. Le général se rend ensuite à la division de Maurienne qui se trouvait la plus compromise; il encourage les troupes, donne ses instructions aux généraux, reconnaît lui-même la disposition des lieux les plus favorables à la défensive, les fait remarquer, et envoie des ordres pour tirer quelques renforts des points de la frontière les moins menacés, à l'effet de pouvoir sous peu reprendre l'offensive et regagner les positions perdues.

Il était temps d'arrêter l'ennemi, si l'on voulait l'empêcher d'arriver à Lyon. Les Piémontais avaient fait d'immenses progrès dans le Mont-Blanc: maîtres de la vallée de Sallanches, ils s'étaient avancés en nombre jusqu'à Bonneville d'où leur avant-garde menaçait Annecy et Chambéry. Les troupes françaises, occupant la Maurienne, s'étaient vues forcées de battre en retraite et de se replier en bon ordre jusqu'à Aiguebelle. Sur un autre point, les

troupes sardes et autrichiennes avaient attaqué le Faucigny et la vallée de Tarentaise qui avaient à peine six mille hommes pour les défendre. Pendant quinze jours les Français avaient disputé le terrain pied à pied, et avaient perdu vingt lieues de pays sans avoir éprouvé de grands désastres. Malgré l'excessive difficulté des transports, les magasins avaient été repliés en bon ordre; plus d'une fois, pour les sauver, le soldat s'était fait bête de somme, en des chemins impraticables, où le pied seul de l'homme pouvait se poser; enfin, les troupes avaient été admirables de dévouement, montrant une constance au-dessus de tout éloge, bivouaquant sans cesse dans les neiges, sur le sommet des montagnes, privées de vêtements, de chaussures, et manquant bien souvent de pain.

Trois jours après son départ, Kellermann ayant fait cent trente lieues, revint prendre le commandement de l'armée campée sous les murs de Lyon.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE : Fêtes scandaleuses au château de La Pape. — Bulletin du département de Rhône-et-Loire.—Les acteurs du théâtre des Célestins.— Protestation. — Courage du comique de la troupe et sa présence d'esprit. — Succès des armes lyonnaises. — Organisation intérieure. — Héroïsme des femmes. — La section Simonneau. — Bataillon de domestiques. — Des prêtres soldats.— Le général Précy visite les postes avancés.— Gingenne, Saint-Pierre et Saint-Laurent. — Le cimetière de Cuires. — Le capitaine Verdun. — Le Pierrot. — Le canonnier Rater. — Générosité de Précy. — Adresse de Rater. — Mort du colonel Jossinet.— Combat de Pierre-Bénite. — Bulletin du 19 août. — Beau fait d'armes. — Les arquebusiers. — *Ultimatum* de Dubois-Crancé. — Réponse des Lyonnais.

Le comité général de surveillance et de sûreté publique encourageait les Lyonnais par la publication régulière du *Bulletin du département de Rhône-et-Loire*, spécialement consacré à discréditer les assiégeants. Le président Bemani avait appris, par plusieurs affidés, qu'on célébrait par des fêtes, au château de La Pape, l'arrêté qui devait répandre l'incendie et la mort dans tous les quartiers de Lyon. Il se hâta de faire connaître au peuple, en les exagérant, les banquets du quartier-général. « Le vaisseau de la République est battu par bien » des tempêtes, disait le *Bulletin* du 17 août; les écueils qui le me- » naçent sont bien nombreux : périls du côté des despotes qui pénè- » trent, périls de la part des Français qui s'entr'égorgent. On doute » qu'il y ait des pilotes assez habiles pour nous conduire au port.

» Se réjouir dans cette époque, se livrer à la joie des fêtes, c'est » insulter à l'humanité souffrante, c'est rire au milieu des ruines et » des pleurs. Dubois-Crancé et Gauthier donnent ce spectacle à La Pape.

» *Histrions, femmes publiques*, tout en fait un séjour de débauches et » d'infamie. On dit que plusieurs acteurs du théâtre des Célestins » ont eu la bassesse d'aller vendre leurs talents aux ennemis de leur » patrie. Ils n'ont pas rougi de soulager par leurs séduisantes bouf- » fonneries, les pénibles conceptions de la vengeance : cette anecdote » serait-elle vraie?

» Les tyrans sont ombrageux : gestes, regards, pensées même, » tout les alarme et les inquiète; il ne suffit pas de leur obéir, il » faudrait les aimer. C'est peu d'être leurs opprimés; il faudrait ido- » lâtrer leurs caprices.

. . . .

» Dans ce siècle on a tout réduit en principes, jusqu'au métier » de la guerre; on ne peut en enfreindre les règles sans être taxés » de brigandage. Nos adversaires ne sont pas si scrupuleux à cet » égard; ils ont laissé deux jours sur le champ de bataille leurs » morts et leurs blessés. C'est peu de nous attaquer avec le canon; » ils veulent nous combattre par les exhalaisons méphytiques de » leurs cadavres. »

Nos braves Lyonnais leur ont reproché cette barbarie et cette lâcheté. Il y en a un qui a dit au chirurgien ennemi : « Si nous avions eu un mort ou un blessé sous la bouche de votre canon, *nous eussions bravé la mort* pour remplir un pieux devoir! »

Les acteurs des Célestins protestèrent contre l'accusation portée contre eux par Bemani. Ils repoussèrent comme un crime jusqu'à l'intention même d'égayer, fût-ce au prix de l'or, les loisirs des *tyrans* et des *Nérons*, ennemis d'un peuple qu'ils aimaient. Un seul comédien, le comique de la troupe, renommé par son talent, s'étant rendu à La Pape pour renforcer la troupe de Grenoble qui donnait des représentations, fut renié par ses camarades et chassé de leur société. Ce jour même il prit un fusil, et se distingua le lendemain à la Croix-Rousse. Il fit tout le siége, et sut échapper à la mort par sa présence d'esprit. « Comment, dit-il aux juges qui venaient de le condamner à périr par la guillotine, comment oserez-vous faire pleurer du sang à celui qui vous a fait pleurer des larmes de joie? » Il accompagna cette observation d'une grimace si comique, que les juges, riant aux éclats, le firent mettre immédiatement en liberté.

Depuis le commencement du siége, les Lyonnais n'avaient pas perdu un seul pouce de terrain; ils avaient au contraire achevé des redoutes commencées, fortifié des positions désavantageuses, fondu de nouvelles pièces de canon, créé des magasins d'approvisionnements, établi des ambulances confiées en partie aux soins de femmes généreuses et dévouées, qui rivalisaient de zèle et de charité avec les chirurgiens attachés à l'armée. Quelques-unes allaient chercher et pansaient des blessés sous le feu de l'ennemi; l'une d'elles, frappée d'une balle à la cuisse, voulait continuer un pansement commencé; le docteur Ponçan, chirurgien et soldat en même temps, fut obligé de l'emporter du champ de bataille; c'était une sœur de l'hôpital : elle mourut dans la soirée en chantant le *Te Deum*, pendant que le citoyen Ponçan l'amputait.

Dans toutes les sections, les femmes avaient organisé des comités de secours qui rendirent de très-grands services; ces comités avaient chacun un président, des commissaires et même leur secrétaire, c'étaient des femmes qui remplissaient ces fonctions; le secrétaire était chargé de la rédaction de tout ce qui concernait le service. Nous avons sous les yeux une circulaire de la section Simonneau; elle est ainsi conçue :

« Section Simonneau,

» Tous les citoyens aisés de la section sont invités, au nom de la » patrie, à fournir autant qu'il sera en leur pouvoir les objets ci- » dessous détaillés, si nécessaires pour porter aux défenseurs de » la liberté les secours que leur dévouement au soutien des intérêts » de la République leur mérite à tous égards :

» 1° Du vieux linge blanc de lessive, coupé par morceaux carrés » et longuets et pliés en quatre, ce qu'on appelle *compresses ;*

» 2° Des bandes larges de trois doigts et longues de trois à qua- » tre aunes ;

» 3° De la charpie faite avec du vieux linge de lessive, blanc, » effilé proprement ;

» 4° De la filasse en étoupe;

» 5° Des éclisses ou planchettes de bois mince et flexible pour » les fractures ;

» 6° Des coussins de différentes grandeurs, remplis de balouffe » fraîche;

7° Des serviettes ou grands linges en toile forte pour bandage » de corps;

» 8° De petits draps, vieux, pour servir aux membres cassés.

» Les personnes de la section, chargées de recevoir les objets ci- » dessus, sont : la citoyenne EYNARD, maison *Biclet*, quai Saint- » Clair; la citoyenne FORTIS, maison *Servan*, place de la Comédie. »

Ces bulletins imprimés en forme de circulaire, portés à domicile par les commissaires de chaque section, produisirent des ressources énormes. Tous les citoyens voulurent contribuer au soulagement des braves, blessés en défendant la patrie. Les femmes du peuple luttèrent en générosité avec les dames de la société; trop pauvres pour offrir de l'or, elles se défirent de leurs bagues et de leurs boucles d'oreilles en argent; de leur part, ce ne fut certainement point un sacrifice, ce fut un hommage rendu de grand cœur au courage malheureux.

A cette époque désastreuse et si féconde en belles et nobles choses, ceux qui avaient le plus à gagner aux succès des Lyonnais ne donnèrent pas seuls l'exemple de la première vertu républicaine, l'abnégation de soi-même. Une partie des classes inférieures, repoussant les offres séduisantes des hommes qui lui promettaient des richesses dans la destruction de Lyon, concourut activement à la résistance.

Un bataillon, formé en entier par les domestiques, se conduisit au feu tout aussi bien que les émigrés qui défendaient leurs têtes, aussi bien que les citoyens qui défendaient leurs foyers.

Des prêtres mêmes, en assez grand nombre, combattirent bravement aussi, de l'épée en présence de l'ennemi, de la croix, quand un blessé, un mourant, réclamait les secours de leur ministère. L'Église n'avait pas de meilleurs serviteurs, malgré l'exaltation qui les avait armés; les bataillons lyonnais n'eurent pas de plus courageux soldats, malgré les fonctions paisibles auxquelles ils étaient habitués.

En attendant l'heure du bombardement, Précy fit une visite générale de tous les postes qu'il avait établis aux avenues de la ville, et donna ses instructions aux officiers généraux qui les commandaien sous ses ordres. Le général Grandval était à la Croix-Rousse, le général Vaugirard à Vaise, le commandant Lassalle défendait la redoute

Chenelette. Gingenne était établi à celle qui plus tard prit son nom, et fut surnommée l'*imprenable*. Gingenne, ancien maître d'armes, et grenadier au régiment de la Couronne, avait captivé la confiance de ses soldats, au point qu'ils se seraient tous fait tuer pour lui. « Quel dommage que ce b..... là soit avec les muscadins, » disait Dubois-Crancé en parlant de son courage et de sa fermeté. Précy parcourut cette redoute, l'examina dans tous ses détails, puis frappant le commandant à l'épaule, il lui dit en riant :

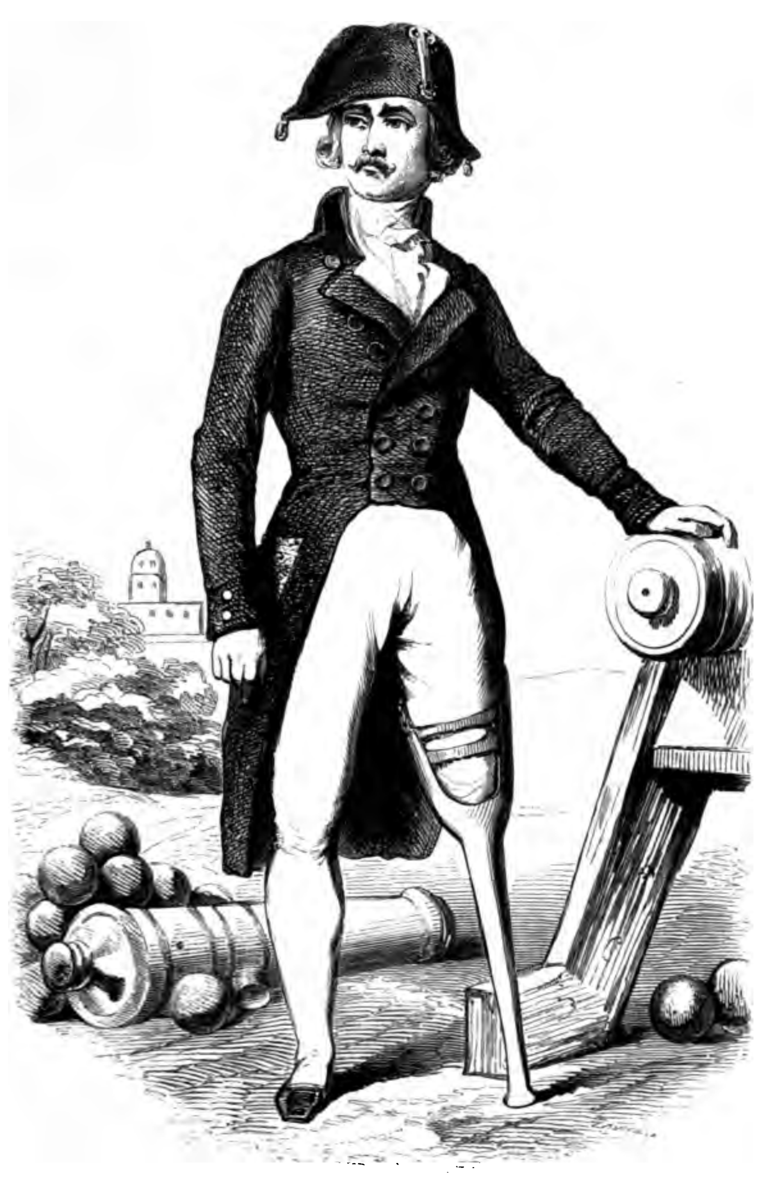
« Tu es le saint Pierre de la Croix-Rousse, mon brave.

— Comment cela, mon général? répliqua Gingenne qui ne comprenait pas encore la plaisanterie de son chef.

— Eh! oui, mon ami, ajouta Précy en lui montrant ses pièces de canon tournées vers l'ennemi. N'as-tu pas en tes mains les clefs de sa porte?

— Vous avez raison, mon général, et le diable m'emporte si saint Pierre ne devient pas saint Laurent, avant qu'elle soit ouverte à *ces fondeurs de cloches.* » Précy sourit et continua sa course. Le capitaine Verdun (dit le Prussien) lui fit les honneurs du poste avancé du cimetière de Cuires. Les murailles qui les mettaient à couvert, étaient percées de balles, et criblées de boulets. — « Il parait qu'il fait chaud ici, mes amis? dit le général en s'adressant au bataillon de l'Union. Un grenadier s'avance près de lui, et, montrant à quelque distance plusieurs cadavres qui commençaient à répandre de fétides exhalaisons, lui répondit en riant : — Vous le voyez, mon général, il fait encore plus chaud là-bas. »

Jusqu'alors, Précy s'était abstenu de commencer les hostilités, il s'était constamment tenu sur la défensive, se contentant de riposter avec vigueur quand on l'attaquait; il fournit ce jour-là une belle preuve de cette modération qui se rattachait à son système de politique. Il venait de quitter le cimetière de Cuires, et se trouvait au dernier poste lyonnais à la portée du canon des assiégeants. Ce poste, admirablement fortifié, était défendu mieux encore par un ingénieur connu seulement sous le nom de *le Pierrot.* C'était un vieil officier dont le costume bizarre était en parfaite harmonie avec son sobriquet : il avait pour coiffure militaire un bonnet de feutre blanc, de forme conique et à larges bords sans cocarde, ombragé par un long panache blanc; il portait une veste de molleton blanc, un pantalon de la même étoffe et de la même couleur, une ceinture rouge dans la-



GROBON, DEL.

Gingenne

quelle il plaçait ses pistolets. Précy lui prit la main, et lui demanda comment ses hommes se trouvaient du métier de la guerre. « Ma foi, mon général, les *gaillards* y prennent goût, répondit *le Pierrot;* on dirait qu'ils l'ont faite comme vous et moi, toute leur vie; puis, désignant à Précy un canonnier qui se trouvait à ses côtés : Vous me permettrez, ajouta-t-il, de vous présenter le citoyen Ildefonse Rater, le meilleur pointeur de l'artillerie lyonnaise; à douze cents pas, il mettrait un boulet dans mon chapeau. »

Dans ce moment un mouvement extraordinaire se fit apercevoir sur le plateau même de Montessuy : de son côté le représentant du peuple Dubois-Crancé visitait les positions de son armée; alors il faisait face à la redoute lyonnaise, et lisait peut-être un rapport qu'on venait de lui remettre, pendant qu'un de ses aides de camp tenait à deux pas son cheval par la bride. Précy le reconnut distinctement à l'aide de sa lunette, et le fit remarquer à l'ex-constituant Milanais qui l'escortait, en qualité de commandant de l'artillerie départementale. *Le Pierrot* fit un signe à Rater, celui-ci pointa une pièce, et il allait y mettre le feu, quand Précy l'arrêtant lui dit : — « Ne tirez pas, contentons-nous de nous défendre :

« — C'est f.... mon général, j'étais bien sûr de le *descendre,* répondit Rater. Laissez-moi donc leur apprendre comment l'on tire à Lyon, et pour l'homme accordez-moi le cheval.

» — Eh bien, feu pour le cheval, s'écria Précy. Aussitôt le pauvre animal tomba roide mort. »

Ce jour-là Dubois-Crancé dut la vie au général des Lyonnais : c'était soixante heures avant le bombardement de la ville; la modération de Précy peut-elle, doit-elle être considérée comme une faute, ou comme une vertu ?

Lorsque Précy fut de retour à son quartier-général, nouvellement établi dans le bâtiment central de la Gare, dans la presqu'île Perrache, il trouva deux dépêches apportées par des chasseurs à cheval, l'une de Sainte-Colombe, l'autre de Pierre-Bénite.

La première lui annonçait la mort du colonel de sa cavalerie; le citoyen Jossinet s'était brisé le crâne contre une borne en tombant de cheval. Comme soldat ce ne fut pas une grande perte pour l'armée lyonnaise, d'autant mieux que le colonel Vichy le remplaça dans son commandement.

La seconde dépêche rendait compte d'un engagement sérieux sur-

venu dans la matinée entre les troupes maîtresses de Pierre-Bénite, et les Crancéens postés sur l'autre rive du Rhône. Ceux-ci, croyant pouvoir jeter un pont sur le fleuve en présence de la division des muscadins, avaient tout préparé dans la nuit. Les bateaux étaient prêts; quelques-uns même étaient déjà fixés, lorsque plusieurs coups de canon détruisirent les ouvrages commencés, dispersèrent les ouvriers, et forcèrent les ennemis à renoncer à leur projet.

Le même jour et à la même heure, les troupes conventionnelles éprouvaient un nouvel échec devant Lyon. Le Bulletin du département de Rhône-et-Loire, qui rend compte de cette action, mérite d'être cité.

BULLETIN DU 19 AOUT,

Imprimé par ordre du comité général de surveillance et de salut public.

« Les rapports des voyageurs, la rage des clubistes qui guident » l'armée ennemie, l'œuvre des déserteurs, tout prouve que le pillage » de Lyon est un des buts de l'ennemi. Notre résistance les enrage. » De loin, l'avidité convertissait nos soldats en nains, nos fusils en » fusées, nos canons en feu d'artifice. Quelle cuirasse qu'une veste de » cotonne, qu'un habit de nankin, se disaient-ils entre eux; mais aux » portes de Lyon les nains sont devenus des géants et l'on a vu des » guerriers.

» Le temps nécessaire pour signer la dépêche aux représentants du » peuple avait fait séjourner, un jour, le trompette de Kellermann. » L'impatience prit hier à nos ennemis. Contre les usages de la guerre » on fusille nos braves soldats du temps qu'on parlemente : toujours » des crimes!

» Aux postes avancés de la Croix-Rousse, après une légère action » où nous avons eu quelques blessés, et nos ennemis trente morts, » on a pris plusieurs faisceaux d'armes et plusieurs tentes. A quatre » heures du matin, le canon de la Guillotière se fit entendre; il a » endommagé les maisons vis-à-vis le pont, il a donné sur l'hôpital et » sur la douane. Ils ne respectent pas même les édifices consacrés à » l'humanité souffrante! A six heures nos braves canonniers, reçurent » l'ordre de riposter. L'action fut des plus vives : en peu de temps une » pièce de seize de l'armée ennemie fut démontée; nos agresseurs

» prirent la fuite. On sait que notre canonnade leur a fait beaucoup » de mal; il nous est impossible *de déterminer le nombre des morts.*

» Mardi prochain on procède à Roanne au tirage de cinq cents hom» mes que réclame insolemment Dubois-Crancé. Quelle troupe formi» dable que celle de ces cinq cents hommes! leur cœur saigne à l'idée » de partir, que sera-ce donc quand on leur dira d'égorger! »

Un beau fait d'armes couronna le succès de cette journée mémorable pour les fastes lyonnais. Vingt hommes détachés de la compagnie des arquebusiers, soutinrent aux Brotteaux le choc de cent cinquante cavaliers crancéens. Formés en bataillon carré, ils essuyèrent plusieurs charges acharnées et brisées chaque fois par un feu sûr, à bout portant. Réduits par la mort au nombre de dix et sommés de mettre bas les armes, ils répondirent qu'ils se feraient tous tuer plutôt que de se rendre aux soldats de la Convention. Le combat alors se continua plus furieux qu'auparavant; retranchés derrière une muraille d'hommes et de chevaux morts, les dix braves Lyonnais résistant toujours purent attendre le renfort que le commandant Lasalle leur envoya de la redoute Chenelette, et par ce moyen rester maîtres du champ de bataille.

Comme les hussards de la mort de l'armée de Condé, les arquebusiers lyonnais ne faisaient point et ne voulaient recevoir aucun quartier. Reformée plusieurs fois pendant le siége, leur terrible compagnie fit un mal affreux aux assiégeants; un seul homme, le sergent-major Bergeron, ci-devant orfèvre, fit tomber cent soixante-trois Crancéens sous le feu de sa carabine, dans un intervalle de cinquante-huit jours. Le capitaine qui commandait ce corps d'élite vit encore, c'est le brave Merlat.

Tout était prêt pour le bombardement; les mortiers n'attendaient plus que le signal pour commencer leur feu : Dubois-Crancé voulut, avant de le donner, tenter encore la voix des accommodements; mais je ne sais par quelle pensée inexplicable il préluda à cette nouvelle négociation par une canonnade de deux heures qui ne pouvait qu'irriter les Lyonnais. Il ne la fit taire qu'à cinq heures, au moment où le parlementaire Pàris franchissait de nouveau les premières lignes des assiégés. Il remit ses dépêches aux administrateurs du peuple de Lyon entre six et sept heures du soir. C'était une proclamation habilement conçue, une espèce de résumé de l'histoire de Lyon depuis le

commencement de la révolution, un mélange de conseils ou de menaces présenté sous une forme sophistique; cette longue pièce historique est trop étroitement liée à notre sujet pour que nous ne la donnions pas en entier.

« S'il était vrai, Lyonnais, disait-il, comme vos administrateurs l'as- » surent, que l'unanimité régnât parmi vous, je ne prendrais pas la » peine de vous écrire, elle serait inutile; et j'ai l'expérience que les » hommes qui vous aveuglent, ont constamment travesti mes inten- » tions, calomnié mes actions; ils m'ont supposé tous leurs vices pour » se donner un air de vertu. Mais prêt à faire *périr par le feu une ville* » *intéressante* pour la forcer au respect dû aux lois et à la Convention » nationale, je ne puis me refuser à tenter en mon propre et privé nom » un dernier effort pour dessiller les yeux de mes concitoyens égarés » et les sauver du précipice qu'ils semblent creuser eux-mêmes par le » plus absurde de tous les fanatismes.

» Approfondissons une fois la question, et voyons sans prévention ce » qui nous arme les uns contre les autres; quels sont les éléments qui » ont servi à former l'opinion dans Lyon?

» Depuis le commencement de la révolution, il est notoire que cette » ville opulente a été le refuge de tous les aristocrates du Midi, de » ceux enfin qui, soit pour semer des troubles dans l'intérieur, soit » pour ne pas être considérés comme des émigrés, ont préféré le » séjour de Lyon à celui de Coblentz. J'ai vu sous la mairie de Vitet les » troubles qu'excitaient ces hommes pervers, soutenus par l'adminis- » tration du département. Alors on comptait plus de *quatre mille ré-* » *fractaires dans Lyon; plus de six mille nobles ou faisant les nobles.* » Alors un patriote n'osait arborer les couleurs nationales qu'au » club central. Ce club n'était composé que de pauvres artisans qui » cherchaient la lumière et qu'on accusait d'anarchie, parce qu'ils » osaient avoir une opinion sans la permission de MESSIEURS LES NÉGO- » CIANTS. Mais dans les sociétés particulières, dans les spectacles, » dans les cafés, dans les auberges, sur les places publiques, on éta- » lait impunément la plus virulente aristocratie.

» Il y avait donc trois partis bien prononcés dans Lyon; celui des » individus que les riches appellent LE PEUPLE, que l'égalité morale » console de l'injustice de la fortune, et qui n'est méchant que lors- » qu'on le trompe ou qu'on le trahit. Mais quoique cette classe fût la

» plus nombreuse, étant subordonnée par ses besoins et son peu d'in-
» struction, elle n'a pu, malgré la force et la vérité de ses principes,
» faire que par secousses et momentanément l'opinion. Aussi a-t-on
» vu *quarante mille signataires* demander la mort du tyran, pendant
» qu'au spectacle on applaudissait avec ivresse aux allusions favora-
» bles à la royauté.

» La seconde classe était celle des agents du négoce. *Égoïstes*, insou-
» ciants pour tout ce qui n'était pas relatif à leurs intérêts privés,
» mécontents d'un gouvernement qui semblait déranger leurs calculs,
» regrettant l'*échevinage*, penchant vers l'aristocratie, jaloux des
» nobles, méprisant le peuple, mais concentrés dans leurs idées de
» fortune individuelle, ces hommes appelaient leur inertie, politique,
» discrétion, respect des lois, et trafiquant ardemment des embarras
» de l'État pour s'enrichir, ce n'était que par délassement qu'ils sem-
» blaient prendre part aux événements: restaient donc les hommes
» de loi, *cette vermine de l'ancien régime*, les oisifs, les rentiers timi-
» des et les étrangers brouillons. Ce sont ceux-là qui, soit dans les
» administrations, soit dans les endroits publics, semaient le poison
» de leurs intentions perfides. Jusqu'à l'époque de la mort de Louis
» Capet, ils affichaient insolemment leur incivisme; mais après ce
» grand événement, n'osant attaquer trop ouvertement les principes,
» ils calomniaient les patriotes, exaltaient les *Brissotins* et pervertis-
» saient ainsi l'opinion publique pour revenir à leur centre commun;
» ils avaient pour écho toutes les femmes galantes, tous les musca-
» dins, tous ces êtres orgueilleux et frivoles, si ridicules et malheu-
» reusement si nombreux, croyant sur parole tout ce qui les flatte,
» repoussant tout ce qui, en les éclairant, semble les humilier, et finis-
» sant toujours une conversation politique par une *pirouette* en disant:
» Monsieur, c'est mon opinion. Aujourd'hui, dit-on, tous ces individus
» sont réunis; tous se disent républicains, amis chauds de la liberté
» et de l'égalité; ils ne sont armés que pour la défense des lois et des
» principes, pour résister à l'oppression et se garantir du pillage. Quelle
» subite métamorphose! voyons comme elle s'est opérée.

» Après la mairie de Vitet, la discorde agita ses brandons pour la
» nomination de son successeur; chaque parti voulait un homme de
» son choix; le peuple l'emporta et la municipalité fut composée de
» vrais sans-culottes; *indè iræ*. J'ignore si cette municipalité a eu des
» torts, *je n'en connais pas un*. Je sais qu'un nommé Laussel est gra-

» vement accusé; mais on a voulu, et c'est l'usage de toute faction, » imprimer à tout le corps la réprobation qu'avait pu mériter un de » ses membres.

» J'arrive à Lyon chargé par la Convention nationale d'assurer les » subsistances et les approvisionnements de l'armée des Alpes, de con- » cert avec trois de mes collègues. J'y apprends les mouvements » sourds de la malveillance; je ne conçois pas de meilleurs moyens de » rétablir l'harmonie si nécessaire dans ce grand arsenal de la Répu- » blique, que de faire délibérer tous les corps administratifs ensemble » sur les mesures de sûreté publique; et nous tenons séance à l'Hôtel- » de-Ville. Tout le monde sait l'*unanimité* qui a régné dans les délibé- » rations, et *si quelques personnalités* ont été prononcées, j'ai tout fait » pour les étouffer. Je n'ai pas voulu que le procès-verbal en fît men- » tion. Enfin j'ai rédigé moi-même l'arrêté qui avait été convenu, par » lequel six mille hommes devaient être levés pour voler au secours » de nos frères de la Vendée, et pour protéger les citoyens contre les » mouvements d'insurrection qui s'étaient particulièrement manifestés » dans le district de Montbrison. On a accusé cet arrêté, on en a em- » poisonné le sens et les motifs; on en a fait le palladium de l'insur- » rection du 29 mai, on m'a dénoncé comme le moteur de tous les » pillages que l'on *supposait* que le comité de salut public voulait exer- » cer; pourquoi tant de calomnies? Le voici : il n'est pas vrai qu'on » redoutât le pillage ou du moins on ne devait pas en accuser les admi- » nistrateurs, car l'établissement d'une force armée était le plus sûr » moyen d'en garantir la société. Quant à ce qui me concerne, ces excès » étaient si peu dans ma pensée, qu'un article de ce trop fameux arrêté » que j'ai rédigé portait que le nom de tout soldat de l'armée révolu- » tionnaire qui serait convaincu d'avoir fait tort à qui que ce fût, soit » dans sa personne, soit dans ses propriétés, serait inscrit sur un » poteau d'infamie placé dans la salle des délibérations de chaque sec- » tion. On craignait si peu le pillage, que les magasins regorgeaient de » marchandises et que, bien loin de s'en défaire, on faisait partout de » nouvelles commandes pour en accaparer tout le possible. Ce n'est » donc pas ce motif qui a fait périr tant d'infortunés patriotes, incar- » cérer tant de bons citoyens, qui m'eût fait assassiner moi-même si » j'eusse paru à Lyon, et qui a déterminé l'insurrection du 29 mai. Où » est l'homme assez aveugle aujourd'hui pour ne pas distinguer claire- » ment que ce prétexte est celui dont la malveillance s'est servie à

» Bordeaux, à Nîmes, à Marseille, etc.; dont les conspirateurs Bar-
» baroux, Buzot et compagnie, aiguisaient sans cesse le poignard
» contre les patriotes, à la tribune de la Convention nationale, dont
» les fédéralistes se sont servis partout? Il est enfin démontré que c'é-
» tait là le mot de ralliement de tous les ennemis de la République et
» le signal de la révolte.

» Mais ce que cet arrêté portait de fâcheux contre les conspirateurs,
» c'était l'expulsion de tous les étrangers, le désarmement de tous les
» citoyens suspects, et par conséquent l'affermissement du véritable
» ordre public et l'anéantissement de tous les projets liberticides,
» creusés dans le laboratoire de Pitt et qui touchaient au moment de
» se développer. Ce qui prouve cette assertion, c'est qu'un adjudant
» général, que j'avais envoyé en Suisse pour y reconnaître l'esprit pu-
» blic, m'écrivit de Berne le 24 mai, que les émigrés annonçaient
» publiquement le mouvement insurrectionnel de Lyon; c'est que
» vingt lettres d'aristocrates du Midi habitant leurs campagnes et que
» j'ai surprises, se donnaient rendez-vous à Lyon pour cette époque,
» et s'y félicitaient du *retour prochain de l'ordre*; c'est qu'aussitôt l'é-
» vénement, l'administration de Lyon envoya des députés extraordi-
» naires ou des courriers, spécialement à Marseille et à Bordeaux, pour
» en porter l'heureuse nouvelle. Ces villes étaient en pleine contre-
» révolution et déjà frappées des décrets de la Convention. Ce qui
» prouve cette assertion, c'est que le même mouvement était préparé à
» Paris à la même époque, que, du haut de la tribune de la Convention,
» Guadet avait donné le signal du massacre des patriotes et qu'il a
» fallu que le peuple se levât tout entier le 31 pour l'empêcher. Ce
» qui la prouve, c'est que, dans toutes les villes principales de la Répu-
» blique, les mêmes symptômes ont paru à la fois; les mêmes pré-
» textes, les mêmes moyens ont été employés : partout on se fédérali-
» sait sous l'intention apparente de conserver l'intégralité de la Con-
» vention, le respect des personnes et des propriétés. C'était au nom
» de ces droits sacrés qu'on incarcérait, qu'on assassinait les patrio-
» tes, qu'on méconnaissait toutes les lois, toutes les autorités; qu'on
» oubliait les frontières pour envoyer à Paris une armée départemen-
» tale, pour renverser cette ville sur ses habitants. Enfin c'était au
» nom du respect pour les droits du peuple, pour l'intégralité de la
» Convention, qu'on vouait à toutes les vengeances, qu'on menaçait
» du fer des assassins les députés montagnards, et qu'à Lyon même

» l'on s'est permis de les mettre hors la loi. Quelle intégralité! quel » respect des personnes et des propriétés! Eh bien, de cette immense » coalition, de cette infernale conspiration, grâce à la vigilance des » patriotes, il ne reste plus que la Vendée, Toulon, Marseille et Lyon » en état de révolte.

» Voyez maintenant, Lyonnais, dans quel précipice vous ont entraînés » les intrigants coalisés de Pitt et Cobourg, et qui ne vous parlent de » vos droits que pour vous les ravir tous. C'est leur tête prête à tom- » ber sous le glaive de la loi qu'ils défendent; car ils voient bien qu'ils » sont abandonnés de tout le monde. Il ne leur reste que les Pié- » montais et vous, qu'ils ont intimidés ou aveuglés; sûrs de périr, ils » veulent vous entraîner dans leur tombe. De quel espoir peuvent-ils » donc vous flatter? Que gagneriez-vous à résister et à vous rendre » coupables, vous dont on aurait pardonné l'égarement, vous que » nous aurions embrassés?

» Les mortiers sont placés, les bombes sont prêtes, les boulets » rougissent et la flamme va vous *dévorer*. Mais je suppose que vous » puissiez résister dans ce moment aux efforts de la République, pen- » seriez-vous pour cela faire la loi à la nation entière? Ne voyez-vous » pas tous les Français vous répéter de leur sein et vous interdire » toute communication avec eux et vous dire : Puisque Lyon mécon- » naît les lois, Lyon ne peut plus être partie intégrante de la Répu- » blique; nous oublierons son existence, nous lui laisserons son ter- » ritoire, mais nous lui défendrons d'en sortir, et à nos enfants d'y » entrer. Qu'aurez-vous à répondre à ce terrible acte de justice? Et » quels sont vos moyens de vous y opposer?

» Réfléchissez, Lyonnais, il est encore temps, demain il ne le sera » plus. Vous avez pu croire jusqu'ici que l'on ne vous faisait que des » menaces vaines pour vous intimider; mais tout est prêt : dans une » heure, on peut vous incendier; votre sort seul me touche : j'oublie » vos injures, jamais elles ne m'ont affecté; je n'ai rien fait que mon » devoir, et aucun sentiment de vengeance ne peut entrer dans mon » cœur. Je vous conjure donc pour votre propre intérêt d'ouvrir enfin » les yeux et d'obéir aux lois. Vous dites que vous avez accepté la » constitution, que vous êtes nos frères, prouvez-le donc en ouvrant » amicalement vos portes, en nous remettant ce que vous avez pris à » la République. Marchons ensemble à la frontière, et que l'aspect » seul de nos embrassements fasse fuir nos ennemis. Alors toutes vos

» craintes seront dissipées, vos personnes et vos propriétés seront » respectées; la Convention même peut faire grâce aux coupables, s'ils » prouvent qu'ils n'ont été qu'égarés. S'ils sont des conspirateurs, » auriez-vous l'impudeur de les défendre? Le pourriez-vous, sans » vous avouer leurs complices? Ainsi votre sort est dans vos mains; » et si votre cité se couvre de décombres, n'en accusez plus que » vous. »

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, il était près de sept heures du soir quand le citoyen Pâris remit ces dépêches aux administrateurs du peuple de Lyon. Ceux-ci se refusant, malgré leur prétendu pouvoir absolu, à prendre sur eux la responsabilité d'une réponse, firent observer au commissaire des guerres de l'armée des Alpes, qu'il était nécessaire de convoquer les sections pour connaître d'une manière positive les intentions du peuple; mais que l'heure était trop avancée pour les réunir avant le lendemain. Le citoyen Pâris fit partir aussitôt pour le quartier-général de La Pape le trompette qui l'avait accompagné, après lui avoir remis une lettre expliquant au représentant du peuple Dubois-Crancé, les motifs qui faisaient ajourner au lendemain la réponse des Lyonnais. Ce retard était une nouvelle preuve des rapports intimes qui subsistaient entre le peuple de Lyon et ses administrateurs; les sections ne purent se réunir que fort tard dans la journée du 21. Pendant qu'elles délibéraient, le général Vaubois, pressé d'ouvrir le feu, envoya le rapport suivant à Dubois-Crancé, accompagné de ce seul mot : *J'attends*.

Destination des batteries placées sur la rive gauche du Rhône contre la ville de Lyon, à l'extrémité du faubourg de la Guillotière.

« La batterie de gauche composée de trois mortiers de douze pouces » et d'une pièce de quinze est destinée avec ces trois mortiers à bombarder le quartier de Bellecour et celui derrière l'hôpital; avec la » pièce de seize, à chasser l'ennemi de la tourelle qu'il y a sur le pont » de la Guillotière, et à pénétrer dans Lyon jusqu'à la Saône par la » rue qui part dudit pont; d'ailleurs, en la pointant sur un angle de » cinq à six degrés, la même pièce peut porter sur le toit des mai» sons et y faire beaucoup de dégâts.

» La batterie de trois mortiers de droite peut se diriger sur les mai-

» sons depuis la rue de la Comédie jusqu'aux maisons de la place de
» Bellecour.

» La batterie de trois pièces de seize, à environ deux cents pas sur
» la droite de cette dernière, contient deux pièces qui prennent d'é-
» charpe le quartier Perrache; la troisième pièce frappe sous un angle
» presque droit le quai du Rhône, et peut porter son boulet jusqu'à
» la place des Terreaux. Enfin la quatrième batterie, composée de deux
» pièces de vingt-quatre, est dirigée obliquement sur la redoute du
» pont Morand; son objet est de renverser les maisons et les arbres
» qui la couvrent, ce qui en diminuera considérablement la force dans
» le cas où l'on voudrait l'attaquer.

» Il y aura de plus deux obusiers et deux pièces de huit qui s'ap-
» procheront lorsque le feu des redoutes à la tête du pont sera éteint
» et qu'on pourra prendre des positions plus proches. Ces deux obu-
» siers et ces deux pièces de huit auront aussi le double objet de tirer
» sur les troupes qui voudraient sortir par le pont Morand et venir
» inquiéter nos batteries. Elles ne seront point en batterie et pourront
» être transportées partout où besoin sera.

» Il serait à désirer aussi qu'on nous envoyât deux pièces de douze
» pour remplacer les pièces de vingt-quatre qu'on nous a ôtées; mais
» il faudrait qu'elles fussent accompagnées des canonniers pour les
» servir; elles seraient très-utiles pour détruire les ouvrages qui cou-
» vrent le pont Morand.

» Un bataillon d'infanterie et un escadron de cavalerie seraient aussi
» extrêmement utiles. Je tiens une ligne très-longue et je puis être
» attaqué sur tous les points; ma défense et mon attaque nécessitent
» cette augmentation de force.

» Le général de brigade,
» *Signé* VAUBOIS. »

Pour répondre à la lettre laconique qui accompagnait ce rapport, Dubois-Crancé voulut attendre la réponse des Lyonnais à son *ultimatum*. Elle lui parvint dans la soirée du 22, et non pas dans la matinée du 23, ainsi que l'affirme l'abbé Guillon dans ses mémoires. Ce fut après en avoir pris connaissance pleine et entière, qu'il répondit également par un seul mot au fameux *j'attends* de Vaubois. *Feu!* lui écrivit-il. Les corps administratifs, réunis aux délégués des sections et formant le comité de salut public du peuple lyonnais, lui disaient :

« Vingt-cinq à trente mille signatures individuelles ne vous ont donc » pas convaincu de l'unanimité du peuple? Nous l'avons de nouveau » rassemblé; et, persistant dans sa résolution, il nous charge de vous » répondre. Nous remplirons ce devoir avec la dignité qui convient à » la majesté d'un peuple qui met la sienne dans la vérité.

» Le peuple de Lyon ne vous a jamais calomnié; mais il a dû vous » croire et il vous a cru son ennemi personnel, lorsque vous avez em- » ployé contre lui les armes du mensonge; lorsque, contre votre con- » viction et le cri de votre conscience, vous avez dit : que Pitt et de » Cobourg avaient corrompu cette ville; lorsque vous nous accusez » d'avoir mis hors la loi les députés de la Montagne, que nous n'avons » jamais séparés de la Convention ; lorsque vous présentez notre ville » comme l'asile des émigrés, tandis qu'elle n'en a jamais renfermé » qu'à l'époque où la municipalité suspendue, et qui vous paraît en- » core si pure, les y attirait, en leur vendant de faux certificats de ré- » sidence; lorsqu'enfin craignant que la vérité ne pénètre dans votre » armée, vous y défendez la circulation des écrits et des proclamations » qui pourraient l'éclairer.

» Le peuple de Lyon vous a cru surtout son ennemi, lorsqu'envoyé » pour rétablir l'ordre dans ses murs, vous ne vous retirez pas, quoique » vous ne puissiez douter que l'ordre y règne depuis le 29 mai ; lorsque » vous lui déclarez la guerre de votre propre autorité et sans qu'aucun » décret ait prononcé ces mots terribles : *Dubois-Crancé abandonnera » les frontières aux ennemis de la République ; il portera son armée vers » la ville de Lyon ; il en égorgera les paisibles et industrieux habitants ; » et s'ils se défendent..... que leur ville soit réduite en cendres.*

» Lorsqu'aux yeux de l'univers et de la postérité vous osez prendre » sur vous cette épouvantable résolution, comment pouvons-nous » croire à vos principes?

» Qui ne voit votre embarras pour nous trouver des torts? Vous » nous accusez d'avoir aimé la monarchie à une époque où la monar- » chie était constitutionnelle; or, c'eût été une rébellion à la loi que de » proférer d'autres principes.

» Une constitution républicaine a été décrétée; nous l'avons accep- » tée. Et pour paraître douter de notre sincérité, vous nous rappelez » des faits antérieurs comme si les opinions que nous avons adoptées » successivement, n'étaient pas, au contraire, la preuve irrésistible de » notre soumission constante à la volonté générale. Certes, il n'est

» pas étonnant que des émigrés nous calomnient en se disant nos » amis, et que les Piémontais se félicitent de voir répandre notre sang. » S'ils en gémissaient, c'est alors que vous pourriez les croire nos » alliés. Et c'est pourtant sur de pareilles allégations que vous cher- » chez à vous appuyer; c'est par une lettre du 17 août que vous justi- » fiez votre agression commencée le 8.

» Notre sort vous touche, nous dites-vous; et c'est vous seul qui le » préparez sans motifs, sans raisons, sans pouvoirs : ce qui nous tou- » che, nous, ce n'est pas notre sort; car le peuple de Lyon a résolu de » résister à l'oppression ou de périr, et quel que soit son sort, une » grande gloire l'attend : mais nous déplorons le malheur de la Répu » blique que vous livrez à ses ennemis. L'histoire un jour dira que » vous n'osâtes pas les arrêter; que vous, vous trouvâtes plus glo- » rieux, plus digne de votre courage d'égorger vos frères, d'incen- » dier leur ville, que de défendre leurs frontières.

» Nous ne vous ouvrirons point nos portes.

» Si vous aimez la patrie, marchez à l'ennemi! Que la Convention » retire ses décrets contre Lyon, et vous nous verrez bientôt sur » vos pas. Là, nous fraterniserons et vous jugerez par notre cou- » rage comment nous saurions nous défendre.

» Lyon, ce 22 août 1793, l'an II de la République.

» *Signé* BEMANI, *Président;* ROUBIEZ, *secrétaire général.* »

L'abbé Guillon assure que cette harangue, où les sentiments des Lyonnais étaient si bien exprimés, fut rédigée par le secrétaire général Roubiez. Ce digne citoyen était un vénérable prêtre de la congrégation de l'Oratoire. Né à Marseille en 1741, il fut, comme tous les autres prêtres français, emporté loin de son pays par la tourmente révolutionnaire qui brisait autels et trônes sur son passage. Les premiers jours du siége le trouvèrent instituteur à Lyon. Aux Lyonnais attaqués par les armées de la Convention, il fallait des hommes capables, à la hauteur des circonstances; les administrateurs du département de Rhône-et-Loire devinèrent dans le modeste professeur les qualités qui en firent un héros pendant le siége et un martyr après. Marseillais par la naissance, le secrétaire général Roubiez est devenu Lyonnais par la mort.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE : Bombardement. — Message des représentants du peuple à la Convention. — Générosité des Lyonnais. — Atrocités de leurs adversaires. — Barbarie de Dubois-Crancé. — Proposition de représailles. — Deboze. — Arrêté des représentants contre les déserteurs. — Reprise du bombardement.—Incendie.—L'Hôpital.—Dévouement sublime des sœurs hospitalières. — Explosion de l'Arsenal. — Attaque de la Croix-Rousse. Prise de la redoute Panthod. — Lettre des représentants à la Convention. — Mensonge et calomnie. — Justification de Dubois-Crancé sur un point historique. — Pourparlers entre les assiégeants et les assiégés. — Continuation des hostilités.— Manœuvres des Jacobins. — Sanglante exécution. — Création d'une commission militaire. — Proclamation du général Précy. — Sombre tableau.

Dans la soirée du 22 août, Lyon présenta un aspect étrange, inaccoutumé. Les citoyens armés veillaient silencieusement debout à leurs postes; les rues étaient pleines de femmes et de vieillards inquiets, tristes, osant à peine s'interroger; de temps en temps on voyait passer, sur le quai, des ordonnances courant en diverses directions de toute la vitesse de leurs chevaux; des pièces de canon passaient aussi, escortées de leurs artilleurs, marchant au pas de course pour arriver plus promptement à leur destination. D'après des ordres supérieurs publiés dans la matinée, le pavé des quais et des rues avait disparu sous d'épaisses couches de fumier; chaque porte de maisons se trouvait flanquée de cuves remplies d'eau, et des hommes postés de distance en distance sur le sommet des toits les plus élevés semblaient surveiller attentivement les mouvements des ennemis campés sur la rive opposée du Rhône.

La ville entière était dans l'attente de quelque grand événement :

tout à coup une explosion suivie d'un sifflement aigu et prolongé se fit entendre; une longue parabole de feu traversa le Rhône, et vint s'abattre sur la place de Bellecour, à l'endroit même où la statue de Louis XIV avait été renversée l'année précédente. Le bombardement avait commencé; il était onze heures précises. Des bruits affreux, les détonations des mortiers et des pièces d'un fort calibre, de longues clartés rougeâtres se croisaient et se succédaient dans les airs; c'était une pluie battante de bombes et de boulets rouges. A l'incendie qui commence à dévorer plusieurs maisons de la ville, les Lyonnais répondent par l'incendie; la Guillotière brûle en deux endroits. La batterie gauche de ce faubourg, admirablement servie, fait un mal affreux au quartier de Bellecour et à la tourelle du pont de la Guillotière. Au milieu de ces bruits de guerre et de carnage, la voix des blessés lyonnais trouve partout un écho; malgré la douleur qui les déchire, ils encouragent leurs camarades; plus d'un blessé, même mortellement, retrouve assez de force pour s'écrier avant de mourir : *Vive Lyon!* L'exaltation est à son comble. Bientôt à la clarté de l'incendie qui multiplie ses progrès, Dubois-Crancé députe un trompette porteur de paroles de paix; il ne doute pas qu'à la vue de leur ville embrasée, les Lyonnais n'acceptent les conditions qu'il leur propose. Ceux-ci répondent, qu'inaccessibles à la crainte, ce n'est pas à l'heure du danger qu'il leur convient d'accepter des propositions déshonorantes ou impossibles, et le bombardement continue jusqu'au lendemain.

Les représentants du peuple expédièrent à la Convention un courrier extraordinaire chargé d'un rapport dans lequel ils se vantaient des désastres qui existaient bien dans leur intention, mais non dans les résultats. « Pendant la course rapide de Kellermann, mandaient-
» ils au comité de salut public de l'assemblée nationale, nous avons
» cru que tous les moyens de conciliation avec Lyon étaient épuisés.
» Nous avons pressé les travaux, ce qui a beaucoup flatté l'armée
» fatiguée de son inaction; et le 22, à onze heures, Lyon a été bom-
» bardé et canonné à boulets rouges. L'incendie s'est manifesté en
» huit endroits différents. Les quartiers qui paraissent avoir le plus
» souffert, sont les rues Mercière, Saint-Dominique et de l'Hôpital.
» Une partie des maisons de Bellecour a été la proie des flammes;
» plusieurs rues qui aboutissent à la place des Terreaux ne sont
» plus qu'un monceau de cendres. On évalue à deux mille per-



» sonnes le monde qui a péri dans Lyon. Cette nuit, on entendait » sur les toits les gémissements du peuple qui criait : *Miséricorde!* » Deux fois on a interrompu le feu; mais les tigres qui gouvernent » n'ont répondu aux larmes des victimes qu'en accablant nos bat- » teries et le faubourg de la Guillotière de plus de quinze cents bou- » lets ou obus . . . .

» Ce soir on recommencera, et le feu sera encore plus nourri. » Nous n'avons perdu que deux volontaires et un de blessé à une » batterie; *aux avant-postes* il y a eu un homme de tué. Les troupes » se sont parfaitement conduites, et si les rebelles, incommodés de » notre feu veulent tenter une sortie, on les attend de pied ferme. » Nous avons détruit toutes les espérances qu'ils fondaient sur Mar- » seille..... Les principes triompheront à la fois dans Marseille et dans » Lyon. Alors le méphytisme du royalisme sera détruit. *Vive la Ré- » publique !* »

Cette lettre reçut bientôt un démenti formel par ceux-là mêmes qui l'avaient signée. Il n'était question, d'après eux, que de trois hommes tués et un blessé de leur côté, tandis que les rebelles en avaient perdu deux cents. Cependant ils eurent l'audace de demander aux Lyonnais des chirurgiens pour soigner *leurs blessés*, ce qui impliquait contradiction; à moins que, par un défaut d'imprévoyance, ils n'eussent oublié un service si essentiel pour des troupes exposées chaque jour aux cruelles rigueurs de la guerre. Les Lyonnais, ne pouvant leur céder des chirurgiens, dont ils avaient eux-mêmes le plus grand besoin, offrirent à leurs ennemis de recevoir non-seulement leurs blessés, mais encore leurs malades, dans les hôpitaux, s'engageant sur l'honneur à les renvoyer à leurs postes aussitôt qu'ils les auraient guéris : « Nous ne verrons en eux, ajoutèrent-ils, » que des frères que nous traiterons comme tels; ils recevront les » mêmes soins que les nôtres. » Dubois-Crancé accepta, et les Lyonnais tinrent parole, malgré les cruautés auxquelles leurs soldats étaient exposés. L'armée conventionnelle était impitoyable; rarement elle accordait quartier. Si parfois, cependant, elle faisait quelque prisonnier, c'était pour les pourvoyeurs des vengeances de la Convention; mieux valait cent fois périr sur des champs de combat, que de tomber vivant dans les mains des soldats de Dubois-Crancé. Vainement les Lyonnais offrirent-ils à ce terrible proconsul un traité

conforme au lois de l'humanité pour l'échange des prisonniers, s'engageant à rendre dix hommes pour un, quinze pour un officier et vingt pour un officier supérieur. Dubois-Crancé répondit qu'on ne pouvait accepter de pareilles conditions, attendu qu'on ne rendait pas des rebelles qui, mis hors la loi, devaient être irrévocablement fusillés dans les vingt-quatre heures. Ce représentant n'avait pas assez de sa haine et de ses colères pour les Lyonnais vivants, il voulait encore les exercer sur leurs cadavres, après les avoir exposés aux plus affreux outrages. L'auteur des *Mémoires sur les causes secrètes de la Révolution,* auteur à la vérité suspect et partial, raconte qu'un chef de bataillon expiré de ses blessures au quartier-général de La Pape, fut enterré jusqu'au cou, et que Dubois-Crancé, fier de voir son visage couvert des pâleurs de la mort, s'empressa d'apprendre à ses troupes comment on bravait un Lyonnais quand il n'était plus. Malgré la rigueur des chefs conventionnels, le peuple de Lyon ne faillit pas un seul instant à son système de clémence, de pardon et de générosité. Un jour, un brigadier des chasseurs de Précy, un nommé Deboze, dont la sauvage énergie et le courage indomptable rappelaient les temps chevaleresques, osa proposer la voie des représailles : « Votre générosité, dit-il, c'est » de la niaiserie; votre clémence ressemble à la faiblesse, les égards » que vous avez pour des ennemis implacables, leur paraissent in- » spirés par le sentiment de la peur; ils les acceptent, mais ne vous » en savent aucun gré. Toute guerre où d'un côté l'on combat sans » pitié et de l'autre avec des accommodements, est une guerre d'ex- » termination pour celui-ci. Œil pour œil, dent pour dent; c'est » la loi du talion : celui qui tire l'épée doit périr par l'épée ; c'est la » loi de l'Evangile. Qui l'a tirée les premiers, d'eux ou de nous? » Ainsi donc plus de quartier; autrement nous ne serions jamais que » des soldats de la Vierge Marie, quand nos ennemis sont les sol- » dats du diable! »

Cette motion fut repoussée avec horreur, avec indignation à une très-grande, sinon unanime majorité. « Eh bien! f....., reprit Deboze, vous ferez ce que vous voudrez : quant à moi, je le jure par la cendre de mon père, à partir d'aujourd'hui je ne fais plus de quartier..... » Jamais il ne se démentit à ce sujet.

Le citoyen Deboze, dont nous aurons plus d'une fois l'occasion de

parler, était d'une taille herculéenne et d'une force fabuleuse; son courage extraordinaire se trouvait comme resserré sur la scène de Lyon, cernée de toutes parts; il lui aurait fallu des champs plus vastes, où sa valeur eût pu se déployer à son aise et briller au grand jour. Ses qualités militaires étaient entièrement perdues dans ces combats d'avant-postes, où il trouvait à peine du champ pour son cheval. Si Deboze, sincèrement attaché à la cause royaliste, eût aussi bien suivi les drapeaux de la République, il serait infailliblement devenu maréchal d'Empire, à moins que quelque boulet ne l'eût emporté en Egypte ou en Italie. Deboze, avec sa nature indomptable, ses instincts cruels, féroces même à l'occasion, pouvait être considéré comme l'Ajax des Lyonnais. La proposition de représailles, que le premier il osa mettre en avant, est une question immense qu'il résolut en quelque sorte, en citant des paroles divines. Condamnables sans doute au point de vue de l'humanité, l'étaient-elles au point de vue politique? Quel est le plus fort de deux partis en présence, l'épée nue à la main, de celui qui pardonne toujours, ou de celui qui ne pardonne jamais? En guerre civile, le partisan mort n'est point le phénix qui renaît de sa cendre; le parti qui tue doit finir par l'emporter sur celui qui épargne : n'est-ce pas un peu l'histoire de la Vendée? Dieu seul sait ce qui serait advenu si les Vendéens avaient fait autre chose que de couper les cheveux aux cent mille soldats républicains qui n'attendaient pas qu'ils fussent repoussés pour se retourner contre leurs généreux vainqueurs. Quoi qu'il en soit, malheureux le jour et le pays où de semblables questions peuvent être posées et discutées!

Le soldat républicain ne doit pas cependant être accusé des atrocités dont quelques-uns de ses chefs se rendaient coupables. Presque tous quittaient leurs foyers avec regret pour aller combattre leurs concitoyens. Ils auraient volé aux frontières; il fallut les traîner pour ainsi dire sous les murs des villes assiégées. Cela est tellement vrai que lors des premiers apprêts de bombardement, un grand nombre de soldats requis contre Lyon eurent recours à la désertion pour ne point assister aux désastres d'une cité française, pour ne point contribuer aux malheurs des citoyens qu'on ne cessait de leur représenter comme ennemis, et qu'ils persistaient à considérer comme des frères égarés peut-être, mais excusables bien certainement. Ce fut pour prévenir autant que possible les progrès de ces désertion

que les représentants publièrent la veille du bombardement l'arrêté suivant :

Arrêté des représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes et dans les départements de Saône-et-Loire, Rhône-et-Loire et l'Ain, concernant les gardes nationales requises qui ont abandonné leurs drapeaux.

« Nous, représentants du peuple envoyés près l'armée des Alpes, » à eux joints les représentants du peuple envoyés dans les dépar- » tements de Saône-et-Loire, Rhône-et-Loire et l'Ain, informés que » plusieurs des citoyens mis en réquisition pour marcher contre la » ville rebelle de Lyon, ont lâchement abandonné leur poste, tandis » que les autres, animés par l'honneur et le courage, sont restés fi- » dèles à la loi; considérant qu'il importe de faire connaître les » lâches et de les frapper d'une manière capable de leur faire con- » naître que ce n'est point impunément qu'un Républicain oublie » ses devoirs; arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

» Si, dans le délai de vingt-quatre heures, les citoyens qui ont aban- » donné leur poste n'ont pas rejoint leurs drapeaux, les corps admi- » nistratifs et les municipalités dresseront une liste de tous ceux qui, » ayant été requis ou étant partis avec leurs compagnies ou bataillons, » sont retournés dans leurs foyers. Cette liste sera adressée aux » représentants du peuple dans les trois jours, à dater de celui de » la réception du présent par les districts et les municipalités.

ART. II.

» Aussitôt que la liste sera formée, les citoyens qui la compose- » ront seront désarmés et privés pendant six ans du droit d'élire » et d'être élus à aucune sorte de fonctions publiques.

ART. III.

» La liste de ces lâches ou de ces traîtres sera par nous adressée » à la Convention nationale avec invitation de la rendre publique » par voie d'impression, et de l'envoyer à tous les départements et

» aux armées. Chaque municipalité fera afficher cette liste dans » l'étendue de son territoire, et nous certifiera de l'exécution, à peine » par les fonctionnaires publics qui en sont chargés d'en être collec- » tivement et personnellement responsables.

ART. IV.

» Toutes permissions qui pourraient avoir été surprises aux gé- » néraux et aux représentants, sont révoquées, et tous citoyens » porteurs de ces permissions sont tenus de rejoindre dans le délai » fixé ci-dessus et sous les peines y portées.

ART. V.

» Tout citoyen qui partira, recevra des corps administratifs et » des municipalités un fusil et une giberne que fourniront ceux » qui ne partiront pas.

» Le présent sera imprimé, distribué, envoyé aux corps adminis- » tratifs et municipalités et distribué au camp.

» Fait au quartier-général de La Pape, ce 21 août 1793, l'an II de » la République une et indivisible.

» *Signé* DUBOIS-CRANCÉ, CLAUDE JAVOGUES et S. DELAPORTE. »

Ces deux derniers représentants avaient été réunis, par un ordre de la Convention du 7 août, aux citoyens Dubois-Crancé et Gauthier pour faire exécuter, conjointement avec eux, les décrets rendus contre la ville de Lyon. Par un nouvel arrêté du 21, Barrère leur fit adjoindre encore trois représentants, Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon.

Le feu contre Lyon recommença le 24, à quatre heures du soir, avec une intensité extraordinaire; les Lyonnais y répondirent avec vigueur. Les bombes des ennemis, mieux dirigées cette fois, ne tardèrent pas à exercer d'affreux ravages. Plusieurs incendies éclatent en différents endroits, menaçant d'envahir la ville entière; mais tandis que les hommes résistent aux avant-postes, les femmes combattent le progrès des flammes, elles se joignent aux pompiers pour les éteindre; quelques-unes même, se précipitant sur les bombes, parviennent à étouffer les mèches. La citoyenne Therriat, la première, donna l'exemple de ce courage. Le tonnerre de la destruc-

tion retentit partout sur la ville. Des édifices, sacrés par leur caractère et leur destination, sont les plus exposés; le drapeau noir qui flotte en signe de détresse sur l'hôpital ne préservera pas cet asile de la douleur; il servira de point de mire à la rage, si ce n'est à la maladresse des canonniers du général Vaubois. En effet, la première bombe qui fut lancée vint se briser sur la voûte d'une des principales salles de l'hospice, où trente malades se trouvaient placés. Les planchers en s'écroulant devaient inévitablement les écraser. Il n'en fut rien; les poutres se croisant sur le sommet des lits en fer, formèrent un toit nouveau qui les mit à l'abri du danger. Une autre bombe, perçant la toiture d'une autre salle plus vaste, tombe en sifflant au milieu de deux cents malades, et s'enterre dans le seul lit vacant qui s'y trouvait; la mèche s'éteint, et, par une circonstance providentielle, tout le monde est sauvé. Quarante-deux fois le feu menace d'embraser les salles où douze cents malades gisaient et criaient miséricorde; quarante-deux fois on s'en rendit maître : le zèle se multipliait plus encore que le danger. Cette lugubre nuit vit éclater de magnifiques dévouements. Les Sœurs hospitalières furent sublimes de charité et d'abnégation : on les vit, oubliant le danger, se précipiter là où il devenait le plus grand; on les vit, secondées par d'autres femmes accourues aux cris de la douleur, transporter les malades sur de nombreuses barques préparées sur la Saône; l'humanité leur donnait la force et le courage qui n'appartiennent qu'aux hommes. A la sombre clarté des bombes qui déchiraient le ciel et passaient sur leurs têtes comme des étoiles filantes, on les vit accompagner leur précieux convoi jusqu'à l'ancienne église de l'Observance, transformée en un vaste hôpital provisoire où la mort, secondée elle aussi par les émotions de la peur et par les fatigues d'un long transport, put moissonner tout à son aise.

Le bombardement continuait à outrance. A une heure la ville parut tout en feu; une pluie de boulets rouges avait incendié deux maisons du quai Saint-Clair; le quai de la Saône brûlait en plusieurs endroits; les rues Mercière, Tupin, Paradis étaient également, sur divers points, la proie des flammes; le bruit du canon, les détonations répétées de la mousqueterie, les cris des combattants, le son du tocsin, le roulement des tambours, faisaient de cette nuit un chaos lugubre où tous les éléments de la destruction se trouvaient aux prises. Tout à coup une explosion épouvantable ébranla la ville



Le général Précy.

et les faubourgs jusque dans leurs fondations; les pièces de canon, les mortiers des assiégeants et des assiégés tremblèrent dans leur batterie; un nuage noir de fumée enveloppa les troupes de la Convention et les Lyonnais comme dans un vaste linceul. Un silence d'effroi succéda momentanément aux bruits de la bataille : c'était l'arsenal de Lyon qui venait de sauter; la trahison s'était faite l'auxiliaire de Dubois-Crancé.

Les représentants du peuple crurent le moment favorable pour prendre la ville d'assaut. Le gros de l'armée assiégeante s'élance résolument contre les redoutes de la Croix-Rousse; ses bataillons, irrités par l'opiniâtre résistance des Lyonnais, prennent position à portée de pistolet de leurs canons. Le bataillon du Port-du-Temple fait des prodiges : les cartouches venant à lui manquer, et ne consultant que son courage, il se précipite de la redoute Panthod sur huit cents hommes d'infanterie qui l'entouraient, les disperse à la baïonnette, et parvient, à rejoindre la redoute de la maison Combes où Gingenne combattait avec six compagnies de grenadiers et de chasseurs.

Les efforts des assaillants se concentrèrent alors sur la redoute Panthod, où le général Grandval et ses canonniers tenaient encore, espérant le renfort et les munitions que le bataillon du Port-du-Temple était allé chercher; mais l'ennemi, devinant cette manœuvre hardie, venait de la rendre impossible en faisant occuper l'espace intermédiaire par quinze cents hommes de troupes d'élite. Longtemps repoussés, les Crancéens finirent par emporter le poste Panthod ; les canonniers avaient été presque tous tués sur leurs pièces; le brave Grandval avait eu le col du fémur brisé par un coup de canon, et la redoute n'offrait plus qu'un amas informe de décombres et de ruines. « Quels hommes! dit le chef de bataillon, qui s'en empara au cri de *Vive la République !* » quels hommes est-ce donc que ces Lyonnais?

L'explosion de l'arsenal, l'incendie d'un assez grand nombre de maisons, la dévastation de l'hôpital, la prise de la redoute Panthod, tels furent les fruits de cette nuit mémorable, fruits amers achetés de part et d'autre par bien des larmes et bien du sang.

Les représentants du peuple se pressèrent d'en faire part à la Convention; ils lui mandèrent, à la lueur des maisons qui brûlaient encore :

« Le feu a recommencé hier à quatre heures du soir, après trente » heures inutilement livrées à la réflexion. Les boulets rouges ont

» incendié le quartier Saint-Clair ; les bombes ont commencé leur » effet à dix heures du soir : il n'a pas été *conséquent* jusqu'à minuit; » mais à cette heure il s'est manifesté le plus terrible incendie vers » le quai de la Saône. D'immenses magasins ont été la proie des » flammes, et quoique le bombardement ait cessé ce matin à sept » heures, l'incendie n'a rien perdu de son activité jusqu'à ce mo- » ment qu'il est cinq heures du soir.

» On assure que Bellecour, l'arsenal, le port du Temple, la rue » Mercière, la rue Tupin sont totalement incendiés. On peut évaluer » la perte de ces deux nuits à deux cents millions. Nous avons envoyé » cet après-midi un trompette à Lyon, pour y porter la lettre ci- » jointe, quoiqu'on eût arboré sur les clochers le signe de la persi- » stance dans la rébellion, *le drapeau noir.* Nous avons donné trois » heures pour y répondre. Ces trois heures passées, le bombardement » recommencera. Pendant celui de la nuit d'hier, on a attaqué de » vive force deux redoutes des rebelles à la Croix-Rousse ; elles ont » été toutes deux emportées malgré une grêle de balles et de boulets.

» Cette nuit a eu un caractère de sévérité qui a peu d'exemples : on » y a souvent croisé la baïonnette. Les Lyonnais avaient aussi tenté » une sortie du côté du moulin à vent près de la Guillotière; mais les » gardes nationales de Grenoble qui étaient de poste les ont fait » rentrer avec beaucoup de rapidité en laissant deux morts sur la » place. Nous avons eu dix hommes tués et trente-deux blessés, les » redoutes des rebelles étaient jonchées de morts; mais ils ont » profité de l'obscurité pour en emporter un grand nombre, et » parmi les morts on trouve un tiers de prêtres à peu près. »

Comme toutes celles écrites précédemment, cette lettre dénaturait les faits. La perte des Lyonnais était exagérée ; celle des ennemis n'avait pas été moindre, à en juger par le nombre et les rapports des blessés qui vinrent chercher le lendemain un abri et des secours dans l'hospice qu'on leur avait fait bombarder la veille. Ils avaient emporté une seule redoute *de vive force,* sur des morts et des mourants, et non point deux, ainsi qu'ils l'assuraient ; enfin, ce *tiers* de prêtres, trouvé parmi les cadavres, se bornait à une seule unité, si toutefois une croix d'argent et un chapelet trouvés sous des vêtements, en contact avec la poitrine, sont les signes distinctifs de la prêtrise.

Les historiens qui ont écrit avant nous sur le siége de Lyon, ont re-

jeté entièrement sur Dubois-Crancé l'odieux du bombardement de l'hôpital : c'est une injustice que je dois relever. Vaubois seul doit être accusé, car dès le 21, de grand matin, Dubois-Crancé lui avait envoyé un petit billet pour lui ordonner de protéger autant qu'il dépendrait de lui, sans compromettre ses batteries, les maisons de la Charité et de l'Hôtel-Dieu.

Les représentants avaient promis à la Convention de recommencer le feu trois heures après l'envoi de la dépêche qu'ils devaient transmettre aux Lyonnais ; ils n'en firent rien : les pertes qu'ils avaient éprouvées, le découragement de leurs soldats augmenté par l'exaltation croissante des assiégés, la terrible responsabilité qu'ils prenaient aux yeux de la postérité en détruisant la seconde ville de France, les déterminèrent à écrire aux citoyens de Lyon une lettre où la menace existait bien toujours, mais affaiblie cependant par des paroles de commisération.

« L'armée de la République vous a fait bien du mal, leur disaient-» ils, parce que vous l'avez voulu. Craignez que ce fléau ne s'augmente » et que votre entière destruction ne serve d'exemple à quiconque » serait tenté de vous imiter.

» Nous vous envoyons le bulletin de la Convention nationale : vous » y verrez que nous avons fait notre devoir, et vous ne doutez pas, » que nous persisterons dans l'exécution de ses ordres..... »

Le bulletin dont il est ici question n'était autre chose que le procès-verbal de la séance conventionnelle du 21, où Barrère, après une emphatique description des prétendus excès commis par les muscadins lyonnais et foréziens dans le département de la Loire, avait fait décréter que Couthon, Château-Neuf-Randon et Maignet seraient adjoints, avec des pouvoirs illimités, aux représentants qui étaient déjà près de Lyon.

A la lettre que nous avons citée, les administrateurs lyonnais répondirent : « Lorsque vous nous envoyez des dépêches, vous ne » donnez point au peuple de Lyon le temps de délibérer : les hostilités » continuent. Quelles que soient vos résolutions sur ce point, nous » allons lui soumettre le contenu de votre lettre et le bulletin de la » Convention qui y était joint. Le résultat de sa délibération vous » sera transmise aussitôt qu'elle aura eu lieu. »

La journée et la nuit qui suivirent ces pourparlers se passèrent en

combats insignifiants d'avant-postes, jusqu'au 27, jour où Dubois-Crancé reçut enfin la réponse qu'il attendait. Les administrateurs de la ville lui mandaient au nom du peuple de Lyon, que : « Les citoyens » étant obligés de se disperser pour le service du siége, et ne devant » plus abandonner leurs postes sans cesse attaqués, ils ne pouvaient » plus correspondre eux-mêmes avec les représentants; qu'il n'y avait » plus d'autres moyens de s'entendre que de former un congrès de » commissaires de part et d'autre, qui stipuleraient entre eux ce qui » conviendrait suivant les circonstances. »

A cette déclaration, les représentants, n'écoutant plus que le sentiment de l'exaspération, ordonnent la reprise des hostilités : il était quatre heures du soir; ils font canonner la ville par les batteries de Montessuy et celles élevées sur la rive du Rhône qui leur appartient ; à neuf heures le bombardement recommence pour continuer jusqu'au lendemain matin; les ruines s'accumulent dans les quartiers de la ville ravagés pendant la nuit du 24 au 25, et cependant les Lyonnais résistent toujours : ils dédaignent à cette nouvelle et TOUJOURS DERNIÈRE sommation :

« Vos présidents de sections nous proposent une nomination res- » pective de commissaires, et en même temps ils nous déclarent que » désormais le peuple de la ville de Lyon ne correspondra plus avec » nous. On redoute une communication franche et loyale entre le » peuple et ses représentants. Eh ! bien nous déclarons à notre tour » que nous ne pouvons pas communiquer avec des autorités sans » caractère, puisque les décrets de la Convention s'y opposent. Nous » ne connaissons que la loi, nous n'obéissons qu'à la loi, et nous ne » traiterons jamais avec des fonctionnaires qui persistent à la méconnaître; voilà notre dernier mot. »

Comme dans les nuits précédentes, nuits d'horreur et de désolation, les Lyonnais furent admirables de courage, de persévérance et de résignation; à ce cri sinistre, repété par intervalle de dessus les toits et points élevés de la ville, *Gare la bombe!* ils répondent par le cri de : *Vive Lyon!* et le feu non interrompu de leurs batteries. A douze cents bombes lancées contre eux, ils ont riposté par deux mille boulets dont la plus grande partie a fait brèche dans les rangs ennemis; de grands vides se sont opérés dans

les bataillons crancéens ; un seul régiment de cavalerie, le ci-devant Royal-Pologne, est réduit à cent cinquante hommes ; la mort a décimé les autres corps dans une proportion non moins effrayante ; l'intervalle qui sépare les redoutes lyonnaises des postes des assiégeants est un vaste cimetière, où les cadavres sans sépulture, exposés à l'ardeur du soleil, menacent de joindre les ravages de la peste à ceux de l'incendie. Les pertes des assiégés, infiniment moins grandes en hommes tués et blessés, sont énormes cependant par les désastres du bombardement.

Le 28 août, à quatre heures du matin, on comptait cent trente-neuf maisons incendiées ; ce n'était point seulement aux projectiles enflammés des Crancéens qu'on devait attribuer ces désastres ; un ennemi occulte, bien plus dangereux par cela même, secondait d'une manière active, quoique cachée, les efforts des ennemis ; les clubistes vaincus le 29 mai avaient reparu à l'heure opportune, et ils avaient commencé dans l'ombre leur œuvre de vengeance. Correspondants mystérieux des représentants du peuple, ils avaient inventé des signaux qui facilitaient les opérations de l'ennemi et lui donnaient des indications qui précisaient ses manœuvres. Ils ne se contentèrent pas d'attirer les bombes et les boulets sur les édifices dont l'embrasement pouvait nuire à la défense ; munis de mèches pyrophoriques, de pétards et de marrons d'artifices, ils mettaient eux-mêmes le feu aux maisons que les projectiles ne pouvaient atteindre. Ce fut une Jacobine qui par de semblables moyens fit sauter l'arsenal, et conduisit l'incendie jusqu'à l'église de l'ancien couvent des Visitandines, transformée en un vaste entrepôt de fourrages. Arrêtée quelques jours après, elle fut condamnée à mort et fusillée comme les traîtres, par derrière, à genoux, sur la place des Terreaux.

Pour intimider, s'il était possible, la trahison, ou pour sévir au besoin contre elle, les administrateurs et les délégués du peuple de Lyon, considérant que, dans les moments de crise où se joue le sort des nations ou des cités, des mesures rigoureuses peuvent seules les sauver ; que la faiblesse qui ne sert qu'à l'individu qu'elle épargne nuit à la sûreté de milliers de citoyens, engagèrent le comité général de surveillance et de sûreté publique à créer une commission militaire pour juger dans les vingt-quatre heures, sans recours aucun et sans délai, tous les délits commis pendant la durée du siége contre la sûreté publique et individuelle des citoyens constitués en état de résistance

à l'oppression. Cette commission, munie de pouvoirs absolus et illimités, fut aussitôt formée d'après l'arrêt suivant.

« La commission militaire du peuple de Lyon sera composée :

» 1° D'un président, pris provisoirement dans les administrations » réunies, dont il sera donné connaissance aux sections, pour approu- » ver ce choix ou le remplacer ;

» 2° De cinq membres militaires, pris dans l'état-major des troupes » de sûreté, dont quatre feront les fonctions de juges et le cinquième » de commissaire rapporteur ;

» 3° D'un secrétaire greffier, choisi par la commission. Cette » commission militaire entrera sur-le-champ en fonctions. »

Malgré ces mesures énergiques et les sanglantes exécutions justifiées par de récentes catastrophes, les Jacobins n'en persistèrent pas moins dans leur système incendiaire. L'exagération de leurs croyances politiques avait rendu ces fanatiques inaccessibles à tout sentiment de pitié ; ils se réjouissaient à la vue des maisons réduites en cendre, à la vue des familles en pleurs ; ils voulurent de nouveaux décombres et de nouvelles désolations ; afin de les obtenir plus facilement, ils profitèrent de la stupeur qui régnait dans la bourgeoisie pour exciter la défiance contre les chefs et produire le découragement. C'est contre le général en chef surtout qu'ils s'acharnèrent ; ils le représentèrent comme le plus mortel ennemi de Lyon, comme l'homme qui avait vendu cette ville contre l'or de l'étranger et pour satisfaire les haines du royalisme. C'était le Néron des temps modernes ; comme le Néron d'autrefois, on l'avait vu se frotter les mains en contemplant avec bonheur la ville en feu, etc. etc.

Précy, qui, dans ces derniers jours surtout, avait fait l'admiration de l'armée lyonnaise par son sang-froid, son courage, son activité et l'habileté de ses dispositions militaires, Précy fit publier et placarder partout cette proclamation :

« Citoyens,

« Si quelque chose pouvait altérer les sentiments d'un homme qui, » sans autre intérêt que celui du bonheur public, s'est dévoué à la » défense publique d'une grande cité où il fut appelé par le vœu » de tous les gens de bien, ce seraient sans contredit les propos que

» la multitude effrénée et soldée par les ennemis se plait à répandre
» contre moi.
» Citoyens, mon âme est pure, ma conduite est sans reproche; et
» je n'entrerais dans aucun détail, si je ne craignais que des âmes
» faibles ne se laissassent séduire par ces calomnies outrées et astu-
» cieuses.... Une pusillanimité aussi impardonnable chez des hommes
» libres entraînerait nécessairement la chute et la perte d'une ville
» immense.
» Citoyens, pourquoi portez-vous les armes? Pour résister à
» l'oppression. Êtes-vous aggresseurs? Non : votre cause est celle de
» tous les honnêtes gens de la République. Elle a tout entière les
» yeux ouverts sur vous, et vous balanceriez entre l'intérêt géné-
» ral et l'intérêt particulier! Loin de moi cette idée : j'aime trop mes
» frères d'armes pour les présumer capables d'un pareil avilisse-
» ment. Ne croyez pas, en parlant ainsi, que je pense au salut de
» mon individu; quand je vins me ranger parmi vous et que je fus
» nommé votre général, le dévoûment de ma vie était fait; je suis
» prêt à le faire encore si la tranquillité publique en dépend.
» Quelles raisons auraient donc pu influencer l'opinion publique?
» C'est ce que je vais examiner. Depuis le moment où l'ennemi as-
» siégea votre ville contre le droit des gens, quels revers avez-vous
» éprouvé? Aucun. L'ennemi n'a pas gagné un pouce de terrain;
» partout il a été repoussé avec perte quand il a paru en face; aussi,
» sentant son insuffisance, il s'est borné à une guerre lointaine, qui,
» annonçant plus la rage et la haine que le courage, ne laisse pas
» que d'être nuisible à une grande cité.
» Citoyens, vous deviez bien vous attendre qu'on ne fait pas la
» guerre sans éprouver des pertes en tout genre; mais balancez ces
» pertes avec les risques que vous couriez, et vous sentirez renaî-
» tre en vous ce courage mâle qui doit caractériser tout brave
» Lyonnais.
» Les bombes et les boulets rouges vous épouvanteraient-ils? Cette
» manière de guerroyer n'annonce-t-elle pas bien clairement la
» faiblesse de ceux qui vous attaquent? Des Français qui tirent sur
» des Français avec autant d'acharnement, et aussi exécrablement,
» ne devraient-ils pas rougir de servir d'instrument à la haine et à la
» passion du plus despote des mortels? Mais, si l'intérêt particulier
» peut entrer en considération pour balancer l'intérêt général, quel

» mal l'ennemi vous aurait-il fait avec ses bombes et boulets? Pres-» que point... Vos vrais ennemis sont dans votre sein; ce sont eux qui » ont incendié votre arsenal, qui a entraîné la perte des maisons voi-» sines; ce sont eux qui, la première nuit du bombardement, se hâ-» tèrent de mettre le feu aux différentes maisons des rues Plat-» d'Argent et Grande-Rue; ce sont eux qui, par leurs cris incendiaires, » répandaient l'alarme dans la ville et empêchaient les honnêtes gens » timides de porter des secours; ce sont encore ces mêmes ennemis » qui, dans ce moment, par des bruits sourds et calomnieux, cher-» chent à semer le découragement... Braves Lyonnais! votre sort est » dans vos mains, la destinée de la République dépend de votre » fermeté : donnez à l'univers entier l'exemple du courage et du dés-» intéressement le plus déterminé : surveillez vos ennemis intérieurs; » chassez-les de votre sein; mais soyez fidèles observateurs des lois : » que l'injustice ne vous en fasse point commettre; forcez l'ennemi » commun à respecter votre modération et à craindre votre courage; » et si vous mourez en défendant votre patrie, il n'existera pas » d'honnête homme dans les siècles les plus reculés, qui ne jalouse » votre sort.

» L'ennemi peut détruire, brûler vos maisons; mais, au milieu de » ces désastres, le vrai Lyonnais doit paraître ferme et inébranlable. » Prononcez donc bien votre vœu; que les méchants tremblent, et que » les gens de bien vous admirent!

» *Signé* PRÉCY. »

Une seconde proclamation, publiée par le comité général de surveillance et de sûreté publique, rassura les citoyens qui avaient souffert du bombardement en leur promettant l'indemnité des pertes qu'ils avaient éprouvées. Réfugiés dans les églises des ci-devant Récollets et des Lazaristes, ils offraient un spectacle déchirant. Un bulletin du département de Rhône-et-Loire le décrit ainsi :

« Rien de plus attendrissant que de voir les malheureuses victi-» mes de l'incendie. Elles se sont toutes retirées dans l'église des ci-» devant Récollets et dans celle des Lazaristes. Là, on voit de jeunes » femmes pleurer à côté de quelques vieillards décrépits. Là, une mère » éplorée tient un enfant sur ses genoux et tout près d'elle est sa petite » famille tremblante encore d'effroi. Le désespoir abat les uns, la » crainte ulcère les autres, l'indignation les anime tous. »

» Au nom du comité général, des commissaires se sont transportés
» à ces dépôts pour y porter des paroles de consolation et pour assurer
» à ces malheureux les secours que leur état exigeait. Cette visite a
» arraché des larmes de pitié et de douleur.

» C'étaient de vrais pères au milieu de leurs enfants; la crainte avait
» fait place au courage, le découragement à l'espérance; on voyait.
» toutes ces femmes baignées de larmes les entourer et les conjurer
» avec instance de résister à toutes les barbaries des assiégeants.
» Qu'ils ne souillent pas notre ville, s'écriait-on de toutes parts; après
» leurs atrocités, leurs regards seraient plus à craindre que leur
» bombes. »

« Oui, nous résisterons jusqu'à la mort, répondirent les commis-
» saires du comité général, nous le jurons! »

Le canon qui grondait à coups précipités sur le plateau de la Croix-Rousse sembla sanctionner ce serment.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE : Trait courageux des habitants de Vernaison. — Action glorieuse de l'expédition lyonnaise dans le Forez. — Mort du maire Laplagne. — Prise du général Nicolas. — Combat de la grange des Grandes-Flaches. — Mort du vieux Laferté. — Défaites. — Servan est fusillé — Continuation du bombardement. — Belle proclamation du général Précy. — Combat et travestissement. — Les troupes de la convention prises dans leur propre piége. — Courage et persistance du peuple de Lyon. — Les femmes se distinguent. — Le chien Pluton. — Augmentation des forces ennemies. — Bosquillon. — Tentative malheureuse. — Dujast et Laurençon. — Passage du Rhône. — Désintéressement. — Récompense promise. — Les bleus. — Sépulture des morts. — Fatal effet des guerres civiles. — Arrivée de la garnison de Valenciennes. — Tentative d'empoisonnement sur la personne de Précy. — Préméditation de meurtre sur celle de son neveu. — Divers jugements de la commission militaire.

Sur tous les points extérieurs de la ville occupés encore par les soldats de l'armée lyonnaise ou par leurs partisans, la guerre se faisait avec des chances diverses. Les habitants de Vernaison, beau village situé sur la rive droite du Rhône, venaient de se distinguer par un trait de courage couronné d'un plein succès. Les républicains chassés de Pierre-Bénite, tentant le passage du fleuve, avaient commencé à jeter un pont de bateaux, lorsque les citoyens de cette commune, se rangeant en bataille sur le rivage, se disposèrent à en empêcher la construction; armés de carabines ils ouvrent le feu sur neuf *penelles* déjà amarrées : trois, criblées de balles, sombrent; la troupe ennemie, postée

dans celles qui restent, riposte aux décharges réitérées des braves de Vernaison. Le combat durait depuis vingt minutes sans autre résultat que quelques blessés des deux côtés, lorsque le maire de la commune et ses concitoyens, tous habiles mariniers, se jettent dans plusieurs barques amarrées à la rive et s'avancent à force de rames vers l'ennemi, les uns continuant leur feu, tous criant : *A l'abordage ! Vivent les Lyonnais !* Les soldats de la Convention, ne jugeant pas à propos d'attendre les éventualités d'un combat naval, rejoignirent le rivage opposé, abandonnèrent quelques-uns de leurs bateaux au courant du fleuve, les autres à leurs vainqueurs, et allèrent cacher la honte de leur défaite dans les saussaies voisines, après avoir perdu plusieurs hommes tués ou noyés.

Pendant que ce beau fait d'armes avait lieu sur le bord du Rhône, les bords de la Loire étaient également témoins de plusieurs combats non moins favorables à la cause lyonnaise et à la canse forézienne entièrement unies entre elles. Les meneurs du parti Jacobin avaient ameuté la population contre les muscadins qu'ils représentaient incessamment comme des contre-révolutionnaires, des brigands, des ennemis publics, réunis pour consommer la ruine du peuple, le dépouiller de tous les avantages péniblement conquis sur les privilégiés de l'ancien régime, et rétablir la dîme et les droits féodaux. A leur point de vue, les Lyonnais étaient de faux patriotes, qui déguisaient leurs intentions liberticides, sous une cocarde qu'ils abhorraient tout en la portant. Les insurgés foréziens étaient non moins dangereux, quoiqu'ils fussent plus francs dans leurs mouvements aristocratiques, l'affectation qu'ils mettaient à ne point se parer de la cocarde tricolore, témoignait assez que le royalisme de la Vendée avait remonté la Loire, et que la cocarde blanche était empreinte dans leurs cœurs, si elle ne décorait pas leurs chapeaux. Excitées par ces discours, qui n'étaient pas dénués de vérité, surtout en ce qui concernait les volontaires foréziens, plusieurs communes, cédèrent au sentiment de la peur, ou à des promesses fallacieuses; elles coururent aux armes, et les paysans de Boen, de Saint-Rambert, de Saint-Anthème et de Saint-Germain, se portèrent sur Montbrison. Avertie, par le tocsin, de l'approche de cette armée improvisée, la ville, ne tarda pas elle-même à prendre l'offensive.

Les Lyonnais et les Foréziens enveloppèrent séparément les colonnes des assaillants, et en eurent bon marché; l'engagement le

plus sérieux de cette journée eut lieu sur la route de Moingt; un nombreux rassemblement de paysans fut aisément dispersé, mais dans cette rencontre, le Forez eut à déplorer la perte d'un de ses meilleurs citoyens. M. de Laplagne, maire de Montbrison, voulant prévenir une sanglante collision, s'était avancé avec confiance pour adresser à ces furieux des paroles de paix; mais, entouré de suite, il avait été massacré. Sa mort fut cruellement vengée : on poursuivit les malheureux paysans à travers les champs et les vignes, n'accordant quartier à aucun. Un nouveau mouvement, appuyé par les troupes de ligne, se préparait du même côté, les vainqueurs le prévinrent par un coup de main audacieux et admirablement exécuté.

Un soir, au moment où les troupes lyonnaises revenaient de faire une excursion dans les environs, le général Rimbert, qui cachait sous ce nom d'emprunt son titre de noble et sa qualité d'émigré (de Laroche-Negli), fit mettre les armes en faisceaux, parcourut les rangs, complimentant chaque soldat sur sa belle tenue, sur son dévouement et sur son patriotisme éclairé; puis, s'adressant à la masse entière, il demanda cent cinquante fantassins pour entreprendre une expédition hardie, périlleuse, mais dont l'importance devait donner une grande gloire aux braves qui se présenteraient. L'infanterie s'offrit tout entière. Après deux heures de repos, une distribution de cartouches et de vivres pour deux jours, le général Rimbert, donnant le signal du départ, se mit à la tête de cette petite armée, marchant à pied comme elle toute la nuit. Les troupes ignoraient encore le but de l'expédition, la pensée de leur chef était un secret pour elles, et cependant elles s'avançaient à marches forcées sans découragement aucun, abrégeant la longueur et les ennuis de la route par les saillies et les boutades qui distinguent le caractère français. « Où diable, allons-nous donc, général? » demandaient les soldats, bien harassés, mourant de faim, mais enchantés de faire partie d'une excursion mystérieuse, qui leur rappelait les aventures romanesques de la chevalerie; « vous nous conduisez sans doute à la délivrance de quelque belle châtelaine, opprimée par les sans-culottes de la chevalerie moderne. — Je vous mène à mieux que cela, répondait Rimbert, je vous conduis à un succès qui, s'il plaît à Dieu, comblera nos amis de joie, et frappera nos ennemis de terreur. » Quand, au signal de halte, la colonne s'arrêta, le jour commençait à poindre, et l'on se trouvait en vue de la petite ville de Saint-Anthème, occupée

militairement par le général républicain, Nicolas, son état-major, trois cents volontaires ou réquisitionnaires, et cinquante hussards, troupes d'élite bien équipées et bien montées. Les soldats de Rimbert comprirent alors.... A vingt pas de là, une sentinelle perdue, appuyée contre un arbre, dormait profondément, son fusil entre les jambes; pour l'empêcher de donner l'alarme, un grenadier lyonnais, nommé Vuiton, se détachant de sa compagnie, lui cassa la tête d'un coup de crosse, et la colonne se remit en marche.

Le factionnaire du poste, qui se trouvait à l'entrée de la ville, voyant approcher une troupe armée, cria : *Qui vive!* — Camarades du Puy-de-Dôme, répondit Rimbert, et *Vive la République!* Le poste entier fut aussitôt enveloppé, désarmé et emprisonné dans son corps de garde, sans pouvoir donner le moindre signal. Bientôt cernée de tous les côtés, la ville de Saint-Anthème n'offrit aucune issue pour la fuite. Tandis qu'une division de la colonne expéditionnaire s'emparait, sans tirer un seul coup de fusil, des hussards occupés à panser leurs chevaux, une compagnie de chasseurs s'assurait de tous les conscrits qui se trouvaient encore endormis; le général Nicolas fut également surpris dans son lit; il sauta bien sur ses pistolets pour chercher à se défendre; mais toute résistance fut inutile, il fallut qu'il donnât son épée au général Rimbert. « Ne craignez rien, lui dit celui-ci, ne craignez rien, général, nous connaissons les droits de l'humanité, quand vous méconnaissez, vous, ceux de la guerre; nous respectons nos prisonniers, quand vous assassinez les vôtres; vous aurez parmi nous tous les égards qu'on doit à votre rang et au malheur. »

On trouva sur le secrétaire du général Nicolas un brouillon d'une lettre qu'il avait écrite aux représentants du peuple près l'armée des Alpes..... « Je vous rendrai bon compte dans peu de jours, disait-il, » des rebelles de Montbrison et des muscadins qui y sont, et, malgré » tous les obstacles que j'ai trouvés à Clermont, j'aurai encore part » à la destruction de cette vile canaille.

» On m'annonce dans ce moment que du côté de Rive-de-Gier on a » bien frotté les muscadins, qu'on en a tué quatorze et qu'on leur a » pris une pièce de quatre; j'ai appris aussi avec *plaisir* que l'on bombardait *hardiment* Lyon, et que l'arsenal, *l'hôpital militaire* et » plusieurs maisons brûlaient; donnez-moi de vos nouvelles, je vous » prie, et soyez bien convaincus des sentiments d'un véritable sans-» culotte.

» Salut et fraternité. *Le général de brigade, signé* NICOLAS. »

La prise de Saint-Anthème, quartier-général de Nicolas et des troupes républicaines, sans effusion de sang, pour ainsi dire, est un des épisodes les plus saillants de l'occupation du Forez par les Lyonnais. Rimbert fit preuve en cette circonstance des qualités militaires qui constituent le bon général. Précy lui écrivit à ce sujet une lettre de félicitations.

Tandis qu'à Montbrison on célébrait par des fêtes l'heureuse réussite de cette expédition nocturne, une affreuse nouvelle se répandit dans la ville ; on venait d'apprendre qu'une division commandée par le général Servan avait été taillée en pièces près de Rive-de-Gier. Cette nouvelle était vraie, on ne tarda pas à en connaître tous les détails.

Pour dégager Lyon, cerné en partie du côté du midi, Servan résolut de se porter sur Rive-de-Gier occupé par des troupes détachées du corps du général Valette. Il avait avec lui soixante fantassins, deux pièces de canon, un caisson et douze cavaliers. Le vieux Laferté était chargé du commandement de l'artillerie. Arrivé à Saint-Chamond, Servan renforça sa petite armée de quarante hommes qu'il détacha de la station de cette ville, puis il en forma deux corps de cinquante hommes chacun avec une pièce de canon. L'un de ces détachements prit le chemin de la montagne ; Servan, se mettant à la tête de l'autre, s'avança par la grande route sans s'inquiéter de la force numérique des ennemis; les succès précédemment obtenus lui avaient donné une telle assurance qu'il se croyait invincible : cette confiance en son audace personnelle, appuyée par le courage des braves qui l'entouraient, fut la première cause de sa perte. A son approche de Rive-de-Gier, il aperçut un gros de cavalerie à l'entrée de la ville. Le tocsin sonnait, d'un coup de canon Laferté le fit taire ; le premier boulet qu'il lança, faisant une large brèche au clocher, avait brisé le montant de la cloche. S'ébranlant alors, les dragons de Lorraine que Servan avait aperçus prêts à charger s'élançèrent le sabre au poing ; il était trop tard pour battre en retraite devant des forces bien supérieures en nombre, égales en courage. Sur le point d'être débordé, Servan dispose ses soixante-douze hommes en bataillon carré, sa pièce de canon et ses douze cavaliers au centre : les dragons de la Convention arrivent au galop sur cette muraille d'hommes et de fer, ils reculent brisés devant une décharge de mousqueterie; mais se reformant aussitôt, ils reviennent à la charge. Tout à coup un des angles du carré s'ouvre, la pièce dé-

masquée tire une volée de mitraille et disperse une seconde fois les dragons de Lorraine. Que pouvaient les Lyonnais contre une armée dix fois plus forte que la leur? Vendre chèrement leur vie. Servan le comprit. Au tocsin de la ville réduit au silence, le tocsin des villages voisins avait répondu; les collines commençaient à se couvrir de paysans armés de fusils et de faulx: partout le cri de : *Mort aux Muscadins!* se faisait entendre; un instant de plus, et la division lyonnaise va se trouver prise de flanc, en tête et en queue; pour éviter ce danger, Servan abandonne la grande route et se retire en bon ordre, soutenant toujours le feu et croisant la baïonnette contre les cavaliers qui s'approchent de trop près.' Non loin de là se trouvait une grange connue sous le nom des Grandes-Flaches, elle était occupée déjà par les paysans accourus dans l'espoir du pillage; Servan l'enlève à la pointe de l'épée, et s'y retranche aussitôt derrière des barricades improvisées. Il avait déjà perdu quelques hommes, plusieurs étaient blessés, toute résistance paraissait impossible:

— « Vous êtes des braves, leur dit un officier des dragons de Lor-
» raine, rendez-vous, il ne vous sera fait aucun mal.
» — Quel gage nous donnerez-vous pour que nous croyions à la sin-
» cérité de vos paroles? répond Servan.
» — L'honneur et la générosité de la République, réplique l'officier
» de dragons.
» — Nous n'y croyons pas, dit Servan : mieux vaut périr ici en sol-
» dats que sur l'échafaud comme de vils criminels.
» — Vous êtes perdus; regardez, ajouta le dragon en montrant avec
» son sabre la masse toujours croissante des paysans, vous êtes per-
» dus si vous ne vous rendez pas.
» — Eh bien! que la volonté de Dieu soit faite, s'écria Servan avec
» exaltation, vous pourrez dire à votre République comment les Lyon-
» nais et les Foréziens savent mourir. »

La grange des Grandes-Flaches se trouvait effectivement entièrement bloquée; des milliers de paysans couronnaient toutes les hauteurs des environs. Le feu recommence avec vigueur, la pièce de canon fait de grands ravages dans les rangs des assaillants; le vieux Laferté pousse un cri de rage, les gargousses vont lui manquer, le caisson

des munitions a disparu. *Vive la République!* s'écrient les dragons. *Vive la France!* répond Servan. L'attaque est terrible, sublime est la défense : le chef Lyonnais ordonne en général, et combat en soldat au premier rang ; ses compagnons tombent à ses côtés à travers une grêle de balles. Le vieux Laferté, frappé d'un coup de feu au côté droit, expire en embrassant sa pièce de canon ; Jean François Bruel le remplace pour envoyer un dernier boulet à l'ennemi. Deux pauvres jeunes gens, deux enfants plutôt, liés par une étroite amitié, et qu'on avait surnommés les *Nisus* et *Euryale* de l'armée lyonnaise, Cuzien et Jaille, sont tués presque en même temps ; la dernière parole de l'un d'eux est le nom de sa mère. Servan résiste encore entouré de cadavres ; un biscaïen lui brise la main droite, il l'enveloppe avec son mouchoir ; un second coup de feu lui casse le poignet gauche ; ainsi mis hors de combat, il croise les bras sur sa poitrine, et son regard menace toujours des ennemis contre lesquels il ne peut plus se défendre. Le siége des Grandes-Flaches durait depuis cinq heures : les munitions étaient épuisées, la barricade était en feu, des soixante-douze Lyonnais et Foréziens, une douzaine combattaient encore. Les dragons de Lorraine, saisis d'admiration, quittèrent un champ de bataille où il n'y avait plus guère que des cadavres à combattre, laissant à de sauvages paysans le soin d'achever les blessés.

Servan, ayant accepté les honneurs d'une capitulation de guerre, fut transporté mourant au camp de la Ferrandière, où l'impitoyable Dubois-Crancé le fit fusiller au mépris du droit des gens.

Le détachement qui avait pris le chemin de la montagne fut plus heureux ; arrivé trop tard pour prendre part au triste combat de la ferme des Grandes-Flaches, il opéra sa retraite en bon ordre, quoique poursuivi avec vigueur par les dragons qui avaient laissé, ainsi que nous venons de le dire, les volontaires et les paysans aux prises avec les débris de la colonne de Servan.

Tandis que les représentants du peuple faisaient fusiller le général Servan, à moitié mort de ses blessures, sans lui accorder un verre d'eau pour étancher la soif fébrile qui le dévorait, le général en chef de l'armée lyonnaise entourait de soins les prisonniers faits à Saint-Anthème, il fit donner au général Nicolas le château de Pierre-Scize pour prison. Le chef républicain y trouva tous les égards dus à son rang, rien ne lui manqua, sauf la liberté. La seule vengeance

que les Lyonnais tirèrent de la mort du malheureux Servan, fut de chanter plusieurs jours de suite sous les murs de Pierre-Scize une chanson qui se terminait par ce refrain de circonstance :

Compte bien les clous de la porte,
Compère, compère Nicolas,
Tu nous diras combien il y en a.

Le bombardement recommença contre Lyon dans la nuit du 29 au 30 août et dura jusqu'au jour; le feu cependant fut moins vif que celui des nuits précédentes; plusieurs pièces d'artillerie avaient été démontées par les boulets des assiégés, les autres se trouvant endommagées avaient besoin d'être remplacées, ainsi que le mandaient les représentants du peuple au comité du salut public de la Convention, ajoutant que, *l'opiniâtreté de Lyon* n'avait point encore cédé *ni aux remontrances, ni aux exhortations, ni aux bombes, ni aux boulets.*

La proclamation que Précy adressa ce jour-là aux troupes qu'il commandait et aux bons citoyens de la ville est un monument précieux pour l'histoire militaire de Lyon. Il leur disait :

« Braves Lyonnais, soyez fiers! ce n'est point seulement la France » et l'Europe d'aujourd'hui qui vous contemplent avec orgueil, c'est » l'avenir, c'est la postérité qui vous admirent; car, vous donnez un » grand enseignement aux générations futures. Braves Lyonnais, » soyez fiers, car je le suis, moi, d'être votre général; car je le suis » de commander à de pareils soldats! Dans leur orgueil insensé, *ils* » vous appelaient des soldats de papier et de cotonnade, vous leur » avez prouvé que sous vos vestes de coton, il y avait des poitrines » de fer à l'abri de leurs balles et de leurs boulets, des cœurs inacces- » sibles à la menace comme à la peur. La garde nationale chargée de » l'ordre intérieur est digne aussi de vous; pendant que vous défen- » dez les portes de la ville, elle protége la sûreté publique et surveille » cette horde impie, soldée par l'or des ennemis de la République. » Je dois aussi des félicitations aux femmes lyonnaises, en ce temps » de malheur et de crime, elles donnent l'exemple de toutes les » vertus; faibles par leur nature, elles sont fortes par leur courage » et leur énergie. Oui, soldats, soyez fiers, car vous n'avez point » voulu courber la tête sous le joug honteux du sans-culottisme; vous

» avez voulu être libres, et vous préférez encore la mort à l'escla-
» vage.

» Courage, soldats! persévérance, résignation! croyez en moi,
» comme j'ai confiance en vous; serrons nos rangs sur les décombres
» fumants de notre noble ville; groupons-nous sous notre majestueux
» drapeau, plantons-le avec sa fière devise sur les corps sanglants de
» nos ennemis. — Cavaliers, à cheval! canonniers, à vos pièces! chas-
» seurs et grenadiers, à vos postes! Vive Lyon! »

Précy avait raison : il avait droit d'être fier de son armée, car il ne se passait pas un seul jour sans quelques actions d'éclat, dignes des fastes militaires de la nation française. Aguerris au feu, les Lyonnais se présentaient au combat *comme à la noce*, selon l'expression d'un officier de l'armée de Condé, tué dans la nuit du 28 août, aux côtés du général Grandval.

Un fait bizarre et caractéristique avait eu lieu cette même nuit aux Brotteaux. Les Lyonnais chargés de la défense de la loge maçonnique, transformée en poste avancé, avaient cru plaisant de s'affubler de tous les costumes qui servaient aux réceptions et autres cérémonies des francs-maçons, et d'attacher une épée aux mains décharnées d'un squelette qu'ils avaient trouvé dans le garde-meuble maçonnique. Vivement attaqués, un instant après, par les paysans nouvellement requis dans le département de l'Ain, et trouvant plaisir à se battre dans un costume, un travestissement aussi grotesque, ils firent une vigoureuse sortie à la lueur des maisons incendiées de la ville, et en poussant des cris affreux. Les recrues de l'Ain, croyant avoir l'enfer sur les bras, se dispersèrent et regagnèrent isolément leurs quartiers, disant partout qu'ils avaient été attaqués par une armée de démons, commandés par un squelette dont l'épée flamboyante coupait un homme en deux. Un régiment de cavalerie, que le général Rivaz envoya sur les lieux pour vérifier la cause réelle de cette terreur panique, fut accueilli par une décharge de mousqueterie qui lui tua quelques hommes : une large tranchée les séparait de gens singulièrement vêtus, les uns, couverts de cuirasses et de casques d'or, les autres, de linceuls et de couronnes de fer, tous groupés autour d'un squelette qui s'agitait effectivement d'une étrange manière.

Au mouvement que fit la cavalerie pour les tourner, les Lyonnais

travestis, craignant d'être enveloppés, se retirèrent en bon ordre dans leur poste, où les cavaliers ennemis, contenus par un feu nourri et bien entretenu, n'osèrent pas les poursuivre. Un volontaire du département de l'Ain, partie active de cè combat de nuit, existe encore à quelques lieues de Bourg; il est toujours convaincu d'avoir eu affaire à une légion d'êtres surnaturels.

Honteux d'avoir été mystifiés ainsi, les Crancéens voulurent avoir leur revanche, et ménager à leur tour une surprise aux postes de la Croix-Rousse. Ce projet faillit tourner à leur perte.

Par une belle matinée des premiers jours de septembre, une femme de la campagne se présente au poste de la Croix-Noire, poussant devant elle un âne chargé de légumes et de jattes en fer-blanc remplies de lait. C'était une bonne fortune pour des hommes commençant à souffrir de toutes les privations qui résultent d'un blocus en régle; aussi ces provisions furent-elles bientôt échangées contre de l'argent monnayé et non point contre des assignats. La paysanne songeait à se remettre en route, lorsqu'un canonnier lyonnais, la saisissant par le bras, dit à ses camarades : « Trop faibles ou trop lâches pour nous attaquer en face, nos ennemis s'introduisent dans nos camps comme de méchants écoliers travestis, pour nous surprendre par la ruse; emparez-vous de cette femme, et qu'on la fusille. » Le canonnier qui parlait ainsi, était une femme elle-même, Louise Adrian, jeune héroïne de 17 ans, aussi jolie que brave, aussi vertueuse que jolie. Elle servait la même batterie qu'un de ses frères; elle avait reconnu dans la tournure, dans l'inflexion de voix de la prétendue paysanne, toutes les allures d'un homme qui fut aussitôt placé, malgré ses cris et ses supplications, devant un piquet de grenadiers chargés de le fusiller.

« Arrêtez! s'écria un jeune chasseur imberbe au moment où le fatal signal allait être donné, arrêtez! l'existence de cet espion peut nous servir; accordons-lui la vie sauve, si notre capitaine y consent, pour la révélation sincère de son projet. » La prétendue paysanne s'empressa d'avouer que le général Petit-Guillaume l'avait chargé, contre une assez forte somme, de reconnaître, à l'aide d'un déguisement, la position et la force numérique du poste, pour le surprendre le lendemain de grand matin. D'un coup d'œil, le chasseur lyonnais avait mesuré sa taille à celle de l'espion; c'était non-seulement les mêmes proportions, mais il y avait encore beaucoup d'analogie dans

les traits du visage et l'inflexion de la voix. Changeant aussitôt ses vêtements de soldat contre ceux de la paysanne, il marcha droit au camp du général Petit-Guillaume, poussant devant lui la bourrique allégée par la vente des provisions du matin. Les renseignements qu'il donna sur la position et la force du poste de la Croix-Noire, comblèrent de joie le général, qui doubla la gratification promise à l'espion et fit ses préparatifs pour l'attaque du lendemain.

Le chasseur déguisé avait représenté les Lyonnais comme complétement démoralisés par les effets désastreux du bombardement, leurs chefs seuls les empêchaient d'ouvrir leurs portes aux troupes de la Convention; le poste de la Croix-Noire n'était plus qu'une *galette* dont on aurait bon marché, défendue seulement par vingt hommes et une méchante pièce de canon qui refusait tout service, lorsqu'elle était échauffée par deux ou trois coups; c'était une simple femme, ajouta-t-il, qui en avait pris le commandement après la mort du capitaine chargé de la défendre, etc., etc.

Le général Petit-Guillaume quitta Montessuy à quatre heures du matin, à la tête de quinze cents hommes d'élite, marchant au pas, en silence, sur huit hommes de front. Avertis de leur mouvement par le retour inespéré de leur brave camarade, les Lyonnais s'étaient embusqués pendant la nuit sur le revers méridional d'un monticule, couronné de deux pièces de canon, mises en batterie, et chargées à mitraille jusqu'à la gueule.

Les Crancéens s'avançaient toujours en toute confiance; tout à coup deux décharges simultanées, les prenant en hauteur et de front, jonchent la terre de cadavres. Les Lyonnais, profitant du premier moment de surprise et d'hésitation de l'ennemi, s'élancent en tirailleurs sur les flancs de la colonne et la fusillent à bout portant, tandis que leur artillerie achève de la disperser en la prenant cette fois en queue. On dut l'avantage de cette journée qui coûta beaucoup de monde aux Crancéens, à la présence d'esprit, au sang-froid du chasseur, jeune apprenti, nous a-t-on assuré, du pharmacien Macors.

Il demanda pour le prix de ce succès, la grâce de l'espion républicain; il l'obtint, et le renvoya au général crancéen avec un petit billet ainsi conçu :

« Je, soussigné, reconnais avoir reçu du général Petit-Guillaume la

» somme de cent cinquante livres écus, remboursable au premier avis
» en coups de canon et de fusils.

» TULAGOBES, *élève apothicaire*,

» qui a changé sa seringue contre un mousquet pour f.... à son aise
» des lavements de plomb chaud aux c... des fondeurs de cloche. »

Fin contre fin ne vaut rien pour doublure.

Il faudrait dix volumes pour relater tous les événements remarquables et intéressants qui se sont passés au siége que nous décrivons; bombardés sur tous les points, battus dans le Forez, abandonnés par leurs auxiliaires, cernés de toutes parts, réduits à la disette et bientôt à la famine, obligés de combattre contre les troupes assiégeantes et de lutter, dans leur propre ville, contre les traîtres et les clubistes qui les entourent; les Lyonnais, redoublant de courage et de résolutions, sont plus terribles encore qu'aux premiers jours de leurs succès. Ce ne sont plus les jeunes hommes seulement qui font le coup de feu aux avant-postes, on voit parmi eux des vieillards, des femmes mêmes; la ci-devant marquise d'Yvolet de Bourg, la jeune et belle Mélanie Subrin combattent en héroïnes sous l'épaulette verte de chasseurs. La citoyenne Deschamps se fait remarquer par sa valeur dans les rangs des grenadiers, Marie Adrian, nous l'avons dit, sert une pièce de canon à la Croix-Noire; la citoyenne Cochet a revêtu pareillement l'uniforme d'artilleur, mais le plus souvent on la voit au feu sous un costume élégant et de fantaisie qui flatte davantage sa beauté et plaît à sa coquetterie de femme; un grand nombre d'autres femmes, que nous voudrions pouvoir citer, se précipitent sous le feu des ennemis pour chercher les blessés et emporter les morts; des animaux même semblent partager l'ardeur de leurs maîtres dans cette communauté d'enthousiasme et de résistance à l'oppression; les grenadiers du poste de la maison Pauthod, située aux Brotteaux, ont un chien du mont Saint-Bernard qui s'élance sur les bombes pour en arracher la mèche avec les dents : *Pluton*, c'est ainsi qu'on l'appelle, monte sa faction, il dirige les patrouilles, et prévient toujours par ses aboiements l'approche de l'ennemi, ou l'existence de quelque danger. Le pauvre animal fut emporté, le 31 août, par une obuse.

Malgré les efforts des troupes qu'il commandait, Précy commença

dès lors à désespérer du salut de la cause lyonnaise. Chaque jour les faibles ressources de la ville s'épuisaient, toute espérance de secours était perdue. L'armée de la Convention, au contraire, se renforçait à chaque instant, de nouvelles compagnies reformaient les cadres des bataillons détruits par l'artillerie du peuple de Lyon. Sa cavalerie comptait un grand nombre d'escadrons; l'infanterie, mieux aguerrie, était plus solide au feu. De tous les côtés il arrivait au camp des représentants du peuple, d'énormes convois de poudre et de projectiles. Les forts de Barraux et d'Embrun, les villes de Grenoble et de Besançon, d'Auxonne même alimentèrent leurs magasins. Cinq mille chevaux par jour, sans compter ceux qui voituraient les subsistances, étaient requis dans les départements voisins, pour entretenir constamment le parc, car il se consommait régulièrement toutes les vingt-quatre heures devant Lyon 500 bombes, et 1,000 boulets de 24 ou de 16. Cependant Précy ne faillit pas un seul instant: fort de la résistance lyonnaise, il n'eut plus, comme le chef troyen, qu'une seule chance de salut, celle de n'en espérer aucun.

La batterie de canons et de mortiers, que les assiégés avaient établie sur la terrasse de la Bibliothèque et sur le quai du Rhône, aux pieds de l'hôpital, cherchaient vainement à démonter les batteries des assiégeans, garanties par d'énormes chantiers de bois, situés sur la rive gauche du Rhône. Le colonel de Chenelette avait lancé lui-même plusieurs bombes sur ces énormes pièces de bois, sans pouvoir réussir à les incendier. Les ennemis avaient le soin de les tenir constamment humides par le jeu des pompes. D'après le conseil de cet habile chef, le général Précy fit publier, le 2 septembre, un ordre du jour par lequel le comité militaire de Lyon s'engageait à donner une somme de vingt mille livres au brave qui traverserait le Rhône pendant la nuit, et incendierait les chantiers, principaux obstacles de la défense. Un nommé Bosquillon, capitaine ingénieur, se présenta aussitôt au quartier-général, et demanda des instructions nécessaires pour cette expédition périlleuse; le citoyen Ravina, capitaine d'artillerie lui remit plusieurs pièces d'artifices, et l'accompagna jusque sur la place Saint-Clair, tout près des postes où il s'embarqua dans un petit bateau, dirigé par un adroit et courageux marinier, nommé Viannet. Il aborda à trente toises au-dessous du pont Morand, sans avoir été aperçu; alors, au lieu de marcher droit au chantier, il mit le feu à une provision de fagots qui, s'enflam-

mant aussitôt, attirèrent l'attention de l'ennemi ; Bosquillon eut à peine le temps de regagner l'autre rive, poursuivi par de nombreux coups de fusils.

Désireux de connaître le résultat de cette importante tentative Précy, entouré de son état-major, se trouvait sur le quai de Retz ; il ne put s'empêcher d'exprimer un vif mécontentement, en voyant qu'elle n'avait abouti qu'à mettre l'ennemi sur ses gardes. Il se retirait, lorsque deux jeunes gens se présentèrent à lui promettant de mieux accomplir l'œuvre si malheureusement entreprise par Bosquillon.

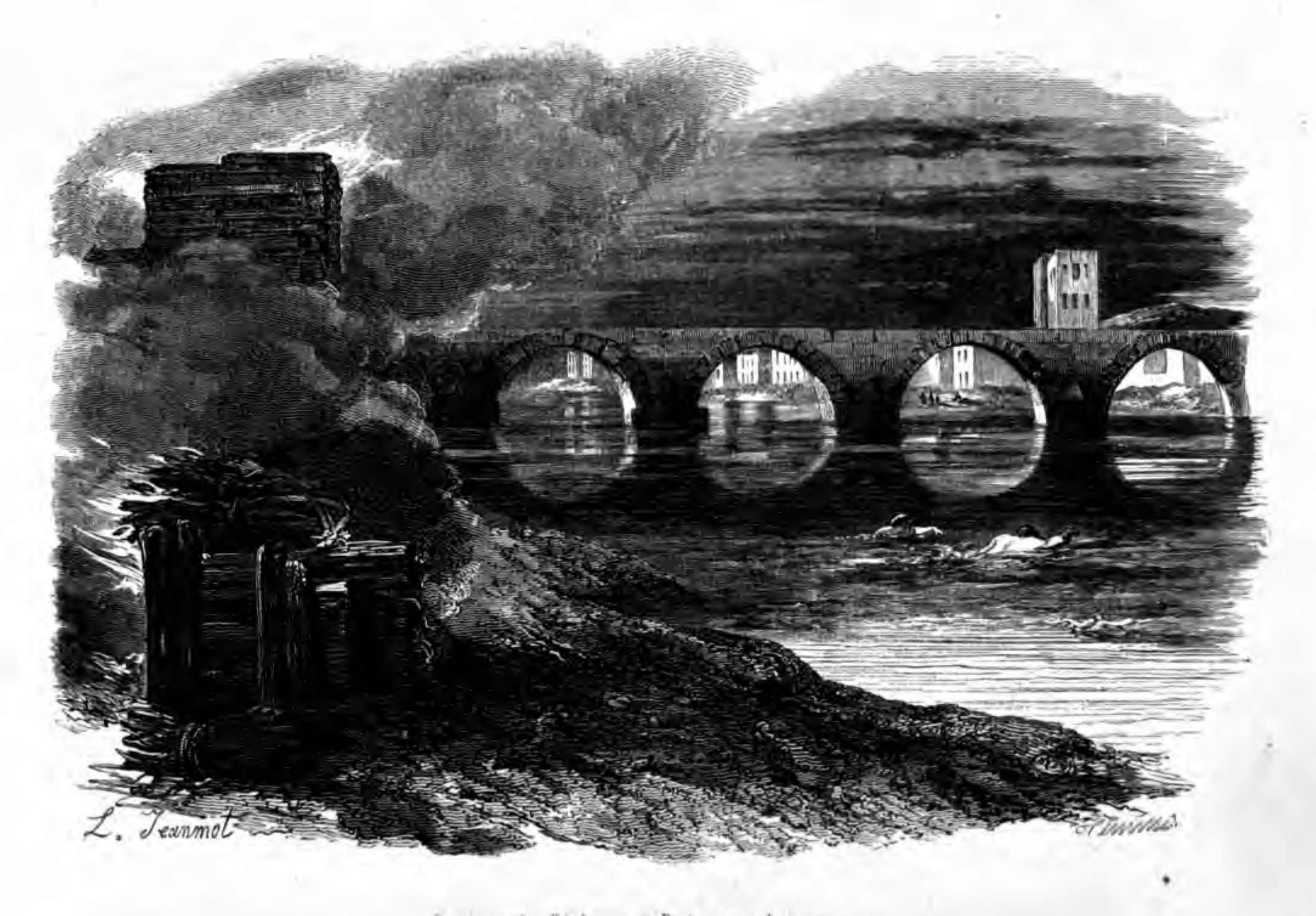
Le plus âgé n'avait pas vingt ans, il s'appelait Laurençon, et portait l'uniforme des chasseurs à cheval ; l'autre avait à peine dix-sept ans et servait dans une compagnie de chasseurs à pied, de la section de l'Hôtel-Dieu ; il se nommait Barthélemy Dujast : plus d'une fois déjà, on avait remarqué ce dernier par son courage et sa gaîté entraînante. Précy les examina deux minutes sans répondre, et se contenta de leur montrer par un geste les fagots incendiés, qui alors brillaient comme un beau soleil de midi. « Cela ne fait rien, répondit Dujast, en indiquant à son tour les eaux du Rhône, nous ne verrons que mieux pour faire les canards.

Précy se prit à rire. « Eh bien ! soit, mes amis, dit-il en leur frappant sur l'épaule, et en accompagnant ces mots d'une expression qui lui était familière : Vous me paraissez de bons b....., venez me voir demain à huit heures du soir, nous recommencerons la partie.

— Et pourquoi pas aujourd'hui ? répliqua Dujast, quand le fer est chaud il faut le battre ; voyez, général, il chauffe là-bas, battons-le de suite, d'autant plus, ajouta-t-il, que le réchauffé ne vaut rien du tout. »

Ces deux jeunes gens insistèrent tellement, que le général finit par céder à leur désir. Il était une heure et demie du matin ; le capitaine Ravina s'empressa de leur remettre de nouvelles pièces d'artifice : alors, après avoir serré la main de leurs camarades, ils se mirent bravement à la nage, la tête hors de l'eau, couronnée par des fusées à incendie, enveloppées d'une toile goudronnée. Laurençon, plus âgé et plus fort, aborda le premier et attendit son compagnon. Le général Précy, ses officiers, les nombreux spectateurs qui sont rassemblés sur la rive droite du fleuve, les suivent du regard, à la clarté rougeâtre des fagots qui commencent à s'éteindre. Chacun forme des

vœux pour la réussite de ce hardi dessein, tous les cœurs battent et tremblent que quelque obstacle imprévu ne force nos deux jeunes héros à se remettre à la nage. Mais Dujast avait dit qu'il fallait battre le fer quand il était chaud. Le brasier qui flambe encore lui fournit le feu dont il a besoin, il arrache un tison ardent et marche résolument vers le chantier le plus rapproché; Laurençon le suit; ils profitent des brèches que les bombes et les boulets des canonniers lyonnais ont faites à la clôture, pour lancer leurs fusées et leurs marrons d'artifice dans cinq ou six chantiers. Une épaisse fumée enveloppe les camps des Crancéens, des acclamations de joie retentissent sur le rivage de la droite du Rhône, et les deux braves reviennent paisiblement s'asseoir sur le bord du fleuve, contempler et suivre les progrès de plusieurs colonnes de feu, s'élevant majestueusement dans les airs. Cinq chantiers étaient complétement embrasés, le sixième seul ne brûlait pas, c'était pourtant le plus important à l'attaque. Dujast y retourne, malgré les clameurs et le tumulte des postes ennemis qui commençaient à se mettre en mouvement. Laurençon se présente à quelques pas de la première redoute du général Vaubois, il insulte de la voix et du geste les soldats qui font feu sur lui, il les appelle *fondeurs de cloches, bourreaux de rois*, et les brave au point de prendre sous leurs yeux une position terre-à-terre, que la pruderie de la langue française nous permet à peine d'indiquer. Dujast le rejoint et l'imite, enfin tous deux finissent par se remettre à la nage à travers une grêle de balles, qui sifflaient sur leurs têtes et trouaient à leurs côtés les flots du Rhône. Pour protéger leur débarquement, les batteries de la ville ripostent par des coups de canon et répondent à des cris de fureur par des acclamations d'enthousiasme; Laurençon aborda le premier vis-à-vis l'Hôtel-Dieu. Dujast, entraîné par le courant, pouvant à peine se servir d'une jambe brûlée profondément, est emporté à la dérive jusque sous le pont de la Guillotière. Ce moment fut terrible, nous le décrivons sous l'impression que nous en avons ressentie en écoutant le récit de notre héros. « Je me crus perdu » alors, nous a-t-il dit lui-même, je regrettais bien un peu la vie, non » par ce qu'elle avait d'espérance ou de bonheur pour moi, mais pour » ce qu'elle m'aurait permis encore de faire dans cette lutte affreuse, » où nous étions forcés chaque jour de suppléer au nombre par le » courage et l'activité, puis je regrettais de périr obscurément la » nuit dans un fleuve; j'aurais préféré cent fois mourir sur un champ



Passage du Rhône par Dujast et Laurençon

» de combat, sous le feu de l'ennemi ; je voyais l agitation extraor-
» dinaire qui se manifestait sur le quai de l'Hôpital, je voyais des
» mains amies qui se tendaient vers moi, j'entendais des voix bien
» connues qui, m'appelant par mon nom, me criaient : Courage! plu-
» sieurs barques se dirigeaient à force de rames vers moi, malgré les
» coups de fusils qu'on ne cessait de tirer de la rive opposée ; mes
» yeux se portèrent alors sur le clocher blanc de Notre-Dame de
» Fourvières ; il se dessinait parfaitement à travers la teinte rougeâ-
» tre que le vaste incendie des Brotteaux avait répandue sur tous
» les objets d'alentour. A la vue de la chapelle chère aux Lyonnais,
» je me rappelai une prière à la Vierge, que ma bonne mère m'avait
» apprise quand j'étais enfant; je la répétai du fond de mon cœur, avec
» toute mon âme. Les forces commençaient à me manquer, mes bras
» se roidissaient, mes jambes devenaient lourdes comme du plomb,
» ma poitrine haletante s'enfonçait un peu plus à chaque brassée,
» un bourdonnement sourd grondait dans mes oreilles, je jetai un
» dernier regard vers Notre-Dame de Fourvières, et.... retrouvant tout
» à coup dans un élan d'amour et de confiance en Dieu les forces
» que la fatigue et la rapidité du fleuve avaient épuisées, je parvins
» à regagner enfin la terre, à l'abreuvoir qui subsiste encore devant
» l'hospice de la Charité. La joie que j'éprouvai de me retrouver vi-
» vant au milieu de mes camarades est inexprimable : elle ne peut se
» comparer qu'à celle que je ressentis en apercevant devant moi, sur
» l'autre rive, les immenses chantiers de l'ennemi réduits par une
» pluie de feu à l'état de Babylone et de Sodome. »

Précy l'attendait sur la rive. « C'est bien, jeune homme, lui dit-il : « je suis content de toi et de ton camarade, je vous attends tous » deux demain à l'Hôtel-de-Ville, à dix heures. » Laurençon et Dujast se trouvèrent exacts au rendez-vous. Précy, entouré d'un grand nombre d'officiers supérieurs, les reçut avec pompe dans la grande salle des cérémonies, et les félicitant sur la belle action qu'ils avaient faite la veille, il leur remit pour le prix du courage la somme qu'il leur avait promise. L'un et l'autre la refusèrent : « Reprenez cet ar- » gent, dit Dujast, se faisant en cette circonstance l'interprète des » sentiments de Laurençon comme des siens propres, distribuez-le » aux malheureuses victimes des fureurs de nos implacables enne- « mis. Le bombardement a fait bien du mal, réparez-le s'il est possi- » ble. Quant à nous, général, ce n'est point pour cette somme, quel-

» que forte qu'elle soit, que nous avons rempli la mission que vous
» nous aviez confiée ; c'est pour voir et combattre de plus près les
» Bleus que nous avons traversé le Rhône. Cependant, si vous jugez
» notre action digne d'une récompense, accordez à chacun de nous
» une paire de pistolets et un sabre, nous les accepterons comme
» souvenir de ce que nous avons fait et comme un gage pour mieux
» faire à l'avenir. »

Précy leur promit ce qu'ils demandaient, les assurant que si le succès couronnait ses efforts dans la défense de Lyon, il leur donnerait une décoration d'honneur, décidé qu'il était à faire frapper des médailles pour les distribuer à ceux qui se seraient distingués particulièrement pendant le siége. Ces médailles devaient porter :

D'un côté ces mots :

SIÉGE DE LYON,
SES HABITANTS
RECONNAISSANTS
à....

Et de l'autre, cette devise :

VALEUR RÉCOMPENSÉE.

Les Bleus, c'est ainsi qu'on désignait nouvellement à Lyon les soldats de la Convention, étaient confondus de l'opiniâtreté de la défense ; si Lyon eût été secouru par cinq mille hommes seulement, les représentants du peuple se seraient vus forcés de lever le siége ; ils le comprenaient si bien qu'ils poussaient activement tous les travaux, toutes les opérations de l'attaque. Lorsque Barrère, trompé par de faux rapports ou de faciles espérances, s'écriait avec bonheur au sein de la Convention : « Lyon n'est plus ; la ville rebelle ainsi que la Ven- » dée a disparu du sol de la République, » Dubois-Crancé écrivait à ses collègues : *Lyon a vu brûler le quart de ses habitations*, *sans sourciller.*

Un jour, où de part et d'autre on avait suspendu les hostilités pour enterrer les morts qui jonchaient le terrain neutre de la Croix-Rousse, et que les Bleus et les Muscadins, occupés à ce pieux devoir, fraternisaient et partageaient leurs chétives provisions, de grandes clameurs s'élevèrent des camps de la Guillotière, les tambours battirent aux champs, comme pour célébrer un événement heureux. Au même instant, le général Précy arriva au grand galop accompagné

d'un seul aide de camp. « F....., s'écria-t-il avec colère, je vous ai dé-
» fendu par un ordre du jour de fraterniser; ne savez-vous pas que
» nous sommes entourés de traîtres; rentrez à vos postes respectifs, les
» combats vont recommencer. » Les Lyonnais et les Crancéens se séparèrent; on vit alors deux hommes étroitement embrassés, l'un Bleu, l'autre Muscadin; ils pleuraient tous deux et ne pouvaient se décider à se quitter. C'étaient le père et le fils : une heure après, le Lyonnais tomba mortellement frappé d'une balle au cou, c'était le père. On sut depuis que le fils avait eu l'intention de quitter la cause qu'il servait pour embrasser celle de ses compatriotes; mais son père, vieux soldat, lui rappelant son devoir, l'avait engagé à ne point quitter son drapeau, dût-il devenir involontairement parricide.

Les acclamations de joie qu'on avait entendues au camp du général Vaubois, fêtaient l'arrivée de la garnison de Valenciennes, que des conditions de guerre liaient par un serment sur le sol de la République, et que la Convention envoyait sous les murs de Lyon, ne devant, ne pouvant pas les diriger à la frontière.

Valenciennes avait été emportée par le prince de Cobourg, après vingt-deux jours de tranchée ouverte et un formidable assaut, pendant que lès places de Condé, de Cateau-Cambrésis et de Cambrai ouvraient leurs portes à l'armée autrichienne.

Sur ces entrefaites, une trahison infâme faillit priver l'armée lyonnaise de son général en chef, épargné jusque là par les bombes et les boulets ennemis. Trois jacobins, dont une femme, avaient empoisonné des aliments qu'ils lui croyaient destinés. Dénoncés par un clubiste pris en flagrant délit d'incendie, et qui racheta sa vie en trahissant le secret d'empoisonnement qu'on lui avait confié, ils avouèrent leur crime et furent condamnés à mort par jugement de la commission militaire, créée par les corps administratifs pour juger en dernier ressort tous les délits commis pendant le siége contre la sûreté générale et particulière de la ville et des citoyens. Cette commission, dont nous avons déjà parlé, se trouvait ainsi composée : du président Pierre Loir, d'Étienne-Antoine Carré, d'Étienne-Hyacinte Gayot de Château-Vieux, de Barthélemy Ferus, de Plantigny de Moulin, et de Henri de Rostagnenc. Elle eut à juger dans le même temps une femme, arrêtée le poignard à la main, prête à frapper le jeune Mont-Colomb-Précy qu'elle avait pris pour le général; elle fut également condamnée à être fusillée.

Ces exécutions, légitimées par les droits les plus sacrés, servirent de prétexte au représentant Reverchon pour écrire à la Convention un rapport stupide et controuvé, par lequel il dénonçait les *Lyonnais barbares, qui fusillaient par centaines ceux qui désiraient la paix.*

Dans tous les autres jugements qu'elle eut à rendre par la suite, la commission militaire fit preuve de clémence et de générosité : c'est ainsi qu'elle condamna un certain nombre de Jacobines surprises le jour en faisant le métier d'espion au bénéfice des assiégeants, arrêtées la nuit en plaçant des matières enflammées sur les toits pour servir de but aux bombes et aux boulets rouges, à avoir le sourcil droit rasé, les cheveux de la partie gauche de la tête également rasés et les cheveux de la partie droite coupés à la Titus.

Une femme Aubertin née Élisabeth Sarrazin, convaincue de parcourir secrètement les camps ennemis pour leur livrer le secret des opérations des assiégés qu'elle arrachait à la faiblesse d'un capitaine d'infanterie son amant, fut exposée au pilori sur la place des Terreaux trois jours de suite et deux heures chaque fois, après avoir subi l'opération que nous avons décrite plus haut.

Un ci-devant moine défroqué du couvent des Augustins réformés de la Croix-Rousse, le nommé Plagniard, enragé clubiste, fut voué à l'exécration de la postérité pour avoir attiré chaque nuit le feu des assiégeants sur l'hôpital militaire que les Lyonnais avaient établi dans son ancien cloître. L'abbé Guillon assure qu'il employait des signaux variés dont le changement convenu avec l'ennemi avait longtemps empêché de saisir et de rompre la continuité.

Nous devons avouer que le peu de sévérité de ces jugements, rendus encore en petit nombre, fut une faute énorme. Entre le système de représailles proposé par le cavalier Deboze, repoussé par la générosité lyonnaise, et les moyens de douceur adoptés contre les traîtres et les clubistes, il y avait un juste milieu à prendre : la clémence au point de vue politique est souvent un crime, elle est toujours une faute ; car les méchants, peu susceptibles par leur nature de sentiments élevés, s'encouragent et se fortifient par l'impunité.

La première contribution de trois millions, décrétée le 20 juillet par la commission populaire et républicaine, fournie par les premières maisons de commerce et les gens riches de la ville, se trou-

vait à la veille d'être épuisée. Les besoins toujours croissants de la défense exigeant une somme pareille, les administrateurs la demandèrent; mais, ainsi qu'il résulte des considérations que nous avons trouvées dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 31 août par les commissaires des sections, cette subvention nouvelle ne pouvait être payée qu'en partie, la bonne volonté des Lyonnais étant moins puissante que la force des choses; en effet, depuis près de cinq semaines toute transaction commerciale se trouvait suspendue, le numéraire ne rentrait plus dans la ville. La fortune des négociants, gravement compromise par les événements qui déchiraient la République, dispersée par le fait dans toute l'étendue de la France et de l'Europe, avait cessé d'être à leur disposition par l'espèce de blocus qui séparait le département de toute communication extérieure. Le revenu des propriétaires *intra* et *extra muros* n'était pas de nature à subir les voies de la circulation, les immeubles d'ailleurs pouvaient être d'un instant à l'autre bouleversés de fond en comble par le feu et les autres moyens employés par l'attaque : enfin les ressources pécuniaires des particuliers s'affaiblissaient de plus en plus, absorbées par les besoins de chaque jour, et les assignats passant au dehors sans espérance de retour augmentaient d'une manière effrayante le déficit de la caisse départementale réservée aux indispensabilités de la défense.

Comme on le voit, la situation était grave : tout moyen de résoudre avantageusement cette question vitale de laquelle dépendait le salut du peuple de Lyon semblait impossible, lorsque Regny, ce citoyen vertueux qui avait consacré sa fortune entière à la détresse de ses concitoyens par une somme de 1,400,000 francs portée plus tard à la somme énorme de trois millions, présenta un projet qui trancha la difficulté. Ce projet, qui fait le plus grand honneur au génie financier du citoyen Regny, consistait à obtenir le concours général des corps administratifs, des sections, de leurs délégués formant ensemble le comité général de salut public du peuple de Lyon, pour créer, d'un unanime accord, un papier de commerce obsidional jusqu'à la concurrence d'un million cinq cent mille livres ayant pour garantie l'engagement écrit de tous les citoyens appelés à concourir au second appel de la subvention civique. Cet engagement devait être conçu de la manière suivante :

Bon pour la somme de . . . . . payable à première réquisition, valeur reçue . . . . à Lyon, le . . . . .

Ces bons ne pouvaient pas dépasser la somme de trois mille livres, ni rester au-dessous de celle de trois cents. Les signataires ne devaient les délivrer que sur la quittance des trésoriers des sections désignés pour les recevoir; ils devaient ensuite les déposer dans la caisse obsidionale pour servir de gage au papier de commerce obsidional. Les administrateurs de cette caisse seraient tenus à en avoir une toujours ouverte pour l'échange de ce papier à la réquisition des marchands et des fournisseurs des subsistances qui en présenteraient pour une somme de quatre cents livres.

Les corps administratifs et les délégués des sections formant le conseil général de salut public du département adoptèrent, le 2 septembre, ce projet ingénieux qui fut mis aussitôt à exécution. Lorsque Dubois-Crancé et Gauthier apprirent ce nouveau moyen de battre monnaie et de se procurer de grandes ressources, ils se hâtèrent d'envoyer une protestation au comité de salut public lyonnais déclarant que non-seulement la République n'acquitterait pas ces engagements qu'ils appelaient ridicules, mais, de plus, que toutes les personnes qui seraient trouvées munies de ces prétendus billets de confiance seraient considérées comme partisans de la rébellion.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE : Progrès du parti royaliste. — Conseil de guerre. — Harangues de Précy, de Virieu. — Envoyé secret du comte d'Artois. — Conférence à la Pape. — Charcot. — Mission dangereuse. — Belle résolution de Précy. — Colère de Dubois-Crancé. — Déception. — Arrivée de la garnison de Valenciennes. — Reprise des hostilités — Beau caractère de Précy. — Son sang-froid, son courage. — Belle action du citoyen Tourtoulon de Lassalle. — Revers devant la redoute de Salvagny. — Retraite de Grézieux. — Opérations militaires du Forez. — Saint-Étienne est évacué. — Démission du maire Praire-Royet. — Entrée des troupes conventionnelles à Saint-Étienne. — Passage de la Loire. — Arrivée à Montbrison. — Marches sur Feurs. — Bataille de Salvizinet. — Victoire. — Belle résistance d'un soldat républicain. — De Chapuy de Maubou. — Incendie du château de Montrond. — Bal. — Défaite de Chazelle. — Atrocités. — Départ de Duerne. — Démembrement de l'armée forézienne. — Ordre de marche. — Du Rosier commandant en chef la cavalerie. — Arrivée à Lyon. — Réception. — Réjouissances. — Postes d'honneur.

A cette époque du siége, la cause royaliste avait fait des progrès énormes; l'armée lyonnaise, renforcée par un grand nombre d'émigrés arrivés incognito des frontières, combattait bien toujours sous les couleurs de la République au cri de *Vive la nation!* mais elle subissait sans s'en apercevoir l'influence secrète qui grandissait chaque jour au sein des corps administratifs; elle recevait sans défiance aucune l'impulsion contre-révolutionnaire donnée par les chefs militaires, qui ne prenaient plus la peine de déguiser leurs désirs et leurs espérances. Un officier supérieur n'avait pas

craint de dire en plein Hôtel-de-Ville, que tant que la France, essentiellement monarchique par sa nature, par ses habitudes, par son esprit, et même par sa position topographique, serait régie par la forme républicaine, elle serait divisée en deux camps, toujours en présence, toujours prêts à se déchirer. Le girondinisme, rempli de vie quelques mois auparavant, était alors réduit à l'état de cadavre; la pusillanimité des départements fédéralisés, la fuite honteuse de Chasset et de Biroteau, quittant mystérieusement Lyon à l'approche de l'armée Conventionnelle, pour se réfugier l'un en Suisse, et l'autre sous la protection de la cocarde blanche arborée en Normandie par les volontaires du général Wimpffen, avaient donné le coup de grâce à ce parti trop faible ou pas assez hardi pour tenir d'une main sûre la balance entre le royalisme et le républicanisme. C'est donc désormais, et seulement entre ces deux grandes idées que la question politique va se débattre sous les murs de Lyon : engagée par la Gironde, discutée par le royalisme, elle se résoudra par le triomphe sanglant et momentané du principe démocratique.

Dans les premiers jours de septembre, le général en chef de la force départementale, profitant d'une suspension d'armes demandée par les ennemis pour enterrer leurs morts, convoqua pendant la nuit un conseil de guerre à l'Hôtel-de-Ville. Ses aides de camp et ses principaux officiers s'empressèrent de se rendre à son appel. Précy leur présenta un officier des princes, député par le comte d'Artois et arrivé dans la journée. Ce conseil de guerre, dont aucun historien n'a fait mention, fut grave et solennel; la ville dormait sur la foi des traités, au milieu des ruines fumantes que les bombes avaient faites; les sentinelles seules veillaient aux portes, pour donner l'alarme et prévenir les trahisons; on entendait au loin la voix des postes ennemis correspondant entre eux par le cri sinistre de *Sentinelle, garde à vous!* Précy prit le premier la parole : « Je vous ai rassemblés, Messieurs, dit-il, pour vous » consulter sur les circonstances désespérées où nous nous trou» vons; il ne faut plus se le dissimuler, la cause lyonnaise est » perdue, à moins que par un de ces événements imprévus que » Dieu seul suscite, et qu'il est impossible à l'homme de prévoir, » la France entière, secouant le joug qui l'opprime, ne se déclare » pour les principes que nous défendons.

» Cernés par des forces une fois plus nombreuses que les nô- » tres, attaqués sourdement à l'intérieur par des traîtres invisibles, » nous sommes menacés d'une affreuse famine ; les greniers de la » ville sont vides, nos arsenaux n'ont presque plus de munitions, » le peuple commence à souffrir de la faim, l'heure de notre dé- » faite n'est plus qu'une question de temps, prévenons-la, s'il est » possible, par quelques moyens honorables qui sauvent notre gloire » et la ville que nous avons juré de défendre jusqu'à la mort. »

Le général de Virieu, qui avait remplacé le général Grandval dans le commandement de la Croix-Rousse, parla le second. Parfaitement d'accord avec Précy sur la situation critique de la ville, il ne voyait pour en sortir qu'une seule chance de salut : c'était de percer les lignes ennemies pour aller donner la main aux insurgés du Forez.

« Le courage, la bravoure de nos soldats, se perdent inutilement » derrière nos barricades et nos maisons crénelées, s'écria-t-il ; ce » qui eût été une faute dans les premiers jours du siége, est une » nécessité aujourd'hui que nos troupes sont faites au feu et à la » discipline ; puisque nos auxiliaires et nos partisans ne viennent pas » à nous, allons à eux ; comme Mahomet, marchons à la montagne, » Messieurs, la montagne de la Loire nous attend ; là, nous aurons » des vivres et des provisions, nous aurons des champs de bataille » pour déployer nos colonnes, des rochers pour nous abriter aux » jours de nos revers, et qui sait ? nous aurons la gloire d'orga- » niser peut-être une nouvelle Vendée non moins forte et non moins » glorieuse. »

Cet avis extrême parut un instant rallier l'assentiment des jeunes officiers qui ne demandaient pas mieux que d'avoir une scène plus vaste et plus digne de leur courage ; mais il fut combattu victorieusement par le froid calcul et la vieille expérience du général. Il fit ressortir la différence qui existait entre les populations religieuses et royalistes de la Vendée et les éléments hétérogènes réunis à Lyon sous le drapeau de la résistance à l'oppression. En Vendée, on se battait pour le roi, pour la religion ; à Lyon, les trois quarts de l'armée se battaient sans trop savoir pourquoi : d'ailleurs, songer à quitter Lyon, à l'abandonner à la vengeance des ennemis serait plus qu'une faute, ce serait une lâcheté... Alors

l'envoyé du comte d'Artois, M. Terrasse de Tessonet, s'emparant de l'idée émise par le général de Virieu, insista fortement pour essayer à main armée une pointe sur le Jura; il était persuadé que ce département n'attendait qu'une manifestation de ce genre pour se déclarer, son adhésion devait faire surgir sur ce point une Vendée d'autant plus redoutable qu'elle touchait aux frontières d'Allemagne. Les montagnes du Doubs qu'il avait parcourues regrettaient, toutes, l'ancienne forme gouvernementale; sincèrement religieux, leurs habitants étaient forts et belliqueux, la guerre civile avait là seulement des chances de salut.

Cette proposition fut également repoussée; après plusieurs heures de délibération la séance fut levée sans qu'on eût arrêté rien de bien positif; l'on résolut cependant de résister comme par le passé à l'aide de tous les moyens possibles, pendant que l'envoyé du comte d'Artois retournerait à l'armée de Condé, chargé d'une mission particulière pour les descendants du vainqueur de Rocroy. De retour auprès d'eux, il les engagea vainement à se porter à marches forcées sur le Rhin sans l'adhésion de l'Autriche, à s'emparer d'Huningue, pour de là se diriger rapidement sur Lyon par les montagnes du Doubs et du Jura où il avait préparé un soulèvement. Si ce plan hardi eût prévalu dans le conseil des princes, et eût été exécuté par les émigrés dans un moment où Toulon venait de se soustraire définitivement au joug de la Convention, où la Vendée était en pleine voie de succès, et où toutes les armées de la République étaient occupées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il est à peu près hors de doute, que c'en était fait du gouvernement démocratique.

Pendant que le général Précy et les principaux officiers de son armée étaient réunis à l'Hôtel-de-Ville, et délibéraient sur la situation, une conversation non moins grave avait lieu à la Pape entre le représentant du peuple Gauthier, et un Lyonnais qui l'avait beaucoup connu à l'époque de son mariage, le citoyen Charcot. « Comment, disait celui-ci, des hommes professant les mêmes doctrines, désirant les mêmes choses, la liberté, l'égalité, le bonheur » du peuple, comment ces hommes peuvent-ils s'égorger entre eux, » quand l'étranger est sur le territoire? La guerre de Français contre Français est une chose horrible, ne peut-on pas s'entendre, » il n'y a donc aucun moyen de conciliation?

» — Nous avons fait tout ce qu'humainement il était possible de
» faire, répondait Gauthier, nous avons employé les voies de dou-
» ceur, puis la menace, puis les effets, nous avons lancé sur la
» ville rebelle une pluie de bombes et de boulets, il faut que cette
» ville et ses défenseurs soient des machines de fer.

» — Vous auriez dû, répliqua Charcot, députer aux Lyonnais un
» homme connu, aimé et estimé de ses concitoyens, au lieu de leur
» envoyer le citoyen Pâris qui ne pouvait avoir aucun titre à leur
» confiance.

» — Où l'aurions-nous pris? ajouta Gauthier, et sans attendre
» la réponse de Charcot, voulez-vous être cet homme? lui deman-
» da-t-il.

» — Je le serai, répondit Charcot. »

Aussitôt Gauthier lui remit un *laissez-passer*, lui serra la main et le fit accompagner jusqu'aux premières maisons du faubourg Saint-Clair par le régisseur des vivres de l'armée crancéenne, le citoyen Senneville, digne et excellent homme que Dubois-Crancé avait fait amener par deux gendarmes à la Pape, pour le forcer à faire son service. La batterie lyonnaise des Collinettes battait en ce moment l'avenue Saint-Clair, le parlementaire de Gauthier s'avança seul, agitant au bout de sa canne un mouchoir blanc, en dépit de plusieurs coups de canon, dont un boulet renversa roide mort à ses pieds un bleu qui portait un sac de terre. Le feu s'arrêta pourtant, et Charcot parvint sans autre danger à la barrière Saint-Clair. C'était le jeudi 5 septembre. Le quai se trouvait coupé par un fossé large et profond, le parlementaire le traversa sur une planche étroite qui faillit trébucher.

« C'est de mauvaise augure, dit-il, n'importe, conduisez-moi vers
» un de vos chefs. » Il exhiba son *laissez-passer* et déclina son nom et sa qualité de Lyonnais. L'un et l'autre étant connus, on lui fit bon accueil, cependant il demanda qu'on lui bandât les yeux, attendu que les représentants du peuple pouvaient l'observer à l'aide d'excellents télescopes qu'ils avaient à la Pape. On lui mit donc un bandeau autour du front et on le conduisit au poste commandé par un brave officier d'artillerie, le citoyen Burtin de la Rivière, avec lequel il avait eu de fréquentes relations. Cet officier le mena lui-même à l'Hôtel-de-Ville. Il était midi, le gé-

néral Précy faisait sa tournée de postes, et ne rentra qu'à deux heures. Charcot demanda à lui communiquer en particulier le sujet de sa mission. Cette conférence dura plus d'une heure, c'était plus qu'il n'en fallait pour que le député de Gauthier admirât la noblesse et l'élévation des sentiments du général des Lyonnais. « — Comme vous je regrette, dit-il, le sang qui coule chaque » jour dans la ville et sous ses murs, ce n'est pas nous qui les » premiers avons tiré l'épée du fourreau, mais ce sera nous qui » la remettrons les derniers : cependant je suis prêt, quant à ce » qui me concerne particulièrement, à entrer en accommodement; » mais je ne puis me charger d'aucune proposition, le peuple de » Lyon étant souverain. Dans tous les cas, je souscrirais volontiers » à un arrangement, pourvu qu'il n'y ait pas une seule goutte de » sang répandue : retournez à qui vous envoie, ajouta Précy avec » entraînement, et dites-lui que si une victime est nécessaire, le » général en chef de l'armée lyonnaise est prêt à se rendre à la » Pape, je ne demande qu'une seule grâce, celle d'être fusillé de» bout et l'épée nue à la main. »

Gagné par la sublimité de ces paroles, le citoyen Charcot convint avec le général que les employés aux vivres, tous dévoués à la cause lyonnaise, iraient chaque jour prendre le café sur la terrasse qui terminait la grande allée d'arbres de la Carette, où se trouvait établie la régie des vivres; cette terrasse était parfaitement en vue de Lyon; ils auraient soin d'avoir leurs serviettes à la main, toutes les fois qu'il devrait y avoir attaque la nuit suivante, ce dont ils étaient toujours informés par les officiers d'artillerie qui gémissaient en grande partie d'être obligés d'agir contre une ville dont ils admiraient le courage et l'énergie.

Après avoir dîné à l'Hôtel-de-Ville avec le général et quelques officiers de son état-major, l'envoyé de Gauthier sortit de la ville comme il y était entré, par la porte Saint-Clair et les yeux bandés. Il retrouva le représentant du peuple dans les mêmes dispositions d'accommodement et admirant les nobles propositions de Précy. « Je n'ai pas de plus grand désir que celui d'épargner le » sang, dit-il, cependant il nous sera impossible de faire grâce aux » prêtres et aux émigrés, nous ne pourrons pas nous dispenser de » les faire arrêter; cependant nous ferons comme ceci : » Gauthier écartant ses doigts les mit ainsi devant ses yeux. Comme il

n'y avait pas une minute à perdre et comme le moindre événement pouvait déranger cette combinaison d'accommodement, Charcot écrivit aussitôt à ses concitoyens pour les engager à envoyer des chargés de pouvoirs aux représentants du peuple. Gauthier prenant la lettre courut en donner communication à son collègue, un instant après il revint le visage pâle et bouleversé disant : « Fuyez » bien vite, j'ai été obligé de signer votre arrestation ; Dubois-Crancé » veut vous faire fusiller, parce que vous avez commencé votre let- » tre par ces mots : *Mes chers compatriotes.* » Le mauvais vouloir de Dubois-Crancé l'emportant sur les bonnes intentions de Gauthier, détruisit ainsi une combinaison dont la réussite pouvait éviter encore de grands malheurs.

L'arrivée de la garnison de Valenciennes devant les murs de Lyon avait relevé le moral des assiégeants découragés par les pertes nombreuses qu'ils avaient éprouvées. Les représentants du peuple n'avaient rien négligé pour accélérer sa marche sur la ville insurgée, ils lui avaient à peine accordé le temps de séjourner à Mâcon pour se reposer de ses fatigues ; une ordonnance de Dubois-Crancé lui avait apporté à franc étrier cette incroyable proclamation :

« Soldats et Citoyens :

» La patrie en danger vous appelle, la Convention nationale vous » envoie ; des mesures ont été prises pour accélérer votre marche, » et, arrivés à quelques lieues du poste de l'honneur, vous restez » dans l'inaction !

» La Convention nationale a distingué, dans la garnison de Va- » lenciennes, des lâches qui ont trahi leurs serments, et des hom- » mes purs qui, en cédant à la force, ont bien mérité de la pa- » trie. Le choix qu'elle a fait de vous pour partager nos travaux, » pour réduire promptement à l'obéissance une ville rebelle, pour » étouffer le germe d'une nouvelle Vendée, justifie votre conduite. » Venez donc, braves frères d'armes ! vous placer dans nos batte- » ries. Vous dire que le danger est pressant, c'est tout pour des » républicains, aucune considération n'est admissible, aucun besoin » ne doit se faire sentir, que celui de sauver la République.

» On dit que vous êtes mal vêtus, nous y pourvoierons : au sur- » plus, la cause vous honore, et il n'appartient qu'à des musca-

» dins de faire de pareils calculs; on sait bien que sortant de Va-
» lenciennes vous n'avez ni gilets neufs ni grandes culottes. »

« Fait à la Pape, etc., etc. »

On profita donc de l'arrivée de ce puissant renfort, pour opérer un mouvement en avant, les batteries des bleus se rapprochèrent du centre de la ville au point que leurs vedettes se trouvaient à portée de pistolet des sentinelles de la redoute Chenelette. Les pièces de gros calibre, endommagées par les boulets des muscadins, furent remplacées par d'autres nouvellement arrivées au camp, et tout fut disposé de manière à recommencer le feu sans être obligé de l'interrompre. Les soldats de Valenciennes l'ouvrirent les premiers, ils tenaient à conserver l'espèce de supériorité que leur donnait le titre de militaires aguerris.

Ils échouèrent dans leur première tentative. Toutes leurs batteries jouèrent simultanément trois nuits de suite, les 7, 8 et 9 septembre, sans pouvoir produire le moindre incendie, les milliers de bombes et de boulets rouges qu'ils lancèrent sur la ville furent plus utiles que nuisibles aux assiégés, en ce sens que les projectiles commençaient à manquer à la défense. « Laissez-les faire, disait
» Précy aux officiers civils effrayés du bombardement et de la ca-
» nonnade, ne voyez-vous pas que, pour la première fois de leur
» vie peut-être, les sans-culottes ont des attentions prévenantes pour
» les muscadins? ils nous prêtent des munitions, nous les leur ren-
» drons avec intérêt, je vous le jure. » Le sang-froid de ce général était au-dessus de toute épreuve. Il conservait, au milieu de l'action la plus vive, le même calme qu'on lui voyait à table et dans une situation ordinaire de la vie; rien ne pouvait effrayer son courage. Un jour, un éclat de bombe emporta la tête de son cheval et lui fit à lui-même une légère égratignure. « Ma foi, Mes-
» sieurs, dit-il en riant à trois aides de camp qui avaient pâli : on
» ne dira plus qu'il n'existe pas des pressentiments pour les ani-
» maux ainsi que pour les hommes. Ce pauvre animal, plus docile
» ordinairement qu'un mouton, a fait ce matin mille difficultés pour
» se laisser seller. »

Le jour de l'arrivée des soldats de Valenciennes, il répondit à celui qui la lui annonçait : *Tant pis pour les cheminées*.

Une autre fois, surpris en dehors de ses lignes, avec dix chas-

seurs, par trente hussards et prié de battre en retraite : « Non f.....
» pas, s'écria-t-il en mettant le pistolet au poing, il me semble qu'un
» muscadin vaut bien trois sans-culottes; nous ne les attendrons
» pas, camarades, mais nous les préviendrons. » Et il fondit tête baissée au milieu des ennemis qu'il sabra et mit en fuite après en avoir tué deux de sa main : il courut un grand danger dans cette affaire, deux balles tombèrent de sa redingote grise quand il rentra à son quartier général : comme on lui reprochait de s'être inutilement exposé, il répondit : « Je m'ennuyais aujourd'hui du métier de général, j'ai voulu faire celui de soldat. »

Sa prévoyance égalait son courage et son sang-froid; il avait pourvu à tout, dirigeant lui-même les précautions qu'on avait prises contre le bombardement. Les maisons des quartiers les plus exposés aux bombes et aux boulets rouges avaient été démeublées ; le salon était descendu à la cave, les boiseries mêmes et les fenêtres avaient été enlevées, il ne restait plus que les charpentes sur lesquelles trois mille pompiers volontaires veillaient constamment. Chaque maison se trouvait en outre pourvue d'une pompe à main qu'un enfant pouvait faire jouer, et dont un mécanicien lyonnais avait fait hommage au comité général de salut public.

Le pont Morand, qui servait la communication de la ville entre la redoute Chenelette et plusieurs autres postes lyonnais situés aux Brotteaux, était d'un secours énorme à la défense : les représentants du peuple le comprirent et résolurent de le faire sauter. N'osant point suivre l'exemple que Dujast et Laurençon leur avait donné en attaquant de front les chantiers qui abritaient les opérations de l'attaque, ils abandonnèrent au courant du fleuve une machine incendiaire dont l'effet désastreux paraissait infaillible; c'étaient trois brûlots liés à la suite l'un de l'autre et descendant avec rapidité de la Pape, pour venir se mettre en travers du pont. A la vue de ces bateaux embrasés parvenus déjà près du quai d'Herbouville, les Lyonnais courent à leurs pièces de canon; le célèbre Rater en fait échouer un par la justesse de ses coups, Gâcon de Neuville, ci-devant canonnier de la marine royale, parvient par un coup heureux à couper la mèche du second; restait le troisième qui s'avançait toujours avec une vitesse effrayante; il était près d'atteindre le pont menacé, lorsqu'un brave gentilhomme languedocien, ci-devant officier au régiment de Bourgogne, le citoyen

David de Tourtoulon, baron de la Salle, se jetant dans un batelet sous la conduite d'un marinier dévoué nommé Vincent, se dirige à travers le courant du fleuve et parvient à arracher la mèche, au moment où la machine incendiaire allait faire explosion.

Cette manœuvre, habile autant qu'audacieuse, déconcertant les projets des assiégants, les jeta dans une profonde colère, ils firent fusiller deux malheureux Lyonnais qu'ils avaient fait prisonniers quelques jours auparavant.

Les soldats de Dubois-Crancé prirent leur revanche de l'échec du pont Morand en battant les Lyonnais devant la redoute de Salvagny, que ceux-ci avaient attaquée avec fureur sous le commandement du ci-devant marquis de Savaron. Les mauvaises dispositions de cet officier plus brave qu'expérimenté, furent seules cause de ce revers; il fut sanglant; deux fois les Lyonnais revinrent à la charge, deux fois ils furent repoussés; les chasseurs de Précy avaient mis pied à terre pour combattre avec l'infanterie, et frémissaient de rage de ne pouvoir emporter un poste défendu seulement par un bataillon de l'Ariége et les canonniers volontaires d'Autun. Il fallut enfin battre en retraite après avoir perdu beaucoup de monde; elle s'opéra mal, en désordre; sans l'escadron de chasseurs qui la protégea, elle aurait été infailliblement coupée.

Dans le même temps le poste lyonnais de Grézieu avait été forcé de se replier également sur le pont d'Alaï qu'il abandonna bientôt devant des forces supérieures et toujours croissantes; dans ce mouvement rétrograde, la cavalerie rendit encore d'immenses services. L'artillerie fit aussi parfaitement son devoir. Les mauvais jours étaient arrivés pour Lyon: les bandes de l'Auvergne, recrutées par le féroce Couthon et le cynique Javogue, avaient envahi le Forez; l'occupation de ce département devenait impossible : déjà depuis quelques jours la position dans certaine ville n'était plus tenable.

Reprenons le récit des opérations militaires que nous avons laissé aux désastres de la ferme des Grandes-Flaches. La nouvelle de cet échec avait consterné Saint-Etienne; les Lyonnais se disposèrent aussitôt à évacuer la ville. Encouragés par ce succès inattendu , les clubistes se préparent de leur côté à des mouvements offensifs. Ce jour-là, des groupes menaçants se formèrent de grand matin; la montagne Sainte-Barbe se couronna d'ou-

vriers au regard farouche, les bras nus et armés; le tocsin tintait en attendant l'heure où il sonnerait à pleines volées; des femmes et des enfants poursuivaient à coups de pierres les Lyonnais qu'ils rencontraient isolés, et criaient : *Mort aux muscadins! tue, tue les muscadins!* plusieurs coups de feu avaient été tirés des fenêtres, et plusieurs Lyonnais furent atteints; des rues furent dépavées, des barricades s'élevèrent à la hâte pour couper la retraite, tout annonçait enfin une catastrophe imminente; les passions populaires étaient soulevées, la plus petite étincelle pouvait y mettre le feu et produire un vaste embrasement.

Le maire Praire-Royet se présenta à la garde nationale, la harangua, lui rappela ses serments, ses devoirs. Prières, supplications, tout fut inutile. Pour la première fois, les citoyens restèrent sourds à sa voix; alors détachant l'écharpe municipale dont il s'était fait une ceinture, il la remit aux mains d'un chef de bataillon, disant avec émotion, et cependant avec fermeté : « Reprenez, citoyens, les titres que vous m'avez donnés et dont j'étais » fier encore ce matin; reprenez cette écharpe, égide des lois que » vous m'aviez confiées, et pour lesquelles je suis prêt à mourir; » reprenez, pour les donner à un autre en qui vous aurez plus de » confiance, les fonctions que je crois avoir remplies avec hon- » neur... je ne suis plus votre maire. » Rentrant alors à l'Hôtel-de-Ville il écrivit sa démission et l'envoya au conseil municipal. Trois autres membres de la municipalité se démirent également de leurs fonctions, les citoyens Dervieux, Peurière et Legouvé.

Voici la lettre que Praire-Royet écrivit lui-même en entier à ce sujet.

« Citoyens nos collègues.

» Les circonstances dans lesquelles se trouve la ville de Saint- » Etienne, l'égarement du peuple qui méconnaît la voix de ses ma- » gistrats et méprise leurs arrêtés, tout nous fait un devoir de » nous retirer.

» Des êtres égarés ou pervers, payés peut-être par nos enne- » mis pour mettre la division entre les citoyens, et nous livrer » ensuite aux puissances étrangères qui envahissent de toutes » parts le territoire de la république, ont calomnié nos inten-

» tions. Ils menacent ouvertement les jours de ceux des magistrats
» du peuple qui étaient plus particulièrement chargés de l'admi-
» nistration : se soustraire aux poignards des assassins ne peut
» être considéré de leur part comme un acte de faiblesse, lors
» que la prudence l'exige.

» Citoyens nos collègues, il nous coûte infiniment de nous sé-
» parer de la ville et de vous. Nous désirons que vous soyez plus
» heureux que nous dans l'administration des intérêts d'un peuple
» que nous portons tous dans notre cœur et qui, nous l'espérons,
» ne tardera pas à nous rendre la justice que nous n'avons jamais
» cessé de mériter. Daignez agréer notre démission. »

Les Lyonnais se trouvaient en partie rangés en bataille sur la grande place, leurs pièces d'artillerie tournées contre la rue Froide, et les canonniers auprès, debout et mèches allumées. Tout à coup une masse noire d'ouvriers débouchant par les différentes issues de la place, se trouvèrent en face des Lyonnais, quelques-uns d'entre eux cherchèrent à les envelopper en s'approchant sous le prétexte de fraterniser; mais le commandant Rimbert et le simulacre que firent les muscadins en les couchant en joue, les dispersèrent, à l'exception d'une centaine d'hommes, qui se réfugièrent derrière les femmes des halles, occupées à tenir le marché; en ce moment une quinzaine de cavaliers arrivant au grand trot par la rue Neuve achevèrent de déblayer la place et les rues adjacentes. Tous les Lyonnais qui venaient rejoindre leurs camarades sur la Grande Place annonçaient que la plus vive fermentation régnait dans les quartiers populeux, la ville entière était soulevée. Rimbert comprit de suite l'étendue du danger. Il n'y avait pas un instant à perdre pour sauver la position et dégager les Lyonnais qui pouvaient se trouver séparés dans l'intérieur de la cité, il prit vingt cavaliers, cinquante hommes d'infanterie, une pièce de canon et s'engagea dans les rues étroites et tortueuses où l'agitation populaire était extrême. Au milieu de la rue Froide, un cavalier tomba mort à ses côtés, une balle lancée d'une fenêtre d'un troisième étage l'avait atteint à la poitrine; Rimbert continua cependant sa marche et parvint à rallier tout son monde.

Les Jacobins repoussés de la ville se réunirent sur la colline de la chapelle Sainte-Barbe et sonnèrent le tocsin à toutes volées:

trois coups de canon suffirent pour le faire taire, le second boulet avait coupé la corde de la cloche. La position devenait de plus en plus critique. Rimbert fit aussitôt ses préparatifs de retraite. Se mettant à la tête de ses chasseurs du Vivarais, il simule une pointe sur la rue des Fossés pendant que le gros de son armée s'engage dans la rue des Moulins : avant de rejoindre son monde, le général se rend à la manufacture d'armes, s'empare de toutes les caisses de fusils qu'il y trouve, en charge plusieurs charrettes et répond vigoureusement à la fusillade des Jacobins descendus de la colline pour lui barrer le passage de la place Chavanelle. Le temps pressait, on s'attendait de minute en minute à se trouver attaqué par les sans-culottes de Rive-de-Gier dont on avait déjà signalé l'avant-garde. Pour accélérer le mouvement de son armée, Rimbert se met à la tête de l'avant-garde formée par une pièce de canon, son caisson et une compagnie de grenadiers. Les bagages, les charrettes chargées d'armes et de munitions, les autres fantassins et une pièce de canon marchaient au centre : la cavalerie et une troisième pièce d'artillerie formaient l'arrière-garde. Une fusillade épouvantable s'établit alors entre les colonnes lyonnaises et les ouvriers postés dans les quartiers de la Pareille et des Capucins, embusqués derrière des murs de jardins, et sur le toit des maisons, jusque sur la grande route où les Lyonnais se trouvèrent hors de danger. Pouvant manœuvrer alors, leur artillerie fit cesser le feu des Jacobins et protégea leur retraite.

Le lendemain, quatre mille individus indisciplinés, à l'aspect hideux et repoussant, firent leur entrée triomphale à Saint-Étienne, et la célébrèrent par une décharge générale de leurs armes au milieu de la Grande Place, où de grands feux furent allumés pour *purifier le sol souillé par les pieds impurs des muscadins.*

Cette troupe composée d'infanterie et de cavalerie, renforcée de deux pièces de canon qu'elle reçut de la ville du Puy, se mit aussitôt en devoir de poursuivre les Lyonnais.

Ceux-ci continuèrent leur marche dans la direction de Montbrison. Par une sage prévoyance, le général Rimbert avait envoyé en avant un détachement de cavalerie pour s'assurer du passage de la Loire au bac de Saint-Just ; il s'effectua lentement, avec difficulté. Les troupes étaient fatiguées, depuis le matin elles n'avaient

pris aucun repos, aucune nourriture, et il était nuit close. Rimbert déploya, dans cette retraite précipitée, les ressources militaires que le génie de la guerre pouvait seul lui procurer. Il sauva l'armée lyonnaise. Un mois plus tard une autre armée brave et courageuse aussi, chassée de ses foyers en feu, traversera le même fleuve sur un autre point; et, chose remarquable, rapprochement extraordinaire! comme au bac de Saint-Just, ce sera un prêtre déguisé qui présidera le passage de Saint-Florent. Les mêmes phases se sont souvent renouvelées dans les guerres glorieuses de Lyon et de la Vendée.

L'armée lyonnaise fut très-bien accueillie à son arrivée à Montbrison, la population entière marcha à sa rencontre avec des démonstrations de joie non équivoques, c'était à qui s'empresserait de lui donner tous les secours dont elle avait besoin. Une partie était logée dans les maisons particulières, l'autre dans les casernes pour se trouver prête au premier signal.

Deux jours après, on aperçut au loin des masses noires et confuses sur la crête des montagnes; dans un rayon de soleil on vit briller des armes, c'étaient les troupes que les villes de Chazelles, de Roanne et de Saint-Étienne envoyaient contre Feurs et Montbrison : l'insurrection gagnait la plaine; la majeure partie du Forez se trouvait au pouvoir des Jacobins.

Par ordre du représentant Javogue, homme connu par son exaltation démocratique, les bandes du général Valette avaient pris position à Saint-Étienne, l'ex-comédien Dorfeuille occupait Roanne, secondé par un officier d'un mérite réel, que lui avait adjoint Dubois-Crancé. Cet officier distingué, nommé Fugières, avait le commandement de la force armée.

Cernés de tous les côtés, les Lyonnais résolurent, à la suite d'un conseil de guerre, de se replier définitivement sur Lyon, il ne leur restait plus d'autres communications avec cette ville que la ligne de Feurs et de Montbrison. Rimbert choisit la route de l'ancien Forum des Ségusiens, pour ravitailler son armée. Il divisa ses troupes en deux colonnes, se mit à la tête de l'une et marcha sur Feurs : l'autre, commandée par le général Nicolaï, prit la direction de Montrond. La première traversa, sans tirer un seul coup de fusil, de nombreux rassemblements de paysans armés contre elle ,

qui, trompés par la cocarde tricolore, la reçurent avec acclamation et comme troupes de leur parti, partageant avec elle les vivres et les munitions dont ils étaient pourvus abondamment.

Les Lyonnais dissimulèrent, pour frapper ensuite un coup plus décisif. Leur premier soin, à leur arrivée à Feurs, fut de donner avis à Montbrison de ce qui se passait et de demander du renfort à cette ville ; en attendant, ils se préparaient à tout événement et se tenaient sur leurs gardes pour éviter une surprise, lançant des éclaireurs dans toutes les directions, faisant battre les montagnes du Matin, où les paysans se mettaient en mouvement contre les muscadins reconnus alors pour les adversaires des sans-culottes. Excitées par les harangues des agents révolutionnaires, toutes les communes des environs de Feurs avaient pris les armes et n'attendaient qu'une occasion favorable pour commencer les hostilités. Elles avaient établi un centre de réunion et des lignes sûres pour correspondre entre elles, d'après un plan d'attaque parfaitement combiné par les chefs militaires qui les dirigeaient. Dans cet état des choses, les deux partis en présence s'épiaient mutuellement, plus d'une fois leurs patrouilles en vinrent aux mains et se livrèrent des combats meurtriers quoique partiels, c'est dans une de ces rencontres qu'un cavalier de Montbrison, le brave Dulac, fut grièvement blessé.

Tout annonçait une affaire inévitable : les Lyonnais renforcés d'un nombreux secours qui leur vint de Montbrison, l'acceptèrent le 3 septembre à huit heures du matin.

Les paysans, au nombre de cinq à six mille, formaient une ligne de bataille fort étendue derrière le village de Salvizinet. « Ils sont » à nous, s'écrie Rimbert, à la vue de cette mauvaise disposition. » Son armée ne se compose que de trois cents hommes d'infanterie, de quarante cavaliers et de deux pièces de canon, n'importe! il est décidé de marcher à l'ennemi, il donne le signal et sa troupe s'avance en bon ordre par l'ancienne route de Panissière. Toute la population de Feurs avide d'assister à un spectacle nouveau pour elle, se porte au clocher de la paroisse ou couronne les toits les plus élevés de la ville. Le tocsin sonne dans toutes les communes voisines ; de toutes les communes, des paysans, armés de fourches et de faulx, s'empressent de rejoindre leurs compagnons à Salvizinet, enhardis par leur nombre, l'avantage de leur position éle-

vée et les cris sauvages qui se répondent de colline en colline. Les Lyonnais marchent sur huit hommes de front, l'artillerie en tête et la cavalerie sur les ailes; Rimbert a lancé cinquante tirailleurs à droite et à gauche. Tout à coup leur colonne s'arrête au pied du coteau, l'infanterie se développe majestueusement auprès du domaine Gorgeret, vers l'embranchement des chemins de Salt à Pouilly et de Feurs à Panissière; les deux pièces de canon se placent en batterie sur les deux ailes, les quarante cavaliers attendent, derrière l'infanterie, le moment de charger sur les fuyards. L'armée ennemie était immobile, elle ne combattait encore que par ses hurlements. Rimbert détache vingt chasseurs pour engager le combat, le feu s'établit aussitôt sur toute la ligne; les paysans ripostent, mais leurs armes sont en piteux état, leurs munitions mauvaises, leurs coups sans portée; l'artillerie lyonnaise tire à mitraille et répand l'épouvante et le désordre dans les rangs ennemis. Pour éviter les effets terribles de la mitraille, les chefs recommandent à leurs troupes de se coucher à terre en voyant mettre le feu aux canons ; mais, les artilleurs lyonnais pointant plus bas labourent la terre avec leurs boulets, une décharge emporte la tête d'un paysan, au moment où il couchait en joue le général Rimbert; celui-ci profite de l'hésitation qui se manifeste parmi les Jacobins pour donner à la cavalerie l'ordre de les charger. Les quarante cavaliers s'engagent dans le chemin escarpé de la colline, l'infanterie les suit au pas de course, le sommet du coteau est emporté à la baïonnette, la déroute des paysans est complète. On les poursuit partout, l'épée aux reins, dans les champs et dans les vignes où ils se réfugient, tout ce qu'on peut atteindre est immédiatement immolé. « Ne faites point de quartier, avait dit Rim- » bert; car si nous sommes vaincus nous ne devons en espérer au- » cun; point de quartier donc. » Ses ordres furent ponctuellement remplis. Cinquante paysans, plus déterminés que les autres, se barricadent dans une maison et continuent le feu. Le chef qui les encourage est un vieux soldat, plus expérimenté que ceux qu'il commande; adroit tireur, il ne manque pas une fois le but qu'il désire atteindre, le cavalier Billon de Saint-Galmier est frappé par une de ses balles, le dernier mot qu'il prononce est un cri de vengeance ; la maison barricadée est aussitôt livrée aux flammes, les paysans demandent grâce. « Point de quartier! » répondent les féroces

vainqueurs. Les Jacobins incendiés veulent tenter une sortie, on les repousse dans les flammes; tous ceux qui veulent se faire jour, sont tués à coups de sabres ou de baïonnettes; il n'en échappa pas un seul, ils furent tués, brûlés ou massacrés.

Les muscadins rentrèrent triomphalement dans Feurs, exaltés par la joie de leur succès, et firent cruellement expier leur victoire à ceux qui refusèrent de s'y associer. Le maire Berthuel, enragé Jacobin, fut promené par toute la ville, attaché à califourchon sur une pièce d'artillerie.

La bataille de Salvizinet est une des affaires les plus importantes de l'occupation du Forez : les Lyonnais et les Foréziens unis par la plus entière fraternité y combattirent, ayant contre eux le nombre et le désavantage de la position. Ils durent la victoire à leur courage et aux savantes dispositions de leurs chefs. Rimbert, commandant en chef, soutint dignement sa réputation militaire. Le ci-devant baron de Pélissac, à la tête de l'infanterie, et Pierre de Chappuy-Maubou, en dirigeant les canons, se firent remarquer par leur sang-froid et la précision de leurs manœuvres. De Chappuy - Maubou l'un des meilleurs officiers d'artillerie de l'armée française, cachait sous des dehors simples, plus que modestes même, une connaissance approfondie de l'art de la guerre; sincèrement attaché de cœur à l'ancienne dynastie royale, il embrassa la cause lyonnaise avec d'autant plus d'empressement qu'il ne doutait pas, d'accord sur ce point avec tous les Foréziens incorporés, que Précy n'attendit un succès bien arrêté pour déclarer ouvertement la pensée secrète encore, qui conduisait la résistance contre le mouvement démocratique. Chargé de la direction de l'artillerie à la bataille de Salvizinet, il captiva de suite la confiance des troupes qu'il commandait par un trait de bravoure et de sang-froid.

Au moment où les paysans mis en déroute fuyaient de tous les côtés, un de leurs chefs, sans doute furieux de leur défaite, se précipita sur lui et lui tira presqu'à bout portant un coup de pistolet qui lui emporta le plumet blanc de son chapeau. « F..... » maladroit, » s'écria Chappuy-Maubou; et d'un coup de sabre il lui fendit la tête; puis, se retournant froidement vers les siens : « Les » Jean-F.... ne savent pas tirer, dit-il; ne feraient-ils pas mieux de » labourer leurs terres? »

La seconde colonne que nous avons laissée sur la route de Montrond sous le commandement du général Nicolaï fut moins heureuse. Le château de Montrond où elle s'était retranchée fut attaqué et incendié pendant la nuit par les troupes arrivées de l'Auvergne. Par une fatale témérité qu'on ne saurait trop expliquer, les Lyonnais voulurent se livrer aux plaisirs de la danse avant de l'abandonner. Un bal en règle fut improvisé, et l'on vit alors dans ce château enveloppé de flammes et de fumée, des femmes fugitives et des soldats à moitié vaincus danser en face des canons ennemis.

Le général Nicolaï avait fait tous ses efforts pour avancer l'heure de la retraite. Prières, commandement, tout fut inutile, sa voix, son autorité se perdaient dans le bruit des instruments de musique. Ce ne fut que lorsque l'incendie devint plus menaçant que les Lyonnais songèrent à fuir le danger qui les entourait, ils eurent de la peine à décider le général à faire des dispositions. « Je » ne suis plus votre général, leur dit Nicolaï ; vous avez mécon- » nu mon autorité, vous avez repoussé mes ordres, qu'un d'entre » vous prenne à ma place le commandement, je suis prêt à le re- » connaître et à combattre comme soldat. » Il se rendit enfin à leurs supplications. L'ennemi, satisfait d'avoir fait des ruines et n'osant pas attendre des hommes qui n'avaient pas daigné les combattre, s'était retiré dans les montagnes. La colonne parvint sans encombre à Chazelles. Les habitants lui firent le meilleur accueil, et l'invitèrent à un banquet préparé d'avance par le désir de fraterniser. Les troupes de Nicolaï acceptèrent en toute confiance une offre que semblait leur faire l'hospitalité la plus fraternelle; l'on but à pleins verres à la mort des sans-culottes, et à la santé des muscadins. Le maire de Chazelles avait fait défoncer au dessert un tonneau de vin blanc, lorsque le général crut apercevoir de l'hésitation, des signes d'intelligence et des mouvements dans la commune. Il avait eu le soin de faire mettre à ses côtés un tambour; tout à coup un roulement se fait entendre. « Aux armes ! s'écrie Nicolaï ; Lyonnais, nous sommes trahis ! » Les troupes courent à leurs armes, se remettent en ligne et se préparent à quitter leurs hôtes perfides. Mais déjà les mesures étaient prises pour leur barrer le passage, il fallut se battre pour l'emporter; entourées, pressées, harcelées, elles parvinrent cependant



REY, DEL.

LAVIEILLE, SC.

Mort de M. et Mme de Visagué.

sur la grande route, là elles se trouvèrent en face de nouveaux ennemis. La cavalerie se déploya bien et chargea, mais avec tant de désavantage, qu'à la suite d'un combat long et meurtrier toute la colonne fut mise en pleine déroute. Alors Nicolaï fit des prodiges pour la rallier, mais inutilement. Ses soldats fuyaient dans toutes les directions; tout ce qu'il put faire à la tête de quelques cavaliers décidés à mourir, fut de vendre chèrement la victoire; enfin il tomba frappé d'une balle au front, les Jacobins l'achevèrent à coups de sabres. Les fuyards et les blessés parvinrent à grand'peine à Duerne, que le général Rimbert avait précédemment indiqué comme point de réunion. De tous les côtés on voyait arriver des fantassins couverts de poussière, des cavaliers ensanglantés, traînant après eux leurs chevaux qui pour la plupart perdaient leurs entrailles par de larges blessures.

Comme les vainqueurs de Salvizinet, ceux de Chazelles voulurent célébrer leurs succès, non point seulement par des vexations, mais par du sang et des atrocités. Après avoir massacré madame de Visagué, jeune femme de 17 ans, sur le corps de son mari tué pendant la déroute, et qu'elle ne pouvait se décider à abandonner, ils égorgèrent une autre femme, la dame Rombaud de Montrond, retardée dans sa fuite par un chargement de farine qu'elle destinait à l'approvisionnement des Lyonnais; ils martyrisèrent ensuite un vieux prêtre trouvé caché chez une pieuse femme du bourg qu'ils tuèrent aussi. Les deux cadavres dépouillés, nus et sanglants, furent exposés sur la grande route indignement accolés. Les Jacobins de Nantes eurent aussi de semblables mariages; mais, pour les célébrer, ils eurent au moins le soin de choisir des victimes vivantes : ce fut également horrible, mais moins infâme.

Harcelées de toutes parts, les troupes lyonnaises et foréziennes se disposèrent à quitter Duerne pour se rendre à Lyon où le général Précy leur tendait les bras. Ces forces réunies formaient une armée de huit cents combattants, dont trois cents Foréziens ainsi répartis :

De Saint-Étienne.	41	fantassins.
	7	cavaliers.
	10	canonniers.
A REPORTER.	58	

REPORT.	58
De Montbrison et ses environs. . .	90 fantassins. 60 cavaliers. 20 canonniers.
De Feurs, Duerne et leurs environs.	45 fantassins. 15 cavaliers. 12 canonniers.
TOTAL.	300 hommes.

Le moment du départ fut triste et solennel, des familles entières, sur le point d'être séparées de leur chef ou de leurs enfants, ne pouvaient se décider à les quitter; c'étaient des larmes et des sanglots dominés cependant, étouffés par le sentiment du devoir et d'une sainte résignation. « Nous reviendrons bientôt et vainqueurs, » disaient pour consoler leur mère ou leurs sœurs, ces jeunes hommes résolus de braver l'orage révolutionnaire qui planait sur Lyon, décidés à partager jusqu'à la mort la destinée presque désespérée de ceux qu'ils avaient appelés leurs frères. *Nous reviendrons bientôt,* trompeuse espérance! la plupart étaient marqués déjà pour les sacrifices sanglants de la Convention.

L'armée se mit enfin en marche : Rimbert avait le commandement général; de Chappuy-Maubou dirigeait l'artillerie composée de cinq pièces de canon de différents calibres; un jeune homme à la démarche noble, fière et décidée, un ex-capitaine de dragons à peine âgé de 27 ans, issu d'une des plus anciennes familles du Forez, dont un membre avait été député aux états de Blois, et dont plusieurs autres avaient servi avec distinction dans les guerres de la Ligue, le brave Durosier, commandait en premier la cavalerie et avait pour second un Lyonnais nommé Decourtine. Parmi ces braves on remarquait les sieurs Rochefort père et fils, Puy de Mussieu de Labastie, Duguet de Saint-Bertrand, de Poncin père et fils, Duchevalard, Relogue, Plasson de Lacombe père et fils, Desgeorges, Pariat aîné et son frère, Eivens, les Gorgeret, le baron Duperret, etc., etc... au milieu de l'infanterie marchaient une multitude de personnes de tout âge et de tout sexe et deux cents chariots chargés de bagages et d'approvisionnements, la cavalerie et deux pièces de campagne protégeaient l'arrière-garde.

Cette mauvaise disposition de retraite, nécessitée par le convoi de vivres, offrait une grande prise aux ennemis; la colonne lyonnaise occupait une lieue de longueur et n'avait pas assez de cavalerie pour garantir ses flancs. Ce ne fut pas sans périls et sans inquiétudes qu'elle fit son entrée à Lyon. Le général Précy, son état-major, un escadron de cavalerie l'attendaient pour la recevoir aux portes et lui faire les honneurs de la ville. Toutes les cloches des églises sonnèrent en signe de réjouissance, toutes les batteries tonnèrent pour répondre au feu des assiégeants. Le puissant renfort des Foréziens, le retour de leurs frères d'armes, les approvisionnements de toute nature qu'ils avaient amenés avec eux auraient ranimé le courage des Lyonnais, s'il eût faibli au milieu des privations et de l'isolement auxquels ils étaient en proie depuis longtemps. Le lendemain de leur arrivée les Foréziens demandèrent au général Précy, qui la leur accorda, la faveur de combattre aux postes les plus dangereux: « C'était à leur tour, dirent-ils, à faire preuve de courage et de dévouement! » Les preuves furent dignes d'eux et de la ville que l'Europe monarchique contemplait alors dans le silence de l'admiration.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE : **Émigration. — Arrêté des représentants du peuple à ce sujet. — Combat et surprise de la Loge du Change. — Vengeance des vainqueurs. — Situation des camps évacués. — Continuation des hostilités. — Action d'éclat. — Pitiot. — Deboze. — Le chasseur Vial. — Correspondance originale. — Demande et réponse. — Déjeuner. — Les hussards de Berchigny. — Défaite de Grézieux. — Prise de la maison Neyrac. — Le canonnier Tamen. — Mort de l'adjudant-général Coindre. — Facétie du général Guy-Coustard. — Réponse de Précy. — Belle attitude des Lyonnais. — Blocus complet de la ville. — Destitution de Kellermann. — Proclamation de Châteauneuf-Randon aux Lyonnais. — Réponse. — Écrits de Dubois-Crancé et de ses collègues. — Le général Lestrade.**

Les approvisionnements venus du Forez procurèrent quelques jours d'abondance à Lyon, et l'abondance, alors, consistait à manger du pain de blé et à ne pas mourir de faim; cependant, comme les personnes chargées de surveiller la distribution des vivres prirent des mesures sévères pour ménager des ressources qui devaient être bientôt épuisées, l'émigration prit un caractère plus sérieux qu'auparavant; chaque jour, des femmes, des enfants, des vieillards sortaient par bandes et s'éloignaient de la ville, pleins de confiance dans un arrêté des représentants du peuple, qui leur promettait secours et protection et qui ne procura à la plupart que continuation de détresse et vexations.

Le comité général de salut public du département de Rhône-et-Loire favorisa de tout son pouvoir le départ de tout ce qui ne



Arrivée des Montbrisonnais.

pouvait agir d'une manière utile dans le sens de la défense ; de cette manière, il parvint à renvoyer de l'intérieur, des ennemis acharnés dont le dévouement au mal fut moins grand que les besoins de la faim.

Alors les représentants du peuple commencèrent à s'apercevoir de la faute qu'ils avaient commise en offrant des débouchés à la disette qui devait affamer la ville insurgée ; alors ils se repentirent d'avoir adressé dans le courant du mois d'août une proclamation aux Lyonnais, hommes et femmes, pour les engager à quitter la ville et à s'unir à eux afin de recevoir tous les secours dont ils pourraient avoir besoin.

Il n'était plus temps de revenir sur une détermination inspirée par de fausses vues politiques plutôt que par des sentiments d'humanité, les représentants songèrent à la modifier par l'arrêté suivant :

« Les représentants du peuple, envoyés près de l'armée des Alpes, considérant que leur proclamation du 8 août invitait tous » les bons citoyens de Lyon à se séparer incessamment des rebelles et à s'unir avec les vrais républicains; qu'ils ne se sont pas » bornés à accueillir tous ceux qui ont déféré à cette invitation; » qu'ils ont encore donné des secours à toutes les personnes réputées » en avoir besoin;

» Considérant que les rebelles se sont prévalus et continuent de » tirer avantage de ces dispositions bienveillantes en expulsant » de la ville les femmes, les vieillards, les enfants et les autres » parents de ceux qui sont en état de révolte; qu'il en résulte à » la vérité une plus grande difficulté pour les réduire ; qu'en ne » consultant que l'usage de la guerre, on pourrait repousser par » la force les personnes qui n'évacuent une ville qu'au moment de » sa détresse; qu'il importe néanmoins de concilier ce qui est dù » à l'humanité avec l'intérêt de la République; qu'on ne peut y » parvenir qu'en réduisant les secours pour les personnes expulsées au plus strict nécessaire ;

» Considérant enfin qu'il importe de mettre de l'ordre dans la » distribution des mêmes secours, ont arrété ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

» Les personnes qui sont sorties de Lyon avant le 8 septembre,

» c'est-à-dire dans le mois, à compter de la première proclamation » adressée et portée par un trompette aux citoyens de Lyon, ob» tiendront des secours lorsque leur civisme et leurs besoins au» ront été constatés par la déclaration du comité lyonnais éta» bli à Caluire, visée par les représentants du peuple.

» Ces secours consisteront pour chaque individu : 1° dans le lo» gement qui leur sera fourni par les municipalités du lieu où ils » se retireront; 2° dans une somme égale à la valeur d'une livre » et demie de pain; 3° dans une somme de dix sous, à l'exception » des enfants au-dessous de quinze ans, qui n'auront aucune part » dans cette distribution de dix sous.

ART. II.

» Les directoires de districts sont chargés de la distribution de » ces secours, et ils sont invités d'établir des bureaux de distri» bution dans tous les chefs-lieux de cantons. Il sera tenu des re» gistres sur lesquels seront inscrits les noms des personnes à qui » ils seront accordés, et la quotité des sommes distribuées. Il en sera » fait un relevé tous les huit jours, lequel sera envoyé au direc» toire du département, qui en donnera connaissance aux repré» sentants du peuple.

ART. III.

» Les directoires de districts chercheront les moyens d'occuper » utilement les personnes auxquelles il aura été accordé des se» cours, et si le produit des travaux suffit à leur subsistance, elles » ne conserveront que le logement; s'il est insuffisant, les mêmes » districts sont autorisés à déterminer la quotité de la réduc» tion.

ART. IV.

» Les secours ne seront accordés à l'avenir qu'à dater du jour » où les refugiés lyonnais auront été reconnus par le comité établi » à Caluire, pour être bons citoyens et avoir des besoins. Il ne sera » alloué aucun frais de route sans autorisation expresse des repré» sentants du peuple.

ART. V.

« Les personnes sorties de Lyon depuis le 8 septembre seront » tenues de s'éloigner de dix lieues des armées, sous peine d'ar-

» restation, à moins qu'elles n'en soient dispensées par les repré» sentants du peuple.

ART. VI.

» Si elles sont dans l'impossibilité de gagner leur vie, à raison » de leur âge, infirmités ou défaut de travail, les directoires de dis» tricts leur feront accorder des secours qui ne dépasseront en au» cun cas la valeur d'une livre et demie de pain. Il sera également » tenu registre de ces distributions.

ART. VII.

» Les corps administratifs sont autorisés à faire saisir, arrêter, » et constituer prisonnières les personnes sorties de Lyon depuis » le 8 septembre, qui leur paraîtraient suspectes, ou qui tiendraient » une mauvaise conduite.

ART. VIII.

» Les représentants du peuple exhortent les bons citoyens de » recevoir fraternellement les patriotes de Lyon, victimes des fu» reurs des rebelles, et de leur procurer les autres soulagements » dont ils pourraient avoir besoin; ils sont également invités de les » employer de préférence dans leurs ateliers et autres travaux dont » ils peuvent s'occuper.

ART. IX.

» Le commissaire général des guerres emploiera les toiles saisies » sur des citoyens de Lyon, à former des tentes, toutefois, après » une estimation préalable et reconnaissance de la quotité des toiles » propres à cet emploi. Il établira dans les villes les plus pro» ches de Lyon, des ateliers pour la confection desdites tentes; les » réfugiés lyonnais, munis de certificats de civisme du comité » établi à Caluire, y seront aussi reçus de préférence.

ART. X.

» Le présent arrêté sera imprimé et envoyé dans tous les dépar» tements et districts voisins, pour y être réimprimé, lu, publié et » affiché.

Fait au quartier général de l'armée des Alpes, établi à La Pape, » le 14 septembre 1793.

» *Signé* DUBOIS-CRANCÉ et GAUTHIER. »

La première action à laquelle les Foréziens prirent part fut une affaire intérieure. Pendant que l'armée lyonnaise combattait en partie aux avant-postes, le bataillon de Montbrison, commandé par le citoyen Pierre Puy de Mussieu de Labastie, en remplacement du colonel Duguet de Saint-Bertrand, se porta vivement sur la Loge du Change, où les Jacobins s'étaient réunis en armes et en assez grand nombre pour organiser un coup de main. Une compagnie de chasseurs à cheval, occupée à faire des patrouilles, rejoignit les grenadiers du Forez sur le pont de Pierre; désireux de montrer à leurs nouveaux frères d'armes la manière dont autrefois Madinier s'était emparé de l'Hôtel-de-Ville, le premier rang s'élance à cheval sur l'esplanade et garde les issues de la Loge, pendant que les Montbrisonnais y pénètrent baïonnettes au bout du fusil et au pas de charge. Surpris au moment où ils se croyaient en parfaite sécurité, les Jacobins effrayés ne cherchent point à faire résistance, malgré les cris furibonds de deux Jacobines qui les traitent de lâches et les engagent à se défendre; les uns sortent par les croisées et se font sabrer par les cavaliers, les autres sont arrêtés, saisis malgré leurs poignards, et conduits sous bonne escorte dans les prisons de l'Hôtel-de-Ville, d'où on les sortit le lendemain pour les chasser de la ville, sans leur faire aucun mal.

La seule vengeance que les Lyonnais exercèrent retomba sur les deux Jacobines qu'ils avaient arrêtées.

On les dépouilla de leurs vêtements pour leur fixer une corde à nu sous les aisselles, et on les fit plonger du pont de Pierre dans le courant d'eau connu sous le nom de *la mort qui trompe*. Le peuple, toujours avide de nouveaux spectacles, trouva du plaisir à ce genre d'exercice décolleté qui · dura deux heures, à ses grandes et joyeuses acclamations. Accueillies, à leur sortie de la rivière, par des huées, les Jacobines insultèrent ceux qui les entouraient, par un geste de mépris et répétèrent à haute voix le cri de : *A bas les muscadins!*

Les assiégeants étaient au bout de leurs munitions, leurs parcs avaient encore des bombes en abondance, mais plus de boulets, plus d'obus, de la poudre à peine pour alimenter les mortiers; les représentants du peuple regrettèrent alors d'avoir laissé partir Kellermann pour son armée des Alpes; les troupes campées sous

les murs de Lyon, manquant d'ensemble, et n'ayant plus cette unité d'action qui fait la force des bataillons.

Du quartier général de la Ferrandière, le représentant Delaporte jetait un long cri de détresse : « Je vous envoie, citoyens, mandait-» il à ses collègues, la note de ce qui nous reste de poudre au » parc de la Guillotière, vous verrez que nous sommes réduits à » cinq milliers; c'est tout au plus ce qu'il nous faut pour aller deux » jours. »

Dubois Crancé écrivait de son côté au général Lajoleis :

« Citoyen général,

» La crainte de perdre du temps en transport et en courrier nous » décide à vous requérir vous-même, comme étant plus à portée de » hâter l'exécution, pour nous faire à l'instant partir de Briançon, si » cela n'a pas été déjà fait :

» Cent milliers de poudre;
» Six pièces de 16 et leurs affûts;
» Six pièces de 24 et leurs affûts;
» Quatre pièces de 12 et leurs affûts;
» Quatre mortiers de 12 pouces, } leurs crapauds;
» Six mortiers de 8 pouces, }
» Huit cents bombes de 8 pouces;
» Deux pieds de fonte de 15 pouces, et leurs affûts.

» Nous *observons* que tous ces objets doivent nous parvenir par » réquisition, marchant jour et nuit et par relais, d'étape en étape; » nous vous requérons de faire à ce sujet, aux corps administratifs, » toute réquisition nécessaire, d'employer tels agents et en aussi » grand nombre que vous voudrez, pour que cela n'éprouve aucun » retard. »

En même temps il sollicitait Boissey, commissaire des guerres, alors à Moulins, de leur expédier en poste des canons, des fusils, des boulets, de la poudre, et du plomb pour fondre des balles. Il mettait en réquisition le directeur d'artillerie de Grenoble pour qu'il leur envoyât 50,000 cartouches et un pareil nombre de pierres à fusil; mais celui-ci ne pouvant satisfaire à ces ordres aussi promptement qu'on

l'exigeait, il se trouvait réduit à demander vingt-quatre travailleurs à la municipalité, et à employer des bras de femmes pour battre des fusées incendiaires à mesure que ses artilleurs les chargeaient. « Cette » ressource, mandait-il, présentait de graves inconvénients, par la » facilité qu'elle donnait *d'emporter de la poudre, objet rare et précieux* » *dans les circonstances.* »

Les assiégeants profitaient de tous les loisirs que permettait l'attaque, pour fabriquer, à leur camp de la Guillotière, des pièces d'artifice avec les matières inflammables qu'on leur envoyait de toutes parts. Ils avaient reçu une abondante provision de *roche à feu*, composition terrible dont deux onces fondues et répandues avec soin autour des parois intérieures de la bombe, suffisent pour produire par son explosion autant d'incendies que d'éclats. Enfin le général Vaubois avait augmenté ses batteries de seize pièces de gros calibre et de douze gros mortiers.

Privées de boulets, les pièces de canon restèrent immobiles et muettes sur leurs affûts depuis le 9 septembre jusqu'au 15 du même mois; les mortiers seuls continuèrent à vomir des milliers de bombes sur la ville. Ils jouèrent sans relâche, du 10 au 14; les batteries de Montessuy en criblèrent le faubourg de la Croix-Rousse. Les batteries lyonnaises ripostèrent avec vigueur; il y eut dans ces terribles journées de belles actions d'éclat. Les assiégés se couvrirent de gloire, les Foréziens se battirent comme des lions. Sur un autre point, à Perrache, un citoyen Pitiot, grenadier de Saint-Georges, traversa le Rhône dans un petit bateau pendant une nuit noire, pour aller, avec deux soldats de sa compagnie, surprendre un poste sur l'autre rive et l'égorger tout entier. Un matin, le terrible Deboze aperçut des fantassins ennemis, occupés à déterrer des pommes-de-terre sur un terrain neutre entre les deux armées, à portée de pistolet de leur premier poste; ils étaient six. L'Ajax de la cavalerie lyonnaise se précipite seul, à cheval, sur eux et les sabre tous six, les uns après les autres. Attirés par les cris des combattants, trois hussards de Berchigny qui se trouvaient en vedette non loin du champ de bataille, s'élançent sur Deboze et lui tirent à bout portant deux coups de pistolet, une balle lui laboure le coude du bras gauche, l'autre lui brise la lame de son sabre; il riposte à son tour par un coup de pistolet; plus heureux, il atteint un de ses adversaires, essuie une nouvelle décharge sans plus de résultat que la première, s'arme de son fusil

de chasse, dont il se servait comme d'un mousqueton, et réussit à tuer ses deux autres adversaires, au moyen du coup adroit que les chasseurs appellent le coup double. Deboze rejoignit les siens, emportant pour seul trophée le sabre d'un vaincu pour remplacer le sien.

Une action à peu près semblable se passait en même temps aux Brotteaux; le citoyen Vial, chasseur de Précy, attaqué par trois cavaliers ennemis, en renverse un d'un coup de sabre, en démonte un autre d'un coup de pistolet, et se débarrasse du troisième en lui passant son sabre à travers le corps.

Avant de reprendre le récit des opérations du siége, citons encore un trait qui servira à bien faire connaître le caractère de cette guerre qui rappelle, en mille circonstances, mais sous une forme beaucoup plus triviale, les combats chevaleresques du moyen âge.

Un matin, une jeune femme à la taille svelte, à la démarche décidée, se présente à la caserne de cavalerie, située sur la place de la Déserte, et demande à parler au cavalier Deboze; celui-ci pansait alors son cheval, et rien au monde ne pouvait le détourner de cette occupation; lorsqu'il l'eut terminée il s'empressa de rejoindre la personne qui l'avait fait appeler.

— Que me voulez-vous, dit-il?

— Vous êtes un homme de cœur, je le sais, voilà pourquoi je me suis chargée de ce message pour vous, me fiant entièrement à votre honneur. » Disant ainsi, la jeune femme lui remit une lettre élégamment enveloppée.

— Quelque rendez-vous, sans doute, dit Deboze accoutumé à ces bonnes fortunes; vous faut-il une réponse?

— Lisez.

Deboze ouvrit la lettre et parcourut rapidement son contenu.

« Citoyen, lui disait-on, je viens d'apprendre que vous étiez l'Ajax
» des Muscadins-Grecs, moi je suis l'Hector des Troyens-Bleus, nous
» sommes donc faits pour nous comprendre; je me f.... de vous à
» pied et à cheval, au sabre, au pistolet, voire même au mousqueton.
» Dubois-Crancé doit proposer demain une trêve de quatre heures
» pour enterrer nos morts, que le Père éternel leur accorde sa
» sainte bénédiction! quatre heures, c'est plus qu'il nous en faut
» pour déjeuner et nous couper des taillades après. On dit que le

» vin ne vous manque pas, apportez-en; car nous serons trois de » chaque côté pour qu'il y ait partie carrée; nous nous chargeons, » nous, du *fricot*. Si vous êtes un bon b....., un b..... à poil, comme » on le dit, vous ne manquerez pas au rendez-vous. En attendant » je vous emm.....

» Salut et fraternité.

» *P. S.* Nous serons à dix heures *militaires*, à l'extrémité du ci- » metière de Cuires. N'oubliez pas vos armes et le vin demandé. *Vive* » *la république!...*

» *Signé* Daniel-Joanin de Rilsem,
» *hussard du premier régiment*,
» *ci-devant Berchigny.* »

Après avoir lu cette lettre bizarre, Deboze se prit à rire :

— « C'est mieux que je ne pensais, dit-il; aussi, la belle, voici pour ton pour-boire; » et il l'embrassa vigoureusement par deux fois. « Ce farceur de Rilsem est donc bien embêté de la vie, dis-moi? Est-ce ton frère, ton amant ou ton mari?

— C'est mon amant.

— Tant mieux !

— Pourquoi ?

— J'aurais eu regret de faire une veuve aussi jolie que toi; puisque ce n'est que ton amant, tu me permettras de t'embrasser de rechef sur tes beaux yeux, c'est permis par la loi de votre une et indivisible. Maintenant attends un peu, je vais te donner ma réponse, ce ne sera pas long. »

Rentrant alors au quartier, il écrivit ces quelques lignes : « Le ci- » toyen muscadin Ajax emm.... à son tour le sans-culotte Hector » bleu, à cheval et à pied, au sabre et au pistolet; quant au mous- » queton, il ne s'en sert pas, il n'use que d'un fusil à deux coups pour » *chasser* à sa fantaisie les canards sauvages de la Convention. De- » main à dix heures, deux bons chasseurs de mes amis et moi, nous » nous trouverons à l'extrémité du cimetière de Cuires; ça nous » va, *ce sera plus près* : puisque vous vous chargez du fricot (qu'il » soit bon surtout!), nous apporterons du vin fameux, ce sera » notre écot. Ceux qui t'ont raconté que j'étais un bon b..... ont dit

» la vérité; j'ai du poil au c.. assez pour te prêter une paire de mous-
» taches s'il t'en manque; à demain donc, gentil hussard de Berchigny.

» Salut et fraternité. *Vive la France et Lyon!...*

» *Signé* DEBOZE.

» *P. S.* J'oubliais de te dire que je t'emm....; toi, n'oublie pas de
» recommander au fossoyeur de Cuires de creuser trois fosses, nous
» aurons un prêtre avec nous pour les bénir. »

Le lendemain à dix heures, tandis que les Lyonnais et leurs ennemis s'occupaient à donner la sépulture à leurs compagnons d'armes tués les jours précédents, trois chasseurs à cheval de Précy, Deboze, Revérony et le *Petit Frédéric*, étaient joyeusement assis à table, vis-à-vis trois hussards de Berchigny, Daniel-Joanin de Rilsem, et François Jacob, de Vesoul en Franche-Comté ; nous ignorons le nom du troisième. Sur le point de se battre à outrance, ces six cavaliers paraissaient unis par la plus intime fraternité; ils choquaient leurs verres pleins les uns contre les autres, se faisant réciproquement les honneurs d'un repas assez bien ordonné pour les circonstances, ayant chacun à ses côtés ses armes prêtes et chargées.

Des nuées d'alouettes voltigeaient et planaient sur leurs têtes, déployant leurs ailes aux rayons tièdes du soleil de septembre : « Si nous en faisions rôtir quelques-unes, » dit Deboze en armant le fusil de chasse dont il ne se séparait jamais. Il en eut bientôt abattu une douzaine; les hussards admirèrent son adresse : « Il faut les faire cuire à présent, » ajouta de Rilsem, et tirant son sabre supérieurement affilé, il coupa d'énormes branches d'arbres pour préparer le feu. Les Lyonnais admirèrent à leur tour la force musculaire du hussard. « Vous serez mon adversaire, lui dit Deboze. — Volontiers, » repartit de Rilsem; et ils se remirent gaîment à table.

La conversation tomba sur les événements qui depuis un mois avaient lieu devant Lyon. Les hussards reprochèrent aux muscadins la pensée qu'ils avaient de vouloir rétablir la dîme, les droits féodaux et autres impossibilités de l'ancien régime; ceux-ci repoussèrent de toutes leurs forces des intentions qu'ils n'avaient jamais eues. « Nous voulons, comme vous, dirent-ils, le bonheur, la gloire et la liberté de la France; comme vous, nous sommes prêts à défendre l'intégralité du territoire menacé; mais si nous sommes armés contre vous au-

jourd'hui, c'est qu'on vous a lancés contre nous par le mensonge et la calomnie. Nous en appelons à votre justice, lesquels sont plus véritablement français, de vos chefs ou des nôtres? Pendant que vous fusillez sans pitié nos prisonniers, nous épargnons les vôtres; vous avez, au mépris du droit des gens, assassiné le général Servan, nous entourons d'égards et d'honneur le général Nicolas; vous achevez inhumainement nos blessés que nous n'avons pu enlever du champ de bataille, nous guérissons les vôtres dans nos hôpitaux, que vous continuez chaque nuit à bombarder. « Une bonne raison vaut souvent mieux qu'une victoire, a dit un grand homme de guerre. » Les hussards de Berchigny se rendirent à l'évidence de ces raisonnements. « Si nous n'avions pas peur que vous ne nous traitassiez de lâches, dit Rilsem, je serais, quant à moi, heureux et fier de combattre dès aujourd'hui dans vos rangs contre ceux qui nous ont trompés. » Deboze lui tendit la main; François Jacob demanda pareillement à faire partie de l'armée lyonnaise; le troisième seul, guidé par un sentiment de piété filiale, rejoignit son régiment, son père servait dans le même escadron que lui.

Le 15 septembre fut une journée néfaste pour les armées lyonnaises. Sept cents hommes de toutes armes avaient effectué, le matin, une sortie par le faubourg de Vaise, pour aller débusquer le général Rivaz du poste de Grézieux, qu'il avait dernièrement enlevé aux troupes chargées de le défendre; leur tentative eut un résultat fâcheux; ils furent repoussés avec perte après un combat meurtrier qui leur coûta du monde, une pièce de canon et des armes. La nuit du 15 au 16 fut également désastreuse. Les troupes de Montessuy, renforcées par quinze cents hommes de la garnison de Valenciennes, s'ébranlèrent à onze heures du soir pour attaquer avec toutes leurs forces la redoute de la maison Neyrac, qui leur faisait beaucoup de mal. Avertis par un de leurs espions du mouvement des ennemis, les Lyonnais se préparèrent à une vigoureuse résistance. Ils demandèrent du secours au colonel Gingenne, qui ne put leur envoyer qu'une partie de la compagnie des arquebusiers (il s'attendait lui-même à être attaqué à tout moment). Les soldats de Montessuy, commandés par le général de division Guy-Coustard, se montrèrent en vue de la maison Neyrac à minuit; l'attaque commença aussitôt au milieu d'une nuit obscure. Ce moment fut terrible: le bruit du canon qui battait en brèche, le roulement des tambours, le feu des obus, les cris des combattants,

les bombes des Brotteaux, qui déchiraient, en décrivant leurs paraboles, les gros nuages noirs dont le ciel était couvert; la voix des femmes qui cherchaient à éteindre les incendies, tout contribuait à faire de cette nuit l'une des plus lugubres de tout le siége. Les défenseurs de la maison Neyrac essayèrent une sortie pour chasser l'ennemi qui les cernait; mais ils perdirent quelques hommes dans cette tentative désespérée, et furent repoussés dans leur redoute. Les arquebusiers se plaignaient de ne pas voir assez *pour descendre* les chefs. *Prenez des lunettes*, leur cria un canonnier qui, le bras en écharpe, continuait à servir sa pièce. La résolution des Lyonnais était telle que la plaisanterie pouvait se faire jour encore au milieu de ces scènes de dévastation. Enfin, le feu des batteries Neyrac se tut à deux heures; la redoute était percée de part en part, il fallut l'abandonner: les Lyonnais se replièrent sur la ville, laissant au pouvoir des vainqueurs un assez grand nombre de morts, et leur commandant Coindre, mortellement blessé. Le citoyen Tamen, l'un des meilleurs et des plus courageux canonniers de l'armée lyonnaise, fut horriblement mutilé dans cette désastreuse affaire; une balle lui coupa la main gauche, dans le même moment qu'un éclat de bombe lui fra cassait le bras droit qu'il avait eu blessé à l'affaire du 29 mai.

Les assiégeants s'emparèrent de deux pièces de quatre que Coustard, enorgueilli de sa victoire, renvoya au général Précy par un prisonnier lyonnais qu'il remit en liberté, en le chargeant de ce billet pour Précy.

« Mon cher général,

» La présente est pour vous annoncer la restitution de deux ca-
» nons d'enfants que vos muscadins ont oubliés cette nuit dans la
» redoute Neyrac ; soyez assez bon pour m'en accuser réception.

» Salut et fraternité.

» GUY-COUSTARD. »

Précy répondit à cette orgueilleuse missive en faisant attaque à sept heures du matin les débris de la redoute dont Coustard avait pris possession au nom de la République; si les troupes qu'il dirigea lui-même ne purent la reprendre, elles réussirent à rendre sa position impossible. Sur le point de l'abandonner à son tour,

le général Coustard demandait aux représentants du peuple des secours et du canon. « Citoyens, » leur disait-il, « depuis sept heu-» res les rebelles font un feu infernal sur la maison Neyrac; bombes » boulets, obus et mitraille y pleuvent comme grêle, ainsi que la » mousqueterie. Ce feu nous coûte déjà *vingt hommes*, tant tués que » blessés, dans le nombre desquels est le citoyen Lecomte, chef de » bataillon.

» Le feu est aux quatre coins de la maison Neyrac; il nous y fau-» drait du huit, du douze ou du seize pour nous y faire respecter. » Les deux pièces que nous avons envoyées à Limonest nous font » bien faute en ce moment, ainsi que le bataillon de la Drôme. *Je » n'ai pu relever mes gardes aujourd'hui*, et il est de toute nécessité » que le bataillon de la Drôme nous rejoigne.

» J'attends votre réponse pour en faire passer l'ordre à Limonest. » Le général Rivaz demande tout, garde tout et prend tout ce qui » passe chez lui, il finira par s'adjuger toute l'armée.

» Salut et fraternité.

» GUY-COUSTARD. »

Malgré leurs défaites, les Lyonnais conservaient la même attitude vis-à-vis de leurs ennemis; plus forts que l'adversité, ils supportaient sans découragement les fatigues et les privations d'une guerre acharnée. Trop peu nombreuse pour suffire à la défense d'une ville de deux lieues de circonférence, leur armée active, réduite à un faible noyau d'hommes valides, ne répondait plus aux nécessités de la situation. Le général Précy ne pouvait plus renouveler les postes de cette grande cité. Le seul expédient qu'il trouva pour soulager ses bataillons, fut de les faire passer alternativement d'une position dangereuse et pénible à celle qui l'était moins. Tous même ne purent participer à cet adoucissement; il y en eut qui gardèrent quatre semaines des postes exposés au premier feu des assiégeants. Les seuls avantages que ceux-ci avaient obtenus jusqu'alors ne consistaient encore qu'en deux redoutes chèrement achetées, et dans le rapprochement de leurs lignes : ils ne comptaient pour rien l'explosion de l'arsenal, les incendies que leurs bombes avaient allumés, et quelques succès partiels qui n'avaient servi qu'à mettre en relief la bravoure des troupes, déterminées à tenir le serment de résister jusqu'à la mort à la tyrannie de la Convention.

Aussi les représentants du peuple, fatigués de ces combats de chaque jour, où leurs forces s'épuisaient en détails, renoncèrent à l'espérance d'emporter d'assaut une ville protégée, selon la magnifique expression de Kellermann, par des *murailles vivantes*, *trempées d'airain*.

Gauthier et Dubois Crancé mandaient, le 17 septembre, à leurs collègues Maignet et Châteauneuf-Randon :

« Ce ne sera ni le canon ni les bombes qui réduiront Lyon, mais » un blocus bien formé, garanti de toutes sorties, et pour cela il ne » faut que du canon léger. Lyon n'a pas pour huit jours de vivres; » serrons-le de bien près, et Lyon est à nous. Dans le cas d'une » plus longue résistance, il n'y aura que la baïonnette, et nous » pensons comme vous que ce sera par Saint-Just qu'on entrera; » mais il faudra attaquer par quatre côtés à la fois, pour étourdir » l'ennemi et diviser ses forces. »

Un renfort de vingt-deux mille hommes, arrivés des montagnes de l'Auvergne, et armés de faux, de fourches, de bâtons ferrés et de piques, permirent aux représentants de resserrer davantage encore la ville ; elle fut entièrement bloquée le 17 septembre à minuit, et le 18 au matin, Gauthier et Dubois-Crancé, en le mandant aux généraux, leur prescrivirent d'ordonner aux avant-postes de ne plus laisser sortir personne de la ville, ajoutant : « La République saura bien retrouver ses enfants dans Lyon, quand l'armée y entrera. »

Les choses en étaient là lorsqu'on apprit à Lyon la destitution du général Kellermann, et son remplacement par le général Doppet, que nous avons vu chef d'escadron, commandant les Allobroges dans la campagne fédéraliste du Midi. Le ministre de la guerre Bouchotte prit soin d'en instruire les représentants du peuple, qui dirigèrent, en son absence, les opérations du siége de Lyon; il enjoignit en même temps au général Doppet, employé à l'armée d'Italie, de se rendre immédiatement à son poste. En attendant son arrivée, Châteauneuf-Randon usurpa personnellement les fonctions attachées au titre de commandant en chef. Sans consulter ses collègues, il rédigea une sommation plus digne et plus mesurée que toutes celles qui l'avaient précédée. Il disait aux Lyonnais :

« Un décret de la Convention nationale a nommé Couthon, Châ-
» teauneuf-Randon et Maignet, adjoints à Dubois-Crancé, Gauthier,
» Reverchon, Delaporte et Javogues, pour soumettre les rebelles
» de Lyon. Le peuple des départements de Rhône-et-Loire, du
» Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, et
» autres que nous dirigeons personnellement, s'est levé en masse
» pour faire respecter les lois dans la ville de Lyon; il veut que l'on
» s'y soumette sans réserve. Habitants de Lyon! au nom du peuple
» français, vous êtes sommés de reconnaître tous les décrets de la
» Convention nationale, de mettre bas les armes et d'ouvrir vos por-
» tes. Soixante mille hommes vous entourent, vos intelligences avec
» les ennemis de la République sont détruites, les Piémontais sont
» chassés du Mont-Blanc, les Anglais et les Espagnols n'osent souil-
» ler plus longtemps le territoire de la liberté, dans Marseille ni
» dans Toulon. Les Anglais et le duc d'Yorck ont été complétement
» battus à Dunkerque; ils fuient à grands pas le territoire français.
» L'armée des Alliés est entièrement dispersée, et tous leurs maga-
» sins sont en notre pouvoir; partout le peuple français fait triom-
» pher sans réserve les principes éternels et sacrés des droits de
» l'égalité et de la liberté.

» Ouvrez vos portes, Lyonnais! ou la vengeance du peuple est
» prête à éclater sur vous.

» J'envoie cette sommation à mes collègues qui occupent les di-
» vers camps qui vous bombardent, afin de vous la faire parve-
» nir, et pour les engager à faire cesser le feu des batteries dirigées
» contre vous, jusqu'à huit heures du soir. Passé cette heure, la
» masse du peuple est prête à vous porter les derniers coups, et dès ce
» moment-là, les représentants du peuple ne répondent plus de vos
» personnes ni de vos propriétés.

» Ce 19 septembre 1793, l'an II de la république, une et in-
» divisible.

» *Signé* CHATEAUNEUF-RANDON. »

Gauthier et Dubois-Crancé portèrent cette sommation à leur collègue Delaporte, au camp de la Guillotière, et donnèrent l'ordre au général Vaubois de la faire parvenir aux Lyonnais par un trompette, et de suspendre le feu des batteries jusqu'à son retour.

Dès que le trompette fut en vue des batteries de la ville, le feu cessa de leur côté, malgré celui de Montessuy, dirigé sur la porte septen-

trionale de la ville et sur la Croix-Rousse. Le parlementaire ne trouvant pas les administrateurs du peuple de Lyon à l'Hôtel-de-Ville en assez grand nombre, du moins pour oser prendre sur eux la responsabilité d'une réponse, rejoignit une heure après les représentants qui l'avaient envoyé ; ce ne fut qu'à neuf heures du soir que, réunis en conseil général, les corps constitués de la ville firent parvenir au camp de la Guillotière ces quelques lignes.

« Votre trompette est arrivé à six heures, vous nous demandez une » réponse pour huit, ce qui est impossible. Nos concitoyens sont sous » les armes, vous ne pouvez en douter; ils ne peuvent être assemblés » que demain, pour exprimer leur vœu sur votre lettre.

» *Signé :* MONTVIOL, *président.*
» ROUBIER, *secrétaire.* »

Lorsque cette réponse parvint au camp de la Guillotière, les hostilités avaient recommencé sur toutes les lignes occupées par les assiégeants ; on doit attribuer cette violation des principes de la guerre au représentant Delaporte, partisan à tout prix des moyens extrêmes. Le bombardement et la canonnade durèrent deux jours et deux nuits sans discontinuer de part et d'autre : les batteries du général Vaubois eurent beaucoup à souffrir; les artilleurs lyonnais pointaient avec une précision remarquable, ils avaient une grande supériorité sur leurs adversaires.

La position respective des combattants avait empêché les troupes du général Précy de se réunir pour répondre à la sommation de Châteauneuf-Randon, ainsi que le citoyen Montviol le lui avait annoncé. Furieux de ce retard, il envoya un second trompette porteur d'une sommation à peu près semblable à la première, quant au fond, mais infiniment plus acerbe, quant à la forme.

Toujours inaccessibles aux menaces comme à la peur, les Lyonnais y répondirent le 20, d'une manière calme et digne en tous points du noble caractère qu'ils déployaient depuis si longtemps.

« Le peuple de Lyon, disaient-ils, ignore encore pourquoi on lui a » déclaré la guerre. Il a constamment observé les lois; et si, comme » plusieurs départements, celui de Rhône-et-Loire fut trompé un in- » stant sur les événements du 31 mai, il se hâta, dès qu'il put croire » que la Convention n'avait pas été opprimée, de la reconnaître et

» d'exécuter ses décrets. Chaque jour encore, ceux qui peuvent lui » parvenir sont publiés et observés dans ses murs.

» Après cette conduite, il ne pouvait se persuader qu'il fût possible » de le calomnier au point de le faire croire coupable. Aussi n'a-t-il » songé à se défendre que lorsque les hostilités ne lui ont plus per- » mis de douter que l'erreur où était la Convention, lui avait fait » adopter irrévocablement le système de l'opprimer.

» Toute justice lui a été déniée, il n'a pas même obtenu d'être » entendu; ses députés ont été repoussés, des décrets de pro- » scription et de sang ont été rendus contre lui, il a vainement invité » les représentants du peuple de venir s'assurer des faits par eux- » mêmes; il leur a offert des otages de sûreté, et rien n'a été » accepté, rien n'a été proposé; et quoique votre mission parlât » de persuasion et d'instruction, il n'a jamais été fait que des som- » mations à la manière des ennemis. Alors le peuple a lu son » devoir et ses droits dans l'acte constitutionnel qu'il venait de » proclamer, il a pris la ferme résolution de résister à une oppres- » sion sans exemple et sans motif. Il a fait un choix digne d'un » peuple généreux, il a préféré l'anéantissement à l'esclavage.

» Mais c'est assez de l'opprimer sans lui supposer des intelligen- » ces criminelles. *Il n'a d'alliés que les hommes justes et humains qui » admireront sa vertu, et plaindront son malheur ;* il n'a compté » que sur lui-même, sur la justice de sa cause; et il périra tout » entier, plutôt que de livrer sa cité à l'exécution des décrets de » sang et de pillage que les suppositions d'une rébellion ont fait » lancer contre elle.

» Les maux qu'il a soufferts ne lui laissent pas de doute sur » ceux qu'il peut éprouver encore; mais quarante-quatre jours de » bombardement et de destruction doivent avoir prouvé que son » courage est inébranlable; que s'il était vaincu, ses oppresseurs » ne règneraient que sur des cendres et sur des morts. Et si vous » parvenez à anéantir une ville immense, paisible, industrieux » objet de l'orgueilleuse jalousie de ses ennemis, notre dernier cri » serait encore comme il l'a toujours été, celui de l'égalité et de la » liberté de la République une et indivisible, de l'obéissance aux » lois, du respect des personnes et des propriétés.

» Maintenant, si vous voulez être justes, ordonnez que le siége » soit levé, que les communications soient entièrement rétablies

» entre nous et nos frères des départements; garantissez au peuple » de Lyon, que la Convention consentira enfin à l'entendre, que » ses députés parviendront librement et en sûreté jusqu'à elle : » alors nous sommes certains que les faits éclaircis et nos principes » reconnus, elle retirera ses décrets; et ces armes que nous avons » prises pour notre défense, nous ne les quitterons point, mais » nous les emploierons pour le service de la patrie.

» Si de justes propositions ne sont pas acceptées, si vous per- » sistez à traiter en rebelle une ville qui a juré l'unité et l'indivi- » sibilité de la République, sa persévérance à résister prouvera à » la France, à l'Europe et à la postérité, qu'elle était digne de la » liberté, puisqu'elle saura périr pour elle.

» Le peuple de Lyon désire que vous lisiez cette réponse à » votre armée. En nous combattant, elle sera forcée du moins » de nous estimer. Puissent ces Français, ces frères qu'on a » soulevés contre nous, n'être pas victimes à leur tour d'une » oppression étrangère, après avoir été les instruments de la » nôtre! Puissent-ils ne pas reconnaître trop tard que la plaie » profonde qu'ils font à la République sert mieux les projets de » ses ennemis que ne ferait l'invasion de notre territoire.

» *Signé* GOYET, *président.*

» MOLARD, *secrétaire.* »

Les représentants du peuple faisaient alors ce qu'ils avaient reproché dans le temps aux Lyonnais; ils se gardaient bien de communiquer aux troupes qu'ils dirigeaient les dépêches qu'ils échangeaient avec les sections armées de Lyon; ils avaient bien soin de garder secrètes ces réponses magnanimes toutes marquées au coin de la vertu antique; ils craignaient que la vérité se faisant jour à travers les calomnies auxquelles les Lyonnais étaient en butte, ne fût un obstacle aux vues de la Convention sur une ville qu'ils avaient déjà condamnée.

Les Lyonnais s'industrièrent alors pour les faire parvenir et circuler dans les camps de l'armée conventionelle. Pour détruire l'impression fâcheuse qu'elles devaient inévitablement produire sur l'esprit de leurs troupes, les représentants du peuple écrivirent à la marge d'une réimpression de la réponse des Lyonnais, des

observations beaucoup trop longues pour être reproduites ici. La péroraison que nous transcrivons seulement suffira pour en donner une idée. « Vous accusez la Convention d'avoir rendu des dé-» crets de sang et de pillage, et l'armée de vouloir les exécuter : » quelle exécrable imposture et quelle sombre hypocrisie la suit! » Où sont ces décrets de sang et de pillage ? Quels sont dans l'armée » les brigands qui veulent piller leurs frères? Sont-ce bien les » Précy, les Virieu, les Dommartin, les Grandval, les Grammont, » et cette foule dominatrice de ci-devant nobles émigrés ou prê-» tres réfractaires qui sont dans vos murs? sont-ce eux dont le » dernier soupir sera pour la liberté, pour l'égalité, pour la » République? Pourquoi confondre toujours un père à qui l'on » tend les bras avec des conspirateurs qu'attend le glaive de la » loi? N'a-t-on pas dit, répété cent fois au peuple de Lyon : » Ouvrez vos portes et nous vous embrasserons en frères, et vos » personnes et vos propriétés seront respectées, et nous promet-» tons l'indulgence de la Convention pour ceux qui n'ont été » qu'égarés? Mais les émigrés, les prêtres réfractaires, les intri-» gants conspirateurs, soudoyés par Pitt, appartiennent à la loi, » c'est à elle à les juger. Les protéger, c'est partager leur crime, » c'est s'avouer leurs complices, c'est mériter leur sort ; voilà » ce que nous n'avons cessé de répéter aux habitants de Lyon, » nous le répétons encore au milieu des flammes vengeresses des » droits et de la dignité de la nation que nous sommes prêts à » éteindre. Mais le peuple de Lyon ne nous entend pas, il est » sous l'oppression, il sert forcément la tyrannie. Eh bien ! sa » destruction entière servira du moins d'exemple à tout citadin » assez inconsidéré pour se liver aveuglément à des factieux.

» Non, le siége de Lyon ne sera pas levé ; non, il ne sera pas » rétabli de communications entre des rebelles et des républicains : » ce sont les citoyens des départements eux-mêmes levés en masse, » qui s'y refusent et qui vont vous combattre. Si ce n'est pas là » un trait de lumière pour le peuple de Lyon, qu'il périsse puis-» qu'il le veut ; il prononce lui-même son anéantissement. N'in-» voquez ni les générations présentes, ni les générations futures, » le crime ne passe à la postérité qu'avec l'horreur qu'il inspire.

» Oui, l'armée connaîtra votre réponse, comme elle connaît les » faits qui l'ont précédée, comme elle connaît les émigrés et les

» factieux qui tombent sous son fer vengeur, chaque jour; mais
» ce sera pour abhorrer votre hypocrisie et pour punir vos trahisons.
» Voulez-vous savoir ce qu'elle dit, cette armée? Elle dit : *Puissent tous les aristocrates de la République être réunis dans Lyon, pour que d'un seul coup on en purge la terre de la liberté!*

» Nous terminons ces observations par cette déclaration formelle au peuple de Lyon : Exécuteurs des volontés de la Convention nationale, nous n'en voulons point au peuple de Lyon que nous croyons uniquement égaré; nous lui offrons fraternité, nous lui promettons l'indulgence de la nation; et s'il se soumet aux décrets, s'il met bas les armes, s'il restitue tous les *approvisionnements* des *armées*, nous lui promettons, nous lui jurons qu'il n'éprouvera aucun dommage ultérieur. Quant aux émigrés et aux intrigants qui sont présumés opprimer depuis si longtemps ce peuple, nous demandons qu'ils soient livrés à la justice; s'il s'en trouve d'innocents, la loi le prononcera, et nous nous en réjouirons tous; s'ils sont coupables, les citoyens de Lyon si longtemps leurs victimes, sont intéressés à demander leur supplice, afin qu'ils servent d'exemple aux conspirateurs qui leur ressemblent, et qu'aucun d'eux n'ose plus égarer le peuple et le sacrifier à leurs chimères de contre-révolution. »

Comme le successeur de Kellermann n'arrivait pas, et que l'éloignement du général Doppet pouvait faire craindre que l'armée ne fût longtemps encore privée d'un chef indispensable, pour donner aux troupes un mouvement d'ensemble, une unité qui manquait à ses opérations, les représentants du peuple remplacèrent le général de division, de l'Estrade, commandant à Briançon, par le général de brigade, Guy-Coustard. Celui-ci partit aussitôt pour porter à de l'Estrade l'ordre de venir sur-le-champ, en toute diligence, au camp de la Pape, près Lyon, pour y prendre le commandement en chef des troupes destinées à soumettre cette ville rebelle. L'Estrade était un vieux soldat, le type de ceux qu'on appela plus tard de vieux grognards. Couvert de blessures, il croyait avoir acquis le droit de se reposer d'une vie longue, glorieuse, consacrée tout entière au service de la France; il en demanda l'autorisation aux représentants par une lettre caractéristique. Il disait :

« J'ai enfin tout fait partir, mes chers amis, de tous les objets » qui étaient utiles à ma place... Mais f... par le premier pont où il » a fallu passer la grosse artillerie, que j'ai été obligé de faire étançon- » ner et de réparer, je crains bien que le long de ma route il ne se pré- » sente des mêmes accidents; si vous n'éprouvez pas ceux-là, il est » à craindre que les vieux trains ne vous fassent banqueroute, car » je n'ai aucun objet de rechange ici, et je m'étais enfoncé dans » un pays où je manquais de tout. Pas une pièce de canon en » batterie, ni boulets de calibre, il a fallu un travail du diable pour » mettre tout en service, et jusques même être soupçonné d'avoir » des barils de terre au lieu de poudre, et en somme totale, au lieu » d'avoir quarante-huit mille barils de poudre pour l'état de siége, je » n'en ai que deux mille; mais prenez-en toujours, les neiges me » défendent, et quand il ne me resterait que cent coups par pièces, » je ferai trembler le roi des marmottes ; la neige fera le reste.

« Mais Dubois-Crancé et vous, Gauthier, qui sûrement me connaissiez » d'avance, vous deviez me confier Toulon, c'est un reproche que » j'ai à vous faire et la République aussi. Toulon serait à nous si » j'avais eu le bonheur d'y commander. Il n'en est pas de même » des clefs du Dauphiné que l'on m'a confiées. Mes postes avancés » sont sur le territoire piémontais, et je les ai placés de manière » qu'ils n'ont pas osé m'attaquer; mais au contraire, f..., je les ai » attaqués, travaillés, et fait des prisonniers. Voilà le pèlerin ex-noble » que l'on attaque aujourd'hui de toutes parts. Je suis un vieux b... qui » suis aussi bon républicain que tous nos représentants, et mes » principes sont si prononcés que nul au monde n'a osé me faire des » propositions. D'après cela, jugez, mes chers représentants, de mon » caractère invariable. Si je refuse l'honneur de réduire ces f.... » g.... de rebelles de Lyon, c'est que, ma foi, je n'en ai pas la » force, si ce n'est pour le conseil et sans remuer. Mais que peut- » on décider quand on ne voit pas par soi-même, c'est un aveu- » gle qui parle des couleurs. Adieu, mes amis, faites bien réflexion » à mon état; j'attends vos ordres pour ma retraite, et vous em- » brasse fraternellement de tout mon cœur.

» Le général divisionnaire,

» L'ESTRADE. »

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE : Horrible situation de Lyon. — Famine. — Projet hardi. — Trahison. — Affaire de la Duchère. — Combat de la Duchère. — Mention honorable mise à l'ordre du jour de l'armée lyonnaise. — Beau trait de Marie Adrian. — Les arquebusiers. — La belle Cochet; le jeune de Chavannes. — Singulière mission. — Belles paroles du président Montviol; position des prêtres insermentés; leur influence pendant le siége. — Prières. — Redoute Bechevelin. — Reprise du bombardement. — Prise du pont d'Oullins. — Attaque du camp retranché du général Piron. — Arrivée du général Doppet. — Ses premières dispositions. — Perte de la redoute du cimetière de Cuire. — Héroïque résistance. — Proclamation. —Beau fait de Deboze.

La position des Lyonnais devenait de plus en plus critique depuis quelques jours; les approvisionnements amenés par les Foréziens étaient épuisés, la famine avait succédé à la disette; la ville était réduite à se nourrir d'un pain noir, fabriqué avec de l'avoine, du son et de la paille hachée; encore ce pain était-il d'une rareté extrême, malgré le dévouement généreux des citoyens qui s'en privaient pour que leurs défenseurs n'en manquassent pas entièrement. Le jour était proche même où les combattants devaient être privés de la demi-livre qu'on leur accordait, portion bien insuffisante pour réparer des forces épuisées par les fatigues et les exigences de la défense. On ne rencontrait dans les rues que des visages tristes, pâles et amaigris, mais on n'entendait pas un seul cri de découragement. On avait dévoré tous les animaux domestiques de la ville : les chats, les chiens, les rats même avaient remplacé la viande de boucherie dont on ne connaissait plus l'usage depuis quinze jours. On en vint au point de se réjouir quand les boulets ennemis abat-

taient les chevaux des chasseurs de Précy. Enfin, on eut recours aux provisions sèches des magasins d'épiceries et de confiseries.

Dans les premiers temps de la disette, les familles étaient obligées de piler dans des mortiers, ou de moudre dans des moulins à café, le peu de seigle, de sarrasin et d'avoine qu'on leur distribuait avec parcimonie, car les assiégeants avaient incendié et coulé les moulins à eau fixés par des chaînes à la rive droite du Rhône. Le vin et les eaux-de-vie seuls ne manquaient pas ; les caves en étaient encore assez abondamment pourvues. La livre de pain d'avoine et de son se vendait 5 livres ; la viande de cheval, 4 livres les seize onces. On ne trouvait pas à acheter une seule pomme de terre à 40 sous ; la détresse était à son comble ; les chefs militaires, les administrateurs, les membres du comité général de salut public du département, la partageaient avec le peuple sans murmure et sans préférence. Précy et son état-major se nourrirent quelque temps avec des herbes cuites passées à la pommade qu'un chimiste avait dégagée de tous corps étrangers à la graisse dont primitivement elle avait été composée.

Les représentants du peuple avaient adressé aux habitants des campagnes une proclamation qui punissait de mort quiconque chercherait à l'avenir à faire passer des vivres aux assiégeants. Un pauvre paysan surpris du côté des Brotteaux, au moment de s'introduire, avec quelques provisions, dans le premier poste lyonnais, fut fusillé sans aucune forme de procès ; c'était un prêtre déguisé.

Afin de dégager un peu la ville, serrée de si près par les lignes ennemies, Précy songea dans ce temps à s'emparer, par un coup hardi, de la position formidable de Montessuy. Pour assurer le succès du projet qu'il méditait, il fallait avant tout détruire le pont de bateaux jeté sur le Rhône, au pied de la montagne, qui assurait les communications du camp de Falerrandière avec les batteries des assiégeants situées à l'extrémité nord de la Croix-Rousse. Voilà le projet qui fut adopté par le comité militaire, sur la proposition du colonel Chenelette.

Quatre hommes de bonne volonté, enveloppés de crêpes noirs, devaient porter, en remontant la rive gauche du fleuve, un petit batelet en cuir noir, également rempli de matières inflammables. Parvenus à deux cents toises au-dessus du pont de bateaux, ils se mettraient à la nage, et conduiraient leur machine incendiaire



JAMOT, DEL

LAVIEILLE, SC.

Dajasi.

de manière à la fixer, par une chaîne de fer, à l'une des arches; le feu devait achever le reste.

Quand tout fut prêt pour cette expédition, le général Précy se rappela que, quelques jours auparavant, faisant une tournée de postes, il avait dit au brave Dujast: « J'aurai sans doute besoin de toi dans quelques jours, tiens-toi prêt. — Merci, mon général, avait répondu celui-ci; vous pouvez compter sur mon zèle et mon empressement à remplir les ordres que vous me confierez. » Il l'envoya chercher; mais Dujast ne se trouvait pas en ce moment à sa compagnie, il avait obtenu quatre heures de congé pour aller voir son père malade. L'ingénieur Bosquillon, jaloux de réparer son échec de la nuit du 2 septembre, se présenta au quartier général de Précy, et obtint, en l'absence de Dujast, la périlleuse mission qui lui fut confiée.

Il se mit en devoir de l'exécuter à onze heures du soir, accompagné de trois grenadiers forts et vigoureux, portant à tour de rôle la machine incendiaire, couverte, comme eux tous, de longs vêtements de deuil pour repousser les reflets de la lune. Ils approchaient du terme de leur expédition; déjà même ils s'apprêtaient à se mettre à la nage, lorsque tout à coup ils se trouvèrent enveloppés par quarante cavaliers du ci-devant Royal-Pologne. Bosquillon seul put s'évader. Les trois autres, conduits au quartier général de la Ferrandière, furent fusillés le lendemain à la garde montante.

Ils auraient infailliblement réussi dans leur manœuvre, sans la trahison d'un nommé Reux, acheté par Dubois-Crancé, et que sur une réputation d'excellent artilleur, Précy avait nommé major-général de son artillerie. Ce misérable continua jusqu'à la fin du siége à entretenir avec les ennemis des Lyonnais des rapports coupables, vendant à l'attaque les secrets que lui confiait la défense. Il préludait par la perfidie au massacre de ses victimes. Nous le retrouverons bientôt parmi les dénonciateurs à gages des vaincus du 9 octobre. Ce fut encore une trahison qui prépara la prise de la redoute de la Duchère; elle eut lieu le 19 septembre. Cette affaire, quoique funeste aux assiégés, est une des pages les plus glorieuses de l'histoire militaire du peuple de Lyon. Les Lyonnais combatttrent plusieurs heures de suite sans vouloir se rendre. Cinquante hommes contre quatre mille, c'est-à-dire un contre qua-

tre-vingts. Sur le point d'être attaqués, les défenseurs de ce poste situé sur la colline qui sépare la route du Bourbonnais de celle de la Bourgogne, avaient expédié une ordonnance au général Précy, pour lui demander du renfort; mais il lui fut impossible d'en fournir aucun, le feu des ennemis tenant en échec toutes ses troupes. Les cinquante hommes de la Duchère se trouvèrent donc réduits à leur seul courage et regardèrent sans peur le péril de leur position.

L'action s'engagea à sept heures du matin, bien nourrie des deux côtés : l'unique tambour des assiégés battait la charge; il ne quitta sa caisse que pour prendre un fusil et faire de son mieux comme ses compagnons d'armes. Les Lyonnais avaient déjà perdu dix hommes, mais la perte des ennemis était infiniment plus considérable. « Rendez-vous, leur criaient les assiégeants, nous vous promettons la vie sauve. » Ils ne répondirent à ces propositions qu'en continuant leur feu.

La place ne fut bientôt plus tenable; les boulets et les obus l'avaient démantelée de tous les côtés et le secours demandé n'arrivait pas. Tout à coup le feu des Lyonnais cessa; les ennemis reformèrent leurs colonnes, et s'élancèrent, baïonnette au bout du fusil, à l'assaut des décombres fumants, derrière lesquels les muscadins s'étaient retranchés pour faire un dernier effort. Là, ils attendaient de pied ferme ces masses qui s'avançaient sur eux en poussant des cris de rage; ils n'avaient plus de boulets, plus de balles, plus de cartouches; leurs canons démontés gisaient à leurs pieds, brisés sur leurs affûts; une seule cartouche par homme étaient les seules munitions qui leur restaient pour le coup de grâce; il fut terrible. Assaillis par une décharge générale tirée à bout portant, les ennemis reculent, resserrent leurs rangs ensanglantés, reviennent à la charge et emportent de vive force la redoute encombrée de cadavres et de blessés; le combat alors ne fut plus qu'un long massacre.

Les représentants du peuple s'empressèrent d'en envoyer un bulletin à la Convention nationale. Les termes pompeux dont ils se servirent étaient autant de pièces justificatives consacrant l'incroyable courage des vaincus. « Le château de la Duchère a été » enlevé de vive force aux rebelles, disaient-ils : les défenseurs » de la patrie ont montré, dans cette attaque, *une ardeur et une* » *intrépidité remarquables.* »

Quoi qu'il en soit, ils se consolèrent, par la victoire de la Duchère, d'un échec sérieux qu'ils avaient essuyé la veille devant la redoute de la Croix-Noire, malgré l'exaltation de leurs troupes. Dans l'ardeur de l'action, un vieux soldat crancéen balafré fut tué sur l'embrasure d'une pièce de canon. Les bleus et les muscadins avaient combattu corps à corps, à la baïonnette, avec un égal courage ; attaqué par trois cents hommes, le poste du cimetière de Cuires défendu par trente-cinq grenadiers de l'Union, ne s'était replié sur la tour de la Belle-Allemande, que sur l'ordre formel du général en chef. Le bulletin militaire rend ainsi compte de ces belles journées :

« Samedi, il y a eu une action très-vive au cimetière de la » Croix-Rousse. Après avoir bravement donné, nos postes se sont » repliés par ordre du général. Les ennemis prenant cette retraite » pour une déroute, ont poursuivi et attaqué vigoureusement les » bataillons qui se repliaient, mais ils ont été vivement repoussés, » et nos canons de la batterie Gingenne en ont fait un grand » carnage. Les bataillons qui se sont le plus distingués, sont ceux » de l'Union, de la Convention et de Wasingthon. Au poste du cen- » tre, l'attaque a été encore plus vive ; les ennemis ont été jusqu'à » monter sur nos redoutes, la baïonnette au bout du fusil. Un » de nos braves canonniers a brûlé la cervelle au plus hardi, et » il est tombé dans la redoute. Les ennemis ont été repoussés » avec autant de courage qu'au cimetière. Les gendarmes à pied » ainsi que les grenadiers du Change ont montré la plus grande » valeur. »

Le bulletin ajoutait :

« Le général Précy nous a chargés de consigner une note d'au- » tant plus précieuse qu'elle est de sa main : La manière dont » nos canonniers se sont comportés aux attaques de la Croix- » Rousse, mérite les plus grands éloges, et c'est une satisfaction » bien flatteuse pour moi, de rendre hommage à la bravoure de » mes braves frères d'armes. Après avoir parlé des canonniers, je » m'empresse de rendre justice à tous les grenadiers et chasseurs ; » car tous ont montré du courage et de l'énergie : je jouis en com- » mandant d'aussi braves gens. »

Dans un de ces combats meurtriers, Marie Adrian s'immortalisa par une action que nous voudrions pouvoir écrire en lettres d'or. Son frère venait d'être tué en pointant la pièce qu'elle servait à ses côtés: blessée grièvement elle-même, elle ramassa la mèche échappée des mains de son frère, et s'adressant à ses compagnons d'armes: « Laissez-moi, leur dit-elle avec enthousiasme, laissez-moi venger ma famille et mon pays. » Puis couverte, inondée d'un sang bien cher qui se mêlait au sien, elle mit le feu au canon.

Son regard parut inspiré lorsqu'elle accompagna le corps de son frère au dépôt des morts; plus heureux qu'elle, il mourut du moins sur un champ de bataille.

La compagnie des arquebusiers eut une grande part aux pertes énormes qu'essuyèrent les assiégeants. Le capitaine Meynadier, remplaçant le citoyen Merlat alors à l'ambulance de l'église Saint-Louis, donna l'exemple du courage. Il tua deux ennemis de sa main et en blessa grièvement un troisième. Cette compagnie était tellement redoutée des troupes de la Convention, que les recrues de de l'Auvergne et des départements voisins l'appelèrent à la fin du siége le bataillon des Mandrins. Il faut avouer que les hommes qui en faisaient partie, avaient toute la détermination et la tournure d'une bande de brigands; celle de Mandrin, sans comparaison toutefois, était moins résolue et moins formidablement et bizarrement armée. Voici l'équipement d'un arquebusier lyonnais pendant le siége:

Chapeau à la française, noir, sans plume et sans plumet, portant une tête de mort figurée pour cocarde;

Sac, sabre et fourniment ordinaires;

Pistolets et poignards à la ceinture, mousqueton au dos, armé d'une longue baionnette, l'arquebuse et la fourchette en bois pour la fixer et la rendre immobile au tir;

Veste de cotonne;

Pantalon de nankin ou de cotonne rayé bleu et blanc.

Ainsi que nous l'avons dit, et selon leurs réglements militaires, les arquebusiers, troupe d'élite, ne reçurent et n'accordèrent jamais aucun quartier: ils ne faisaient point de prisonniers: aussi en vit-on plusieurs, blessés et restés sur le champ de bataille, se brûler la cervelle pour ne pas tomber vivants dans les mains des vainqueurs. Leurs cadres était toujours complets. Trente-deux hom-

mes, ni plus ni moins; trois cents postulants inscrits attendaient que la mort leur fit place pour en faire partie. Cependant cette compagnie terrible avait un membre honoraire, un seul membre, et c'était une femme dont nous avons déjà parlé, la belle Cochet courageuse amazone et plus souvent encore intrépide canonnier. Ce fut une action assez remarquable et inspirée par un sentiment d'exaltation commun aux femmes de grande imagination, qui lui fit obtenir ce titre honorifique. Nous croyons devoir citer ce fait qui n'a jamais été produit.

Un jeune officier d'état-major, âgé de 17 ans tout au plus, que le général de Précy, inquiet sur le dénouement de la guerre de Lyon, avait envoyé à sa mère, mais que sa mère avait renvoyé au siége, le jeune de Chavannes, blessé dans une affaire de la Croix-Rousse, avait été fait prisonnier et conduit au quartier général de Châteauneuf-Randon pour être fusillé; sa jeunesse, son rare courage, sa beauté plus grande encore lui avaient attiré la bienveillance, l'estime et l'intérêt de tous; tous aussi s'appitoyaient sur son sort, quand la citoyenne Cochet, se levant, dit à ses frères d'armes: « Il ne mourra pas, je le sauverai. » Elle quitta son uniforme de canonnier, revêtit le costume coquet, original, qu'elle ne portait que dans les grandes occasions, et se dirigea à la nuit tombante vers le quartier général des représentants du peuple; elle s'annonça comme parlementaire aux premiers postes ennemis qu'elle rencontra, et se fit conduire à Châteauneuf-Randon.

— Que me veux-tu, citoyenne, lui dit le représentant du peuple, surpris à la vue des grâces de son visage et de la singularité de son costume, que me veux-tu ?

— La liberté d'un prisonnier que tes soldats ont fait hier et que j'aime.

— Tu ne sais donc pas, répondit Châteauneuf-Randon, que les prisonniers rebelles doivent être fusillés dans les vingt-quatre heures ?

— Je le sais, répliqua la citoyenne Cochet, mais je sais aussi que les tigres ont parfois des mouvements de générosité et des retours inouis sur eux-mêmes, l'histoire en fait foi ; Dubois-Crancé l'a prouvé à ma concitoyenne Chappuis, et Châteauneuf-Randon est moins tigre que Dubois-Crancé.

— Tu crois ?

— J'en suis sûre.

— Pourquoi ?

— Parce que tu m'accorderas la grâce que je te demande aujourd'hui.

— Je ne le puis.

— Il le faut, cependant.

— Il le faut! tu parles comme la Convention nationale.

— Je te paierai généreusement sa rançon.

— De quelle manière ?

— En faisant mettre en liberté dix officiers de ton armée pour obtenir l'élargissement de de Chavannes.

— Cette rançon ne me suffit pas, il m'en faut une autre.

— Laquelle ?

— De Chavannes sera libre dans une heure, mais tu prendras sa place.

— Cette proposition ne me convient pas.

— Eh bien! n'en parlons plus. » Disant ainsi, Châteauneuf-Randon appela le planton qui se trouvait à sa porte : Quand se fera l'exécution du muscadin que nous avons pris hier, lui demanda-t il ? Dans une heure, répondit celui-ci.

— Dans une heure, répliqua madame Cochet, vous aurez commis un crime de plus et une lâcheté; » puis après un moment de silence, elle ajouta : « Je veux t'épargner l'un et l'autre ; j'accepte ta proposition, tu vas signer à l'instant même la mise en liberté de ton prisonnier et je serai ta prisonnière.

— C'est convenu, dit Châteauneuf-Randon, » et signant la libération du muscadin, il la remit à l'héroïne lyonnaise. » Maintenant, citoyen, dit celle-ci, ce n'est plus un ordre que je veux te faire, c'est une prière que je désire t'adresser.

— Laquelle ?

— Laisse-moi retourner à Lyon aujourd'hui pour régler quelques affaires; demain à pareille heure je serai de retour près de toi, je te le promets; le veux-tu ?

— Quel gage me donneras-tu pour ta promesse?

— Ma parole d'honneur.

— Soit, j'y consens, à demain. »

Le lendemain à la même heure le brave officier d'état-major



SAINT-JEAN, DEL. LAVIEILLE, SC.

Madame Cochet.

lyonnais avait repris son service, et sa belle libératrice avait tenu sa parole, elle était auprès de Châteauneuf-Randon.

Celui-ci, plus généreux envers elle que ne l'avaient été les Carthaginois envers Régulus dans une circonstance à peu près semblable, lui dit : — Retourne à Lyon, citoyenne ; je m'étais promis aujourd'hui une nuit de plaisirs, ton honneur et ta vertu m'ont désarmé, l'admiration l'emporte sur le désir.

— Merci, citoyen représentant, répondit madame Cochet, je m'étais promis une nuit de mort; car je me serais poignardée plutôt que de servir à tes plaisirs.

Châteauneuf-Randon la fit accompagner jusqu'au premier poste lyonnais par un détachement de dragons.

Nos lecteurs nous sauront gré peut-être de ces détails isolés et peu connus : les faits particuliers servent souvent à bien faire connaître, à bien faire saisir dans leur ensemble les faits généraux qui constituent l'esprit, le caractère et les mœurs d'un peuple.

Dans ces circonstances le peuple de Lyon était admirable, l'héroïsme de ses actions répondait à la sublimité de ses paroles : plus la crise approchait du dénouement, plus son énergie croissait et produisait de grandes choses. « Citoyens, lui disait alors » le président Montviol, braves soldats, héroïque peuple de Lyon, » votre courage épuise la féroce et barbare activité des assié- » geants : la preuve la plus certaine de la nécessité où ils sont » de se retirer est dans leurs sommations réitérées *d'ouvrir nos* » *portes* et de *nous rendre*. On est bien étonné, et la postérité » aura peine à croire que les délégués et représentants d'un peu- » ple libre osent parler au nom d'une république entière le lan- » gage du mensonge et de l'imposture ; qu'ils nous accusent d'un » crime imaginaire pour se justifier de leurs crimes réels, et » qu'après quarante-quatre jours d'un siége et d'un feu tels qu'il » n'y en a peut-être jamais eu d'exemple, ils proposent aux » assiégés de mettre bas les armes et de subir le sort des vain- » cus.

» Qu'ils sont méprisables et vils ces hommes dont tous les » moyens consistent dans l'artifice le plus grossier, dans des » assertions dont la fausseté est démentie par les faits que la

» notoriété publique atteste et que les papiers publics confirment!
» Qu'ils sont coupables ceux qui ne rougissent pas d'invoquer la
» justice et la nature lors même qu'ils se jouent de tous les prin-
» cipes de morale, d'humanité et de vertu !

» Châteauneuf-Randon, ci-devant marquis, somme les Lyonnais
» de se rendre, il est accompagné de Maignet et de Couthon que
» la Convention envoie à Dubois-Crancé, Gauthier, Reverchon, Javo-
» gues et Delaporte.

» Huit représentants du peuple français président à la destruc-
» tion d'une ville libre, républicaine et française. Huit législa-
» teurs commandent et font exécuter sous leurs yeux le meurtre,
» l'incendie et le pillage. Ils se lassent d'attendre leur proie, la
» soif du sang les tourmente : pour assouvir leur rage, il faut
» nous livrer à eux, à leurs satellites, sans réserve. Deux somma-
» tions se succèdent : eh bien! ils ont appris que la persécution
» éprouve l'âme des hommes courageux et libres : ils connais-
» sent, par les actions dont ils sont témoins, que le peuple de
» Lyon est digne de la liberté et de la gloire qui est déjà le
» prix de sa résistance à l'oppression et à la tyrannie. Son vœu
» est exprimé sous le fer, sous le feu de ses implacables enne-
» mis. Il a délibéré, et sa résolution unanime a été de vaincre ou
» de mourir.

» Peuple généreux, combien tu es grand au milieu de tes dé-
» combres, au sein des privations que la nécessité et l'honneur
» t'imposent, parmi les périls que ta valeur surmonte! Tes op-
» presseurs abattent les édifices qui attestent tes richesses, ils
» renversent les monuments que la bienfaisance et les arts ont
» érigés dans tes murs. Sur leurs débris ne considère que ton
» influence sur les destinées de la république, et des motifs si
» puissants te rendront impassible. »

Quelques jours auparavant, un grand nombre de prêtres insermentés, arrêtés avant le 29 mai et détenus au château de Pierre-Scize, furent mis en liberté; la majeure partie reprit l'exercice de ses fonctions apostoliques, quelques-uns coururent aux armes et se battirent bravement aux avant-postes: leur bravoure fut remarquée par le général en chef, mais leur conduite fut désapprouvée par l'archevêque de Marbeuf. Ce prélat resté fidèle à la

communion de Rome, les blâma, déclarant qu'ils étaient sujets aux peines portées par les saints canons.

Un vicaire général, témoin oculaire des événements politiques et militaires que nous venons de raconter, a laissé des notes manuscrites et détaillées sur la partie religieuse du siége. Nous croyons devoir les transcrire.

« Pendant que les citoyens armés se battaient avec intrépidité » sur la brèche et sur le champ de l'honneur, on vit un chan» gement notable dans la ville pour la pratique de la religion. » Les oratoires établis dans les maisons particulières étaient exac» tement fréquentés par un grand nombre de personnes qui s'es» timaient heureuses de pouvoir assister au sacrifice de la messe » et à de pieuses conférences. Les hommes rivalisaient en piété » avec les femmes qui donnaient l'exemple de la plus touchante » dévotion. La foule encombrait les oratoires, on y priait, on y » élevait les mains au Ciel, on cherchait à faire une sainte vio» lence au Dieu des armées pour obtenir la victoire et le triom» phe de la résistance à l'oppression. La réaction religieuse fit des » progrès tels que les vicaires généraux, pour satisfaire la piété » et le zèle des fidèles, crurent devoir autoriser à donner la bé» nédiction après la messe aux maisons qui avaient la permis» sion de garder la réserve pour la sainte Communion et pour » le Viatique. Nous avons vu nous-mêmes les faits que nous ve» nons de raconter, dit l'écrivain que nous citons, et il ajoute: » On vit dans la ville des hommes, des familles entières qui » avaient négligé depuis plusieurs années de s'approcher du tribunal » de la pénitence, venir prier les vicaires généraux et les prêtres » catholiques de les réconcilier avec le Dieu qui pardonne à ceux » qui l'ont offensé. Ils apportaient à cette affaire importante » toute l'application, tout l'esprit de foi, toute l'espérance et la » contrition qui constituent le repentir.

» Les prêtres qui se trouvaient aux avant-postes parmi les » combattants, exposaient généreusement la vie que Dieu leur » avait conservée pour sauver les âmes de leurs frères. On les » voyait, bravant la mitraille, parcourir les champs de bataille » pour administrer les mourants et consoler les blessés; plusieurs » même furent tués en remplissant ce pieux devoir; l'un d'entre

» eux, blessé dangereusement en confessant un grenadier qui » mourut dans ses bras, fut transporté à l'ambulance située dans » l'église de Saint-Louis : « Ne faites pas attention à moi, dit-il au » docteur Bouchet qui voulait l'amputer avant de panser les au- » tres blessés dont il se trouvait entouré; soignez ces braves » gens, leur vie est plus précieuse que la mienne. » Il ne put » résister à l'opération et il expira en priant Dieu. »

Des milliers de citoyens récitaient deux fois par jour dans les oratoires desservis par des prêtres insermentés, une prière dont on avait inondé la ville, en en multipliant les exemplaires. Elle était toute de circonstance. « Accablés sous le poids de nos maux, disait- » elle au Seigneur, nous poussons nos gémissements vers vous, » ô mon Dieu; nous venons nous jeter à vos pieds. Que vous êtes » irrité contre nous ! que les effets de votre colère sont terribles et » multipliés ! au fléau meurtrier auquel est en proie depuis si long- » temps notre malheureuse ville, et qui lui a enlevé un si grand » nombre de ses habitants, commence à se réunir un autre fléau » non moins destructeur. Nos maux semblent devoir de plus en » plus s'accroître.

» Nous avez-vous donc entièrement délaissés, ô Dieu des misé- » ricordes? notre perte est-elle arrêtée sans retour dans vos décrets » éternels? Cette ville infortunée ne va-t-elle devenir qu'un vaste » tombeau, comme autrefois Jérusalem? O mon Dieu, vous êtes » toujours juste dans vos jugements... Si tel est l'arrêt que nos pé- » chés ont forcé votre justice à porter contre nous, nous l'adorons » sans nous plaindre. Ah ! ce n'est pas à nous qu'il peut être permis » de murmurer contre la rigueur de vos châtiments.

» Nos crimes multipliés se sont élevés depuis longtemps contre » vous, comme ceux de l'infâme Sodome : le libertinage et la dis- » solution ne connaissaient plus de bornes parmi nous. Éclairés » des lumières de votre foi au milieu des secours abondants de votre » sainte religion, nous avons vécu comme ceux qui n'adorent que » des images muettes; le jeûne et l'abstinence et les autres ordon- » nances de votre Église étaient partout méconnus; nous nous som- » mes glorifiés de notre impiété et de notre irréligion; ou si nous » avons eu recours à vos sacrements, ce n'a été que pour les profa- » ner ou pour vous insulter. Non, mon Dieu, nous ne sommes pas

» en droit de nous en plaindre. Hélas! nos péchés en tout genre et
» notre ingratitude dans l'abus de vos grâces, criaient depuis long-
» temps vengeance contre nous.

» Mais, ô notre Dieu, ô notre bon Père, ne vous irritez pas
» dans ce moment, si nous osons encore vous rappeler vos anciennes
» miséricordes. Les Juifs infidèles et ingrats, mille fois coupables,
» furent toujours délivrés de leurs ennemis lorsqu'ils revinrent à
» vous de tout leur cœur. Ninive, dont votre Prophète avait annoncé
» le renversement prochain, trouva grâce devant vous parce qu'elle
» fit pénitence. Les villes elles-mêmes de Sodome et de Gomorrhe
» auraient échappé à vos vengeances, s'il s'était trouvé dix justes
» dans leur sein.

» O mon Dieu, vos yeux pleins de bonté ne découvrent-ils pas
» dans cette vaste enceinte un nombre plus considérable encore de
» saintes âmes qui sans cesse lèvent des mains pures vers vous? Vos
» oreilles ont-elles rejeté les prières de tant de pécheurs pénitents qui
» veulent sincèrement revenir à vous? Nos prières et nos larmes
» n'ont-elles pu pénétrer encore jusqu'au trône de votre clémence?
» Il est vrai, ô mon Dieu! nous sommes si coupables que nous mé-
» ritons bien d'être délaissés! Mais, Seigneur, oublierez-vous du
» moins que nos ennemis sont les vôtres? la gloire de votre saint
» nom, l'honneur de votre sainte Église ne désarmeront-ils pas
» votre bras vengeur? Si vous nous livrez à vos ennemis, par com-
» bien de blasphèmes ne serez-vous pas outragé? A quels crimes
» ne vont pas se porter des hommes dont le cœur endurci est in-
» accessible à tout sentiment de religion et d'humanité, et qui cal-
» culent depuis si longtemps jusqu'où ils pourront étendre leurs
» fureurs? Vos temples continueront d'être profanés; vos autels ne
» vous offriront que des sacrifices qui vous outragent; vos minis-
» tres fidèles seront immolés ou dispersés, et les vierges chrétiennes
» insultées et sans consolation; tous les enfants de votre Église,
» délaissés, seront traités comme des rebelles; le culte qui seul
» vous est agréable sera peut-être pour jamais sans soutien; l'im-
» piété et la dissolution confondues avec le schisme et l'hérésie ré-
» gneront seules désormais sur les restes infortunés de cette ville.

» Levez-vous donc, Seigneur, contre tous vos ennemis. Vous
» pouvez les disperser d'un seul de vos regards; vous pouvez, si
» tels sont vos desseins, les anéantir ainsi que vous fîtes autrefois

» en envoyant votre ange exterminateur contre l'armée de Sennachérib. Vous pouvez envoyer vos légions saintes devant nos défenseurs, pour les protéger et combattre avec eux, comme autrefois devant les Machabées. Vous êtes tout-puissant, et c'est lorsque toute espérance humaine paraît anéantie que vous vous plaisez à manifester votre gloire.
» Oui, nous l'espérons, vous ne nous abandonnerez pas; oh! mon Dieu, pourrions-nous en douter d'après les marques si visibles de votre Providence sur nous, après les dangers si grands dont votre bras nous a tirés tant de fois, après le miracle continuel que vous opérez en nous environnant de votre protection. Oui, Seigneur, Dieu des armées, vous consommerez votre œuvre, vous ne nous livrerez point à nos ennemis. Pleins de cette ferme conscience, nous nous jetons dans votre sein paternel, et puisque ce sont nos péchés qui vous ont irrité, nous y renonçons; nous travaillerons tous les instants à en faire pénitence, et à les laver dans nos larmes : une vie chaste et chrétienne succédera à notre irréligion et à notre peu de respect pour les mœurs; et lorsque vos moments de bonté seront arrivés sur nous, bien loin de vous oublier, nous continuerons à vous servir et à vous aimer, et nous vous offrirons chaque jour de notre vie le tribut de notre juste reconnaissance. »

Les alarmes manifestées par cette prière étaient autant de présages qui devaient bientôt se réaliser; quelques jours encore et l'on verra les prêtres immolés, les vierges confondues avec les filles de joie, l'impiété érigée en culte et le vice adoré sur l'autel du Christ, sous le titre pompeux de Déesse de la Raison. Reprenons le récit des opérations militaires.

Un matin, que le feu des ennemis s'était ralenti, le général Précy réunit sur la place de la Comédie plusieurs bataillons, un escadron de chasseurs, et la compagnie des arquebusiers qu'il convoquait toutes les fois qu'il projetait une manœuvre importante, un coup décisif. Il avait résolu ce jour-là d'emporter la redoute de Bechevelin qui faisait un ravage affreux parmi ses troupes. Tout était prêt pour cette expédition : les hommes qui devaient en faire partie brûlaient d'ardeur, animés par le désir de combattre des ennemis implacables, lorsque le général les renvoya à leurs

postes respectifs. Il avait entièrement changé d'idées. Il eut à ce sujet une altercation assez vive avec le général de Virieu. Celui-ci lui reprocha de ne point avoir couru les chances d'une opération, périlleuse à la vérité, mais dont le succès paraissait assuré. « Comme » vous, lui répondit Précy, j'étais certain d'enlever la redoute ; mais » il aurait fallu sacrifier cinq cents hommes; c'eût été une victoire » achetée trop chèrement. J'ai dû reculer devant une question de » sang ; le sang de mes soldats est trop précieux, je dois le mé- » nager. »

Cette réponse fort belle au point de vue de l'humanité, était-elle juste et logique au point de vue militaire?

Le bombardement recommença dans la nuit du 23 au 24, avec un acharnement désespéré, alors que, selon l'expression pittoresque du chef de brigade Sandot, la ville criblée, percée de toutes parts, ressemblait à une *écumoire*. Toute l'armée lyonnaise était sur pied; la garde nationale, commandée par Madinier, s'était partagé les différents quartiers de la ville, pour prévenir toute tentative d'insurrection ; car on avait appris la veille que les Clubistes avaient préparé un mouvement. Les pompiers étaient également à leurs postes pour combattre les incendies. Dubois-Crancé raconte, dans son rapport à la Convention, que les batteries du général Vaubois couvrirent cette nuit la ville de feu. Il avait donné l'ordre au général Petit-Guillaume , d'attaquer à minuit la Croix-Rousse. Ses instructions furent ponctuellement exécutées, mais les Lyonnais repoussèrent victorieusement les efforts de leurs ennemis sur ce point. Ce fut à cette heure-là même que se portant rapidement à l'autre extrémité sud de la ville, il se mit à la tête du bataillon de l'Ardèche et des dragons de Lorraine, pour emporter de vive force le pont d'Oullins, défendu par le brave Rimbert Laroche-Négli. Presque tous les historiens qui ont raconté avant nous ce combat, se sont trompés quant aux causes qui en ont déterminé le succès en faveur des troupes assiégeantes. S'appuyant sur l'opinion d'une seule autorité, celle de l'abbé Guillon qui ne se trouvait pas à Lyon à l'époque du siége, ils ont attribué la perte du pont d'Oullins à la défection du général qui avait si brillamment opéré la belle retraite du Forez. Nous faisons acte de justice, en réhabilitant un officier que Précy lui-même s'est plu d'appeler le *chevalier sans peur et sans reproche*.

Rimbert ne s'est point lâchement enfui, ainsi que l'affirme l'auteur des *Mémoires sur les causes secrètes de la Révolution;* il n'a donné l'ordre de la retraite qu'après s'être assuré que les barils de poudre placés sous le pont de manière à le faire sauter, avaient été enlevés dans la soirée, et que par ce fait toute résistance devenait impossible; encore ne se retira-t-il qu'en faisant bonne contenance, et en disputant pied à pied le terrain que gagnait l'ennemi.

Dubois-Crancé prend lui-même le soin de prouver notre assertion en écrivant d'abord à la Convention : « Nous vous assurons que cette » action a été très-chaude et qu'elle a eu tout le caractère qui con- » vient à de vrais républicains.... Le pont a été forcé, les retran- » chements détruits, les maisons embrasées avec tout ce qu'elles » contenaient, et les muscadins en déroute ont laissé une dixaine » de morts sur la place. » Il raconte, dans une seconde version, que l'attaque se fit à minuit et que dès que le retranchement eût été emporté, il reprit la tête de la colonne pour tenter d'emporter celle qui se trouvait à la croisée des chemins qui conduisent l'un à Sainte-Foy et l'autre à Lyon. A peine avait-il fait cent pas qu'il fut assailli par une horrible fusillade presque à bout portant, qui fit *replier ses troupes comme une anguille*, etc., etc.

Quoi qu'il en soit, la prise du pont d'Oullins eut une influence funeste sur les opérations de la défense, repoussée sur la redoute qu'elle possédait encore à l'entrée du pont de la Mulatière.

Pour réparer cet échec, Précy se rendit à Sainte-Foy le 25 à quatre heures du matin. Les batteries lyonnaises avaient reçu l'ordre de commencer ce jour-là les hostilités; aussi leur artillerie tonnait majestueusement dans toutes les redoutes où jusqu'alors étaient venus se briser les efforts réitérés de l'attaque. Précy prit avec lui deux mille grenadiers et chasseurs (deux escadrons de cavalerie attendaient au pont de la Mulatière; l'ordonnance qu'il devait leur envoyer si le succès couronnait son dessein) et se porta rapidement contre le poste du général Pinon, où les bleus en nombre s'étaient retranchés; ceux-ci avaient barricadé pendant la nuit toutes les avenues et fortifié les endroits faibles par de larges fossés et des buttes en terre. Un de leurs commandants, Lyonnais d'origine, et qui s'essayait au bâton de maréchal de France en combattant ses compatriotes, Suchet avait placé avantageusement deux

batteries qui permettaient aux troupes d'attendre de pied ferme sans tenter une sortie.

Les Lyonnais, qui avaient espéré combattre corps à corps, à l'arme blanche, des adversaires qu'ils avaient toujours vaincus de cette manière, hésitèrent un instant à la vue de la contenance inébranlable des Bleus. Mais Précy, profitant de l'inaction de l'ennemi pour lui donner une tout autre cause, harangua ses troupes, leur disant : « Vous voyez bien, mes amis, qu'ils ont peur de nous, ils se cachent » derrière leurs barricades et leur redoute comme des lapins dans » leur garenne; où êtes-vous, mes braves arquebusiers ? — Présent, » mon général, s'écria, à quelques pas de lui, le capitaine Meynadier. » — C'est bien, reprit le général, prends tes trente-deux hommes, » embusque-toi dans cette vigne et commence le feu. — Il suffit, » mon général. » Trois minutes après, trente-trois hommes tombèrent dans les barricades du général Pinon; Meynadier était armé, comme ses soldats, de l'arquebuse et faisait le coup de feu comme eux tous. « Vous voyez bien, mes amis, reprit Précy en s'adressant aux grenadiers du Port-du-Temple qui formaient le front de la colonne, vous voyez que ces b...... ne sont pas solides sur leurs jambes, en avant. — En avant! » répétèrent les grenadiers du Temple, et, suivis de leurs compagnons d'armes, ils s'élancèrent au pas de course sur la redoute que Précy leur avait montrée avec la pointe de son épée. Une horrible décharge les arrêta aux trois quarts du chemin : dix grenadiers étaient tombés dans les rangs qui se reformèrent aussitôt, sans avancer pourtant; des deux pièces de canon que Précy avait avec lui, l'une avait été démontée, l'autre éclata et tua trois canonniers qui la servaient. Précy continua le combat plusieurs heures encore, mais sans plus de succès; les arquebusiers firent un mal affreux aux ennemis, choisissant de préférence pour but les officiers et les épaulettes qui se faisaient apercevoir; ce n'était, au camp retranché de Pinon, que des cris de rage contre les *Muscadins* lyonnais; ceux-ci durent cependant se replier sur Lyon, non point en reculant devant l'ennemi, mais forcés de renoncer à la conquête des positions perdues la veille et non reprenables. Les Bleus perdirent à cette affaire cinq cent cinquante hommes, tués sans résistance, pour ainsi dire, et parmi ces morts on comptait un assez grand nombre d'artilleurs et plusieurs officiers; le capitaine Meynadier les désignait aux arquebusiers de sa compagnie.

Pendant que les divers événements que nous venons de raconter se passaient sous les murs de Lyon, le nouveau général en chef de l'armée des Alpes arrivait au quartier général des représentants du peuple. Il prit le commandement des troupes assiégeantes le 26 septembre et se mit le même jour en mesure de pousser vivement les travaux militaires de l'attaque, tout en admirant les efforts opiniâtres de la défense. *Ces b...... de Muscadins,* dit-il, *ont donc fait un pacte avec Satan pour résister depuis si longtemps à la pluie de salpêtre, de fer et plomb dont on asperge leur ville? Nous en ferons un, nous, avec le Père éternel, car son fils Jésus était comme nous un bon républicain et un parfait sans-culottes.*

Il visita dans la soirée le camp de la Ferrandière et approuva toutes les mesures que le général Vaubois avait prises : de là il se porta au faubourg de la Guillotière et parcourut en détail les différentes batteries, ne trouvant aucun changement à opérer dans leur arrangement.

Le lendemain il se rendit à la Pape, et visita le camp de Caluire, commandé par le général Petit-Guillaume; il approuva pareillement la position des batteries placées de manière à tenir en échec les Lyonnais aux portes de la Croix-Rousse. « Vous avez fait, général, dit-il à Petit-Guillaume, vous avez fait de ce côté-là tout ce qu'humainement il était possible de faire. » Il se rendit ensuite à Limonest pour conférer avec le représentant du peuple Reverchon sur la position de l'armée et sur celle de l'ennemi. Les explications qu'il en obtint furent parfaitement d'accord avec celles fournies la veille par Delaporte, Dubois-Crancé et Gauthier. Continuant la visite des postes avec Châteauneuf-Randon et le général Rivaz, Doppet remarqua que la côte du petit Champagne, au bas des collines de Sainte-Foy, était un poste qu'il fallait porter en avant, et résolut d'emporter le plus tôt possible le village de ce nom qu'il considérait comme la clé principale de la ville. Cette résolution avait été devinée par les représentants Gauthier et Dubois-Crancé, qui avaient, un mois auparavant, fait construire dans les montagnes du Bugey trois mille échelles et 1,5000 planches pour escalader les murs et établir des ponts de passage sur les fossés des redoutes lyonnaises. Doppet cependant ne crut pas devoir se servir de cette commande arrivée nouvellement au pont de la Pape. Pour réussir dans l'opération qu'il méditait, il fut arrêté dans un conseil de guerre qu'on

attaquerait Lyon sur plusieurs points à la fois, et que la principale attaque se ferait par Saint-Just. Les fausses démonstrations furent fixées à quatre heures du matin, le 29 septembre, et l'on convint d'emporter Sainte-Foy une heure après, à cinq heures, persuadé qu'on était que le général Précy porterait son noyau de troupes aguerries du côté qu'on l'attaquerait.

Une affaire sanglante avait signalé le jour de l'arrivée de Doppet; le 26 septembre, tandis que Rimbert abandonnait, non sans résistance, le pont d'Oullins, trois mille hommes déterminés avaient juré de se faire tous tuer ou d'emporter le poste avancé du cimetière de Cuire, défendu seulement par vingt-cinq Lyonnais : cette action est l'une des plus glorieuses de tout le siége. En l'apprenant, Doppet demanda ce qu'on avait fait des corps des Lyonnais qui s'étaient fait tuer sur la brèche. — On les a enterrés avec ceux des nôtres, lui répondit-on. — Tant pis, répliqua Doppet, *on aurait dû les empailler* : *l'héroisme doit être admiré partout où il se trouve.* Doppet avait raison quant à la seconde partie de sa réplique; les Lyonnais étaient effectivement des héros.

A la vue des trois mille combattants qui s'étaient approchés en colonnes serrées, les 25 muscadins, commandés par le capitaine Verdun, n'avaient pas songé un instant à se replier sur la redoute Gingenne; le général Précy leur avait dit le matin à trois heures : « Je compte sur vous, mes amis, pour garder ce poste nécessaire à notre défense; vous ne l'abandonnerez qu'à la dernière extrémité, lorsque ces murs ne pourront plus vous garantir, que vos deux pièces seront hors de service et que les cartouches vous manqueront. »

La redoute disparut en un instant dans un nuage de fumée où la foudre grondait sans intervalle précédée par les éclairs du canon. Dans cette atmosphère de poudre, au milieu des décharges de la mousqueterie une voix se faisait entendre au nom de la religion; un prêtre combattait le fusil d'une main et la croix de l'autre : « Courage! amis, disait-il; le Dieu des armées est pour ceux qui croient en lui; il recevra dans son sein ceux qui mourront bravement aujourd'hui pour défendre leurs femmes et leurs enfants contre les Philistins de la Convention. » Les Bleus entendirent ces pieuses et militaires exhortations, aussi ne manquèrent-ils pas de dire le lendemain que les Lyonnais étaient fanatisés et conduits

au combat par la caste sacerdotale. L'attaque du cimetière durait depuis une heure; échauffées par un feu roulant et non interrompu, les armes des muscadins commençaient à refuser le service. « Laissons-les refroidir, s'écria le capitaine Verdun, et, en avant! les braves. Alors, à la tête de son héroïque armée, il fondit avec impétuosité sur les premiers rangs des troupes ennemies, les culbutant à la baïonnette, puis il se replia en bon ordre sur la redoute pour continuer un combat inégal, une résistance de géants; 1,200 ennemis jonchaient la terre de leurs cadavres. La lutte se prolongea une demi-heure encore; huit Lyonnais avaient été tués, les autres, presque tous blessés, avaient epuisé leurs munitions. Il fallut songer à la retraite; Verdun en donna le signal après avoir encloué les canons qu'il ne put emmener. L'abbé Guillon affirme que les assaillants se trouvaient réduits à 2,000; ils avaient perdu presque la moitié de leur monde. Dubois-Crancé rendit ainsi compte de cette glorieuse affaire à la Convention : « A l'attaque du cimetière, les soldats de la république ont fait des prodiges; ils ont escaladé un mur de vingt pieds de haut, et ils se sont précipités de l'autre côté au travers d'une grêle de balles et de mitraille. »

Malgré ces efforts, inspirés par le plus mâle courage, les lignes de la défense se rétrécissaient chaque jour: les sentinelles ennemies pouvaient croiser la baïonnette avec les sentinelles lyonnaises, tant les lignes des assiégeants étaient rapprochées de la ville. Cette nouvelle position des armées servait merveilleusement les projets des clubistes et des mauvais citoyens, qui n'avaient pris rang dans les bataillons du peuple de Lyon que pour les trahir. Ce fut pour prévenir les effets de ces volontés perverses, excitées par le génie du mal, que le comité particulier de police, de surveillance et de sûreté publique du dépôt de Rhône-et-Loire publia le 27 septembre cette déclaration :

« Braves soldats, vous n'avez pas voulu composer avec des en-
» nemis qui, depuis cinquante jours, exercent votre courage, mais
» qui ne sauraient l'épuiser.

» Vous êtes pénétrés de l'impossibilité de se livrer à la foi de
» gens qui violent tous les principes, qui méprisent toutes les
» vérités, qui ne dissimulent plus le projet d'anéantir votre
» ville.

» Devez-vous laisser pénétrer dans vos murs des hommes qui » veulent inonder de sang la plus belle cité, après l'avoir dé- » vastée par le feu ?

» Pouvez-vous reconnaître pour amis et pour frères ceux qui » ont déclaré qu'ils traiteraient en rebelles tous les citoyens qui » ont pris les armes pour résister à une oppression inouïe dans » l'histoire des plus épouvantables tyrannies?

» Braves soldats! vous connaissez leurs complots; ils veulent » s'établir sur vos débris et y régner avec la nombreuse horde » de brigands qu'ils stipendient depuis longtemps, à Paris, des tré- » sors de la république qu'ils dévorent.

» Mais tous vos ennemis ne sont pas sous vos murs; tous ne » sont pas allés grossir l'armée qui vous assiége : il en est en- » core dans les sections; il en est dans vos bataillons qui font » des vœux pour nos oppresseurs, en paraissant marcher sous les » drapeaux de la cause que vous défendez avec tant de justice, » de raison et gloire.

» Des traîtres ou des lâches ne doivent pas rester avec des » hommes fidèles et courageux. Tous ceux qui ne servent pas avec » énergie une cause qui ne souffre point de perfidie, d'indifférence » ou de lâcheté, doivent sortir de vos rangs, ils augmenteraient » vos dangers et diminueraient vos forces en paraissant les grossir.

» Braves soldats! ne craignez point d'être sévères dans ce re- » censement épuratoire : vos magistrats sauront employer ceux » qne vous aurez rejetés, de manière à ce qu'ils cessent d'être » dangereux. Votre général, fier de l'honneur de commander des » citoyens vertueux et intrépides, ne veut point en trouver d'autres » dans vos bataillons.

» Serait-il juste que la gloire de sauver la seconde ville de » France fût partagée par des traîtres qui auraient manifesté le » désir de se livrer à ses ennemis, ou par des lâches qui, ne » sachant pas souffrir, sans murmurer, quelques privations momen- » tanées, pour la défense de la patrie et de la liberté, préfére- » raient de tendre leurs bras aux fers d'un indigne esclavage.

» En conséquence, et au nom du salut public, le comité arrête » que les commandants, officiers, sous-officiers, grenadiers, chas- » seurs et soldats des bataillons composant la force et la sûreté de » la ville de Lyon redoubleront de zèle et de surveillance contre les

» traîtres qui pourraient compromettre la sûreté publique et la gloire
» de nos armes.

» Lyon, le 27 septembre 1793.

» ROCHES, *président;* J.-B. FAYE, *vice-président;*
» DURY, BERTRAND, MOLLIN, LARÉVOLLIERE, HAMON,
» *administrateurs;* SIMON, *secrétaire-greffier;*

» Vu et approuvé dans l'assemblée des corps administratifs,

» MONTVIOL, *président;* ADAM, *secrétaire-adjoint.*

» Vu et approuvé au quartier-général,

» PRÉCY.

» SIMON, *secrétaire-greffier.* »

Cette proclamation adressée au patriotisme éclairé, aux sentiments généreux de l'armée lyonnaise excita au plus haut point l'admirable courage des assiégés; ils jurèrent de nouveau de ne point rendre leurs armes et de mourir jusqu'au dernier sur les ruines de leur malheureuse ville. Ce jour-là, Deboze fit un nouveau trait qui mérite d'être cité.

C'était le soir, cinquante cavaliers bivouaquaient sur la place de la Pyramide, à Vaise; ennuyé de ne point se battre, Deboze jouait aux cartes dans un cabaret voisin avec le hussard de Rilsem (Joanin); il avait perdu son dernier assignat, et ne savait plus quel enjeu fournir, lorsque Joanin lui dit: « Je te joue cent livres contre tes pisto-« lets, ils ont appartenu à mon ancien capitaine que tu as tué l'au-» tre jour. » (Ces pistolets étaient fort beaux, damasquinés et garnis en argent.) — « Ils portent trop bien, répondit Deboze; mais si tu » veux, nous jouerons lequel de nous deux ira chercher la sentinelle » perdue que les Bleus ont mise au bas de la montée de Balmont, ça » te va-t-il? — Ça me va, répondit Joanin. » La chance était décidément contre Deboze, il perdit. Son cheval était tout sellé. — « Attends-» moi là, dit-il, en déposant les pistolets sur la table, tu ne perdras » pas tout; si je ne reviens pas, ils seront à toi. » Et il se dirigea au grand trot vers la montée de Balmont. A la vue d'un cavalier lyonnais qui s'avançait sur lui le sabre à la main, le grenadier crancéen en faction cria: Qui vive! Muscadin, répondit Deboze, et après avoir essuyé son coup de fusil, il s'élança sur lui, bride abattue, le saisit par le cou, le jeta en travers sur son cheval, et rejoignit tranquillement Joanin.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE : Attaque du poste du centre. — Héroïque résistance.—La redoute Gingenne. — Gingenne a la cuisse cassée par un boulet de canon. Belles paroles.— Projets d'attaque.— Trahison. — Le caporal Truchet. — Dispositions de Précy. — Journée du 29 septembre. — Les Brotteaux. — La porte Saint-Just. — Le pont de la Mulatière ; de la Rochenégli et de L. — Belle harangue du général Précy. — Mort de Durosier et de Bouillou de Chanzieux. — Charges de la cavalerie lyonnaise. — Belle conduite de l'infanterie et de l'artillerie. — Triple victoire. — Champs de bataille. — Belles actions. — Le 1er octobre, discorde aux camps des assiégeants. — Observations du général Rivaz sur l'escalade projetée de Fourvières. — Rappel de Dubois Crancé, de Gauthier et de Chateauneuf-Randon. — Lettre du comité de salut public à Couthon. — Préparatifs pour une attaque définitive.

Le général Petit-Guillaume, fier de l'avantage qu'il venait de remporter sur le plateau de la Croix-Rousse, et profitant de la position du cimetière de Cuire pour rapprocher ses avant-postes de la ville, forma le projet de surprendre pendant la nuit du 27 au 28 la porte du centre qui gênait ses mouvements. Un de ses bataillons de ligne, composé d'hommes d'élite et tout faits au feu, lui promit une heure avant l'attaque de l'emporter ou de perdre sa réputation de bravoure et d'intrépidité ; effectivement, il s'élança sur la porte avec tant d'impétuosité qu'il l'enleva d'assaut et d'escalade sans coup férir.

Les vainqueurs, s'en croyant définitivement les maîtres, s'occupaient déjà à tourner contre les vaincus les trois canons dont ils venaient de s'emparer, lorsque le feu croisé des batteries voisines les força d'abandonner leur conquête. Criblés de balles et de mitraille, ils n'eurent pas même le temps de la détruire et d'enlever leurs blessés; ils perdirent là beaucoup de monde, entre autres un lieutenant

de grenadiers, de grande espérance, qui disparut sous les décombres fumants de la redoute.

Dubois Crancé en fit un acte d'accusation contre les Lyonnais, leur reprochant de n'avoir pas suspendu leur feu pour lui permettre de venir à son secours. Cet acte aussi niais que ridicule est confirmé par une lettre écrite à la Convention ; il y est dit : » Un lieutenant *de ce* » *bataillon* a été renversé dans la redoute, et l'on voyait de temps en » temps ses bras en l'air pour implorer du secours. Deux grenadiers » s'y présentèrent pour le sauver et furent tués. On offrit aux Lyon- » nais de cesser le feu pour le laisser emporter ou de le prendre eux- » mêmes ; jamais ils ne le voulurent, et le malheureux expira sous » les yeux de ses camarades. »

La fameuse redoute Gingenne, surnommée par les assiégeants eux-mêmes l'*imprenable*, contribua beaucoup au succès de cette affaire. C'était le dernier succès militaire de ce brave soldat. Un boulet perçant la muraille de la chambre d'ordre où il conférait avec ses principaux officiers vint lui briser la jambe droite. Quatre hommes l'emportèrent aussitôt dans un des bâtiments de l'archevêché appelé la *Manécanterie* où l'on avait établi une ambulance pour les officiers blessés. Gingenne était adoré de ses troupes, tant il avait su captiver leur confiance par sa rare énergie et par ses habitudes de caserne ; camarade avec ses soldats à l'heure du repos, il ne reprenait son autorité de chef que dans les circonstances où elle devenait nécessaire : aussi les quatre canonniers qui le transportaient pleuraient-ils à chaudes larmes pendant le trajet de la redoute à la place Saint-Jean. *Ne pleurez donc pas comme cela, mes enfants,* leur dit-il, *une jambe de plus ou de moins, ce n'est f..... pas une affaire ; d'ailleurs, il s'en tourne encore à la Grenette.*

Ce fut le docteur Bouchet, le père du célèbre chirurgien, qui lui fit l'opération de l'amputation ; il la supporta courageusement, demandant à chaque instant des nouvelles de sa batterie. « Ce qui me console, » dit-il, c'est que j'y ai laissé de bons b...... qui me vengeront de cette » égratignure, j'en réponds. Quand pensez-vous, docteur, ajouta-t-il, » que je puisse reprendre mon poste ? — Bientôt, lui répondit l'opé- « rateur, mais d'ici là, le peuple de Lyon, je l'espère, victorieux de » tous ses ennemis, se reposera de ses glorieuses fatigues, et prépa- « rera des couronnes pour les braves blessés qui ne se seront pas » trouvés au jour de la victoire. » C'était une consolation de méde-

cin que le docteur Bouchet donnait à son blessé. L'opération terminée, il déposa la jambe coupée sur une chaise, derrière le lit; Gingenne l'aperçut : » Que f.....-vous de ce membre-là, dit-il? Les muni- » tions doivent manquer à mes canonniers, qu'on la leur porte pour » leurs pièces, de mon lit je pourrai f..... ainsi mon pied au c.. de » ces s..... sans-culottes. »

Tout était prêt pour l'attaque générale, fixée au 29; le général Doppet avait envoyé ses dernières instructions aux divers généraux qui combattaient sous ses ordres. Le signal ne se fit pas longtemps attendre, et ce fut encore la trahison qui se chargea de le donner. Un caporal, nommé Truchet, acheté par les ennemis, leur livra, pendant la nuit du 28 au 29, le mot d'ordre qu'avait donné le général Précy. La redoute qui défendait l'entrée du village de Ste-Foy fut enlevée par ce moyen. Se voyant ainsi vendus, les Lyonnais qui devaient la garder, se replièrent en désordre sur la ville, à l'exception d'une compagnie, ralliée par le capitaine Riche qui fit des prodiges de courage, et opéra sa retraite en bon ordre, sans perdre beaucoup de monde.

Dès ce moment, le général en chef de l'armée Lyonnaise prévit que l'affaire serait terrible et que le peuple de Lyon allait être livré aux plus affreux désastres si la victoire ne favorisait pas ses armes. Avant de reprendre l'offensive, il prit avec soin toutes les mesures qu'il jugea nécessaires, en envoyant des ordonnances dans toutes les directions pour rallier le plus de forces disponibles et les tenir prêtes à se porter partout où besoin serait. Afin de ranimer les citoyens qui se répandaient dans les rues sous l'impression de l'inquiétude et de la crainte, il fit parcourir la ville par cinquante tambours battant la charge. Toute la cavalerie se rangea en bataille sur la place des Terreaux où le général Précy vint la passer en revue. Pour la première fois, on lui vit, ce jour-là, un mousqueton au dos, comme un simple cavalier. « Je ne vous parle pas de » courage, dit-il aux escadrons qui se trouvaient devant lui, le sabre » au poing, vous êtes Lyonnais et Foréziens, c'est-à-dire, frères en » gloire; je vous dirai seulement que le grand jour est arrivé pour » nous. Si parmi vous, cependant, il s'en trouvait un seul qui ne fût » pas déterminé à mourir aujourd'hui s'il le faut plutôt que de reculer » devant les forces qui vont nous attaquer, qu'il sorte des rangs, » je ne veux auprès de moi que des braves. »

« Vive le général Précy ! répondit la cavalerie tout entière ; vive Lyon ! répliqua Précy, je suis content de vous, chasseurs, vive Lyon ! vive la France ! par ce cri nous vaincrons. » L'action alors s'engagea sur toute la ligne des Brotteaux et près de la porte Saint-Just.

Aux Brotteaux, le colonel de la Salle fait tête aux assaillants et les tient en échec avec le bataillon du Griffon qu'il a rangé en bataille au milieu du chemin des Charpennes, faisant face à la Ferrandière : le capitaine Regny, fils du trésorier de la ville, commande ce bataillon ; il essuie avec intrépidité le premier choc de l'ennemi et le repousse dans la campagne. La redoute Chenelette, attaquée dans le même temps, fait bonne contenance et repousse également l'ennemi à distance.

A la porte Saint-Just, les vainqueurs de Sainte-Foy soutiennent le choc que le général Précy dirige contre eux en personne ; ils opposent le plus grand sang-froid à l'ardeur des Lyonnais ; ceux-ci se replient, mais le général les reforme et les ramène au combat ; ils sont repoussés une seconde fois. Alors une foule immense de femmes et d'enfants, en encombrant les rues du faubourg, se précipitent vers la basse ville. « Si ce n'est pour vous, s'écrie Précy, en s'adressant aux grenadiers qu'il a ralliés de nouveau, que ce soit au moins pour vos femmes et vos enfants, attaquons cette fois à la baionnette ; » et le premier il s'élance sur les bataillons ennemis ; ceux-ci, se défendent toujours et disputent le terrain pied-à-pied, car leurs premiers rangs ont faibli devant ce troisième choc ; le cheval de Précy tombe frappé d'une balle et de trois coups de baïonnettes ; le général, légèrement froissé de sa chute, se relève, se place au premier rang, et prenant le fusil d'un grenadier, tué à ses côtés, il donne l'exemple du courage à ses troupes qui le suivent alors avec une irrésistible résolution ; partout, sur ce point, les soldats de la Convention sont culbutés et chassés bien loin des positions les plus rapprochées de Saint-Irénée, partout les Lyonnais ont repris les premiers postes de cette partie de la ville. « Puis-je compter sur vous ? leur dit le général en prêtant l'oreille » au bruit continuel du canon qui tonne à la Mulatière. Défendrez- » vous vos positions jusqu'à la dernière extrémité ? — Jusqu'à la mort, » répondent les compagnies de grenadiers et de chasseurs enflammés » par leur succès inespéré, jusqu'à la mort ! — J'ai foi dans votre » parole, » réplique Précy ; et, au galop, il se précipite dans la direction de Perrache.

Une indigne trahison, et non point la peur, ainsi que l'affirme l'abbé Guillon dans ses mémoires, avait ouvert la ville de ce côté en livrant le passage du pont de la Mulatière, après avoir enlevé les trois barils de poudre et les autres pièces d'artifice qui devaient le faire sauter; alors le général Valette avait lancé sa colonne sur la redoute bastinguée qui gardait l'entrée de Perrache, et l'avait emportée sans une grande résistance de la part des postes commis à sa défense. Le général de La Roche-Négli se trouva compromis et fut accusé de défection à ce sujet; mais, quelque temps après, le ci-devant comte de L........ revendiqua pour son propre compte l'acte qu'on attribuait injustement au brave Rimbert, et bénéficia d'une trahison odieuse en sauvant, au prix de son honneur, sa tête demandée par les bourreaux de la Convention. Nous aurions voulu pouvoir laisser en blanc cette triste page de notre histoire; les antécédents purs et honorables, l'estime dont jouit une famille illustre et justement honorée, nous y engageaient; mais la terrible impartialité de l'historien a dirigé notre plume, nous devons tout à la vérité (1). Quoi qu'il en soit, Valette aurait pénétré certainement dans la ville sans le courage de quelques Lyonnais intrépides qui, s'étant attelés à deux petites pièces de campagne, les avaient ramenées de la Mulatière à la chaussée Perrache, et les avaient mises en batterie à la demi-lune, vis-à-vis le canal de la Gare, pour donner le temps à leurs camarades de venir à leur secours. Parmi ces braves se trouvaient deux jeunes hommes, dont l'un est devenu préfet de police sous la Restauration, Franchet, et l'autre, un célèbre jurisconsulte, président de la chambre des députés, Ravez. C'est dans ce moment que Précy, débouchant par la rue Vaubecour, suivi de quelques cavaliers seulement, aperçut au loin les troupes de Rimbert en pleine déroute sur la chaussée Perrache; d'un autre côté, un bataillon qu'il avait fait détacher des Brotteaux, le bataillon du Griffon arrivait au pas de course; le moment était décisif, mais sa cavalerie ne paraissait point encore, malgré deux ordonnances qu'il lui avait envoyées. Tout à coup, il la vit arriver au galop, le sabre au poing, en bon ordre et prête à charger : « Et maintenant ils sont à nous, » s'écria le gé-

(1) Voir pièces justificatives.

néral. L'ennemi cependant couvrait la chaussée Perrache dans toute sa longueur, et occupait toute la presqu'ile dont il s'était rendu maître. Les feux de sa mousqueterie et de son artillerie se croisaient en tous sens; la redoute de Béchevelin vomissait la mitraille; la position était brûlante, car la tête de la colonne du général Valette, formée par le bataillon de l'Ardèche, s'avançait au pas de charge, guidée par un capitaine qui depuis devint maréchal d'Empire, l'intrépide Suchet. Avec un sang-froid admirable, Précy rangea son armée en bataille, et se portant devant le front de son infanterie, il lui adressa cette harangue dont voici la substance, sinon les termes. « Soldats, vous êtes Lyonnais, voici l'ennemi; vous le » chasserez de cette presqu'ile, vous lui ferez repasser le pont qui » aurait dû sauter à son approche; cavaliers! vous n'avez qu'une » voie praticable; elle est périlleuse sans doute, vous n'en aurez » que plus de gloire, soyez fiers! vous désiriez des combats bril» lants, dignes de votre valeur, c'est la première fois peut-être » que la cavalerie française aura chargé sur un champ si resserré; » votre courage doit être satisfait. Quant à vous, héroiques fantas» sins, vous n'avez pas de moindres dangers à courir, votre gloire » sera la même, l'armée Lyonnaise va s'immortaliser aujourd'hui. » Précipitez-vous dans cette vaste plaine marécageuse, chassez l'en» nemi qui l'occupe entre la chaussée et la Saône; vous êtes un » contre vingt, je le sais, mais je n'ignore point que votre valeur » supplée au nombre, vous vaincrez. Quant à moi, je jure de ne » quitter ce champ de bataille que mort ou vainqueur. » Le champ de bataille était des plus périlleux, c'était une allée de peupliers de quinze mètres de largeur, tout au plus, ayant à ses pieds et sur sa droite un fleuve large et rapide, sur sa gauche des marais fangeux, recouverts à leurs surfaces d'herbes et de plantes aquatiques, et de front, en face, des bataillons nombreux, aguerris, flanqués de plusieurs pièces de canon.

« En avant, les braves! » s'écria Précy se mettant à la tête de sa cavalerie. — En avant! répétèrent les chasseurs, et bride aux dents, pistolet d'une main, sabre de l'autre, ils se précipitèrent avec fureur en désespérés sur le bataillon de l'Ardèche. L'infanterie, les grenadiers et chasseurs du Griffon se mirent aussitôt en mouvement avec élan et rapidité; les troupes de la Convention brisées se replièrent et formèrent le bataillon carré : le premier

choc avait été terrible; vingt cavaliers Lyonnais avaient roulé sanglants aux pieds de leurs chevaux; le chef de la cavalerie Forézienne, l'intrépide Durozier, était tombé un des premiers, frappé d'un biscaïen en pleine poitrine; l'intrépide Bouillou de Chanzieu le remplace et tombe frappé mortellement à son tour, des cris de rage se font entendre au milieu des décharges qui se succèdent sans intervalle. « Vengeons nos frères, et vive Lyon! » s'écrie Précy, combattant en ligne comme soldat et commandant en général; un boulet renverse son cheval, il se relève et saute en selle sur celui du malheureux Louis Loth, magnifique et intrépide jeune homme qui venait de prononcer en expirant un nom bien cher, un nom de femme aimée. Inondés, couverts du sang de leurs camarades, les chasseurs brisent le bataillon carré qui cherche en vain à se reformer, il est en pleine déroute, trente cavaliers s'élancent à sa poursuite; enveloppés, perdus dans un nuage de poudre, ils ne s'aperçoivent pas que leurs compagnons d'armes ont fait halte sur la chaussée pour reformer leurs rangs décimés par la mitraille; ils s'avancent toujours vers le pont de la Mulatière; les Détour, les Greppo, les d'Etournelles, les Deboze, le petit Frédéric Joannin de Rhilsem, Jacob de Vesoul, Bredin, Joseph Marie de Gérando, de Gavot, Ignace Joseph Soullier, d'Avignon, aide-de-camp du général Précy, font des prodiges de valeur; l'artillerie et l'infanterie rivalisent de courage et de patriotisme avec la cavalerie. Farine, capitaine des canonniers du bataillon de Brutus, les Clavières, les frères Vachon, les Charasson, Regny et Dujast se couvrent de gloire. Pendant que l'artillerie cessait son feu pour laisser charger la cavalerie, l'infanterie avait dispersé les bataillons ennemis qui s'étaient engagés sur le terrain douteux de cette partie de Perrache, enclavée entre la Saône et le Rhône. Surpris dans le bâtiment des moulins, neuf cents hommes avaient été taillés en pièces; les autres, poussés la baïonnette aux reins, tiraillant, se dispersant et se repliant toujours finirent par se perdre entièrement dans ces vastes lagunes, couvertes de végétaux aquatiques; ils plongeaient dans les mares, et plus ils faisaient d'efforts pour en sortir, plus ils se trouvaient exposés sans défense au feu, sûr et meurtrier de l'infanterie Lyonnaise qui, connaissant parfaitement la nature du sol, les fusillait à bout portant. La perte des assiégeants fut

énorme sur ce point; on ne voyait à la surface de ces mares que des cadavres flottants, l'eau jaunâtre était devenue rouge de sang. Rappelés sur la chaussée par le danger où se trouvaient dans ces conjonctures, l'artillerie et la cavalerie tenues en échec par l'augmentation des forces ennemies, les fantassins courent à leur secours. Malgré ses pertes et le désavantage de la position, la cavalerie s'apprête à fournir une troisième charge sur des forces vingt fois plus nombreuses. Alors, soutenue par l'infanterie, elle s'élança sur une pièce de canon et s'en empara sur les cadavres des canonniers qui la servaient. Dans cette charge, un des frères Valesque périt glorieusement après avoir tué deux grenadiers ennemis. On tourna contre les Bleus la pièce conquise et, profitant du désordre que ses coups bien dirigés jetaient dans les rangs ennemis, les Lyonnais leur enlevèrent une seconde pièce, et deux autres encore, placées de distance en distance. Les Lyonnais étaient presque vainqueurs lorsque vingt de leurs cavaliers revinrent au galop du pont de la Mulatière; ils avaient perdu dix hommes en abordant de front la dernière batterie de l'ennemi sur la chaussée auprès du pont. Parmi eux se faisait remarquer le lieutenant-colonel Kerquisio de Kervodoè, gentilhomme breton qui avait quitté la Vendée pour venir combattre avec les Lyonnais; il avait eu la main droite coupée d'un coup de sabre et le corps traversé d'une balle; il se rendit lui-même à l'ambulance, conduisant son cheval de la main gauche. Pendant ce temps les débris des bataillons du général Doppet se remettaient en ligne à l'extrémité de la chaussée et se reformaient derrière les balles de coton de la redoute enlevée aux assiégés. Les soldats de l'Ariége, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère, de la Côte-d'Or, les hussards du 1er régiment, les dragons du 9e, les cavaliers du 5e, les dragons du 18e étaient là, décidés à ne point repasser le pont; mais le général Valette craignant, ainsi que l'écrivit le lendemain à ses collègues du quartier général de la Pape, le représentant Javogues, Valette craignant que le désespoir des rebelles ne les portât à essayer une sortie en masse du côté du pont de la Mulatière, fit abattre la redoute qu'avaient construite les Muscadins au bout du pont, sur la rive droite, et fit retirer son armée sur la rive gauche.

A cinq heures, l'armée Lyonnaise était victorieuse sur tous les

points, les ennemis avaient été repoussés partout où ils s'étaient présentés. Les troupes conventionnelles, après quatre heures de combats et d'héroïques efforts pour s'emparer de la redoute Chenelette, avaient été attaquées elles-mêmes dans les postes des Brotteaux dont elles s'étaient rendues maîtresses dans la matinée. Criblées à quatre heures et demie par les feux des batteries des Colinnettes, de la terrasse du collége et du quai du Bon-Rencontre, elles s'étaient enfuies dans leurs retranchements de la Part-Dieu, brûlant, après les avoir pillées, toutes les maisons qui se trouvaient sur leur passage.

Le rapport du général Vaubois sur cette affaire est très-curieux :

« Si l'attaque de la redoute s'était soutenue comme elle allait, dit-il, » on aurait sauté dedans ; mais elle s'est arrêtée sur-le-champ. Quel- » ques troupes ont fouillé les maisons, l'ardeur du butin et du vin » en ont ralenti quelques-unes ; il faut avouer aussi que la mitraille » et les boulets y pleuvaient abondamment en feu croisé. J'as- » semble demain au matin les chefs et nous conférerons sur cette » expédition. Je crois réussir à enlever la redoute, mais la destruc- » tion du pont me paraît plus difficile. Vous pensez bien que toutes » les flûtes doivent tirer sur cette tête de pont, car c'est un point » où l'on peut frapper de jour comme de nuit. Ce diable de pont qui » est pavé doit être dur à détruire. Si j'avais encore de fameux ou- » vriers avec de bons outils, ça irait plus vite. Je suis empressé de » le voir détruit, car les troupes que je commande ne montent » guère dans cette immense plaine. Je crois qu'il serait favorable » aussi à notre expédition que l'on fît quelque chose à la Croix- » Rousse, ça pourrait inquiéter un peu ces quatre batteries des Co- » linettes qui nous chauffent si poliment.

» J'ai, tant tués que blessés, cinquante hommes. Cette attaque al- » lait admirablement, je ne crois pas qu'on puisse montrer plus de » courage et d'intrépidité ; mais à la fin, la cave au bon vin et à l'eau- » de-vie s'est rencontrée et beaucoup se sont mis hors d'état de com- » battre ; les braves chefs criaient, s'égosillaient, menaçaient, mais » inutilement, le nombre des coupables augmentait toujours ; il faut » avouer pourtant que certains détachements n'ont pas bougé. J'étais » d'une humeur de chien, enfin, j'ai fait faire la retraite. Je frémis » quand je pense qu'il n'en faudrait pas davantage pour se *faire*

» *repousser*. Nous n'aurons plus que de *l'eau* devant nous, pareil in-
» convénient ne se présentera plus.

» *Signé* VAUBOIS. »

Le général Précy était encore à cinq heures et quart sur la chaussée Perrache, s'occupant à faire enlever les blessés. Ce champ de bataille offrait un affreux spectacle : il était couvert dans toute sa longueur de cadavres d'hommes et de chevaux et de branches d'arbres coupées par la mitraille. Les blessés qui ne pouvaient se relever se roulaient sur le chemin et demandaient à boire, presque tous étaient dévorés par une soif brûlante. Il y avait aussi parmi les blessés des débris d'armes et des lambeaux d'uniformes ensanglantés, des baïonnettes tordues, des sabres brisés jusqu'à la poignée, et au milieu de toutes ces destructions, de jeunes femmes et des enfants qui cherchaient en pleurant leurs maris ou leurs pères. La cavalerie était le corps qui avait le plus souffert. Cent cinquante chasseurs manquèrent à l'appel du soir, plus de cent étaient restés parmi les morts.

Cette journée, funeste pour bien des familles, mais glorieuse pour le peuple de Lyon, fut encore illustrée par de magnifiques et nombreuses actions d'éclat; toute l'armée se comporta d'une manière admirable. Précy eut trois chevaux tués sous lui; on peut dire qu'il remporta ce jour là trois victoires : celles de Saint-Just, des Brotteaux et de Perrache. Sa présence seule avait suffi pour rendre imprenable la redoute Chenelette où Duffieux, Charcot de Villiers, Girard et cinq cents braves combattirent en héros. Nous voudrions pouvoir reproduire tous les faits, toutes les actions remarquables qui signalèrent d'incroyables efforts. Au commencement de l'attaque, les membres du comité général de surveillance et de salut public étaient réunis en permanence dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. « Il ne s'agit plus de délibérer, s'écria le président Montviol en entendant le bruit du canon qui se rapprochait, il faut combattre. » Et levant la séance, il courut aux armes, et entraîna ses collègues. Un tailleur de pierres, ex-caporal dans le régiment suisse de Sonnemberg, s'armant d'un fusil, avait pris place dans les rangs des grenadiers du Griffon : atteint l'un des premiers, il reçut successivement huit blessures et continua de se battre avec acharnement. Le seul tambour du bataillon du Griffon venait d'être emporté par un boulet; sur l'ordre du capitaine Regny, un de ses grenadiers releva la caisse et battit la



DUBUISSON, DEL. LAVIEILLE, SC.

Journée du 29 septembre.

charge. Le petit Frédéric est tué au moment où, déchirant sa cocarde tricolore, il la remplaçait, ainsi que bon nombre de cavaliers foréziens, par la cocarde blanche. Deboze est défié par un de ses camarades qui lui dit : « Voyons lequel des deux se portera le plus avant dans les rangs ennemis! » Ce cavalier reçut à ses côtés trois coups de sabre dont un, pénétrant dans sa poitrine, découvrit des seins de femme : cette héroïne s'appelait Martin. Detours, apercevant à la tête d'un escadron de hussards un officier dont le magnifique cheval était sellé avec une peau de tigre : « Ma selle est vieille, dit-il, je veux la changer..... » Et se précipitant sur l'escadron, il tue l'officier, et ramène à travers une pluie de balles la peau de tigre et le cheval qui la portait. J. J. Soullier d'Avignon, luttant corps à corps avec un officier de hussards défendant l'étendard de son régiment, le tua et rejoignit son général, son glorieux trophée à la main.

Lorsqu'on releva le corps du malheureux Louis Loth, on trouva sur sa poitrine entr'ouverte un portrait de femme ; c'était celui de sa maîtresse, l'une des plus jolies filles de Saint-Genis-Laval. Un nommé Mauvers, étendu dans son sang, oubliait sa blessure, et pleurait amèrement la mort de son cheval tué près de lui. Un grenadier, blessé grièvement, pleurait sur le corps de son père, vieillard de soixante-dix ans.—« Ne pleure pas, lui dit son frère aîné, heureux celui qui meurt pour son pays! »

Vachon, grièvement blessé, ne voulut se rendre à l'ambulance qu'après avoir inutilement cherché son frère parmi les morts. Le docteur Ponçan, excité par l'odeur de la poudre et le bruit du canon, avait combattu dans les rangs des chasseurs à cheval avec l'intrépidité dont il avait fait preuve tout le temps du siége; il eut deux chevaux tués sous lui dans cette mémorable journée. Au milieu d'une charge, un cavalier du 18e régiment de dragons, un nommé Bon, avait quitté sa compagnie pour rejoindre les Lyonnais, et s'était trouvé pris entre deux feux : « Je m'en f..., dit-il à ses nouveaux frères d'armes, si je suis fusillé, j'aime mieux périr avec vous que vaincre avec eux. » Les chasseurs de Précy avaient chargé avec une telle ardeur que grand nombre d'entre eux, après avoir brisé leurs sabres, se servirent de la crosse de leurs pistolets, comme d'une masse d'armes, pour écraser leurs ennemis.

La bataille des Brotteaux avait été non moins meurtrière que celle de Perrache et de Saint-Just. Les troupes lyonnaises, attaquées par

des forces supérieures, s'étaient dignement comportées. Elles avaient dû cependant se replier sur la redoute Chenelette qui leur offrit un asile de fer contre lequel vinrent se briser tous les efforts des ennemis. Cette redoute fut en quelques heures encombrée de chevaux morts et d'hommes tués. C'est tout près de là que mourut en brave, comme un chevalier d'autrefois, l'intrépide Jean-David Tourtoullon, baron de La Salle. Entouré seul par de nombreux cavaliers, il les combattit pendant plus de cinq minutes et en tua trois de sa propre main. Ses habits étaient criblés de balles et il résistait toujours. « Rends-toi, muscadin, lui criait-on, il ne te sera fait aucun mal. » Vive le roi! s'écria Tourtoullon de La Salle; et croisant fièrement ses bras sur sa poitrine, il attendit sans pâlir le coup de feu qui l'étendit roide mort. Ce brave gentilhomme languedocien s'était fait aimer des Lyonnais par son aménité, il s'en était fait admirer par son héroïque courage.

Dans la soirée, les Lyonnais plaçant leurs avant-postes près des maisons qui précèdent la barrière Perrache, coupèrent la chaussée par un large fossé, et mirent en batterie plusieurs pièces de canon derrière une barricade de troncs d'arbres coupés et de caissons brisés. Le comité général de surveillance et de salut public publia le lendemain une magnifique proclamation qui fut placardée dans le département de Rhône-et-Loire. Elle est trop belle pour que nous la passions sous silence (1).

Le 1er octobre fut une journée sinistre pour les assiégeants et les assiégés; les uns et les autres comptaient leurs pertes, elles étaient considérables; ils s'occupèrent à rendre à leurs morts les devoirs qu'on doit aux soldats qui meurent bravement sous leurs drapeaux. Le temps était sombre et triste comme les circonstances; le silence de la mort avait succédé au bruit de la bataille, et si parfois, d'intervalle en intervalle, il se trouvait interrompu, c'était par le cri des sentinelles avancées qui se rappelaient qu'on était encore en temps de guerre. Pendant que les représentants du peuple et les généraux de la Convention délibéraient à leur quartier de la Ferrandière et mandaient à la Convention en termes pompeux leur *éclatante victoire*, le corps administratif du peuple de Lyon et les généraux de l'armée lyonnaise, réunis dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, renouvelèrent le serment de ne point transiger avec les sentiments qui les avaient ani-

(1) Voir pièces justificatives.

més depuis le commencement du mois de juin; la mort leur paraissait préférable au déshonneur.

« Pouvez-vous encore compter sur vos troupes? demanda le président Montviol au général Précy. — Oui, citoyen président, répondit celui-ci, si les jacobins et les clubistes ne les circonviennent pas dans l'état actuel des choses : non point par la peur, ils ne réussiraient pas plus que les bombes et les boulets de leurs frères de l'autre côté du Rhône, mais par de fausses promesses et de perfides insinuations. » Dans ce moment un bruit sourd se fit entendre : « On nous attaque peut-être, » dit Précy en prêtant l'oreille à un second coup de canon, et, prenant congé des administrateurs, il sortit précipitamment de l'Hôtel-de-Ville, suivi par quatre officiers de son état-major. Vingt cavaliers, parmi lesquels se trouvaient Deboze, Greppo, Joanin, le docteur Ponçan, Barbier, etc... sautèrent en selle à son approche et crièrent : «Vive Précy! —Vivent les braves de Lyon! répondit le général, et en avant à Saint-Irénée. » C'était de ce côté que le canon grondait toujours. Ils rencontrèrent à la moitié du Chemin-Neuf un gendarme à cheval qui se rendait au quartier-général pour annoncer que les deux compagnies de l'Union et le bataillon de la Convention avaient repris une porte occupée depuis la veille par les grenadiers de la Côte-d'Or.

Les journées des 2, 3, 4, 5, 6 et 7 octobre n'offrirent rien de bien remarquable : le désordre était au camp des représentants du peuple. Divisés par de secrètes jalousies, par d'incroyables rivalités, par mille nuances démocratiques, penchant, les uns du côté de Robespierre, les autres du côté de Danton, ils offraient à leurs généraux l'image d'un scepticisme parfait en matière politique. Les généraux eux-mêmes, subissant l'entraînement de l'exemple, étaient en complet désaccord sur les moyens à prendre pour forcer l'attaque définitive. Il serait trop long d'entrer dans tous les détails de ces débats; contentons-nous de citer quelques réflexions du général Rivas sur le projet d'emporter Lyon d'assaut, adressées aux représentants du peuple, Gauthier et Dubois-Crancé.

« Jamais opération, dit-il, n'a été plus importante pour la républi-
» que que celle du siége de Lyon, et les événements contraires que
» nous venons d'éprouver au Nord, à la Moselle, à la Vendée, ajoutent
» encore à cette importance; vous en avez conclu, Représentants, qu'il

» fallait en finir, coûte que coûte, de ce siége trop long, et vous » avez, en conséquence, pour le prendre deux ou trois fois vingt-» quatre heures plus tôt, décidé qu'il fallait escalader Fourvières. Je » vais vous soumettre des réflexions sur ce projet impraticable, que » je ne crains pas de voir attaquées par tous les militaires éclairés que » l'on mettra à même de les apprécier.

Les murs de Fourvières ont une hauteur qui m'a paru, ainsi qu'à » plusieurs officiers et canonniers que j'ai consultés, être de vingt à » quarante pieds. Il y a un petit nombre d'exemples, entre autres ce-» lui de Mahon, où l'on ait escaladé des hauteurs de cette nature; » mais les circonstances et la position étaient différentes. A Mahon, » par exemple, le fort était très-petit : une fois au haut des remparts, » il n'y avait plus qu'à charger à la baïonnette ceux qui les défendaient; » il y avait six mille hommes au moins d'employés à cette attaque, et » un plus grand nombre encore qui pouvait la soutenir au besoin. Au-» cune de ces données ne convient à Fourvières ; pour que l'attaque » en pût être avantageuse, il faudrait y arriver avec la plus grande » rapidité ; or, la chose est impossible au milieu des vignes qu'il faut » traverser ; le transport des échelles seul s'opposerait à cette rapi-» dité. Arrivé au pied du mur, il faudra non-seulement le franchir du » côté de l'attaque, mais encore élever les échelles pour les placer » de l'autre côté. Ces échelles sont fort lourdes, on en convient : or, » je demande à tout homme de sang-froid, qui ne veut point se faire » une illusion dangereuse, si cela peut s'exécuter sans qu'à chaque » instant quelque accident ne dérange la marche de l'action.

» Il est évident que, pour se former au dedans de Fourvières, de » manière à pouvoir s'y soutenir, il faudrait y avoir, en moins d'un » quart d'heure au moins, trois cents hommes rassemblés sur un seul » point : peut-on raisonnablement l'espérer de gens obligés de des-» cendre une échelle de vingt pieds au milieu des coups de fusil et des » coups à mitraille dont on les accablera. Ce n'est pas tout : une fois » établi au dedans, il faudra encore emporter les redoutes qui y » sont construites. Enfin, c'est avec trois mille hommes, en rassem-» blant tous les volontaires disponibles de cette colonne, que l'on est » obligé de faire cette attaque; celle des hauteurs de Ste-Foy qui n'a-» vait pas la vingtième partie des difficultés de cette première, a mis » deux cents hommes hors de combat; admettons que celle de Four-» vières n'en mettra que huit cents, l'armée se trouvera manifeste-

» ment trop affaiblie pour pouvoir se livrer ensuite avec avantage à
» des opérations ultérieures.

» Vous croyez que les issues pratiquées par les Lyonnais au mur
» de Fourvières nous donneront des facilités ; elles ne nous en donne-
» ront pas plus que s'il n'y en avait point, parce que ces portes seront
» couvertes de madriers rassemblés à portée, et la première chose que
» les Lyonnais feront, sera de disposer les madriers de manière à ce
» que l'entrée ne puisse pas nous servir.

» Le général Doppet, dont je respecte également et les lumières et
» les talents, a dit que si nous étions forcés à une retraite, elle ne
» nous compromettrait pas, parce que nous la ferions sur notre se-
» conde ligne, placée dans nos batteries. Je ne crois pas d'abord, et
» je prends tous les volontaires à témoin de cette opinion, que nos
» batteries fussent défendues par nos gardes nationales requises, si
» quatre cents Lyonnais seulement les attaquaient en sortant de St-
» Just, pendant que nous serions occupés à l'attaque de Fourvières;
» mais il s'offre une autre observation bien plus importante encore,
» c'est que la retraite dont parle le général Doppet serait physique-
» ment impossible pour tout ce qui serait dans Fourvières, et à qui il
» ne resterait d'autre parti que celui de se faire égorger jusqu'au der-
» nier ou de se rendre.

» Je pourrais étayer ces observations de plusieurs autres aperçus
» qui serviraient à en assurer la solidité; je dirais que, pour que l'at-
» taque de Fourvières eût au moins une probabilité en sa faveur, il
» faudrait que cette attaque devînt générale; or, il est de fait que,
» très-peu praticable à Caluire, elle ne l'est pas à la Guillotière; ainsi
» en laissant précisément dans ces deux points ce qu'il faut pour se dé-
» fendre avec peu de monde contre de très-grandes forces, les Lyon-
» nais pourraient refluer dans cette partie.

» Au reste, il existe un fait qui nous met dans l'heureuse impuissance
» de ne pas compromettre les destins de la république par l'escalade
» de Fourvières; c'est que les échelles que nous avons sont manifes-
» tement trop courtes pour servir à cette escalade. Ainsi nous serons
» obligés de prendre Fourvières en suivant les règles de l'art, soit en
» pratiquant une brèche, soit en y attachant le mineur; et nous y ar-
» riverons quatre jours plus tard, mais nous y arriverons avec sûreté.
» On dit que les femmes corrompent nos volontaires : il y a une me-
» sure révolutionnaire bien simple à prendre, c'est de les faire passer

» toutes sur les derrières. Certes, cette mesure est plus facile que celle » de se livrer à une expédition qui, quand elle réussirait par un con» cours de bonheur difficile à supposer, ne devrait jamais servir de » règle, parce qu'il faut au moins que de cent mauvais côtés un projet » en présente un bon pour pouvoir être adopté. »

» Du quartier-général de Ste-Foy, le 5 octobre an II de la ré» publique une indivisible,

» *Le général de brigade*,

» RIVAS. »

Le projet combattu par Rivas présentait effectivement des obstacles insurmontables. Cent Lyonnais bien déterminés auraient suffi pour défendre les hauteurs de Fourvières contre vingt mille hommes; ce côté de la ville était imprenable.

Le 6 octobre, le représentant du peuple, Couthon, reçut une lettre du comité du salut public, datée de Paris du 2 du même mois, qui le pressait de pousser fortement les opérations du siége et lui apprenait en même temps le rappel de Dubois-Crancé et de Gauthier, rappel qui n'eut lieu cependant que le 6, sur un décret de la Convention, provoqué par Billaud de Varennes, l'homme aux mesures expéditives et au *de profundis* des insurgés. « Hâtez-vous, mandait-on à Cou» thon, dans quinze jours les crues du Rhône forceront peut-être de » lever le siége. Craignez que le midi ne cherche à s'isoler, si le pa» triotisme succombe, si l'unité de la république est blessée par les » infâmes projets des contre-révolutionnaires de Lyon. Il n'y a pas » une minute à perdre; déployez votre activité, produisez sur-le-champ » un grand mouvement. Ce n'est pas assez de cerner Lyon, de vous » persuader que vous le prendrez par la famine, comme si le temps » et la saison étaient à votre disposition, il faut attaquer Lyon de » vive force.

» Sauvez Lyon à la république, arrachez ce malheureux peuple à » ses égarements, punissez, écrasez les monstres qui l'asservissent, » vous aurez bien mérité de la patrie! »

La mesure de la Convention, motivée par les prétendues lenteurs de l'attaque, et connue à Lyon le jour même où elle se décrétait à Paris, donna vaste carrière aux intrigues des membres rappelés, en même temps qu'elle stimula l'ardeur de Couthon, de Laporte et Mai-

gnet. Châteauneuf-Randon, compris explicitement dans l'ordre de rappel, fut néanmoins dispensé de partir; Couthon le retenant près de lui comme le seul représentant qui connût le métier de la guerre, se chargea de sa défense, et écrivit une lettre excessivement habile au comité du salut public pour le féliciter du rappel de Dubois Crancé et de Gauthier (1).

Pressé de son côté, par des ordres supérieurs, de terminer un siége qui occupait près de cent mille hommes dont la république avait un besoin extrême, Doppet ne négligeait rien pour combiner et préparer une affaire décisive. Informé par des traîtres que l'armée lyonnaise, fidèle à ses serments de mourir plutôt que de traiter avec la Convention, se disposait à un coup de main hardi à travers les lignes de l'attaque afin d'opérer une sortie, il envoya un adjudant-général dans le département de l'Ain pour y faire garder les gorges de Saint-Rambert et Pierre-Châtel. Le général Lajolais couvrit l'entrée du département de l'Isère; un autre adjudant-général fut envoyé dans le Mont-Blanc pour le même objet; Doppet se rendit lui-même dans les divers camps placés sous Lyon afin de faire part aux généraux de son plan d'attaque décisive. Elle fut fixée au 8 octobre, et devait commencer entre onze heures et minuit.

(1) Voir pièces justificatives.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE : Projet d'une sortie. — Position des assiégés. — Derniers efforts du général Précy. — Proclamation de Couthon, Maignet et Laporte. — Réponse des Lyonnais. — Deux proclamations d'un général Lyonnais. — Convocation des sections. — Progrès menaçants des Clubistes. — La citoyenne Rameau. — Le comédien Fillion. — Le chirurgien Bénard. — Belle proposition de Béraud, repoussée par J. Soullier. — Motion de J. Soullier. — Discours de Précy. — La sortie est arrêtée. — Réunion des sections. — Députation Lyonnaise. — Arrivée des députés à Sainte-Foy. — Couthon. — Conditions de la capitulation. — La sortie. — Retour des députés Lyonnais. — Le bataillon de la Côte-d'Or. — Combat de la Porte de Trion. — Deux frères d'armes. — Fin du siége. — La nuit de la sortie. — Le parc de la Claire. — Messe de la sortie. — Organisation de l'armée. — Mauvais présage. — Harangue de Précy. — Départ. — Ordre de marche. — Mort de Burtin de la Rivière. — Un muscadin meurt et ne se rend pas. — Destruction de l'arrière-garde. — Mort du général de Virieu. — Perte de la caisse militaire. — Escarmouches et combats. — Présence d'esprit de cinquante cavaliers Lyonnais. — Passage à Poleymieux. — Fâcheuse scission. — Passage à Chasselay, à Morancey, à Alix. — Trahison du bois d'Oingt. — Le maire Pin. — Passage à Bagnols. — Le capitaine Antoine. — St.-Vérand. — Désespoir des Lyonnais. — Modération de Précy. — Générosité des hussards. — Atrocités des paysans. — Les bois de Saint-Romain. — Scène solennelle. — Un prêtre. — La bénédiction. — Mort de Reysié. — Dernier combat.

Dans les temps calmes, dans l'état normal de la vie, on ne peut se faire une idée de l'indifférence et de la facilité avec laquelle on joue sa tête à la suite des troubles politiques et des luttes graves et prolongées entre citoyens. L'existence des vaincus est sans contre-poids

dans la balance des vainqueurs; aussi les vaincus sont tellement familiarisés avec la pensée de la mort qu'ils la caressent et la flattent; bien loin de la répudier, ils s'en font presque un hochet pour jouer avec les derniers instants que la Providence accorde à l'homme. Les Lyonnais, abandonnés à leur admirable, à leur gigantesque énergie, se trouvaient alors dans cette situation d'esprit. Sans regret d'un passé qu'ils avaient généreusement adopté, sans murmure pour le présent et sans peur pour l'avenir qui se résumaient pour eux avec du sang et l'échafaud, ils se réjouissaient, pour ainsi dire, de la résistance opiniâtre, acharnée, qu'ils avaient opposée aux décrets du pouvoir qui voulait les opprimer dans ce qu'ils avaient de plus cher, la liberté d'agir et de penser dans l'intérêt de la patrie. Une seule tête aurait suffi pour les sauver tous, qu'ils l'auraient refusée aux bourreaux de la Convention.

Depuis le 2 octobre, il n'y avait eu d'engagement sérieux sur aucun point; toutes les hostilités s'étaient bornées à quelques coups de fusil entre les avant-postes et à l'action des batteries dont le feu, beaucoup moins vif à la vérité, ne resta cependant jamais interrompu. Le drame touchait évidemment à sa fin, et cependant la pensée de se rendre n'entrait dans aucun esprit; celle d'un serment renouvelé plusieurs fois pendant le siége les occupait tous. Il était bien question d'une sortie à main armée, mais d'une manière vague, indéterminée. L'initiative d'une pareille mesure ne pouvait appartenir qu'au général qui, depuis deux mois et plus, déployait des ressources dignes d'un meilleur sort; lui seul pouvait donner l'impulsion nécessaire pour se préparer aux moyens d'exécution qu'il proposerait. On pensait assez généralement que c'était de sa part et de celle de son état-major, un projet arrêté, et sans trop s'occuper de l'imminence qu'il pouvait y avoir à prendre une décision à cet égard, on attendait paisiblement que le général en chef de l'armée fît connaître sa détermination sur ce point. Dans cet état de choses la famine avait pris un degré d'intensité fort alarmant pour la sûreté du peuple : les jacobins, rassurés par le voisinage des troupes de la Convention, avaient relevé la tête et menaçaient d'un mouvement populaire d'autant plus facile à soulever que la population entière mourait de faim. Les administrateurs de la ville, les membres du comité militaire, le général Précy, en lutte avec le désespoir d'une cause regardée comme perdue, redoublaient cependant d'efforts, de zèle et d'énergie pour retarder le

plus longtemps possible le fatal dénouement. Les troupes d'élite occupaient encore tous les postes; deux compagnies de grenadiers et Burtin de la Rivière gardaient celui de St-Clair, le bataillon de l'Union et d'autres compagnies formant un effectif de trois cents hommes environ défendaient les deux redoutes qui se trouvaient à l'embranchement de Trion, la redoute Chenelette protégeait le pont Morand, les canonniers de Gingenne veillaient mèche allumée aux portes de la Croix-Rousse, la cavalerie et du canon campaient derrière le retranchement fortifié de la chaussée Perrache; l'entrée de Vaise se trouvait également gardée par deux compagnies de chasseurs et la compagnie des arquebusiers; mais les ennemis entouraient la ville de si près qu'on entendait le bruit des pas de leurs patrouilles et la voix de leurs sentinelles quand on les relevait.

Chaque nuit Précy faisait battre la générale et envoyait ses aides de camp aux différentes colonnes qui se partageaient la ville, pour les préparer sans doute au nouveau genre de combats que la sortie leur préparait, ou bien encore pour familiariser l'ennemi avec ces alarmes périodiques et sans objet. Chaque nuit aussi, des airs sinistres, des paroles menaçantes, envoyées des hauteurs de Saint-Just par des porte-voix, planaient sur la ville. C'étaient des vociférations de mort : « *A la guillotine les muscadins! à bas les émigres!* criait-on; *à mort les prêtres et les calotins! Périsse Lyon!* etc., etc. Quelquefois même le chant de la *Ça ira*, répété en chœur, se prolongeait jusqu'aux premiers rayons du soleil, comme pour avertir les Lyonnais qu'ils ne devaient attendre ni grâce, ni pitié.

Dans la soirée du 6, Couthon, Maignet et Delaporte rédigèrent une proclamation qu'ils envoyèrent à dix heures du matin, par un trompette, aux habitants de Lyon. Imprimée pendant la nuit, au quartier général de Sainte-Foy, elle fut expédiée à très-grand nombre d'exemplaires, et colportée dans la ville par des clubistes correspondant avec les représentants du peuple :

« Habitants de Lyon! disait-elle, la Convention nationale vient » de rappeler dans son sein les représentants du peuple, Du» bois-Crancé, Châteauneuf-Randon et Gauthier, et c'est nous » qu'elle charge maintenant de réduire cette ville rebelle. Habi» tants de Lyon! réfléchissez, nous vous sommons encore au » nom du peuple Français élevé contre vous, d'ouvrir vos portes,

» de poser les armes et de livrer les scélérats qui vous trompent, » vous oppriment et vous perdent. A ce prix, nous sommes vos » frères : que les hommes qui n'ont pas de crimes à se reprocher » soient tranquilles, leurs personnes et leurs propriétés seront res- » pectées ; le peuple et ses représentants ne connaissent de volonté » que celle de la loi, et la loi ne frappe que les coupables. Nous » donnons ordre de suspendre le bombardement jusqu'à quatre heu- » res du soir : si à cette heure votre réponse n'est pas arrivée, le feu » du peuple reprend et ne cessera plus que la justice nationale ne » soit satisfaite.

» Au quartier général de Sainte-Foy, le 7 octobre 1793, » l'an II de la République une et indivisible, dix heures » du soir.

» *Signé :* COUTHON, MAIGNET ET LAPORTE. »

Cette proclamation, renfermée dans plusieurs paquets à l'adresse des sections Lyonnaises, fut retenue quelques heures à l'Hôtel-de-Ville par les corps administratifs, qui, réunis aux délégués des sections et formant ensemble le comité général de salut public, y répondirent en ces termes, à trois heures précises :

« Un officier de l'armée qui nous cerne, précédé d'un trompette, » a remis à midi et demi aux corps administratifs vingt paquets » adressés à différentes sections de la ville de Lyon, plus un » paquet sans adresse, et enfin un gros paquet portant ce titre : » *Aux dix sections de Lyon dont le nom est inconnu aux représen-* » *tants du peuple, et qui par cette raison n'ont point de paquets* » *à leur adresse particulière.* Les administrateurs de la ville de » Lyon vont les transmettre sur-le-champ à leur destination res- » pective ; mais ils *observent* que le total des paquets n'étant qu'au » nombre de 31, il y aura une section qui en connaîtra le con- » tenu sans recevoir le sien officiellement. (Elles étaient au nombre » de trente-deux.) Les administrateurs de la ville de Lyon ren- » voient, par l'officier porteur des dépêches aux représentants du » peuple, le paquet adressé à la section de la Guillotière, n'étant » pas en leur pouvoir de le lui faire rendre. Le peuple de Lyon » va s'occuper de délibérer sur le contenu des dépêches envoyées

» par les représentants ; mais les administrateurs *observent* que le » délai indiqué ne peut pas être suffisant pour que le peuple » puisse donner connaissance de sa détermination d'ici à quatre » heures. Cependant sitôt qu'il aura délibéré, les représentants » seront instruits de son vœu.

« *Signé :* MONTVIOL, *Président ;*

« ADAM, *secrétaire adjoint.* »

Il était quatre heures quand les représentants reçurent cette réponse; peu satisfaits de son contenu, ils firent recommencer le feu à quatre heures et demie pour ne le cesser que le 8 au soir.

Dans cet intervalle, les membres du comité militaire expédièrent aux représentants du peuple, et répandirent dans l'armée deux proclamations du général Arnaud, commandant l'armée lyonnaise cantonnée à Saint-Just, Saint-Irénée, Trion et Loyasse. La première était ainsi conçue : « Je viens de recevoir pour l'ar» mée que je commande, une adresse aussi absurde que ridicule. » Les représentants du peuple s'imaginent-ils égarer aussi facile» ment les braves et énergiques Lyonnais que les troupes amenées » contre nous? Peuvent-ils croire qu'une adresse insignifiante peut » plus sur un peuple fidèle à sa patrie que les maux horribles » dont ils nous ont accablés? Si un affreux bombardement, des » combats et des veilles continuelles n'ont pu abattre notre va» leur, combien ne devons-nous pas trouver insensée la ruse » méprisable qu'on emploie actuellement? Notre patrie, voilà notre » ralliement; la résistance à l'oppression, notre devise, et la mort, » notre devoir.

» Au reste, la ville répondra plus énergiquement encore.

» Du quartier général, le 7 octobre 1793.

» *Le général* ARNAUD. »

La seconde proclamation était non moins digne de celui qui l'avait redigée et de ceux à qui on l'adressait, la voici :

Aux soldats de l'armée Française qui combattent les Lyonnais fidèles à la patrie et à la liberté.

« Nos principes sont les vôtres, notre amour pour la liberté est le

» même, ainsi que notre haine pour la tyrannie. Depuis deux mois » nous combattons avec valeur; actuellement nous allons vous » parler avec franchise. Vous êtes égarés par de coupables repré- » sentants; ils vous ont dit que le peuple était souverain, et ils » veulent l'enchaîner; ils vous ont dit que nous voulions la des- » truction de la constitution républicaine, et nous l'avons accep- » tée; ils vous ont dit que nous voulions la destruction de la » liberté, et nous voulons mourir pour elle.

» Il est temps enfin qu'un voile épais tombe de devant vos » yeux; nous vous offrons, si vous venez parmi nous, fraternité, » secours, asile et amitié; mais si, égarés par de faux principes et » des vœux contraires à la liberté, vous continuez de combattre » vos frères et vos amis, nous défendrons nos vies, notre hon- » neur, nos propriétés et notre patrie avec la valeur et la disci- » pline qu'ont des hommes libres encouragés par deux mois de » siège et par l'amour de la liberté.

» Du quartier général, le 7 octobre 1793.

» Pour l'armée sous mes ordres,

» *Le général* ARNAUD. »

Les administrateurs du peuple de Lyon, certains d'avance du résultat qu'allait produire la convocation des sections travaillées par les Jacobins et démoralisées par le spectacle d'une population en proie à la plus épouvantable détresse, ne songèrent qu'à gagner quelques heures pour détruire tous les papiers qui pouvaient être compromettants et donner à l'armée lyonnaise le temps de prendre une résolution. Les sections furent donc convoquées en assemblée générale pour le lendemain 8, dans la loge du Change (aujourd'hui le temple des protestants). En attendant, les membres du comité général de salut public et ceux du comité militaire étaient en permanence dans la salle principale de l'Hôtel-de-Ville : d'heure en heure, les nouvelles les plus fâcheuses circulaient dans la ville, s'aggravant par la peur et par la position menaçante que prenaient les clubistes renforcés par les lâches et les mécontents. Sa situation devenait de plus en plus critique, le bombardement enveloppait la ville dans un océan de feu, les murs se couvraient de placards hostiles aux membres du comité

général, surtout à Précy et aux principaux officiers de son armée; les traîtres communiquaient ostensiblement avec les ennemis. Une femme Rameau, un comédien nommé Fillon, Bénard, chirurgien *dantoniste*, secondés par un grand nombre de complices, excitaient la populace, l'entraînaient dans les rues et la jetaient menaçante devant l'Hôtel-de-Ville; les bataillons perdaient du monde, la désertion se communiquait de poste en poste; les maisons embrasées répandaient de sinistres clartés. Le comité militaire n'avait plus de puissance, et cette courte et énergique proclamation du général en chef, affichée sur tous les murs de la ville,

« J'invite les bons citoyens à dénoncer les j... f..... qui se » cachent, »

était sans résultat.

Dans cet état de choses presque désespéré, un jurisconsulte estimé et vénéré de tous, le citoyen Béraud, renouvela une proposition déjà faite, celle d'imiter l'exemple qu'avaient donné, dans une circonstance à peu près semblable, Eustache de Saint-Pierre et les principaux habitants de Calais, en se présentant la corde au cou et en victimes expiatoires devant son vainqueur Édouard III. « En nous offrant nous-mêmes, dit-il, nous tous qui avons con- » duit et dirigé le mouvement généreux de la résistance à l'op- » pression, en nous immolant pour le salut de nos concitoyens, » nous désarmerons peut-être la colère des représentants du peuple, » la gloire homicide tombera peut-être devant des ennemis désar- » més, devant des soldats français transformés en holocaustes. Dans » tous les cas, nous aurons la gloire, plus durable que la gloire » des combats, celle de nous être sacrifiés au salut de tous. » Un aide de camp du général en chef, un bourgeois d'Avignon aussi habile à manier la parole qu'à manœuvrer de l'épée, le brave J.-J. Soullier combattit avec vivacité la proposition émise de Béraud : » Non, non, s'écria-t-il, il ne convient pas à nous, soldats intré- » pides qui, si souvent depuis deux mois, bravons la mort au champ » de bataille, aux avant-postes, dans nos redoutes, il ne convient » pas que nous allions la corde au cou, couverts du cilice, présenter » humblement notre cou aux bourreaux de la Convention. Édouard III, » s'il devenait aujourd'hui notre adversaire, voudrait partager

» entre nous tous les diamants de sa couronne, car, tout Anglais
» qu'il serait, il saurait apprécier l'héroisme de nos efforts et la su-
» blimité de nos pensées : mais Couthon, le bras droit et la pensée
» abjecte de Robespierre, Couthon devrait acheter nos têtes aux
» prix de tous les diamants de l'ancienne couronne de France,
» qu'il le ferait pour les donner ensuite au couteau de la guillotine.

» — Si ma proposition est mauvaise, répliqua Béraud, trouvez-en
» une meilleure ; ce n'est pas tout de la combattre, il faut la rem-
» placer.

» — Une seule chose est digne de nous, digne de notre général,
» digne du comité général de salut public, digne de notre courage,
» digne d'un siége qui effacera pour l'histoire toutes les merveilles
» fabuleuses du siége de Troie, et cette chose, la voici, reprit
» Soullier :

» Point de composition avec les brigands de la Convention
» antinationale ; nous avons dit que nous mourrions sur les
» ruines de la cité magnanime, qui, seule entre toutes les villes
» de France, s'est montrée vraiment sublime ; le jour de tenir
» notre serment est venu, mourons donc comme savaient mourir
» les Grecs et les Romains que nous avons pris pour modèles ;
» soulevons le peuple en masse, portons-nous aux portes, bar-
» ricadons-les de nos cadavres, et si cette barricade sanglante est
» franchie, laissons les ennemis pénétrer dans la ville, pour y
» trouver un tombeau ; car nos femmes et nos enfants, les vieil-
» lards eux-mêmes, guidés par la vengeance, continueront la
» guerre : chaque rue deviendra un champ de bataille, chaque
» maison sera une forteresse qu'il faudra enlever. Faisons mieux
» encore, citoyens : si toute résistance est impossible, si nous
» n'avons plus d'autre choix à faire que celui de l'échafaud ou
» celui d'une mort glorieuse, propageons nous-mêmes l'incendie,
» portons la torche du nord au midi, détruisons une ville frappée
» par l'anathème d'un pouvoir odieux, ne permettons pas à des
» mains impures de la profaner par un contact infâme ; donnons
» un grand exemple aux siècles à venir, et les peuples diront,
» en passant sur ces rives du Rhône, au pied de ces montagnes :
» *Ici repose un peuple de géants, qui, pour rester libre, s'est pré-*
» *cipité lui-même dans le cratère de la révolution française.* »

Cette proposition hardie, désespérée, fut suivie d'un profond silence, interrompu bientôt par des clameurs populaires : « Entendez-vous ces cris? ajouta Soullier, les Jacobins demandent » nos têtes, peut-être? Souvenez-vous de Lucrèce ; violée par les » Tarquins de Rome, elle s'est tuée pour ne point survivre à son » déshonneur, et Lucrèce n'était qu'une femme! Laisserez-vous » violer votre ville par les Tarquins de Paris, vous tous hommes » de cœur? » Cette fois, l'orateur fut interrompu lui-même par les clameurs toujours croissantes du peuple groupé sur la place des Terreaux. Précy fit signe à un de ses aides de camp, qui sortit aussitôt. Un instant après, on entendit un bruit de chevaux dans la rue Puits-Gaillot; l'attroupement se dissipa devant vingt cavaliers lyonnais, pour se reformer plus loin. Le général Précy prit la parole à son tour.

Ainsi que son intrépide et chaleureux aide de camp Soullier, il repoussa toute pensée de composition avec les représentants du peuple. Tout en approuvant la proposition désespérée qu'on venait d'entendre, il ne pouvait s'arrêter à la pensée de l'immense hécatombe d'une ville entière : « assez et trop de sang avait coulé, puisqu'il n'avait point fructifié la plus noble terre de la république; si le sacrifice de sa vie pouvait assouvir la rage des représentants, il serait heureux de l'offrir pour le salut d'un peuple qu'il aimait et admirait. Mais il ne devait pas en être ainsi : des flots de sang devaient seuls assouvir la soif de la Convention, et ce serait une folie que de chercher à l'étancher avec quelques gouttes qui ne feraient que l'altérer davantage. Une chose pouvait seulement assurer la sûreté des citoyens de la ville et celle de l'armée lyonnaise, c'était de tenter à main armée une sortie à travers les ennemis, pour se porter rapidement sur un point où ceux qui le suivraient pourraient attendre des jours meilleurs à l'abri de tout danger. » Cette résolution prévalut, et la sortie fut dès lors arrêtée.

Le bombardement continuait toujours, la ville était dévorée en plusieurs endroits par de larges colonnes de feu ; les traîtres surgissaient à chaque instant pour hâter la catastrophe; le peuple de Lyon était sur le bord le plus avancé du précipice. Près d'y tomber, il se réunit enfin, d'après la convocation de ses adminis-

trateurs, dans la loge du Change. C'était le 8 octobre, à deux heures de l'après-midi.

Les citoyens armés et les administrateurs les plus opposés aux voies conciliatrices ne s'y trouvèrent pas. Cependant l'assemblée représentant les trente-deux sections décida qu'on enverrait trente-deux commissaires au quartier-général de Sainte-Foy, pour proposer une capitulation basée sur la sommation du 19 septembre, faite par le représentant du peuple Châteauneuf-Randon, sommation qui demandait au peuple de Lyon l'ouverture de ses portes, sans exiger de lui qu'il livrât le général, ses officiers, les membres du comité général; enfin, tous les chefs civils et militaires. Les députés, chargés de cette mission auprès des nouveaux représentants, reçurent, au moment de leur départ, l'ordre formel de repousser toute proposition qui mettrait un seul chef *hors la loi*. Dix heures sonnaient à Sainte-Foy, quand ils se présentèrent devant Couthon, Maignet, Châteauneuf-Randon et Delaporte. Ils en furent d'abord assez bien reçus; cependant Couthon s'emporta, et répondit avec violence à l'un des commissaires, qui sollicitait des conditions dignes d'un peuple qui n'ouvrait ses portes que pour arrêter une plus grande effusion de sang entre citoyens d'une même patrie. « Vos portes seraient » de fer, dit-il, que nous les briserions aujourd'hui. Vous rece» vrez les conditions qu'il plaira à la république d'accorder à » des rebelles pour qui la mort de la guillotine serait trop » douce. Craignez cependant que la ustice de la nation ne l'em» porte sur sa miséricorde; craignez alors que la charrue ne » trace avant un mois des sillons de sang dans vos rues ense» mencées par le bourreau. »

Couthon, surnommé le Caton dts clubs, né à Orsay (Puy-de-Dôme), avocat à Clermont et président du tribunal de cette ville, était l'un des hommes les plus féroces de la Convention, et d'autant plus implacable qu'il l'était moins par nature et par instinct, que par système et conviction. Il cachait, sous des allures efféminées, sous une enveloppe de femme, un cœur de tigre; comme le tigre, il aimait à voir couler le sang de ses victimes. Député à la Législative et à la Convention, il se fit constamment remarquer par les exagérations de ses pensées politiques. C'est lui qui, dès l'année 1791, demanda qu'on suppri-

mât, en parlant au roi, les noms de *Sire* et de *Majesté*; il avait juré une guerre à mort aux prêtres, aux royalistes, aux modérés; tout ce qui n'était pas franchement sans-culotte méritait, selon lui, le dernier supplice; tel était le représentant qui présidait aux destinées de Lyon. Alors les commissaires lyonnais se retirèrent dans une salle voisine, et les représentants du peuple arrêtèrent les conditions suivantes, rédigées et formulées en neuf articles :

1° A l'entrée des troupes républicaines dans la ville rebelle de Lyon, toute autorité civile et militaire qui existe encore cessera à l'instant;

2° La police sera provisoirement administrée par un comité composé d'un membre de chaque section;

3° Les portes de la ville, carrefours, lieux de défense intérieure et extérieure, canons et munitions de guerre, seront livrés;

4° Tous les citoyens déposeront leurs armes de toute espèce dans le lieu des séances de leurs sections respectives, sous peine d'être réputés suspects et mis en état d'arrestation;

5° Les armes des troupes casernées resteront en dépôt dans les casernes, qui seront livrées aux troupes de la république;

6° Tout individu qui paraîtra en armes et tiendra des propos séditieux, contraires à la loi, et insultants pour un membre ou un décret quelconque de la Convention nationale, sera fusillé immédiatement;

7° Tous les patriotes détenus depuis le 29 mai seront représentés aux portes de la ville au moment de notre entrée;

8° Tous les dépositaires actuels de l'autorité publique dans Lyon, l'infâme Précy, et tous les individus de son état-major seront mis en état d'arrestation;

9° Quiconque s'éloignera de Lyon, d'après l'assurance donnée que les personnes et les propriétés des innocents seraient respectées, sera regardé comme rebelle.

Les commissaires des trente-deux sections, rappelés devant les représentants du peuple, toujours assemblés, écoutèrent la lecture de ces conditions avec le sentiment de l'indignation; quelques-uns même, les regardant comme impossibles, se disposaient à rompre la négociation, lorsqu'on apprit que les postes avancés

des Lyonnais étaient abandonnés, que la porte Saint-Clair avait été traîtreusement livrée, et que l'élite des troupes, réunies par le général en chef, opérait une sortie à main armée. La séance fut levée à l'instant même, et les députés lyonnais regagnèrent tristement leur ville, au bruit du canon qui grondait dans la direction de Saint-Just, et à la lueur des flammes qui dévoraient le collége de Saint-Irénée. Un combat sanglant pour les assiégeants avait lieu, dans ce moment, devant la porte de Trion.

Le bataillon de la Côte-d'Or, emporté par son ardeur, s'était avancé résolument jusque sous le feu des redoutes élevées dans l'embranchement des chemins qui se divisent en cet endroit; suivi par d'autres bataillons attirés par l'espoir du pillage, il marchait en colonnes serrées, lorsqu'une affreuse décharge, tirée presque à bout portant, rompit ses rangs et joncha le terrain de morts et de mourants. Les canonniers lyonnais, transportés par le désir de mourir les armes à la main et celui non moins violent de vendre chèrement leur vie, se firent tous tuer sur leurs pièces; mais ils furent aussitôt remplacés par des grenadiers de l'Union et du Port du Temple, et le combat continua de part et d'autre avec un égal acharnement. Les troupes chargées de la défense de ces positions n'avaient point reçu l'ordre que le général Précy avait envoyé à tous les autres postes; l'ordonnance qui le leur portait ayant été assassinée par un clubiste dans la rue Saint-Jean; ce fut un chasseur à cheval qui courut leur annoncer que la sortie était définitivement arrêtée, et que le ralliement était à l'extrémité du faubourg de Vaise, dans le parc de la Claire. Les bataillons lyonnais se replièrent alors en faisant bonne contenance, toujours, après avoir encloué six pièces de canon. Le dernier boulet fut lancé par un grenadier de la première compagnie du bataillon de l'Union, un nommé Charcot, qui a fait tout le siége avec bravoure et intrépidité. Il se passa dans ce moment un fait qui rappelle la fraternité d'armes du moyen âge. Deux amis, dont l'un vit encore, M. Villiers, jurèrent de ne se quitter jamais, de vivre et de mourir ensemble, quoi qu'il advînt pour l'un ou pour l'autre, le cas de la mort naturelle était la seule exception prévue par ce serment qui fut observé avec toute la religion des temps héroïques de la chevalerie.

C'est ainsi que se termina un siége fameux dans l'histoire militaire des peuples modernes. Fidèles à leurs serments, les Lyonnais, conti-

nuellement trahis, s'en allaient comme les fils de Pergame chercher une autre patrie. Ainsi que les Troyens ils emportaient les images de la divinité, magnifique trinité résumée dans leur âme par ces trois mots : Honneur, Patrie et Religion. Ils allaient, laissant derrière eux des foyers aimés qu'ils ne devaient plus revoir, des parents solidaires de leur gloire, qui bientôt devaient mourir martyrs ; des soldats braves et généreux, des adversaires que la terreur allait abaisser au triste rôle d'aides-bourreaux.

Commencé le 8 août, terminé le 9 octobre, le siége de Lyon a duré soixante-deux jours. L'ennemi a consommé devant cette ville fortifiée à la hâte, et défendue par le seul courage d'une population réduite à ses dernières ressources, vingt-sept mille six cents et quelques bombes, trente-quatre mille boulets, quatre mille six cents obus, huit cent vingt-six mille cartouches à fusil, cinq mille trois cents cartouches à mitraille pour le canon et trois cents milliers de poudre brûlés en partie par cent trente bouches à feu de différents calibres.

La nuit de la sortie fut affreuse; de toutes parts dans la ville on ne trouvait que des visages d'hommes tristes, n'exprimant que la souffrance et le désespoir. On voyait aussi des femmes, non moins affligées, marchant en silence, pleurant tout bas, dévorant leurs larmes pour ne point affaiblir chez leurs frères ou leurs maris la force morale dont ils avaient un si grand besoin dans ce moment suprême. Les bataillons lyonnais avaient reçu l'ordre, à minuit, d'abandonner leurs postes; le moment de la réunion avait été fixé à cinq heures du matin, il en était trois alors, les cavaliers isolés se rendaient au parc de la Claire. L'infanterie les suivait par petits détachements, quelques pièces de canon prenaient la même direction, mais sans ordre, sans commandement. Les chefs avaient quitté leur uniforme, leurs décorations et leurs insignes, à peine les reconnaissait-on à travers les brouillards épais qui couvraient la ville; là aussi, il y avait des enfants et des vieillards pour donner et recevoir le dernier adieu. La principale cour de la maison de la Claire commençait à s'encombrer d'hommes armés et de chevaux. Deux siècles auparavant, elle avait servi de point de réunion, mais quelle différence ! Alors un roi de France faisait son entrée dans sa bonne ville de Lyon ; du haut de l'estrade qu'on lui avait dressée, Henri IV recevait les compliments de tous les corps de la cité, et répondait aux échevins qui lui offraient les vœux et les promesses des Lyonnais :



Messe de sortie.

«Mes amis, j'ay loué vostre fidélité, j'ay toujours creu, quelque des-
» bauche et changement qu'il y ait eu par mon royaulme, que vous
» étiez François ; vous me l'avez bien monstré. L'honneur vous en est
» demeuré et à moy tout le contentement qu'un prince peut avoir du
» service et de l'obéissance de ses subjects. Continuez à m'aimer, et
» je vous feray connoistre combien je vous ayme, et que je n'ay rien
» plus à cœur que vostre repos. »

Le rassemblement cependant ne s'opérait qu'avec lenteur; le général Précy avait établi une batterie sur le pont de Pierre, et avait fait couper le pont de bâteaux de la Saône; il se trouvait en ce moment au faubourg de Serin pour y recevoir les différents détachements qui devaient y passer pour se rendre à la destination indiquée. Il ne rejoignit les débris de son armée qu'à cinq heures; pendant ce temps une cinquantaine d'hommes, officiers et soldats, s'étaient réunis dans une vaste cave de la place Croix-Paquet, qui pendant tout le siége avait servi à l'exercice du culte catholique. Ils s'y étaient rendus avec l'intention d'entendre la messe. Un prêtre-soldat, volontaire lui-même, devait la dire ; il avait quitté son uniforme de cavalier pour célébrer les saints mystères sur un autel improvisé avec des tambours.

C'était un beau spectacle que celui de ces jeunes hommes, les uns hauts et debout sur leurs armes, les autres courbés sous la main du ministre du ciel ; tous fiers, mais résignés, tous implorant avec ferveur le Dieu des batailles, ce Dieu qui fait les forts et les martyrs. Le plus profond recueillement régnait dans ces groupes d'hommes, et si la voix du prêtre se trouvait parfois interrompue, c'était par des prières murmurées avec ferveur. L'autel était éclairé par des cierges de cire jaune, et une lampe appendue, comme en un tombeau, à la voûte de la cave, répandait de sinistres clartés : on eût dit l'office des morts, et ce le fut pour le plus grand nombre. Le moment de l'élévation fut solennel, et celui de la communion sublime. Plusieurs chefs, le général Virieu, entre autres, communièrent avec des sentiments d'amour et de foi. Quand ces pieux soldats rejoignirent leurs compagnons d'armes, Précy s'occupait de réorganiser ses troupes, comptant lui-même les hommes, formant les compagnies, nommant les officiers, composant son avant-garde, son centre et son corps d'arrière-garde. Toutes ces dispositions prirent du temps : le jour commençait à poindre, et

les troupes de la Croix-Rousse et de Saint-Georges n'arrivaient pas; elles parurent enfin, il était six heures et demie. Les soldats impatients attendaient le signal du départ, lorsqu'un obus, parti de la Duchère, vint frapper un grenadier, une femme et un enfant qu'on avait assis sur un caisson; ce funeste événement sembla de mauvais augure à quelques-uns. Cependant Précy se portant devant le front de sa petite armée, composée de sept cents hommes seulement, leur adressa ces quelques paroles, magnifique harangue digne d'eux et de lui :

« Soldats,

» Je suis content de vous, je désire que vous le soyez de moi. » Il fut interrompu par les cris de « Vive le général! » Il reprit : « Vous » avez fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour » sauver votre malheureuse ville ; il n'a pas dépendu de moi qu'elle » ne soit à cette heure libre et triomphante; mais il dépend de nous » que nous la revoyions un jour heureuse et prospère. Soldats, sou- » venez-vous que vous êtes Lyonnais, c'est-à-dire, les fils des braves » et des martyrs. Souvenez-vous aussi que la force existe dans la dis- » cipline et l'union ; je ne vous en dis pas davantage, je compte sur » vous, comptez sur votre général; entre vous et lui, c'est à la vie » et à la mort. Vive Lyon! — Vive Lyon! » répéta l'armée tout entière, et s'ébranlant, elle s'avança sur le chemin de son calvaire.

Il était sept heures, l'avant-garde se composait d'une compagnie de chasseurs de quatre-vingts hommes et de cent-vingt cavaliers. Le général Rhimberg marchait à sa tête; le corps du centre, formé de deux compagnies d'élite, de plusieurs détachements de différents bataillons, comptait trois cents hommes armés, sans comprendre les femmes et les vieillards. Précy en prit le commandement, gardant sous ses ordres un excellent officier, Burtin de la Rivière. Les troupes de la Croix-Rousse et le détachement de la porte Saint-Georges marchaient à l'arrière-garde sous les ordres du général de Virieu, au nombre de deux cents grenadiers ou chasseurs. Cette armée de sept cents hommes n'avait avec elle que quatre pièces de canon, placées, l'une à la tête de la colonne du centre, la seconde devant le front de l'arrière-garde, et les deux autres sur ses derrières. C'est avec ce petit nombre de combattants que Précy comptait passer la Saône au-dessus de Trévoux, gagner le département du Jura et les montagnes

de Saint-Claude qui touchent à la Suisse. Ce projet était d'autant plus hardi que Lyon se trouvait entièrement cerné. Des redoutes, des batteries couronnaient les hauteurs, et battaient les routes qui se trouvaient encore coupées en plusieurs endroits. Les ennemis occupaient tous les environs de la ville à quelques lieues de distance, depuis Sainte-Foy jusqu'à Vaise, depuis Saint-Rambert, Saint-Cyr, la Duchère et la grande route de Villefranche jusqu'aux villages situés sur les rives du Rhône. Cependant le général espérait percer les lignes des assiégeants en forçant le passage de Saint-Cyr et de Saint-Rambert.

Il avait donné l'ordre à son avant-garde de longer les bords de la Saône pour remonter ensuite au village de Saint-Rambert. Tandis que les corps du centre s'y dirigeaient par la route ordinaire, l'arrière-garde devait suivre le mouvement du centre, en ayant soin de ne point laisser d'intervalle entre les deux corps.

La seconde colonne avait à peine débouché par la place de Vaise, qu'elle se trouva tout à coup assaillie par un feu foudroyant de cinq batteries très-bien établies, et servies par des canonniers de ligne. Précy, se portant en avant, rassure ses soldats, il les range en bataille devant les murs et les haies où l'ennemi s'est retranché. Il s'apprêtait à le débusquer, lorsque Burtin de la Rivière répétant le commandement de : *Grenadiers, en avant!* tomba sans vie, de son cheval; un boulet de quatre l'avait frappé à l'aisne gauche. Un mouvement d'hésitation se manifesta alors dans les rangs; mais Précy le maîtrisant, entraîna ses grenadiers et culbuta dans un instant les ennemis, emportant successivement tous les postes avec la valeur la plus brillante. Il put, dès lors, continuer sa marche sur Saint-Rambert, par un chemin fort encaissé. L'ennemi, profitant de la position qu'il occupait sur l'un des côtés, redoubla son feu, et parvint un moment à imposer un mouvement de halte à la tête de la colonne. Précy, prévoyant l'imminence du danger, se met à la tête de deux pelotons du centre, les entraîne sur le côté opposé du ravin, les range en bataille, et parvient par des coups adroitement portés à replier l'ennemi sur ses postes. Cette manœuvre habile fut décisive. La cavalerie et les quatre-vingts chasseurs de Précy rejoignirent la seconde colonne à Saint-Rambert, après avoir essuyé un feu très-vif près de l'Ile-Barbe, soutenu par le général Petit-Guillaume qui avait traversé la rivière avec mille

hommes d'infanterie, deux pièces de canon et deux escadrons de hussards. Il y eut là une magnifique action, illustrée par une belle parole répétée (dit-on) vingt-deux ans plus tard au champ de Waterloo. Un canonnier lyonnais, enveloppé par trente dragons, alors qu'il enclouait la pièce que ses compagnons avaient été forcés d'abandonner, et sommé de mettre bas les armes, répondit : — « Sachez qu'un muscadin meurt, mais ne se rend pas; » et mettant le feu au caisson, il se fit sauter avec tous les cavaliers ennemis qui l'entouraient. Un peu plus loin, surprise par douze cents hommes de ligne, cette colonne perdit beaucoup de monde; c'est là que le jeune de Montdésert tomba, frappé de deux coups de feu qui lui balafrèrent la figure, et lui brisèrent une main. Cependant, les troupes commandées par le général de Virieu n'arrivaient point. Les pensées les plus sinistres circulaient dans les rangs. Elles ne tardèrent pas à se réaliser; une dixaine de cavaliers, rejoignant l'armée près du village de Saint-Cyr, annoncèrent que l'arrière-garde, retardée par l'explosion d'un caisson auquel un obus avait mis le feu, venait d'être coupée au pont de Roche-Cardon, taillée en pièces, et refoulée sur le point du départ. Le général de Virieu fut tué en cette affaire, dans le moment où il cherchait à rallier ses troupes; sa dernière parole fut une pieuse invocation. *Mon Dieu!* s'écria-t-il en se sentant mortellement frappé, et sa poitrine retomba sans vie sur le cou de son cheval. Ce revers peut être considéré comme la perte des deux autres corps, car il n'est pas douteux que si cette colonne eût pu rejoindre l'armée principale, il en fût résulté une agglomération de forces avantageuses pour le salut de tous. Dans cette affaire, la caisse de l'armée tomba au pouvoir des ennemis; elle contenait cinq cent mille livres en or, vingt mille en assignats et cinq cents marcs d'argent en lingots, représentant 60,000 écus.

L'avant-garde et le centre ne formant plus qu'un seul corps traversèrent le village de Saint-Cyr sans aucun obstacle : l'armée se crut sauvée; le chemin devint alors plus étroit, moins frayé; ses rampes étaient de plus en plus rapides à mesure qu'on avançait. On se vit forcé d'abandonner, après les avoir enclouées, deux pièces de canon qui restaient. Bientôt, dans une direction sud-ouest, et sur un mamelon assez éloigné, on vit se déployer plusieurs compagnies de hussards, chargées sans doute de surveiller, et d'attaquer au besoin les

colonnes lyonnaises; la route alors paraissait impraticable; les pelotons se trouvaient rompus à chaque instant par les inégalités du sol. Aussi, craignant d'être inquiété dans cette marche périlleuse, Précy demanda quarante hommes de bonne volonté pour surveiller et arrêter l'ennemi s'il se décidait à agir. Cinquante grenadiers se présentèrent. « Ce n'est pas trop, » dit le général, et il leur donna l'ordre de ne rejoindre la colonne que lorsqu'ils jugeraient qu'elle devrait avoir atteint le versant nord de la montagne à mi-côte de laquelle on s'avançait. Cette manœuvre s'opéra sans accident; les hussards gardant sans doute leur position expectative. Précy pensait qu'ils avaient reçu l'ordre de rétrograder, lorsque plusieurs de leurs éclaireurs se montrèrent inopinément au détour d'un chemin en face de la colonne; il y en eut deux de tués; les autres s'enfuirent de toute la vitesse de leurs chevaux. Ses troupes continuaient de s'avancer en bon ordre sans rien apercevoir, lorsque vers une heure il parut une tête de colonne d'infanterie soutenue par de la cavalerie et du canon.

Précy gagna précipitamment les hauteurs; là, il porta rapidement en avant sa cavalerie, forma son infanterie, et la mit en bataille, en l'adossant à un bois, pendant que l'ennemi cherchait à l'entamer à coups de canon; en même temps, il aperçut un corps considérable de cavalerie sur la rive gauche de la Saône; toute espérance de traverser cette rivière était déçue. Il dut renoncer au projet de gagner la Suisse; alors il ne songea plus qu'à se jeter dans des lieux d'un accès difficile, s'arrêtant de préférence aux montagnes du Forez où le bon esprit des paysans pourrait, s'ils étaient forcés de se débander, leur procurer des voies de retraite et de salut. Il fit aussitôt ses préparatifs en conséquence.

La hauteur où il se trouvait sur le point d'être attaqué est située entre les villages de Collonges et de Poleymieux. Un terrain d'une nature accidentée, difficile, planté de bois et coupé de ravins, le séparait de ce dernier village, auquel deux routes conduisaient, l'une très-mauvaise, escarpée, praticable seulement par des hommes à pied; l'autre moins directe, mais plus commode. Précy s'engagea dans la première avec tout son corps de centre, composé uniquement d'infanterie; la cavalerie prit la seconde : le corps du centre parvint seul à Poleymieux; la cavalerie, battue, dispersée par des troupes bien supérieures en

nombre, se vit obligée de se débander. Quelques cavaliers épars rejoignirent isolément l'armée, les autres furent massacrés ou faits prisonniers, à l'exception d'une cinquantaine qui dûrent leur salut à leur présence d'esprit autant qu'à leur bravoure. Enveloppés des manteaux de dragons, qu'ils avaient tués, et la tête couverte de leurs casques, ils eurent le bonheur de parvenir à Neuville; arrêtés là, par un fort détachement ennemi, ils répondirent au *Qui vive?* qui leur fut adressé, par ces mots: « Dragons du 19e régiment envoyés à la poursuite des musca- » dins. » Alors leur trompette sonnant des fanfares, ils traversèrent le bourg en entier, et arrivèrent, après mille obstacles, à l'entrée de la Suisse (1).

Les troupes tombaient de fatigue et mouraient de faim; Précy les établit dans la cour même du château de Poleymieux. Les murs du vieux castel, debout, noircis et fendus en plusieurs endroits, avaient conservé les traces de la terrible journée du 26 juin 1791. Les Lyonnais frémirent à la pensée de ce drame lugubre, terminé par un festin de chair humaine. Les quelques vieillards qui ont survécu aux désastres de la sortie, se rappellent encore l'hospitalité généreuse qui leur fut accordée par la dame Peillon; cette digne femme ne craignit pas de se compromettre en offrant à ses hôtes improvisés les ressources en vivres et en vin dont elle pouvait disposer. Les habitants du lieu leur témoignèrent aussi beaucoup d'empressement et de bienveillance; on aurait dit qu'ils voulaient effacer un odieux souvenir. Avant de se remettre en route, la direction que l'armée devait prendre devint la source d'une discussion vive et animée; un assez grand nombre de soldats conjurèrent le général de les conduire sur les bords de la Saône, ils sauraient bien la traverser, fût-elle en flammes, et ses rives défendues par des murailles de feu. Le général leur répondit avec la plus grande impassibilité : « Le » sort qui nous attend, la malheureuse issue d'un siége où la va- » leur et la justice ont succombé, les périls dont nous sommes » entourés, ne me rendent point indigne du commandement » que vous m'avez confié; tant que j'aurai dix hommes debout à » mes côtés, et une goutte de sang au cœur, je le conserverai.

(1) Voir pièces justificatives.

» J'avais pensé avant vous au passage de la Saône : nous l'effec-
» tuerions, je le sais ; mais une mort prompte et sans aucune
» chance de succès nous attendrait infailliblement, car un destin
» funeste nous attend sur l'autre rive. Soldats ! les montagnes du
» Forez sont devant nous, le salut est là pour ceux qui reconnaîtront
» l'autorité d'un chef ; heureux encore d'avoir en sa mauvaise for-
» tune des hommes tels que vous ! »

Ces paroles généreuses, ces graves considérations devaient prévaloir dans l'esprit du plus grand nombre ; elles prévalurent en effet ; mais les dissidents persistèrent dans leur résolution : ils opérèrent aussitôt leur séparation, au nombre de cent cinquante hommes, se dirigeant vers la Saône, sans songer même aux mesures d'organisation militaire rendues indispensables par leur détermination. Précy avait tout fait pour les détourner de ce projet hasardeux, leur laissant entrevoir tous les malheurs qui devaient être la conséquence de la rupture de l'unité, malheurs qui bientôt se réalisèrent. Assaillis de tous les côtés, non-seulement par les soldats de la Convention, mais encore par des masses de paysans attirés par la soif du sang et l'appât d'un butin facile, ils furent presque tous massacrés avant la fin de la journée ; ceux qui tombèrent au pouvoir des troupes de ligne furent conduits enchaînés dans les prisons de Lyon ; deux ou trois seulement trouvèrent un abri sous quelques toits hospitaliers.

La position de l'armée devenait à chaque instant plus critique ; privée de cavalerie, réduite à un petit nombre d'hommes, affaiblie par les privations de toute nature, elle avait perdu toute espérance ; cependant, ranimée par les paroles et surtout par l'exemple de son chef, elle se remit résolument en route. Le général avait pris pour guide à Poleymieux un bon vieillard qui se désolait sur le sort de son fils, volontaire du siége, et dont il n'avait, depuis trois semaines, aucune nouvelle. L'armée traversa la grande route de Lyon au-dessous d'Anse, et se porta rapidement sur le village de Chasselay, où elle trouva une patrouille de hussards envoyés dans ce canton pour le soulever contre les Lyonnais représentés comme des brigands qui pillaient, brûlaient et incendiaient tout sur leur passage. Deux ou trois coups de fusils suffirent pour les mettre en fuite : alors, laissant le village sur sa

gauche, le général traversa la grande route, une demi-lieue plus loin au-dessous des Échelles, et gagna la plaine en dirigeant sa marche précipitée sur les montagnes voisines dont on apercevait les crêtes couronnées de bois.

Il s'avançait ainsi vers Morancey, lorsque le tocsin se fit entendre pour la première fois : il sonnait avec force à toute volée. Comme il n'y avait point d'autre issue, Précy faisait ses dispositions pour emporter le bourg au besoin, lorsqu'il rencontra un fermier qui consentit à s'y rendre pour rassurer les habitants et faire taire le signal des alarmes. Effectivement, le tocsin cessa bientôt, et les Lyonnais trouvèrent des hôtes généreux là où ils croyaient rencontrer des ennemis implacables. Ils firent une halte d'une heure à Morancey, et payèrent généreusement le vin et le pain qui leur furent offerts. Il était neuf heures quand la colonne traversa le village d'Alix, la nuit était noire et brumeuse, le général hésita s'il y passerait la nuit; mais la crainte d'être surpris, et la difficulté d'organiser un camp avec des hommes harassés, le déterminèrent à continuer sa marche; il arriva à onze heures dans les bois d'Alix. Là, ses troupes déclarèrent qu'elles ne feraient point un pas de plus; malgré ses craintes il fut donc obligé de faire halte. Il était horriblement fatigué lui-même, car il marchait à pied comme ses soldats, voulant, disait-il, partager avec eux et jusqu'à la fin leurs périls et leurs privations; il ne remontait à cheval qu'à l'approche de quelque danger. Nous avons sous les yeux une lettre qu'il écrivit cinq mois après à un de ses amis; elle est trop longue pour que nous la donnions en entier, citons-en seulement le fragment qui a trait à la fin de cette première journée de la sortie : « L'histoire offre peu d'exemples, dit-il, d'une journée aussi frappante : une ville superbe, la seconde ville de France, l'une des premières du monde par son commerce et par ses richesses, livrée à la merci d'un ennemi féroce et impitoyable, irrité par sa défense inouïe, et allant réaliser toutes les fureurs dont il l'avait menacée; le faible reste de ses défenseurs cherchait son salut dans sa valeur, coupé, dispersé, arrêté et destiné à l'échafaud; le peu que j'avais pu conserver auprès de moi, errant, incertain de pouvoir se sauver, telle était notre position dans les bois d'Alix, le 9 octobre à minuit. Je n'essaierai pas de décrire ce que je souffrais personnellement, mon état ne se rend pas. »

L'armée se remit en marche après quelques heures de repos, en se dirigeant sur la petite ville du bois d'Oingt : elle l'eut en vue à la pointe du jour ; on aurait cru que l'arrivée de la colonne était attendue sur ce point, car sur le plateau nord de la ville, elle trouva une nombreuse réunion des gens du pays achevant de grands apprêts de provisions qu'ils s'empressèrent de mettre à la disposition des Lyonnais avec les apparences de la plus cordiale hospitalité. Ceux-ci, s'arrêtant au commandement de *halte*, formèrent leurs armes en faisceaux, et se mirent en demeure de reposer des forces épuisées par d'incroyables efforts. Le maire de la commune se trouvait au milieu de ses administrés ; c'était un brave homme, nommé Pin, qui avait l'habitude d'aller toutes les semaines à Lyon pour satisfaire aux besoins de son négoce. Tandis que les paysans choquaient leurs verres contre ceux des Lyonnais, et buvaient à leur santé, Pin reconnut parmi eux un jeune homme, commis dans un magasin, avec lequel il avait eu, avant le siége, de nombreuses et fréquentes relations. S'approchant aussitôt de lui, le verre à la main, il le tira à l'écart : « Que » faites-vous là, malheureux ? lui dit-il, vous êtes perdu, fuyez, fuyez » vite ; des troupes nombreuses sont envoyées à votre poursuite ; » nous les attendons d'un moment à l'autre, nous avons reçu des ordres en conséquence, et le déjeuner que nous vous avons offert, » ajouta-t-il avec un accent ému, ce déjeuner n'est qu'un moyen prescrit pour retarder votre marche ; il n'y a pas un instant à perdre ; » je voudrais pouvoir vous sauver tous, pauvres jeunes gens ; impossible, je ne peux sauver que vous ; je vous offre un asile dans ma » maison, acceptez-vous ? » Le jeune homme refusa, disant qu'étant lié d'intime affection avec deux autres jeunes gens, placés dans la même position que lui, il ne pouvait se décider à les abandonner ; il n'accepterait donc l'offre de salut qu'autant qu'elle comprendrait ses deux compagnons. Le maire finit par consentir à cet arrangement ; le jeune homme alors prit congé de lui pour aller prévenir ses deux amis et instruire le général du mouvement perfide préparé contre l'armée. Sur l'avis qu'il venait de recevoir, Précy fit aussitôt circuler dans les rangs l'ordre de se resserrer autour des faisceaux d'armes, de les surveiller et de se tenir prêts au premier signal ; il ne tarda pas à le donner, car un bruit lointain et confus l'avertissait de l'approche des ennemis : il était neuf heures du matin, la colonne avait à peine fait quelques pas en avant qu'un roulement de tambours se fit

entendre, dominé par des vociférations de mort. Les paysans, changeant tout à coup de rôle, s'étaient transformés en assaillants, et s'apprêtant à s'élancer sur la colonne en marche, ils proféraient les cris de : *Rendez-vous, muscadins ! Muscadins, bas les armes ! A mort les muscadins !* Ils étaient tous plus ou moins bien armés avec des fourches, des faux, des bâtons ferrés, des piques et des fusils. Un instant de retard, les Lyonnais eussent été sans doute obligés de disputer aux paysans leurs fusils rangés en faisceaux ; car alors on vit se déployer sur le plateau qu'on venait d'abandonner plusieurs escadrons de dragons et de hussards. La colonne se trouvait dans un bas-fond, position déséspérée pour repousser avantageusement une attaque qui paraissait imminente. Le général, mettant pied à terre, s'élança au pas de course vers une position meilleure, entraînant par son exemple les soldats qui lui restaient. Les paysans, prenant ce mouvement pour une déroute, s'élancèrent à leur tour sur les Lyonnais ; mais le général fit aussitôt faire halte et front à sa colonne qui, par un quart de conversion, ayant la gauche pour pivôt, se trouva subitement en face d'eux. Une simple démonstration hostile suffit pour les disperser, ils se débandèrent aussitôt sans tirer ni recevoir un seul coup de feu. La colonne, remise au port d'arme, reprit sa marche et continua sa direction première.

Il était évident que l'on serait bientôt atteint, car la cavalerie des poursuivants s'était ébranlée de son côté, et d'après l'extrême supériorité numérique de ses forces, on ne pouvait se faire illusion sur le péril de l'attaque ; le tocsin sonnait dans toutes les paroisses ; le tambour, se mêlant au tocsin, retentissait dans tous les villages ; les paysans couronnaient à droite et à gauche toutes les collines, on voyait parmi eux des groupes de femmes, quelques-unes même étaient armées, et ne paraissaient pas les moins acharnées. Cependant l'armée s'avançait toujours, repoussant et balayant devant elle tous ceux qui cherchaient à lui disputer le passage, s'engageant de plus en plus dans un pays fort accidenté, coupé de haies touffues et de fossés profonds qui lui auraient permis de racheter l'infériorité du nombre par le choix des positions, si derrière chaque buisson et chaque fossé il ne se fût pas trouvé des hommes embusqués, prêts à faire feu. Les coups de fusils de ces tirailleurs invisibles firent un mal affreux aux troupes fugitives. Les paysans avaient soin de laisser passer la tête et le centre de la colonne pour tirer à loisir, en toute sécurité, sur

l'arrière-garde. Quand ils avaient abattu un certain nombre d'hommes, ils se disputaient leurs dépouilles, dévalisant les morts et les blessés, et achevant presque toujours inhumainement ceux qui tombaient respirant encore dans leur mains; ils faisaient ensuite un circuit et prenaient un chemin de traverse pour aller s'embusquer de nouveau et recommencer la même manœuvre. Les soldats de ligne cherchèrent vainement à empêcher des actes de barbarie; ils plaignirent du moins les victimes, s'ils ne purent les sauver.

Le général, ainsi poursuivi, parvint à gagner le village de Bagnoles, abandonné en partie à son approche; il y resta près d'une heure, et fit donner à ses troupes, au poids de l'or, du pain et du vin. Ce fut là que, cédant aux nombreuses sollicitations de ses malheureux compagnons d'armes, il consentit à se dépouiller de ses épaulettes, seul indice qu'il eût conservé de son grade; il accepta pareillement le titre de capitaine Antoine; il fut convenu *qu'il avait été tué.*

Il se trouvait à peine à un quart de lieue de Bagnoles qu'un nombreux rassemblement de gardes nationales, de femmes et d'enfants, grossi par les paysans des communes voisines, se portèrent sur ses derrières en jetant des cris affreux. Les gardes nationales, commandées par un vieillard à la tête élevée, un ancien militaire, s'emparèrent aussitôt de la rivière de Chessy, pour couper le chemin d'Amplepuy; les paysans se cachèrent en même temps derrière les haies et les arbres pour tirer à coup sûr et sans danger. Le tocsin sonnait toujours, le rassemblement grossissait à vue d'œil; comme un torrent débordé, il descendait en grondant des montagnes voisines; le général fit serrer les rangs, et au pas de course il dirigea sa marche sur les bois de Saint-Romain, pressé et poursuivi en queue et sur les flancs. Dans l'espace de cinq minutes il reçut deux balles, l'une dans son chapeau, et l'autre dans son habit. Il marchait souvent sur deux colonnes, et quelquefois en bataille pour arrêter l'ennemi, s'avançant à vol d'oiseau toutes les fois que la nature du terrain le permettait. Le tocsin du village de Saint-Vérand redoublant à son approche, l'armée demanda l'ordre de marcher en avant sur le village pour le détruire : les soldats étaient furieux et désespérés de se voir traqués comme des animaux sauvages, et assassinés lâchement sans gloire et sans vengeance : « Vengeons nos frères morts ! s'écrièrent-ils, vengeons-nous » nous-mêmes, général, en avant, et point de quartier : faisons comme

» nos ennemis, répondons au tocsin par l'incendie; laissons derrière » nous, puisqu'il le faut, une trace de sang et de feu. En avant, gé- » néral, massacrons sans pitié, ainsi le veut la loi des représailles. » En avant, général, ordonnez, nous sommes prêts. » Le général eut mille peines à les empêcher de se jeter sur Saint-Vérand, et à leur faire comprendre que le moindre retard pouvait les perdre, en donnant aux troupes parties de Lyon le temps de les investir. Il continua donc sa route en cherchant à traverser la grande route de Lyon à Roanne pour éviter Tarare. Écoutons Précy lui-même : « Le tocsin nous suivait partout, dit-il; les rassemble- » ments s'augmentaient à chaque instant; nous étions fusillés, on » tirait sur nous avec une animosité telle et un si grand achar- » nement qu'on aurait pu croire que l'on chassait des bêtes fé- » roces; et certes, nous étions bien loin de justifier l'idée que l'on » avait de nous; car je puis jurer sur mon honneur que depuis » Lyon jusqu'à Saint-Romain, et quoique exténués de fatigue et de » faim, pas un de mes camarades, non, pas un, ne s'est permis » de prendre un raisin, un seul fruit. J'ai vu tomber plusieurs pay- » sans entre nos mains; j'en ai même arrêté un qui me lançait un » coup de fourche; aucun n'a été maltraité, aucun n'a été blessé; » mais ces malheureux étaient si fortement prévenus qu'aucune » conduite ne pouvait les faire revenir; si j'avais voulu, j'aurais » fait beaucoup de mal, je ne l'ai pas fait, et je me félicite de ma » conduite, car les hommes de bien me jugeront un jour. Les scé- » lérats qui ont tant calomnié les estimables Lyonnais n'ont pu se » rendre leurs imitateurs. »

La modération du général en chef des Lyonnais est belle, sans doute, elle est généreuse et digne d'admiration; mais est-elle bien logique au point de vue militaire? Pourchassé comme il l'était, traqué de buisson en buisson, ne pouvant espérer même une mort prompte et facile, la représaille n'était-elle pas un devoir? Qui sait ce qui serait advenu s'il eût écouté le farouche désespoir de ses soldats, s'il eût ouvert sa marche avec le fer, s'il les eût éclairés avec la torche; qui sait si les habitants de Neuville, de Trévoux, d'Anse, de Villefranche, d'Alix, de la Chassaigne, des Échelles, de Saint-Romain, de Poleymieux, de Saint-Cyr, de Saint-Fortunat, de Saint-Rambert, de Couzon, de Collonges, d'Albigny, et du Mont-d'Or, levés en masse, eussent exterminé des soldats qui ne cherchaient

qu'à se défendre ? Si les Lyonnais avaient incendié un seul village, il n'est pas douteux que les rassemblements de paysans ne se fussent dispersés d'eux-mêmes, pour protéger, garantir leurs habitations menacées, au lieu de faire la chasse à des hommes inoffensifs, qui payaient avec de l'or le chemin qu'on leur indiquait, et les vivres dont ils avaient besoin.

La colonne s'avançait ainsi, toujours poursuivie, et perdant à chaque pas des hommes par le feu de l'ennemi, ou par la fatigue. La cavalerie ennemie, divisée en deux forts détachements, se montrait, par moments, prête à charger les flancs de l'armée ; le plan des chefs qui dirigeaient la poursuite, consistait évidemment à harceler la colonne pour opérer en détail sa ruine complète. Que pouvait le courage contre une semblable tactique ? Les rangs des Lyonnais s'éclaircissaient d'heure en heure, décimés qu'ils étaient encore par deux graves inconvénients, la lassitude et la soif qu'excitait un ardent soleil d'automne ; il était impossible de se procurer un peu d'eau. Aussi voyait-on souvent des hommes, ne pouvant plus se mouvoir, tomber dans le découragement, resister à toutes les observations et rester en arrière ; quelques instants après, on entendait une détonation et des cris de *vive la République ! à bas les Muscadins !* quand, pour se soustraire à une mort plus lente et plus douloureuse, le muscadin n'avait pas terminé lui-même son existence ; plus d'un se brûla la cervelle pour ne pas tomber vivant au pouvoir des ennemis.

Les Lyonnais atteignirent la grande route, à une demi-lieue de Pont-Charat ; il était trois heures : on découvrit à une petite distance les bois de Saint-Romain, et plus près encore la petite rivière de Tarare ; c'est là que l'armée, réduite à cent dix hommes, fit halte pour prendre deux heures de repos. Pendant ce temps, le général, accompagné de son aide-de-camp, George Reysié, officier d'un très-grand mérite, se porta en avant pour reconnaître la position des lieux ; il aperçut bientôt à six cents pas de lui un escadron de hussards et un fort détachement de dragons qui se formaient en bataille ; un peu plus loin, sur sa droite, quatre à cinq mille hommes prenaient également position ; sur sa gauche le même nombre d'ennemis se déployait ; enfin toutes les hauteurs au-dessus des bois de Saint-Romain étaient occupées par des masses de paysans placés en observation. Pour résister à toutes ces forces évaluées au nombre de vingt mille combattants

(tous les villages de cinq à six lieues à la ronde avaient été requis et forcés de prendre les armes), Précy n'avait, nous l'avons dit, que cent dix hommes, mourant de fatigue, de soif et de faim, étendus à terre, sans force et sans espérance; s'ils eussent été attaqués en ce moment, ils périssaient tous infailliblement. Le général le leur fit observer, les conjurant, les suppliant, les menaçant même pour les faire relever. « Soldats, leur disait-il, vous n'êtes donc plus mes bra-» ves, mes héroïques Lyonnais, je ne suis donc plus votre général, » puisque vous ne reconnaissez plus ma voix et mon autorité. Eh ! » bien, périsse alors le capitaine Antoine, car le général Précy ne » veut pas tomber vivant entre les mains des sauvages qui ont dé-» voré le cœur d'un vieux soldat comme moi, du malheureux Guillin » Dumontet; que les braves qui veulent mourir aujourd'hui avec moi » se lèvent et me suivent; la mort est devant nous, mais le ciel est » sur nos têtes, il va s'ouvrir pour nous. » A ces mots prononcés avec action, les cent dix hommes se levèrent et se rangèrent en bataille. « C'est bien, dit Précy, j'ai retrouvé mes braves, nous périrons en-» semble, si notre dernier jour est arrivé ; ce ne sera pas sans gloire, » la postérité va commencer pour nous. »

Le village d'Ancy, situé sur la gauche, paraissait abandonné même par les femmes et les enfants. Précy y dirigea ses pas et le traversa sans obstacle pour longer ensuite les haies. Les voies difficiles pouvaient le garantir des charges de la cavalerie qui devait nécessairement manœuvrer de manière à couper le chemin des bois. Il la rencontra bientôt au milieu d'une petite plaine qu'il lui fallait traverser pour gagner le bois : les dragons et les hussards étaient en ligne, le sabre au poing, prêts à charger.

A l'instant, Précy forme sa troupe en bataille, se met à la tête de son premier peloton et marche rapidement sur la cavalerie dont il essuie une première décharge de mousqueterie, quelques hommes tombent, les rangs se resserrent, et s'avancent toujours sans répondre au feu de l'ennemi; les paysans accourent pour soutenir la cavalerie; mais celle-ci, se trouvant à portée des baïonnettes lyonnaises, se rompt tout à coup et se disperse, entraînée sans doute par un noble sentiment d'admiration, à la vue de cette poignée de braves luttant avec le courage du désespoir, un contre deux cents; on entendit même quelques cris de « Vive les Lyonnais! » Ces cris, arrachés à la générosité des soldats français, ne trouvèrent aucun

écho dans le cœur des paysans ; ils y répondirent par ceux de : *Mort aux muscadins !* « Ainsi, » continue Précy, dans sa lettre que nous a conservée M. L. M. Perenon, auteur d'un poème sur le siége de Lyon ; » ainsi le Lyonnais couronna par l'action la plus intrépide la gloire » dont il s'était déjà couvert pendant le siége ; ainsi, tant qu'il con- » serva un reste de force, il sut en imposer à son ennemi ; mais ce » dernier effort avait entièrement épuisé mes braves, et je touche au » moment le plus affreux de ma vie. Arrivé au bois, je voulais faire » halte, je m'étais arrêté derrière un ravin d'où je pouvais me dé- » fendre et gagner du temps pour prendre du repos ; mais mes com- » pagnons d'armes ne voyaient de salut que sur les hauteurs, et » voulurent les gagner ; il fallut céder à leur désir. Je quittai cepen- » dant le poste à regret, et j'en eus d'autant plus que cette précipi- » tation me fit perdre beaucoup d'hommes qui, tombant de lassi- » tude, se brûlèrent la cervelle pour ne pas tomber au pouvoir d'un » ennemi féroce qui lui aurait fait subir mille morts. »

Le point où l'on se trouvait était assez découvert ; le Crêt de St-Romain-de-Popée se présentait au sud et à peu de distance ; c'était un monticule isolé dont la sommité nue figure assez bien un sein de femme ; son versant nord qu'on avait en vue était en partie couvert de forts taillis, coupés par de larges clairières. La colonne lyonnaise, réduite à quatre-vingts combattants, s'élança sur le chemin qui y conduisait, poursuivie par plus de vingt mille hommes ; et les rassemblements qui la cernaient grossissaient à vue d'œil. Ils n'osèrent cependant pas attaquer de vive force les Lyonnais qui leur en imposaient encore, car tous ceux qui pouvaient se tenir debout, formés par petits postes, tiraient sur l'ennemi et l'arrêtaient par l'idée qu'ils avaient su lui donner de leur courage. Cent cinquante hussards débouchèrent dans le bas du bois ; Précy défendit qu'on tirât sur eux, car ils étaient avec des paysans et criaient : « Rendez-vous, vaillants soldats, nous » admirons votre courage ; mais il est inutile. Rendez-vous, il ne vous » sera fait aucun mal. » Se rendre en ce moment c'était livrer le général, les Lyonnais répondirent : « Nous saurons mourir, mais nous ne nous » rendrons pas. » Alors Reysié s'approcha d'un paysan qu'il vit sans armes, et le pria de lui apporter une cruche de vin, faisant luire à ses yeux une pièce d'or ; le paysan courut la lui chercher. Le moment où les Lyonnais parvinrent au sommet du Crêt de Saint-Romain-de-Popée fut solennel. « Nous voici donc arrivés à notre calvaire, s'é-

« cria le général Précy; comme le Christ, notre Seigneur Dieu, nous » avons versé du sang sur le chemin de notre mort, comme le Christ » nous avons porté notre croix, soyons fiers de cette ressemblance; » soldats! elle est pour nous le gage d'une vie meilleure; dans quel- » ques instants, nous en aurons fini glorieusement avec les choses de » la terre, préparons-nous en soldats chrétiens à recevoir la couronne » que le Dieu des armées promet aux forts et aux vaillants. » Disant ainsi, le général mit un genou en terre pour prier, ses compagnons l'imitèrent; un seul homme resta debout : c'était un prêtre : « Je vous » bénis, dit-il en étendant ses mains sur ses frères d'armes, je vous » bénis au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, » et il ajouta : « En face de la mort le soldat redevient prêtre : pardonnez-moi, Sei- » gneur, si les mains de votre ministre indigne ont versé du sang, » que le mien répandu goutte à goutte serve d'expiation. » Les soldats se relevèrent calmes et résignés devant le présent qui leur échappait, mais pleins d'espérance dans l'avenir qui allait commencer pour eux; écoutons une dernière fois le récit que nous a laissé de la fin de ce drame héroïque le général lui-même.

« Tout était perdu, écrit-il, je n'en pouvais douter; j'éprouvais ce- » pendant un mouvement de jouissance dans cette terrible position : » cette jouissance, il est vrai, déchira plus douloureusement mon âme » que la plus affreuse souffrance; mais je recevais la dernière preuve » de l'amour des Lyonnais. MM. Reysié, Smith et plusieurs autres » m'engagèrent, me supplièrent de me séparer; ils ajoutèrent pour » me décider, qu'ils ne pouvaient capituler si j'étais avec eux : je ne » pus résister à de telles instances. Le jeune Audras surtout, excel- » lent jeune homme, me priait les larmes aux yeux, me serrait les » mains, m'offrait tout ce qu'il avait. J'ai peu vu autant de candeur, » de valeur et de sensibilité réunies. J'allais encore placer quelques » postes, lorsque Smith venant à moi, me dit : Quittez-nous, général, » il n'y a pas un instant à perdre; votre disparition peut nous sauver, » votre présence parmi nous ne peut que hâter notre triste sort. Je » me décidai enfin, et je me jetai dans le bois à quinze pas au plus de » mes postes; je vis bientôt revenir M. Smith, il me dit qu'il y avait » encore quelque espoir de capituler, et je lui fis promettre de venir » me joindre avec Reysié et Audras; il me laissa son manteau et sa » petite provision de chocolat. »

La détermination que venait de prendre le général, malgré sa volonté et son désir de rester parmi ses soldats, ne devait pas les sauver. Un quart d'heure après, un officier supérieur de hussards, accompagné d'un simple hussard, tous deux à pied, se présenta à portée de fusil, indiquant par signes qu'il venait parlementer; l'aide de camp Reysié descendit quelques pas à sa rencontre. L'officier supérieur, admirant l'énergie du petit nombre des Lyonnais, s'exprime en termes honorables pour eux, puis abordant aussitôt la mission dont on l'avait chargé, il propose une capitulation favorable, glorieuse même pour tous les chefs, à l'exception d'un seul, exception qui ne pouvait pas être acceptable. « Des hommes comme vous, dit-il, ne doivent pas » mourir encore, nous vous offrons la vie sauve, vous conserverez » vos armes; ceux qui voudront servir la république recevront dans » nos rangs un grade supérieur au leur, et les autres pourront se » retirer libres, en toute sûreté, où bon leur semblera; la tradition » de votre général est le seul prix qu'il me soit permis de mettre à la » capitulation, livrez-le-moi et vous êtes sauvés. » Cette proposition inattendue fut accueillie par un triste et profond silence, interrompu bientôt par l'aide de camp Reysié: « Le silence des Lyonnais, répon- » dit-il, vous indique assez que votre capitulation est impossible, il » n'est pas un seul de nous, croyez-le bien, qui voudrait acheter son » existence par une lâcheté; car ce serait une lâcheté que nous com- » mettrions, s'il était en notre pouvoir de vous livrer le brave général » que nous avons perdu sans doute, s'il n'a eu le bonheur de vous » échapper. — Précy n'est plus parmi vous? répliqua l'officier parle- » mentaire. — Plus depuis une demi-heure, répondit Reysié; et montrant le cheval du général, placé derrière les rangs, il ajouta : « En » voici la preuve. » Le hussard n'acceptant pas cette explication, il en résulta une altercation assez vive entre les deux officiers. « Précy » est parmi vous, j'en suis sûr, dit le hussard:

» — Il n'y est pas, je te le jure, réplique Reysié.

» — Je le connais.

» — Où donc est-il?

» — Devant moi, car le général des rebelles c'est toi!

» — Tu en as menti, s'écrie Reysié, je ne suis que son aide de » camp; » et prévenant le parlementaire qui avait mis l'épée à la main, il lui cassa la tête d'un coup de pistolet et se fit sauter la

cervelle, en mettant dans sa bouche le canon d'un pistolet de poche. Son corps tomba sans vie sur celui de l'officier qu'il venait d'immoler.

Cet acte fut le signal de l'attaque; les troupes de la Convention, les hussards, exaspérés par la mort d'un de leurs chefs, s'elancèrent en furieux sur le Crêt de Saint-Romain. Le combat devint bientôt une affreuse boucherie où les vaincus tombaient égorgés sous les coups des victorieux. Quelques Lyonnais cependant parvinrent à briser à coups de sabres ces barricades d'hommes que la mort avait jetés sur leur passage, et furent assez heureux pour trouver de généreux abris dans les campagnes voisines.

Le lendemain, les paysans chargés d'enfouir les cadavres, retrouvèrent auprès l'un de l'autre ceux de l'officier républicain et de l'aide de camp du général Précy; la même tombe les reçut tous deux.

CHAPITRE X.

SOMMAIRE : Fin de la sortie. — Continuation du récit du général. — Girard et Gorgeret. — Arrivée à Violay. — Catherine Gourdiat. — Un repas des fugitifs. — Jarrier, Legoux, Madinier et Peyronnet. — Les prisonniers lyonnais à Saint-Romain-de-Popée. — Menaces des paysans. — Générosité des troupes de ligne. — Chaîne des prisonniers dirigés sur Lyon. — Arrivée au faubourg de Vaise. — La prison de Saint-Joseph. — Entrée des troupes assiégeantes. — Premières dispositions. — Proclamation du général Doppet. — Généreuse attitude des troupes républicaines. — Entrée des représentants. — Leur proclamation. — Rétablissement de l'ancienne municipalité. — Désarmement des citoyens. — Décret à ce sujet. — Discorde des représentants du peuple. — Réinstallation du club central. — Réorganisation des comités particuliers. — Sage décret des représentants. — Les prisons pleines. — Commission militaire. — Commission de justice populaire établie à Lyon et à Feurs. — Premières fusillades. — Courage des condamnés. — Impatience du club central. — Javogues. — Horrible harangue.

Jetons un voile épais sur les détails qui devraient accompagner peut-être le récit des malheurs de la sortie; aussi bien n'aurions-nous pas le courage de nous traîner dans cette longue voie calvairienne, qui commence au parc de la Claire et se termine au golgotha de Saint-Romain-de-Popée. Nous craindrions de trouver du sang, beaucoup trop de sang sur notre chemin, car les campagnes tant vantées qui bordent la Saône en sont encore imprégnées. Cinquante années écoulées, les inondations de 1840 elles-mêmes n'ont pu l'effacer entièrement. Passons.... Paix aux victimes, et pardon aux bourreaux! Ecoutons une dernière fois encore le général en chef de l'armée lyonnaise, survivant presque seul aux désastres de ses nobles et malheureux compa-

gnons d'armes, il nous apprendra lui-même la fin du glorieux drame dont il a joué le principal rôle.

Nous l'avons vu se séparant à regret de ses fidèles soldats pour leur laisser une dernière chance de capitulation. « Un quart d'heure après, » dit-il, j'appris que, sous prétexte de fraterniser, et afin de faciliter » leur rapprochement, des hussards escortaient la cruche de vin de- » mandée par mon aide de camp Reysié; d'autres hussards et des dra- » gons s'en emparèrent, en même temps les gardes nationales s'avan- » cèrent de tous côtés. A la fin ils étaient au milieu des Lyonnais, in- » capables de soupçonner une si lâche perfidie; ils parlementaient » avec eux et se fiaient aux promesses faites par les paysans, lors- » que tout à coup ces hussards et ces dragons s'écrient : Tue! tue! » tue! les chargent et les assassinent; j'entends le cliquetis déchirant » des armes de quelques-uns qui se défendaient encore; j'entendis » une voix appeler : *Capitaine Antoine!* un mouvement irrésistible me » fait lever; je cours à mes malheureux amis, lorsqu'un paysan » tombe sur moi, m'appuie son fusil sur la poitrine; j'écarte rapide- » ment son arme, je lui présente un pistolet, je le menace s'il ap- » pelle, s'il crie, s'il ne me quitte pas; il hésite, je fais un mouve- » ment de tirer, il se sauve.

» Mais déjà c'en était fait des malheureux Lyonnais; ils avaient » succombé, je ne pouvais plus les secourir. Je m'enfonce aussitôt » dans le bois, laissant mon manteau, mon épée, et tout ce que m'a- » vait laissé M. Smith : j'arrive dans un fond, je marche sur mes » mains pour le passer; deux hommes me crient : *Général, on vous* » *voit!* je leur fais signe de ne pas crier, je gravis la hauteur, mar- » chant toujours sur mes mains, et je me trouve dans un jeune taillis » très-épais.

» J'avais vu le bois entouré, je craignais de tomber dans quel- » que peloton de paysans, ou d'être aperçu en continuant à marcher; » je me décidai à marcher dans le taillis, il était à trois cents pas du » dernier champ du combat; je n'entendais plus que ces cris : Ren- » dez-vous, Lyonnais! rendez-vous, Muscadins! quelques coups de » fusils et les plaintes déchirantes des malheureux qui étaient dé- » pouillés, mutilés.

» Il était cinq heures et demie, les paysans se répandirent dans » le bois; il en passa deux à côté de moi, ils ne m'aperçurent » pas; la nuit vint, et me fit espérer que, contents d'avoir pillé et

» emmené leurs victimes, ils se retireraient enfin. Je résolus de passer » la nuit dans le taillis, et de n'en sortir qu'à la pointe du jour » pour reconnaître le pays et sortir du bois. Ainsi, je me trouvai » seul, livré à mes réflexions. Il était à peu près deux heures de » la nuit, quand j'aperçus venir à moi deux hommes ; je les recon» nus bientôt, ils étaient des miens, ils avaient pu échapper, ils » m'avaient vu, ils cherchaient à me trouver, l'un d'eux connais» sait le pays.

» Pendant neuf jours entiers, je courus à chaque instant le » danger d'être pris avec mes deux camarades ; couchés pendant le » jour dans les bois, nous n'osions marcher que la nuit, allant » presque au hasard, et évitant les chemins et les maisons ; nous » avons souvent entendu passer près de nous de ces féroces paysans » qui allaient *à la chasse des Lyonnais;* souvent nous avons en» tendu les cris de ceux qu'ils découvraient, et le bruit du coup qui » les assassinait.

» Nous souffrîmes encore l'horreur de la faim et de la soif, ré» duits au sort de ces animaux redoutés qui, affamés, vont cher» cher leur proie dans l'épaisseur des ténèbres. Nous fûmes obli» gés d'errer pendant la nuit, pour découvrir des aliments malsains ; » une nuit entre autres, nous tombâmes dans un champ de na» vets, et en fîmes un avide repas ; réduits ensuite à chercher » une source, un ruisseau, nous n'en trouvions pas toujours pour » apaiser notre soif. Enfin, après neuf jours passés dans ces an» goisses, j'ai trouvé un asile et des vertus, j'ai pu me reposer » sous un toit hospitalier. »

Les deux soldats lyonnais dont parle le général, et qu'il rencontra dans la nuit qui suivit le massacre des débris de son armée, se nommaient, l'un Giraud, et l'autre Gorgeret ; le premier faisait partie des volontaires de Violay, qui avaient si bravement soutenu le siége ; il se mit aussitôt en devoir de sauver les jours de son général, en songeant à les abriter sous un toit de son village. Violay était assez éloigné de Saint-Romain, et la distance qui séparait ces deux communes devait se trouver sillonnée de paysans en armes ; c'était cependant la seule chance de salut qui restait au malheureux chef des Lyonnais, il n'hésita pas à la courir : « Partons, dit-il au dévoué Giraud, allons dans votre pays, Précy se confie à vous. »

A leur sortie du bois, ils aperçurent des paysans courbés sur des cadavres de Lyonnnais; ils les déshabillaient pour voler leur défroque. « Passons, passons vite, » dit Précy en poussant un profond soupir. Après avoir fait mille détours, parcouru un rayon de cinq lieues, et marché toute la nuit, ils se retrouvèrent, au crépuscule du matin, sur le champ de bataille qu'ils avaient quitté la veille. Les paysans, armés de fusils, battaient les bois voisins. Obligés d'attendre le retour de la nuit pour se remettre en route, ils se blottirent alors, et restèrent cachés jusqu'au lendemain derrière d'épaisses broussailles, n'ayant pour toute nourriture que des pastilles de chocolat, et des raves crues que Giraud alla chercher dans un champ voisin, en se traînant sur ses pieds et sur ses mains. Ils souffraient horriblement de la soif; ce lendemain leur parut un siècle. Plus heureux la nuit suivante, ils parvinrent à gagner les bords de la petite rivière de la Tourdine, qu'ils longèrent jusqu'à Pont-Chara, ayant soin d'éviter les chemins frayés et les lieux habités. Ils gravirent ensuite les montagnes d'Affoux avec une extrême difficulté; le général Précy, surtout poursuivi par le souvenir de ses frères d'armes tués, massacrés comme des bêtes sauvages nuisibles, ne pouvait se rendre maître de sa douleur : « Braves Lyonnais! disait-il, héroïques jeunes gens, oh! si la France vous connaissait comme moi! » Sa peine était si amère, qu'il regrettait de n'être pas mort le 29 septembre, à la tête de sa cavalerie; ses forces étaient tellement épuisées qu'il se traînait plutôt qu'il ne marchait, appuyé sur ses deux compagnons, légers d'années et moins impressionnables. Ils arrivèrent enfin à Violay. La première personne qu'ils rencontrèrent fut une vertueuse jeune fille nommée Catherine Gourdiat, que la Providence semblait leur envoyer, pour leur faire éviter un corps de garde qui les aurait arrêtés infailliblement. Par une providentielle circonstance, non moins grande que celle que nous venons de citer, Catherine Gourdiat devint plus tard la femme de Giraud. Sur ces entrefaites, le jour s'était levé; il eût été imprudent de s'aventurer dans le village occupé par un grand nombre de Jacobins, étrangers au pays; il fallut encore une fois attendre le retour de la nuit, et se cacher dans un bois voisin sur la lisière duquel se trouvait la maison d'un homme de bien nommé Jarrier; Giraud, se glissant le long des haies, alla lui demander quelques provisions d'autant plus nécessaires, que

depuis trois jours et demi ses compagnons et lui mouraient de faim. Jarrier lui donna tout ce qu'il avait en réserve; du gros pain de seigle noir, des porreaux crus, un fromage blanc et du lait pour boisson. Telle est la carte du premier repas que Précy, le général en chef de l'armée lyonnaise, Giraud et Gorgeret firent depuis leur sortie de Lyon. La nuit suivante ils se dirigèrent vers la maison de Jarrier, où, sans l'imprudence d'un domestique, ils auraient trouvé sécurité. Ils cherchèrent un asile plus sûr chez un brave homme nommé Legoux. Précy le quitta au bout de quelque temps, et fut recueilli d'abord par Madinier, habitant du hameau de Sainte-Agathe, et ensuite par Peyronnet, digne et vertueux citoyen, qui lui procura les moyens de passer en Suisse.

Avant de suivre les représentants du peuple et l'armée conventionnelle à leur entrée à Lyon, achevons de raconter la dernière période de la sortie. Les prisonniers lyonnais, arrachés à la rage avide des paysans par les cavaliers envoyés à leur poursuite, furent dirigés sur le village de Saint-Romain-de-Popée, et déposés dans un grand bâtiment, espèce de grange construite en bois, jonchée de chenevottes et ouverte à tous les vents. On leur distribua de l'eau, une portion de pain, et on les laissa jusqu'au lendemain sous la garde d'une nombreuse escorte.

Les malheureux Lyonnais, accablés de lassitude, ne tardèrent pas à s'endormir d'un profond sommeil, malgré le péril de leur position; il n'était que trop manifeste, car entre neuf et dix heures du soir ils furent réveillés par le bruit d'une violente discussion surgie à leur sujet entre les paysans et les troupes de ligne. « Ce sont des prêtres et » des royalistes, disaient les premiers, ce sont des contre-révolution- » naires qui ont juré la perte du pauvre peuple, ils méritent la mort. » — Ce sont nos prisonniers, répondaient les soldats commis à leur » garde, ce sont des hommes désarmés, sans défense, dont nous de- » vons compte à nos généraux et aux représentants du peuple, nous » vous supplions de ne point ensanglanter notre victoire. — Vous êtes » de mauvais citoyens, répliquèrent les paysans, des soldats pour rire, » car vous avez peur du sang. Tout celui qui a coulé hier dans nos cam- » pagnes, ce sont nos mains qui l'ont répandu, retirez-vous si vous ne » voulez pas voir comment de vrais Jacobins savent venger la nation. »

Disant ainsi, ils se mirent en disposition d'incendier la grange, et de former autour d'elle un cordon de fourches et de faulx pour repous-

ser dans les flammes tous ceux qui tenteraient de prendre la fuite.

L'orage homicide était près d'éclater, et l'éclair brillait déjà dans les mains des brûleurs d'hommes, lorsque les soldats des compagnies franches parvinrent à le dissiper par leur énergie et leur bonne contenance. Cependant ils furent obligés de menacer de leurs armes les paysans. L'officier de garde contribua puissamment à la conservation des prisonniers (nous regrettons de ne pouvoir donner son nom); il fit plus encore peut-être, il eut la généreuse attention de rassurer lui-même les pauvres captifs lyonnais qui s'attendaient à périr dans les flammes. « Ne craignez rien, leur dit-il, nous avons trop admiré votre » grand courage sur le champ de bataille, après votre défaite; non, de » braves gens comme vous ne doivent point être sacrifiés à l'intrigue » ou à l'erreur; dans quelques jours sans doute, la Convention natio- » nale, essentiellement juste et généreuse, vous rendra libres à la » France. Alors, je l'espère, nous redeviendrons frères, d'ennemis » que nous sommes, et nous n'aurons plus qu'un seul adversaire, » l'étranger. »

Les Lyonnais ne purent que lui serrer la main en signe de reconnaissance, malgré le désir qu'ils éprouvaient de la témoigner autrement aux soldats qui venaient de les sauver; il ne leur restait plus rien, tous étaient complétement dépouillés par les paysans; non-seulement de leur argent, mais encore de leurs vêtements. Quelques-uns d'entre eux n'avaient plus de gilet, plus d'habit, plus de cravate, plus de souliers, le plus grand nombre était privé d'un de ces objets.

Le lendemain, de grand matin, deux rangs de soldats escortèrent les prisonniers sur la route de Lyon. Ceux-ci marchaient deux à deux et les blessés suivaient attachés sur des charrettes. On fit halte à l'Arbresle pour arriver le soir à la Tour, où ces malheureux furent déposés dans un grenier. Le lendemain, le fatal convoi se remit en route. On était au milieu du mois d'octobre, le temps était sombre, le brouillard excessivement froid; par intervalle même, une pluie de givre fouettait les épaules nues des prisonniers qui s'avançaient, mornes et pensifs, vers la ville qu'ils avaient si vaillamment défendue. La marche de cette colonne présentait un aspect étrange et douloureux, auquel les soldats chargés de la conduire n'étaient pas toujours insensibles : plus d'un hussard se défit de son manteau pour en couvrir les membres glacés d'un prisonnier qui parfois s'écriait : « Que de souffrances, mon Dieu, pour mourir! »

A leur arrivée au faubourg de Vaise, les Lyonnais furent accueillis par des vociférations de mort. « *Voici les Muscadins*, criait-on partout : *Voilà les Aristocrates! A mort les Muscadins! A la guillotine les Aristocrates!* » Un rassemblement nombreux de Jacobins les attendait sur la place de la Pyramide. Les clameurs redoublèrent sur ce point quand on les vit approcher. Le rassemblement témoignait même par son attitude les intentions les plus sinistres. « Massacrons ces contre-révolutionnaires, la guillotine ne les fera pas assez souffrir, » disaient les Jacobins, altérés de sang, « partageons-nous leurs membres pour les jeter ensuite dans la Saône, *tue, tue* les Muscadins. » Ce cri lugubre devint tellement général que l'officier de l'escorte crut un instant que l'effet allait suivre la menace. Il avait mis l'épée à la main, et il encourageait les soldats de la compagnie franche à résister jusqu'au bout aux tentatives des assaillants ; ce fut accompagné de ces clameurs que le convoi parvint sur la place des Terreaux ; il était midi.

Le chef de l'escorte, impatient de remettre intact son précieux dépôt, envoya prévenir la commune de l'arrivée des prisonniers faits sur le champ de bataille ou, dans les campagnes, cherchant à fuir. Un membre de la commune parut aussitôt sur le perron de l'Hôtel-de-Ville et prononça à haute et intelligible voix ces mots atroces : « Il » n'y a pas de troupes prêtes pour les exécuter aujourd'hui, qu'on » les conduise dans les prisons de Saint-Joseph, on les fusillera de» main. » Les prisonniers furent aussitôt dirigés sur la prison de Saint-Joseph par la rue Clermont. Ils rencontrèrent sur la place de la Fromagerie quatre ou cinq cents auvergnats de nouvelle levée ; tous armés de piques, et croyant signaler leur courage et faire acte de patriotisme en demandant la mort des muscadins. Ceux-ci parvinrent cependant sains et saufs à Saint-Joseph où ils furent réunis à six cents autres prisonniers dont aucun n'était inscrit sur des registres de geôle, formalité qui fut remplie par des commissaires qui interrogèrent en même temps les détenus, l'un après l'autre. Les prisonniers faits à Saint-Romain et dans les campagnes après la sortie, ne pouvant plus être distingués de leurs compagnons d'infortune, tombèrent dans la loi commune, dont ils ne recueillirent d'autre privilége que celui d'une détention plus prolongée. A l'exception de quatre seulement, échappés aux proscriptions en masse, les autres périrent tous par l'échafaud ou la fusillade.

Tandis que les événements que nous venons de raconter se passaient aux environs de Lyon, Doppet, à la tête des troupes qui lui restaient, faisait son entrée triomphale dans la matinée du 9 octobre. Châteauneuf-Randon était à ses côtés, à cheval. La ville présentait un aspect lugubre : les boutiques et les magasins étaient fermés comme au jour des calamités publiques; on ne rencontrait dans les rues que des femmes et des Jacobins, parcourant la ville aux cris de « Vive la Convention! et meurent les Muscadins! » A la vue des maisons criblées de boulets, sillonnées et déchirées par les bombes ou bien dévorées par l'incendie, les vainqueurs se sentirent pénétrés d'admiration pour l'énergique résistance des Lyonnais vaincus. Quelques-uns même regrettaient au fond de leur âme la victoire qui les avait rendus maîtres de la cité, laissant les Jacobins se livrer seuls à l'enthousiasme du triomphe. Doppet, chargé du placement et de la discipline de l'armée, ne logea point ses soldats chez les citoyens. Il craignait, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans ses mémoires, qu'isolées dans les habitations d'une ville immense, ses troupes ne fussent victimes des perfidies du royalisme, ou bien encore que les fatigues d'un siége aussi long et aussi périlleux, excitant des sentiments de colère dans le cœur de quelques militaires, ils ne se livrassent à de coupables excès. Il en caserna une partie dans les casernes des Collinettes, de la Déserte et du palais Saint-Pierre; l'autre fut campée sur les places Bellecour et des Terreaux; il plaça en outre des corps de garde dans presque toutes les rues et des piquets sur toutes les autres places, inondant la ville entière de fortes patrouilles pour protéger l'ordre public.

Rien ne prouve plus le désir qu'il avait de garantir la sûreté commune que cette proclamation qu'il s'empressa de faire imprimer, publier et afficher.

Le général de l'armée des Alpes aux soldats de la République composant l'armée qui est dans la ville et dans les environs.

« Les soldats de la liberté ne marchent et n'agissent que pour » venger, soutenir et défendre cette même liberté; mais ils ne » sont dignes d'être les soutiens de cette si belle cause que pendant » qu'ils conservent toutes les vertus du républicain et de l'homme » libre. Gardez-vous, soldats Français, gardez-vous de perdre tout

» le mérite de la guerre que vous faites avec tant de gloire. Gardez-vous de vous livrer à ces excès honteux qui vous abaisseraient bientôt au niveau avilissant des rebelles que vous avez si républicainement vaincus.

» Des ennemis du peuple ont sans doute pris le masque du patriotisme pour égarer quelques-uns d'entre vous ; ils cherchent à vous faire, par des actes injustes, oppressifs et arbitraires, outrager l'honneur d'une armée aux travaux de laquelle toute la République applaudit...... soldats ! restez ce que vous avez été. Vous n'avez combattu que pour faire respecter les lois de la Convention nationale ; votre sang a coulé pour rendre à la République une ville que la férocité des aristocrates a plongée dans les plus grands malheurs. Achevez cet ouvrage, respectez les personnes et les propriétés, laissez aux lois le droit de punir les coupables, et apprenez que nul individu n'a celui de s'approprier les biens de ces coupables parce qu'ils appartiennent à la République.

» Je compte assez sur les vertus de mes frères d'armes pour espérer qu'ils se prêteront avec zèle à empêcher et arrêter les désordres.

» Mais à cet avis fraternel, je dois joindre et rappeler les ordres que je n'ai cessé de donner ; les lois condamnent aux peines les plus graves les soldats qui se livrent aux honteux excès du pillage ; chargé de faire exécuter ces lois, je vous rappelle que je le ferai avec vigueur.

» Il est ordonné à tous les chefs de bataillons de veiller sans relâche au maintien de la discipline et de l'ordre dans leurs bataillons respectifs : la moindre négligence sera punie.

» *Signé* DOPPET. »

Hâtons-nous de rendre justice à la pensée qui inspira cette proclamation, et de constater son entier succès. Les soldats de l'armée assiégeante laissèrent aux portes de la ville toute idée de vengeance et d'inimitié ; ils ne virent dans les Lyonnais malheureux et mourant de faim, que des frères dignes de compassion avec lesquels ils partagèrent généreusement leur pain, leurs vivres, toutes leurs provisions ; les représentants du peuple s'associèrent même un instant à cet unanime élan de clémence, en surveillant

l'exécution des ordres qu'ils avaient donnés pour le prompt approvisionnement de la ville. Par leurs soins, les édifices publics, notamment l'église de Saint-Nizier, se transformèrent en de vastes magasins où le retour de l'abondance consola le peuple de Lyon des malheurs sans nombre qu'il avait supportés.

Couthon, Maignet, Châteauneuf-Randon, et Laporte, conduits solennellement à l'Hôtel-de-Ville, le quittèrent, après avoir reçu les hommages des Sans-Culottes, pour aller prendre possession du palais de l'archevêché où les rejoignirent, dans la soirée, Gauthier et Dubois-Crancé. Si nous en croyons l'auteur des *Mémoires sur les causes secrètes de la Révolution*, ces deux représentants n'entrèrent dans la ville que le soir, à la nuit close, bien enfermés, cachés plutôt dans un carrosse où, pour plus de sûreté, ils avaient fait asseoir à leur côté un inspecteur aux vivres qui leur promettait sa protection si elle devenait nécessaire, assurant qu'il avait rendu aux Lyonnais, pendant le bombardement, des services propres à se concilier leur reconnaissance.

Le premier soin des représentants du peuple, fut d'adresser aux troupes une proclamation qui n'était à bien dire que le complément de celle du général Doppet.

« Braves soldats de toutes armes ! leur disaient-ils : vous venez » d'immortaliser votre courage dans le champ de la victoire : la » République reconnaissante en transmettra le souvenir à la pos» térité.

» Avant d'entrer dans Lyon, vous avez tous juré d'y faire respec» ter les personnes et les propriétés, et ce serment solennel ne sera » pas vain puisqu'il vous a été dicté par le sentiment de votre » gloire.

» Il pourrait être cependant, hors de l'armée, des malveillants » qui se livrassent au pillage dans le dessein perfide d'en attri» buer l'infamie aux braves républicains qui la composent : nous » recommandons ces scélérats à votre surveillance ; arrêtez-les, » dénoncez-les, et nous en ferons prompte justice.

» Quiconque sera pris à piller sera fusillé dans les 24 heures.

» *Les représentants du peuple,*

» *Signé* : G. COUTHON, SEB. DELAPORTE, MAIGNET. »

Les mêmes représentants, assistés de Bassal et de Reynaud, leurs collègues à la Convention, procédèrent ensuite à la réinstallation provisoire des officiers municipaux que la victoire du 29 mai avait chassés de l'Hôtel-de-Ville. L'arrêté suivant, qui les réintégrait dans leurs fonctions, fut également imprimé et affiché sur tous les murs de la ville.

« Les représentants du peuple Delaporte, Couthon, Maignet, Bas-
» sal et Reynaud, arrêtent : que le citoyen Bertrand, maire, et les
» citoyens Vincent-Noël-Claude Gravier, Pierre Chazot, Jean Richard,
» Gilbert Roch, Louis Dubois, Charles Turin, Carteron, Bourchenu,
» Milou et Etienne Boyet, officiers municipaux, reprendront à l'in-
» stant les fonctions auxquelles ils avaient été arrachés par les con-
» tre-révolutionnaires qui ont opprimé pendant trop longtemps les
» bons citoyens dans la ville de Lyon ; et qu'ils composeront pro-
» visoirement à eux seuls le corps municipal, sauf à augmenter le
» nombre des membres, s'il y a lieu, et à nommer incessamment le
» conseil général de la commune. Toutes autres autorités exerçant le
» pouvoir municipal demeurent dès ce moment supprimées. Le ci-
» toyen Emery, désigné par le maire, remplira les fonctions de pro-
» cureur de la commune. »

En même temps Couthon, Delaporte et Maignet adoptaient une mesure, convertie bientôt en décret, « par laquelle tous les citoyens étaient tenus de déposer, dans le même jour, leurs armes dans le lieu des séances de leurs sections respectives, sous peine d'être considérés comme rebelles, et punis comme tels. Le comité de surveillance, spécialement chargé de l'exécution du présent arrêté, nommait deux de ses membres, pour, conjointement avec deux commissaires de la municipalité, faire des visites domiciliaires, et s'assurer si le dépôt des armes était fait exactement. »

Cet arrêté prévenait en partie un décret que Barrère fit rendre le lendemain, après avoir lu au sein de la Convention une lettre de Châteauneuf-Randon sur les opérations du siége. Ce décret n'eut son exécution que quelque temps après ; il était ainsi conçu :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du
» comité de salut public, décrète :

ARTICLE PREMIER.

» Il sera nommé par la Convention nationale, sur la présentation » du comité de salut public, une commission extraordinaire compo- » sée de cinq membres, pour faire punir militairement et sans délai » les contre-révolutionnaires de Lyon.

ART. II.

» Tous les habitants seront désarmés ; leurs armes seront sur-le- » champ distribuées aux défenseurs de la république. Une partie » sera remise aux patriotes de Lyon qui ont été opprimés par les ri- » ches et par les contre-révolutionnaires.

ART. III.

» La ville de Lyon sera détruite ; tout ce qui fut habité par le riche » sera démoli ; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations » des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement consa- » crés à l'industrie, et les monuments réservés à l'humanité et à » l'instruction publique.

ART. IV.

» Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la républi- » que. La réunion des maisons conservées portera désormais le » nom de *Ville affranchie.*

ART. V.

» Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à » la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, » avec cette inscription :

» LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ ,

» LYON N'EST PLUS.

» LE DIX-HUITIÈME JOUR DU PREMIER MOIS,

» L'AN DEUXIÈME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

» UNE ET INDIVISIBLE.

ART. VI.

» Les représentants du peuple nommeront sur-le-champ des com-
» missaires pour faire le tableau de toutes les propriétés qui ont ap-
» partenu aux riches et aux contre-révolutionnaires de Lyon, pour
» être statué incessamment par la Convention sur les moyens d'exé-
» cution du décret qui a affecté ces biens à l'indemnité des pa-
» triotes.

» Collationné conforme aux originaux remis sur le bureau de la
» Convention nationale.

» *Signé* LOUIS, *secrétaire.* »

La discorde que nous avons signalée à la fin du siége s'envenimait de plus en plus entre les représentants du peuple; elle prenait un caractère d'acrimonie telle que la Convention donna des ordres sévères pour le retour immédiat de Gauthier et de Dubois-Crancé. Celui-ci voulut faire, avant son départ pour Paris, acte de puissance, autant pour complaire aux Jacobins, que pour laisser à ses successeurs des éléments de perturbation. Profitant de l'initiative que ses confrères avaient prise en rappelant à la municipalité les proscrits du 29 mai, il réinstalla lui-même, le club central dans l'église de Saint-Nizier : il présida cette séance, remarquable par la présence des principaux officiers de l'armée assiégeante, celle des anciens chefs des clubistes, et les discours incendiaires qui furent prononcés dans cette circonstance.

La harangue de Doppet, toute véhémente qu'elle fût, se trouva pâle auprès de celle du fougueux représentant du peuple, qui parvint à outrepasser les furibondes divagations de Challier. Aussi les sans-culottes s'empressèrent-ils, le lendemain, à mettre en œuvre les mesures extraordinaires que Dubois avait admises en principe la veille. Ils réorganisèrent leurs comités particuliers et leurs clubs de sections sur le pied où ils étaient avant le 29 mai, cherchant à régulariser les vengeances individuelles, et les dénonciations qui devaient les débarrasser d'un ennemi, ou leur attribuer la fortune d'un riche; mais prévoyant tout ce qu'une semblable mesure pouvait avoir de funeste; dans un moment où toutes les passions se trouvaient en jeu, Couthon, Châteauneuf-Randon et Maignet publièrent aussitôt un décret fort sage, dont voici le texte :

« Considérant qu'à la suite du siége que Lyon vient d'essuyer, les » passions individuelles des citoyens, les uns contre les autres, doivent » encore fermenter d'une manière préjudiciable à l'ordre public; » qu'il importe de rétablir promptement de nouvelles autorités à la » place des anciennes; que les malveillants pourraient profiter du » moment de stagnation, qui est la suite nécessaire d'une désorgani- » sation totale, pour souffler encore dans les assemblées le feu de la » discorde civile, dont elles ont été trop longtemps agitées.

» Arrêtent que, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, il » est défendu aux citoyens de s'assembler en sections; en cas de con- » travention, les assemblées seront dissoutes par la force publique, » et les présidents et les secrétaires mis en état d'arrestation et punis » comme rebelles : les comités particuliers desdites sections sont in- » terdits sous les mêmes peines portées contre les membres qui ne » cesseront pas leurs fonctions.

» La municipalité tiendra la main à l'exécution des présentes, qui » seront transcrites sur les registres, imprimées et affichées partout » où il appartiendra, pour que personne n'en prétende cause d'igno- » rance.

» *Les représentants du peuple,*

» G. COUTHON, CHATEAUNEUF-RANDON et MAIGNET. »

Tandis que les délégués de la Convention reconstituaient les pouvoirs à Lyon, des commissaires nommés par eux dirigeaient des poursuites actives, non-seulement contre les citoyens qui avaient porté les armes pendant le siége, mais encore contre tous ceux qui, d'une manière directe ou indirecte, avaient secondé ou propagé le mouvement de la résistance à l'oppression.

Pour juger les captifs, dont les prisons de la ville regorgeaient, les représentants du peuple instituèrent la commission militaire. Les membres de cette commission, présidée par le citoyen Massot, commencèrent leurs fonctions le 11 octobre; c'étaient les citoyens Béranger, Faure, David, Pellegrin, Pelletier, Mercier et Brunière, renouvelés plus tard, en partie du moins. Le président Massot fut remplacé par le lieutenant-colonel de gendarmerie Grandmaison, dont le véritable nom était Guillaume-Hubert Gault.

Comme cette commission, établie spécialement pour juger les

Lyonnais pris les armes à la main, ne remplissait pas le but expéditif que les représentants s'étaient proposé, Couthon, Maignet, Séb. Delaporte et Châteauneuf-Randon organisèrent, sous le nom de commission de justice populaire, un tribunal particulier, destiné à juger les Lyonnais qui avaient pris part au mouvement insurrectionnel de Lyon, sans avoir cependant porté les armes.

Les motifs de la création de cette commission et sa composition sont expliqués par le texte de l'arrêté suivant :

« Considérant que les rebelles du département de Rhône-et-Loire » se divisent en plusieurs classes; que les uns ont été pris les armes » à la main et doivent être jugés militairement; que d'autres, après » avoir porté les armes, ont eu la précaution de les quitter au moment de leur défaite; que d'autres, enfin, ont pris part à la révolte, » sans porter les armes, et ont tout fait pour favoriser la contre-ré- » volution qui se préparait dans la ville de Lyon, en remplissant près » l'armée des rebelles des fonctions civiles et administratives; que » ces derniers doivent être jugés d'une manière différente et par » d'autres tribunaux;

» Considérant que les outrages faits à la majesté nationale, les » attentats commis contre la souveraineté du peuple, les égards » que l'on doit à l'opinion publique, demandent une prompte ven- » geance;

» Considérant que dans un moment où les citoyens qui composaient » les tribunaux de cette ville, ayant pris part à la rébellion, sont ou » en fuite ou détenus dans les maisons d'arrêt, que dès lors il de- » vient indispensable de creer un nouveau tribunal;

» Voulant assurer la prompte punition des coupables et rendre sans » délai la liberté à ceux qui seraient reconnus innocents, arrête ce » qui suit :

» 1° Il sera formée une commission de justice populaire, chargée de » juger tous les individus prévenus d'avoir pris part à la contre-révo- » lution qui s'est manifestée dans la ville de Lyon, autres que ceux » qui ont été pris les armes à la main.

» 2° Elle sera divisée en deux sections; l'une siégera dans cette » ville, l'autre dans celle de Feurs.

» 3° Chaque section sera composée de cinq juges, d'un accusateur » public et d'un greffier.

» 4° Cette commission jugera révolutionnairement sans appel, ni » recours au tribunal de cassation, conformément aux lois déjà rendues.

» 5° La section établie dans cette ville sera composée du citoyen » Dorfeuille, commissaire des représentants du peuple à Roanne, » qui remplira les fonctions de président; des citoyens Chambon, » commissaire des représentants du peuple dans le département de » Saône-et-Loire; Roullion, instituteur au collége de Clermont- » Ferrand; Cousin, administrateur du département de l'Ardèche; » d'Aumale, secrétaire des représentants. Le citoyen Merle, accusa- » teur public à Bourg, département de l'Ain, remplira les fonc- » tions d'accusateur public près ladite commission, et le citoyen » Gatier, celle de greffier.

» 6° La section qui siégera dans la ville de Feurs sera compo- » sée des citoyens Lafaye jeune, commissaire des représentants du » peuple dans le département de Rhône-et-Loire, qui remplira les » fonctions de président; Faillant, officier municipal de la ville de » Riom; Meyrand, administrateur du district d'Issoire; Bouscarat, » notable de la ville de Clermont-Ferrand, et Valette, juge du tri- » bunal de Marvejols. Le citoyen Dubieu, commissaire national du » district de Thiers, fera les fonctions d'accusateur public près ladite » commission, et le citoyen Clavel, celle de greffier.

» 7° La section qui siégera dans cette ville entrera en fonctions » dans les quatre jours qui suivront la publication de la présente » proclamation, et sera installée par la municipalité provisoire qui » recevra son serment.

» 8° Celle établie dans la ville de Feurs entrera en fonctions » dans la huitaine à compter de ce jour; elle sera installée par la » municipalité de ladite ville, qui recevra également son serment.

» 9° Les citoyens qui rempliront des fonctions dans cette com- » mission, jouiront du traitement accordé aux juges des tribunaux » criminels.

» 10° La municipalité, la société populaire et le comité de sur- » veillance de Lyon et de Feurs, nommeront dans le jour même de » la publication du présent arrêté, à haute et intelligible voix, cha- » cun dans la ville où ils sont établis, leurs jurés de jugement au » nombre prescrit par les décrets.

» 11° Ces jurés exerceront jusqu'à ce qu'il en aura été autrement » ordonné.

» 12° Tous les citoyens appelés à remplir fes fonctions de juges ou » jurés, ne pourront refuser de se rendre à leurs postes sous peine » d'être considérés comme suspects.

» Le présent arrêté sera imprimé, lu, publié et affiché partout où » il en sera besoin. »

(*Suivent les signatures des quatre Représentants.*)

Ainsi constituée, la commission de justice populaire, retardée par les formes judiciaires et entravée par les formalités du jury, ne prononça son premier jugement que le 1er novembre. La commission militaire, plus expéditive, avait déjà fait fusiller sur la place Bellecour plusieurs chefs de l'armée lyonnaise. Trois aides de camp du général Précy, les premières victimes de ces exécutions sanglantes, ouvrirent dignement la longue série des suppliciés. Le 12 octobre, à dix heures du matin, Barthélemy-Ferus Plantigny, Louis-Elzéa Villeneuve et François-Joseph Lebon, marchèrent à la mort avec un courage vrai, sans ostentation; placés devant le piquet chargé de les fusiller, ils s'embrassèrent tous les trois et tombèrent en criant : *Vive le Roi!* Le surlendemain trois nouvelles victimes, l'adjudant-général de Melon, le lieutenant-colonel Griffet-Labéame et le célèbre ingénieur Smith moururent avec la même intrépidité. Smith avait résolu dans la matinée un problème fort important, dont il a emporté le secret dans la tombe. Chaque jour le silence de mort qui avait succédé dans la ville aux bruits de la bataille se trouvait interrompu par de fréquentes détonations; chaque jour on voyait passer, aux mêmes heures, des condamnés s'avançant d'un pas ferme et assuré au lieu des exécutions : il faudrait un cadre beaucoup plus vaste que celui de cette histoire pour enregistrer toutes les particularités qui signalèrent les vengeances de la Convention, tous les exemples d'incroyable stoïcisme qui accompagnèrent les martyrs de la résistance à l'oppression. Chappuy-Maubou, capitaine des chasseurs à cheval, et Claude-Abel de Vichy, colonel de la cavalerie lyonnaise, se rendirent au lieu de leur supplice en répétant à pleine voix les paroles du chant des cavaliers lyonnais. Bémani ne démentit point l'admirable fermeté dont il avait fait preuve pendant le siége; sa mort fut digne de ses vigoureuses proclamations. Il lut, pendant qu'on le conduisait de la prison sur la place Bellecour pour y être fusillé. Arrivé au

lieu de l'exécution, il demanda deux minutes pour achever la dernière page de son chapitre, puis il ferma son livre, le mit dans sa poche, croisa les bras sur sa poitrine et reçut la mort avec le calme qu'avaient montré ses prédécesseurs. Le brave général Rimbert de la Roche-Negli, voulant commander lui-même le feu, eut une altercation avec le chef du détachement qui devait le fusiller : « Mauvais soldat » de réquisition, lui dit-il, voyant qu'il persistait à donner le signal, « puisque tu ne sais pas la déférence qu'on doit à un général, apprends » le respect qui est dû aux morts ; » puis se tournant vers le peloton de grenadiers, il s'écria avec vivacité : « Feu donc, j... f...... » Gaspard Clermont-Tonnerre, retardé dans sa marche par une blessure qu'il avait reçue à la cuisse pendant le siége, s'écria plusieurs fois durant le trajet de la prison à Bellecour. « Eh ! pas si vite, messieurs de l'escorte, vous êtes donc bien pressés ? » Obligé de s'arrêter un instant dans la rue Saint-Dominique, il disait au peuple qui se pressait sur son passage : « Si je suis pâle, si je me traîne plutôt que je ne marche, ne » croyez pas, mes amis, que ce soit de peur, vous m'avez vu à l'œu- » vre, et ce n'est pas la première fois que je vais au feu ; d'ailleurs » un Clermont-Tonnerre ne craint pas la *foudre*. » Il mourut en riant, et satisfait de son jeu de mot. Chappuy-Maubou, le frère du capitaine de chasseurs à cheval, qui l'avait précédé dans la tombe, fut admirable au jour de son exécution. C'était un ancien colonel d'artillerie et l'un des meilleurs officiers de son arme ; il avait soutenu le siége avec valeur en qualité de lieutenant-colonel des bombardiers. En apprenant sa condamnation, ses anciens officiers, qui faisaient partie de l'armée conventionnelle, demandèrent sa grâce aux représentants du peuple, qui l'accordèrent conditionnellement ; il devait accepter, pour sauver sa tête, le grade de général de brigade dans les armées de la république. Il le refusa au moment de son exécution. « Non, s'écria-t-il en » déchirant le brevet qu'on lui présentait avec l'ordre de sa mise » en liberté, non, jamais je ne servirai dans les rangs de ceux qui » ont combattu contre la religion et contre le roi, avec ceux qui » ont assassiné mon frère ; la mort plutôt, vive le roi ! » Un instant après il avait rejoint son frère. Il fuma jusqu'au dernier moment dans une fort belle pipe, avec toute l'insouciance d'un vieux soldat. En attendant le jour où la commission de justice populaire devait commencer sa fatale mission, le club central, impatienté de ce long retard, se livrait à toutes les exagérations de la haine et de la férocité. « Dans

» cet horrible repaire, dit l'abbé Guillon, on n'entendait que des cris » de sang et de pillage; c'était comme le hurlement des bêtes féroces, » lorsqu'attroupées elles expriment leur faim carnivore dans les bois » qui en frémissent. Une voix surpassait toutes les autres, ajoute- » t-il, et même les faisait taire, pour en indiquer les moyens et pour » leur assurer la pâture; cette voix était celle d'un violent et d'un » brutal séide de Dubois-Crancé, c'était celle de Javogues. »

Peu d'hommes ont montré, pendant la Révolution, une férocité systématique plus grande que Javogues; il est parvenu à réaliser les théories sanglantes de Challier; il a même surpassé, sur un plus petit théâtre, les cruautés qui ont marqué avec du sang, dans l'histoire de la Révolution française, les noms de Robespierre et de Marat; Javogues n'avait qu'une seule pensée dans le cœur, qu'une seule parole sur les lèvres, du sang, du sang encore, toujours du sang. « Votre » premier devoir, ô patriotes! » s'écriait-il à l'époque dont nous parlons, et au sein de ce club réorganisé par Dubois-Crancé : « votre » premier devoir, ô patriotes, si toutefois vous méritez ce nom, c'est » de dénoncer les jurés et les juges par qui Challier et Riard, ces » martyrs de votre cause, ont péri. Dans les circonstances où nous » sommes, le patriotisme ne serait pas satisfait, si les dénonciations » connaissaient quelques bornes et quelques ménagements. Eh! quels » hommes hors de cette enceinte peuvent être épargnés? Vouez donc, » vouez au dernier supplice tous ceux qui composèrent vos autori- » tés constituées, depuis le jour de votre oppression. Vouez à la » mort tous ceux qui portèrent les armes contre la liberté. Dénon- » cer, dénoncez tous les riches et ceux qui recèlent leurs effets.... » dénoncez les prêtres, les gens de loi.... dénoncez.... oui, dénoncer » son père, est une vertu pour un républicain. Eh! que faites-vous, » pusillanimes ouvriers, dans ces travaux de l'industrie où l'opulence » vous tient avilis? sortez de cette servitude, pour en demander rai- » son au riche qui vous y comprime avec des biens dont il n'est que » le ravisseur et qui sont le patrimoine même des Sans-Culottes. Ren- » versez sa fortune, renversez ses édifices; les débris vous en appar- » tiennent. C'est par là que vous vous élèverez à cette égalité sublime, » base de la vraie liberté, principe de vigueur chez un peuple guer- » rier, à qui le commerce et les arts doivent être inutiles. »

— Ainsi disait Javogues.

CHAPITRE XI.

SOMMAIRE : Discours de Javogues. — Les craintes qu'ils inspirent. — Alarmes et décret de Couthon. — Listes de proscriptions déposées par Dubois-Crancé sur le bureau de la Convention. — Lettre de Couthon à Saint-Just. — Son opinion sur les Lyonnais. — Remplacement des juges de paix. — Mise de la ville en état de siége. — Arrêté du 25 octobre. — Les façades de Bellecour et le château de Pierre-Scise voués à la destruction. — Discours de Couthon à ce sujet. — Tordeix, directeur des démolitions. — Mécontentement du peuple lyonnais. — Arrestation d'une femme âgée. — Solde des démolisseurs. — Arrêté des représentants contre les vols des démolisseurs. — Continuation des fusillades. — Comité révolutionnaire. — Les suspects. — Lettre des représentants aux membres du club central. — Dorfeuille. — Oraison funèbre de Challier. — Orgie. — Inauguration de la commission de justice populaire. — Discours d'ouverture prononcé par Dorfeuille.

Les discours de Javogues, inspirés par le plus fougueux fanatisme, trouvèrent de l'écho dans le cœur des clubistes qui ne demandaient pas mieux que de renverser les fortunes et les édifices des riches pour s'en approprier les débris et devenir riches à leur tour. Le farouche tribun de Montbrison avait trouvé le meilleur champ pour fertiliser les passions populaires. En y semant ainsi le germe de ce qu'il appelait la vertu républicaine, il était sûr d'y récolter bientôt le fruit du crime. Couthon lui-même eut peur des doctrines que l'homme de Dubois-Crancé osait mettre en principes, et il tenta de réprimer le désordre de ses pensées politiques par un arrêté dont le but était de prévenir les excès qui devaient en être la conséquence toute naturelle.

Ce décret, formulé en 7 articles, disait :

« 1° Nul ne pourra être privé de sa liberté qu'en vertu d'un arrêté » des représentants du peuple, ou d'un mandat d'arrêt d'une autorité » constituée.

» 2° Il ne pourra être apposé de scellés qu'en vertu d'un ordre » émané des représentants du peuple ou d'une autorité constituée.

» 3° Tout individu qui en aura fait emprisonner un autre, ou qui » l'aura privé de la jouissance de sa propriété par la voie des scel- » lés ou autrement sans un ordre légitime, sera regardé comme un » ennemi du peuple et mis de suite en état d'arrestation.

» 4° Le fonctionnaire public qui aura abusé de sa place pour op- » primer des citoyens, et pour s'emparer de leurs propriétés, sera » dégradé publiquement et exposé pendant trois jours consécutifs sur » une des places publiques de cette ville, avec un écriteau portant son » nom, sa qualité, et ces mots : *Prévaricateur dans ses fonctions.*

» 5° Les individus incarcérés jusqu'à ce jour, ou ceux qui pourraient » l'être également par la suite ne seront relaxés que par un arrêté » des représentants du peuple, ou qu'autant qu'ils seront acquittés » par un jugement d'un tribunal.

» 6° Tous les bons citoyens sont invités, au nom de la patrie, de la » justice et de l'humanité, à dénoncer avec courage aux représen- » tants du peuple les abus, les iniquités et les prévarications dont » ils seraient les victimes ou qui pourraient être à leur connaissance.

» 7° Le présent arrêté sera imprimé dans le jour avec appareil » par la municipalité; imprimé et affiché, tant dans cette ville que » dans le département.

» *Les Représentants du peuple,*

» COUTHON, MAIGNET, DELAPORTE *et* CHATEAUNEUF-RANDON. »

L'état des choses relatives aux Lyonnais prenait une tournure fâcheuse à Paris; les jacobins mettaient tout en œuvre pour aiguillonner la Convention contre la malheureuse ville *criblée de blessures*, selon l'expression pittoresque du général Doppet, *et qui pouvait à peine se tenir debout.* Le premier soin de Dubois-Crancé, en arrivant à Paris, avait été de déposer, sur le bureau de la Convention, la noble réponse que les Lyonnais avaient faite le 17 août à sa me-

naçante sommation. « Cette réponse, dit-il, signée individuellement par vingt mille rebelles, est une précieuse pièce de conviction; elle prouve admirablement la rebellion des signataires contre la Convention et contre la France. » Pour mieux faire agréer son épouvantable proposition, il la convertit en une question d'argent qui, dans la circonstance critique où se trouvait le budget de la République, ne devait supporter aucune difficulté. Il représenta perfidement, contre toute apparence de vérité, les signataires comme les plus riches habitants de la ville de Lyon; le séquestre de leurs biens devait procurer à la République une somme énorme.

Sur sa demande, appuyée par Billaud-Varennes, la Convention décréta que la réponse avec ses vingt mille signatures serait imprimée et envoyée par le comité de salut public aux représentants du peuple dans Lyon, pour les guider dans leurs opérations judiciaires.

La position devenait tellement difficile et inquiétante pour Couthon, que pour se soustraire à la terrible responsabilité des événements qu'il prévoyait, il écrivit confidentiellement à Saint-Just, l'un des membres les plus influents du comité de salut public, pour le prier de lui faire obtenir son changement et son envoi dans les départements du Midi. Pour justifier sa demande, il mit en avant le délabrement de sa santé, *et l'impossibilité de faire mouvoir très-activement la population Lyonnaise en faveur d'un système politique.* Le texte de sa lettre est remarquable en ce qu'il fait connaître l'opinion qu'il avait des Lyonnais en octobre 1793.

« Je vis, mandait-il, à son ami du comité de salut public, je vis » dans un pays qui avait besoin d'être entièrement régénéré. Le » peuple y avait été tenu si étroitement enchaîné par les riches qu'il » ne se doutait pour ainsi dire pas de la Révolution. Il a fallu re- » monter avec lui à l'Alphabet, et quand il a su que la déclaration » des droits n'était pas une chimère, il est devenu tout autre.

» Ce n'est pourtant pas encore le peuple de Paris, ni celui du » Puy-de-Dôme, il s'en faut diablement. Je crois que l'on est stu- » pide ici par tempérament, et que les brouillards du Rhône et » de la Saône portent dans l'atmosphère une vapeur qui épaissit » également les idées. Nous avons demandé une colonie de jacobins » dont les efforts réunis aux nôtres donneront au peuple de *ville*

» *affranchie* une éducation nouvelle qui rendra nulle, je l'espère, les » influences du climat......... J'ai chargé Daumale, notre secrétaire, » parti depuis quelques jours avec des dépêches pour le comité, de » demander si je pouvais conserver le télescope de l'infâme Précy. » Mande-moi si le comité pense que je puisse sans inconvénients re- » tenir cette pièce. » Cette appréciation du caractère lyonnais, faite par Couthon, était fausse en tous points, et c'était sans doute à travers le voile sanglant qui obscurcissait ses yeux, qu'il avoit observé la *prétendue stupidité* d'un peuple aussi noble, aussi fort que le peuple de Lyon.

En attendant son remplacement, il ne laissait pas passer un seul jour sans prendre une nouvelle mesure, sans formuler un nouveau décret, enchaînant et traînant à la remorque ses autres collègues qui formaient le corps dont il était l'âme et la tête. Par un arrêté du 14 octobre, et sous le prétexte que les citoyens qui avaient été honorés de la confiance du peuple et appelés à remplir les fonctions administratives et judiciaires dans la ville de Lyon ne s'étaient presque tous servis de l'autorité qui leur avait été confiée, que pour essayer de renverser la République et de rétablir la royauté, il destituait tous les citoyens qui remplissaient les fonctions de juges de paix au moment du siége et pendant le siége; le jacobin Fillon, seul maintenu dans ses fonctions, était invité à les continuer dans le canton de l'Hôtel-Dieu. Couthon chargeait en outre le comité de surveillance de mettre les autres juges de paix en état d'arrestation, pour être aussitôt conduits devant la commission de justice populaire commise à l'instruction de leur procès.

Les citoyens nommés pour remplir les fonctions des destitués furent les citoyens Gras, Cadet, pour le canton de la Halle aux Blés; Berchet, pour le canton de la Maison Commune; Déléas, pour le canton de la Montagne; Giraud-Guerre, pour le canton de Nord-Ouest; Julien, pour le canton de la Réunion; Veyret, pour le canton de la Métropole; Julien, pour le canton de l'Ancienne Ville, et Regny père, pour celui de Nord-Est.

Le 16 octobre, il déclara la ville de Lyon en état de siége (1). Par un autre arrêté, il pourvoyait à l'approvisionnement de la ville menacée d'une disette égale à celle qu'il avait trouvée lors de l'en-

(1) Voir Pièces justificatives.

trée des troupes de la Convention. Il entrait même à ce sujet dans les plus petits détails (1). Enfin, pour mettre à exécution les différents décrets promulgués jusqu'à ce jour, il publia le 25 octobre l'arrêté suivant qui en était le résumé le plus exact.

« ... Les représentants du peuple, voulant réparer les omissions » volontaires ou involontaires qui pourraient avoir été faites dans » l'exécution des mesures dont on s'est occupé, et assurer sur-le-» champ l'exécution de toutes celles qui auraient été négligées ou » donner plus d'activité et d'ensemble à celles qui auraient com-» mencé à être suivies, arrêtent :

» 1° La municipalité et le commandant de la place se transpor-» teront dans la journée de demain auprès des représentants du » peuple pour leur rendre compte, chacun à leur égard, de l'exé-» cution des différents arrêtés ci-dessus énoncés.

» 2° Il sera fait dans la journée de demain, par la force mili-» taire et avec la plus sévère exactitude, de nouvelles visites domi-» ciliaires, pour la recherche des armes. Le commandant de la place » prendra les précautions les plus sûres, pour que dans le même » temps ces visites aient lieu dans tous les quartiers de la ville.

» 3° Tout citoyen, comme faisant partie de la garde nationale, sera » tenu d'exhiber du récépissé qui lui a été fourni lors du dépôt de » ses armes dans sa section ou à la municipalité, ou d'indiquer » par qui et comment elles lui ont été enlevées. Celui qui ne jus-» tifierait pas en avoir été dépouillé par une force majeure avant » l'arrivée des troupes de la République dans cette ville, sera re-» gardé comme suspect et, comme tel, mis en état d'arrestation.

» 4° Celui qui sera reconnu avoir caché ses armes, sera regardé » comme un conspirateur qui chercherait à se ménager des moyens » de tramer et d'exécuter de nouveaux complots contre la Répu-» blique; il sera livré à la commission de justice populaire pour » être puni de mort. Le dénonciateur aura bien mérité de la pa-» trie, et recevra d'elle une récompense proportionnée au service » qu'il aura rendu.

» 5° Tout citoyen qui aura recélé chez lui des armes, et qui n'en » aura pas donné avis à la municipalité, sera puni de la même peine.

» 6° Le commandant de la place rendra compte aux représen-

(1) Voir Pièces justificatives.

» tants, dès le lendemain, du succès de ces nouvelles visites domi-» ciliaires.

» 7° La fonderie des canons et la fabrique des poudres existantes » dans cette ville seront transférées dans les lieux qui seront in-» cessamment indiqués.

» 8° Défenses les plus expresses sont faites à tous les citoyens, » ainsi qu'à tous les étrangers, de fabriquer dans cette ville aucune » arme, de quelque nature qu'elle soit, et d'y travailler de la poudre; » ceux qui y contreviendront seront traduits devant la commission » de justice populaire, et punis de mort.

» 9° Les maisons qui forment la place dite de Bellecour seront » de suite démolies comme celles qui annoncent le plus de faste, » et qui offensent le plus la sévérité des mœurs républicaines.

» 10° La municipalité donnera les ordres les plus précis pour que, » dans la journée de demain, toutes les maisons qui forment un » des côtés de cette place soient évacuées par ceux qui les habitent.

» 11° Elle fera trouver à huit heures du matin, sur cette place, au » moins six cents ouvriers avec des pioches, marteaux, haches, leviers » et autres instruments propres à la démolition. Dans le cas où elle » ne pourrait se procurer volontairement le nombre d'ouvriers, elle » les mettra en réquisition.

» 12° Les représentants du peuple à qui la Convention nationale » a confié la tâche importante de venger la nation, se rendront à huit » heures du matin dans la place de Bellecour, et porteront, au nom » de la République, les premiers coups à ces demeures orgueilleuses.

» 13° Un pareil nombre au moins d'ouvriers seront en même » temps et pareillement employés à la démolition des murs et rem-» parts qui sont autour de cette ville, ainsi que de la maison de » Pierre-Scize.

» 14° Si cette ville ne pouvait fournir le nombre d'ouvriers néces-» saires à cette démolition, il en sera appelé des départements voisins.

» 15° Pour fournir aux frais de cette démolition ainsi qu'à l'en-» tretien des indigents qui ne peuvent se procurer leur subsistance » par le travail, il sera fait provisoirement un emprunt de six mil-» lions sur les citoyens autres que ceux dont les biens sont dans » le cas de la confiscation.

» 16° La municipalité est chargée dans deux jours, à compter de

» celui-ci, de faire la répartition de cette somme en observant les » proportions prescrites par les décrets et instructions envoyés par » la Convention pour l'exécution de l'arrêté pris par le département de l'Hérault, le mois de mai dernier.

» 17° Elle est autorisée, pour donner plus de perfection à cette » répartition, d'appeler auprès d'elle deux membres de chaque comité révolutionnaire établi dans cette ville.

» 18° Elle est chargée de présenter les rôles de répartition qu'elle » aura faits, le lendemain même de l'échéance du délai, pour qu'ils » soient revêtus de l'approbation des représentants, et que la somme » en soit payée dans la huitaine.

» 19° Ceux qui seraient en retard de payer cette somme après » l'expiration de ce délai, seront imposés à une double somme, » et leurs biens séquestrés jusqu'à ce paiement.

» 20° Cette somme sera versée, à mesure de la perception qui en » sera faite, dans la caisse du trésorier de la ville, qui rendra » compte de l'emploi en rapportant les pièces justificatives et les » quittances des parties prenantes.

» 21° Les citoyens Frétille et Maymat sont nommés pour veiller » et diriger toutes les démolitions qui auront lieu dans cette ville.

» 22° Sur l'emplacement des maisons qui forment actuellement » la place de Bellecour, sera élevée la colonne désignée par l'article 5 du décret du 12 de ce mois.

» 23° Le présent arrêté sera imprimé, lu, publié et affiché partout où besoin sera.

« *Les Représentants du peuple*,

» MAIGNET, G. COUTHON, CHÂTEAUNEUF-RANDON, S. DELAPORTE. »

Un écrivain de mérite, rapportant dans son *Histoire des crimes commis pendant la Révolution*, que sous la monarchie française les rois avaient posé pendant quatorze siècles la première pierre des monuments, des palais et des édifices publics, établit un singulier rapprochement avec les usages du régime républicain. « Les Montagnards » et les législateurs de la Convention, dit-il, donnaient, contradictoirement avec les rois de France, le premier coup de marteau qui devait renverser les édifices publics, les palais et les monuments. »

Le lendemain de l'arrêté que nous venons de reproduire, les représentants du peuple, accompagnés des officiers municipaux de la ville

et de ses principales autorités, se rendirent, à sept heures et demie du matin, sur la place Bellecour, où les attendaient plusieurs centaines d'ouvriers armés de tous les instruments nécessaires aux démolitions. Les flots du peuple, avide de ce nouveau spectacle et courant au-devant de la destruction, se pressaient et s'amoncelaient sur leurs pas. Les cris obligés des fêtes républicaines, les vociférations de mort, les imprécations, les anathèmes contre les rois, les tyrans, les royalistes, les prêtres, les riches et les honnêtes gens se faisaient entendre de toutes parts, exprimant ainsi *la satisfaction publique*. Arrivés devant la maison Cibeins, située sur la place Bellecour et formant l'angle de la rue des Deux-Maisons, les représentants du peuple proclamèrent eux-mêmes, en présence des citoyens rassemblés autour d'eux, le décret de la Convention nationale et leurs arrêtés; puis l'un d'eux, Couthon, porté sur les épaules d'un Jacobin robuste nommé Letellier, s'armant d'un marteau, le bras levé, prêt à frapper, prononça les paroles suivantes : « Au nom de la souveraineté » du peuple outragée dans cette ville, en exécution du décret de la » Convention nationale et de nos arrêtés, nous frappons de mort ces » habitations du crime, dont la royale magnificence insultait à la mi- » sère du peuple et à la simplicité des mœurs républicaines. Puisse cet » exemple terrible effrayer les générations futures et apprendre à l'u- » nivers que si la nation française, toujours grande, toujours juste, » sait honorer et récompenser la vertu, elle sait aussi abhorrer le » crime et punir les rebelles. »

Prononçant ces derniers mots, le paralytique Couthon porta trois coups à la maison proscrite et cria trois fois : *Vive la République!* exclamations électriques qui se communiquèrent en un instant à tout le peuple rassemblé. De la place Bellecour, vouée désormais au marteau des Vandales de la révolution, les représentants se dirigèrent dans le même ordre vers le château fort de Pierre-Scize pour recommencer le même cérémonial. Le procès-verbal des premières démolitions qui eurent lieu dans Ville-Affranchie, rapporte que « le premier » soin des représentants du peuple, en arrivant au château fort, fut de » rendre aux malheureux prisonniers qu'il renfermait, la visite de » consolation qu'ils leur devaient; quelques-uns d'entre eux, reconnus » innocents ont été mis en liberté, et sont allés se réunir avec » une joie attendrissante au grand nombre d'ouvriers qui avaient » été appelés pour la démolition. Les représentants du peuple étant

» montés au sommet de cette tour monstrueuse qui fut si long- » temps l'effroi du genre humain, ont rendu le ciel impatient de la » voir tomber, témoin du coup mortel qu'ils lui ont porté au nom » du peuple et de l'humanité. A ce signal des milliers de bras » se sont levés pour écraser cet édifice hideux dont l'existence fit » frémir la nature et ne fut cependant qu'un des moindres crimes » des rois. »

Le procès-verbal dont nous venons de donner cet extrait est signé :

G. COUTHON, MAIGNET, S. DELAPORTE, CHATEAUNEUF-RANDON.

Les maire et officiers municipaux de Ville-Affranchie,

BERTRAND, *maire;* L. EMERY, CARTERON, ROCH, DESTEFANIS, ARNAUD-FIZON, CHAZOT, *officiers municipaux.*

Si l'on en croit l'abbé Guillon, la démolition des façades ne commença point alors; leurs nombreux habitants n'ayant point eu le temps de déménager et de se pourvoir d'autres habitations. Ces façades étaient fort belles : chacune d'elles formant cinq vastes corps de bâtiments solidement construits, liés et parfaitement harmonisés entre eux, présentait l'aspect d'un magnifique palais percé de trente-cinq fenêtres, et ornés d'autant de balcons sur la même ligne et aux trois étages dont elle se composait, sans comprendre le rez-de-chaussée, enrichi de magnifiques appartements séparés entre eux par cinq grandes portes-cochères d'une majestueuse ordonnance. Ces deux façades, élevées d'après les dessins de Robert-Décotte, premier architecte de Louis XIV, élève et beau-frère du célèbre Mansart, étaient généralement habitées par les familles lyonnaises, riches, retirées du commerce ou de l'échevinage, presque toutes attachées par les traditions du sang et les formes aristocratiques au pouvoir de l'ancien régime.

Ce fut un Auvergnat nommé Tordeix, un ex-ultra-royaliste, selon l'expression de Robespierre, qui revendiqua l'honneur de la destruction matérielle des façades et du château de Pierre-Scize; les citoyens Fretille et Maymat, désignés par Couthon pour surveiller et diriger les démolitions, relevaient directement de Tordeix qui en était le directeur.

Cependant le travail du nivellement n'avançait point, l'on manquait encore de bras et d'outils : la masse du peuple ne comprenant point l'avantage qui résulterait pour lui du renversement d'un grand nombre de maisons où plus d'une fois il avait rencontré des mains amies et bienfaisantes prêtes à le secourir dans ses peines et ses détresses, laissait à des ouvriers étrangers, jacobins, lyonnais ou sans-culottes, auvergnats pour la plupart, le soin de la dévastation. Le bon peuple de Lyon voyait avec peine les mains mercenaires employées à renverser les édifices qui faisaient l'ornement de sa ville; chaque coup de marteau retentissait tristement dans son cœur, et provoquait des murmures contre lesquels les représentants du peuple se crurent obligés de sévir quelquefois. Couthon fit emprisonner et renvoya devant la commission de justice populaire une vieille femme pour avoir dit à un groupe de travailleurs : « La République ne sera pas plus riche que devant » quand elle aura rasé nos façades, nos belles maisons et dévasté » nos places; nous n'en serons que plus pauvres, nous, et voilà » tout; car ce ne sera pas la République qui nous donnera du » bois l'hiver, quand nous aurons froid; du pain, quand le travail » n'ira pas, et que nos pauvres *canuts se serreront le ventre.* Les » bonnes gens du bon Dieu que la République met à la rue, nous » donnnaient tout cela quand nous en avions besoin, et sans demander merci. »

Pour activer les démolitions, Couthon eut recours aux moyens de la réquisition; la réquisition était une arme puissante dans les mains des représentants du peuple : il publia un arrêté qui obligeait chacune des trente-deux sections de la ville à fournir chaque jour trente démolisseurs, et la garnison, quatre cents hommes; cet arrêté porta à 1360 le nombre d'ouvriers spécialement réservés au nivellement. Les comités révolutionnaires de la ville fournirent les pinces, les marteaux, les haches, les brouettes, les tombereaux, tous les outils indispensables à un travail de ce genre. L'arrêté de Couthon invitait même à l'œuvre les femmes, les enfants et les vieillards, leur promettant un salaire généreusement proportionné à leur âge, à leur sexe et à leur force.

Les hommes vigoureux de vingt à soixante ans avaient un salaire de 3 livres.

Les sexagénaires	35	sous.
Les enfants de neuf années à quatorze et *des deux sexes*	20	»
Les enfants mâles de quatorze à vingt ans	35	»
Les enfants du sexe féminin de quatorze à vingt ans	25	»
Les femmes de vingt-cinq à soixante ans	30	»
Les femmes au-dessus de soixante ans	20	»

Cette armée de travailleurs était divisée en plusieurs brigades commandées chacune par un chef aux appointements de quatre livres par journées. Les menuisiers, les charpentiers, les serruriers, tous les corps d'état employés à ce travail jouissaient également du même salaire.

Les différentes brigades formaient trois divisions; l'une était employée dans l'intérieur de la ville, l'autre au château fort de Pierre-Scize, et la troisième aux murs d'enceinte et aux remparts.

Un article spécial de cet arrêté réglait ainsi l'emploi des matériaux provenant des édifices démolis : « Les commissaires ne perdront jamais de vue que ces matériaux sont le gage de la veuve et des enfants des patriotes égorgés, du bon citoyen proscrit par les conspirateurs, celui de tous les indigents de cette ville. Quels motifs pour porter la plus sévère surveillance dans leur conservation! La République doit y trouver aussi des ressources immenses. C'est avec du fer qu'elle forge les armes avec lesquelles elle terrasse les tyrans: eh bien! les édifices de ces riches conspirateurs doivent lui en fournir des quantités immenses.

» Les commissaires formeront différents dépôts, tous relatifs aux différents objets que doivent produire ces démolitions. Dans les uns, ils mettront les pierres et les moellons, dans d'autres les bois, dans ceux-ci les fers, dans ceux-là les restants de meubles qui, incrustés dans les murs, n'auront pu en être détachés qu'au moment de leur démolition. Ces deux derniers objets doivent être renfermés sous clé. La municipalité indiquera aux commissaires les lieux qu'elle croira les plus propres à former ces dépôts; elle choisira des édifices vastes et sûrs pour les y fermer.

» Toutes les semaines, les commissaires auront soin de faire la pesée des fers et l'inventaire des meubles qui proviendront de ces démolitions. Ils porteront sur un registre qu'ils tiendront à cet

» effet, et qui sera paraphé par le maire de cette ville, le résul-
» tat de ces différentes opérations.

» A mesure qu'ils feront des délivrances de ces objets en vertu des » ordres des représentants du peuple ou du conseil exécutif, ils les » porteront sur un second registre également paraphé par le maire; » ces différents objets étant sous leur responsabilité, c'est à eux seuls » que la garde en est confiée sous la surveillance de la municipalité.

» S'il se présente des acquéreurs pour des matériaux autres que » pour les fers, qui seront soigneusement conservés, les commissaires » en feront faire publiquement la vente en présence d'un membre » de chaque corps administratif de cette ville et à la chaleur des en- » chères. »

Ce paragraphe ne satisfit pas davantage le peuple de Lyon qui raisonne juste souvent, malgré *la stupidité de son tempérament* et l'observation de Couthon : « Puisque les matériaux des démolitions sont » le gage de la veuve et des enfants des patriotes, du bon citoyen, et » de tous les indigents de la ville, les représentants du peuple feraient » bien mieux, disait-il, de leur donner ou de vendre à leur profit » les édifices et les hôtels marqués pour la destruction : la république » et les bénéficiaires y trouveraient leur compte. » D'un autre côté, les jacobins démolisseurs, se disant fils, amis ou frères des patriotes victimes des prétendus égorgements provoqués par les conspirateurs, ne se faisaient aucun scrupule de s'approprier par anticipation les valeurs qui leur appartenaient, disaient-ils, de droit, d'après le texte de l'arrêté précité.

Parmi les objets qui disparaissaient chaque jour, il s'en trouvait de précieux et de toute nature, dont quelques-uns même firent la fortune de ceux qui s'en emparèrent clandestinement. Instruits de ces abus, et voulant les prévenir, les représentants du peuple firent placarder la proclamation suivante :

« Citoyens,

» De nombreuses dilapidations se commettent dans les bâtiments » condamnés à la démolition; à chaque instant des meubles et des » matériaux disparaissent : l'on dirait, à voir l'air d'assurance avec le- » quel ces délits se commettent, que ceux qui s'en rendent coupa-

» bles regardent tous ces objets comme leur patrimoine exclusif. » Sans doute ils sont le patrimoine des pauvres, celui de la veuve et » des enfants de ces malheureux patriotes égorgés ou réduits à la » misère par ces infâmes contre-révolutionnaires qui ont si longtemps » gouverné cette ville ; mais ils dédaignent tous ces objets de luxe » auxquels le voleur s'attache, et ils savent que ce qui forme le gage » de l'indemnité commune, n'appartient pas à tel ou à tel individu ; » que permettre à chacun de s'assurer ainsi la part qui lui revien- » drait, ce serait tout accorder à la force, ou à la hardiesse, ou à l'as- » tuce, et ne rien laisser à la timidité, à l'innocence ou à la faiblesse. » Ils n'ont sans doute rien à prétendre dans le partage que la nation » fera du produit de ces dépouilles, ceux qui osent recourir à des » moyens aussi infâmes pour se les assurer ; ils font sans doute par- » tie de ces scélérats à qui d'autres brigands ouvrirent les portes des » prisons qui les séparaient de la société, pour les employer aux tra- » vaux du siége ; ils étaient bien dignes de figurer ensemble dans » une pareille entreprise ! L'homme honnête, celui à qui la Conven- » tion a destiné le produit de ces démolitions, rougirait de les par- » tager avec celui que l'opinion publique accuserait d'avoir pris part à » ces vols ; il attend que la nation lui offre elle-même l'indemnité » qu'elle lui a promise. Elle lui sera payée avec exactitude, parce que » ses malheurs la lui assurent, et qu'il continuera à honorer la cause » qu'il a défendue. L'échafaud sera l'unique partage de celui qui ose- » rait enlever le patrimoine des vrais sans-culottes.

» En conséquence les représentants du peuple chargent leurs com- » missaires employés à la démolition de cette ville, de dénoncer à » l'accusateur public, près la commission de justice populaire, tous » les vols et enlèvements faits dans les maisons qu'on démolit ou qui » seront désignées pour être démolies.

» L'accusateur public rendra plainte, et le tribunal instruira ré- » volutionnairement la procédure contre les auteurs de ce délit. Il » est enjoint au chef de brigade de faire arrêter et dénoncer de suite » à l'accusateur public tous ceux qu'ils saisiront avec des meubles » et matériaux provenant de ces démolitions, quelle que soit leur va- » leur. Dans le cas où ils négligeraient de le faire, ils seront destitués » par les commissaires.

» Pour assurer leurs arrestations, les chefs de brigade sont auto- » risés à demander main-forte au corps de garde le plus voisin d'où

» ils trouveront les voleurs. Le commandant ne pourra, à peine
» de destitution, la leur refuser.

» Il sera formé avec soin des chantiers où seront déposés les dé-
» bris des matériaux qui ne peuvent être employés qu'au chauffage :
» toutes les semaines ils seront partagés par les commissaires entre
» les citoyens de cette ville et ceux de la garnison. La portion des-
» tinée à la garnison sera d'un tiers ; les deux autres tiers appar-
» tiendront aux habitants de la ville ; la municipalité fera verser
» dans chaque section la portion des matériaux qui lui reviendra
» en raison de la population indigente qu'elle renferme. Le comité
» révolutionnaire de chaque section la répartira dans les familles
» indigentes.

» La présente proclamation sera imprimée, publiée et affichée par-
» tout où besoin sera.

Les représentants du peuple,

CHATEAUNEUF-RANDON, MAIGNET, DELAPORTE, COUTHON, ALBITTE.

Ce dernier venait de quitter le département de l'Ain pour seconder les représentants envoyés à Lyon, dans leur travail de régénération lyonnaise.

Pendant que les délégués de la Convention multipliaient ainsi leurs arrêtés et leurs proclamations, la commission militaire, indifférente à tout ce qui se passait autour d'elle, poursuivait sans relâche le cours de sa fatale mission, en envoyant chaque jour de nouvelles victimes à la mort. L'heure des exécutions était toujours la même ; le lieu de la scène seul avait changé. La place des Terreaux jouissait alors du triste privilége de voir couler le sang et de recevoir le dernier soupir des suppliciés.

Le neveu du général Précy, l'un de ses aides de camp, le brave Cudel de Mont-Colomb, marcha, depuis la prison de Roanne jusqu'à la place des Terreaux, avec un courage extraordinaire ; plusieurs centaines de sans-culottes entouraient l'escorte qui le conduisait, disant : « *A bas le Muscadin! à la guillotine l'émigré! à mort le royaliste! C'est un gueux de contre-révolutionnaire, c'est le neveu de Précy.* »

Mont-Colomb, s'avançant d'un pas ferme et le sourire sur les lèvres, répondait : « Oui, je suis royaliste ; oui, je suis le neveu du gé-
» néral Précy, et je m'en fais gloire autant que vous devriez, vous

» tous sans-culottes, avoir honte d'être les ennemis de la France; je » ne voudrais pas, ajoutait-il, échanger la balle que je vais recevoir » dans la poitrine pour tout l'or que votre Convention nous a volé. » Il ne voulut pas qu'on lui bandât les yeux, disant qu'un Muscadin ne craignait pas la mort, qu'il voulait la braver en face et voir venir le coup de fusil qui devait le tuer. Au moment suprême, il s'écria : « Je » meurs pour mon Dieu, pour la France et pour le roi. » Le lieutenant-colonel Boulay, arivant au pied de l'Hôtel-de-Ville, régla sa montre, et la remettant au chef du piquet chargé de l'exécution, il lui dit : « Prends cette montre, je te la donne, conserve-la en souvenir de moi, » et rappelle-toi l'heure à laquelle sera mort un Muscadin lyonnais, » qui n'a qu'un seul regret, celui de n'avoir pu recevoir les consola- » tions d'un prêtre catholique. »

Parmi les nombreuses victimes exécutées militairement, on vit mourir également avec intrépidité l'abbé Cervier, l'ancien curé de Saint-Georges, et l'un des grands vicaires de l'évêque constitutionnel. Cervier avait accepté l'un des premiers la constitution civile du clergé; il demanda cinq minutes pour recommander son âme à Dieu et recevoir, en priant, le coup fatal. Les hussards Joannin de Rilsem et Jacob de Vesoul, qui avaient abandonné leur drapeau à la suite d'un déjeuner avec le cavalier lyonnais Deboze, périrent le même jour. « Je m'en » f..., disait le premier aux nombreux spectateurs qui encombraient » la place, nous méritons la mort, Jacob et moi ; c'est dommage pour- » tant que Deboze ne soit pas de la partie; comme autrefois, la fête » serait complète. » Reconnaissant parmi la foule le président de la commission qui l'avait condamné, il le fit prier de s'approcher de lui, ayant une confidence excessivement grave à lui faire avant de mourir. Grandmaison se hâta de se rendre à son désir. « C'est une commis- » sion qui intéressera la République, dont je vais te charger pour les » représentants du peuple, lui dit Joannin en se penchant à son oreille; » tu leur diras, de ma part, et confidentiellement, que je me f... d'eux » et que je les em..... ainsi que toi, si cela peut te faire plaisir. » L'adjudant-général de Vinezac, condamné à être fusillé avec lui, interrompit une prière qu'il adressait à Dieu pour dire en riant à son compagnon d'infortune : « Tu seras donc toujours le même? — Oui, » mon général, répondit Joannin, à moins que par un grand hasard » je ne vous suive au ciel : alors, c'est f...., je me convertirai. »

Pour donner plus d'essor, aux arrestations, plus d'élan aux opéra-

tions de la commission militaire, les représentants du peuple établirent un comité révolutionnaire, composé de sept membres, à chacun desquels on alloua un traitement annuel de deux mille livres. Leurs fonctions consistaient à faire traduire au comité central tous les gens suspects, et les gens suspects étaient, aux termes de l'article 2 de la loi relative à eux :

1° Tous les individus qui, par leur conduite, leurs relations, leurs propos ou leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemis de la liberté.

2° Ceux qui ne pouvaient pas justifier, de la manière prescrite par la loi du 21 mars précédent, de leurs moyens d'existence, et de leurs devoirs civiques.

3° Ceux à qui il avait été refusé des certificats de civisme.

4° Les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention.

5° Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils, filles, frères ou sœurs d'émigrés qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution.

6° Les riches, les agioteurs, les banquiers, les accapareurs, les usuriers, et notamment les membres de l'assemblée départementale, des administrations créées le 29 mai, ceux qui même avaient à cette époque les fonctions qu'ils exerçaient avant, les présidents et les secrétaires des sections, ceux des comités, les commandants de bataillons, l'état-major du général Précy, tous les citoyens qui avaient participé au jugement de Challier et des autres victimes classées dans la même catégorie.

Ils donnèrent encore une plus grande extension à tous les moyens d'investigation qu'ils avaient en leur pouvoir, en adressant la lettre suivante aux membres du club central.

Ville-Affranchie, le 8e jour du 2e mois de l'an II de la République, une et indivisible.

« Frères et amis,

» Il existe dans une des salles de l'administration du district de

» cette ville, à ce qu'on nous assure, des cartons contenant des pa-
» piers qui peuvent nous fournir les renseignements les plus impor-
» tants sur les causes et les auteurs de la rébellion que les troupes
» de la République ont étouffée dans cette cité; nous avons arrêté que
» ces cartons seraient transportés à la municipalité, et que le dépouil-
» lement des papiers qu'ils renfermaient serait fait en présence de
» deux commissaires du district de la campagne et de la société.
» Nous vous invitons donc à nommer deux d'entre vous qui se trans-
» porteront à la municipalité sur-le-champ, et de là iront avec les
» autres commissaires au district. Ne perdez pas de temps, frères et
» amis : quand il s'agit de servir la chose publique, des républicains
» doivent être toujours prêts.

» Salut et fraternité.

» *Les représentants du peuple*,

» G. COUTHON, MAIGNET, CHATEAUNEUF-RANDON, SEB. LA PORTE. »

La commission de justice populaire était vierge encore d'exécution, malgré l'impatience active de son président, qui profita de l'arrivée d'Albitte pour presser les opérations de ce tribunal. En attendant le 2 novembre, jour où l'on devait inaugurer la mise en fonctions de la guillotine, Dorfeuille présida en plein air, sur la place des Terreaux une séance publique du club central, remarquable par l'oraison funèbre de Challier qu'il prononça avec une véhémence peu commune. Elle fut digne de celui qui l'avait inspirée : nous croyons devoir la reproduire.

« Il est mort! s'écria Dorfeuille d'un son de voix pathétique, en pro-
» menant ses regards sur la foule assemblée; il est mort pour la
» patrie! et nous sommes assemblés pour célébrer sa gloire et
» pour jurer de l'imiter; dans cette ville régénérée, dans ces murs
» purifiés, nous avons voulu donner à cette cérémonie d'un peuple
» nouveau, le dôme céleste pour voûte, les astres pour flambeaux et
» la liberté pour pontife. Être suprême, ce culte est digne de toi : point
» d'intermédiaire entre l'homme et la divinité. Le cœur du juste est
» ton temple; l'encens qui te convient, c'est le parfum de ses vertus.
» Créateur de la nature et de la liberté, jette un moment tes regards

» au milieu de nous; des républicains t'implorent, et s'ils négligent » aujourd'hui de baisser leurs fronts et de plier le genou devant toi, » c'est pour donner à leurs hommages un caractère plus auguste, » c'est pour agrandir à tes yeux l'humanité.

» Il est mort assassiné celui que nous pleurons, il est mort assassiné » judiciairement. Ville impure, Sodôme nouvelle, ce n'était donc pas » assez pour toi d'avoir enfanté, d'avoir colporté pendant deux siècles » tous les genres de corruption par tes manufactures et ton com- » merce, d'avoir empoisonné de ton luxe et de tes vices, la France, » l'Europe, le monde entier; il te fallait encore, pour couronner ton » opprobre, donner à la République naissante l'exemple d'un crime » nouveau, travestir des bourreaux en juges, violer la justice sur les » marches de son temple, égorger la vertu au nom de la patrie. Les » monstres! ils l'ont commis ce forfait; et je vois qu'ils respirent » encore. O douleur! le front de ma patrie s'est couvert d'un voile, » et la république entière a crié vengeance. Challier, nous te la de- » vons; Challier, tu l'obtiendras; Challier, je te la promets ici au nom » du peuple français. Martyr de la liberté, tu fus immolé par des » scélérats; martyr de la liberté, le sang des scélérats est l'eau lus- » trale qui convient à tes mânes.

» Aristocrates fanatiques, serpents des cours, bourreaux qui l'avez » accusé, condamné, massacré, que lui reprochiez-vous? De l'exagéra- » tion, un patriotisme outré, une popularité dangereuse? Misérables! » ainsi vous vous arrogiez impudemment la prérogative de poser la » borne où doit s'arrêter l'amour de la patrie et de la reconnaissance » du peuple! Ainsi, vous annonciez que c'est entre vos mains que l'É- » ternel a déposé l'équerre et le compas des vertus humaines! négo- » ciants avides et corrompus, femmes gangrenées de débauches, » d'adultères et de prostitutions, tyrans du peuple, il vous seyait bien » de juger l'ami du peuple! Etait-ce à Messaline à prononcer sur Bru- » tus? était-ce à Sardanapale à condamner Socrate? Scélérats, nous » vous pardonnerions peut-être de détourner les yeux au nom de la » liberté : la liberté veut de grands cœurs, des cœurs purs; elle n'est » pas faite pour vous. Nous vous permettrions peut-être de mécon- » naître les vertus : elles vous sont étrangères; mais si vous ne pouvez » les comprendre, au moins ne les assassinez pas; ou si la fièvre du » crime vous brûle encore, si vous avez l'audace d'essayer par des » forfaits nouveaux à légitimer vos forfaits passés, si vous prétendez

» enfin justifier l'échafaud où monta notre ami, dites, dites avec le » courage des scélérats : Nous avons tué Challier, nous le tuerions » encore ; nous n'avons pas assez de vertus pour une République. » Il nous faut un code particulier dont les deux premiers articles » soient la proscription du peuple et la guerre à l'Eternel. Bri- » gands ! à ces traits nous vous reconnaîtrons et nous ne vous » craindrons pas.

» Et toi, peuple toujours bon, toujours sensible quand tu n'es » pas trompé, apprends donc à distinguer tes amis d'avec tes as- » sassins, Challier d'avec ses bourreaux. Les monstres ! ils chan- » tèrent à son supplice ; peuple désabusé, pleure aujourd'hui, pleure » à son triomphe. Les larmes du pauvre sont l'apothéose de » l'homme juste. Enfants de la liberté, c'est dans cette même place » que Challier quitta la vie ; c'est ici que mourut de la mort des » criminels le plus innocent des hommes. O vous qui formez ce » groupe à ma droite, ô citoyens, vous foulez les pavés où coula » son sang.

» Arrivé sur son lit de mort qu'il appelait son lit de triomphe, Chal- » lier voulut parler ; mais le roulement des tambours et les vocifèra- » tions des scélérats étouffèrent sa voix. Il se tourna vers l'un des » assistants et lui adressa ces mots, ces propres mots : « Dis au peuple » que je meurs pour la liberté, que je serais heureux si ma mort et » mon sang pouvaient la consolider ; je n'ai qu'une grâce à demander » au peuple de Lyon, c'est que je sois la seule victime et qu'il pardonne » à toutes les autres. » Monté sur l'échafaud il dit : « Je donne mon âme » à l'Éternel, mon cœur aux patriotes et mon corps aux scélérats. » » Enfin sous le fer fatal, et frappé d'un premier coup, insensible à la » douleur et ne pensant qu'à la patrie, il agitait sa tête mourante et » criait au bourreau : « Attache-moi donc une cocarde, je meurs pour » la liberté. »

» Citoyens, n'ajoutons rien à ces faits ; méditons-les en si- » lence. Pleurons, pleurons tous ; et que nos larmes soient au- » jourd'hui notre seule éloquence. Honneur à Challier ! Vive la » République ! »

Cette fête funèbre, comme toutes les fêtes des représentants du peuple à Lyon, se termina par une orgie dont le président Dorfeuille recueillit tous les honneurs. On l'entoura, on le félicita de son ardent

patriotisme, de l'élévation de ses pensées et de la pureté de ses maximes : l'ex-comédien se trouvait parfaitement en scène; il oublia cependant, dans les bras des femmes impures, la tempérance et la modestie, ces deux belles vertus qui constituaient l'austérité des mœurs républicaines. Au comble de ses vœux, il présida, le 1er novembre, à l'installation de la commission de justice populaire prête àcommencer ses terribles fonctions. C'est encore le sien qui mérita les honneurs des divers discours qui furent prononcés à cette occasion.

« Citoyens représentants, dit-il, nous répondrons à votre con-
» fiance, nous répondrons à l'attente de la République entière dont
» vous êtes les organes. Impassibles comme la loi, nous prononce-
» rons comme elle, et les impulsions humaines nous seront étran-
» gères. Nous n'écouterons, dans l'exercice de nos devoirs, d'autre
» passion que celle du bien public; et nous osons assurer d'avance
» que ce tribunal sera le protecteur de l'innocence et l'exterminateur
» du crime.
» Il est révolutionnaire, nous ne l'oublierons pas, c'est-à-dire
» que les formes seront bannies et que les faits seuls y seront
» pesés. La rapidité des jugements rendra notre responsabilité plus
» terrible, mais nous consulterons notre conscience, et, nous osons
» vous l'avouer, le fardeau ne nous effraie pas. Notre zèle est
» à la hauteur de nos fonctions. Nous jugerons les criminels,
» et le peuple à son tour nous jugera; qu'il nous dirige, en don-
» nant à l'accusateur public, au défenseur officieux, les rensei-
» gnements capables de démasquer le crime ou d'éclairer l'in-
» nocence.
» C'est au peuple en quelque sorte à guider nos pas dans les sou-
» terrains de la contre-révolution que nous allons parcourir, nous
» sommes prêts à marcher au flambeau qu'il portera devant nous.
» Déjà, citoyens représentants, nous avons entendu murmurer les
» mots de vengeance et de haine. Mais nous sommes tous soldats,
» et des oreilles accoutumées au bruit du canon ne s'effrayent pas
» du poignard des assassins. Qu'ils se présentent les assassins, nous
» sommes tous armés, nous les tuerons d'abord et nous ferons
» notre devoir après. »

La péroraison de cette harangue, produisant son effet, fut vivement applaudie.

En sa qualité d'ex-comédien, Dorfeuille joignait à une éloquence naturelle basée sur un fonds d'instruction et sur une prodigieuse mémoire, l'entraînement du geste, la fascination du regard et l'inflexion de la voix, toujours d'accord avec la pensée.

CHAPITRE XII.

SOMMAIRE : Aspect de la salle où la commission de justice populaire tenait ses séances. — La bonne et la mauvaise cave. — La première victime condamnée par cette commission. — Dutroncy. — Décret concernant les citoyens Frèrejean. — Madame Loras devant Couthon. — Collot-d'Herbois et Fouché. — Lettre de Collot-d'Herbois. — Arrivée de plusieurs Jacobins étrangers à Lyon. — Décret et proclamations. — Apothéose de Challier. — Procession de l'âne. — Challier divinisé. — Lettre de Fouché. — Description de la procession de l'âne par Dorfeuille. — Création de la commission temporaire de surveillance républicaine.

La salle de l'Hôtel-de-Ville où la commission de justice populaire tenait ses séances, présentait un aspect étrange qui ressemblait à l'intérieur des chapelles funèbres que l'on voyait autrefois, aux jours des morts, dans les châteaux des vieilles familles de France.

Éclairée d'une manière lugubre, par quelques bougies posées sur la table du conseil et sur la cheminée, elle était disposée de façon à inspirer la surprise et la peur aux malheureux que le geôlier faisait comparaître à tour de rôle. Autour d'une longue table, couverte en entier d'un tapis vert foncé presque noir comme un drap mortuaire, les juges étaient assis, le président au milieu.

Ils étaient tous vêtus d'un habit gros bleu, entr'ouvert sur la poitrine; un panache rouge flottait sur le chapeau militaire dont ils étaient coiffés; ils portaient à leur cou une petite hache en argent, terrible emblème de leurs attributions.

De l'autre côté de la table, un peu sur la gauche du président, on voyait un escabeau sur lequel l'accusé devait s'asseoir pour répondre aux demandes de l'accusateur public. Derrière l'accusé, un rang de soldats armés formait un demi-cercle, le geôlier atten-

dait sur le dernier plan le signe qui décidait le sort du prévenu. La main des juges étendue, ouverte sur le tapis gros vert, désignait l'élargissement ou le renvoi jusqu'à nouvelle information. La main se portant au front indiquait la fusillade; elle envoyait à la guillotine quand elle touchait la hache d'argent. Les interrogatoires étaient fort courts, ils n'existaient, à bien dire, que pour la forme, le sort des prévenus étant connu d'avance.

« Assieds-toi ? — Quel est ton nom ? — Quel âge as-tu? — Quelle est ta profession ? — Qu'as-tu fait pendant le siége ? »

Telles étaient les questions adressées aux malheureux réservés aux divers supplices déterminés par le caprice de la commission. Lorsque le geste avait indiqué le genre du jugement, le geôlier s'approchait de l'accusé, le frappait sur l'épaule, et lui disait : « Suis-moi. » Il le conduisait, selon le prononcé du jugement, dans les caves qui donnaient sur la rue Puits-Gaillot, quand il était renvoyé à plus ample informé; et dans celle qui forme l'angle ouest de l'Hôtel-de-Ville, faisant face à la rue Lafont, quand il était condamné au supplice de la fusillade ou de la guillotine. Cette prison, nommée la mauvaise cave, pouvait être considérée comme le vestibule de la mort; car une fois que ses portes s'étaient refermées sur les condamnés, elles ne s'ouvraient plus qu'à l'heure des exécutions, qui suivaient de près celle des jugements, à moins que le lendemain ne fût un décadi. Ce dixième jour, *le dimanche* de la République, était le jour de repos de l'exécuteur des hautes-œuvres.

La mauvaise cave était donc le caveau mortuaire de la salle funèbre où les membres de la commission de justice populaire rendaient leurs jugements, sombre caveau sinistrement éclairé, et où se trouvaient par centaines des cadavres vivants, entassés les uns sur les autres, n'ayant pour reposer leurs forces épuisées par soixante-trois jours de combats et de privation, qu'un peu de paille pourrie, jetée sur un lit de camp où tous même ne pouvaient trouver place. Le sol était couvert çà et là de tristes débris sur lesquels le pied se posait en frémissant quand il ne pouvait les éviter; la toilette des condamnés formait chaque jour une mosaïque de cheveux noirs et blancs.

Un officier municipal de la ville de Montbrison, secrétaire pendant le siége de la commission populaire et républicaine du peuple de Lyon, François-Dominique Dutroncy, en sortit le premier le 2 no-

vembre. De la mauvaise cave à l'échafaud, il n'y avait qu'un pas; « Prenez garde, dit-il au peuple avant d'y monter, prenez garde que » notre sang, comme celui du Christ, ne crie vengeance contre vous » et vos enfants, ou bien que, comme celui des martyrs, il ne ferti- » lise la place où il va tomber. »

Du temps de la Ligue, le secrétaire du consulat se nommait aussi Dutroncy, il est même probable qu'il fut le chef de la famille de laquelle est sorti le secrétaire de la commission populaire et républicaine. Plus heureux que son descendant, le secrétaire de la Ligue ne perdit que sa place.

Dans toutes ses actions, Dorfeuille cherchait à suivre les exemples que les républiques de Rome et d'Athènes avaient légués à l'histoire. Ce fut par un sentiment de servile imitation qu'il choisit le 2 novembre pour livrer à la hache révolutionnaire la première tête condamnée par la commission dont il était le président. « Comme les Romains, nos pères en république, dit-il, nous devons croire aux augures, le jour des Morts portera bonheur à nos opérations. »

Le lendemain, 3 novembre, il parut un décret portant que les citoyens Frèrejean avaient bien mérité de la patrie pour avoir enfoui, au commencement du siége, cent pièces de canon qui auraient pu donner aux Lyonnais les moyens de prolonger leur héroïque résistance, si même elles ne les eussent mis en position de repousser les efforts des assiégeants. Dès lors, les exécutions par la guillotine se succédèrent sans relâche, sans aucune autre interruption que celle du décadi. Chaque jour, à des heures égales, on voyait passer dans les rues le convoi des condamnés. La charrette qui les portait s'avançait chaque jour, pleine et escortée des agents de la force publique à cheval; chaque jour l'exécuteur de la haute justice, Ripet l'aîné et son adjoint Jean-Bernard, l'un vieux, et l'autre jeune, remplissaient leurs fonctions; car, ainsi que la colère de la Convention, l'horrible instrument de mort était en permanence. Au bruit sourd du couteau qui tranche des têtes, se joint la détonnation de la mousqueterie qui foudroie; on n'entend partout que des cris d'angoisse et de désespoir, dominés par les cris de *Vive la République*, et le chant de la Marseillaise que les représentants du peuple ont volé aux champs des batailles pour le profaner sur les places des exécutions. A chaque tête qui tombe, une nouvelle acclamation se fait entendre, et cette sinistre acclamation, portée au loin par des jacobins échelonnés de distance

en distance, formant la chaîne, vole de bouche en bouche, se répète de colline en colline, pour annoncer aux malheureux qui pleurent, que leurs parents ou leurs amis ont cessé de vivre. Parmi les dernières immolations il en est une empreinte d'un caractère inouï de férocité.

J. Mathias Loras, citoyen honorable estimé de tous, avait fait partie du conseil municipal pendant le siége, et s'était fait remarquer par l'élévation de ses sentiments généreux et la pureté des intentions qui l'animaient ainsi que ses collègues. Mis en état d'arrestation après le siége, il vit ses magasins séquestrés, ses marchandises saisies, même celles qui se trouvaient en route, pour être vendues au profit de la république, pendant que sa femme réduite, avec ses onze enfants dans un coin retiré de son appartement, était mise sous la garde d'un gardiateur. En apprenant le jugement qui condamnait à mort son mari, madame Loras, femme de cœur et de tête, se présente avec ses onze enfants devant Couthon, logé alors dans la maison Tholosan. Le représentant allait se mettre à table pour déjeûner, deux sans-culottes armés de piques montaient la garde à la porte de son appartement. Encore des larmes, des prières et de la tragédie, dit-il, à la vue de la malheureuse mère de famille qui lui montrait ses onze enfants, et il ajouta: « Que me veux-tu, citoyenne? parle vite, car j'ai faim, et les exigences du service révolutionnaire me réclament. — La grâce de mon mari au nom de ces petits malheureux qui me prient de te demander la vie de leur père. — Comment s'appelle ton mari? reprit Couthon en parcourant la liste des jugements rendus la veille. — Le citoyen Loras. — Loras! s'écria Couthon en détournant les yeux, Loras, l'officier municipal, le royaliste et l'ami du pape; *qu'on éloigne de moi cette race de tigres!* » Ainsi repoussée et mise à la porte par les sans-culottes de garde, madame Loras ne perdit cependant point encore l'espérance; elle courut au tribunal révolutionnaire, il n'était point encore en fonction; ainsi que Couthon, les membres qui en faisaient partie étaient à table; on l'accueillit parfaitement, on lui offrit même à déjeûner ainsi qu'à ses enfants. « Tu viens sans doute demander la grâce de ton mari? lui dit-on, a-t-il fait preuve de civisme, est-il bon patriote, un franc jacobin? — Mon mari, répondit madame Loras, n'a jamais fait de mal à personne, il aime son pays par dessus toutes choses et il est aimé de tous ceux qui le connaissent. — Comment s'appelle-t-il? — Loras. — C'est bien, nous allons te remettre une lettre pour le président de ta section; rassure toi, ton mari te sera bientôt rendu. » Madame Loras, au comble de la



Madame Loras et sa famille devant Couthon.

joie, s'élance dans la rue tenant dans ses mains la lettre de salut ; elle la remet elle-même au président de sa section : elle est heureuse, car ses enfants ne seront pas orphelins..... Une heure après elle était veuve ; elle avait porté elle-même l'arrêt de son mari. La lettre que le tribunal révolutionnaire lui avait remise était un ordre pour faire exécuter son mari le premier entre les condamnés.

Un fait également horrible et à peu près semblable eut lieu quelques jours après. Une mère de famille, dont le mari avait eu quelques relations d'affaires avec Couthon, se présenta devant lui avec ses trois enfants pour solliciter la grâce de leur père. « Grâce pour mon mari ! disait la pauvre femme, pitié pour ces trois orphelins ! — Orphelins, reprit Couthon, en regardant sa montre, *pas encore*. J'ai connu ton mari, ajouta-t-il, c'est un saint homme, un espèce de calotin ; la plus grande preuve d'amitié que je puisse lui donner, c'est de lui procurer au plus tôt la couronne du ciel ; » et comme la malheureuse mère se retirait en pleurant ; Couthon la rappela et lui dit : « Autant qu'il m'en souvient ton mari n'est pas beau, il est même fort laid ; toi au contraire tu es jeune et jolie, tu pourras facilement le remplacer si le célibat contrarie ton tempérament ; d'ailleurs une bonne et véritable républicaine n'a pas besoin de mari pour être heureuse ; adieu. »

Couthon termina ainsi son proconsulat à Lyon, se conformant au décret rendu le 30 octobre par la Convention. Collot D'herbois et Fouché avaient commencé le 7 novembre l'exercice de leurs fonctions de représentants du peuple à la Commune Affranchie. Le portrait de ces deux hommes est trop connu pour que nous l'esquissions. Nous devons cependant relever une erreur commise par tous les historiens qui nous ont précédé au sujet de Collot d'Herbois. Cet ex-comédien n'a point trouvé le germe de son implacable férocité dans les déceptions de son amour-propre, sifflé, comme on l'a prétendu, sur les planches du théâtre de Lyon. Collot d'Herbois fut cruel parce que dans sa nature d'homme il avait tous les instincts du tigre ; les rôles de tyran flattaient ses prédilections d'acteur : aussi, bien loin de mériter des marques désapprobatives, il s'attirait de nombreux applaudissements chaque fois qu'il chaussait le cothurne romain et se drapait du manteau de Néron ou de Tibère ; son talent de comédien était même exceptionnel et apprécié au point que de Flesselles, intendant du roi à Lyon, l'avait admis dans ses salons, séduit qu'il était par le mérite de l'artiste autant que par des vers élogieux qu'il lui avait adressés.

Le jour même de leur arrivée à Lyon, les deux nouveaux représentants subirent l'impression de découragement que Couthon avait éprouvée avant eux et qu'il avait confiée à Saint-Just. Collot d'Herbois écrivit le 7 au Comité de salut public : « La ville est soumise » et non pas convertie ; les sans-culottes laborieux, amis naturels de » la liberté, n'y voient pas encore clair. Il y en a au moins soixante » mille. Ils souffraient beaucoup pendant le siége, ils sentent qu'ils » sont délivrés et soulagés, *mais voilà tout!* La population actuelle de » Lyon est de cent trente mille âmes au moins, il n'y a pas de sub- » sistances pour trois jours ; l'esprit public est nul et presque tou- » jours porté à tourner en sens contraire de la révolution. Les exé- » cutions même ne font pas tout l'effet qu'on devait attendre. La » prolongation du siége et les périls journaliers que chacun a courus » ont inspiré une sorte d'indifférence pour la vie, si ce n'est pas » tout-à-fait le mépris pour la mort.

» Hier, un spectateur revenant d'une exécution disait : *Cela n'est » pas trop dur, que ferais-je pour être guillotiné ? j'insulterai les re- » présentants*. Jugez combien de telles dispositions sont dangereu- » ses chez une population énergique. Voilà l'état des choses ; de » nouvelles visites domiciliaires ont fini ce soir ; il en résulte de » nouvelles arrestations et trois mille fusils de plus. Le nombre de » ceux qui sont rentrés est actuellement de neuf mille... La mine va » accélérer les démolitions ; sous deux jours, les bâtiments de Belle- » cour sauteront... Les accusateurs publics vont aller plus rondement ; » le tribunal a commencé hier à aller par trois dans un jour, les ja- » cobins arrivés seront utilement employés. »

Les jacobins dont parlait Collot d'Herbois étaient presque tous des *Dantonistes* qu'il avait désignés lui-même pour coopérer plus rapidement à l'œuvre de l'*épuration Lyonnaise*. Voici leurs noms inscrits tristement dans l'histoire de la révolution, à Lyon : Vaucquoi le jeune, Gaillard de Lyon, Lefèvre d'Arras, Magot de Crémien, Fusil, Cheret, Boissière, Damune, Fournier de Lyon, Logier, Pelletier, Duhamel, Dufour, Lemoine, Décamp, Désirier, Bonhomet, Tacheux, Mailliot et Lecanu.

Fouché de Nantes en avait amené de son côté plusieurs de Moulins et de Paris ; parmi les premiers figuraient deux prêtres apostats, nommés Agar et Perrotin, et les patriotes Grimaud, Verd et Marcillat. Ce

noyau de sans-culottes fut renforcé quelques jours après par des jacobins plus avancés encore, tel que les Corchand, Lafaye, Guyon et Sadet.

Les nouveaux représentants songèrent, dès leur installation, à s'isoler entièrement dans leurs projets homicides, et à se mettre à couvert des vengeances particulières que la multiplicité des condamnations allait sans aucun doute exciter contre eux. Ils annoncèrent par un décret « 1° que leur logement et leurs bureaux ne seraient » ouverts qu'aux personnes qui seraient munies d'une carte de ci- » visme; 2° que les autorités constituées et la société populaire seu- » lement pourraient communiquer directement avec eux, en ayant » soin toutefois d'annoncer par écrit l'objet de leur demande; 3° qu'un » secrétariat serait établi pour recevoir les lettres et les pétitions » dont chaque jour un secrétaire leur ferait l'analyse. »

Un de leurs premiers soins fut ensuite de publier deux proclamations, l'une pour alimenter au plus tôt la ville dépourvue d'approvisionnements, l'autre pour l'habillement des troupes de la garnison.

Par la première, « les propriétaires et les fermiers qui possédaient » des terres aux environs de la ville étaient responsables sur leurs » têtes, des approvisionnements des marchés de la commune, en » toute espèce de consommation; ceux qui n'obéiraient pas aux » réquisitions qui leur seraient faites, devaient être considérés com- » me complices des contre révolutionnaires, et punis comme tels. »

Par la seconde, les représentants du peuple, considérant que les besoins des défenseurs de la liberté devaient fixer leur attention; que les armées de la république devaient être approvisionnées par des moyens rapides et dignes de la générosité républicaine; que la plupart des braves soldats pouvaient manquer de chaussures à l'entrée d'une saison rigoureuse, lorsqu'une multitude de gens oisifs avaient du superflu en ce genre; que si les guerriers avaient besoin d'une chaussure souple pour la facilité de la marche, des chaussures de bois suffisaient à ceux qui restaient dans leurs foyers, arrêtaient ce qui suit :

« 1° Tous les citoyens qui ne sont pas employés au service des » armées sont tenus, dans la huitaine, d'apporter leurs souliers neufs » à leur municipalité respective qui leur en délivrera un reçu.

» 2° Celui qui n'aura pas obéi sera déclaré mauvais citoyen et puni » comme tel.

» 3° Il est enjoint à tous les cordonniers, de ne recevoir, de n'a-
» cheter aucune espèce de souliers d'hommes, et de n'en livrer que
» pour les armées, et sur des réquisitions légalement autorisées, sous
» peine d'être poursuivis comme rebelles à la loi.

» 4° Seront poursuivis avec la même sévérité, tous ceux qui rece-
» vront, achèteront des manteaux ou autres objets mis en réquisition
» par les représentants du peuple.

» Le présent arrêté sera imprimé, publié, lu et affiché partout où
» besoin sera.

» *Les Représentants du peuple*,

» COLLOT D'HERBOIS, FOUCHÉ DE NANTES, DELAPORTE. »

Sur ces entrefaites, Fouché de Nantes et Collot d'Herbois apprirent que leurs collègues Chaumette et Hébert devaient célébrer, le 10, à Paris, la fête de la Raison; c'était le complément de l'arrêté que Fouché avait rendu le 16 octobre, ou plutôt c'était le texte de l'arrêté lui-même mis en action sur les débris du culte catholique conventionnellement aboli.

Ils choisirent ce jour-là pour célébrer en même temps une cérémonie non moins impie, mais plus burlesque, l'apothéose de Challier. Depuis quelques jours, érigeant en culte la mémoire de cet homme, ils le présentaient au jacobinisme *comme un Dieu sauveur*, *mort pour lui*, et déclaraient hautement partout, que l'encens qui devait être le plus agréable à sa divinité était le sang des Lyonnais fusillés et guillotinés sur la place des Terreaux, son calvaire.

Un samedi soir donc, l'artillerie de la garnison annonça par de fréquentes détonnations la fête du lendemain. Les représentants passèrent la nuit à en régler l'ordonnance. La destruction de tous les signes extérieurs qui servaient aux rits de l'Église constitutionnelle devait être le premier acte d'une cérémonie inouie dans les annales des peuples.

Les acteurs de cette comédie, ordonnée en dérision de la religion catholique et de ses augustes cérémonies, se réunirent de grand matin sur la place de Bellecour, convoqués par le son des cloches et le bruit du canon. Une décharge générale de mousqueterie donna le signal du départ, et le cortége se mit aussitôt en route par le quai de la Saône. Un groupe de sans-culottes armés de piques, et précédé par un homme de haute taille portant une hache sur ses épaules demi-nues, ou-

vrait la marche ; coiffés d'un bonnet rouge, ils s'avançaient lentement, deux à deux, au pas de procession; un détachement d'infanterie suivait, l'arme au bras, précédant un groupe de jeunes filles couronnées de fleurs et vêtues de robes blanches ; un troisième groupe plus nombreux que les deux autres et composé en partie de courtisannes entourait un palanquin tricolore, porté par quatre jacobins de Paris, et sur lequel le buste de Challier, le front ceint de fleurs, dominait la foule ; au pied du buste on voyait une colombe attachée par des rubans tricolores sur une urne où reposaient, disait-on, les cendres de la victime du 16 juillet. Devant le palanquin dix jeunes thuriféraires et autant de jeunes garçons, portant des corbeilles pleines de fleurs, brûlaient de l'encens et jetaient des feuilles de roses sur le chemin où l'idole devait passer. Un corps nombreux de musiciens venait ensuite, jouant par intervalle des airs lugubres en harmonie avec les circonstances; un chœur de chanteurs lui succédait, répétant sur des airs sacrés des paroles impies, révolutionnaires, et vociférant à chaque station en manière de *pange lingua* un cantique composé par un républicain nommé E. Rousseau, en l'honneur du héros de la fête.

En voici les paroles calquées sur le rhythme de la Marseillaise :

Quels cris troublent donc le silence
Qui règne au fond de ces tombeaux ?
Ce sont les cris de l'innocence,
Victime des plus noirs complots.
Calmez-vous, ombres outragées ;
Bravant leurs efforts impuissants,
Nous marchons contre vos tyrans,
Dès ce jour vous serez vengées.

Aux armes, citoyens ! tous, jusques à son nom, } *bis.*
Jurez (*bis*) d'anéantir cet infâme Lyon !

Mais parmi ces ombres plaintives,
Que vois-je ? celle de Challier !
Challier que des mains oppressives
Ont frappé du fer meurtrier.
Tremblez, vils suppôts des despotes !
Que tout votre sang répandu
Venge l'honneur et la vertu
Du plus grand des vrais Sans-Culottes.

Aux armes ! etc.

Par trois fois la hache fatale
Atteint notre illustre héros;
Par trois fois d'une ardeur égale
Je l'entends répéter ces mots :
« Sur mon sort si digne d'envie
» Gardez-vous de vous attendrir;
» Mes amis, on meurt sans souffrir
» Lorsque l'on meurt pour sa patrie. »

Aux armes ! etc.

O républicain ! ô grand homme !
Reçois nos tributs et nos vœux ;
Dans leurs beaux jours la Grèce et Rome
T'auraient placé parmi leurs dieux.
Mais sous l'empire des lumières,
Quand l'amour fait les immortels,
Où dois-tu trouver des autels,
Sinon dans l'âme de tes frères ?

Aux armes ! etc.

Que vos hymnes, que vos cantiques,
Fiers appuis de la liberté,
Retracent les vertus civiques
De ce patriote exalté.
Si contre les enfants du crime
Il déploya son zèle ardent,
O bon peuple qu'il aimait tant,
Songe qu'il en fut la victime.

Aux armes ! etc.

Pour vous, témoins de cette fête,
Qui ne connûtes point Challier,
Sachez qu'au cœur le plus honnête
Il joignait un courage altier.
Conservant toujours l'équilibre
Au milieu des plus grands émois,
Il vécut l'esclave des lois
Et sut mourir en homme libre.

Aux armes, citoyens ! tous, jusques à son nom,
Jurez (*bis*) d'exterminer cet infâme Lyon ! } *bis*.

Venait ensuite un clubiste, revêtu d'une robe rouge, portant mitre en tête et crosse à la main, il marchait processionnellement devant un âne couvert d'une chape étincelante et de magnifiques habits pontificaux. La tête de l'âne était couronnée d'une mitre dans laquelle se perdaient ses longues oreilles ; on avait attaché un calice à son cou ; la bible et un missel pendaient sous sa queue ; cet animal était, après le buste de Challier, le principal personnage de la fête. Un sans-culotte, représentant un muscadin, marchait derrière lui et traînait dans la boue un drapeau couvert de fleurs de lis. Ce convoi sacrilége, fermé par les trois représentants du peuple, Collot-d'Herbois, Fouché de Nantes et Delaporte, arriva dans cet ordre sur la place des Terreaux. La grosse cloche de Saint-Jean et le bourdon de l'Hôtel-de-Ville annoncèrent la nouvelle station qu'on devait y faire. Alors les quatre sans-culottes Parisiens déposèrent religieusement l'image de Challier et l'urne qui contenait ses cendres sur un autel de gazon qu'on avait préparé sur la place. Les Jacobins l'entourent et s'inclinent, le chœur entonne le cantique de Challier, et le peuple répétant le refrain, jure *d'anéantir l'infâme Lyon.*

Lorsque le dernier couplet fut chanté et qu'un profond silence eut succédé aux clameurs populaires, les trois pontifes conventionnels vinrent majestueusement se prosterner l'un après l'autre devant l'image divinisée. « Grand Dieu sauveur, lui dit Collot-d'Herbois, vois » à tes pieds la nation prosternée, qui te demande pardon de l'impie » attentat qui a mis fin à la vie du plus vertueux des hommes. Mânes de Challier, vous serez vengés, nous en jurons par la République. » Fouché s'approche à son tour, les mains dévotement croisées sur sa poitrine, comme un lévite du Seigneur au moment de la communion : « Challier, s'écrie-t-il en poussant un éclatant » et dramatique soupir, Challier, tu n'es plus ; martyr de la liberté, les scélérats t'ont immolé ; le sang des scélérats, ainsi que » l'a dit ton vertueux apôtre Dorfeuille, le sang des scélérats est la » seule eau lustrale qui puisse apaiser tes mânes justement irrités. » Challier ! Challier ! nous jurons devant ton image trois fois sacrée » de venger ton supplice ; oui, le sang des aristocrates te servira » d'encens. »

Delaporte, remplaçant Fouché, s'inclina avec humilité devant l'autel, baisa le front de la statue, et s'écria avec force : *A mort les aristocrates !*

Un bûcher embrasé attendait la fin de ces trois adorations; les jacobins l'environnèrent en répétant : *A bas les aristocrates!* Au même instant, la Bible et le Missel, détachés de la queue de l'âne, furent jetés aux flammes; et l'âne, qu'on avait fait souffrir de la soif, but avidement dans un calice qu'on lui présenta. Un commissaire de la fête se disposait même à lui faire manger des hosties qu'un prêtre apostat, dit-on, avait consacrées, lorsque le ciel, qui depuis quelques instants s'était couvert de nuages, pour ne point voir sans doute de pareilles horreurs, se déchirant tout à coup, livra passage à une trombe d'eau qui dispersa la procession sacrilége. Les jacobins, emportant le buste de Challier et l'urne à l'Hôtel-de-Ville, se rallièrent dans l'église de Saint-Nizier pour continuer sans l'âne, qui disparut, la cérémonie interrompue. Pour donner plus d'éclat à ce nouvel épisode de l'apothéose, les jacobins illuminèrent l'église entière, et demandèrent à grands cris que l'image de Challier y fût apportée le jour même, pour trôner dans un temple digne de sa sainteté.

Aussitôt huit commissaires, choisis dans l'assemblée, sont députés pour aller chercher à la maison commune le buste de Challier qu'on y avait déposé. L'orage alors touchait à sa fin, il cessa entièrement lorsque les commissaires revinrent de l'Hôtel-de-Ville, rapportant l'idole du jour accompagnée d'une musique guerrière. Quatre d'entre eux la portaient respectueusement, le front découvert; les quatre autres suivaient également, la tête nue, avec des torches à la main, en guise de cierges. Trois ou quatre cents patriotes, hommes et femmes, venaient ensuite en jurant, chantant et criant : *Vive notre bon dieu Challier!*

A l'arrivée du cortége, tous les clubistes s'ébranlèrent pour le recevoir, et se mirent processionnellement en marche au-devant du buste inanimé. On lui fit faire deux fois le tour de l'église, en chantant l'hymne du citoyen T. Rousseau. Des chansons impies succédèrent et se firent entendre dans ce temple auguste, où depuis plusieurs siècles les hommes de paix et de bonne volonté répétaient l'*hosanna* trois fois saint du véritable Dieu. Pour terminer cette canonisation jacobine, un orateur à bonnet rouge et aux bras nus proposa de déclarer le buste de Challier président de la séance du club central. Cette motion est accueillie avec enthousiasme; aussitôt, le citoyen qui en remplissait les fonctions quitte le fauteuil, et le buste

y est déposé à sa place, aux cris d'une approbation unanime.

La frénésie révolutionnaire ne s'en tint pas là; elle décréta, séance tenante, qu'on rendrait au martyr du sans-culottisme l'adoration, les honneurs divins qui ne sont dus qu'à Dieu; et pour commencer eux-mêmes le culte de leur création, chaque membre, marchant gravement comme les prêtres du catholicisme, se prosterna devant le buste, et lui rendit les hommages suprêmes. Après cette cérémonie d'adoration, l'image de Challier fut déposée sur l'autel à l'endroit même où l'on mettait autrefois le Saint-Sacrement.

On aura peine à croire que ces saturnales se soient produites à la fin du XVIII[e] siècle, au moment même où la philosophie railleuse, sceptique, athée de Voltaire, avait tout mis en question, tout, même l'existence de la divinité et l'immortalité de l'âme; dans le temps que la Convention rendait l'arrêté suivant provoqué par Fouché, l'un des grands-prêtres de la cérémonie que nous venons de décrire :

« Tous les signes religieux qui se trouvent sur les routes, sur les » places, sur les maisons et généralement dans tous les lieux pu- » blics, seront anéantis. Le drap mortuaire dont seront couverts les » citoyens décédés, de quelque croyance qu'ils soient, portera, quand » on les conduira au lieu destiné pour la sépulture commune, non » plus un emblème religieux, mais la figure du sommeil. Au mi- » lieu de ce lieu de sépulture d'où tout signe de religion sera pro- » scrit, s'élèvera une statue allégorique et profane du sommeil, et » on écrira sur la porte de ce cimetière : *La mort est un sommeil* » *éternel.* »

Que la divinisation de Challier ait été décrétée dans ce temps-là, à cette époque, et dans la ville qui passait avec raison pour la ville la plus catholique de France, il y a de quoi confondre toutes les prévisions de la sagesse humaine; c'est un problème impossible à résoudre. Quoi qu'il en soit, l'apothéose de Challier, nommée *la procession de l'âne*, par le peuple qui sait parfois, avec son bon sens, réduire les choses à leur plus simple expression, jeta dans la stupeur non-seulement les hommes religieux de quelque culte qu'ils fussent, mais les républicains honnêtes, qui la considérèrent comme le prélude des scènes sanglantes organisées plus tard sur la vaste scène des Brotteaux.

Fouché de Nantes compléta la fête du 10 novembre en écrivant à la Convention la lettre suivante :

« *Commune-Affranchie, 20 brumaire, l'an* II *de la République* » *française, une et indivisible.*

» Citoyens collègues,

» L'ombre de Challier est satisfaite, ceux qui dictèrent l'arrêt » atroce de son supplice sont frappés de la foudre, et ses précieux » restes, religieusement recueillis par les républicains, viennent d'être » portés en triomphe dans toutes les rues de Commune-Affranchie. » C'est au milieu même de la place où ce martyr intrépide fut » immolé à la rage effrénée de ses bourreaux, que ses cendres » ont été exposées à la vénération publique et à la religion du » patriotisme.

» Aux sentiments profonds et énergiques qui remplissaient toutes » les âmes a succédé un sentiment plus doux, plus touchant; des » larmes ont coulé de tous les yeux à la vue de la colombe qui l'a» vait accompagné et consolé dans son affreuse prison, et qui sem» blait gémir auprès de son simulacre. Tous les cœurs se sont dilatés, » le silence de la douleur a été interrompu par les cris mille fois » répétés de : *Vengeance! vengeance!*

» Nous le jurons, le peuple sera vengé ; notre courage sévère ré» pondra à sa juste impatience : le sol qui fut rougi du sang des pa» triotes sera bouleversé : tout ce que le vice et le crime avaient » élevé sera anéanti; et sur les débris de cette ville superbe et » rebelle, qui fut assez corrompue pour demander un maître, le » voyageur verra avec satisfaction quelques monuments simples, éle» vés à la mémoire des martyrs de la liberté, et des chaumières » éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter » pour y vivre heureux des bienfaits de la nature.

» FOUCHÉ, *représentant du peuple.* »

Qui le croirait encore! la lecture de cette lettre où l'horrible s'alliait à l'absurde, cette lettre, écrite par *un berger de Florian devenu bourreau,* provoqua des transports d'enthousiasme.

Un journal, récemment créé par le président de la commission de

justice populaire, sur le modèle de celui d'Hébert, fit aussi la description de la procession de l'âne. Pour donner à nos lecteurs l'idée de la manière dont cette feuille était rédigée, nous relaterons le passage qui traite ce sujet.

Nous passerons sous silence *le grand contentement* qu'il a éprouvé *en apprenant la maladie du pape qui ne peut pas aller à la chaise percée, et ses réflexions sur la jeunesse du saint-père qui n'a pas toujours été sage;* aussi bien notre plume n'aurait pas le courage de les transcrire, même aux pièces justificatives. Arrivons à la fête de Challier.

« Dans cette fête, dit-il, f..... tout m'a plu, à peu de choses près. » Le peuple lyonnais, tout abruti qu'il est, a fait voir que la raison » même a paru le diriger vers le sentiment de la reconnaissance, » et dans plusieurs moments, il s'est écrié, pour Challier, son ami, » à la suite d'un discours : *Vengeance! vengeance!* Ce cri de la nature » me donne encore de l'espoir pour le peuple de Lyon que le mau- » vais esprit et la méchanceté des riches ont dénaturé au point de » le faire révolter contre vingt-cinq millions de frères. Revenons à » la fête, elle était simple et belle. L'on y avait représenté un mus- » cadin suivant son drapeau couvert de fleurs de lis qu'on traî- » nait dans la boue. Tout cela était fort bien; mais j'aurais voulu » qu'on n'humiliât pas ce malheureux baudet, qui semble toujours » être destiné au mépris. Demandez-moi ce qu'a pu faire cet animal » pour être condamné à porter la défroque d'un évêque? S'il ne l'avait » que portée encore; mais non... f..... on a poussé l'inhumanité et » le mépris au point de le revêtir de cette parure, et je crois voir » encore les longues oreilles de cet âne sortir de la mitre de mon- » seigneur l'archevêque de Lyon. Quelle méchanceté! f..... et si » l'on avait envie d'humilier les prélats, ne pouvait-on pas choisir » un autre moyen? comment f..... parce qu'un âne est âne, il faut » le couvrir des habits d'un évêque, et le promener dans les rues » comme le bœuf gras! Oh! ceci ne me plaît pas, et les ânes, tout » ânes qu'ils sont, ne méritent pas une telle humiliation.

» Cherchons donc un autre sujet et parlons d'autre chose; car aussi » bien l'injustice, de quelque nature qu'elle soit, m'a toujours révolté. » Laissons là le pauvre bourriquet pour dire quelque chose du pigeon » de Challier qui suivait le buste de ce fameux martyr de la liberté.

» Ce pigeon fut dans tous les temps le fidèle compagnon de ses in-
» fortunes, et, dans son cachot, Challier l'avait pour seule consolation.
» Comment se peut-il faire, f....., que des êtres à figures humaines
» n'aient pas vu dans Challier l'ami des malheureux et de l'humanité?
» l'homme qui goûtait des plaisirs à se faire béqueter par une co-
» lombe, ne devait-il pas être regardé comme le plus sensible et
» l'homme le plus digne d'être aimé? Aristocrates infâmes, rebelles,
» qui l'avez calomnié pour avoir le plaisir barbare et cruel de régner
» sous un roi, vous ne tromperez plus le peuple, et ses droits sont
» connus; frémissez, scélérats, pour vous la mort approche, et la li-
» berté va naître pour nous; jouissez-en, mes amis, mes frères, mes
» compagnons, et jurez avec le père Duchesne d'exterminer non-
» seulement jusqu'au dernier des tyrans, mais encore jusqu'au der-
» nier des monstres qui ne sera pas, f....., des amis des hommes.
» *Vivent les sans-culottes, f......* »

La vignette de ce journal, signé Damame, et rédigé par Dorfeuille, représentait un jacobin, à figure hideuse, coiffé d'un bonnet de représentant et menaçant d'une hache levée un prêtre qui lui demandait grâce à genoux et en joignant les mains; elle avait pour devise ces mots latins : *Memento mori*; et pour épigraphe, ceux-ci : *Je suis le véritable père Duchesne,... f.....*

Ce journal, tiré à grand nombre d'exemplaires, se vendait dans les rues, sur les quais, publiquement; on le vendait au théâtre, sur les places, au pied de l'échafaud, à l'Hôtel-de-Ville, au club central; on le colportait partout, et, chose incroyable! toutes les classes de la société se le procuraient; on en faisait la lecture le soir, en famille, auprès du feu, malgré l'austérité des mœurs républicaines. Les femmes même, non point seulement les femmes de la rue, mais encore celles des salons, l'avaient pris sous leur protection; la mode le comblait de toutes ses faveurs, et, chose plus étonnante encore, cet engouement parvint au point que la mode entendit sans rougir cette formule adoptée par les crieurs et reçue par le public.... (malgré la gravité de l'histoire, nous devons la répéter pour bien faire apprécier à nos lecteurs jusqu'à quel point l'esprit de folie, de dévergondage et de vertige s'était emparé de l'époque que nous décrivons) :

« Achetez, citoyens et citoyennes, achetez le véritable t..... du c...

» du père Duchesne. » Dans nulle ville de France, cet esprit de dévergondage républicain n'a été porté plus loin. Attendons quelques jours encore, et nous verrons les femmes les plus élégantes se parer de l'instrument de mort comme d'un bijou fait pour ajouter à leurs grâces; nous verrons de petits modèles de guillotine servir d'ornement à la cheminée de leurs boudoirs; nous retrouverons ces mêmes modèles, réduits à de plus petites proportions, parer leurs bonnets, et remplacer les rubans qu'elles avaient l'habitude d'y mettre; nous les verrons enfin elles-mêmes se promener sur les places et sur les quais, tenant dans leurs mains l'horrible machine, et s'en amusant comme d'un hochet.

En révolution il ne faut bien souvent que de l'audace pour réussir; le succès qui naît de l'impunité du crime fait force de loi. Collot d'Herbois et Fouché le savaient; aussi leur audace ne connut point de bornes, elle osa tout, tout, excepté le bien. C'est ainsi que le soir même de la procession de l'âne, sous l'impression encore de l'enthousiasme des jacobins et des cris de vengeance, vœux terribles qui demandaient impuuément leur accomplissement, ils organisèrent, de concert avec les jacobins venus de Paris, de Nevers et de Moulins, une commission temporaire de surveillance républicaine à laquelle ils remirent les pouvoirs les plus absolus qui existèrent jamais sous le gouvernement le plus tyrannique. Les membres qui composèrent cette commission reçurent le droit de faire démolir la ville, de bouleverser l'ancien département de Rhône-et-Loire, de recevoir les dénonciations et d'établir des listes de proscription. Divisés en deux sections, les uns restèrent en permanence dans la ville, les autres parcoururent les localités voisines. Les représentants ne s'en tinrent pas là; ils assujettirent par un arrêté, signé le 15 du même mois, à la puissance de la commission temporaire, toutes les municipalités, toutes les autorités locales, toutes les administrations possibles, de sorte que cette commission devint une cour souveraine qui rendait des arrêts sans recours en cassation, sans rappel et sans renvoi.

Ces deux arrêtés sont trop essentiels à l'intérêt de l'histoire politique du peuple de Lyon pour que nous les passions sous silence (1).

(1) Voir pièces justificatives.

CHAPITRE XIII.

SOMMAIRE : Catéchisme républicain. — Les dix commandements de la république. — Les six commandements de la liberté. — La délation. — Le séquestre. — Le gardiateur. — Caprices des représentants du peuple et levée des scellés. — Activité des démolitions. — Invention du diable et des prêtres. — Apostasie du curé Berthinier. — Décret contre un portrait de Louis XIV et un Christ. — Envoi du buste de Challier à la Convention. — Lettres de Collot-d'Herbois et de Fouché. — Arrêté relatif aux souliers neufs et aux habits bleus. — Création de la commission révolutionnaire. — Arrivée de l'armée révolutionnaire. — Un numéro du journal de Dorfeuille. — Invitation de Dorfeuille. — Mitraillade du 4 décembre. — Indignation du peuple de Lyon. — Proclamation des représentants du peuple. — Fusillade des 240. — Scènes de carnage. — Boucheries humaines. — Effets des guerres civiles. — Le teinturier Laroche. — Exécutions à Feurs. — Javogues. — Courage des victimes. — Beaux traits. — Les deux Rochefort. — Fusillade du 28.

Il parut dans ce temps-là même, à Lyon, un catéchisme, à l'usage des jeunes républicains, destiné à remplacer celui qu'on mettait autrefois dans les mains des enfants pour leur faire connaître les premiers devoirs du chrétien ; son avant-propos indiquait merveilleusement l'esprit des maximes qu'il renfermait ; le voici :

« En parcourant les annales du monde on serait tenté de croire » que l'homme n'a été placé sur la terre que pour y devenir la proie » du mensonge et de l'imposture ; partout les prêtres lui ont prêché » une doctrine absurde, extravagante, meurtrière, et si les lumières » de la philosophie ne fussent venues dissiper les épaisses ténèbres » dont depuis des milliers de siècles la superstition a couvert le » globe, nous livrerions encore nos biens aux ministres des cultes, soit » par crainte des peines de l'enfer, soit par celle de la métempsycose.

» Ces rêveries sont enfin dissipées, et le républicain, qui ne prodi-
» gue son encens qu'au Dieu de la liberté, ne fléchit pas le genou
» devant les idoles du vice et de l'hypocrisie; le génie de la Liberté
» éclaire l'esprit autant qu'il élève l'âme et forme le cœur.

» Ce changement subit qui s'est fait dans nos maximes politiques
» exige une nouvelle éducation. Il est temps qu'on apprenne aux
» enfants ce qu'ils ont à faire en ce monde, après avoir employé
» plusieurs siècles à les instruire des chimères de l'autre. Tel est le
» but de ce petit catéchisme, et s'il est éloigné d'atteindre le but
» que l'homme libre doit se proposer, il est au moins plus raisonna-
» ble que celui que nos curés de village mettaient autrefois sous les
» yeux des enfants. »

Les dix commandements de la République Française et les six commandements de la Liberté, calqués et entés sur les commandements de Dieu et de l'Église, donneront une idée exacte de l'esprit révolutionnaire de ce livre.

Les dix Commandements de la République Française.

I. Français, ton pays défendras
Afin de vivre longuement.
II. Tous les tyrans tu poursuivras
Jusqu'au delà de l'Indostan.
III. Les lois, les vertus soutiendras
Même s'il le faut de ton sang.
IV. Les perfides dénonceras
Sans le moindre ménagement.
V. Jamais foi tu n'ajouteras
A la conversion des grands.
VI. Comme un frère soulageras
Ton compatriote souffrant.
VII. Lorsque vainqueur tu te verras,
Sois fier mais compatissant.
VIII. Sur les emplois tu veilleras
Pour en expulser l'intrigant.
IX. Le dix août sanctifieras
Pour l'aimer éternellement.
X. Les biens des fuyards verseras
Sur le sans-culotte indigent.

Les six Commandements de la Liberté.

I. A ta section tu te rendras
De cinq en cinq jours strictement.
II. Connaissance de tout prendras
Pour ne pécher comme ignorant.
III. Lorsque ton vœu tu émettras,
Que ce soit toujours franchement.
IV. Tes intérêts discuteras,
Ceux des autres pareillement.
V. Jamais tu ne cabaleras,
Songe que la loi le défend.
VI. Toujours tes gardes monteras
Par toi-même exactement.

Les autres chapitres du catéchisme méritent aussi d'être connus (1).

Ce dévergondage anti religieux servait on ne peut mieux l'esprit révolutionnaire qui, dégagé de tout frein, s'avançait désormais sans obstacle vers la destruction de toute idée d'ordre et de moralité publique; le crime triomphant marcha bientôt le front haut, entraînant sur son passage les derniers vestiges de la société qui croulait de toutes parts. La vertu alors devint moins *qu'un mot,* elle fut un crime aux yeux des gouvernants, un crime digne de mort. On décerna des couronnes à la dénonciation, au vol, à la rupture violente de tous les liens de la famille. De *l'or pour du sang!* était le cri qu'on entendait chaque jour à Lyon, sur les places de la ville transformées en de vastes marchés d'hommes; de l'or pour du sang, de l'or! on en donnait au frère qui dénonçait son frère, à la fille qui vendait sa mère, au fils qui livrait son père, et la vertu républicaine décorait ces parricides du nom pompeux de *patriotisme.* Les parricides avaient bien mérité de la patrie. Le cynisme de la délation fut porté au point qu'on en fit métier et marchandise; la délation, cotée comme toutes les choses de commerce, eut son prix coûtant; on l'aurait mise en actions si ce mode d'opérations commerciales eût été connu alors. C'était trente francs pour chaque dénonciation : quand elle portait sur un citoyen recommandable par ses talents, ses vertus, ses services rendus au pays, par sa fortune

(1) Voir pièces justificatives.

et ses relations sociales, le prix augmentait d'un tiers; il doublait quand la dénonciation atteignait un parent du délateur, ou bien une religieuse, un prêtre, un noble ou un émigré. Dans les deux hypothèses, le dénonciateur était obligé de rendre la victime au lieu désigné par la commission temporaire; il ne touchait le prix du marché que lorsqu'il l'avait livrée lui-même aux mains des acheteurs. Jamais persécution ne fut peut-être organisée sur une plus vaste échelle. Pour en trouver un exemple à Lyon, il faut remonter aux premiers siècles de l'Église; encore les commissaires de la République française eurent-ils sur leurs devanciers de Rome l'avantage odieux de plusieurs inventions telles que le séquestre et le gardiateur.

Le séquestre était les scellés que l'on mettait sur les comptoirs, les magasins, les bureaux, les ateliers des citoyens emprisonnés. Le gardiateur, ainsi que l'indique son nom, était une sentinelle vigilante que l'on commettait à la garde des domiciles saisis. Le gardiateur devenait pour ainsi dire le chef de la famille à laquelle on l'avait imposé; il en épiait toutes les démarches, toutes les allures; interprétant à sa manière le moindre geste, le plus petit regard qui indiquait un regret, ou une espérance, pour en expédier le procès-verbal à la commission dont il relevait. Il était logé, chauffé, couché, nourri et payé trois livres par jour, pour les vexations sans nombre qu'il faisait éprouver à ses malheureux hôtes. Rien n'était sacré pour lui; ni la douleur qui résultait de la mort d'un être cher, ni les larmes de la vieillesse, ni les prières de l'enfance, ni l'âge, ni le sexe, il profanait tout; il portait ses tyranniques investigations jusque dans les secrets les plus saints de l'alcove. Les personnes âgées qui ont survécu à cette douloureuse époque frémissent encore malgré les cinquante et un ans écoulés, au seul nom du gardiateur; elles prétendent que sa création fut l'un des moyens les plus violents de la persécution de 1793.

Les scellés apposés sur les magasins ne se levaient que par un ordre exprès des représentants du peuple, et cet ordre le plus souvent n'était donné que pour satisfaire leurs caprices ou leurs besoins personnels, ainsi qu'il résulte des deux pièces suivantes que nous avons sous les yeux.

« Au nom du peuple Français,

» Les Représentants du peuple envoyés dans *Commune-Affranchie* » pour y assurer le bonheur du peuple,

» Requièrent la commission des séquestres de faire apporter de » suite chez eux deux cents bouteilles du *meilleur vin* qu'ils pourront » trouver, et en outre, *cinq cents bouteilles de vin rouge de Bordeaux* » *de première qualité pour leur table*; leur enjoignant à cet effet de faire » lever les séquestres apposés sur les lieux où ledit vin pourrait se » trouver; de réapposer lesdits scellés dès qu'ils auront enlevé la » quantité sus-désignée, et s'il était nécessaire de les lever dans di- » vers endroits pour remplir cette réquisition, de les réapposer au fur » et à mesure.

» *Fait à Commune-Affranchie, le* 13 *nivôse, l'an* II *de la République* » *française, une et indivisible.*

» *Signé*, FOUCHÉ *et* ALBITTE. »

» Au nom du peuple Français,

» Les Représentants du peuple envoyés dans *Commune-Affranchie* » pour y assurer le bonheur du peuple,

» Requièrent tous ceux à requérir de livrer aux citoyens Pointel et » Dacheux, leurs secrétaires, deux pièces de mousseline, trois » douzaine de mouchoirs de soie pour cravates, trois douzaines de » paires de gants, quatre douzaines de paires de bas, et cinquante » livres de café, le tout pour leur usage.

» *A Commune-Affranchie, le* 28 *frimaire, deuxième année de la Ré-* » *publique.*

» *Signé*, ALBITTE *et* FOUCHÉ. »

Les procès-verbaux nous apprennent que le vin du citoyen Chaix fut jugé le meilleur et le plus digne de paraître sur la table des représentants. Les magasins du citoyen Pierre-Benoit Morel, petite rue Mercière, n° 20, eurent l'honneur de fournir les objets nécessaires à leur toilette et à celles de leurs maîtresses (1).

Activé par la commission temporaire, le comité de démolition

(1) Voir pièces justificatives.

prit dès lors, des mesures énergiques pour hâter la démolition des édifices proscrits, *comme foyers de contre-révolution, comme repaires de l'orgueil, de la férocité, de la trahison et de tous les crimes inséparables des égoïstes et des riches*. Fouché et Collot-d'Herbois les annoncèrent à la Convention, en ces termes :

« Convaincus qu'il n'y a d'innocent dans cette infâme cité que ce-
» lui qui fut opprimé ou chargé de fers par les assassins du peuple,
» nous sommes en défiance contre les larmes du repentir. Rien ne
» peut désarmer notre sévérité : ils l'ont bien senti ceux qui vien-
» nent de vous arracher un sursis en faveur d'un détenu.

» Nous sommes sur les lieux ; vous nous avez investis de votre
» confiance, et nous n'avons pas été consultés.

» Nous devons vous le dire, citoyens collègues, l'indulgence est
» une faiblesse dangereuse propre à ranimer les espérances crimi-
» nelles au moment où il faut les détruire : on l'a provoquée envers
» un individu, on la provoquera envers tous ceux de son espèce, afin
» de rendre illusoire l'effet de votre justice. On n'ose pas vous de-
» mander le rapport de votre premier décret sur l'anéantissement
» de la ville de Lyon, mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour
» l'exécuter. Les démolitions sont trop lentes, il faut des moyens
» plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine
» et l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la
» toute-puissance du peuple. Sa volonté ne peut être arrêtée comme
» celle des tyrans, elle doit avoir l'effet du tonnerre. »

Les moyens indiqués à la fin de cette lettre furent effectivement employés ; on ne recula devant aucune dépense pour opérer promptement l'œuvre de la destruction. Quinze mille ouvriers, renforcés par le canon et la mine, enveloppés par des tourbillons de poussière, renversent, détruisent toutes les maisons marquées du signe fatal qui les a condamnées à disparaître du sol lyonnais. Le cri des démolisseurs se mêle au bruit des pans de murailles qui s'écroulent avec fracas, les belles façades de Bellecour n'existent plus ; la plus belle place de l'Europe présente un vaste espace couvert de débris où le vol et la débauche trouveront bientôt des abris. Le château de Pierre-Scise est rasé ; les anciennes fortifications, respectées par les siècles, les murailles de François Ier ont été abattues, les fossés de la ville comblés, et sur toutes ces ruines l'image du chaos pose, immobile,

le pied dans le sang des exécutions. D'après l'abbé Guillon, quatre cent mille livres par décade furent allouées aux démolitions. Il ne se passa pas de jour qui ne fût signalé par d'affreux accidents, provoqués en partie par l'inexpérience des manœuvres. Soixante travailleurs furent écrasés par la chute d'une seule maison située près de l'ancien pont de l'archevêché.

Nous devons mentionner ici la conduite honorable du citoyen Fulchiron, nommé commissaire des démolitions; il en dirigea principalement l'action contre les rues de Bourgneuf, quartier infect, mal habité et baigné en tout temps par la Saône. Il fit les plus grands efforts pour sauver du désastre les monuments historiques qui avaient échappé aux démolisseurs surgis pendant les guerres de religion; les destructeurs modernes, comme leurs devanciers, s'attaquaient à tout ce qui portait un souvenir royaliste ou religieux, ainsi que le prouve l'arrêté suivant :

« Le comité révolutionnaire de la première section de Saint-Vin-
» cent prendra une brigade aux travaux publics pour faire mettre à
» bas tous les saints et croix *sans faire aucun dégât*; on fera effacer
» les fleurs de lis et on y substituera le bonnet rouge de la liberté.

» *Fait en la Commune-Affranchie*, *le* 29 *brumaire, l'an* II *de la*
» *République française une et indivisible.*

» *Commission temporaire*,

« SCEVOLA-GUYON, PH. ROUX. »

La guerre aux emblèmes et aux signes extérieurs du culte ne suffisait point à l'impiété des régénérateurs, ils combattaient la pensée fondamentale de la croyance dont ils avaient proscrit la forme; ils la minaient sourdement avec l'arme de la raillerie et du ridicule; cette arme, si puissante en France, était habilement employée par Dorfeuille qui disait souvent : *Un sarcasme fait plus de mal qu'un boulet de canon*. Il publia à cette époque un pamphlet dont il espérait un grand résultat; il l'appela *une volée à mitraille*, et le livra à ses lecteurs sous le titre de l'*Invention du diable et des prêtres* (1).

(1) Voir pièces justificatives.

Toutes ces attaques réitérées, journellement exploitées par la peur, ébranlèrent les convictions chancelantes, les âmes faibles, et produisirent de déplorables apostasies.

Dans le moment même où le président de la commission de justice populaire répandait à profusion son pamphlet de l'Invention du diable et des prêtres, le peuple des clubs battait des mains aux paroles d'un prêtre renégat qui cherchait à donner gain de cause aux divagations du folliculaire sans-culotte ; le discours du curé Berthinier obtint ce jour-là les honneurs de la séance de la société populaire, et Préveraud, le président de cette assemblée, arrêta que mention honorable en serait faite au procès-verbal, et qu'il en serait donné avis à la Convention.

« Je ne suis point orateur, s'était écrié Berthinier, mais je vais » vous parler avec toute la franchise d'un vrai républicain.

» C'est avec une grande joie que j'ai vu renverser le trône de » la tyrannie. C'est avec une satisfaction inexprimable que je vois » aujourd'hui tomber le colosse du fanatisme sous les coups de la » philosophie. Depuis ma tendre jeunesse, courbé sous l'autorité d'un » père et d'une mère fanatisés, j'ai été obligé d'obéir et d'endosser » un habit que mon cœur abhorrait.

» Cependant, citoyens, je n'ai point de reproche à me faire ; de- » puis trois ans, je n'ai enseigné à mes concitoyens que la liberté, » l'égalité, et l'amour sacré de la patrie ; ainsi que l'atteste le certi- » ficat qui m'a été délivré par ma commune.

» Mais grâces soient rendues à nos braves représentants et aux » travaux des sociétés populaires ! le voile est déchiré, et l'éclat de » la vérité vient dissiper les nuages de la superstition et du menson- » ge. Je viens déposer sur votre bureau mes lettres de prêtrise, don- » nées par le vice et la mauvaise foi, et je demande, après que lectu- » re en sera faite, qu'elles soient brûlées publiquement. Recevez, je » vous prie, ma profession de foi : je déclare à la face du ciel et de » la terre que je ne connais d'autre culte que la liberté et l'égali- » té, d'autre religion que la philanthropie, et d'autre devoir que de » mourir en défendant sa patrie et sa liberté.

» Je demande à ce que mon bréviaire soit échangé contre un sabre. » J'ai des bras sains et vigoureux, et je veux concourir autant qu'il

» est en mon pouvoir avec mes frères d'armes de l'armée révolution-
» naire, à renverser la tyrannie et l'oppression : *Vive la République !* »

Un fait moins révoltant, mais tout aussi bizarre, eut lieu deux jours après à l'audience du district, où le citoyen Alliot fit entendre ces incroyables paroles, en montrant avec le poing un tableau représentant Louis XIV, et un Christ fort estimé des connaisseurs. « Où » sommes-nous donc, citoyens, je vous le demande? sommes-nous » dans une ville libre ou dans une cité d'esclaves? Ne voyez-vous » pas que nous sommes courbés encore sous la puissance des deux » plus grands tyrans qui aient jamais existé : le tyran de la croix et ce- » lui du trône, le tyran des âmes et celui du corps? sommes-nous des » hommes ou des capucins, des républicains ou des ilotes, des hom- » mes entiers ou des eunuques? Quant à moi, je suis homme, je suis » républicain, je possède toutes mes attributions ; je vous déclare donc » que je ne siégerai pas davantage parmi vous, dans cette salle, à » moins que, par un arrêté, vous ne fassiez justice de tous ces signes » scandaleux, et n'accordiez satisfaction à la morale, au bon sens, » à la raison, en faisant enlever et remplacer ces friperies contre- » révolutionnaires par l'image de la liberté. »

Cette motion, approuvée à l'unanimité, obtint ainsi les honneurs du procès-verbal.

« Le citoyen Alliot ayant observé qu'il existait encore dans la- » dite salle un tableau où est l'effigie du tyran Louis XIV, et en- » tre les deux croisées un Christ, a requis qu'il plût au tribunal » d'ordonner que ledit tableau serait brûlé et l'effigie enlevée, et » qu'il fût substitué à sa place l'effigie de la Liberté. Le tribunal, fai- » sant droit à ladite réquisition, a ordonné que le tableau où est l'i- » mage du tyran Louis XIV sera brûlé au pied de l'arbre de la li- » berté, par l'exécuteur des jugements criminels, et que le Christ qui » est entre les deux croisées sera enlevé, et l'image de la Liberté » substituée à sa place.

» Fait en l'audience du tribunal du district de *Ville-Affranchie*, dans » la chambre d'instruction où étaient le citoyen Antoine-Marie Dodieu, » président; Jean Bussal et Joseph Fernex, juges au tribunal du dis- » trict; et Paul Alliot, remplissant les fonctions de commissaire na- » tional.

» (Extrait collationné.) BERLIÉ, *greffier*. »

Ce fut sous l'empire de ces dispositions que Collot-d'Herbois et Fouché envoyèrent à la Convention, le 25 novembre, le buste de Challier, et sa tête, portant sur son empreinte en cire les signes bien tracés de l'inexpérience du bourreau. Cette offrande était accompagnée de la lettre suivante:

« Citoyens collègues,

» Nous vous envoyons le buste de Challier et sa tête mutilée telle » qu'elle est sortie pour la troisième fois de dessous la hache de ses » féroces meurtriers. Lorsqu'on cherchera à émouvoir votre sensi- » bilité, découvrez cette tête sanglante aux yeux des hommes pu- » sillanimes qui ne voient que des individus. Rappelez-les par ce » langage énergique à la sévérité du devoir, et à l'impassibilité de » la représentation nationale. C'est la liberté qu'on a voulu assas- » siner en immolant Challier; ses bourreaux en ont fait l'aveu : avant » de tomber sous le glaive de la justice, on a entendu de leur pro- » pre bouche, qu'ils mouraient pour leur roi, qu'ils voulaient lui » donner un successeur.

» Jugez de l'esprit qui animait cette ville corrompue, jugez des » hommes qui la maîtrisaient par leur fortune ou par leur pouvoir; » jugez si on peut accorder impunément un sursis. Point d'indul- » gence, citoyens collègues, point de délais, point de lenteurs dans » la punition du crime, si vous voulez produire un effet salutaire. » Les rois punissaient lentement, parce qu'ils étaient faibles et » cruels; la justice du peuple doit être aussi prompte que l'ex- » pression de sa volonté. Nous avons pris les moyens efficaces pour » marquer sa toute-puissance de manière à servir de leçon à tous » les rebelles.

» Nous ne vous parlerons pas des prêtres, ils n'ont pas le privi- » lége de nous occuper en particulier; nous ne nous faisons point » un jeu de leurs impostures : ils dominaient la conscience du peu- » ple, ils l'ont égarée; ils sont complices de tout le sang qui a coulé, » leur arrêt est prononcé. Nous saisissons chaque jour de nouveaux » trésors : nous avons découvert chez Tholosan la partie de la vais- » selle cachée dans un mur; il y a beaucoup d'or et d'argent que » nous vous enverrons successivement. Il est temps de prendre une » mesure générale si vous voulez empêcher ces métaux de sortir

» de la République. Nous savons que des agioteurs sont accourus
» dans le département de la Nièvre, quand ils ont appris que l'or et
» l'argent y étaient méprisés : ne souffrez pas qu'un des plus beaux
» mouvements de la révolution tourne contre elle. Ordonnez que ces
» métaux seront versés dans le trésor public, et décrétez que le pre-
» mier individu qui cherchera à les faire passer chez l'étranger, sera
» fusillé au lieu même où il sera saisi.

» Salut et fraternité.

» *Signé* : COLLOT-D'HERBOIS, FOUCHÉ. »

Les arrêtés les plus bizarres, les plus arbitraires se succédaient sans interruption; nous avons vu dernièrement les citoyens lyonnais requis de déposer leurs souliers neufs sur l'autel de la patrie; il leur fut signifié le 25 novembre un arrêté de la commission temporaire qui confisquait tous les habits bleus au profit de la République (1).

Les représentants du peuple en publièrent un, le 27, dont l'accomplissement devait donner une terrible impulsion aux exécutions qui, chaque jour cependant, à peu d'exceptions près, ensanglantaient la place des Terreaux. En voici le texte :

« Les représentants du peuple envoyés à *Commune-Affranchie* pour
» y assurer le bonheur du peuple, considérant que la justice est le
» plus fort lien de l'humanité, que son bras terrible doit venger su-
» bitement tous les attentats commis contre la souveraineté du peu-
» ple, que chaque moment de délai est un outrage à sa toute-puis-
» sance ;

» Considérant que l'exercice de la justice n'a besoin d'autre forme
» que de l'expression de la volonté du peuple, que cette volonté
» énergiquement manifestée doit être la conscience des juges ;

» Considérant que presque tous ceux qui remplissent les prisons
» de cette commune ont conspiré l'anéantissement de la République,
» médité le massacre des patriotes, et que par conséquent ils sont
» hors la loi, que leur arrêt de mort est prononcé ;

» Considérant que leurs complices, que les plus grands coupables,
» que Précy, qui a donné l'affreux signal du meurtre et du brigan-

(1) Voir Pièces justificatives.

» dage, et qui respire encore dans quelque antre ténébreux, pour- » raient concevoir le projet insensé d'exciter des mouvements sangui- » naires et rallumer des passions liberticides, si par une pitié aussi » mal conçue que dénaturée on apportait quelque délai à la punition » du crime;

» Considérant qu'à l'apparence d'un nouveau complot, qu'à la vue » d'une seule goutte de sang d'un patriote, le peuple irrité d'une » justice trop tardive pourrait en diriger lui-même les effets, lancer » aveuglément les foudres de sa colère, et laisser par une méprise » funeste d'éternels regrets aux amis de la liberté ;

» Considérant que le seul point que réclame l'humanité de la jus- » tice, la seule pensée qui doit pénétrer l'âme, est de sauver du mi- » lieu de ces repaires de brigands le patriotisme, qu'un excès de » scélératesse pourrait avoir confondu avec le crime : les représen- » tants du peuple, inébranlables dans l'accomplissement de leurs » devoirs, fidèles à leur mission, arrêtent ce qui suit :

» 1° Il sera établi dans le jour une commission révolutionnaire » de sept membres.

» 2° Les membres sont : Parrain, président; Brunière, Lafaye, » Fernex, Marcelin, Vauquoy, et Andrieux l'aîné.

» 3° Cette commission fera traduire successivement devant elle » tous les prisonniers, pour y subir un dernier interrogatoire.

» 4° L'innocent reconnu sera sur-le-champ mis en liberté, et les » coupables envoyés au supplice.

» 5° Tous les condamnés seront conduits en plein jour, en face du » lieu même où les patriotes furent assassinés, pour y expier sous » le feu de la foudre une vie trop longtemps criminelle.

» *Les représentants du peuple,*

» COLLOT-D'HERBOIS, FOUCHÉ, ALBITTE, DELAPORTE. »

Pour créer ce tribunal suprême, les représentants avaient attendu l'armée révolutionnaire, arrivée l'avant-veille sous le commandement de l'ex-procureur Ronsin. A l'exception de la compagnie d'artillerie qui en faisait partie, cette armée était formée de l'écume des troupes de la République; aussi le peuple de Lyon, les républicains eux-mêmes, l'accueillirent-ils plus que froidement. Le jour de son entrée fut signalé par un assassinat commis sur la personne d'un de ses soldats.

En apprenant ce meurtre, le journal de Dorfeuille se livra au plus violent paroxisme de la rage.

« Quelle nouvelle se répand ! dit-il : l'on m'annonce qu'un de nos » frères vient d'être assassiné. Tonnerre de D....! si le père Duchesne » connaissait l'exécrable scélérat qui s'est porté à cet attentat hor- » rible, il ferait de son corps une décharge à mitraille après l'a- » voir f.... en hachis. Si pareille chose arrive encore, et que les » aristocrates de cette ville ne surveillent pas eux-mêmes les as- » sassins, il faut en faire sortir tous les patriotes, et f..... le feu » à tous les coins de la ville, ou la faire sauter en minant par- » tout, f..... Voilà comme on doit traiter les rebelles et les assas- » sins d'une grande nation, ou bien, il faut ouvrir par de nom- » breux passages des ouvertures au Rhône pour qu'il couvre de ses » inondations les terrains les moins élevés de cette cité, et que » la Saône se joigne à ses eaux pour venger l'humanité et la raison, » et faire crouler ces débris de l'orgueil vers les rives rebelles qui » bordent la Méditerranée. Il ne s'agit pas de conserver une ville » f....., il faut sauver la France, et la grande famille ne doit pas » souffrir pour les passions de quelques négociants. »

Le jour des grandes immolations était proche, la *trop lente guillotine* allait être assistée des exécutions en masse, la commission temporaire avait tout préparé pour ses moissons d'hommes ; soixante-quatre Lyonnais devaient être canonnés le lendemain au champ des Brotteaux. Voici l'atroce invitation que Dorfeuille envoya aux représentants du peuple à ce sujet :

« *Ville-Affranchie, 12 frimaire, l'an* II *de la République française,* » *une et indivisible.*

» Citoyens représentants,

» Un grand acte de justice nationale se prépare, il sera de nature à » épouvanter, dans les siècles les plus reculés, les traîtres qui pen- » seraient encore s'insurger contre la République française. Pour don- » ner à ce grand acte toute la majesté qui doit le caractériser ; pour » qu'il puisse être transmis à l'histoire sous les traits de grandeur qui » lui appartiennent, je propose que les administrateurs, les corps

» armés, les magistrats du peuple, les fonctionnaires publics soient » invités à y assister au moins par députation : je voudrais en un mot » que ce jour de justice fût un jour de fête; j'ai dit jour de fête, et » c'est le mot propre. Quand le crime descend au tombeau, l'huma- » nité respire, et c'est la fête de la vertu. »

La fête fut complète. Le 4 novembre, par un temps froid et nébuleux, soixante-quatre jeunes gens dont plusieurs portaient la marque des glorieuses blessures qu'ils avaient reçues pendant le siége, furent extraits de la prison de Roanne, et conduits devant la commission révolutionnaire; quelques instants après on les dirigea sur la plaine des Brotteaux qui se trouve entre le pont Morand et le pont du Concert, et non point à la gauche du pont Morand, ainsi que l'avance l'abbé Guillon. Ils furent placés, liés *deux à deux*, devant une allée de jeunes saules, et sur une levée, derrière laquelle on avait creusé pendant la nuit deux fossés qui devaient leur servir de sépulture. Devant eux, et de front, trois pièces de canon, chargées à boulets, attendaient bouche béante l'heure fatale, tandis qu'un détachement du neuvième régiment de dragons, ci-devant dragons de Lorraine, mettant le sabre à la main, se disposaient à charger les mourants et les blessés.

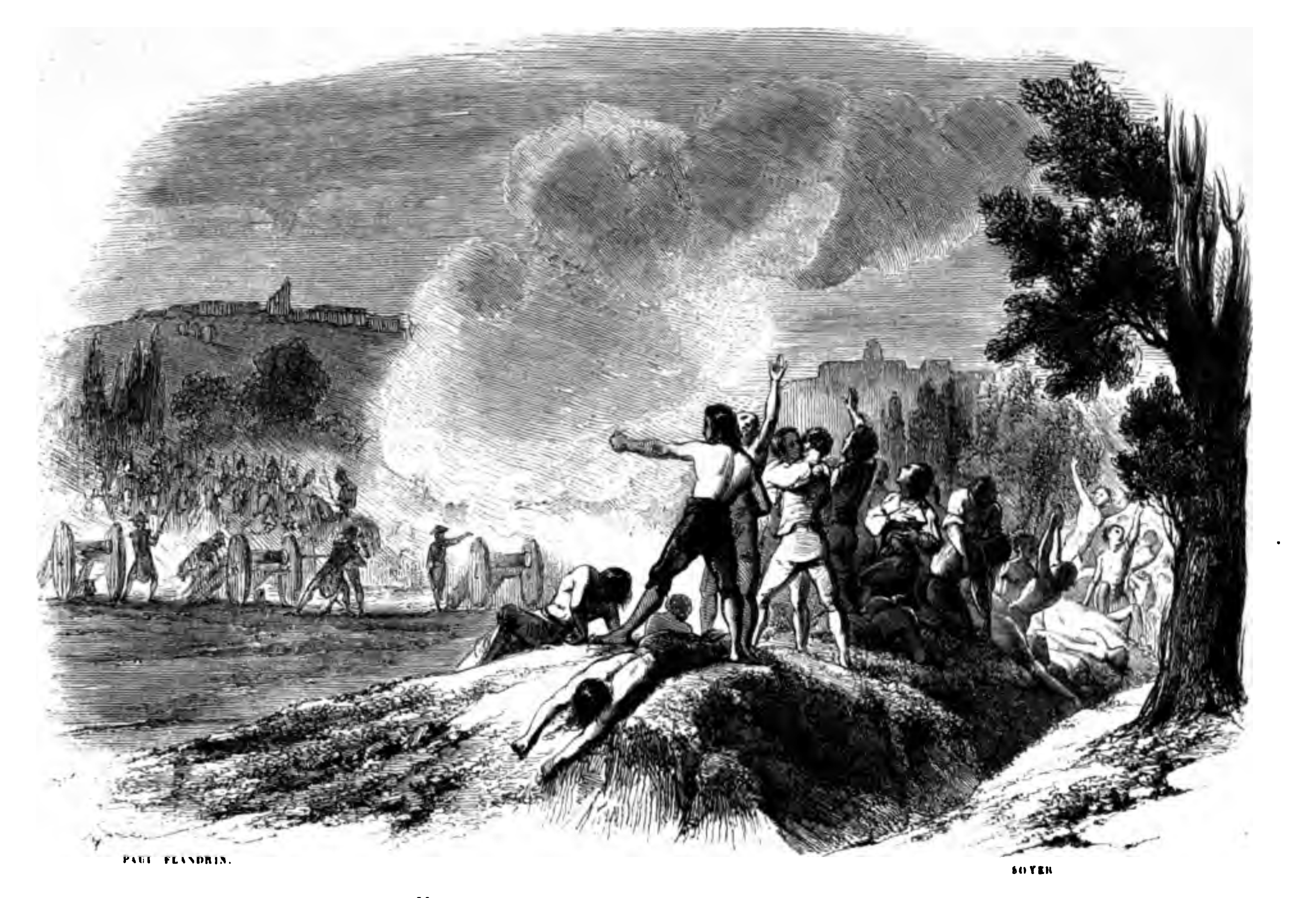
En ce moment suprême où l'âme la mieux trempée ne peut se défendre souvent d'un mouvement de faiblesse, les malheureux condamnés ne démentirent point la courageuse fermeté dont ils avaient fait preuve à l'heure des combats. Si des regrets, si quelques paroles de tristesse se manifestaient parmi eux, ce n'était point le sentiment de la crainte qui les inspirait; c'était la pensée d'un parent, d'un ami, d'un être cher qu'on laissait au pouvoir des tribunaux révolutionnaires. Debout et fiers devant la mort qui les réclamait, ils s'oublièrent pour se rattacher encore au souvenir de ceux qu'ils avaient aimés et qui devaient les rejoindre bientôt sanglants et mutilés.

Un roulement de tambours se fait entendre, les canonniers sont à leurs pièces, la mèche fume en leurs mains, et leur regard est fixé sur le bras levé qui doit donner le signal; les dragons assurent la bride de leurs chevaux, ils raffermissent leurs armes à leurs poignets; les Lyonnais entonnent d'une seule et même voix, comme l'eût fait un seul homme, ce refrain qui les conduisit autrefois à la victoire et qui va présider aujourd'hui à leurs funérailles :

Mourir pour sa patrie
Est le sort le plus doux,
Le plus digne d'envie.

Ils en étaient à ce dernier vers lorsqu'une triple décharge joncha la terre de leurs cadavres ; vingt d'entre eux seulement étaient morts sur le coup ; les autres, baignés dans le fleuve de sang qui coule à leurs côtés, brisés, mutilés, mis en pièces par les boulets, cherchent en vain à se relever ; ils retombent sur le corps de leurs frères ; une seconde décharge tirée cette fois à mitraille arrête sur leurs lèvres le refrain de leur cantique de mort ; le bruit du tambour succède à celui de la canonnade, les cris des mourants, les plaintes que la souffrance arrache aux blessés se mêlent à ce roulement sourd qui traverse le Rhône, et va retentir au sein de la ville : les blessés respirent encore, les douleurs de l'agonie se sont faites les auxiliaires des exécuteurs qui vengent ce qu'ils appellent l'honneur de la Convention ; les soldats frémissent à la vue de cette scène horrible ; Dorfeuille, le seul peut-être, a conservé son affreux sang-froid. *En avant ! dragons ! s'écrie-t-il : chargez !* et les dragons se précipitent sur les malheureux qui implorent comme une grâce le coup qui doit terminer leurs tortures. « Ces soldats, dit l'auteur des *Mémoires de la » Révolution*, n'étaient pour la plupart que des volontaires novices : » peu exercés au maniement des armes et gênés par la position des » lieux, ils mirent plus de deux heures à consommer le carnage. »

Le peuple de Lyon ne put s'empêcher de témoigner publiquement l'indignation qu'il éprouva en apprenant les circonstances atroces de cette exécution dont le mode n'avait pas répondu aux espérances des représentants. Les jacobins les moins exaltés partagèrent eux-mêmes le sentiment pénible que cette boucherie d'hommes inspira aux Lyonnais. La désolation régna ce jour-là dans la ville, au point que les représentants du peuple la considérant comme un indice contre-révolutionnaire, s'empressèrent de mettre sur pied un grand nombre de troupes. Les corps-de-garde furent doublés, les postes renforcés, des bataillons tout entiers firent patrouille. L'attitude de la ville provoqua dans la matinée du 5 décembre cette proclamation que firent afficher sur tous les lieux apparents les représentants du peuple, Collot-d'Herbois, Fouché, Albitte et Delaporte :



Mitraillade des Lyonnais aux Brotteaux.

« Républicains,

» Lorsque tous les hommes énergiques sont impatients d'arriver » au terme heureux de la révolution ; lorsqu'ils travaillent sans re- » lâche aux moyens d'entraîner tous les esprits dans son orbite, vos » perfides ennemis, vos hypocrites amis cherchent à vous imprimer » de faux mouvements, à égarer votre raison, à briser le ressort de » vos âmes, et à donner le change à votre sensibilité. Les ombres » des conspirateurs, des traîtres, semblent sortir du néant, pour » exercer sur vous leurs sinistres influences. On veut arrêter la vo- » lonté du peuple dans ses effets, par des considérations, par des » calculs plus ou moins pusillanimes, plus ou moins méprisables, » plus ou moins funestes à la liberté. On ose insulter à sa toute- » puissance, circonscrire sa justice éternelle dans les limites des » tribunaux ordinaires, où trop souvent les formalités ne servirent » qu'à couvrir la scélératesse, d'autant plus profonde qu'elle ne » laisse aucune trace après elle. On conspire contre l'humanité en- » tière ; on veut dérober au glaive de la vengeance nationale quel- » ques assassins privilégiés qu'on a intérêt d'épargner, parce qu'eux » seuls peut-être auraient l'affreux courage de combiner de nou- » velles conjurations, de nouveaux attentats. On ne songe plus aux » flots de sang qui ont coulé des veines généreuses des patriotes. » La république est oubliée, et Lyon, que le peuple a condamné à » l'anéantissement, est conservé dans la pensée, pour devenir en- » core le foyer du brigandage royal et l'aigle de la corruption et du » crime.

» Mais quels sont donc les hommes qui ont conçu le téméraire pro- » jet d'enchaîner la sévère justice du peuple, et de briser dans ses » mains la foudre vengeresse ?

» Quels sont ces hommes qui s'efforcent de prendre le masque de » la plus sainte des vertus, de la touchante humanité ? Républicains, » ce sont ceux-là même que vous avez vus naguère orgueilleux et » inhumains, riches et avares, se plaignant amèrement du plus lé- » ger sacrifice que la patrie imposait à leur superflu, prodiguant l'or » aux tyrans et à leurs infâmes suppôts, refusant avec dureté le » nécessaire à l'indigent, et traînant honteusement dans la boue le » malheureux qu'ils voulaient avilir pour l'opprimer ; livrant aux

» angoisses dévorantes des premiers besoins, aux atteintes poignan-
» tes de l'inquiétude, à tout ce qui sert de cortége au désespoir, les
» familles honorables, les vertueux défenseurs de la patrie. Ce
» sont enfin ces mêmes hommes qui ont immolé à leur féroce amour
» pour la domination des milliers de victimes, et en qui il n'existe
» qu'un sentiment, celui de la rage de n'en avoir pas immolé un plus
» grand nombre.

» Hypocrites audacieux, ils se disent les amis de l'humanité, et
» ils l'ont consternée; ils ont fait gémir la nature, couvert de
» sang la statue de la liberté, et ils l'outragent chaque jour *jusque*
» *sur l'échafaud,* en offrant leur dernier souffle impur aux maîtres
» qu'ils appellent dans leur délire insensé. Ce sont là les seuls ta-
» bleaux qui doivent fixer vos yeux et absorber votre pensée tout
» entière.

» On effraie votre imagination de quelques décombres, de quel-
» ques cadavres, qui n'étaient plus dans l'ordre de la nature, et qui
» vont y rentrer. On l'embrase à la flamme d'une maison incendiée,
» parce qu'on craint qu'elle ne s'allume au feu de la Liberté. Répu-
» blicains! quelques destructions individuelles, quelques ruines ne
» doivent pas même être aperçues de celui qui, dans la révolution,
» ne voit que l'affranchissement des peuples de la terre, et le bonheur
» universel de la postérité; de faibles rayons s'éclipsent devant l'as-
» tre du jour.

» Eh! n'est-ce pas sur les ruines de tout ce que le vice et le crime
» avaient élevé que nous devons établir la prospérité générale? N'est-
» ce pas sur les débris de la monarchie que nous avons fondé la Ré-
» publique? N'est-ce pas avec les débris de l'erreur et de la supersti-
» tion que nous formons des autels à la raison et à la philosophie?
» N'est-ce pas également avec les ruines, avec les destructions des
» édifices de l'orgueil et de la cupidité, que nous devons élever aux
» amis de l'égalité, à tous ceux qui auront bien servi la cause
» de la liberté, aux braves guerriers retirés des combats, d'humbles
» demeures pour le repos de leur vieillesse ou de leurs malheurs?
» N'est-ce pas sur les cendres des ennemis du peuple, de ses assas-
» sins, de tout ce qu'il y a d'impur, qu'il faut établir l'harmonie so-
» ciale, la paix et la félicité publique?

» Les représentants du peuple resteront impassibles dans l'accom-
» plissement de la mission qui leur a été confiée. Le peuple leur a

» mis entre les mains le tonnerre de sa vengeance : ils ne le quitteront
» que lorsque tous ses ennemis seront foudroyés ; ils auront le cou-
» rage énergique de traverser les vastes tombeaux des conspirateurs
» et de marcher sur des ruines pour arriver au bonheur des nations
» et à la régénération du monde. »

Les proconsuls profitèrent de la stupeur que la farouche éloquence de cette proclamation inspira aux Lyonnais, pour recommencer le lendemain, sur une plus vaste échelle encore, les fusillades de la veille. Les deux cent neuf Lyonnais, qui restaient dans les prisons de Roanne, avertis du sort qui les attendait, s'y préparèrent pendant la nuit, les uns en se réconciliant avec le ciel, par l'entremise d'un prêtre qui se trouvait au nombre des condamnés ; les autres, gaîment assis autour d'une mauvaise table, chargée de bouteilles, buvant et chantant aussi bien qu'ils l'auraient fait si on leur eût assuré de longues années d'existence. Collot-d'Herbois parcourant la prison pour s'assurer si les victimes ne lui échapperaient point, ne put s'empêcher de dire au personnes qui l'accompagnaient : « Quels hommes est-ce donc » que ces Lyonnais? Les b... ont le diable au corps ; mais patience, » chantera bien qui chantera le dernier. » Des femmes, de jeunes filles, des enfants rôdaient silencieusement autour de la prison pour entendre une dernière fois le son d'une voix bien-aimée, pour veiller auprès de ce tombeau de vivants, ainsi qu'on le fait dans la chambre des trépassés avant la sépulture ; c'étaient les parents des malheureuses victimes. Les heures se passèrent ainsi entre la prière et la résignation, les larmes et le désespoir. Comme la veille, le jour se leva, sombre et pluvieux ; le soleil se cacha pour ne point éclairer la scène du carnage. A dix heures, les soldats de l'armée révolutionnaire, commandés pour la boucherie, se rangèrent en bataille devant la petite porte en fer de la prison, et les gendarmes à cheval firent évacuer la place pour assurer le libre passage. Les deux cent neuf victimes, calmes et résignées, défilent une à une par cette porte de fer qui ne se franchit qu'une fois dans la vie ; elles s'organisent ensuite en colonnes et s'avancent d'un pas ferme vers l'Hôtel-de-Ville où la commission révolutionnaire les attend.

Elles disaient aux Jacobins qu'elles rencontraient, rayonnant de joie, sur leur route, et qui les poursuivaient en les injuriant : : « Si le » 29 mai nous avions rendu justice à tous les brigands qui méritaient

» la mort, vous ne nous insulteriez pas aujourd'hui. » Aux citoyens qu'elles apercevaient en larmes, elles clamaient : « Ne pleurez pas. Plus » heureux que vous, nous allons au ciel ; on ne pleure pas des mar- » tyrs. » Lorsque la colonne fut arrivée dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, chaque Lyonnais parut à son tour devant les juges et se trouva conduit dans une galerie voisine après ces trois seules questions : « Quel » est ton nom, ta profession et ton âge ? » Quand la liste des accusés fut épuisée, une nombreuse escorte de gendarmes vint les chercher et les rangea en demi-cercle devant le perron de l'Hôtel-de-Ville : alors, du haut du balcon, où les cinq juges parurent en grand costume, le lieutenant-colonel Grandmaison lut à haute voix le jugement collectif condamnant à la fusillade les deux cent neuf Lyonnais qui venaient de comparaître devant la commission temporaire. Cette lecture fut plusieurs fois interrompue par les réclamations des victimes, aux dénominations surtout de *traîtres à la nation*, de *conspirateurs* et d'*ennemis de la patrie*. « C'est faux, disaient les uns ; c'est vous » qui êtes des traîtres et des conspirateurs ; nous sommes, nous, les » vrais amis de la nation dont vous êtes les bourreaux. — Vous êtes des » monstres, disaient les autres ; nous n'avons pas été interrogés ; il y a » méprise, vous nous assassinez ; » et tous s'adressant au peuple qui les entourait, s'écriaient avec enthousiasme : « Venez avec nous, mes amis, » venez passer le pont, vous verrez du moins comme savent mourir des » hommes libres, puisque vous n'avez pas le courage de les défendre. » Puis, au milieu de ces clameurs confuses de protestation et de colère, on entendait des cris de vengeance, des malédictions lancées contre la République, et des cris de *Vive le roi !* Grandmaison donne enfin le signal du départ, et le convoi des condamnés est entraîné par ses gardes au son du tambour. Les Lyonnais aussitôt entonnent le chant glorieux que leurs frères avaient chanté la veille pour la dernière fois. On en vit un certain nombre courber la tête en passant dans la rue Puits-Gaillot ; trois prêtres, placés de distance en distance aux fenêtres de trois maisons particulières, appelaient sur elles la bénédiction du Ciel. Le commandant de l'escorte fit faire halte sur le pont Morand pour compter le nombre des condamnés ainsi qu'il en avait reçu l'ordre : il était plus que complet ; au lieu de deux cent neuf il en trouva deux cent dix. Ne sachant comment résoudre la difficulté qui se présentait, et n'osant prendre sur lui la responsabilité d'un assassinat, il envoya demander à Collot-d'Herbois ce qu'il fallait

faire. La réponse du proconsul ne se fit pas attendre : « Qu'im- » porte qu'il y en ait un de plus, dit-il ; un de plus vaut mieux qu'un » de moins ! d'ailleurs, celui qui mourra aujourd'hui ne mourra pas » demain ! » Le malheureux qui formait le supplément était un Jacobin exalté qu'on avait conduit quelques jours auparavant à la prison de Roanne, sous l'accusation de vol commis pendant le travail des démolitions. Il poussait des cris déchirants : « Grâce pour » moi, disait-il, je ne suis point un muscadin, je suis un sans-culotte, » moi ; je ne suis qu'un voleur, je ne mérite point la mort. Vive » la République ! » Ces cris de désespoir faisaient contraste avec ce refrain des Lyonnais :

Mourir pour sa patrie
Est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie !

Les deux cent dix arrivent enfin à leur dernière station ; la scène n'a pas changé ; les fossés, légèrement recouverts de terre ensanglantée et de branches d'arbres, coupées par la mitraille, sont moins profonds, voilà tout. Derrière une longue ligne de soldats, appuyés sur leurs armes chargées, les dragons du 9e régiment sont rangés en bataille. Plus heureux, les canonniers n'ont point été commandés cette fois. Grandmaison regrette cependant ce mode d'opération, *tonnerre des vrais républicains*. Chaque condamné a les mains fixées derrière le dos par une corde attachée à un long câble amarré de distance en distance aux saules de la prairie. Neuf cents et quelques fantassins sont placés trois par trois devant les deux cent dix et à quatre pas de distance, pour que la décharge, faisant boulet, la mort soit instantanée : le signal est enfin donné, les bourreaux et les victimes disparaissent dans un nuage de sang et de fumée, des cris déchirants se font entendre, et un affreux spectacle se présente aux regards. Les soldats de l'armée révolutionnaire frémissent eux-mêmes d'horreur. Une longue couche de morts est étendue devant eux ; des lambeaux de chair, des parties de crâne, des membres brisés sont suspendus aux branchages des arbres. La décharge de mousqueterie a produit l'effet du boulet. Cependant quatre-vingts Lyonnais vivent encore, les uns, debout et l'œil hagard, semblent défier et braver la mort qu'ils implorent ; les autres, étendus mourants sur les corps de leurs frères, font de vains efforts pour se relever ; ils retombent ou se tiennent à demi-courbés sur des

monceaux de cadavres; les airs sont déchirés par les cris lamentables de la souffrance. « Achevez-nous par pitié, s'écriaient les malheureux ; » la mort, la mort ! Au nom de Dieu, ne nous épargnez pas, et nous vous » bénirons au lieu de vous maudire. » Les soldats, alors émus de compassion, s'empressent de leur rendre le service qu'ils demandent ; ils frappent en tremblant, et détournent les yeux des citoyens qu'ils admiraient quelques instants auparavant. Quelques Lyonnais, cependant, détachés de la chaîne de mort et laissant au câble un de leurs membres brisé par les balles, sont parvenus à fuir dans la campagne ; ils se croient sauvés ; mais Grandmaison les a vus, il a fait un signe, et les dragons se sont précipités pour rendre à la tombe ceux que la mort semblait avoir refusés. Le carnage dura longtemps ; car la main des soldats, mal assurée ou fatiguée, portait des coups incertains. Des historiens racontent que plusieurs Lyonnais furent retrouvés, respirant encore, sur ce champ de mort, le lendemain, quand ils furent dépouillés et inhumés par les fossoyeurs qui les achevèrent avec leurs pioches, et les jetèrent ensuite dans la fosse commune sur un lit de chaux vive.

Collot-d'Herbois et Fouché n'assistèrent point à cette boucherie, ainsi que l'ont prétendu quelques-uns ; mais ils s'en dédommagèrent en la contemplant de la maison Tholozan, au moyen d'excellents télescopes qu'ils s'étaient procurés en cette intention.

Avant de poursuivre le triste récit que nous avons commencé, nous devons mentionner deux traits qui signalèrent cette exécution en masse. Par une des affreuses fatalités habituelles aux guerres intestines, le tambour qui battait la marche aux deux cent dix, reconnut le cadavre de son père parmi les morts. Un teinturier, nommé Claude Laroche, faisant partie du convoi des condamnés, parvenant à se défaire de ses liens dans la rue Saint-Côme, culbuta les deux soldats qui formaient la haie à ses côtés, se précipita dans une allée qui conduisait à la rue Longue et disparut sans qu'on sût où le poursuivre. L'ancien maire de Saint-Étienne, le citoyen Praire-Royet, fut une des victimes de cette journée, qui inspira à Collot-d'Herbois ces quelques lignes adressées au jacobin Duplay père, à Paris :

« Nous avons ranimé l'action d'une justice républicaine, c'est-» à-dire prompte et terrible comme la volonté du peuple. Elle doit

» frapper les traîtres comme la foudre, et ne laisser que des cen- » dres. En détruisant une cité infâme et rebelle, on consolide tou- » tes les autres... Nous démolissons à coups de canon et avec l'ex- » plosion de la mine autant qu'il est possible... Nous avons créé » une commission aussi prompte que peut l'être la conscience des » vrais républicains qui jugent des traîtres. Soixante-quatre conspi- » rateurs ont été jugés hier au même endroit où ils faisaient feu » sur les patriotes; deux cent trente vont tomber aujourd'hui dans » les fossés où furent établies ces redoutes exécrables, qui vomis- » saient la mort sur l'armée républicaine. »

Pendant que les atrocités que nous venons de raconter se commettaient à Lyon, les échafauds se dressaient à Feurs, pour les sacrifices des braves citoyens du Forez, qui avaient partagé les périls des Lyonnais et secondé de tout leur pouvoir l'héroïque résistance dont la seconde ville de la République était devenue le siége. Alors, les Foréziens avaient été les frères, les compagnons d'armes des Lyonnais : comme leurs efforts, leurs désirs, leurs espérances avaient eu à peu près le même but, leur destinée devait être, selon la logique des représentants, la même après la défaite. « *Entre les Foré-* » *ziens et les Lyonnais, c'est à la vie et à la mort,* disait en marchant au supplice le vieux père Legallery-Dutaillon ; *ainsi que les Lyonnais, les Foréziens ne trembleront pas devant leurs bourreaux.* »

Ce fut à l'arrivée de Javogues que les exécutions commencèrent à Feurs; les prisons de cette ville ne suffisaient plus aux arrestations qui se faisaient dans le département. Comme celles de Lyon, elles renfermaient des nobles, des prêtres, des vieillards, des jeunes gens déclarés coupables pour avoir secouru les Lyonnais de leurs vœux, de leurs prières, ou de leurs armes; les prisons bientôt n'étant plus assez vastes, il fallut convertir des maisons particulières en lieux de réclusion, gardés, comme à Lyon, par les soldats de l'armée révolutionnaire. Javogues est partout; il communique à tous son activité et la soif de sang qui le dévore; il préside lui-même aux exécutions; il dirige les jugements qui précèdent les exécutions et les arrestations qui alimentent la guillotine; il cumule les fonctions de dénonciateur, de juge et de bourreau; il proscrit les sentiments de compassion et d'humanité que *les organisations faibles et pusillanimes* laissent apercevoir; il met hors la loi les demi-mesures; la mesure

générale, irrévocable *doit être la mort* de tous les aristocrates, émigrés, muscadins et prêtres contre-révolutionnaires. Son atroce inflexibilité rapproche la distance de l'âge et du sexe : l'enfant et le vieillard, l'homme vigoureux et la faible femme, deviennent tour à tour la proie de ce monstrueux vampire, qui s'appelle *la justice de la Convention.*

Parmi les victimes figurent en grand nombre celles tirées de Montbrison; sœur de Lyon, cette ville est en deuil de ses plus nobles enfants : le président Demeaux, le vénérable chef de la magistrature du pays, a suivi de près le vieux comte de Saint-Polgues, octogénaire, qui s'était réjoui de mourir comme Louis XVI, son ancien maître.

A peine âgé de seize ans, le fils de Legallery-Dutaillon se réjouissait, au pied de l'échafaud, de rejoindre son père, « qui, disait-il, » lui gardait à ses côtés une place dans le ciel. » Le clergé fournit également son douloureux contingent à la proscription: le prieur des Camaldules est porté mourant sous la chute du couteau; le sang coule à flots, et Javogues s'écrie dans son enthousiasme révolutionnaire : « *L'orage de la Convention grossit chaque jour la cascade patriotique.* » Mais bientôt les exécutions individuelles ne sont plus trouvées suffisantes à la rage des exterminateurs; il faut des meurtres en masse, modelés sur les fusillades des Brotteaux. « Feurs doit imiter l'exemple de Lyon, dit le digne émule de Collot-d'Herbois; » et, à sa voix, une allée solitaire, plantée de beaux arbres, abritée par de frais ombrages, est choisie pour le théâtre des exécutions collectives. C'est là que tombèrent ensemble quatre nobles victimes, MM. de Rochefort père et fils, leur parent de Lachèze, et Clorobert de Bigny. Une première décharge sembla vouloir séparer leur destinée; une seule victime est restée debout, c'est le jeune de Rochefort; un cri de grâce s'élève en sa faveur : « Il n'a que seize ans, » dit-on aux exécuteurs: il peut devenir un bon citoyen, grâce pour » lui. — Point de grâce, je n'en veux point, s'écrie le noble enfant en » tenant embrassé le corps inanimé de son père; je veux la mort, » car je suis royaliste! Vive le roi! »

Peu de temps après, vingt-huit Foréziens furent fusillés à la même place. Préparés à la mort par l'un d'eux, le père Aimé, aumônier du couvent de Sainte-Claire, à Montbrison, ils marchèrent au supplice, et au cri de *Vive le roi!* moururent en chantant le *Miserere.*

Ainsi disparaissaient chaque jour les défenseurs de la seule ville de France qui avait osé résister à l'oppression. Les Lyonnais, devenus frères par le baptême de la gloire et du sang, descendaient ensemble dans le même tombeau. Vainqueurs, la France n'aurait pas eu assez de couronnes pour orner leurs fronts ; vaincus, la Convention se plaignit de n'avoir pas assez d'échafauds pour leurs têtes.

CHAPITRE XIV.

SOMMAIRE : Lettre d'Achard à Gravier. — Achard et Collot-d'Herbois. — Indignation du colonel Beaumont. — Son arrestation. — Insurrection du 9e dragons. — Mise en liberté du colonel. — Conflits entre les troupes de ligne et les soldats de l'armée révolutionnaire. — Chasse aux suspects. — Proscription des signes de deuil. — Mesures contre les solliciteuses. — Supplice horrible. — Beaux exemples de courage et de sang-froid.—Vie de la prison.—Banquet patriotique.—Evasion de quinze prisonniers. — Beaux traits de générosité. — Nolhac. — Couchou père et fils. — Piété filiale. — Visites domiciliaires dirigées contre les Condés. — Sang-froid de Porral. — Arrestation de plusieurs fugitifs. — Emprisonnement des deux concierges de l'Hôtel-de-Ville. — Rigueurs contre les prisonniers. — Dévouement de Bodjer. — Amitié fraternelle. — Belles paroles du sergent Faure. — L'abbé Forestier. — Histoire romanesque. — Arrêté du conseil municipal de Commune-Affranchie. — La ci-devant paysanne. — Soufflet et jolie main.—Dévouement malheureux de femme. — Mort de madame Cochet. — Les trois Clerico de Janzé. — Leurs adieux. — Lettre de Pillot à Gravier. — Lettre de Jérôme Gillet à Robespierre.

« Encore des têtes, et chaque jour des têtes tombent ! Quelles dé-
» lices tu aurais goûtées si tu eusses vu avant hier cette justice na-
» tionale de deux cent neuf scélérats. Quelle majesté ! quel ton im-
» posant ! tout édifiait. Combien de grands coquins ont mordu ce
» jour-là la poussière dans l'arène des Brotteaux ! quel ciment pour
» la République !

» Aujourd'hui et demain, de pauvres diables seront innocentés
» publiquement, on les embrassera, on les élèvera aux nues. Quel
« sentiment pour un peuple qui nous croit encore des brigands

» amants du sang ! Billemaz a payé le tribut; une infinité d'autres que » tu connais, tels qu'un Dubost, un Bonamour, membres du département, en ont fait tout autant. Le président et le procureur gé- » néral du Puy-de-Dôme, les ont suivis : quel spectacle digne de » la liberté ! en voilà cependant déjà plus de cinq cents; encore » deux fois autant y passeront sans doute, et puis ça ira. »

Ainsi écrivait le barbier Achard à son ami Gravier, demeurant alors à Paris. Achard était l'un des plus exaltés patriotes qu'il y eût à Lyon : « Quel temps fait-il aujourd'hui? demandait-il le matin » aux premières personnes qu'il rencontrait : le ciel est-il bien » *rouge?* » Combien de têtes pleuvra-t-il?

Un jour il écrivit à Collot-d'Herbois : « La guillotine ne va pas, elle » est rouillée, ou bien Ripet est un capon, un fainéant. Si tu veux » un bon barbier pour faire aller le rasoir national, sans savon, fais- » moi signe, je suis prêt. On dit que les muscadins s'en vont en » chantant et en criant Vive le roi ! au supplice; ces b..... là sont » incorrigibles, il faut leur couper le sifflet. »

Collot-d'Herbois crut apercevoir une allusion offensante, dans le mot qui terminait cette lettre ; il ne répondit qu'une ligne au maladroit perruquier, qui s'en vengea plus tard ; il lui écrivit : « Le barbier » mériterait bien d'être rasé lui-même. » Les fusillades en masse, interrompues deux jours seulement, recommencèrent le 8 décembre : soixante-huit Lyonnais furent conduits au champ de mort des Brotteaux, escortés comme les soixante-quatre et les deux cent dix, par de l'infanterie et de la cavalerie. Ce fut la dernière fois que les dragons achevèrent les blessés ; leur colonel, le citoyen Beaumont, ci-devant noble, indigné du rôle qu'on faisait jouer à ses soldats, en adressa des reproches sévères à Collot-d'Herbois. Celui-ci, prenant en mauvaise part la juste réclamation du colonel, le fit aussitôt arrêter et jeter en prison comme suspect; mais cet acte de violence faillit avoir des conséquences fâcheuses. Les dragons se levèrent en masse et se présentèrent devant le représentant du peuple, pour lui demander la prompte mise en liberté de leur chef : Collot-d'Herbois refusa ; alors les dragons se retirèrent, déclarant qu'ils sauraient bien le délivrer eux-mêmes. Ils courent à leurs casernes, saisissent leurs armes, engagent les volontaires de l'Aude, casernés au palais des dames de Saint-Pierre, de se joindre à eux pour empêcher une

grande injustice; les entraînent dans leur mouvement insurrectionnel et se rangent d'eux-mêmes en bataille sur la place des Terreaux, vis-à-vis les lignes de l'armée révolutionnaire que le représentant du peuple avait requise pour faire respecter la loi. Les troupes en présence étaient prêtes d'en venir aux mains, lorsque le général Ronsin, se transportant chez Collot-d'Herbois, l'engagea de faire droit à la demande des dragons, pour éviter une collision dont les résultats ne pouvaient être que défavorables à l'armée révolutionnaire, trop faible pour résister à des troupes faites et régulières. Le colonel fut aussitôt rendu à son régiment.

Cet événement fut le principe de la division violente qui se manifesta entre la garnison et l'armée révolutionnaire, division qui fit craindre un instant une lutte générale; c'était chaque jour entre les soldats de ces différents corps, des provocations insultantes et des conflits sanglants, où l'avantage toujours restait aux troupes réglées. Celles-ci n'avaient pu voir, sans un profond sentiment d'horreur et de jalousie, la férocité des auxiliaires qu'on leur avait adjoints et les préférences affectées dont ils étaient l'objet. Ils n'avaient point compris le motif qui les avait fait consigner dans les casernes, tandis que les mandrins révolutionnaires (c'est ainsi qu'ils les appelaient) logés chez les particuliers, n'étaient point soumis au joug de la discipline. Il faut dire aussi que les Lyonnais ne négligeaient rien pour entretenir le germe de cette rivalité dangereuse pour le pouvoir, espérant avec raison opérer ainsi une diversion utile aux massacres arrivés à l'état chronique. Mais en temps de révolution, la logique a tort, toutes prévisions deviennent impossibles, et presque toujours la cause produit un résultat contraire à l'effet espéré; c'est ce qui arriva dans cette circonstance. Les représentants du peuple profitèrent de cette crise pour se déchaîner avec plus de violence encore contre les royalistes et les ennemis de la révolution, dont les passions mauvaises, disaient-ils, compromettaient chaque jour davantage la chose publique, en armant les citoyens contre les citoyens. Ils choisirent ce prétexte pour consommer leur œuvre de destruction et aiguillonner l'ardeur implacable des tribunaux révolutionnaires.

L'action de la commission temporaire en réagit alors plus violemment que jamais, non seulement dans la ville mais encore même à l'extérieur. Pour combler le vide que ses jugements périodiques opéraient dans les prisons, elle fit recruter dans les villages voisins;

elle envoya des émissaires à la *chasse* des suspects, des riches et des aristocrates; elle nomma deux recruteurs en chef, les nommés Fontanel et Giraud. Le premier, commissaire national du district de la campagne de Lyon, et l'un des plus grands gastronomes du département, parcourait les communes environnantes, et choisissait pour théâtre de ses excursions patriotiques les maisons de belle apparence, se faisait donner à dîner et déclarait au dessert ses hôtes prisonniers au nom de la loi. Le second, s'attaquant de préférence à tout ce qui avait un caractère religieux, mandait de Vienne au conseil général de Paris :

« Nous sommes journellement occupés à poursuivre les traîtres et » les modérés; nous nous appliquons principalement à défanatiser » le peuple des villes, et surtout celui des campagnes qui est en» core dans l'erreur; nous leur prêchons la vérité. Hier, nous nous » transportâmes à un village voisin où l'on disait encore une messe. » Nous ne fûmes pas plus tôt arrivés, qu'ayant ouvert les yeux aux » habitants sur leur aveuglement, ils se portèrent à l'église, en arra» chèrent les saints et les croix, renversèrent même l'autel malgré » quelques dévotes qui priaient avec componction et qui s'enfuirent » effrayées, comme si le diable eût été à leurs trousses. Encore une » aventure qui vous fera plaisir. Etant ici à la poursuite des musca» dins, il vint se jeter dans nos filets un nommé Faure, lieutenant, » et qui avait été quelque temps, à Commune-Affranchie, juge du » tribunal militaire. Ce scélérat se voyant arrêté malgré de bons » papiers, prit le prétexte d'un besoin pressant et se précipita dans » le Rhône où il se noya. »

Les membres de la commission temporaire étaient dignes de leurs agents. Leur férocité ne connut bientôt plus d'autres limites que celles que Collot-d'Herbois et Fouché de Nantes avaient apposées à l'exercice de leur mission. Par une proclamation qui rappelait les plus mauvais jours de Tibère, les représentants du peuple, inquiets de la stupeur de la ville, avaient proscrit tout signe extérieur de tristesse et de deuil; déclarant coupables, ou tout au moins, suspects les citoyens et les citoyennes assez faibles pour laisser apercevoir sur leur front un indice de pitié, ou dans leurs yeux une larme pour les contre-révolutionnaires, *dont la foudre de la nation avait fait justice*. La

commission temporaire fit braquer deux pièces de canon chargées à mitraille, contre une députation de femmes se dirigeant vers l'hôtel des représentants du peuple, pour solliciter la grâce de leurs maris ou de leurs pères; trois d'entre elles furent saisies et condamnées à être attachées six heures de suite aux montants de l'horrible machine, où le sang de leurs maris devait couler le lendemain. Cet exemple inouï de sévérité n'était malheureusement pas nouveau dans l'histoire; Louis XI, en le donnant, fut cruel à la vérité, mais il ne régnait pas à la fin du XVIIIe siècle.

A cette époque, les exécutions devinrent si nombreuses que la place des Terreaux présentait la surface d'une marre sanglante. On fut obligé de transporter l'échafaud à l'angle Nord de la rue de la Cage, à vingt-cinq mètres de la rue Saint-Pierre. On le mit à cheval sur un fossé de quatre pieds de largeur et dix de profondeur pour recevoir le sang des victimes. Le courage, la fermeté, le sang-froid, la résignation et le nombre des victimes lassaient la patience des juges et la force des exécuteurs. On eût dit vraiment que les uns jouaient avec la vie, les autres avec la mort; nous aurions mille exemples à citer à l'appui de cette assertion:

« Crois-tu à l'enfer? » demandait le président Parrein au modeste curé d'Amplepuy. « Comment n'y croirais-je pas en vous voyant? » répondit celui-ci.

Sur le point de condamner à mort une jeune religieuse, dont la grande beauté avait fait impression sur les juges, le même Parrein lui dit: « C'est dommage, la belle! de mourir à ton âge et quand on » est si jolie; je voudrais bien te sauver la vie; mais je ne vois qu'un » moyen pour cela. — Quel est-il? — C'est que tu accordes à l'un de » nous la nuit que nous te ferons passer demain avec les anges, si tu » nous refuses aujourd'hui. » La religieuse releva les beaux yeux qu'elle avait tenus baissés jusque là, et répliqua fièrement, le visage pourpre d'une sainte colère: « Vous avez le droit de prendre ma tête, » mais non pas celui de m'insulter. »

« Abjure ton faux culte, adore celui de la Raison, et tu seras » sauvé, » disait-on à un simple curé de village. Il répondit: « Mon » culte est celui de la vérité; votre raison est une folie. Je ne crains » pas la mort; dépêchez-vous, votre présence me fait horreur. »

« Crois-tu en Dieu? » demandait-on à un prêtre dont le courage paraissait chancelant. « Peu ou pas, » répondit-il, croyant ainsi sau-

ver ses jours. « Eh bien ! b..... va le reconnaître, » s'écria Parrein ; et il le condamna à mort. Un autre prêtre, à qui l'on demandait ce qu'il pensait de Jésus-Christ, crut également intéresser la pitié de ses juges en déclarant qu'il était persuadé que Jésus avait trompé les hommes. « Comment f... scélérat, lui dit Corchand, peux-tu tenir pareil langage » devant nous qui sommes ses disciples! aux yeux des patriotes, Jésus » un imposteur! lui qui a prêché aux hommes l'égalité, la liberté! » Jésus le premier sans-culotte de la Judée ; cours au supplice, et » vat-en au diable. »

« Tu as fait le siége? » demanda-t-on au brave Reverony. « Je m'en » flatte. — Tu étais dans les chasseurs à cheval? — Dans la première » compagnie et au premier rang. — Tu as tué des républicains? — Un » peu, mon président. — Combien? — Moins que je n'aurais voulu, » répliqua vivement le cavalier lyonnais, en faisant le geste de donner un coup de sabre. « Combien donc? — Je ne les ai pas comptés ; mais » ça *passe le demi-quarteron*. — Eh bien, tu recevras douze balles pour » ta récompense. — Merci, mon président ; » et, faisant un salut militaire, Reverony se retira en fredonnant un air du siége.

Une jeune fille, d'une figure intéressante, accusée de ne point vouloir porter la cocarde tricolore, est conduite devant le tribunal révolutionnaire. « Pourquoi, lui dit le président, t'obstines-tu à ne point » porter le signe rédempteur du peuple? — Parce que vous le portez » vous-même, répondit la jeune fille, je ne veux point en souiller mon » front. » Le juge Lafaye fait signe au guichetier, placé derrière elle, d'attacher une cocarde à son bonnet. Elle se relève aussitôt, repousse le guichetier, arrache la cocarde, la déchire et en foule les débris à ses pieds.

« J'ai vu ce matin la femme que tu aimes et dont tu es aimé, » dit Brunière à un jeune homme accusé de royalisme. « Tu as encore de » longs jours à vivre. Eh bien, au nom de cette femme, crie Vive » la République ! et nous te rendons à son amour. — Vive le roi ! » s'écrie le jeune homme ; et il répéta le même cri sur l'échafaud.

Une femme éplorée, fondant en larmes, les cheveux épars, pénètre dans la salle où le tribunal tenait ses séances et s'écrie avec l'accent du plus violent désespoir : « J'avais un père, des frères, un » fiancé, vous les avez assassinés. Maintenant je n'ai plus de famille, » plus d'espérance, plus de honheur, je veux la mort ; je crois trop en » Dieu pour me tuer moi-même ; faites-moi donc mourir. » Disant

ainsi, elle se jette aux pieds de ses juges. Fernex lui-même est attendri : « Relève-toi, jeune femme, lui dit-il ; le tribunal révolution- » naire ne condamne pas les innocents, et il respecte ta douleur ; va- » t-en.

La jeune fille insiste : « Je veux mourir, dit-elle : vous êtes des » monstres ; je vous déteste, je hais la République ; je suis royaliste, » Vive le roi ! — Vous êtes folle, » répliqua Fernex ; et il donna l'ordre qu'on la fit sortir.

Un citoyen, accusé d'agiotage, ne répondit à toutes les demandes qui lui furent adressées que par ces mots : « Comme vous. — Aimes- » tu l'argent? — Comme vous. — As-tu agioté? — Comme vous. — » As-tu fait le siége? — Comme vous. — Aimes-tu la révolution? — » Comme vous. — Si nous t'innocentons, seras-tu bon patriote? — » Comme vous. — Il nous est impossible de condamner un homme » comme nous, » dit Parrein en riant, et il prononça l'acquittement.

« Qu'as-tu fait pendant le siége? » demandait-on à un honnête citoyen, à Riverieux, qui employait sa vie à mettre en pratique les leçons de la plus fraternelle charité : « Qu'as-tu fait pendant le siége? » — J'ai distribué du riz aux malades, aux blessés de Dubois-Crancé, » comme à ceux du général Précy ; j'ai consolé toutes les douleurs, » adouci toutes les souffrances que j'ai pu rencontrer. — Tu es un » royaliste, un papiste et tu mérites la mort. »

D'accusé qu'il était, un nommé Basset devint juge, et condamna ceux qui allaient l'envoyer à la mort. « Malheur à vous, s'écria-t-il, à » vous, hommes de sang, qui avez usurpé notre place ; c'est ici que » vous devriez être, sur cette sellette ou plutôt là-bas sur l'échafaud » qu'entourent vos frères et vos amis ; malheur à toi, Fernex, à toi, » dont la main ne sait tracer qu'un seul mot, et dont la bouche ne » connaît qu'une seule parole, *la mort!* Malheur à toi, car le jour » n'est pas éloigné où le peuple te rendra justice et célèbrera tes fu- » nérailles par des cris de colère et de massacre ; malheur à vous tous, » et souvenez-vous de mon anathème : votre juge aujourd'hui sera » bientôt prophète. »

Le président Parrein siégeait sur un fauteuil plus élevé que celui de ses collègues ; il avait à sa droite Lafaye et Brunière ; Fernex et Corchand étaient à sa gauche. Les deux premiers, plus humains que les autres, furent surnommés les aristocrates, le côté droit du tribunal ; Corchand et Fernex étaient le côté gauche. Parrein, au milieu

de juges dont les uns condamnaient toujours et les autres étaient portés pour la clémence, ne savait bien souvent de quel côté faire pencher la balance où se mesuraient les destinées des accusés. « Deux » contre deux que faire, disait-il? — *Ton devoir,* » répliquaient les membres du côté gauche. S'il eût été permis aux prisonniers de choisir le moment de leur comparution devant le tribunal, c'est le matin qu'ils auraient dû préférer ; l'esprit des juges se trouvait alors porté à des sentiments généreux, qu'ils éprouvaient rarement le soir, ennuyés et fatigués de sollicitations ou d'ivresse. Les jugements favorables ont presque tous été rendus dans les premières heures de la matinée.

La vie de prison, cette vie que l'on compte minutes par minutes et qui s'écoule si lentement sous les sombres voûtes, sur la pierre humide des cachots, dans les angoisses qui précèdent toujours la séparation violente de l'âme d'avec le corps; cette vie, privée d'espérance et de soleil, offre aussi de beaux et de sublimes exemples que la vertu et la conscience de l'homme libre peuvent seules donner.

La maison commune était le réceptacle où les trois prisons de la ville, les Recluses, Saint-Joseph et Roanne, envoyaient, chaque décade, leur contingent de détenus. Les salles nombreuses de ce vaste hôtel avaient diverses destinations et se partageaient en différentes catégories de prisonniers.

Les citoyens arrivant et destinés à subir le premier interrogatoire étaient renfermés dans la pièce où siégeait autrefois la *conservation* et connue aujourd'hui sous le nom de chambre de commerce. La grande salle était réservée à ceux qui avaient passé un premier interrogatoire, mais dont on ignorait encore la destination définitive. L'ancienne chapelle même renfermait les religieuses que, par un louable motif de convenance, la commission temporaire, qui n'en connaissait aucune, pour ainsi dire, avait séparées des autres accusés. D'autres femmes furent aussi placées dans la salle appelée *les Petites Archives*. Les corps-de-garde de l'armée révolutionnaire occupaient la belle pièce où l'Académie donnait ses séances; enfin, le tribunal révolutionnaire tenait les siennes dans celle où le Consulat s'assemblait.

L'accès des prisons de l'Hôtel-de-Ville était plus difficile que celui des autres lieux de détention; cela se conçoit : la proximité du tribunal rendait la surveillance plus sévère.

Aux Recluses, à Roanne et à Saint-Joseph, on payait 20 sous par jour la faveur de coucher dans les appartements situés dans les étages supérieurs, et sur un peu de paille qu'on renouvelait chaque décade. Les vieillards, les malades ou les infirmes avaient seuls la faculté de reposer leurs membres fatigués sur un matelas. Les guichetiers de l'Hôtel-de-ville donnaient de la paille sans rétribution, mais en très-petite quantité.

Les prisons retentissaient rarement de plaintes et de gémissements, celles surtout qui se trouvaient éloignées de la place des Terreaux. Les jours s'écoulaient, abrégés par le bruit, par des lectures faites à haute voix, par la similitude d'une situation qui faisait d'inconnus et d'étrangers une seule et même famille, par des chants quelquefois et des jeux analogues aux circonstances. On racontait des histoires du siége, on faisait des vers, des chansons, des bouts-rimés, des projets, même pour l'avenir; on passait de longues heures à table, vis-à-vis d'énormes bouteilles, pleines de vin, que la bourse des plus riches payait toujours. Indifférents ou résignés, on s'abandonnait sans crainte, sans efforts, aux dures nécessités du présent, et l'on finissait par s'habituer au bruit des fusillades, à la voix rauque des geoliers, au grincement des portes et à la pensée d'une mort prochaine.

Parmi les incarcérés qui se faisaient remarquer par leur gaîté naturelle et leur entrain, on distinguait un beau vieillard de 80 ans, Boulard de Catellier; un vieux marin, le loyal Sillans, prétendant que les tempêtes des hommes étaient moins belles à voir que les orages de l'Océan; Barbier de Charly, son ami; Delurieux-Rivoire; Andrieu, spirituel négociant, s'estimant heureux d'avoir laissé dans ses comptoirs le dieu du commerce pour trouver en prison celui de la poésie; les Roannais, Ardaillon, Bonabaud, Jouvencel, Verdelet, Verne, etc., etc. On remarquait encore un assez grand nombre de prêtres, dont la sérénité du visage reflétait le calme de l'âme. Sans affectation aucune, ils consolaient les affligés, remontaient le courage de ceux qui tremblaient à l'idée de la mort, et parlaient des joies que Dieu réserve aux martyrs. Bourbon, curé d'Agni, sexagénaire, écrivit à son dénonciateur une admirable lettre terminant ainsi :

« Je dois être guillotiné demain, je veux remplir un dernier devoir, » ce sera envers vous. Vous êtes plus à plaindre que moi; vous m'a- » vez fait du mal, je crois ne vous avoir jamais fait que du bien : dans

» tous les cas, je pense à vos tourments, aux remords qui vous fati-
» gueront un jour; je veux vous rassurer, en vous disant que je vous
» pardonne. Je vous bénis, mon frère, au nom de Jésus-Christ; que
» votre vie, heureuse et tranquille, arrive saintement à votre heure
» dernière! C'est là mon vœu le plus cher; je le porterai moi-même
» demain au Dieu clément, au Dieu des miséricordes. »

Un autre prêtre, engageant ses compagnons d'infortune à se préparer au jugement de Dieu, s'assied sur un ballot, à l'une des extrémités de la salle, et remplit les fonctions de son saint ministère avec le même calme qu'il aurait eu dans un confessionnal.

Le neuf décembre, des administrateurs, des soldats de l'armée révolutionnaire, de tout grade, des jacobins de toute condition se réunirent en grand nombre en un banquet patriotique pour célébrer à table la mort des aristocrates. Dorfeuille en fut nommé le président; il avait Grandmaison à sa droite et Achard à sa gauche. Le banquet, arrosé par de copieuses libations, fut vif et animé; on y but à plein verre à la santé des représentants du peuple, à la rapidité des jugements rendus contre les Muscadins, et à l'activité de Ripet. A la fin du repas, Grandmaison, l'un des commissaires de la fête, apporta une casserole énorme, remplie de vin jusqu'au bord, disant : « *Voici la coupe*
» *de l'égalité;* et, parodiant les paroles de l'Evangile, il ajouta : « En
» verité, je vous le dis, mes frères : ceci est bien réellement le sang
» des rois, la véritable substance de la communion républicaine, pre-
» nez et buvez ce sang précieux. » Alors le vase fit le tour de la table, circula de mains en mains, et chaque convive crut, en buvant l'enivrante liqueur, dessécher à jamais les veines des souverains de l'Europe. Avant de se séparer, Dorfeuille prononça ces paroles :

« Républicains,

» Votre banquet a été digne du peuple souverain dont vous êtes
» la noble et brillante personnification. Vous n'y avez pas brisé
» les assiettes, les bouteilles et les plats; vous n'y avez pas juré,
» comme le faisaient les Muscadins, contre l'hôte de la maison et ses
» filles, qui l'auraient cependant mérité, pour avoir oublié les haricots
» et les pommes de terre qui doivent toujours être la base d'un festin
» sans-culottique. Vous avez chanté des hymnes civiques qui ont dû
» faire tressaillir les mânes de nos frères, égorgés par les contre-ré-

» volutionnaires; vous avez bu, sans vous enivrer, à l'unité, à l'indivi-
» sibilité, à l'éternité de la République. C'est bien, Républicains, la
» nation est contente de vous; elle regrette cependant que de pareils
» festins ne soient pas plus souvent à l'ordre du jour pour établir le
» parfait équilibre de l'égalité : je demande que les administrateurs,
» les états-majors, les membres des tribunaux, tous les fonctionnaires
» publics se réunissent désormais, chaque décade, pour manger en-
» semble à la même gamelle et boire le sang des tyrans couronnés,
» dans le même calice. »

Cette proposition, couverte d'applaudissements, fut accueillie à l'unanimité.

Deux jours après cette cérémonie, le 11 décembre, au moment où les troupes révolutionnaires préparaient leurs armes pour aller chercher à l'Hôtel-de-Ville les soixante-huit Lyonnais que la foudre républicaine devait frapper aux Brotteaux, une grande rumeur se répandit dans la ville, comblant de joie les hommes bons et généreux, glaçant d'effroi et de colère les sans-culottes; quinze condamnés à mort avaient percé les murs de leur prison, et s'étaient mis en sûreté. L'évasion avait eu lieu à la pointe du jour, accompagnée de circonstances trop extraordinaires, pour les passer sous silence. Des prisonniers intelligents et déterminés avaient profité du décadi de la veille pour chercher les moyens de fuir, et les avaient trouvés dans le dévouement des sœurs de l'un d'eux. Les citoyennes Porral, ayant acheté trois mille livres la faveur de pénétrer dans la mauvaise cave pour embrasser une dernière fois leur frère, se présentèrent à lui, fondant en larmes. « Il ne s'agit pas de me pleurer encore, leur dit-il, » mais de me sortir d'ici; apportez-moi une lime, un poignard, du » vin et des provisions en abondance; maintenant, regardez bien » cette fenêtre étroite qui donne sur la rue Lafont; c'est par là que » vous me descendrez ce que je vous demande, je serai ici pour » tout recevoir. » Excitées par le désir de sauver leur frère, les citoyennes Porral se retirèrent pour lui procurer les objets nécessaires à sa délivrance; elles firent un grand nombre de voyages, de leur domicile à la rue Lafont, pendant la journée, et parvinrent à introduire dans la mauvaise cave un poignard acéré, une lime, plusieurs couteaux, douze poulardes, et plus de soixante bonnes bouteilles d'un vin généreux. Alors, Porral communique ses espé-

rances à trois prisonniers qu'il avait remarqués parmi les autres pour leur calme et leur apparence de force physique. C'étaient Victor Gayet, Félissent, de Lucenay, et Labarte ; ils s'adjoignent deux nouveaux compagnons, et tous les six jurent de se faire tuer dans la prison plutôt que de se laisser traîner à la fusillade, si le succès qu'ils espèrent ne répond pas à leur désir. Enfin la nuit arrive. Porral propose un souper général dont il ne fait pas seul les frais; car ses compagnons ont reçu comme lui du vin et des comestibles. Bientôt les verres se remplissent, les bouteilles se vident, les têtes se montent, l'exaltation enflamme les cœurs; on s'exhorte mutuellement à braver la tyrannie, dans les fers comme aux jours de la liberté ; la pensée de la mort s'éloigne elle-même, ou bien elle n'apparaît plus que vaguement à travers le linceul percé de balles, et le suaire ensanglanté ; la force a remplacé la faiblesse et le découragement, des chansons guerrières et bachiques retentissent tour à tour sous les voûtes de la cave sinistre; les bruits de la prison succèdent à ceux de la rue pour se taire aussi et faire place au sommeil ou au repos de l'ivresse. Onze heures sonnent à l'Hôtel-de-Ville, c'est le moment que les cinq associés ont choisi pour commencer leur tentative. L'un d'eux, le plus vigoureux, se place en sentinelle derrière la porte d'entrée; il s'est armé du poignard pour égorger le geôlier, si, dans sa visite nocturne, qui doit avoir lieu à deux heures, il s'aperçoit de quelque changement. Les autres se sont déjà engagés dans une seconde cave, contiguë à la leur, pour chercher un passage; ils sont arrrêtés par une porte en chêne, fortement doublée : l'un des associés, nommé Besson, et ferblantier de profession, dirige les travaux. Peu à peu les gonds en fer fléchissent, la lime attaque le plomb qui les retient encore; ce dernier obstacle est brisé, et cependant la porte résiste toujours, protégée, sans doute, par un ouvrage extérieur; on la soulève vainement; elle reprend aussitôt sa position première, présentant une résistance insurmontable. On se décide à la percer et on agrandit le trou qu'on y a fait avec un ciseau. « Courage, mes amis, » dit Labarte, nous sommes sauvés; et il exhorte ses compagnons à ne point se laisser abattre par les difficultés de l'entreprise. A la fin, on aperçoit une grosse poutre formant barricade et soutenant intérieurement la porte, par le moyen d'une corde attachée à un anneau fixé dans le mur; elle était trop éloignée pour que la lime pût l'atteindre. Au rayon d'espérance, qui

avait resplendi dans l'âme des condamnés, succéda un moment affreux de désespoir, repoussé presque aussitôt par l'énergie de Porral. « Attendez-moi, mes amis, » dit-il; et rentrant dans la première cave, il demande au notaire Fromental, à moitié endormi, une bougie qu'il se rappelle avoir vue dans ses mains. Il la déroule et l'amincit pour lui donner plus de longueur; la prolonge encore en la fixant à un morceau de bois et l'introduit allumée dans l'ouverture de la porte. La corde brûle, la poutre chancelle et tombe, la porte s'ouvre; la première barricade est brisée. Les quatre travailleurs se trouvèrent alors dans une troisième cave de moyenne grandeur, au milieu de laquelle ils aperçurent une large dalle; elle cachait sans doute l'entrée d'un canal souterrain qui devait aboutir au Rhône. Les travailleurs se mirent aussitôt en devoir de le découvrir. Ils creusent la terre autour de la pierre et la soulèvent avec les pieds d'un tabouret en bois dur qu'ils avaient brisé; une espèce de souterrain se présente aussitôt à leurs regards; pour y descendre, ils forment un cordage avec leurs mouchoirs, et Labarte, se dévouant, se laisse doucement glisser dans son enceinte. Il demande la lumière, on la lui donne; il cherche partout, mais ne découvre rien; il est dans un vaste puits perdu ou plutôt dans une basse fosse où il découvre des ossements poudreux, restes affreux de quelque victime, ignorée sans doute. « Nous arrêterons-nous là? dit-il à ses compagnons en » les rejoignant; non, sans doute. Eh bien! cherchons ailleurs la fin » de notre captivité. »

Une porte se trouvait à l'extrémité de la cave, offrant la seule issue par laquelle on pouvait espérer s'échapper. Il fallut recommencer le même travail que celui qu'on avait employé pour renverser l'autre; mais celle-ci n'était pas contenue par une poutre, elle s'appuyait contre deux pierres de taille posées l'une sur l'autre; l'opération devenait plus difficile; on en vint à bout cependant en soulevant la porte et en écartant, au moyen d'un levier, les deux pierres qui la comprimaient. Elle introduisit les travailleurs dans une quatrième cave plus vaste et plus profonde que les autres, servant de magasin et d'entrepôt à une prodigieuse quantité d'effets de toute nature, et de marchandises de toute espèce, provenant des séquestres. Une malle entr'ouverte était remplie de chemises. A leur vue, Porral se mit à rire en disant : « Ma foi, mes compagnons, c'est de bon au» gure; les scélérats qui nous ont condamnés n'ont point pensé sans

» doute, en volant ce linge, qu'il servirait un jour à notre toilette. » Comme il ne convient pas à des muscadins de paraître dans la rue » avec des vêtements souillés, crasseux et semblables aux nôtres, » nous ferons un échange si vous m'en croyez. » L'échange fut aussitôt fait.

La cave offrait à ses deux extrémités opposées à la porte d'entrée, deux portes; on attaque celle de droite, mais tout à coup l'aboiement d'un chien se fait entendre; cette porte touche évidemment à la loge du geôlier, tous les bras restent suspendus; le désespoir est près de s'emparer de tous les cœurs, deux heures sonnent, c'est l'heure de la visite; Porral se détache pour aller examiner dans la mauvaise cave, si rien n'avait transpiré de leur projet. Son cœur frémit à la vue de ces malheureux jeunes gens qui n'avaient plus que quelques heures d'existence; son regard brille de joie en apercevant le geôlier assis près d'eux, buvant et trinquant ensemble. Il rejoignit aussitôt ses compagnons : « Vite à l'ouvrage, s'écria-t-il; » hâtons-nous, le geôlier est occupé par nos amis, il ne peut enten- » dre les aboiements de son chien; pour plus de sûreté, dirigeons » nos efforts sur la porte gauche, en avant! » Les quatre associés reprennent avec vigueur le travail qu'ils avaient interrompu pendant l'absence de Porral; ils ne doutent plus du succès.

La porte qu'ils cherchent à ouvrir est à deux battants, dont l'un est retenu par une barre de fer arrêtée elle-même par une chaîne; au premier effort, la chaîne se brise, et la porte s'ouvre sur un long corridor. A mesure que les prisonniers avancent, les difficultés semblent se multiplier sur leurs pas : deux nouvelles portes leur barrent le passage; l'une donnant sur la cour de l'Hôtel-de-Ville, l'autre aboutissant à la place de la Comédie. Derrière celle-ci, la flamme vacillante d'un feu qui s'éteint, favorise l'observation à travers les fentes du bois et le trou de la serrure; on aperçoit des hommes en uniforme, étendus sur la paille; l'un d'entre eux se lève et parle patois; « il se réjouit à la pensée des Muscadins qu'on doit *périr* dans quel- » ques heures, il se promet d'assister, sinon comme acteur, du moins » comme témoin, à leur mort; ce sont des scélérats contre-révolution- » naires, qui ne méritent aucune pitié, etc., etc... » A cette vue, à ce langage, les Lyonnais reculent saisis d'horreur et en proie au plus violent désespoir; un seul pas les sépare de la rue, de la liberté, de l'existence et ils ne peuvent le franchir, ils n'osent se parler même à

voix basse, ils retiennent leur respiration, et s'ils s'interrogent, c'est seulement du regard; Porral, le seul peut-être entre les quatre, à conservé son admirable sang-froid. Il leur montre l'autre porte comme la dernière chance de salut, et s'en remettant à la garde de Dieu, il parvient à en détacher la serrure; les condamnés touchaient à la fin de leurs peines, la porte s'ouvre et présente à leurs regards l'escalier qui conduit à la grande cour : tous les quatre tombent à genoux et remercient Dieu de la protection qu'il leur a accordée; du fond de leur tombeau, ils ont entrevu la terre.

Il était quatre heures et demie, la nuit était noire et froide, il pleuvait, et par intervalle la neige tombait à gros flocons; les prisonniers se disposaient à fuir, lorsque Porral les arrêtant, leur dit : « La » grille de la cour est fermée; paraître à cette heure devant la sen- » tinelle chargée de la garder, serait perdre le fruit de nos travaux » de cette nuit et nous exposer sans retour à une mort inévitable. » Nous avons eu le bonheur d'arriver jusqu'ici, ayons la patience » d'attendre quelques instants : la grille sera ouverte à sept heures, » et la cour rendue à la circulation; c'est le moment favorable pour » fuir : en l'attendant, rejoignons nos compagnons, prévenons-en dix, » et prenons tous la précaution de sortir trois par trois, à un inter- » valle de quatre minutes. Le quinzième de nous, désigné par le sort » pour sortir le dernier, en préviendra quinze autres, et leur indi- » quera les mêmes précautions; par ce moyen, les victimes manque- » ront demain aux bourreaux. » Pour assurer le succès de l'évasion, Labarte repoussa la dernière porte, s'y plaça en sentinelle, et menaça de mort quiconque chercherait à la franchir.

Les trois autres, rentrés dans la mauvaise cave, rendirent compte de leurs travaux à leur cinquième camarade qui avait grisé le geôlier, et choisirent les dix prisonniers qu'ils voulaient sauver les premiers. Un notaire nommé Montellier, que la commission temporaire avait fait incarcérer après l'avoir pris pour un de ses frères fugitifs, remercia le ferblantier Besson qui lui proposait cette chance de salut. « Non, je ne fuirai point, dit-il, ce serait aggraver ma position; je » suis sûr d'ailleurs, que les juges, convaincus de leur méprise, doi- » vent me rendre la liberté ce matin. » Montellier resta dans la prison et périt. Le jeune baron de Chaffoy, l'un des hommes les mieux favorisés par la naissance et par la fortune, refusa pareillement de fuir. « La vie n'est plus qu'un exil pour moi, car ceux qui m'en fai-

» saient une patrie bien chère, ont été violemment ravis à ma ten-
» dresse. Ils ont fait périr la femme que j'aimais, ils ont guillotiné
» mon père, ils m'ont volé trente mille livres de rentes; pourquoi
» resterais-je sur la terre, pour souffrir et pour pleurer ceux qui ne
» sont plus, pour vivre seul et malheureux, sans espérance et sans
» affection? fuyez, mes amis, soyez heureux si vous pouvez l'être
» encore et laissez-moi mourir. » Les instances les plus vives ne purent ébranler sa résolution; il mourut à midi avec le notaire Montellier, plein de courage et sans ostentation.

J.-B.-M. Nolhac, qui devait devenir un jour l'un des plus brillants académiciens de sa patrie, désigné pour sortir l'un des derniers, ne voulut point profiter d'une chance que ne partageait pas son père, enfermé dans la même cave que lui. « Prends ma place, dit-il à un
» de ses amis, je veux vivre ou mourir avec mon père; s'il entre dans
» les desseins de la Providence que nous nous sauvions tous deux,
» nous te suivrons de près, car nous serons les premiers de la se-
» conde série appelée à fuir; dans tous les cas, prie Dieu pour
» nous. » Ce magnifique trait de piété filiale que l'auteur des *Trois années de la révolution à Lyon* a oublié, par modestie, dans ses *Souvenirs*, reçut plus tard sa récompense; le dévouement d'une sœur couronna par la délivrance le sacrifice volontaire du fils. Un autre trait à peu près semblable obtint le même succès.

Le fils Couchoux avait choisi son père pour l'un de ses compagnons de fuite; mais son père avait plus de quatre-vingts ans, ses forces étaient affaiblies par l'âge et par les privations; ses jambes, ulcérées et enflées, pliaient sous le poids de son corps; à peine pouvait-il faire un pas sans le secours d'une main amie; il conjura son fils de le quitter, de fuir sans lui: « Je suis trop vieux, lui dit-il, mon heure est
» venue sans doute, car je touche à l'extrémité de la vie humaine;
» mais toi, mon fils, tu es à l'autre extrémité, à celle qui commen-
» ce, fuis à l'instant, je le veux, je te l'ordonne. » Ce fut alors une lutte déchirante entre le père et le fils. Celui-ci insiste avec force: « Je ne partirai pas sans vous, répondit-il; je vous le jure: si vous
» me refusez, nous périrons ensemble, car j'aime mieux la mort que
» la vie sans vous. » Cédant enfin aux prières, aux larmes, à la volonté de son fils, le père se soulève, s'appuie sur lui, s'avance péniblement jusqu'à l'escalier; mais là, ses forces s'épuisent, ses genoux fléchissent, il ne peut faire un pas, et le temps presse; ils sont perdus

tous deux s'ils ne franchissent la porte qui les sépare de la liberté : « Fuis, mon fils, laisse-moi, répète le père. — Jamais, dit le fils, » et malgré la faiblesse de sa constitution physique et l'exiguité de sa taille, il enlève le vieillard, le jette sur ses épaules ; la piété filiale donne à ses membres la vigueur qui manque à son âge, il franchit la barrière, tous les deux sont sauvés. Au moment du départ, Labarte prévint son ami Camel du succès de son entreprise et l'engagea vivement à s'évader avec lui. Camel était l'un des soldats lyonnais qui avaient montré pendant le siége le plus de courage et le plus de force. Il avait bravé cent fois la mort, sans pâlir ; il en eut peur lorsqu'il la vit en face sur la place publique, donnée judiciairement ; la prison lui avait enlevé toute son énergie ; ce n'était plus le même homme : « Vous fuyez, dit-il à ses camarades, en cherchant à se soulever sur sa couche de paille ; eh bien ! partez, mes amis ; quant à moi, je reste, car je suis sans force et sans volonté ; je ne suis plus qu'un faible enfant, moins qu'une femme, je suis un ..... j'ai peur. » Disant ainsi, ses yeux se remplirent de larmes, il retomba affaissé sur sa paille et attendit l'heure fatale.

Celle de la délivrance retentit enfin ; sept heures et demie sonnèrent à l'Hôtel-de-Ville, il faisait à peine jour, tant le ciel était chargé de nuages ; la neige continuait à tomber à gros flocons, tout était favorable à l'évasion. Porral, Labarte et Besson sortirent les premiers, se donnant le bras, et sifflant un air de la révolution ; quand ils furent arrivés auprès de la barrière, Porral s'arrêta devant la sentinelle qui montait sa faction, et lui dit : « Il fait un *temps de chien*, camarade, tu es tout pâle et tout transi de froid, à ta place je rentrerais au corps de garde. » Le conseil parut bon au factionnaire, il remercia et le mit aussitôt à exécution. Douze prisonniers s'évadèrent ensuite trois par trois, et de cinq minutes en cinq minutes ainsi qu'on l'avait projeté. Voici leurs noms :

Georges Félissent, négociant ; Jacques-Georges Gabriel, secrétaire du département ; Jean-François Vincent ; Coste Jordan, negociant ; Jean-François Duffourd, marchand brodeur ; Matthieu Nesples, ouvrier en soie ; Jean-Baptiste Menard ; Margaron, marchand de gazes ; Guinaud ; Jacques Visadier ; André-Marie Olivier ; Benoît Couchoux, de Saint-Étienne ; Pierre Couchoux.

La précipitation de Nesples, son peu de présence d'esprit, empêchèrent les autres prisonniers de se sauver. Au lieu de les prévenir





LAURASSE, ÉD.

Le colonel de Chenelette.

isolément ainsi qu'on en était convenu, il se précipita à l'entrée de la Mauvaise cave, criant : « Qui m'aime me suive et sauve qui peut ! » le passage est ouvert. » A ce cri de salut, les prisonniers se lèvent, ils se pressent et se portent en masse dans les galeries souterraines par où Nesples a disparu; ils cherchent l'issue qui doit leur livrer passage; mais le bruit qu'ils font dans leurs perquisitions avertit les sentinelles extérieures; le corps de garde se met sous les armes, les guichetiers pénètrent en nombre dans la Mauvaise cave et s'aperçoivent du mouvement : bientôt toutes les portes sont fermées, et une compagnie de grenadiers, accourue en toute hâte, entoure l'Hôtel-de-Ville. La nouvelle de l'évasion se répandit aussitôt, rapide comme l'éclair; les représentants du peuple, les membres de la commission temporaire, les diverses autorités, réunis à l'Hôtel-de-Ville pour donner des ordres et faire courir sur les fugitifs, étaient en proie à la plus violente colère. Les troupes de la garnison sont toutes sur pied, on double les postes, on envoie des exprès dans toutes les directions; de nombreuses patrouilles de cavalerie et d'infanterie parcourent la ville en tous sens, les portes et les barrières se ferment, et l'on commence une visite domiciliaire, la plus sévère de celles qu'on a faites jusqu'à ce jour. Olivier, Vincent, Ménard et Nesples furent seuls repris. Le premier s'était réfugié dans la rue Lainerie, chez le patriote Delabat, dont il connaissait les sentiments généreux. Celui-ci lui avait effectivement accordé l'hospitalité et l'avait caché avec soin dans un lieu obscur, au moment où les inquisiteurs armés se présentèrent à sa porte. Delabat les introduit et les dirige lui-même dans leurs perquisitions; ceux-ci trouvent le portrait d'un prêtre, le foulent au pied et adressent de violents reproches au dépositaire. « Quel » est le portrait de ce brigand? lui demande-t-on. — Ce n'est point » le portrait d'un brigand, répond Delabat avec colère, c'est celui de » mon frère. — Tu as un frère calotin! livre-nous-le. — Cela n'est » pas en mon pouvoir; mais je le pourrais, que je ne le ferais point. » — Ton calotin de frère n'est donc point à Lyon? — Il n'y est pas. » — Est-il en France? — Je l'ignore. — Il est à l'étranger sans doute, » pour dire des messes aux émigrés? — Je ne m'en suis point in» formé. — Eh bien, le frère est responsable du frère; suis-nous, tu » prendras sa place en prison. » Aussitôt on l'arrête, on l'enchaîne, on ferme son domicile et l'on y pose les scellés. Delabat se réjouit, en se rendant à l'Hôtel-de-Ville, que le fugitif n'ait pas été découvert.

Celui-ci, resté seul sous le séquestre, sort de sa cachette et cherche en vain à sortir; la peur de mourir de faim est plus forte que celle d'être fusillé, il n'a pas le courage et la prudence d'attendre le retour de la nuit; il secoue violemment la porte que les inquisiteurs ont fermée sur lui; il se lamente et pousse des gémissements. Une vieille voisine, qui avait assisté à l'application des scellés, ne doute pas que le diable n'ait élu domicile dans l'appartement de Delabat; elle court communiquer ses craintes au président de sa section; celui-ci, de son côté, s'empresse d'avertir les commissaires, et de les accompagner dans leurs nouvelles recherches; on lève les scellés et l'on trouve Olivier. Le malheureux ne retarda sa mort que de vingt-quatre heures.

Nesples fut trouvé blotti dans les décombres de Bellecour. Dans le même moment, Georges Gabriel, errant dans les marais de Perrache, creusait un trou dans la terre pour s'y cacher sous un tas de feuilles qu'il a rassemblées autour de lui, et y attendre les ténèbres de la nuit. La neige vient à son secours et forme, en tombant, une espèce de dôme sur sa tête; il entend, tout près de lui, les pas d'une patrouille, il se croit perdu; enfin le soir arrive, mais alors il n'a plus de forces; ses mains et ses pieds, engourdis par le froid, refusent tout mouvement; il s'épuise en de vains efforts, il se désespère d'être obligé de mourir sans secours dans la tombe qu'il s'est creusée lui-même; il entend un nouveau bruit de pas à ses côtés, il appelle, il implore miséricorde; un homme s'empresse de venir à lui et d'écarter les broussailles glacées qui l'enveloppent comme dans un suaire: il peut à peine en croire ses yeux; cet homme, ce libérateur, c'est un fugitif comme lui, un échappé de la mauvaise cave, c'est Jean-François Dufourd. Tous deux parvinrent à s'éloigner pendant la nuit d'une terre fatale où la mort régnait sur le trône de la terreur.

L'évasion de Porral fut accompagnée de circonstances plus surprenantes encore. Après avoir franchi la barrière de l'Hôtel-de-Ville et rendu le champ plus libre à ses compagnons, par le conseil qu'il avait donné au factionnaire, il marche droit au domicile d'un jacobin qu'il avait protégé pendant le siége. Celui-ci crut voir paraître un revenant. « Je viens à mon tour te demander asile et protection, » dit Porral; je viens voir si le sans-culotte sera moins généreux » que le Muscadin ne le fut à son égard; c'est ma tête que je t'apporte, » fais-en ce que tu voudras. — Je la sauverai, répondit le jacobin; » donne-moi ta main, je ne vois plus en toi un ennemi, mais un

» frère; le temps presse, car j'attends d'un moment à l'autre les com-» missaires qui cherchent les échappés de la Mauvaise, je dois leur » donner à déjeûner, tu seras des nôtres : prends vite ce bonnet rouge, » endosse-moi cette carmagnole et coupe cette longue barbe. » Un instant après les commissaires attendus arrivèrent. On se met à table, Porral fait bonne contenance, il boit, il mange, jure et tempête contre les muscadins qui se sont sauvés. « Si j'étais Collot-d'Herbois, dit-il, je » voudrais qu'on mît à leur place les j... f...... de geôliers qui les ont lais-» sé échapper. » Dans ce moment on entend une détonation d'armes à feu. Ce sont les malheureux Lyonnais qu'on fusille aux Brotteaux. « Buvons à la mort de tous les muscadins, s'écrient les commissaires » en remplissant leurs verres, et que leur sang fertilise le sol de la » République comme ce vin va restaurer nos estomacs patriotiques ! » Porral est obligé de s'unir à ce vœu fratricide et de boire à la mort de ses amis; cependant son verre tremble dans ses mains, son front a pâli, il éprouve un mouvement nerveux au bruit d'une nouvelle détonation, les commissaires s'en aperçoivent et s'en étonnent. « Qu'as-tu donc, citoyen? lui demandent-ils, on dirait que ces coups » de fusil te font peur. Parmi ces b...... qu'on expédie, aurais-tu un » frère, un parent, un ami; serais-tu toi-même un mauvais patriote, un » muscadin déguisé ou bien un de ces scélérats qui ont décampé ce » matin sans en demander la permission à la République? — Si je ne » respectais la table de ce brave sans-culotte qui me connaît, je te » f...... mon poing sur la gueule, pour t'apprendre à me soupçonner, » répliqua vivement Porral en s'adressant à celui qui lui avait fait ces » diverses interrogations; verse-moi à boire, ça vaudra mieux, j'ai » pris froid ce matin en donnant la chasse à un de ces gredins de » fuyards que j'ai pourchassé pendant plus de deux heures, avec trois » bons jacobins de mes amis; mais le capon courait mieux que nous » sur la chaussée Perrache et la rive droite du Rhône, il a disparu » sous les saulées d'Oullins en nous insultant encore. — Comment » donc cela? lui demanda l'un des commissaires, heurtant son verre » contre le sien. — En nous montrant son c.. et en nous disant : Si » les représentants *du diable* vous demandent comment je m'appelle, » vous leur répondrez que je me nomme *Porral*, autrement dit *Beau-* » *Soleil.* »

Porral avait retrouvé sa présence d'esprit et son sang-froid. Les commissaires s'excusèrent d'avoir pu douter un instant de ses senti-

ments et se retirèrent pour continuer leurs recherches. Trois heures après, Porral prend congé de son hôte généreux pour quitter une ville où il ne se croit plus en sûreté ; il se dirige du côté de Bellecour ; la place était encombrée de troupes ; il craint d'être reconnu, il se rend dans la rue Vaubecour et demande l'hospitalité à deux faibles femmes que le désir de faire une bonne action rend fortes et courageuses : elles le conduisent dans un grenier, le blottissent dans un angle et placent une large planche devant lui. Elles avaient à peine regagné leur chambre que les mêmes commissaires les sommèrent de les guider dans leur inspection domiciliaire. Ils montent au grenier et s'étonnent d'y voir un grand tonneau, bien fermé par un cadenas. Ils en demandent la clé, mais les femmes l'avaient oubliée dans leur précipitation. Pendant que l'une d'elles redescend pour la chercher, un commissaire s'appuie sur la planche qui recouvre le fugitif : « Il » serait curieux, dit-il, de trouver un des brigands caché dans ce » tonneau. — Il renferme plutôt de l'argenterie, reprend un de ses » collègues ; car il est bien lourd, » et ces femmes paraissent plus riches qu'elles ne nous le disent ; enfin la clé arrive : le tonneau était plein de sel. Les visiteurs montèrent alors sur le toit, descendirent à la cave et se retirèrent désespérés du peu de succès de leurs démarches. Le soir, Porral échangea son bonnet rouge contre une coiffe, et sa carmagnole contre une robe de paysanne ; puis, mettant un panier à son bras et une corbeille sur sa tête, il traversa le pont de la Guillotière et quitta la ville qu'il avait naguère vaillamment défendue.

Les précautions auxquelles les représentants du peuple eurent recours pour prévenir le retour de nouvelles évasions rendirent la vie des prisons plus épouvantable qu'auparavant. Roiron, le concierge de l'Hôtel-de-Ville, et Vianet, portier du pavillon nord-est du même édifice, furent arrêtés tous deux et incarcérés sous la prévention d'avoir favorisé l'évasion hardie que nous venons de raconter. L'on s'assura des gardes des caves de la maison commune, et le citoyen Valderon, président du comité révolutionnaire de la section de la Saône, fut nommé surveillant immédiat des prisons de Saint-Joseph et des Recluses. A ces précautions premières on en ajouta d'autres non moins importantes. C'est ainsi qu'on rendit excessivement difficiles les relations des prisonniers avec leurs parents et leurs amis. Ceux-ci n'eurent plus la faculté de leur porter des consola-

tions. La Mauvaise cave surtout prit un aspect horrible qui en fit un véritable tombeau. « Elle n'était éclairée, dit l'auteur des *Prisons de* » *Lyon*, que par la lumière, pâle et vacillante, d'une faible lampe; la » mort y multipliait son horrible aspect; on n'y voyait que son » image, on n'y entendait que les derniers vœux de ceux qu'elle allait » frapper. Les murailles, noircies par l'humidité, présentaient sur » chaque pierre des imprécations, des prières, de tendres adieux. »

Dans un angle obscur on lisait ces mots faiblement tracés : « Dans » cent trente minutes, je n'existerai plus; j'aurai vu la mort; qu'elle » soit bénie! N'est-elle pas la mère du repos! »

Près de la porte, on avait écrit au crayon : « Juges barbares, vous » vous êtes trompés en croyant me punir. La fin de mes jours est » la fin de mes maux, et vous êtes mes véritables amis. » Plus loin: « Je suis calme à ma dernière heure; je t'en remercie, Au- » teur suprême de la vie et du trépas! Je me porte bien, je marche; » dans une heure je serai immobile et glacé; mon corps sera sans » mouvement; ma tête, qui pense, aura roulé dans l'abîme; ce sang, » qui coule pour m'échauffer, aura rougi la terre. Qu'est-ce donc que » l'existence? qu'est ce que la mort? Je n'ai plus qu'à attendre un » instant pour le savoir. » Ainsi que nous l'avons déjà dit, la vie des prisons de Lyon offre autre chose que des devises et des sentences stoïciennes; elle fournit de beaux exemples de générosité et de fermeté d'âme. Un soir, un beau jeune homme, favorisé par tous les dons de la nature, fut jeté dans la Mauvaise cave pour y attendre le moment fixé pour les exécutions : c'était le frère d'un vainqueur du 29 mai, de Badger; les juges de la terrible commission l'avaient pris et condamné pour celui qu'ils cherchaient; un seul mot pouvait prouver leur erreur. Badger ne voulut point le dire; il se réjouit d'un *alibi* qui sauvait, en le perdant, des jours chers à son cœur ; il se félicitait d'un dévouement inspiré par les sentiments de la fraternité la plus tendre, et il marcha avec joie et transport vers l'échafaud où devait se consommer son sublime sacrifice.

Écoutons le récit suivant de M. Delandine. « Deux enfants pleins » de grâce offrirent encore la consolante image de la tendresse frater- » nelle. L'aîné n'avait pas quinze ans ; son courage avait devancé son » âge. Il s'était montré dans plusieurs sorties pendant le siége. Re- » connu, arrêté, jugé, convaincu et condamné à mort, il fut conduit

» dans la Mauvaise cave. Là, son jeune frère, ayant tout au plus six » ans, surpris de ne plus le trouver dans aucune salle, vint l'appeler » par la fenêtre qui donne sur la rue Lafont. Les deux frères se re- » connurent; l'enfant passa vainement ses deux petits bras à tra- » vers les barreaux pour embrasser son frère. Celui-ci se levait sur » la pointe de ses pieds, pour pouvoir du moins atteindre et embras- » ser la main de son ami. Quoi! mon frère, murmurait-il en pleu- » tant, tu as donc oublié de dire que tu n'avais pas quinze ans? — Si, » mon frère, j'ai tout dit, mais ils ne veulent rien entendre. Va con- » soler notre bonne mère; je ne suis inquiet que de la laisser malade; » ne lui dis pas encore que je dois mourir. L'enfant fondait en larmes, » son cœur était suffoqué; il répéta dix fois : Adieu mon frère, mais » tu n'as donc pas dit que tu n'avais pas quinze ans? Il s'en alla en » sanglottant avec force. Chaque passant lui disait : Qu'as-tu donc, » mon ami? Il s'écriait : Ce sont les méchants qui me font pleurer. » Ils veulent tuer mon frère qui est si bon, mon frère qui n'a pas » quinze ans. »

« Le lendemain il se retrouva sur le passage de la chaîne des con- » damnés; il la guettait depuis longtemps, pour voir son frère qu'il » aimait tant; il aurait voulu mourir avec lui, il le demandait aux » soldats de l'escorte qui le repoussèrent. . . . . . Il n'avait pas sept » ans. »

Faure, sergent-major de la compagnie des chasseurs à pied de Guillaume Tell, traduit devant les juges, avait refusé de répondre aux diverses demandes qui lui avaient été faites; à toutes les questions qui lui furent adressées, il répondit par ces mots : « Qu'est-il besoin que » je me défende, quand je vois déjà sur vos lèvres la sentence qui » doit me condamner? Les tyrans de Rome, dont vous cherchez à co- » pier servilement les exemples, étaient plus généreux que vous; ils » n'insultaient point, comme vous le faites chaque jour, les victimes; » ils les couronnaient de fleurs, ils les livraient, parfumés et magnifi- » quement vêtus, aux bêtes féroces de leur république; mais ils admi- » raient leur courage et leur vertu. » Condamné à mort séance tenante, et jeté dans la Mauvaise cave, il y trouva son lieutenant, le vaillant Ravier, condamné comme lui à périr le lendemain. Ils passèrent la plus grande partie de la nuit à prier Dieu, à boire et à chanter. La plus grande souffrance qu'éprouvaient les prisonniers, à la veille de mourir, souffrance horrible, qui parfois se changeait en désespoir,

c'était de ne pouvoir se réconcilier avec Dieu par le ministère d'un prêtre; quelquefois cependant ils avaient cette consolation. Un prêtre d'une énergie peu commune exposait volontairement chaque jour sa vie pour remplir envers eux les devoirs de son pénible ministère. Chaque jour il se trouvait sur le passage des condamnés pour leur donner l'absolution générale, qui ouvre le ciel. Pour mieux tromper la surveillance inquiète de la police, l'abbé de Villiers avait changé son nom contre celui de Forestier, sa soutane contre une carmagnole et son tricorne contre un long bonnet rouge orné d'une large cocarde tricolore; ainsi affublé, il parcourait les rues, criant : *Marchand d'habits, d'habits; n'y a-t-il rien à vendre par là-haut? Vieux bas, vieux souliers, vieux chapeaux!* Par le moyen de ce cri et sous le prétexte d'exercer sa profession, il s'introduisait facilement dans l'intérieur des maisons et des prisons pour consoler les personnes pieuses et leur parler de Dieu.

Un jour, cependant, la faculté de pénétrer dans la Mauvaise cave lui fut retirée; ce fut peu de temps après l'évasion du onze décembre. Ne sachant comment faire alors pour préparer les condamnés à la mort, il s'imagina de faire la cour à la fille d'un guichetier. Comme il était jeune, bien fait et possédait une assez belle figure, il n'eut pas grand'peine à faire agréer ses hommages à celle dont il voulait se servir pour se ménager de nouveau l'entrée de la Mauvaise cave. Voici le moyen qu'il employa pour arriver à ses fins. Un soir, il se présenta sous son costume habituel, augmenté par plusieurs paires de bottes à la main, et deux ou trois peaux de lapins sur le bras, devant le père de sa prétendue maîtresse. « Citoyen guichetier, lui dit-il, j'aime ta fille; j'en suis aimé, je m'en » flatte; je viens te demander sa main. Le guichetier était très» avare et tenait on ne peut davantage à la matière. L'amour, répon» dit-il, citoyen marchand d'habits, est une belle et bonne chose, » quand on a vingt ans et une mine comme la tienne, mais il ne fait » pas bouillir la marmite; as-tu autre chose à offrir à ma fille, allons, » parle, mon garçon?— Pas le sou vaillant, mais une bonne santé, du » courage, du patriotisme et un appétit dévorant. — Tu ne seras pas » mon gendre. — Je le serai, car d'ici à trois mois, si tu veux, nous » serons, toi, ta fille et moi, riches comme des Crésus; nous roulerons » sur l'or, nous quitterons Lyon, nous irons à Paris, et, au lieu de ces » grosses clés que je vois à ta ceinture, tu porteras deux montres à » répétition. »

Le geôlier ouvrait de grands yeux et ne pouvait croire ce qu'il entendait. L'abbé Forestier reprit : « As-tu de la discrétion, du courage, » une volonté ferme? — J'ai plus que cela, si ces trois choses sont né» cessaires pour faire fortune, répliqua le geôlier. — Eh bien, touchez » là, beau-père, votre fille est à moi; et lui tendant sa main, le marchand » d'habits ajouta : Les muscadins que tu as sous les verroux sont riches, » tu le sais, et calotins en diable, tu ne l'ignores point; ils donneraient » toute leur fortune pour obtenir, quelques heures avant leur mort, » une bonne absolution de leurs péchés, de leurs crimes veux-je dire, » et quelques ferventes prières; j'ai tout cela dans mon sac, comprends» tu? » — Rien n'était plus facile; le guichetier consentit volontiers à introduire son *futur gendre* dans la Mauvaise cave, chaque fois qu'il apercevait des bourses bien garnies et des âmes dévotes. Cet heureux stratagème réussit près d'un mois à l'abbé Forestier, exerçant le jour sa profession de marchands d'habits, et la nuit celle de prêtre. Sa position cependant devenait embarrassante; la fille du guichetier ne voyait que l'heure de son mariage, car elle était éperdument amoureuse, et il lui fallait autre chose que des paroles bien tendres, que des promesses répétées souvent et qu'elle savait par cœur. Un soir, donc, elle se présenta devant son prétendu et lui dit : « C'est demain matin » que nous nous marions; j'ai obtenu le consentement de mon père, » et l'officier municipal est prévenu. — Demain matin! s'écria l'abbé, » y penses-tu? mais c'est impossible. — Il le faut pourtant, mon père » l'exige, et moi je le veux. — Pourquoi ne pas attendre quelques » jours encore? Parce qu'on me dit que tu me trompes, parce qu'il » court des bruits fâcheux sur ton compte; on prétend que tu n'es » pas un bon sans-culotte et que tu es un muscadin déguisé. Si ces » bruits sont faux, viens avec moi, partons, mon père nous attend. » — M'aimes-tu bien réellement? demanda l'abbé Forestier après un » instant de silence; puis-je te confier un secret qui ferait tomber ma » tête s'il était découvert? — Parle en toute assurance et ne crains rien : » quel est donc ce secret? — Je suis prêtre! — La fille du guichetier ne » put retenir un cri de surprise, d'effroi peut-être : Prêtre! répéta-t» elle, et vous ne me l'aviez pas dit! N'importe, j'aurai la force de vous » oublier, celle du moins de ne plus vous aimer comme je vous » aimais; mais avant tout il faut vous sauver. Vous êtes perdu, si » demain l'on vous trouve à Lyon. Fuyez, partez cette nuit, et priez » Dieu pour moi, car j'ai confiance en sa bonté et foi dans ses miséri-

« cordes. » L'abbé Forestier partit dans la nuit même, mais il revint, quelque temps après, honteux comme un soldat qui aurait abandonné son poste en présence de l'ennemi, la veille d'une bataille. Reprenons le cours des événements.

Le 12 décembre au matin, un grand nombre de femmes et de jeunes filles lurent en pleurant l'affiche suivante, imprimée la veille au soir et placardée, pendant la nuit, dans les endroits les plus apparents de la ville.

« Le conseil municipal de Commune-Affranchie, considérant qu'il » est instant d'écarter la foule de femmes qui obstruent à chaque » heure du jour les rues qui conduisent aux prisons; considérant qu'on » ne peut attribuer l'évasion de plusieurs prisonniers qu'à des groupes » tumultueux dans lesquels, sous prétexte d'apporter la subsistance » aux prisonniers, se mêlent souvent des malveillants qui n'ont d'au- » tre intention que de leur faciliter les moyens de fuir; arrête qu'il est » défendu à toutes femmes, parents ou amis des prisonniers d'appro- » cher des maisons d'arrêt où sont détenus les coupables conspirateurs » ou les gens suspects, même sous le prétexte de leur porter à manger. » La municipalité nomme deux de ses membres qui choisiront des éco- » nomes pour distribuer aux prisonniers une nourriture égale, aux » frais des gens riches qui y sont détenus. »

Perret, aîné et Chazot furent les deux membres nommés.

Malgré cet arrêté barbare, quelques personnes obtinrent encore des représentants du peuple la permission de visiter leurs malheureux parents emprisonnés; une jeune personne entre autres, remarquable par son excessive beauté et par la distinction de ses manières, mademoiselle de Talencé. Elle s'était fait tailler un habit de paysanne qui lui allait à ravir et qu'elle portait régulièrement quand elle sortait. Un jour qu'elle se rendait à la prison pour y passer quelques instants avec des parents bien-aimés, de jeunes jacobins, admirant l'élégance de sa taille, la légèreté de sa démarche, la petitesse de son pied et la surprenante blancheur de ses mains, lui dirent en l'entourant : « Sais-tu » bien, gentille petite citoyenne, que, pour une paysanne, tu as les pieds » et les mains d'une vraie ci-devant! allons, ne rougis point ainsi, ne » baisse pas tes yeux comme une none bénie et donne-nous cette jolie » main pour que nous la baisions tout à notre aise. — Tu ne veux pas,

» ajouta l'un d'entre eux? Eh bien! la belle, tu m'embrasseras toi-» même; » et joignant le geste à la parole, il s'empara de sa taille, la serra dans une de ses mains et tendit la joue... pour recevoir un énorme et vigoureux soufflet. « Ma foi, mon cher, lui dirent ses cama-» rades en riant aux éclats, la jolie petite citoyenne-ci-devant a les » manières de son costume : main d'aristocrate, mais soufflet de » paysan. »

Une autre femme, longtemps heureuse de toutes les joies de la terre, se condamna à recevoir les baisers de Collot-d'Herbois pour prolonger de quelques jours seulement l'existence d'un mari qu'elle aimait au point de le préférer à son honneur; elle se déshonora, ne le sauva point et devint folle.

Le 13 décembre, le peuple suivit, triste et silencieux, jusqu'au lieu des exécutions, la charrette des condamnés; elle portait ce jour-là madame Cochet, dont avons parlé à l'époque du siége. Cette femme, qui avait montré un si grand courage au milieu des combats, était en proie au plus violent désespoir. La voix haute et l'œil en feu, elle s'adressait tour à tour aux gendarmes qui l'escortaient et aux spectateurs qui l'entouraient : « Vous êtes des lâches, disait-elle aux uns, de faire » périr ainsi une femme qui a fait son devoir en combattant l'oppres-» sion ; ce n'est point la vie que je regrette, c'est l'enfant que je porte en » mon sein : les monstres! ils n'ont pas voulu attendre quelques jours » encore; ils ont préféré tuer d'un seul coup la mère et l'enfant. Vous » êtes des hommes faibles, sans cœur et sans pitié, disait-elle aux au-» tres, de laisser inonder votre ville de votre sang le plus pur et le plus » généreux ; ne craignez-vous pas que bientôt, demain peut-être, Dieu » ne vous demande comme autrefois à Caïn : Qu'avez-vous fait de vos » frères? » Puis elle levait les yeux au ciel, se frappait au front, riait et versait des larmes et se tordait les mains. Son visage se couvrit d'une pâleur mortelle à la vue de l'échafaud ; mais faisant un effort sur elle-même, elle redevint calme et résignée ; cependant elle répéta ce qu'elle avait dit à ses juges au moment de son interrogatoire : *Oui, si j'avais pu égorger Dubois-Crancé, comme Charlotte Corday a su poignarder Marat, je l'aurais fait avec plaisir.* Le moment où elle monta sur l'échafaud provoqua parmi la foule assemblée un murmure de regret et de compassion. Madame Cochet avait alors 27 ans, elle était dans toute la force de l'âge et la splendeur de sa beauté. A la vue de ses charmes que l'exécuteur avait découverts et préparés pour le couteau,

le peuple fit entendre un long cri de grâce pour la victime, voix touchante qui tomba sans écho dans le cœur des juges qui l'avaient condamnée. Quarante-cinq Lyonnais périrent ce jour-là, soit par la fusillade, soit par la guillotine. Au nombre des victimes se trouvèrent un père et ses deux fils, nobles hommes que Collot-d'Herbois ne put s'empêcher d'admirer. « Pourquoi ces gens-là ne sont-ils pas des nôtres? » avait-il dit en apprenant leur condamnation. La belle âme des Clérico-de-Janzé se retrouve tout entière dans ces quelques lignes qu'ils écrivirent une heure avant leur mort : c'étaient leurs derniers adieux, ils sont sublimes. Le père disait à sa femme : « Je n'ai pas besoin de te » recommander ma sœur, adieu, ma bien-aimée! » Le fils aîné avait écrit ensuite ces paroles de consolation, inspirées par la foi la plus vive : « Tout ce que tu aimes, bonne mère, est heureux ou près de » l'être; ne te chagrine donc pas trop et songe que si Dieu ne nous » appelait pas à présent, il pourrait nous abandonner plus tard et nous » rendre malheureux pour toujours, au lieu que nous nous retrouve- » rons tous un jour auprès de lui. Oui, ma bonne mère, nous serons » tous ensemble, conserve-toi pour tes amis. Dieu t'ordonne de vivre; » vas, nous nous retrouverons dans le ciel où nous serons tous heu- » reux d'un vrai bonheur. » Le plus jeune fils prit la plume ensuite, et traça d'une main ferme cette seule ligne : *Je me joins, chère maman, à mes braves parents pour te dire adieu.*

Ces exécutions réitérées et non interrompues, transportaient les jacobins; c'est avec l'expression de la joie la plus vive que le sans-culotte Pilot mandait à Gravier, à la date du 24 frimaire an II (14 décembre) : « La guillotine, la fusillade ne va pas mal. Soixante, quatre-vingts, » deux cents à la fois sont fusillés, et tous les jours on a le plus grand » soin d'en mettre de suite en état d'arrestation pour ne pas laisser de » vide aux prisons. » Cependant quelques patriotes, sincèrement attachés à la révolution pour laquelle ils avaient souffert, désapprouvaient ces monstruosités, qui la perdaient au lieu de l'affermir; c'est dans ce sens qu'un citoyen de Lyon, le républicain Jérôme Gillet, écrivit à Robespierre la lettre suivante :

« Citoyen représentant, j'ai habité les caves et les greniers, j'ai souf- » fert les horreurs de la famine et de la soif pendant le siége de cette » ville; encore un jour ou deux de siége, je périssais dans le désespoir, » victime de mon attachement inviolable pour la Convention que j'ai

» toujours considérée comme le centre d'union de tous les bons ci-
» toyens. Je crois avoir acquis le droit de parler, de dire la vérité et de
» la dire tout entière. Tous ceux qui portent atteinte à la liberté des
» cultes, fussent-ils représentants du peuple, sont des contre-révolu-
» tionnaires, puisqu'ils tentent de renverser la Constitution. Ils sont
» parjures et traîtres à la patrie, puisqu'ils veulent détruire la Consti-
» tution qu'ils ont promis avec serment de maintenir de tout leur pou-
» voir. Ils sont coupables du crime de lèse-nation, puisqu'ils usurpent
» l'autorité suprême du peuple, qui seul a droit de toucher à la Consti-
» tution, et seulement de la manière qui est prescrite par la même
» Constitution. Ils sont enfin les suppôts de Pitt et de Cobourg, puis-
» qu'ils veulent soulever le peuple, le diviser et allumer de toutes parts
» le feu de la guerre civile. Ils sont donc dignes de mort. Hâte-toi donc,
» citoyen représentant, de faire rendre un décret qui les condamne à
» mort, qui les mette *hors la loi*, qui ordonne à tous les bons citoyens
» de les exterminer et d'en purger la terre de la liberté qu'ils souillent
» par leur présence, et tu auras bien mérité de la patrie, tu l'auras
» retirée de l'abîme de perdition dans lequel ils voulaient la préci-
» piter.

» Le mal est grand, la plaie est profonde ; il faut un remède violent
» et prompt : le moindre retard est dans le cas de tout perdre. Je par-
» cours les campagnes qui nous avoisinent, elles ne sont plus recon-
» naissables. La stupeur, la pâleur, la douleur et la consternation sont
» peintes sur tous les visages. Le laboureur sème avec l'assurance de
» ne pas moissonner. Le riche cultivateur se croit à la veille de voir
» partager sa propriété et n'ose faire travailler le journalier. L'agricul-
» ture et le commerce sont dans le plus déplorable état. Les mères dé-
» solées, étouffant les sentiments de la nature, maudissent le jour où
» elles sont devenues mères. Ceux qui nous gouvernent et que nous
» n'avons pas choisis, frissonnent au seul mot de Constitution, tant ils
» l'abhorrent. Le moribond appelle son pasteur pour entendre de sa
» bouche des paroles de paix et de consolation, et le pasteur est menacé
» de la guillotine s'il va s'acquitter de ce devoir d'humanité, tant il est
» vrai que nous sommes libres ! Les églises ont été dévastées, les au-
» tels renversés par des brigands qui se disaient marcher au nom de la
» loi, tandis qu'ils ne marchaient que par les ordres de leurs sembla-
» bles. Grand Dieu ! à quel temps nous sommes réservés ! Tous les
» paisibles habitants, ou presque tous, bénissaient la révolution, et tous

» la maudissent et regrettent l'ancien régime. La crise, en un mot, est » si violente, que nous sommes à la veille des plus grands malheurs. » La bombe se charge d'une manière terrible, et ses éclats atteindront, » extermineront peut-être la Convention toute entière, si tu ne te hâtes » d'arracher la mèche, parce que si elle ne fait pas le mal, elle paraît » le laisser faire. Le tonnerre gronde, les éclairs brillent de toutes parts » et la foudre est au moment d'exterminer les coupables. La hache ven- » geresse du peuple est levée : malheur à ceux sur qui tomberont ses » coups!

» Médite, citoyen, ces vérités que j'ose signer, dussé-je en être la » victime. Ah! j'aurais la douce satisfaction de mourir pour ma patrie! » Fut-il jamais de mort plus glorieuse?

» Salut et fraternité.

» *Signé*, JÉRÔME GILLET,

» Domicilié à Commune-Affranchie, section » de Guillaume-Tell, nº 116.

» *D'Echalas, district de Campagne-Affranchie, canton de Givors,* » *24 frimaire, l'an* II *de la République, une et indivisible et dé-* » *mocratique.*

» *P. S.* Les habitants des campagnes sont prêts à tout sacrifier pour » les besoins de la patrie; mais ils veulent la Constitution, la liberté » absolue du culte, leurs prêtres qui ont été soumis aux lois, dussent- » ils les payer, ou la mort. »

CHAPITRE XV.

SOMMAIRE : Lettre des représentants du peuple à la Convention le 6 décembre. — Tragédie de la place publique. — Claque soldée. — Kisling directeur de la claque. — Les Lyonnais innocents des crimes de la terreur. — Manœuvre habile des royalistes. — Arrêté contre les moustaches des citoyens non militaires. — Députation lyonnaise à la Convention. — Adresse rédigée par Fontanes. — Dénonciation contre Collot-d'Herbois. Visites domiciliaires à Commune-Affranchie. — Défense de Collot-d'Herbois. — Ses succès à la Convention et aux Jacobins.

Malgré le succès des mesures révolutionnaires et la marche sûre du crime, guidé par la terreur et frappant à toute heure du jour le riche et l'innocent, les proconsuls de la Convention ne voyaient pas, sans éprouver de vives alarmes, les progrès que faisaient incessamment l'inquiétude et l'indignation publiques. Cependant ils n'en poursuivaient pas moins avec joie le cours de leurs assassinats juridiques, ainsi qu'ils eurent le soin d'en instruire la Convention par leur lettre du 6 décembre, conçue en ces termes :

« Citoyens représentants,

» Nous sommes sans cesse arrêtés dans la rapidité de nos mouve-
» ments révolutionnaires par de nouveaux obstacles qu'il faut fran-
» chir, par des complots toujours renaissants qu'il faut étouffer. *Notre*
» *pensée, notre existence tout entière sont fixées sur des ruines, sur des*
» *tombeaux*, où nous sommes menacés d'être ensevelis nous-mêmes;
» et cependant nous éprouvons de secrètes satisfactions, de solides
» jouissances. La nature reprend ses droits, l'humanité nous semble

» vengée, la patrie consolée et la république sauvée, assise sur ses vé-
» ritables bases, sur les cendres de ses lâches assassins.

» Nous devons donner un témoignage public d'estime aux travaux » assidus de la commission révolutionnaire que nous avons établie; » elle remplit ses devoirs pénibles avec une sévérité stoïque et une im- » partiale vigueur. C'est en présence du peuple, sous les voûtes de la » nature qu'elle rend la justice, comme le ciel la rendrait lui-même. » *Des applaudissements nombreux et unanimes* sanctionnent ses juge- » ments. Les condamnés eux-mêmes, qui, jusqu'à la lecture de leur » sentence, répandent l'or et l'argent pour acheter un voile de patrio- » tisme qui puisse couvrir leurs crimes, nous écrivent qu'ils méritent » la mort, mais qu'ils demandent grâce pour ceux qui ne furent que » leurs complices. La terreur, *la salutaire terreur* est vraiment ici à » l'ordre du jour; elle comprime tous les efforts des méchants; *elle* » *dépouille le crime de ses vêtements et de son or*. C'est sous les haillons » honorables de la misère que se cache le riche royaliste fumant encore » du sang des républicains. »

Les applaudissements nombreux et unanimes dont parlent les représentants du peuple, et qui se faisaient entendre chaque fois qu'une tête tombait sous le tranchant du fer révolutionnaire, étaient soudoyés par eux et taxés tant par jour. La commission temporaire les avait provoqués dans le principe en engageant les sections à nommer des députations chargées d'assister à toutes les exécutions et de les représenter à ce spectacle horrible. Plus tard, les tragédiens de la place publique ne se contentèrent pas de leurs claqueurs à gage, ils voulurent eux-mêmes présider aux immolations qu'ils avaient ordonnées; ils voulurent se réjouir cœurs et regards à la vue des sanglants sacrifices : pour cela, ils choisirent pour le lieu de leurs séances la maison du royaliste Imbert-Colomès, située dans la rue Sainte-Catherine, et firent abattre celle qui les séparait de la place des Terreaux et les empêchait par conséquent de voir tomber les tête; ils appelaient ce domicile *leurs premières loges*. Au nombre des habitués de ces fêtes horribles se faisait remarquer un ébéniste allemand qui s'était enrichi de l'or de ceux qu'il insultait de ses *bravos* indécents. Cet allemand, connu sous le nom de Kisling, était le directeur en chef de la claque: il reprochait sans cesse à ses compagnons de section leur tiédeur en fait de patriotisme et leur peu d'empressement à voir rendre les jugements popu-

laires. « Comment, disait-il, la mort des aristocrates n'excite-t-elle en » vous qu'une froide satisfaction, vous qui avez tout souffert de leur » orgueil? Pour jouir du bonheur de les voir décapiter, il faut assister » à leur exécution; et je demande qu'afin de montrer que le comité » s'en applaudit, il envoie chaque jour des commissaires qui le repré- » sentent auprès de la guillotine : je me propose moi-même pour l'un » de ceux qui doivent remplir dès aujourd'hui une pareille mission. » Un fait bien remarquable et sur lequel nous ne saurions trop insister, c'est que les hommes qui ont trempé d'une manière grave dans les crimes de la révolution à Lyon sont presque tous étrangers à cette ville; les personnages qui se trouvaient, à la fin de 1793, sur le premier plan et qui dirigeaient d'une main inflexible les événements désastreux que nous décrivons, n'appartenaient par aucun lien à cette malheureuse cité; aussi les royalistes profitèrent-ils de cette circonstance pour fomenter adroitement des divisions et exciter la jalousie des officiers municipaux et des révolutionnaires Lyonnais. Ils eurent d'autant moins de peine à produire les résultats qu'ils espéraient de leurs manuœvres, que les magistrats étrangers, par leurs décrets atroces ou ridicules, n'épargnaient rien et faisaient tout pour leur donner gain de cause. Les membres de la commission temporaire, surtout, prenaient à tâche d'augmenter le mécontentement qui commençait à se manifes er contre les diverses commissions existantes ou précédemment supprimées, procédant continuellement de l'horrible à l'absurde : après avoir donné la plus grande extension aux jugements impitoyables et aux démolitions générales, ils proscrivirent, sous peine de mort, les moustaches des citoyens qui n'étaient point enrôlés sous les drapeaux des armées républicaines.

Cet arrêté se trouve à la date du 14 décembre, il est conçu en ce termes :

« La commission temporaire de surveillance républcaine, établie à » Commune-Affranchie par les représentants du peuple, instruite que » plusieurs particuliers, autres que des militaires, laissent croître leurs » moustaches; considérant que, dans une commune où il reste tant de » traîtres à découvrir et à punir, l'intérêt public exige impérieusement » que les autorités constituées préviennent tous les moyens de déguise- » ment que peuvent employer les contre-révolutionnaires pour échap- » per à la surveillance nationale;

» Arrête, qu'à dater de la publication du présent arrêté il est dé-
» fendu à tous citoyens, autres que militaires, de laisser croître et de
» porter des moustaches, et que tout particulier qui sera pris en con-
» travention du présent arrêté, sera regardé comme suspect et puni
» comme tel.

» Arrête, en outre, que le présent arrêté sera imprimé, publié, affi-
» ché et envoyé au commandant de la place et à toutes les autorités
» constituées de Commune-Affranchie. En commission, le 25 nivôse,
» l'an II de la République française, une et indivisible.

» *Signé* : DUHAMEL, *président* ;

» GRIMAUD, *vice-président* ;

» THORET, GIRAUD, RICHARD, AGARD, MARCILLOT, MURINOT,
» BONNEROT, BOISSIÈRE, PELLETIER, LEFEBVRE, LECANU,
» DESSIRIER, DUVIQUET, *secrétaire*. »

Il était évident pour tous que ces arrêtés trouvaient leurs inspirations et prenaient leur source dans l'âme cruelle de Collot-d'Herbois. Poussés par les républicains modérés auxquels s'étaient joints des agents secrets de Robespierre, conseillés par Gauthier, le frère de l'ancien représentant du peuple à Lyon, quelques Lyonnais, déterminés à risquer leur vie pour arrêter le cours des massacres qui décimaient leur pays, résolurent de dénoncer Collot-d'Herbois à la Convention. On représentait cette assemblée comme portée à la clémence et disposée en faveur de leurs concitoyens; ils chargèrent donc un écrivain distingué de Paris, mais Lyonnais par alliance, de rédiger, en forme de supplique, les matériaux qu'ils lui communiquèrent. Fontanes s'acquitta avec empressement de la mission qu'ils lui confièrent et qu'il considérait comme un devoir d'humanité. Les citoyens Matrat, Dutel et Changeux, partis aussitôt pour Paris, se présentèrent, le 20 décembre à la barre de la Convention, après avoir traversé dans les rues de la capitale des flots de peuple, avide d'assister aux fêtes qu'on célébrait ce jour-là en l'honneur de Challier. L'assemblée elle-même était encore sous l'impression qu'avait produite sur elle la vue du buste et de la tête mutilée du Marat lyonnais; cependant le citoyen Changeux fit bonne contenance, et, d'une voix ferme et vibrante, il lut avec sentiment l'adresse suivante, répudiée plus tard avec indignation et comme une lâcheté par le peuple de Lyon qu'on n'avait point consulté à ce sujet.

« Citoyens réprésentants !

« Une grande commune a mérité l'indignation nationale; mais » qu'avec l'aveu de ses égarements vous parvienne aussi l'expres- » sion de ses douleurs et de son repentir. Ce repentir est vrai, pro- » fond, unanime; il a devancé le moment de la chute des traîtres qui » nous ont égarés. Si le fond de leur âme nous eût été plus connu, » jamais nous n'eussions été les instruments de leurs attentats.

» Quand nos remparts sont tombés devant les armes de la Républi- » que, nous avons respiré et les vaincus ont applaudi aux vainqueurs. » Nous avons dit : Le règne du despotisme a passé, celui de la liberté » commence. Les mesures arbitraires vont faire place à celles de la jus- » tice; les dénonciations dictées par la haine ne seront plus accueillies. » Tels étaient nos vœux, telles étaient les pensées des représentants » devant qui les traîtres ont disparu, telles étaient les dispositions de » la brave armée qui a conquis nos cœurs ainsi que nos murs. Les » droits sacrés de l'homme étaient proclamés devant les légions victo- » rieuses, à mesure qu'elles s'avançaient au milieu de nos applaudisse- » ments et de nos regrets, de notre confusion, de notre joie et de nos » larmes. La sûreté des personnes et des propriétés étaient promise » par le soldat lui-même, au moment de son triomphe; et quand tout » semblait excuser même un excès de vengeance, tout a été paisible » et majestueux comme la loi. L'humanité n'a pu mêler aucun repro- » che à la victoire.

» Pourquoi ce beau spectacle a-t-il si peu duré? Sans doute la liberté » doit venger avec éclat la majesté du peuple outragée. Elle a ses » jours de colère et de fureur; mais ces jours sont passagers comme les » orages. Vous le savez aussi bien que moi, l'effet de ses salutaires » rigueurs se détruit quand on les prolonge ou quand on les exagère.

» Les premiers députés avaient pris un arrêté à la fois juste, ferme » et humain; ils avaient ordonné que les chefs conspirateurs perdis- » sent seuls la tête et qu'à cet effet on instituât deux commissions qui, » en observant les formes, sauraient distinguer le conspirateur, du mal- » heureux qu'avaient entraîné l'aveuglement, l'ignorance et surtout » la pauvreté. Quatre cents têtes sont tombées dans l'espace d'un mois » en exécution des jugements de ces deux commissions. De nouveaux » députés ont paru et se sont plaints que le sang ne coulât point avec » assez d'abondance et de promptitude. En conséquence, ils ont créé

» une commission révolutionnaire composée de sept membres, chargés » de se transporter dans les prisons et de juger en un moment le grand » nombre de détenus qui les remplissent. A peine le jugement est-il » prononcé, que ceux qu'elle condamne sont exposés en masse » au feu du canon chargé à mitraille. Ils tombent les uns sur » les autres frappés par la foudre; et souvent mutilés, ils ont le mal- » heur de ne perdre à la première décharge que la moitié de leur vie, » les victimes qui respirent encore après avoir subi ce supplice, sont » achevées à coups de sabres et de mousquets. La pitié même d'un » être faible et sensible a semblé un crime. Deux femmes ont été traî- » nées au carcan pour avoir imploré la grâce de leurs pères, de leurs » maris, de leurs enfants.

» La nature est forcée de contraindre ses plus justes et ses plus gé- » néreux mouvements. La douleur n'éxagère point ici l'excès de ces » maux; ils sont attestés par les proclamations de ceux qui nous frap- » pent. Quatre mille têtes sont encore dévouées au même supplice. Des » suppliants ne deviendront point accusateurs; leur désespoir est au » comble, mais le respect en retient les éclats; ils n'apportent dans » ce sanctuaire que des gémissements et non des murmures.

» Législateurs, vous qui nous rappelez sans cesse aux saintes insti- » tutions de la nature, aux principes sacrés de la morale, non, vous » n'ordonnâtes jamais ces inhumanités dont on n'a pas d'exemple » chez les peuples barbares. Vous avez voulu que la loi frappât les » coupables, mais que l'équité rigoureuse tînt le fer qui doit les im- » moler. Vous avez voulu donner à la vengeance nationale une éner- » gie imposante, une dignité républicaine, mais non un caractère d'a- » trocité bas et féroce qui déshonorerait en quelque sorte le berceau » de la liberté; car la justice n'est plus dès que la cruauté paraît.

» C'est à vous, qui avez médité sur les hommes et sur les événe- » ments, d'apprendre ce que vous entendez *par conspirateurs;* vous » savez que le secret des conspirations n'est jamais renfermé que dans » peu de têtes, et que, lorsque le glaive a frappé ces premières têtes, » la raison, l'humanité, la prudence, l'intérêt pardonnent à la multi- » tude égarée, et peuvent diriger ses forces vers un but utile et pa- » triotique.

» Dans le premier mouvement d'une juste indignation vous avez » rendu un décret que semble avoir dicté le génie du sénat romain : » vous avez ordonné qu'on dressât une colonne où seront gravés ces

» mots : *Lyon n'est plus*. Eh bien! que votre décret se réalise avec plus » d'utilité et de grandeur encore. Que Lyon ne soit plus en effet; que » *Ville affranchie*, digne en effet de son nouveau nom, enfante des sol- » dats à la liberté; que l'active industrie de ses habitants, au lieu de » servir le luxe et l'opulence, s'applique tout entière désormais aux » besoins des défenseurs de la patrie; que dans ses murs s'élève un » peuple nouveau, régénéré par un regard de la clémence natio- » nale; qu'il aille en foule expier sur les ruines de Toulon ses éga- » rements passés. Imitez la nature : ne détruisez point, mais recréez; » changez les formes, mais conservez les éléments. Dites un mot, » et de toutes parts sortiront de nos murs des hommes semblables » à vous.

» Pères de la patrie, écoutez une section du peuple humiliée, repen- » tante qui, courbée devant la majesté du peuple, lui demande grâce, » non pas pour le crime, car ses auteurs et ses agents ne sont plus; » mais grâce pour le repentir sincère, pour la faiblesse égarée; grâce » même, nous osons le dire, pour l'innocence méconnue, pour le pa- » triotisme impatient de réparer ses erreurs. »

Cette harangue, bizarre assemblage de mouvements nobles et pathétiques, de faiblesse et de fierté, d'audace et de pusillanimité, cette adresse, prononcée par une voix bien accentuée et inaccessible à la crainte, produisit un effet incroyable sur l'assemblée, et la saisit d'un trouble inexprimable en déroulant sous ses yeux les maux qu'elle avait ordonnés ou laissés faire. Quoi qu'il en soit, la Convention accueillit la plainte et la renvoya aux comités de sûreté générale et de salut public réunis, pour qu'elle fût examinée.

Pendant que ces choses se passaient à Paris, des visites domiciliaires s'opéraient à Lyon, sur tous les points de la ville à la fois, avec une sévérité et un ordre sans exemple. Un rappel général avait eu lieu à cinq heures du matin, et toutes les troupes de la garnison s'étaient mises sous les armes, infanterie et cavalerie. L'artillerie stationnait sur plusieurs places, les pièces de canon étaient braquées et chargées à mitraille, la ville entière paraissait plongée dans le désespoir et la consternation.

Par un arrêté de la commission temporaire de surveillance républicaine, les arrestations devaient porter cette fois sur tous les citoyens qui avaient eu un emploi quelconque dans les parties civiles, judiciai-

res et militaires à l'époque du siége. On comprenait dans les parties civiles tous les membres des administrations du département, du district et de la municipalité, les membres de la commission départementale, leurs secrétaires en chef, greffiers et commis, tous les receveurs de districts et cantons, tous les présidents, secrétaires et trésoriers de section, tous les membres de surveillance et de bienveillance, ainsi que leurs adjoints.

Etaient compris dans les parties judiciaires tous les juges et greffiers du tribunal de paix, du civil et du criminel, les juges d'accusation ou de jugement, les notaires, les avoués, les hommes de loi, leurs clercs, leurs huissiers, etc., etc...... Enfin étaient considérés comme parties militaires tous les officiers ou sous-officiers de l'armée lyonnaise pendant le siége; leurs chirurgiens, médecins et apothicaires, les directeurs, sous-directeurs des hôpitaux, les fournisseurs et approvisionneurs de l'armée, les conducteurs, chefs ou sous-chefs, les magasiniers, directeurs et sous-directeurs, les contrôleurs et inspecteurs et généralement tous ceux qui avaient eu un grade dans les convois militaires, dans les hôpitaux et dans l'armée départementale. De plus étaient classés dans la même catégorie ceux qui avaient souffert dans leurs domiciles des dépôts et des magasins, les chefs qui avaient porté secours aux maisons incendiées, les ferblantiers, les charpentiers et les maçons. L'article V de cet arrêté déclarait également en état d'arrestation les ci-devant nobles, les prêtres, les étrangers sans passeports, ceux qui avaient recélé ou caché des individus sans en avoir fait la déclaration, tous les banquiers, les fabricants, les agents de change, les agioteurs et généralement tous les citoyens et citoyennes riches, ainsi que tous les marchands et négociants qui, sans avoir eu d'emploi, avaient manifesté des sentiments contraires aux sans-culottes, et qui étaient restés dans l'intérieur de la ville pendant le siége.

Trois mille deux cents hommes se partagèrent ainsi les postes désignés pour interrompre les communications et faire main-basse sur les citoyens qui auraient cherché à fuir.

25	hommes	au pont de la Guillotière,
25	—	au pont Morand,
25	—	à la porte Saint-Clair,
25	—	de la côte Saint-Sébastien aux Colinettes,

25	hommes	à la montée des Carmelites,
25	—	à la porte de la Croix-Rousse,
25	—	à la porte de Serin,
25	—	à la porte de Pierre-Scise,
25	—	à la montée de la Chana,
25	—	à la montée des Capucins,
25	—	à la montée du Change,
25	—	à la montée de Tire-cul,
25	—	à la montée de Fourvières aux Antiquailles,
25	—	à la porte de Saint-Just,
25	—	à la porte de Saint-Georges,
25	—	à la porte d'Ainay,
25	—	au pont de la Mulatière.
25	—	à la place de l'Homme de la Roche,
25	—	à la place du Change,
50	—	à la place de Roanne,
50	—	à la place Saint-Jean,
55	—	à la place Saint-Georges,
50	—	à la place Saint-Michel,
50	—	à la place Groslier,
150	—	à la place Bellecour,
25	—	à la place de l'Hôpital,
25	—	à la place des Jacobins,
100	—	à la place des Cordeliers,
100	—	à la place Saint-Nizier,
25	—	à la place de la Platière,
25	—	à la place de la Feuillée,
50	—	à la place du Grand-Collége,
100	—	à la place des Terreaux,
100	—	à la place Saint-Vincent,
100	—	à la place du séminaire Saint-Irénée,
25	—	au quai Saint-Antoine,
25	—	au quai Villeroi.

En outre, un détachement de cent hommes était mis aux ordres de chacune des trente-deux sections de la ville, réparties de la manière suivante :

Pierre-Scise,	La Pêcherie,
Port Saint-Paul,	Place Saint-Pierre,
La Juiverie,	Saint-Nizier,
Le Change,	Rue-Neuve,
Place-Neuve,	Rue Buisson,
Porte-Froc,	Rue Tupin,
Gourguillon,	La Croisette,
Saint-Georges,	Port du Temple,
Saint-Vincent (Ire division),	Rue Thomassin,
Saint-Vincent (IIe division),	Bon-Rencontre,
La Grande-Côte (Ire division),	Plat-d'argent,
La Grande-Côte (IIe division),	Rue de l'Hôpital,
Le Griffon,	Place Confort,
La Convention,	Belle-Cordière,
Les Terreaux,	La Fédération (Rhône),
L'Égalité,	La Fédération (Saône).

Ces mesures extraordinaires n'avaient pas suffi à la commission temporaire de surveillance républicaine : il avait été ordonné aux comités révolutionnaires de chaque section d'être à leurs postes à cinq heures du matin pour y attendre les instructions relatives aux visites domiciliaires ; chaque membre qui ne se serait pas présenté à l'heure indiquée aurait été déclaré suspect et puni comme tel. A cinq heures et demie, les comités révolutionnaires divisèrent leurs sections en onze parties, et les membres et les adjoints de ces comités confièrent au sort le soin de décider quelles parties ils devaient visiter ; il leur avait été expressément ordonné, sous peine de suspection, d'accepter sans réclamation celles que le sort aurait fixées. Les visites commencèrent simultanément à six heures ; toutes les maisons de la ville furent indistinctement fouillées avec le plus grand soin, et sous la responsabilité personnelle de chaque membre et de chaque adjoint des comités visiteurs, étage par étage, pièce à pièce, de la cave au grenier. Pour mieux assurer encore le succès de ces perquisitions, on avait placé, au bas des escaliers et devant les portes des maisons explorées, plusieurs sentinelles avec l'ordre de ne laisser sortir personne, et de mettre en état d'arrestation les citoyens ou citoyennes qui, sans la permission des membres du comité, chercheraient à franchir le passage. On adressait à chaque citoyen les questions suivantes : « Es-tu Français? De quel département? Es-tu étranger? De quelle nation? Quelle est la ville qui

t'a vu naître? Quel âge as-tu? Résides-tu à *Commune-Affranchie?* Quelle est ta section? Où étais-tu pendant le siége? Qu'y as-tu fait? Quel était ton état avant la révolution? Quel est-il maintenant? » Celui qui ne répondait pas d'une manière satisfaisante à ces questions était aussitôt mis en état d'arrestation et conduit, sous bonne escorte, à la maison d'arrêt où le chef de la force armée se faisait donner par le concierge ou le greffier de la prison un récépisse. Le ménage des familles, dont le chef était absent pour une raison quelconque, subissait pour ce fait la loi des séquestres, sauf la réserve de la location nécessaire pour la femme, les enfants et les gens attachés à leur service. Les troupes de la garnison, campées sur les places publiques, sur les quais, aux têtes de pont et aux différentes issues de la ville avaient reçu la consigne de faire feu sur le moindre attroupement.

Ces visites domiciliaires, ordonnées par le décret de la commission temporaire, qu'avaient signé les citoyens Marinot, président; Perrotin, vice-président; Duhamel, Marcillat, Boissière, Agard, Lecanu, Grimaud, Delau, Théret, Fusil, Vauquoi et Guyon, secrétaires, produisirent un si grand nombre d'arrestations que les représentants du peuple en furent effrayés eux-mêmes, et n'osèrent prendre une décision en l'absence de Collot-d'Herbois, leur collègue.

Celui-ci, mis au courant de la dénonciation qui devait le compromettre aux yeux de la Convention, instruit du départ des trois députés, chargés de lire à la barre de l'Assemblée nationale, la supplique lyonnaise, s'était mis en route et était arrivé en même temps qu'eux à Paris. Membre du comité du salut public, il n'eut pas de peine à faire considérer à ses collègues, comme vertus républicaines et honorables actions civiques, les crimes dont le récit pathétique du citoyen Changeux avait imprimé un sentiment d'horreur aux députés conventionnels; aussi, le lendemain, ce ne fut point un accusé, mais un juge qui remplaça à la barre de la Convention ses dénonciateurs de la veille. Entouré des conventionnels, ses amis, assuré d'avance de l'effet qu'il allait produire sur l'esprit de ses collègues, il promena un regard tranquille sur les membres de l'assemblée, et commença d'une voix emphatique ce long discours qui fut moins sa justification que le panégyrique des Lyonnais.

« Citoyens collègues, dit-il, votre comité de salut public allait s'oc-
» cuper de considérations importantes, soumises à son attention par

» les représentants du peuple, actuellement à Commune-Affranchie, » lorsqu'une pétition, présentée au nom de cette commune et renvoyée » à son examen, a détourné cette attention vers des faits particuliers » sur lesquels il m'a chargé de vous éclairer. Il n'en sera que plus ur- » gent ensuite d'appeler vos regards sur les objets de méditation dont » j'ai parlé. La nature des choses vous sollicite de prononcer sur les » moyens les plus prompts, les plus conformes à la grandeur de votre » caractère et à la générosité nationale, pour licencier et disséminer la » très-nombreuse population que rassemble Commune-Affranchie. Les » hommes vraiment dignes de la liberté ne regretteront pas de s'éloi- » gner d'une terre qui fut souillée de tant de crimes, et les citoyens la- » borieux devront trouver dans vos dispositions paternelles les moyens » de seconder leur industrie en quelque lieu qu'ils veuillent la porter. » Il est pressant aussi de mettre en valeur d'immenses propriétés na- » tionales que le séquestre rend stériles, de rendre à l'utilité générale » toutes les denrées et matières dont elle a été momentanément pri- » vée par des précautions nécessaires. Enfin, pour que l'inscription dé- » crétée qui doit attester que *Lyon qui fit la guerre à la liberté n'est » plus,* ait l'énergie qu'elle doit avoir, il faudra qu'elle présente à la » postérité un témoignage imposant et réel de la puissance nationale » et n'y arrive pas comme une sorte d'énigme difficile à comprendre, » si ce monument de la plus exécrable rébellion, dont l'histoire des » peuples fasse mention, se trouvait entouré des habitations néces- » saires à plus de cent trente mille individus; habitations vers les- » quelles la pensée des ennemis de la République se portera toujours » avec complaisance, comme vers un point de ralliement pour le bri- » gandage royal et pour les conspirations de l'intérieur.

» Mais ce que votre comité a jugé nécessaire avant tout, d'après la pé- » tition qui lui a été renvoyée, c'est d'instruire votre religion, de sou- » lager une sorte d'amertume qu'on fait peser à dessein sur les cœurs, » de dissiper les inquiétudes qui vous tourmentent relativement à Com- » mune-Affranchie, depuis que vous y avez envoyé de nouveaux com- » missaires. Un voile odieux a été jeté sur des événements dont les » seuls amis ou complices des conspirateurs peuvent gémir. On a ca- » lomnié l'appareil majestueux et terrible qui accompagne les actes de » justice populaire. L'audace comprimée par la terreur s'est convertie » en perfidie ; l'hypocrite mensonge, venu tant de fois à cette barre » pour vous tromper, alors qu'on méditait à Lyon l'assassinat des pa-

» triotes, alors qu'on y fabriquait la révolte, s'est encore présenté nou-
» vellement, pour vous induire en erreur, sous la forme du repentir.
» Rappelez-vous, citoyens, les circonstances qui vous ont déterminés à
» envoyer à Commune-Affranchie les représentants du peuple qui y
» sont aujourd'hui. Lyon était soumis, était-il affranchi? Non. La ré-
» bellion ne se présentait plus les armes à la main, à la vérité; mais
» elle était concentrée, enracinée dans le cœur d'un grand nombre
» d'habitants. Les plus signifiantes expressions que le crime puisse ha-
» sarder, alors qu'il mûrit et combine ses moyens, décelaient de nou-
» veaux projets dont l'infâme Précy toujours vivant était le moteur in-
» visible. Ceux de vos collègues qui précédèrent ceux-ci avaient fait
» le siége : entrés dans la ville après tant de combats, ce fut un besoin
» pour eux de reposer sur des sentiments doux leurs âmes si longtemps
» tourmentées par de violentes secousses; une pente naturelle en-
» traîna leurs cœurs vertueux vers les consolations et l'indulgence.
» Les ennemis de la patrie, toujours prompts à frapper les patriotes
» dans leur endroit le plus sensible, trouvèrent dans ces dispositions
» bienveillantes des armes pour nuire à la chose publique. Nos collè-
» gues étaient dans le chaos; et malgré leur courage à trier dans cet
» abîme les fragments qui pouvaient encore appartenir à la patrie,
» leur bonne foi fut souvent trompée, et lorsqu'ils exprimaient des ré-
» solutions fortes, nous avons reconnu que les moyens leur ont pres-
» que toujours manqué pour les faire exécuter. Le principal obstacle
» aux progrès des principes républicains fut toujours, dans la cité lyon-
» naise, l'asservissement où le riche tient le pauvre par la féodalité
» des besoins, si je puis m'exprimer ainsi.

» Voilà le crime dont tous les hommes riches ou aisés furent coupa-
» bles; ce fut la plus cruelle conspiration contre la dignité humaine;
» elle enfanta toutes les autres. Les riches Lyonnais ont tué l'énergie
» qui devait animer soixante mille individus indigents; ils ont com-
» primé sans cesse par la misère l'élan qui les portait vers la liberté;
» ils en ont privé pour longtemps la République. Oui, ce sont les plus
» viles et les plus horribles passions dont le cœur humain puisse être
» dégradé, qui organisèrent la rébellion des Lyonnais. Ces passions
» n'étaient pas vaincues, elles vivaient; donc la rébellion existait en-
» core, ses derniers retranchements n'étaient point forcés, il y avait
» en quelque sorte un nouveau siége à faire. Il fallait renverser à ja-
» mais toutes les espérances coupables, couper les fils de communica-

» tion avec l'infâme Toulon, à laquelle les mouvements contre-révolu-
» tionnaires voulaient se rallier, soit pour renforcer les rebelles, soit
» par une influence non moins cruelle, en jetant dans notre armée les
» éléments de discorde et de destruction. Il fallait contenir par des
» mesures prises à Ville-Affranchie toutes les conspirations qui pou-
» vaient encore se tramer dans le Midi contre la République. Vous
» eussiez regardé comme un traître celui qui eût osé vous proposer
» alors de pardonner aux assassins du peuple. Vous mîtes l'indignation,
» la justice rigoureuse et la terreur en permanence; vous délibérâtes
» que la plus inflexible sévérité serait la plus salutaire; vous nommâ-
» tes pour Ville-Affranchie de nouveaux représentants; et mettant
» dans les expressions mêmes de votre décret le sceau de votre énergie
» accoutumée, vous redoublâtes la leur. L'article II de ce décret leur
» enjoint formellement de prendre toutes les mesures nécessaires pour
» la prompte punition des contre-révolutionnaires : vos collègues sen-
» tirent bien tout ce qu'il y avait de pénible dans une pareille mission;
» ils n'en furent que plus ardents à marcher vers le but pour l'accom-
» plir. La société des jacobins choisit plusieurs de ses membres pour
» en assurer le succès en secondant les représentants du peuple; ja-
» mais un pareil secours ne fut plus nécessaire; cette énergique et
» républicaine société rendit en cela un important service à la patrie.

» Quel était alors l'état des choses à Ville-Affranchie? Les représen-
» tants qui y étaient entrés après le siége en sortaient. Leur départ
» semblait être pour les malveillants l'époque d'une audace nouvelle.
» On vous a dit qu'alors tous les lieux publics de cette ville reten-
» tissaient des plus scandaleux discours, des plus outrageants pour
» la puissance nationale, des plus irritants pour les âmes républicai-
» nes. On vous a dit que plusieurs Lyonnais se vantaient avec arro-
» gance de s'être bien défendus : *Ils avaient perdu la partie*, disaient-
» ils, *ils attendaient la revanche*. On a fait à vos commissaires les mê-
» mes rapports, les mêmes faits leur ont été certifiés. La contre-révo-
» lution semblait ne s'être assoupie un instant que pour reprendre de
» nouvelles forces; elle appelait un nouveau Précy pour se lever et
» marcher, ou peut-être Précy lui-même. Pour jeter dans la conscience
» des juges qui composaient le tribunal populaire une irrésolution fa-
» tale, on annonçait avec affectation une amnistie prochaine. Peu de
» coupables étaient jugés; l'apathie, devenue naturelle à des individus
» qui ont subi pendant deux mois, au milieu d'un siége, toutes les

» chances de la vie et de la mort, rendait nul l'effet des exécutions » ordinaires. Les têtes de quelques chefs étaient tombées inutilement. » L'accusateur public qui avait prononcé la peine de mort contre Chal- » lier se promenait tranquillement; la société populaire n'était qu'une » lice ouverte à quiconque voulait faire un plaidoyer en faveur des » coupables; les femmes qui entretiennent constamment à Lyon la » contre-révolution par des moyens nouveaux; c'est-à-dire par l'a- » dultère et la prostitution, remettaient avec impudence en activité » ces impurs et détestables moyens pour égarer les chefs et les soldats » de l'armée. Les prisons regorgeaient; chaque jour, une nouvelle » brèche, facilitée par des communications extérieures, opérait l'éva- » sion de plusieurs détenus; les condamnés s'échappaient avec facilité » en allant à la mort; un grand nombre de rebelles s'étaient soustraits » à toutes les recherches, en s'enrôlant dans des corps militaires de » formation nouvelle; des passeports nombreux avaient été délivrés » trop facilement; on excitait en différents endroits les rassemblements » d'ouvriers à venir journellement faire en tumulte des réclamations » illégales. Les autorités constituées n'avaient aucun mouvement ré- » gulier; les citoyens qui les composent, oubliant que les persécutions » qu'ils avaient éprouvées comme patriotes, ne sont point à eux, que » ce fut la liberté tout entière qu'on attaquait dans leurs personnes, » s'abandonnaient en faveur de leurs assassins aux mouvements d'une » fausse générosité. Enfin on paralysait toutes les mesures énergiques » en publiant que la Convention improuvait toutes les mesures ri- » goureuses. On vous représentait sous des traits de faiblesse et de » pusillanimité dont vous êtes incapables; on proclamait le pardon et » l'indulgence, au moment où vous commandiez à vos commissaires » une sévérité inexorable.

» Il dut être difficile, sans doute, de faire remonter l'opinion vers » le point que vous aviez marqué. Les représentants du peuple l'y » fixèrent néanmoins en faisant connaître vos résolutions : ils y res- » tèrent inébranlables; mais un sursis que vous accordâtes à un chef » de rébellion, président d'une commission départementale, sursis » que vous avez ensuite annulé, vint jeter une incertitude nouvelle » dans les esprits. La faction antirépublicaine ne manqua pas d'en » tirer parti. Si les représentants eussent été faibles, la liberté et la » République allaient courir de nouveaux et de bien graves dangers. » Cependant le détachement de l'armée révolutionnaire, dont vous

» aviez décrété l'envoi à Ville-Affranchie, arriva; il était temps, car, » pour seconder par tous les moyens qui étaient en eux l'anéantisse- » ment de Toulon, les représentants du peuple avaient fait passer de » Ville-Affranchie à l'armée assiégeante tous les bataillons exercés » et aguerris, ainsi que tous les objets militaires et les munitions dont » ils pouvaient disposer. L'armée révolutionnaire était donc là bien » nécessaire, et son arrivée fit rentrer dans le cœur des rebelles cette » écume du crime qui semblait déborder de toutes parts. Alors les » représentants du peuple ont créé la nouvelle commission qui devait » juger les coupables; et comme la justice ne pouvait avoir deux » mouvements différents pour juger les mêmes crimes, l'un accéléré, » l'autre ralenti, les autres tribunaux précédemment créés demeurè- » rent suspendus. L'instruction préparatoire à faire sur le grand nom- » bre de détenus mit un intervalle de plusieurs jours entre les inter- » rogatoires et les premiers jugements, et dans cet intervalle une » violente fermentation se fit sentir; elle augmentait à mesure que » les juges interrogeaient un plus grand nombre de coupables, en » raison de leurs liaisons et de leurs familles. Ce fut bientôt une crise » terrible; et notre estimable et courageux collègue Delaporte, qu » avait suivi tout le siége, disait, avec raison, qu'il n'avait jamaisi » éprouvé une si dure position.

» Une agitation sensible se faisait aussi reconnaître successivement » dans les nouveaux bataillons de la garnison; mais le bon esprit de la » majorité des soldats républicains est tel, que de laconiques et frater- » nels discours ont suffi pour la dissiper. La discorde cependant était » attisée chaque jour entre la division révolutionnaire et les autres » corps de l'armée. Des brigands assassinèrent un volontaire de cette » division pour tâcher de les mettre aux prises; l'armée reconnut et » méprisa le piége tendu par des brigands. Ils mirent alors sérieuse- » ment le meurtre à l'ordre du jour: les canons placés à la porte des » prisons furent une fois encloués; plusieurs lettres menaçantes fu- » rent adressées aux représentants et aux généraux; des avis multi- » pliés ne laissaient aucun doute sur les plus sinistres projets, et le » président de la commission révolutionnaire, qui n'est pas un homme » faible, écrivit positivement aux représentants du peuple que si les » exécutions étaient plus longtemps différées, eux et tous les patriotes » courraient le risque d'être assassinés. Pourquoi les avait-on diffé- » rées, ces exécutions? Citoyens, il faut le dire, c'est que pour déli-

» vrer l'humanité du spectacle déplorable de tant d'exécutions suc-
» cessives, vos commissaires avaient cru possible de détruire, en
» un seul jour, tous les conspirateurs jugés. Ce vœu provoqué par la
» véritable sensibilité sortira naturellement du cœur de tous ceux
» qui auront une pareille mission à remplir. Qui de vous, citoyens, à
» la place de vos collègues n'eût pas voulu tenir la foudre pour anéan-
» tir tous ces traîtres d'un seul coup? Qui de vous n'eût pas voulu
» donner à la faux de la mort un tel mouvement qu'elle pût les mois-
» sonner tous à la fois. C'est là ce qui fut voté d'abord; l'impossibi-
» lité en fut démontrée après une discussion de trois heures avec les
» chefs de la force armée, et vous sentez que jamais il n'y en eut pour
» les représentants du peuple de plus difficile et de plus laborieuse.
» Tels étaient les pénibles devoirs que vous leur aviez imposés.

» Cependant les dangers de la chose publique allaient toujours crois-
» sants, un formidable exemple était devenu nécessaire. Un très-grand
» nombre de rebelles était jugé; il fut décidé que soixante des plus
» coupables seraient foudroyés le lendemain. Les plus coupables!
» jugez, citoyens, quelle devait être la nature de leurs crimes, car par-
» mi tous ceux qui étaient jugés, il n'y en avait pas un qui n'eût
» trempé avec joie ses mains dans le sang des patriotes. Là, se trou-
» vaient ceux qui dans leur expédition de Montbrison pendirent les
» républicains à leurs fenêtres, enlevèrent leurs familles entières pour
» les enfermer ensuite sans nourriture dans les souterrains de Pierre-
» Scise. Là, étaient ceux qui brûlaient les chaumières et les récoltes,
» ceux qui mirent un jour la Convention hors la loi et qui firent de ce
» jour une fête avec illuminations et réjouissances publiques; ceux
» qui firent prêter à leurs enfants pour toute leur vie le serment horri-
» ble d'assassiner les plus énergiques défenseurs de la cause du peu-
» ple; ceux qui, pendant le siége et durant le silence de nos batteries,
» violèrent souvent les trêves instantanées, et le respect dû à toutes
» les conventions militaires, en tirant à mitraille sur les soldats répu-
» blicains qui erraient désarmés, ou se reposaient sur la foi de ces
» traités, respectés même par les barbares. Voilà quels sont ceux
» dont on veut que vous regrettiez la fin, ceux qu'on voudrait rendre
» à la vie. Citoyens, vous ne seriez pas ici à délibérer sur l'intérêt
» qu'on attache à leurs derniers moments, si leurs vœux parricides
» avaient été exaucés. Ils ont multiplié ces vœux exécrables pendant
» tout le trajet qu'ils firent vers la mort, et ceux-là, sans doute, qui en-

» tendirent les horribles imprécations par eux lancées contre la République à leurs derniers soupirs, doivent regretter que la vie de ces monstres ne fût pas terminée aussi promptement qu'elle devait l'être. Trois décharges de mousqueterie étaient préparées pour terminer leur sort ; le feu du canon s'y joignit ce jour-là ; mais ces dispositions terribles ne furent pas assez rapides et leur mort a duré trop longtemps. Deux d'entre eux s'étaient échappés, ils ont été fusillés, en fuyant, à quelque distance du lieu d'exécution, voilà la vérité. Nous avons regretté nous-mêmes que toutes les précautions nécessaires n'eussent pas été prises. Le peuple, avons-nous dit, est toujours magnanime même en frappant ses plus cruels ennemis. Les effets de sa justice doivent être aussi prompts que la foudre et ne laisser que le néant et des cendres partout où elle a passé : c'est avec cette rapidité que les autres exécutions ont été faites depuis ; il n'y eut pour les coupables que l'intervalle d'un signe entre la vie et la mort. Ils en sont tellement prévenus et certains, qu'après leur jugement prononcé ils ont demandé plus d'une fois avec une sorte d'inquiétude quel genre de mort leur était réservé : celui dont la tête devait tomber sous l'instrument ordinaire, témoignait un mouvement de douleur et d'abattement que les spectateurs ont toujours remarqué et que n'éprouvaient pas ceux qui ont subi les exécutions militaires. Cette observation suffira à quiconque connaît le cœur humain, pour détruire les funestes impressions qu'ont pu laisser les tableaux sinistres qu'on a mis sous vos yeux.

» Quoique les arrêtés de vos commissaires vous aient été transmis et communiqués, citoyens, il reste à plusieurs d'entre vous des inquiétudes sur les formes adoptées par la commission qu'ils ont créée d'après les pouvoirs conférés par vos décrets. Les formes, les voici : reconnaître les coupables, les juger, les faire périr de la manière la plus prompte, sauver l'innocent, le découvrir, n'y en eut-il qu'un seul jeté parmi ces milliers de brigands et de conspirateurs ; voilà ce que les représentants du peuple ont particulièrement recommandé à la commission. Vous allez juger si elle a rempli leurs intentions : les administrateurs du département du Puy-de-Dôme avaient tous été traduits devant la commission comme également coupables de fédéralisme et de rébellion ; cependant deux seulement, deux hommes atroces avaient surpris la signature des autres. Aucun tribunal, si lent qu'il fût dans les formes, ne les aurait facilement dis-

« longues, et peut-être même, en suivant les formes usitées, comment
« ils tous été confondus ensemble. L'éclat de la vérité, le trait vif et
« pur du sentiment d'une conscience convaincue, ont marqué les in-
« nocents aux juges de la commission : les innocents ont été absous.
« Chaque jour elle en acquitte plusieurs parmi lesquels elle en a sou-
« vent distingué que les conspirateurs accusaient avec d'autant plus de
« vraisemblance et d'acharnement, qu'ils avaient éprouvé de leur part plus
« de résistance. Elle ne juge donc pas sans examen, comme on a voulu
« vous le faire croire. Elle s'est montrée supérieure à toute séduction,
« inaccessible à toute sollicitation ; c'est ce qui désespère les partisans
« des coupables ; la voix publique l'a proclamée sévère, rigoureuse,
« si l'on veut, mais juste. Plusieurs de vos décrets et les arrêtés par
« vous approuvés des représentants du peuple qui ont sommé tant de
« fois les Lyonnais avant de les assiéger, ont mis hors la loi tous ceux
« que la commission condamne comme traîtres à la patrie, émigrés,
« conspirateurs ou contre-révolutionnaires. Toutes les formes se ré-
« duisent donc à les reconnaître, et c'est en cela que la commission a
« donné l'exemple d'un grand courage. Pressés dans les prisons, les
« coupables se sont concertés souvent pour ne pas répondre alors
« qu'on les appelle : les juges ont souvent été les chercher, s'exposant
« au milieu d'eux, et ne les quittant qu'après s'être bien assurés de l'i-
« dentité des personnes. Vos collègues ont loué en cela leur intrépi-
« dité, et pourtant on leur en fait un reproche : à vous appartient d'en
« juger les motifs et la sincérité.

« Aucun peuple n'a donné des formes plus augustes et plus solen-
« nelles à l'expression de la justice nationale que celles consacrées
« dans les jugements de la commission révolutionnaire de *Commune-*
« *Affranchie.* Il y a, dit-on, peu de témoins aux interrogatoires. Nous le
« croyons ; peu de spectateurs se produisent. Ce qui les éloigne en
« grand nombre, c'est peut-être la crainte de rencontrer dans les ac-
« cusés des hommes qui deviendraient leurs accusateurs. Aussitôt que
« la conscience des juges est instruite et le crime reconnu, les accu-
« sés sont réunis dans une salle particulière jusqu'à ce que l'opinion
« des juges soit formée ; on les appelle ensuite, on les traduit devant le
« peuple, sur la place publique, sous la voûte de la nature ; là, le tribunal
« entier se transporte et prononce sur le sort des coupables. Le canon
« ne s'est fait entendre depuis la première exécution que pour donner
« plus de solennité à la proclamation du jugement. Presque toujours

» il est arrivé qu'après le jugement les coupables ont quitté le masque » qu'ils avaient pris devant les juges ; n'ayant plus d'espoir ils se » montrent à découvert; et dans leurs derniers instants l'exécrable » cri des royalistes, leur sert de ralliement. Quelques-uns des plus dis- « simulés, de ceux qui étaient les plus difficiles à pénétrer et à recon- » naître, se sont avoués coupables avec franchise, et ont cherché en » mourant à inspirer quelque intérêt pour leurs complices.

» Quelles preuves peuvent être plus fortes pour vous convaincre, ci- » toyens, que cette commission redoutable ne frappe que les ennemis » du peuple ? un sentiment universel lui en a donné plus d'une fois le » témoignage, et souvent, après les jugements proclamés, on s'est » écrié sur la place par une sorte d'inspiration subite et naive : *Voilà* » *un véritable tribunal* de Sans-Culottes ! Tous les rapports l'ont certi- » fié ; tous les spectateurs l'attestent : c'est en allant au supplice que » les coupables ratifient en quelque sorte par l'explosion des plus hor- » ribles sentiments, leur condamnation, qu'ils la prononcent eux-mê- » mes. Tous, ils ont égorgé les femmes et les enfants du peuple, ils » ont assassiné la patrie, et ce sont ceux qui les font punir, qu'on ose » vous présenter comme des barbares ! J'ai besoin, citoyens, de vous » faire respirer et de respirer moi-même. Pour être plus convaincus » encore que la justice est bien rendue, pour soulager nos cœurs, tour- » nons nos regards vers les hommes innocents, vers ceux qui vérita- » blement ne furent qu'égarés ou réellement contraints par la force. » Voyez-les acquitter par la même commission ; ils ne savent pas » qu'ils sont acquittés, ils sont conduits aussi sur la place publi- » que, sous le ciel, le ciel dont la justice semble se rallier à la justice » populaire ; ils sont là, le tribunal paraît, le président fait un bref » discours sur les dangers de la faiblesse de l'égarement et de l'igno- » rance. Ils sont ainsi avertis par degrés qu'ils vont être rendus à la » liberté et à la patrie : ils lui sont rendus en effet, et le tribunal les » acquitte. En proclamant le jugement, le bruit du canon réveille » dans tous les cœurs les plus doux sentiments ; les bras des volon- » taires, ces bras qui la veille ont lancé la mort sur la tête des cou- » pables, s'ouvrent ici pour embrasser des frères malheureux qui ren- » trent dans la grande famille. Chacun les presse, les retient et veut » les fêter : la fête est bientôt prête, et la journée finit toujours par » l'adoption dans quelque bataillon des plus jeunes d'entre ces nou- » veaux républicains.

» Dites, citoyens, si, dans une commune si longtemps, si horrible- » ment tourmentée de sa rébellion récente, une ville dont les rem- » parts fument encore du plus pur sang des patriotes, la sublime jus- » tice du peuple peut être mieux exercée ; dites si ses représentants » ont mal répondu à votre confiance.

» Je ne réfuterai point tout ce qu'il y a d'outrageant pour la repré- » sentation nationale, tont ce qu'il y a de faux et de scandaleux dans » la pétition qu'on vous a présentée ; on désigne vos collègues comme » des juges cannibales qui se plaignent que le sang ne coule pas as- » sez abondamment. Il n'a que trop coulé, sans doute, le sang ! le » sang des républicains ! il a coulé le jour même dont on a fait la des- » cription dans la pétition, ce jour où la générosité des vainqueurs fut » excessive. Le sang des patriotes a coulé jusqu'au dernier instant » où les rebelles furent désarmés ; les représentants du peuple en se- » ront longtemps affligés. Il y a de la perfidie à les représenter comme » juges ; on sait bien qu'ils ne jugent pas, on sait bien qu'ils sont » étrangers à tous les coupables et à toutes les sollicitations. Des pé- » titionnaires viennent demander grâce : qu'ils disent au moins la vé- » rité, ils ne la disent pas lorsqu'ils vous représentent comme un acte » de barbarie un acte d'humanité et de prudence.... Voici le fait : des » cartes avaient été distribuées à plus de dix mille femmes pour les » exciter à un rassemblement. Il était déjà nombreux, et vos collègues » avaient de la répugnance à le faire dissiper par la force armée ou par » tout autre moyen violent. Le procureur de la commune survint, il » reçut l'ordre de faire saisir celles qui avaient provoqué le rassem- » blement, on les distingua facilement à leur parure très-recherchée » et à leur audace. Le tribunal municipal les condamna par forme » correctionnelle à être exposées pendant deux heures sur l'échafaud, » et l'attroupement fut à l'instant dissipé. Assurément dans une » ville rebelle la justice ne peut pas avoir de formes moins sévères. » Ah ! bien loin de taxer vos collègues d'une excessive sévérité, vous » leur demanderez plutôt comment il se fait que tant de femmes, dont » la plupart ne sont pas étrangères à la contre-révolution, puissent » trouver autant de facilité à se rassembler. Vous demanderez com- » ment celles qui ont été rencontrées travesties dans la maison des re- » présentants du peuple, ont trouvé moyen de fuir. Les mesures qui » les concernent sont en effet ajournées les dernières par vos collè- » gues ; ils ont d'abord remédié aux dangers les plus graves et les

» plus pressants ; et comme ceux-ci semblaient les toucher particulièrement, ils ont cru qu'ils devaient s'en occuper plus tard que de tous les autres.

» On a dit que la pétition dont il s'agit était présentée par une députation de Commune-Affranchie. Cette députation n'a point été connue des représentants du peuple. Lyon existe encore, c'est Lyon qui vous a envoyé ceux qui vous ont apporté cette pétition. Il est important d'y relever une assertion funeste daus un moment surtout où trop d'ennemis ne cherchent qu'à exciter des troubles nouveaux dans plusieurs départements. Les pétitionnaires, par une fausse application d'un ancien décret annulé par le fait, puisque plusieurs décrets nouveaux lui sont contraires, posent en principe que les chefs seuls d'une contre-révolution doivent être punis. Citoyens, rien ne serait plus encourageant pour ceux qui voudraient organiser de nouvelles Vendées ; quelques cinquantaines d'émigrés, mis hors la la loi pourraient aller partout où ils verraient des germes favorables à leurs entreprises ; ils diraient : Nous voilà autant de chefs que la justice nationale peut en frapper; et ils rassembleraient autour d'eux tous les malveillants, avec d'autant plus de facilité qu'ils leurs persuaderaient que l'impunité leur est assurée d'avance par la loi. Y a-t-il un principe aussi contraire à l'affermissement de la Républiqe que celui-là? La générosité nationale aura sans doute à s'exercer envers un grand nombre de ceux qui ont trahi la patrie pendant la la rébellion lyonnaise; car l'imagination elle-même se refuse à compter tous ceux qui y ont pris part. Les plus coupables, ceux qui ont entraîné, égaré les autres, ceux qui volontairement ont égorgé leurs frères, sont détenus; reconnaître leurs crimes et les faire punir, c'est en cet instant, ce que vos décrets ont prescrit à ceux de vos collègues que vous avez envoyés à *Ville-Affranchie*. Vous seuls pouvez changer la nature et les effets de leur mission. Eh ! quels sont donc ceux qui viennent, en les outrageant dans cette laborieuse mission, outrager les décrets qui la leur ont confiée ? Quels sont ceux qui implorent ici la morale, la nature et l'humanité ? En sont-ils les fidèles amis et les vrais partisans ? Pourquoi donc leurs noms ne sont ils pas inscrits parmi ceux des patriotes ; pourquoi n'ont-ils rien souffert encore à Lyon même pour la cause de la liberté ? Pourquoi recueillent-ils avec tant de soin et de vénération les derniers soupirs de ses plus cruels ennemis ? Ils

» rassemblent tous les tronçons de la royauté et du fédéralisme, ils
» fixent vos yeux sur les reliques des rebelles pour exciter en vous
» un attendrissement barbare ; ils viennent ici évoquer les ombres
» des conspirateurs ; Ils voudraient créer une sorte de vapeur men-
» tale et sacrilége qui, produisant l'incertitude, ne laisserait de pitié
» que pour les conspirateurs et les traîtres. Que feraient-ils de plus
» s'ils étaient les exécuteurs testamentaires de tous les vœux impies
» et de toutes les imprécations lancées contre les hommes courageux
» qui ont accompli le vœu du peuple ? Qui sont-ils enfin ceux qui se
» tenaient là hier à cette barre pendant que tous les patriotes de Com-
» mune-Affranchie fêtaient le martyre de Challier et arrosaient de
» leurs pleurs sincères l'urne sacrée qui contient ses ossements et sa
» dépouille mortelle ? Est-ce le remords qui les a éloignés de cette
» fête religieuse ? il faut le croire : S'ils eussent été les amis de Chal-
» lier, ils n'auraient pas fui les honneurs décernés à ses mânes vénérés
» et à sa glorieuse mémoire. Tout cela, citoyens, ne s'est pas fait in-
» nocemment ; ces démarches tiennent à de funestes projets. Un grand
» nombre de nos plus cruels ennemis échappés de Commune-Affran-
» chie, s'est réfugié à Paris. Précy lui-même y est peut-être caché ;
» et, sans en vous en douter, vous délibérerez quelque jour sur une pé-
» tition dont il aura été le rédacteur ; Il n'y a sorte de moyens qu'on
» n'ait employés pour dissiper l'utile et salutaire terreur qui compri-
» me la rage des conspirateurs. Les convulsions qui déchirent le Midi
» sont effrayantes, nos collègues de Marseille vous l'ont annoncé. Le
» général de l'armée révolutionnaire était parti de Commune-Affran-
» chie pour se concerter avec le comité de salut public, sur les de-
» mandes qui nous étaient faites par le Midi d'un détachement de cet-
» te arme. L'aristocratie à son départ publiait déjà qu'il était mandé
» à votre barre ; et deux heures après son arrivée ici il fut mis en ar-
» restation. Vous pressentez quel parti les malveillants pourront ti-
» rer de cette circonstance ; elle doit avertir ceux d'entre vous qui re-
» çoivent des renseignements relatifs à Commune-Affranchie, de bien
» examiner ceux qui les leur font parvenir. Je respecte leurs inten-
» tions ; mais je désirerais que les motifs des décrets qu'ils ont sollici-
» tés eussent été plus clairement expliqués, afin que cet événement
» ne puisse pas servir le système de ceux qui usent de toutes sortes
» de moyens pour jeter un voile odieux sur les opérations de l'armée
» révolutionnaire. La division de cette armée que vous avez en-

» voyée à Commune-Affranchie pour seconder l'exécution de vos dé-
» crets, a tenu une bonne conduite. Agitée d'abord par quelques hom-
» mes suspects, elle les a elle-même dénoncés. Il est important que
» votre approbation sur les opérations qu'elle seconde ne soit pas dou-
» teuse : autrement la rébellion qui se combine sans cesse dans les
» extrémités du Midi avec les restes impurs qu'elle a laissés à
» Commune-Affranchie, ne tardera pas à reprendre toutes ses
» forces.

»Non, citoyens, vous ne laisserez pas croître ce doute fatal à la chose
» publique, ce doute qui n'a jamais existé dans vos cœurs sur les opé-
» rations de vos collègues. Les représentants du peuple que vous avez
» envoyés dans les villes rebelles, marchent sans crainte sous l'assas-
» sinat et les poignards : chaque jour vous en avez la preuve. On ne
» peut pas les effrayer, les avilir, on veut les rendre odieux ; leur con-
» fiance est tout entière dans le mandat que vous leur avez donné
» et réciproquement ils doivent obtenir la vôtre; s'ils étaient assez
» malheureux pour ne pas l'obtenir tout entière, il faudrait les rap-
» peler sur-le-champ. Votre incertitude encouragerait leurs ennemis,
» et vous savez qu'il ne faut pas craindre de s'en faire beaucoup, qu'il
» faut se dévouer aux haines, aux vengeances longues, héréditaires,
» éternelles lorsqu'on accepte de pareilles missions. Ils ne sont pas
» insensibles ou cruels ceux qui les ont acceptées ; mais leur sensibi-
» lité tout entière appartient à la patrie. Sans cesse ils ont les yeux
» fixés sur ses blessures saignantes, sur son sein tant de fois déchi-
» ré : une goutte de sang sorti des veines généreuses d'un républicain
» leur pèse sur le cœur, mais ils n'ont point de pitié féroce, de com-
» passion dénaturée pour ceux qui ont massacré leurs frères. Ils sa-
» vent qu'en délivrant la patrie des contre-révolutionnaires, des con-
» spirateurs, ils conserveront des générations entières. La pétition qui
» seule absorbe leur pensée et tous leurs sentiments, est celle que
» vous leur avez mise en main à leur départ au nom du peuple tout
» entier. Il demandait l'anéantissement ds ses ennemis ; il demandait
» vengeance de tous ceux qui furent les bourreaux des meilleurs pa-
» triotes, de tous ceux qui furent les assassins des plus vertueux sol-
» dats de la république. Vos collègues continuent avec fermeté cette
» mission difficile ; vous ne les abandonnerez-pas aux coups des en-
» nemis de la liberté, parce qu'ils ont été impassibles et stoïques

» en remplissant leurs devoirs. Je propose le projet du décret suivant :

» 1° La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son » comité de salut public, sur une pétition présentée par des citoyens » se disant envoyés par Commune-Affranchie, décrète : Les sections » de Paris feront, sous trois jours, le recensement des citoyens de Commune-Affranchie qui résident dans leur arrondissement, et en feront » parvenir de suite le tableau au comité de sûreté générale.

» 2° La Convention approuve les arrêtés et toutes les mesures prises » à Commune-Affranchie par les représentants du peuple.

» 3° Il sera fait sans délai par le comité de sûreté générale un rapport sur les motifs qui ont déterminé le décret d'arrestation du » général de l'armée révolutionnaire. »

Ce long plaidoyer dicté par l'audace, le mensonge et la mauvaise foi obtint les honneurs de la séance de la Convention, et détruisit complétement l'émotion passagère qu'avait produite une humiliante supplique qui n'était point à coup sûr l'expression vraie des sentiments de la très-grande majorite lyonnaise. Non-seulement Collot-d'Herbois ne fut point réprimandé, mais il parvint encore à faire passer le décret qu'il avait proposé, et par conséquent à faire mettre en liberté, Ronsin, général en chef de l'armée révolutionnaire. Le jour même, il couronna son éclatant triomphe par le discours qu'il prononça à la société des Jacobins.

« C'est de vous, Jacobins, dit-il, que Fouché de Nantes et moi » avons reçu la mission difficile de purger le Midi de tous les contre-» révolutionnaires qui l'infectent. A notre arrivée à Commune-Affranchie, nous avons passé en revue les soldats de l'armée révolutionnaire; nous n'avons pas tardé à nous apercevoir de certains mouvements qui se pratiquaient à l'égard de plusieurs de ses membres. » Une fausse compassion les égarait, et nous sommes convaincus » qu'une des principales causes de ces agitations, provenait de ce » qu'elle n'avait pas été casernée, quoique nous en eussions donné » l'ordre exprès. Plusieurs soldats de l'armée avaient été logés chez » des bourgeois, chez des aristocrates qui leur avaient fait prendre » de fausses idées sur les grandes mesures à l'exécution desquelles » ils étaient appelés. Les femmes surtout ont employé tous les artifices, et les femmes sont toutes contre-révolutionnaires à Commune-

» Affranchie; elles ont pris pour patronne Charlotte Corday : tout ce » que leur sexe offre de plus attrayant, tout ce que des formes aima- » bles ont de plus enchanteur, a été mis en usage pour séduire cette » armée qui nous était si nécessaire. Les philtres amoureux, les char- » mes, l'enivrement des sens ont été mis en usage par ces femmes.

» On nous a accusés d'être des antropophages, des hommes de » sang, et ce sont des pétitions contre-révolutionnaires, colportées » par des aristocrates, qui nous font ce reproche! On examine avec » l'attention la plus scrupuleuse, de quelle manière sont morts les » contre-révolutionnaires ; on affecte de répandre qu'ils ne sont pas » morts du premier coup. Eh! jacobins, Challier est-il mort, lui, du » premier coup? Qui sont donc ces hommes qui réservent toute leur » sensibilité pour des contre-révolutionnaires, qui évoquent doulou- » reusement les mânes des assassins de nos frères? Qui sont ceux » qui ont des larmes de reste, pour pleurer sur les cadavres des en- » nemis de la liberté, alors que le cœur de la patrie est déchiré? Une » goutte de sang versée des veines généreuses d'un patriote, me re- » tombe sur le cœur; mais je n'ai point de pitié pour des conspira- » teurs, nous en avons fait foudroyer deux cents d'un coup, on nous » en fait un crime: ne sait-on pas que c'est là encore une marque de » sensibilité? Lorsque l'on guillotine vingt coupables, le dernier » exécuté meurt vingt fois, tandis que ces deux cents conspirateurs » périssent ensemble. La foudre populaire les frappe, et semblable à » celle du ciel, elle ne laisse que le néant et les cendres. On parle de » sensibilité! et nous aussi nous sommes sensibles, les jacobins ont » toutes les vertus. Ils sont compatissants, humains et généreux, » mais tous ces sentiments, ils les réservent pour les patriotes qui » sont leurs frères, les aristocrates ne le seront jamais. »

CHAPITRE XVI.

SOMMAIRE : Fête pour célébrer la prise de Toulon. — Lettre de Fouché de Nantes à Collot-d'Herbois. — Suicide du jacobin Gaillard. — Suicides d'un prêtre renégat et d'un soldat de l'armée révolutionnaire. — Fête de la Raison à Saint-Étienne.— Mort de Marie-Adrian.— Derniers moments de Terrasson. — Actes féroces. — Évasions. — Le capitaine Doxa. — Le négociant Grivet. — Le sculpteur Chinard. — Dangers de peste. — Mesure prise à ce sujet. — Sage arrêté des représentants du peuple. — Supplice de trente-deux citoyens de Moulins. — Ridicules exécutions par contumace. — Fin de l'année 1793. — Redoublement de persécution contre les prêtres. — Nombreuses rétractations. — Mort et rétractation de Lamourette, ci-devant évêque constitutionnel de Lyon.

La société des jacobins applaudissait avec transport la *sensibilité*, l'*humanité* et les sentiments tendres que Collot-d'Herbois manifestait avec emphase, lorsqu'on apprit à Lyon la reprise de Toulon sur les Anglais. La joie fut générale, universelle dans tous les partis, car tous les partis se rapprochaient, et semblaient ne plus en faire qu'un seul, réuni dans cette pensée commune : *Haine à l'étranger*.

La municipalité lyonnaise ordonna la construction d'un amphithéâtre sur la place des Terreaux et organisa des danses et des illuminations pour célébrer le triomphe de l'armée républicaine, mais la fête fut comme le ciel de ce jour-là, sombre et triste; le peuple ne dansa pas, car, auprès de l'amphithéâtre dressé par l'arrêté municipal, l'échafaud était debout; les illuminations furent pâles et peu nombreuses, car le deuil avait bientôt succédé à l'enthousiasme; seize têtes étaient tombées dans la matinée, cinquante-trois Lyonnais avaient été foudroyés en même temps aux Brotteaux. Barrère, le fougueux conventionnel, attribua l'honneur de la prise de Toulon et la gloire des armées ré-

publicaines aux *mesures foudroyantes* des représentants du peuple envoyés à Lyon : « Apprenez, apprenez, dit-il à ses collègues, que la » destruction de Lyon et les cadavres des traîtres ont porté l'épou- » vante dans l'armée des Espagnols et des Anglais, qu'ils ont fait » naître des remords dans l'âme vénale des Toulonnais. Le canon de » Lyon a retenti dans la redoute anglaise. » Digne écho des paroles de Barrère, Fouché de Nantes écrivit à Collot-d'Herbois, qu'il avait remplacé dans sa présidence aux exécutions :

« Et nous aussi, nous avons contribué à la prise de Toulon, en por- » tant l'épouvante parmi les lâches qui y étaient entrés, en offrant à » leurs regards des milliers de cadavres à leurs complices. La guerre » est terminée, si nous savons mettre à profit cette mémorable vic- » toire. Soyons terribles, pour ne pas craindre de devenir faibles ou » cruels. Anéantissons dans notre colère, et d'un seul coup, tous les » rebelles, tous les conspirateurs, tous les traîtres, pour nous épar- » gner la douleur, le long supplice, de les *punir en rois*. Exerçons la » justice à l'exemple de la nature, vengeons-nous en *peuple*, frap- » pons comme la foudre, et que la cendre même de nos ennemis » disparaisse du sol de la liberté. Que de toutes parts les perfides et » féroces Anglais soient assaillis ; que la République entière ne forme » qu'un volcan qui lance sur eux la lave dévorante ; que l'île infâme » qui produisit ces monstres qui n'appartiennent plus à l'humanité, » soit à jamais ensevelie sous les flots de la mer ! Adieu, mon ami ! » *Des larmes de joie* coulent de mes yeux, elles inondent mon âme ! » Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire, nous envoyons » ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre. »

A ce compte, le programme de la célébration devait ressembler à beaucoup d'autres programmes fameux dans l'histoire politique des nations. Le nombre des rebelles exécutés ce jour-là n'atteignit pas la moitié du chiffre énoncé. Afin de s'en consoler, sans doute, les Jacobins se rendirent en grand nombre sur la fosse de leur frère Gaillard pour y prononcer son oraison funèbre. Cet ancien juge au tribunal du district avait été condamné à six mois de prison par les vainqueurs du 29 mai, comme l'un des plus fougueux sans-culottes ; il ne rêvait que mort, à tel point qu'il finit par se la donner lui-même, le 18 décembre. Le journal de Lyon raconte en ces termes cet événement :

« Gaillard, ci-devant juge au tribunal du district, incarcéré et con-
» damné à six mois de détention par les rebelles de Lyon, après le 29
» mai, depuis mis en liberté à l'entrée des troupes républicaines, ayant
» été quelques jours président de la commission temporaire, s'étant
» ensuite démis de cette place, s'est donné la mort avant-hier. On
» ignore la cause de cet événement. Voici les détails que nous avons
» pu recueillir à ce sujet. Il entre dans l'après-dîner chez une *amie;*
» il paraissait plongé dans une sombre mélancolie. Il demande à man-
» ger. On s'empresse de le servir. Le couteau qu'on lui apporte ne lui
» convient pas; il dit qu'il ne coupe pas assez. Ensuite, il prie son *amie*
» de lui donner une épingle. Celle-ci lui présente une épingle ordi-
» naire. Il demande une épingle de coiffe, on la lui donne; en-
» suite il se lève brusquement, se promène à grands pas dans la
» chambre et d'un air égaré. « Qu'as-tu donc? lui demande son *amie,*
» tu parais cruellement agité? — Eh! laisse-moi, répond Gaillard; tout
» est perdu, on veut la ruine de la république, on veut nous don-
» ner un roi, et avant un an nous l'aurons; laisse-moi, te dis-je,
» j'ai besoin d'être seul. N'osant pas insister, cette femme se retire
» dans un cabinet voisin; quelques instants après un coup de pistolet
» part, la femme émue accourt et trouve Gaillard étendu mort sur le
» carreau. »

Gaillard ne fut pas le seul Jacobin qui se fit justice lui-même; en ce temps-là, plusieurs autres, moins en relief à la vérité, suivirent son exemple, soit qu'ils éprouvassent des remords, soit qu'ils fussent déchus de leurs espérances. Un prêtre apostat et dénonciateur se pendit dans sa chambre avec la ceinture de sa soutane, après avoir écrit ces deux mots sur un feuillet déchiré de son bréviaire : *Comme Judas.* Un soldat de l'armée révolutionnaire, qui s'était fait remarquer par l'ardeur qu'il mettait à massacrer les victimes épargnées par la fusillade, se fit sauter la cervelle d'un coup de pistolet au moment où ses camarades faisaient feu sur un groupe de Lyonnais. Le suicide était une conséquence toute naturelle de l'esprit d'impiété que les gouvernants avaient érigé en religion pour remplacer celle qu'ils avaient détruite; tous les liens qui rattachaient la pensée de l'homme à la divinité étaient brisés, et le jour était venu où la concupiscence appelée Raison et divinisée trônait sur l'autel du Christ. Toutes les villes de la république, excepté Lyon, s'abandonnèrent à la folie de ce culte monstrueux, le

célébrant par de pompeuses processions. Dorfeuille rend ainsi compte de celle qui eut lieu à Saint-Étienne :

« La fête de la Raison a été célébrée hier dans *Armes communes*. Les » signes extérieurs de la royauté et du fanatisme, de vieux saints ver- » moulus, de vieux parchemins féodaux ont été brûlés dans une place » publique, aux acclamations d'un peuple immense.

» Un ex-prêtre représentait le *Fanatisme;* il était vêtu d'une longue » soutane, il avait un masque hideux derrière la tête, il portait cette in- » scription : *Je suis l'ennemi du genre humain.* Il avait des oreilles d'âne, » de longues griffes, il était chargé de chaînes. Des enfants en foule le » suivaient et lui jetaient au nez les feuilles de ces livres latins qui ont » embêté l'homme pendant tant de siècles. Une jeune fille pauvre, vêtue » de blanc, figurait la *Raison*. Le *Fanatisme* se retournait de temps en » temps et faisait mine de l'insulter et de lui porter des coups, mais la » Raison lui présentait la table des droits de l'homme, et le *Fanatisme* » reculait en frémissant.

» Vieillards, femmes enceintes, laboureurs, ouvriers, marchaient » sous différentes bannières avec des inscriptions républicaines. La » musique, les chants patriotiques, les salves d'artillerie, rien n'était » oublié.

» La fête a été couronnée par un repas qui n'a pas eu de pareil dans » la république. Vin, pain, bonne chère, tout était commun. Chacun » avait apporté sa portion : nous étions plus de cinq mille. Il n'y avait » aucune table affectée à tel ou tel ; nous étions confondus et nous man- » gions un peu d'un côté, un peu de l'autre. Les pauvres tenaient le pre- » mier rang. Les enfants des deux sexes de l'hôpital étaient servis par » quelques municipaux. Le plaisir éclatait dans tous les yeux, la joie » était universelle, et nous n'avons interrompu trois ou quatre fois » notre agape civique, notre sublime banquet fraternel, que pour crier » à tue-tête et du fond du cœur : *Vive la république ! Vive la Montagne !* » On a chanté ensuite, on a formé des ronds, on a dansé, on s'est em- » brassé, et la chasteté et la pudeur n'ont reçu aucune insulte. Dans » toute la fête, il n'y a pas eu, chose surprenante, une seule égrati- » gnure, quoiqu'il y régnât quelquefois un beau désordre. C'est que le » peuple était là dans toute sa pureté originelle ; c'était la nature, c'é- » tait la vertu. L'antiquité n'a rien produit de comparable. Où étais-tu, » Jean-Jacques? tu aurais fait un bon dîner. »

Il résultait de ces réunions d'hommes exaltés une surexcitation fé-

brile qui tenait le peuple en haleine, et dirigeait sa pensée vers les mesures violentes dont ses meneurs n'auraient peut-être jamais osé prendre seuls la responsabilité. Égaré par des discours incendiaires, trompé par des suggestions perfides, conduit à l'incrédulité par le doute, le peuple se prêtait à toutes les folies, à toutes les extravagances, à tous les crimes mis à l'ordre du jour par la terreur. Le 24 décembre il vit conduire au supplice une jeune fille au regard doux et fier qu'il avait applaudie naguère, émerveillé de son courage et de sa beauté; il la vit descendre sans protester de la fatale charrette, monter d'un pas rapide l'escalier de l'instrument de mort et refuser la main du bourreau. Marie Adrian mourut au cri deux fois répétés avec force de: *Vive le roi!* elle n'avait que dix-sept ans et devait unir sa destinée à celle d'un jeune homme dont elle était adorée et qui avait été foudroyé quelques jours avant aux Brotteaux. L'exécuteur relevant son corps mutilé, trouva, sur sa poitrine palpitante encore, ce petit billet écrit avec du sang: « Adieu, ma chère Marie, demain à ces » heures-ci, je n'appartiendrai plus à la terre; je ne veux point la quit- » ter sans te dire une dernière fois ce mot que tu aimais à entendre : » *Je t'aime!* On m'accorderait ma grâce pour dire le contraire que je » la refuserais. Je n'ai pas d'encre, je me suis ouvert la veine pour t'é- » crire avec mon sang. Hélas, pauvre amie! j'aurais voulu le verser » tout entier pour l'amour de toi et de ma patrie; j'aurais voulu le » confondre avec le tien pour toute l'éternité; Dieu ne l'a pas voulu, » résignons-nous. Adieu, ma belle et chère Marie, console-toi, ne » pleure pas trop, pour que les anges te trouvent belle quand tu vien- » dras me rejoindre au sein de Dieu. Je mourrai demain, heureux en » pensant que les hommes qui nous séparent en ce monde nous réu- » niront bientôt dans l'autre. Je vais t'attendre, à bientôt. »

La veille de son supplice, Marie Adrian avait étonné ses juges par la fermeté de ses réponses. « Comment t'appelles-tu? lui avaient-ils de- » mandé: et elle avait répondu : Adrian. — Quel est ton nom de bap- » tême? — Celui de la Mère de notre Seigneur-Dieu, Marie. — Quel âge » as-tu? — Dix-sept ans, celui de Charlotte-Corday. — Comment, faible » femme, as-tu pu braver le feu et tirer le canon contre ta patrie? — » C'était, au contraire, pour la défendre. — Citoyenne, j'admire ton » courage, lui dit Corchand, que ferais-tu si nous t'accordions la vie? » — Ce que je ferais, répliqua la jeune héroïne, en relevant fièrement » la tête, je poignarderais ce soir le plus féroce d'entre vous, et ce » serait toi que je choisirais. »

Avec Marie Adrian moururent, le même jour, Jean de Lacroix-Laval et le jeune Terrasson. Celui-ci écrivit, la veille de sa mort, une lettre des plus attendrissantes à l'une de ses parentes, qui lui avait servi de mère. Pour bien faire apprécier à nos lecteurs quels étaient les hommes que Collot-d'Herbois sacrifiait à ses colères, nous croyons devoir la reproduire en son entier.

« Ma très-chère tante,

« Je croirais manquer à la reconnaissance et à tous les sentiments » de la nature, si je négligeais de t'écrire dans la circonstance où je » suis; pour te remercier de tout ce que je te dois. Tu as fait pour moi » et ma chère sœur tout ce que nous aurions pu attendre de la mère » la plus tendre. Tes soins obligeants nous ont conduits pas à pas jus- » qu'au moment où nous avons pu nous connaître, et alors trop bonne, » tu as bien voulu nous continuer ton amitié et tes sages avis.

» Mais ma chère tante, ma bonne et tendre mère, ton neveu-fils ex- » pirant vient te prier de ne pas borner là toutes les bontés pour sa » famille; tu sais combien j'aime ma sœur, combien elle est digne » d'être aimée et estimée par tous ceux qui la connaissent; c'est toi qui » l'as élevée, c'est toi qui as mis dans son jeune cœur ces principes de » vertu qui ont si bien germé et qui font aujourd'hui ta gloire et ma » consolation. Mais Amélie est bien jeune, c'est une faible plante qui a » besoin d'un ferme appui; voudras-tu bien lui en servir, mettre la » dernière main à ton ouvrage? c'est une grâce que je te demande » avant de mourir, que je te demande au nom de notre pauvre mère, » et que, j'espère, tu ne me refuseras pas.

» Tu m'aimais bien tendrement, tu avais la bonté de me chérir pres- » qu'autant que ton propre fils; eh bien! ma chère tante, ne conserve » plus de moi qu'un léger souvenir, et double l'amitié que tu avais pour » ma chère Amélie, en y ajoutant celle que tu avais pour moi.

» J'ai toujours regardé tes trois enfants comme frères et sœurs; je les » ai toujours aimés avec la plus vive tendresse, embrasse-les bien » pour moi, prie-les de songer quelquefois à leur cousin et de ne pas » trop s'affecter de ma mort; dis-leur de consoler la pauvre Amélie, » c'est la manière dont ils peuvent le plus m'obliger. Adieu, ma chère » mère, je meurs tranquille, puisque je meurs innocent et que la mort » n'a jamais effrayé que le lâche et le coupable. »

Signé TERRASSON.

Le lendemain, 25 décembre, quarante-cinq autres victimes rejoignirent dans la tombe commune celles de la veille. Le peuple, qui assistait ordinairement aux exécutions remarquait parmi elles deux pauvres jeunes gens qui ne formaient pas trente-cinq ans à eux deux : Merlat et Pierre Bruyset-Ponthus. Le premier n'avait pris aucune part au siége, étant beaucoup trop jeune et trop faible pour porter les armes, il n'avait même pas quitté un seul instant sa famille domiciliée à Saint-Symphorien-le-Château; cependant il fut condamné à mort; son jugement rappelle la fable du Loup et de l'Agneau ; il périt pour son frère, capitaine des arquebusiers. Pierre Bruyset fut envoyé au supplice par son oncle Bertrand, maire de la ville, qui s'en flatta plus tard en écrivant à un Jacobin de ses amis une longue lettre dont nous ne citerons que ce seul passage :

« Ami, je t'interpelle un moment pour te répondre ainsi qu'à Collot-
» d'Herbois, sur un passage d'un rapport qui est dans un des derniers
» journaux où la municipalité est un peu tympanisée. Certes, je m'ar-
» rête sur ce passage et j'*observe* qu'il est à tort. *Quoi donc! dira-t-on,*
» *parce que j'ai concouru à faire guillotiner mon neveu, d'anciens amis*
» *comme ayant dévié; je les ai précipités parce que je le devais. Eh bien*
» *est-ce faiblesse?* Ainsi, je ne saurais m'appliquer ce passage, car je
» ne sais en vérité qu'exterminer les malveillants sans pitié ; mais je
» sais aussi tressaillir de joie quand je rencontre un ardent défenseur
» de nos droits, et ajouter à celle de chacun l'envie de consolider et
» d'affermir la force de nos impérissables volontés pour le soutien de
» la République. »

Le 20 décembre fut encore une journée de mort : trente-trois têtes tombèrent sur la place des Terreaux; celles de Joseph Dauphin, de Verna, furent de ce nombre.

Depuis la fameuse évasion des quinze Lyonnais renfermés dans la mauvaise cave, on avait pris, ainsi que nous l'avons raconté, les plus grandes précautions pour prévenir le retour de semblables tentatives ; cependant quelques condamnés étaient assez heureux, de temps à autre, pour éviter par la fuite le sort qui les attendait. L'un d'eux attendant dans le vestibule qui faisait place à la salle où se tenaien les juges, le moment de comparaître devant eux, et profitant d'un moment où la surveillance était portée sur un autre point, s'avisa

de tirer de sa poche les feuilles de papier sur lesquelles il avait écrit ses derniers adieux; il les plie en long, les met sous son bras, imite la démarche empesée d'un commis greffier du tribunal révolutionnaire, traverse la salle, le corps-de-garde qui y était attaché, et s'évade. Quatre jeunes gens renfermés au premier étage de l'Hôtel-de-Ville, dans la salle du commerce, résolurent de ne pas attendre leur jugement, en s'échappant par les fenêtres. Ils cordèrent une tresse de paille avec les bottes qu'on destinait à leur lit, et la fixèrent à une croisée qui donnait sur la grande cour, près du vestibule où l'on voit aujourd'hui les belles statues mythologiques du Rhône et de la Saône. La tresse était assez longue pour atteindre le sol; alors trois d'entre eux se laissèrent glisser les uns après les autres le long de cette corde, sans que le factionnaire s'en aperçût. Le quatrième, d'une haute taille, et d'une corpulence qui pouvait lui donner de vives craintes sur l'issue de son voyage aérien, préféra tenter un autre moyen d'évasion plus audacieux encore. Il descendit par la fenêtre sur la corniche qui règne autour de l'édifice, quoiqu'elle n'eût pas un pied de saillie, et qu'elle fût rompue, coupée en plusieurs endroits par la chute des bombes et le ravage du temps. C'était le soir, et d'épais brouillards assombrissaient le ciel: le prisonnier fit le tour de la corniche, jusqu'à ce qu'il rencontra une fenêtre ouverte au pavillon sud-est du côté de la place de la Comédie. Il la franchit, descendit l'escalier, et passa tranquillement devant une sentinelle qui veillait au bas, et qui le prit sans doute pour un des administrateurs.

Nous devons citer le nom de cet heureux prisonnier, pour que les Lyonnais se le rappellent: Duminget (c'est ainsi qu'il s'appelait), commissaire dans les troupes de ligne, avait été mis en arrestation pour avoir procuré à près de trois cents Lyonnais proscrits le moyen de sauver leur vie en leur donnant, comme à des soldats des armées républicaines, des billets de sortie d'hôpital, et l'ordre de rejoindre leurs bataillons respectifs qu'il supposait en dépôt à Thonon, près les frontières de la Suisse. D'autres condamnés échappèrent également à la mort par des circonstances bizarres et providencielles. Un municipal de Mornans, nommé Laurenson, avait reçu depuis son jugement une réclamation des habitants de sa commune, qui le représentaient comme un excellent patriote; les dénonciateurs eux-mêmes se récractaient, avouant qu'ils avaient été induits en erreur, mais que les bons sentiments de Laurenson leur étaient alors connus, et ne pouvaient

être l'objet d'aucun doute. Il lui fut impossible de faire parvenir cette pièce importante aux juges qui l'avaient condamné; quelques jours après Laurenson est conduit sur la place des Terreaux, pour être exécuté quarante fois, car le sort l'a désigné pour mourir le dernier des quarante Lyonnais que la guillotine attend. La réclamation de sa commune tombe de sa poche pendant le trajet de la prison, au lieu de l'exécution. — Qu'est-ce que cela? lui demande un gendarme en la ramassant. — C'est ma vie, répondit-il, car si les juges avaient pu lire ce papier, je ne périrais pas. Le gendarme aussitôt quitte son rang, il écarte la foule et court au tribunal; les juges lisent la réclamation qu'il leur apportent, et prononce l'acquittement du condamné. Il était temps, car lorsque l'officieux gendarme rejoignit la chaîne de suppliciés, elle était étrangement diminuée. Laurenson s'apprêtait à monter l'horrible échelle. Volet, chef de bataillon pendant le siége, extrait de Roanne pour être fusillé avec quinze de ses compagnons, s'aperçut que le soldat qui l'escortait était ivre, et trébuchait à chaque pas. Profitant d'un moment où il paraissait tomber, il s'avance pour le soutenir, mais il le renverse, se glisse dans la foule qui s'ouvre pour lui faire passage, rencontre un peu plus loin un marchand de peaux de lapin, lui achète toute sa boutique ambulante, et quitte Lyon parfaitement déguisé.

Un officier suisse, le capitaine Albert Doxa, fut soustrait à la mort par une circonstance à peu près semblable. Il s'était trouvé à Lyon à l'époque du 29 mai, et avait pris parti pour les sections insurgées contre l'autorité municipale; il s'était même fait remarquer à la tête du bataillon de l'Arsenal marchant contre l'Hôtel-de-Ville, par son courage et l'espèce de commandement qu'il exerçait sur ses camarades; poursuivi par la municipalité de Lyon, et traduit quatre fois devant divers juges pour cette affaire, Doxa avait été acquitté toutes les fois comme étant citoyen d'un pays étranger, mais allié de la France. Depuis il avait épousé une jeune femme, et s'était retiré sur les frontières de la Suisse, dans la petite ville de Gex; c'est là que des gendarmes vinrent le chercher une cinquième fois. Chargé de chaînes, il fut conduit à Lyon et jeté dans la prison des Recluses pour y attendre le jour de son jugement. Doxa pouvait avoir alors quarante-cinq ans; il avait servi chez presque toues les puissances Européennes, et conservait sur son corps plusieurs glorieux souvenirs de ses campagnes en Prusse et en Hongrie; c'était le type parfait du vieux soldat: bon,

brave, généreux et même sensible à l'occasion, le capitaine Doxa partageait sa bourse entre ses compagnons de détention, leur racontait ses duels et ses exploits, leur apprenait à faire des armes, buvait et fumait du matin au soir, comme un véritable fils de Guillaume Tell.

Quelques jours après son incarcération, un officier municipal, traînant un long sabre sur ses talons et portant la moustache relevée, se présenta pour faire la visite; Doxa se montrant à ses yeux, lui dit : « Citoyen français, les personnes qui m'ont fait mettre ici ne savent pas que j'ai été acquitté quatre fois pour le crime qu'on me reproche, j'espère en ta justice, et en ma qualité de citoyen *Souisse*, que tu me feras mettre sur le champ en liberté; tiens lis, voici mes jugements.— Ces jugements ne valent rien, répondit le municipal, car ils auraient dû te condamner quatre fois au lieu d'une. Au reste, ce qui a été différé n'est pas perdu, tu ne l'échapperas pas la cinquième, scélérat, c'est moi qui t'en réponds, foi de sans-culotte. » Le capitaine Doxa fut en effet condamné à mort le lendemain. Attaché le même jour à la chaîne des Lyonnais qui devaient être foudroyés aux Brotteaux, il demande pour dernière grâce qu'on lui laissât une main libre pour tenir sa pipe. Au milieu de la rue Lafont, son compagnon, lui dit : — Vous êtes suisse, il se commet une grande injustice à votre égard, car vous êtes mis sous la protection du gouvernement français; vous devriez protester. — Vous avez raison, l'ami, réplique le capitaine, et aussitôt il se met à crier de toute la force de ses poumons : *Je souis souisse! je souis souisse!* La populace accourt et se rassemble, la marche du convoi est ralentie; *je souis souisse!* répète toujours le malheureux Doxa. Un capitaine de section qui passait en cet instant ordonne au chef de l'escorte de suspendre la marche, il court à l'Hôtel-de-Ville, et en revient avec un ordre de mise en liberté pour le citoyen d'un pays républicain allié de la France.

Un négociant, simple, humain, et tout à fait en dehors des mouvements politiques, le nommé Grivet, est condamné à mort et jeté dans la mauvaise cave pour y passer la nuit et être conduit le jour suivant au lieu ordinaire des exécutions en masse. Grivet était calme, impassible, il soupa avec appétit et dormit avec le sommeil d'un homme dont la conscience est pure et qui n'a fait que du bien; enfoncé jusqu'au cou dans sa couche de paille, il dormit même si profondément qu'il n'entendit pas, le lendemain, la voix des geôliers qui appelaient les victimes

destinées à la fusillade. La mauvaise cave était entièrement déserte quand il se réveilla; la tombe, à cette heure, s'était refermée sur ses malheureux compagnons. Le jour qui suivit fut un décadi; les juges et les bourreaux eurent vacance le surlendemain, et deux jours après encore. Deux fois quarante-huit heures s'écoulèrent donc sans que le négociant Grivet aperçût une figure humaine; il serait mort de faim et de soif, sans quelques débris de pain et la cruche d'eau laissée à moitié vide par ses prédécesseurs. Enfin, le quatrième jour la porte s'ouvrit devant un guichetier qui recommençait l'exercice de ses fonctions; il recule épouvanté à la vue de Grivet, il croit voir un spectre, le diable en personne, il crie aux armes! Les soldats du corps-de-garde accourent, on saisit le négociant, on le conduit une seconde fois devant le tribunal, qui ne le reconnaît pas même de nom, tant des figures nouvelles et des noms différents passaient devant lui. « Qui es-tu? lui de-
» mande le président de la commission. — Je suis un pauvre diable,
» répondit Grivet, qui ai eu le malheur de dormir lorsque mes cama-
» rades ont été foudroyés; ce ne serait pas à recommencer aujourd'hui.
» — Que dirais-tu cependant si nous te rendions à la liberté? — Je di-
» rais que la liberté pour moi est une chose aussi vraie que la vérité
» d'un proverbe qui prétend que la fortune vient en dormant. » Le président Parrein se prit à rire et ordonna son élargissement.

Un prisonnier octogénaire crut échapper à la guillotine, en mourant dans la mauvaise cave; il se trompait: son cadavre fut porté glacé sur l'échafaud et remis aux mains rouges du bourreau. Le célèbre sculpteur Chinard, accusé d'avoir combattu bravement pendant le siége, surtout à la mémorable journée du 29 septembre, fut cependant acquitté en raison de son immense talent, et les représentants du peuple confièrent à ses habiles pinceaux la statue de la Liberté, qu'on devait placer sur le fronton de l'Hôtel-de-Ville.

Cet œuvre faillit replonger son auteur dans l'abîme, dont il était sorti miraculeusement une première fois; on l'accusa d'avoir donné à la déesse une figure trop aristocratique, et d'avoir outragé la majesté républicaine, en donnant à son effigie une position indécente.

La déesse de la Liberté tenait, en effet, la couronne civique, dans une position tellement douteuse, que le jacobin Dorfeuille s'écriait dans la crudité de son langage habituel: « Ce b..... de Chinard est
» un aristocrate, il nous a fabriqué une courtisanne de cour et nous a
» pris notre diadème républicain pour lui en couronner les fesses. »

Peu s'en fallut que, soumis de nouveau au jugement de la commission révolutionnaire, il ne pérît cette fois. Ce fut Corchand qui le sauva. Cet homme féroce, qui condamnait toujours et n'acquittait jamais, était artiste par le cœur; il aimait les grandes et belles choses, il affectionnait les hommes de talent, et professait un grand amour pour la musique et la peinture : qui le croirait encore ? son âme éprouvait parfois les sentiments de l'amour, cette passion sublime qui n'appartient ordinairement qu'aux âmes d'élite.

Ces mouvements d'humanité qui tendaient à l'absolution des prévenus, étaient bien rares pour ceux qui se trouvaient sous la dépendance et l'application de la loi du 5 juillet précédent, cette loi portait : « Sont réputés chefs d'émeutes et révoltés les membres des comités de » régie et administrations formés, soit pour leur direction, soit pour » le vêtement, l'armement, l'équipement et les subsistances des révoltés ; ceux qui signent les passeports, ceux qui enrôlent seront pareillement réputés chefs desdites émeutes et révoltes ; les prêtres, les » ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, les émigrés, les administrateurs, les officiers municipaux, les juges, les hommes de loi, qui » auront pris part dans lesdites émeutes et révoltes ; en conséquence, » ils seront comme les chefs eux-mêmes punis de mort. »

La quantité des victimes et la difficulté des inhumations devinrent telles que le Rhône fut choisi pour cimetière ; on finit par précipiter dans les eaux de sa rive gauche les cadavres déchirés par le feu des mitraillades, et dans celles de sa rive droite les têtes coupées et les corps mutilés par la guillotine. Mais bientôt le nombre des corps livrés au courant du fleuve, devint si prodigieux, que le fleuve arrêté dans son cours en rejeta une grande partie sur ses bords, les livrant en pâture aux animaux et aux oiseaux de proie. La navigation fut interrompue ; les chevaux des équipages trouvaient sans cesse, à chaque pas, sur leur passage, des lambeaux de corps humains à la vue desquels ils reculaient épouvantés ; des miasmes corrompus se répandaient dans les airs, et infectaient les campagnes voisines au point que les communes riveraines, redoutant la contagion, réclamèrent énergiquement auprès de la municipalité de Lyon. Leurs remontrances décidèrent les administrateurs du département à nommer une commission, dont les membres furent chargés de se rendre sur les lieux désignés, et de remédier le plus promptement possible aux dangers de la peste, en faisant inhumer les corps mis à nu sur le rivage

par le courant du Rhône. Le compte rendu de leurs opérations, déposé le 28 janvier, est un document sinistre que nous renvoyons aux notes justificatives de ce livre, comme un monument funèbre élevé à la mémoire des suppliciés. (1)

La commission révolutionnaire ne rendait pas uniquement des sentences de mort ; chaque décade elle acquittait un plus grand nombre d'individus qu'elle n'en condamnait, ainsi qu'il résulte des listes que nous avons sous les yeux. Nous devons également cette justice aux représentants du peuple, qu'ils entouraient de soins particuliers les citoyens acquittés, et les mettaient à l'abri des vengeances et des haines particulières, sous la sauve-garde des lois. Leur arrêté du 24 décembre en est une preuve que nous devons devoir citer en son entier.

Les représentants du peuple envoyés dans Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République dans tous les départements environnants et près l'armée des Alpes.

Du 4 Nivose, l'an II de la République Française une et indivisible.

« Vu la lettre des membres composant la commission révolutionnaire, à Commune-Affranchie, par laquelle ils exposent que les autorités constituées, chargées des détails des séquestres, élèvent des difficultés pour la levée des scellés sur les propriétés des prévenus que la commission a jugé innocents et qui par conséquent ont été mis en liberté ;

» Informés d'ailleurs que plusieurs des prévenus acquittés ont été, par l'effet des haines et passions particulières, incarcérés de nouveau, quelquefois même traduits à plusieurs reprises devant la commission, malgré les jugements dont ils étaient porteurs, et qui devaient être respectés ;

» Considérant que, dans une république, les justes rigueurs de la loi ne doivent jamais atteindre que les coupables, que la personne et les propriétés des innocents doivent être sous la protection de toutes

(1) Voir pièces justificatives.

les autorités constituées, et que ceux qui attentent à la liberté des citoyens acquittés par jugement se rendent coupables envers la loi,

» Arrêtent ce qui suit :

» 1° Quiconque fera sciemment arrêter ou incarcérer un citoyen » acquitté par jugement, à moins qu'il ne soit accusé d'un délit pos- » térieur audit jugement, sera réputé suspect, et, comme tel, mis en » état d'arrestation et ses biens séquestrés au profit de la République.

» 2° Lorsque le séquestre ou les scellés auront été apposés sur le » biens d'un prévenu acquitté par jugement, ils seront, à vue du juge » ment, et à la première réquisition de la partie, levés par un juge de » paix, en présence du gardiateur des objets séquestrés, et des com- » missaires qui auront apposé le séquestre ou les scellés ; et il en sera » dressé procès-verbal dont expédition en forme sera délivrée à la par- » tie intéressée.

» 3° La réquisition au gardiateur et à tous ceux qui auront con- » couru à l'apposition du séquestre ou des scellés, pour assister à » l'opération de la levée, sera faite par le juge de paix, et elle devra » être par écrit, dont il conservera minute pour demeurer jointe à » son procès-verbal. Cette réquisition indiquera le jour et l'heure de » l'opération, à laquelle toutes les parties appelées devront assister.

» 4° Avant de procéder à la levée des scellés, le juge de paix se » fera représenter les procès-verbaux qui auront été dressés, les in- » ventaires qui auront été faits ; il interrogera le gardiateur, pour savoir » si, pendant la durée du séquestre, il a été commis des distractions » d'effets séquestrés ; par quel ordre les distractions ont été effectuées, » par qui elles ont été exécutées, et mention sera faite du tout en son » procès-verbal.

» 5° Le juge de paix requerra également, avant de procéder à la » levée des séquestre et scellés, le Comité révolutionnaire de la sec- » tion dans l'arrondissement de laquelle le séquestre ou les scellés » auront été apposés, de lui remettre, dans les vingt-quatre heures, » un état exact et certifié de tous les objets quelconques qui auront » été distraits en vertu de réquisitions émanées des autorités consti- » tuées ou fonctionnaires publics, civils et militaires, et cet état ne » demeurera point au procès-verbal de levée de scellés ou de sé- » questre.

» 6° Lors de la levée des scellés, le juge de paix interpellera la partie

» réintégrée dans ses propriétés, de déclarer si elle entend qu'il soit » fait inventaire, récolement et vérification des objets séquestrés, et » mention sera faite au procès-verbal de la réponse.

» 7° En cas de réponse affirmative, il sera procédé de suite, et en » présence de toutes les parties, à l'inventaire, récolement et véri- » fication demandée.

» 8° Tout gardiateur qui n'aura pas déclaré les soustractions et en- » lèvements qui se seront faits à sa connaissance, est réputé suspect, et » comme tel, il sera, par mandat du juge de paix et après information » sommaire, mis en état d'arrestation, et ses biens séquestrés au » profit de la République.

» 9° Lorsque la partie intéressée prétendra qu'il a été commis des » enlèvements ou soustractions arbitraires d'objets séquestrés dans » son domicile, elle sera tenue de fournir ses preuves, ou d'adminis- » trer ses témoins devant le juge de paix, qui, après sévère informa- » tion, décernera mandat d'arrêt contre les auteurs et fauteurs des- » dits enlèvements ou soustractions, et ils seront poursuivis et punis » selon la rigueur de la loi.

» 10° Par enlèvement et soustraction arbitraire, il faut entendre » tout enlèvement ou soustraction qui n'auraient pas été faits en vertu » de réquisitions ou d'autorisations émanées des autorités constituées.

» 11° Les Comités révolutionnaires, commissions, et en général » toutes les autorités constituées, sont tenues de donner aux parties » intéressées qui les réclameront, tous les renseignements et expédi- » tions des pièces qui seront en leur pouvoir, et qui tendront à justi- » fier de leurs droits sur les objets soustraits.

» *Les Représentants du peuple.*

» FOUCHÉ DE NANTES, ALBITE, DELAPORTE. »

Les derniers jours de l'année furent signalés par la translation à Lyon, de trente-deux citoyens de Moulins, dénoncés par le Comité de cette ville, « comme ayant trempé indirectement dans la conspira- » tion des Lyonnais rebelles, par la joie insolente qu'ils ont manifes- » tée à l'époque de cette rébellion, et des espérances secrètes qu'ils » fondaient sur sa réussite. » Les annales de la Révolution française n'offrent point d'exemples d'un fait aussi monstrueux. Les trente-deux citoyens de Moulins, dénoncés comme étant justiciables du décret

du 12 brumaire an II, qui ordonnait que ceux qui avaient pris part aux conspirations de Lyon et de Bordeaux seraient traduits devant les tribunaux révolutionnaires et militaires de ces communes, gémissaient pour la plupart dans les cachots depuis la fin du mois de juin, antérieurement, par conséquent, au siége de Lyon. Il était prouvé, d'un autre côté, qu'aucun d'eux ne s'était trouvé à Paris lors des événements du 31 mai; aucun d'eux, par conséquent encore, ne se trouvait sous le coup du 12 brumaire.

Leur translation fut précédée de deux jours par cette lettre écrite au procureur-général de la Commission temporaire de surveillance républicaine, à Commune-Affranchie, et signée par Delan, Mioche, A. Grimaud, Sémard, Chesnaud, Mallet, Rolland, Desmazures, Thieriot, Rouyer, Delaire, Ant. Saulnier et Joachim Burelle, tous membres du Comité central de surveillance de l'Allier.

« En cédant avec plaisir, disaient-ils, à l'invitation que tu nous as » faite de t'envoyer tous les fédéralistes sectionnaires et autres ennemis du peuple qui infectent notre département et qui ont trempé au » moins indirectement dans la conspiration des Lyonnais rebelles, » *par la joie insolente qu'ils ont manifestée* à l'époque de cette rébellion » et les espérances qu'ils fondaient sur la réussite, nous avons fait » partir pour Commune-Affranchie trente-deux de ces coquins qui » peuvent passer, malgré tout ce qu'ils pourront dire d'astucieux, pour » la quintessence et le sublime de l'aristocratie de notre département. » Nous pouvons même t'assurer que la tranquillité et la sûreté des » personnes qui travaillent ici au bonheur du peuple ne seront que » précaires, tant que ces scélérats respireront. Fais-les donc participer » à l'honneur de la grande fusillade dont la conception fait l'éloge de » ton imagination, si tu en es l'inventeur.

» Nous pensons avec toi que cette manière de foudroyer les ennemis du peuple est infiniment plus digne de sa toute-puissance et convient mieux pour venger en grand sa souveraineté et sa volonté » outragées, que le jeu mesquin et insuffisant de la guillotine. Ce dernier instrument sera bon pour les temps ordinaires, et peut encore être employé à punir les petits criminels obscurs. Ne te jette » point dans le labyrinthe des formes pour faire juger nos brigands: » prends le comité qui te les envoie pour un jury national, qui a, sans » aucun remords, la conviction intime et morale de leur scélératesse

» profonde, de leur aristocratie incurable, de leur bassesse, de leur » égoïsme, et du désir brûlant qu'ils nourrissent dans leurs âmes in- » fernales de se venger des patriotes, s'ils avaient un moment le gra- » pin sur eux ; enfin de leur penchant sectionnaire et fédéraliste. En » révolution, la déclaration d'un tel jury, composé de sans-culottes » qui ne respirent que pour la patrie et son salut, qui ne vivront qu'au- » tant que la liberté, l'égalité et le triomphe de la Montagne seront » assurés et affermis sur des bases immuables, cette déclaration, di- » sons-nous, doit suffire pour décider la commission dont tu es mem- » bre, à porter contre ces monstres la juste condamnation qu'ils mé- » ritent par leur opposition effrénée à notre glorieuse révolution. »

Cette déclaration fut suffisante en effet ; les trente-deux transférés furent exécutés le même jour et presque à leur arrivée, le 31 décembre, sans interrogatoire, sans instruction et sans examen. Voici leurs noms et le procès-verbal de leur exécution.

Ce jourd'hui 11 Nivose, l'an II de la République Française une et indivisible.

« Nous, Jean-François Brechet, secrétaire greffier de la Commission révolutionnaire établie à Commune-Affranchie, par les représentants du peuple, en vertu du jugement rendu par la Commission révolutionnaire, en date de ce jour, et accompagné des citoyens Louis Parenthon, Louis Dubois, officiers municipaux, nous sommes transportés sur la place de la Liberté, à une heure après midi, pour assister à l'exécution qui a été faite sur ladite place, par l'exécuteur des mandements de justice qui a sur-le-champ guillotiné

» Imbert, Ballore, Gilbert Baudinot, Pierre Legros, Joseph Lavalette, Jean Henyllard, Didier, Louis Gondouin, Nicolas Tourret, Jean-Claude Chottard, Jean Labroussé, Pierre Jouffret, Nicolas Baille, André Dumont, Jean-Marie Viry, Jean Lault, Philibert Dubuisson, Louis Barbora, Gaspard Fradel, Louis Bernard, Antoine Pajot, Louis Bonnet fils, Rogier d'Hauterive, Gaspard Renaud dit Lagrelai, Jean-Baptiste Huguet-Dulys, Joseph Faucompré, Marian Gautier, Nicolas Brossard, Claude Girard dit Saint-Gérand, Jacques Saincy, Julien Bonnaud, Joseph Chevarier, Claude Rollat.

» Après laquelle exécution, nous nous sommes retirés à une heure vingt-cinq minutes de relevée, après avoir rédigé ledit procès-verbal.

Parmi ces trente-deux victimes, plusieurs avaient rempli des fonctions élevées : l'un avait fait partie de l'assemblée constituante, un autre avait été le premier procureur général, syndic du département, et membre de l'assemblée législative ; trois avaient été membres du département ; un autre avait rempli les fonctions de maire ; tous jouissaient de la considération des gens de bien, et passaient pour des citoyens probes, amis sincères de leur pays, sinon de ses nouvelles institutions.

Rien de plus curieux que les notes instructives envoyées par le comité de Moulins, et sur lesquelles la commission révolutionnaire de Commune-Affranchie prononça ses jugements. Imbert de Ballore avait un fils émigré et une grande fortune. Baudinot n'avait jamais fait un sacrifice révolutionnaire depuis 1789. Nicolas Bourret avait une figure suspecte : maire de la commune de Desize, il s'était opposé à la plantation de l'arbre de la liberté et avait consacré l'argent voté pour son érection au soulagement des malheureux. Jouffret était un chaud partisan de Lafayette. Lault, ci-devant trésorier de France, possédait une scélératesse froide. Chevarier ne fréquentait que des gens suspects. Fradel était père d'un émigré. Barbara regrettait l'ancien régime et trouvait mauvais que toute sa famille fût en état d'arrestation. Bernard, ancien gendarme, portait sur sa figure le masque de l'aristocratie. Pajot narguait continuellement les autorités populaires. Rogier d'Hauterive était chevalier de Saint-Louis. Lagrelai, muscadin et parasite de l'aristocratie, ne méritait pas de vivre sur le sol de la République. Faucompré fréquentait les gens suspects ; c'était un mauvais sujet dans toute la force du terme. Brossard avait favorisé l'émigration de ses deux fils, et portait la figure d'un scélérat. Saincy, millionnaire, puant l'aristocratie, n'avait jamais rien fait pour la République. Rollat était un muscadin renforcé, un bas valet de l'aristocratie nobiliaire. Chaque nom était accompagné d'une note à-peu-près semblable et plus ou moins ridicule.

Ce jour-là même, les représentants du peuple reçurent par un courrier extraordinaire les détails d'une exécution d'un autre genre, qui avait eu lieu la veille dans la commune de Saint-Étienne et que Dorfeuille leur avait ainsi annoncée quelques jours auparavant : « Le 10 » nivose, l'an II de la République française une et indivisible, on guil» lotinera sur la place de cette cité, les rois d'Angleterre, d'Espagne, » de Piémont, de Prusse, M. Pitt et sa femme s'il en a une, le roi de

» Bohême, le saint père le Pape, et tous les chefs de la canaille anti-
» populaire. Ces scélérats, condamnés au tribunal du peuple français, » dont ils avaient juré la perte, seront livrés en effigie aux mains de » l'exécuteur qui leur tranchera la tête. Puisse la contumace amener » bientôt la réalité! »

» La ville de Toulon sera représentée par une femme qui aura sur » le front ces mots écrits : *J'étais autrefois française, je m'appelais » Toulon.* Sur le cœur, ceux-ci : *J'ai trahi ma patrie;* et sur le ventre : » *Je suis la p..... des rois.* Cette femme sera jetée au feu et brûlée aux » acclamations des républicains, qui danseront autour du bûcher et » entonneront des hymnes civiques en l'honneur et gloire de la sainte » République. »

Les détails de cette fête républicaine étaient en tous points conformes au programme que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Ces burlesques exécutions divertirent fort la population stéphanoise qui se pressa en foule autour des effigies condamnées, applaudissant surtout et de préférence celles du grand turc, de sa sultane favorite et d'une demi-douzaine d'eunuques, ceux-ci représentés d'une manière indécente, très-peu en rapport avec la prétendue sévérité des mœurs républicaines. La journée s'était terminée par des danses et un grand banquet, couronné par une chanson sans-culottique, appelée à jouir d'un succès de vogue dans toutes les villes de la République. La voici :

AIR : *Dansons la carmagnole.*

Savez-vous pourquoi, mes amis, } *bis.*
Nous sommes tous si réjouis, }
C'est qu'un repas n'est bon
Qu'apprêté sans façon.
Mangeons à la gamelle,
Vive le son, vive le son;
Mangeons à la gamelle,
Vive le son du chaudron.

Point de froideur, point de hauteur, } *bis.*
L'aménité fait le bonheur ; }
Oui, sans fraternité,
Il n'est point de gaîté.
Mangeons à la gamelle,
Vive le son, etc.

Nous faisons fi de grands repas, } *bis.*
On y veut rire, on ne peut pas
Le mets le plus friand,
Dans un vase brillant,
Ne vaut pas la gamelle,
Vive le son, etc.

Vous qui brillez dans vos palais, } *bis.*
Où le plaisir n'entre jamais,
Pour vivre sans souci,
Il faut venir ici
Manger à la gamelle!
Vive le son, etc.

On s'affaiblit dans le repos, } *bis.*
Quand on travaille, on est dispos.
Que nous sert un grand cœur,
Sans la mâle vigueur
Qu'on gagne à la gamelle?
Vive le son ! etc.

Une fille à tempérament } *bis.*
Qui veut se choisir un amant,
Aux faquins du bon ton
Préfère un gros garçon,
Qui mange à la gamelle;
Vive le son ! etc.

Savez-vous pourquoi les Romains } *bis.*
Ont subjugué tous les humains,
Amis, n'en doutez pas :
C'est que ces fiers soldats
Mangeaient à la gamelle !
Vive le son ! etc...

Ces Carthaginois, si lurons, } *bis.*
A Capoue ont fait les capons :
S'ils ont été vaincus,
C'est qu'ils ne daignaient plus
Manger à la gamelle !
Vive le son ! etc.

Bientôt les brigands couronnés : } *bis.*
Mourant de faim, proscrits, bernés,
Vont envier l'état
Du plus pauvre soldat
Qui mange à la gamelle !
Vive le son! etc.

Ah! s'ils avaient le sens commun, } *bis.*
Tous les peuples n'en feraient qu'un!
Loin de s'entr'égorger,
Ils viendraient tous manger
Dans la même gamelle!
Vive le son! etc.

Amis, terminons ces couplets } *bis.*
Par le serment des bons Français!
Jurons tous, mes amis,
D'être toujours unis!
Vive la République!
Vive le son! vive le son!
Vive la République!
Vive le son du canon!

Revenons à Lyon. Les citoyens de cette malheureuse ville espéraient que le 12 nivose, correspondant au 1er janvier du calendrier Grégorien, serait pour eux le commencement d'une ère nouvelle. Depuis quelques jours il était question de clémence et de pardon. L'exécution des trente-deux citoyens de Moulins devait clore, disait-on, cette longue liste de proscription ouverte le 12 octobre par la mort du brave Ferus de Plantigny ; la vengence de la Convention était satisfaite par les flots de sang qui avaient coulé dans les plaines des Brotteaux et sur les places publiques de la nouvelle ville de la République. Les représentants du peuple, envoyés à Commune-Affranchie devaient, assurait-on encore, proclamer ce jour-là un décret d'amnistie. Il n'en fut rien : la terrible commission révolutionnaire siéga comme de coutume et rendit de nouvelles sentences de mort. Aux espérances des Lyonnais, elle répondit par cette affreuse plaisanterie : « *Puisque ce jour est celui des étrennes, donnons-leur la seule dont ils soient dignes, le couteau de Guillottin!* » Dix-neuf têtes roulèrent le 1er janvier sur la place des Terreaux. Le ciel

de la France était sombre, chargé d'orages, les mauvais jours n'étaient point encore passés.

Au commencement de 1794, la persécution contre les prêtres, contre les personnes et les idées religieuses redoubla d'intensité. Les exécuteurs de la Convention, qui croyaient avoir nivelé sans retour les nobles et les idées aristocratiques, considéraient comme très-important pour le salut des institutions nouvelles d'en finir avec l'âme après avoir détruit le corps, et cette âme, à leur point de vue, c'était la religion catholique, d'autant plus dangereuse pour leurs doctrines qu'elle était une et universelle tant au fond qu'en la forme. Mais si, d'un autre côté, les ennemis de l'Église la battaient en brèche avec fureur, imitant ceux qui, dans les premiers temps, s'étaient opposés à l'établissement du Christianisme; de l'autre, les prêtres restés fidèles à l'unité, les personnes sincèrement catholiques rappelèrent par leur courage et leur zèle, par leur foi inébranlable et leur charité, les plus beaux jours de leur religion naissante; ce qui fit dire plus tard à un célèbre orateur, que jamais l'Église de France ne parut plus belle par la ferveur et la piété des vrais fidèles, de tout âge, de tout sexe et de toute condition, que durant les persécutions de 1793 et de 1794.

Le sang des martyrs fertilise toujours le sol qui le reçoit. Les persécuteurs du clergé lyonnais en acquirent alors la preuve. Dès la fin de 1793, des prêtres jureurs, schismatiques, mariés, et traditeurs de leurs lettres de prêtrise, épouvantés de leur apostasie et ramenés à l'esprit de vérité par l'exemple de leurs frères, demandèrent à se rétracter. L'abbé de Linsolas, vicaire-général du diocèse, reçut avec bonté les demandes de ce genre qui lui furent adressées.

D'après la teneur des brefs de Pie VI les rétractations devaient être publiques et connues; le même bref exigeait aussi la réparation du scandale commis : mais comme cette réparation pouvait et devait nécessairement exposer les rétractés à la mort, l'abbé de Linsolas crut devoir modifier, en raison des circonstances pénibles où l'on se trouvait, les exigences du bref. En conséquence, il ordonna aux chefs des missions d'accueillir avec indulgence tous les rétractants qui se présenteraient, et d'exiger d'eux trois copies faites et signées de leur main, faisant foi de leur rétractation. Ces copies devaient lui être envoyées, et il se réservait le droit d'en faire l'usage qui lui paraîtrait convenable, suivant l'esprit du bref du pape Pie VI et la pensée de l'ordonnance de Mgr de Marbœuf, archevêque de Lyon et primat des

Gaules. Ordinairement, il faisait lire ces rétractations dans l'assemblée des fidèles de la paroisse où la faute et le scandale avaient été commis, et dans les assemblées secrètes des autres paroisses où ils pouvaient être publics. Chaque prêtre attaché mystérieusement à ces assemblées comme missionnaire devait attester au bas des rétractations qu'elles avaient été lues. Ces pièces étaient déposées ensuite dans un endroit secret du palais archiépiscopal. Pour la réparation, les rétractés étaient obligés d'assister comme de simples laïques aux réunions des fidèles pour les édifier par leur exactitude et leur recueillement; ils devaient en outre s'approcher le plus souvent possible du tribunal de la pénitence.

Le vicaire général soumit ces dispositions au primat, qui les approuva, et félicita son auteur d'une mesure qui, tout en exécutant les ordres du souverain pontife, conservait à l'Église des ministres qui pouvaient dans l'avenir lui être d'un grand secours. Le nombre des rétractations devint bientôt considérable; un prêtre du département de la Loire fut un des premiers à revenir au centre de l'unité : il s'était jeté dans tous les excès de la révolution, et les avait couronnés par un mariage public, célébré par un prêtre apostat dans l'église même de sa propre paroisse. La douleur qu'il éprouva de ses fautes fut si grande, que le vicaire général eut beaucoup de peine à l'empêcher de se rétracter dans les mains des représentants du peuple, et il n'y parvint qu'en le lui défendant à titre de pénitence. Sa conversion fut sincère, car le regret qu'il manifesta de sa vie passée, ne se démentit jamais, et redoubla dans une longue et douloureuse maladie qui le conduisit au tombeau.

La rétractation la plus importante, celle qui eut le plus de retentissement, parce qu'elle partait de plus haut, fut sans contredit celle du ci-devant évêque métropolitain et constitutionnel du département de Rhône-et-Loire. Il la fit trois jours avant sa mort, dans les prisons de la Conciergerie, entre les mains de l'abbé Emery, supérieur général de la congregation de Saint-Sulpice; elle est ainsi conçue :

Ma déclaration a notre saint Père le Pape, a tous les pasteurs, et a tous les fidèles de l'Église catholique, apostolique et romaine.

« Au nom de la très-sainte, adorable et indivisible Trinité, Père, » Fils et Saint-Esprit.

» Sur le point d'être jugé par des hommes pour avoir tâché de » m'opposer aux désordres de l'esprit d'anarchie et de licence, et » vraisemblablement sur le point d'être jugé au tribunal de Dieu » pour mes péchés et pour toutes les fautes de ma vie, dont je lui » demande sincèrement et humblement pardon, et pour lesquels » j'espère fermement en sa grande miséricorde, à cause des satisfac- » tions et des mérites infinis de Jésus-Christ, notre Sauveur; je » déclare que je me repens de tout mon cœur, de tout ce que j'ai » dit, fait et écrit, tendant à appuyer les principes d'après lesquels » on a fait en France des changements qui sont devenus si fu- » nestes à la religion, et par conséquent au véritable bonheur des » Français.

» Je demande pardon à Dieu et aux vrais enfants de l'Église, » d'avoir coopéré à ces mutations déplorables par un serment que le » Saint-Siége a condamné, et que je révoque par la présente déclara- » tion que je désire être connue et publiée lorsque la cessation de la » persécution actuelle permettra au dépositaire de mes sentiments et » de mon repentir de la faire connaître. Je demande pardon à Dieu » d'avoir reçu la consécration épiscopale dont j'étais indigne, et à l'É- » glise d'avoir rempli un siége qui n'était pas vacant; d'avoir violé les » lois saintes de la discipline, et méconnu l'autorité et la supériorité » du souverain Pontife et du Saint-Siége.

» Fait aux prisons de la Conciergerie à Paris, ce 7 janvier, l'an de » Notre-Seigneur 1794.

« *Signé*, Adrien LAMOURETTE. »

Lamourette mourut avec calme et courage, c'est-à-dire, sans faiblesse et sans ostentation : le repentir est une seconde innocence. Arrivé au lieu de l'exécution il embrassa le bourreau qui devait lui tran-

cher la tête, lui donna sa bourse et une petite croix d'or qu'il avait tenue constamment appuyée sur sa poitrine.

La veille de sa mort il exhorta tous ses compagnons d'infortune à se réconcilier avec Dieu et à mourir chrétiennement. Faut-il s'étonner de mourir ? leur disait-il : la mort n'est-elle pas un accident ? au moyen de la guillotine, elle n'est plus qu'une chiquenaude sur le cou.

CHAPITRE XVII.

SOMMAIRE : Mort des prêtres Fraise, Aurouze, Olivier et du jésuite Daniel Dupleix. — Arrêté contre les livres de prières et les images de dévotion. — Mandement du vicaire-général. — Supplice de plusieurs Lyonnais enrôlés après le siége, dans les troupes républicaines. -- La fête des Rois à Commune-Affranchie. — Exécution par contumace, des souverains de l'Europe. — Discorde entre les troupes de ligne et l'armée révolutionnaire. — Provocation, Cartels. — Banquet de réconciliation. — Manque de tact des représentants. — Arrêté militaire. — Division entre la commission temporaire et la municipalité. — Remplacement d'Albitte par Meaulle. — Manœuvre perfide de la commission. — Réduction des comités révolutionnaires. — Arrêté concertant les billets de sortie de l'hôpital. — Ajournement de la fête de la Raison. — Louise Marmet. — La sœur Gallois. — Françoise Michalet. — Exécution de 12 femmes et d'un prêtre. — Mort de Mathieu Gachet. — Evasion du capitaine Barbier. — Mouvement rétrograde de Grenoble, dans la voie révolutionnaire. — Arrêté du conseil général de Commune-Affranchie, à ce sujet. — Lettre d'Emery. — Le canonnier Candi. — Achard à la société populaire .— Dissidence au camp de la Montagne.

Tandis que les curés jureurs, humiliés et contrits, revenaient à résipiscence, le sang des prêtres insermentés ou convertis continuait à couler à flots sur la place publique. L'abbé Fraise fut du nombre des victimes qui reçurent, le 1er janvier, les étrennes de la commission révolutionnaire. Il avait su mériter, par son esprit de charité et ses vertus sacerdotales, l'estime et la vénération des assemblées catholiques de Saint-Nizier qu'il dirigeait.

Arrêté le 18 décembre dans son domicile, il avait été conduit à l'église du grand collége où il resta enfermé pendant quinze jours. Au

bout de ce temps, il fut cité devant un officier municipal qui lui demanda, d'un ton impérieux, ce qu'il était: « Je suis prêtre, répondit-il. » — As-tu prêté serment à la Constitution? — Je l'ai refusé. — Par conséquent tu n'as pas livré tes lettres de prêtrise? — Non, car je les possède encore. — Veux-tu les donner? — Je les promets. » Cette assurance satisfit l'officier municipal, qui le renvoya chez lui. Il est à remarquer que cette promesse fut faite par ignorance; car dès qu'il en connut le danger au point de vue orthodoxe, il s'empressa d'envoyer à sa section une lettre ainsi conçue:

« J'ai promis mes lettres de prêtrise; cette promesse est nulle, car je » ne devais point la faire. Je ne les donnerai donc pas, puisque ma » conscience me le défend. Voyez ce que vous avez à faire et disposez » de moi comme vous l'entendrez; je ne chercherai point à fuir, et vous » me trouverez dans mon domicile à l'heure que vous voudrez; je n'en » bougerai pas, vous pouvez y compter. Je pourrais fuir, mais je ne le » veux pas. Puisse ma mort expier une promesse imprudente que je » n'aurais point dû faire, mais dont je me repens. »

Il fut arrêté le lendemain à onze heures du matin. A la vue de la force armée qui vint le saisir, il dit tranquillement: « Je vous attendais, messieurs, j'ai déjà fini mon office; maintenant je suis prêt, » partons. »

Conduit à l'Hôtel-de-Ville et traduit aussitôt devant ses juges, il refusa avec fermeté les lettres de prêtrise qu'ils lui demandèrent. « Tu » veux donc mourir? lui dirent-ils. — Oui, si pour racheter une vie à » laquelle je ne tiens guère, je dois commettre un crime et une lâcheté. » Deux heures après il reçut la palme du martyre.

Un autre prêtre riche en bonnes œuvres et en vertu, aimé, adoré plutôt, des pauvres dont il était la providence, vénéré des malheureux dont il était la consolation, Claude Aurouze, arrêté le 4 novembre, gémissait depuis deux mois dans la bonne cave au milieu de ceux qui devaient être rendus à la liberté; mais le comité de sa section, composé en majeure partie d'hommes pervers, écrivit cinq lettres aux juges pour les décider à prononcer son jugement. Il fut donc condamné à mort.

Il se rendit au lieu du supplice en chantant avec quelques victimes qu'il avait ramenées à Dieu, le chant qu'on dit aux jours des morts. Sur sa route, entendant un homme qui disait en riant: « Voyez donc comme » ils vont gaiement à la guillotine, ce sont de bons b.... » il répondit

en riant aussi : « Pourquoi, mon ami, nous attristerions-nous? Ne de- » vons-nous pas au contraire nous réjouir? nous mourons pour notre » Dieu. » Il était si calme, si maître de lui qu'il reconnut dans la foule plusieurs personnes de sa connaissance et qu'il les salua à diverses reprises. A l'une d'elles il montra le ciel et lui donna rendez-vous.

Quelques jours après Edmond Olivier, ci-devant chanoine à Saint-Nizier, homme de bien et recommandable par ses hautes vertus, comparut également devant un officier municipal qui lui fit subir cet interrogatoire : « As-tu prêté le serment qu'on doit à la Constitution? — » Non, je l'ai refusé. — Pourquoi? — Que vous importe? — Tu as tou- » jours tes lettres de prêtrise? — Toujours. — Veux-tu me les livrer? — » Je ne le puis et ne le dois. — Tu n'as donc pas peur de la mort? — » Non. — Tu es laconique en tes réponses comme un Spartiate, tu veux » donc faire connaissance avec dame Guillotine? — Quand tu le vou- » dras, je suis prêt. » Renvoyé devant la commission révolutionnaire, Olivier fit à peu près les mêmes réponses. « Ce que je redoute le plus » après vos crimes, dit-il aux membres qui l'interrogeaient, c'est la pré- » varication; je suis prêtre et catholique, je mourrai comme sont morts » mes confrères que vous avez envoyés à Dieu. » Il entendit sans pâlir la sentence qui devait faire tomber sa tête; seulement il dit à ceux qui le condamnaient : « Vous êtes des juges iniques, cependant je vous re- » mercie du fond de mon cœur, de la palme glorieuse que vous m'ac- » cordez. Je vous prouverai ma reconnaissance en priant Dieu pour » vous, demain dans le ciel où bientôt vous comparaîtrez à votre tour; » plaise à Dieu que vous ayez le temps de faire pénitence. » Conduit immédiatement dans la mauvaise cave, il continua auprès des malheureux qui devaient mourir avec lui, son rôle de prêtre et d'apôtre. « Du » courage, mes amis, leur disait-il : la vie de l'âme commence là où » celle du corps finit. Adorons les desseins secrets de Dieu; bénissons » ses vues miséricordieuses. Qui sait si le sort qui nous est réservé » n'est pas un effet de cette bonté mystérieuse qui veille incessamment » sur nous? » Le jour de sa mort, il se fit faire la barbe, mit une chemise blanche et nettoya ses vêtements. « Pourquoi donc, mon père, » lui dit un de ses compagnons d'infortune, faites-vous ainsi votre » toilette? avez-vous des projets de visite? — Certainement, mon ami, » lui répondit Olivier, je dois dîner aujourd'hui avec quelqu'un que » j'aime de tout mon cœur. — Avec qui donc? — Avec le bon Dieu. » Une heure après il se mit en route pour le ciel.

Le révérend père Daniel Dupleix, jésuite, parut devant la commission avec tant de calme et de sérénité, qu'il parvint à toucher le cœur de ses juges par ses quatre-vingt-deux ans, sa noble figure empreinte de bonté, et ses longs cheveux blancs. L'un d'entre eux même, s'approchant du vénérable vieillard, dans l'intention de le sauver, lui dit à voix basse de répondre qu'il était ci-devant prêtre. « Je le suis en» core et le serai toujours, répliqua-t-il vivement; le caractère que » m'a conféré l'ordination est ineffaçable: votre volonté ni la mienne » ne sauraient le détruire, il doit vivre et mourir en moi. » Cette réponse déconcerta les membres de la commission, qui le condamnèrent tout en l'admirant.

Ce n'étaient pas seulement les personnes que la persécution attaquait, elle s'adressait également aux choses. La municipalité fit publier à cette époque, au son du tambour, un arrêté par lequel tous les citoyens étaient tenus de livrer, sous peine d'être considérés comme suspects, leurs livres de prières, leurs images et médailles saintes, leurs chapelets, tous les signes extérieurs de religion. Inquiets sur la conduite qu'ils devaient tenir en cette circonstance, les catholiques lyonnais s'adressèrent au vicaire général, qui les édifia par un mandement fort court, ainsi conçu : « L'on ne peut ni livrer, ni porter » aux sections, les livres de piété et les signes extérieurs de religion ; » on doit les cacher soigneusement; si on ne le peut, il convient de » les brûler plutôt que de les exposer aux profanations et aux blas» phèmes des impies. Les personnes dont les meubles sont sur les » séquestres, tâcheront prudemment de les enlever ou de les faire » disparaître; si elles ne le peuvent pas non plus, elles resteront » passives, et laisseront agir ceux qui sont revêtus de l'autorité, sans » indiquer toutefois le lieu où ces objets sont déposés. » Sur ces entrefaites, on fusilla quarante-quatre jeunes soldats qui s'étaient enrôlés, après le siége, dans les troupes républicaines, pour échapper aux poursuites qu'on dirigeait contre ceux qui avaient porté les armes et résisté à l'oppression. Dénoncés par l'un des leurs, qui avait cru sans doute racheter sa vie par une lâcheté, ils avaient été ramenés à Lyon enchaînés deux à deux, escortés par la gendarmerie d'étape en étape. Le dénonciateur fut condamné à périr le dernier.

Le 6 janvier fut, *par ordre*, un jour de grande fête à Commune-Affranchie : c'était celui où, sous l'ancien régime, les familles nobles et roturières, indigentes ou fortunées, réunissaient tous leurs membres

pour célébrer en commun la fête des Rois, et jouer à cette royauté éphémère, dont la facile et légère couronne était figurée par une fève enfouie dans une part de gâteau, et dispensée par la main du plus jeune enfant. Le conventionnel Albitte avait trouvé plaisant de choisir cet anniversaire pour jouer à Lyon la parodie dont la ville de Saint-Étienne venait d'être le théâtre, et pour décapiter les effigies des principaux souverains de l'Europe. Le programme de cette saturnale était, à peu de différence près, le même que celui dont nous avons déjà rendu compte.

Midi sonnait à la ci-devant cathédrale de Saint-Jean, quand les acteurs qui devaient former le corps et l'ensemble du cortége, se rendirent sur la place de Bellecour, qui avait été désignée pour le point central de la réunion; à midi et demi, une salve d'artillerie donna le signal du départ. Un détachement de l'armée révolutionnaire, formé en colonnes, ouvrit la marche; il était suivi par un corps de muscadins enchaînés, sans armes, et escortés par des sans-culottes, dont l'un traînait dans le ruisseau des rues le buste de Louis XVI attaché par une corde au cou. Venait ensuite un groupe d'hommes coiffés du bonnet rouge, armés de piques, représentant le peuple français armé contre la tyrannie des rois et pour la liberté des peuples. Ils portaient au milieu d'eux une bannière tricolore couronnée par une tête de mort, avec cette inscription d'un côté: *Vive la République!* et cette autre, au revers, *Nous la défendrons jusqu'à la mort.*

Ce groupe, remarquable par l'air sombre et farouche des hommes qui le composaient, précédait un bataillon de femmes portant des palmes à la main, et marchant en ordre sous une bannière sur les plis de laquelle on voyait écrits ces mots : *Vive la République! nous vous aiderons.*

Un chœur d'enfants aux longs cheveux flottant sur les épaules, vêtus comme les chérubins ou les petits Saint-Jean-Baptistes qu'on voit aux jours des processions du Saint-Sacrement, suivaient en chantant des hymnes patriotiques. Un second détachement de l'armée révolutionnaire, et deux pièces de canon attelées, escortaient un tombereau couvert de crêpes noirs, portant les effigies des rois coalisés, et celle de Pitt chargé de chaînes. On voyait à la suite de ce tombereau traîné par deux ânes, un mannequin de grande dimension, représentant la ville de Toulon costumée avec l'indécence et l'impudeur des filles de

joie. Ce mannequin, traîné dans la boue sur une claie, portait cette inscription sur la tête : *J'étais jadis française, je m'appelais Toulon.* Sur sa poitrine, ignominieusement découverte, on lisait celle-ci : *J'ai trahi ma patrie!* et sur son ventre simulant une rotondité de neuf mois, on avait inscrit ces mots : *Je suis aujourd'hui la p..... des rois.* Venait ensuite un char attelé d'un bœuf vigoureux et d'un magnifique cheval; les portières et les glaces de cette voiture étaient ouvertes, et laissaient voir un homme pauvre au maintien modeste et timide, couvert de haillons, et assis auprès d'un homme parfaitement vêtu qui le serrant dans ses bras et le pressant sur sa poitrine, offrait le spectacle de l'égalité sociale. Un drapeau tricolore surmonté d'un bonnet de sans-culottes, était planté sur le devant du char, et portait ces mots écrits en gros caractère : *Liberté, égalité.* Le bœuf et le cheval formant l'attelage, portaient sur le front la même inscription. On voyait ensuite un groupe nombreux d'esclaves, figurant les peuples dont les rois étaient conduits comme de vils criminels à l'échafaud. Mornes, tristes et pâles, portant sur leurs fronts l'image de la souffrance, ils étaient chargés de chaînes et divisés en autant de groupes qu'il y avait de rois dans le tombereau; puis venait un groupe formé par deux jeunes filles fort belles, vêtues de blanc, dont l'une représentait la Raison et l'autre la Nature; celle-ci, magnifique de formes, portait sur un maillot couleur de chair l'immodeste feuille de figuier qui rappelait le costume exigu de la première femme chassée du Paradis terrestre, après la chute du premier homme. Entre la raison et la Nature marchait un grand et beau jeune homme d'une complexion vigoureuse, taillé sur le patron de l'Apollon-du-Belvédère, et dont l'attitude fière et dégagée respirait la majesté. Il portait d'une main une pique à laquelle on avait attaché cet écriteau écrit en lettres rouges : *Contre les tyrans couronnés,* et de l'autre, un rameau d'olivier avec cette inscription tracée en lettres argentées : *Pour les peuples.* Dans la force de l'âge, ce jeune homme représentait le peuple Français sortant vigoureux et régénéré du berceau de la République. De temps en temps, il s'appuyait sur les deux filles qui le regardaient d'un œil de complaisance et paraissaient observer tous ses mouvements avec l'expression du plus tendre amour.

Un groupe de sans-culottes, tous en costume de travail, suivait à quelque distance; des laboureurs aux épaules carrées et robustes, portaient les instruments de l'agriculture; de jeunes filles tenant

dans leurs mains des gerbes de blé et des bouquets de fleurs, entouraient des vieillards dont la marche chancelante était soutenue par des jeunes gens, et accompagnée par un chœur d'enfants chantant des hymnes patriotiques. Ce groupe s'avançait lentement, sous une bannière portant cette inscription : *Le dernier jour du règne des rois doit être le premier jour du bonheur du monde.*

Venaient après, les autorités constituées marchant ensemble confondues avec les représentants du peuple Albitte et Fouché de Nantes, les officiers municipaux, les chefs de l'armée, les membres de la Commission révolutionnaire, et ceux de la Société populaire. Ces derniers portaient écrits sur leur drapeau, ces mots : *Les rois sont mûrs, ils tombent.*

Un détachement de la garde nationale et deux pièces de canon attelées, fermaient la marche. Le cortége ainsi composé, parcourut les deux quais du Rhône et de la Saône, les principales rues et places de la ville, et se rendit sur la place des Terreaux, où l'on avait dressé l'échafaud destiné à recevoir les têtes des royales effigies. Alors les troupes de la garnison et la garde nationale formèrent, sur une double ligne, un carré long qui reçut dans son enceinte et en face de l'échafaud, les différents groupes de la procession. Les esclaves qui figuraient les peuples enchaînés par les rois, se rangèrent en cercle autour d'un autel de gazon, qu'on avait construit au pied de l'arbre de la liberté, et l'exécution commença aussitôt.

A mesure que la tête d'un roi tombait sous le tranchant de la guillotine, la Liberté, d'un coup de hache, brisait les chaînes d'un groupe, et les individus qui la composaient, s'inclinant au pied de l'autel dédié à la Liberté, allaient se réunir aux autres groupes du cortége, en poussant des acclamations de joie, et les cris de *vive la République !* Chaque fois qu'une tête tombait, le bourreau la montrait au peuple, et la jetait ensuite sur un vaste bûcher allumé tout près de l'échafaud.

Lorsque l'exécution fut terminée, un prêtre renégat qui s'était offert lui-même pour le dernier acte de cette saturnale, un prêtre, couvert de sa soutane, s'avança au milieu des groupes et s'écria :

« Vous voyez devant vous un s.... bateleur qui demande pardon » aux hommes de toutes les impostures dont il s'est rendu coupa- » ble, de toutes les jongleries et tours de passe-passe qu'il a commis » envers la saine raison et le simple bon sens du peuple. Sous cette

» longue robe qui me couvre encore, j'ai commis toutes les ini-
» quités de Babylone et de Sodôme, j'ai caché un cœur de bouc et
» des passions de singe; je suis un véritable scélérat qui devrais
» désespérer de la justice du peuple, si je n'avais foi en ses bontés et
» ses suprêmes miséricordes. Le peuple est le seul souverain que je
» reconnaisse sur la terre et dans le ciel; le peuple me fera grâce en
» raison de l'aveu public et solennel de mes jongleries sacrées; le
» peuple remplacera ma robe d'ignominie par la livrée trois fois sainte
» du sans-culotte. Pardonne-moi donc, ô peuple divin que j'adore!
» pardonne-moi, si trompé moi-même je t'ai trompé! Aujourd'hui
» rendu à la vérité, à la nature, à la liberté, à ma patrie, je ne veux
» plus être que citoyen, je veux lui payer ma dette entière, et verser,
» s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour elle. »

Disant ainsi, l'apostat se dépouille de sa soutane, la déchire, la jette à ses pieds, et se prosterne devant les groupes du cortége, en criant : *Grâce pour moi!* Alors le représentant du peuple, Albitte, s'avance vers lui, le relève et l'embrasse, disant : « Au nom du peu-
» ple français, au nom de la liberté républicaine, je te reconnais et
» proclame citoyen. » Une dernière salve d'artillerie se fit entendre, et les principaux personnages du cortége révolutionnaire se rendirent à l'hôtel de Milan pour achever, dans l'orgie, une cérémonie commencée par le ridicule.

La fête que nous venons de décrire réveilla la discorde un instant assoupie entre les troupes de ligne et les soldats de l'armée révolutionnaire; ceux-ci n'avaient pu voir, sans un profond sentiment de colère, le peu de recueillement que les autres avait mis à la célébration d'une parade que, dans la naïveté de leur langage militaire, ils appelaient *la fête-Dieu des sans culottes;* ils leur pardonnèrent encore moins différents propos tenus contre eux et contre le simulacre de l'exécution des rois :

» Au lieu de nous faire patauger comme des pantins ou des canards
» apprivoisés, dans leur boutasse de Commune-Affranchie, avaient-ils
» dit, les représentants du peuple feraient bien mieux de nous en-
» voyer contre les rois auxquels *ils coupent le cou pour rire :* s'ils ont
» peur de l'ombre des muscadins qu'ils ont fait foudroyer, qu'ils
» doublent les cadres de leur armée révolutionnaire; ces sauvages

» affamés de sang et de chair humaine seront alors assez nombreux
» pour ne point redouter *les revenants*. »

Il n'en fallait pas tant pour provoquer des querelles violentes et des voies de fait. Les soldats de l'armée révolutionnaire, quoique plus féroces et moins bien disciplinés que leurs frères de la ligne, étaient également braves; ils le prouvèrent alors en plusieurs rencontres où, de part et d'autre, le sang coula en abondance. Ces querelles et ces rencontres se renouvelèrent les jours suivants, et s'organisèrent sur une vaste échelle; ce n'était plus des rendez-vous isolés, des cartels d'homme à homme; c'était de véritables combats en règle, des batailles rangées où l'on combattait en ligne et à nombre égal de chaque côté : plusieurs fois les adversaires se trouvèrent en face cinquante contre cinquante. Les citoyens de la ville ne tardèrent pas à prendre fait et cause pour les deux partis belligérants, les amis des victimes immolées depuis le siége, ceux qui avaient porté les armes ou fait des vœux pour le succès de la résistance à l'oppression, se rangèrent sous les drapeaux des troupes de ligne; les jacobins, au contraire, se rallièrent aux soldats de l'armée qui partageaient leurs doctrines et leurs pensées politiques. Effrayés de cet état de choses, alarmant en effet pour la tranquillité publique, les représentants du peuple réunirent, dans un grand banquet, les officiers des deux partis, et leur firent entendre des paroles de réconciliation; mais suivant l'impulsion fâcheuse d'une fatale préférence, ils eurent la maladresse de ranger aux places d'honneur, à leurs côtés, les chefs de l'armée révolutionnaire, et de reléguer au second plan ceux de l'armée de ligne : cette malencontreuse distribution rendit impossible l'effet qu'ils avaient espéré; la lutte recommença dans la nuit même plus acharnée que jamais et provoqua l'arrêté suivant :

« Les représentants du peuple,

» Informés que les malveillants cherchent à semer la division entre
» les frères d'armes de la garnison de Commune-Affranchie et ceux de
» l'armée révolutionnaire; que les rixes se sont renouvelées la nuit
» dernière, malgré la réconciliation qui avait eu lieu dans la journée
» même; que le sang de plusieurs défenseurs de la patrie, ce sang
» précieux qui n'appartient qu'à la République, a coulé par suite de

» poté; remets-le surtout à Robespierre ou à Collot, pour qu'ils en » fassent un usage convenable! Quelle est donc cette rage qu'ont ces » crapauds du marais de vouloir contre tout bon sens croasser en- » core et se rouler tous dans la fange bourbeuse, qu'à la fin dame » guillotine soit obligée de les recevoir tous les uns après les autres » à sa croisée salutaire? C'est bien sans doute là le cas d'appliquer » l'action des filous qui volent en présence de leurs camarades qu'on » expédie. Ici tout paraît inconsolable : les uns s'affligent de la perte » de leurs parents, les autres de leurs amis; les comités, de la crainte » d'être frustrés dans leurs espérances; les sans-culottes et autres, de » savoir que l'on va coloniser ce pays : enfin tous se plaignent de » leur égoïsme, et nul, ou du moins bien peu voient la chose. La » plupart de ces derniers paraissent insouciants et ne se donnent au- » cun mouvement pour faire marcher la révolution; ils ont besoin de » respirer un air moins infect, et ils ne le sentent pas. L'habitude du » pays est un grand poids sur leur cœur. Sortis de dessus leur étage » à soie, ils ne savent plus comment se tourner pour subsister. Cepen- » dant de jour en jour nos besoins s'accroissent, les subsistances » manquent et il faut manger. Il faudra bien, je crois, déguerpir. La » société se ranime par des orateurs qui y prêchent les principes : » la tourbe calomniatrice paraît avoir fui la lumière, et nous y » voyons moins de Philippotins. »

Achard poursuit en se plaignant avec amertume du peu d'empressement que la Commission révolutionnaire met à la recherche de tous les coupables, et du peu de patriotisme des citoyens lyonnais.

« Le tribunal poursuit avantageusement sa carrière, dit-il : il aurait » besoin certainement de bons renseignements, mais il ne se donne » pas la peine de les rechercher. Néanmoins, hier, dix-sept ont mis » la tête à la chatière, et aujourd'hui huit y passent, et vingt-et-un » reçoivent le feu de la foudre. Ici le peuple n'a aucun esprit révolu- » tionnaire, il semble qu'il est mort pour la Révolution, et souvent il » aime mieux suivre l'impulsion que lui donne la malveillance, que » celle qu'il est dans le cas de recevoir des bons patriotes. L'intrigue » joue de son reste par les faux bruits qu'elle répand : tantôt Paris est » en combustion, tantôt la Convention est revenue sur ses lois révolu- » tionnaires, tantôt elle tourne des regards furieux contre les Pari-

» siens, et les accuse de vouloir dominer toute la France. Enfin il
» n'est pas d'absurdités dont elle ne fasse usage pour avilir la Con-
» vention, détruire les heureux effets de la loi, et jeter la pomme de
» discorde entre Paris et les autres départements. Elle a surtout
» grand soin de diviser les patriotes par de fausses interprétations de
» ce qu'ils prononcent à la tribune de la société. Nous sommes à la
» piste de tous ces *intrigailleurs*, de tous ces agents de Pitt et de
» Cobourg. Hélas! les pauvres hères, ils feront comme les papillons
» philippotés, ils viendront se brûler à la chandelle, et toutes leurs
» *intriguailleries retomberont sur leur tête avec le rasoir national.* »

Achard termine par une vigoureuse sortie contre la mollesse des démolisseurs.

« Quatre cent mille livres se dépensent par décade pour les démo-
» litions et quelques autres objets : juge si la République doit se hâter
» de coloniser ce pays? Encore si l'ouvrage paraissait; mais l'indo-
» lence des démolisseurs démontre clairement que leurs bras ne
» sont pas propres à bâtir une République : les Comités travaillent de
» même. Les représentants, pour accélérer l'exécution de leurs ar-
» rêtés, ou plutôt pour les faire mettre à exécution, vont les réduire
» à un par canton, organisé avec des hommes f..... pour être ca-
» pables. »

L'arrêté des représentants du peuple qui opérait cette rédaction, fut publié le 24 janvier.

Précédemment, les députés conventionnels, informés que dans les hôpitaux militaires, des billets de sortie délivrés sans signalement à des soldats guéris, avaient favorisé l'évasion de plusieurs Lyonnais accusés d'avoir soutenu le siége; avaient arrêté que les billets, des hôpitaux militaires et ceux des hôpitaux civils, où les soldats étaient admis et traités, devaient porter à l'avenir le signalement exact des individus auxquels ils seraient délivrés. Les représentants du peuple donnaient une telle importance à l'exécution de cet arrêté, que tout officier de santé, chirurgien ou commissaire des guerres qui, après sa publication, aurait délivré ou signé un billet de sortie sans avoir rempli les formalités prescrites, devait être réputé suspect; en conséquence destitué, mis en état d'arrestation, et jugé révolutionnairement.

Par un nouvel arrêté, en date du 21, ils décidèrent « que la célé-
» bration de la fête de la Raison resterait suspendue à Commune-
» Affranchie jusqu'à ce que *tous les rebelles et tous les impies qui*
» *avaient outragé la raison* eussent expié leurs forfaits, jusqu'à ce que
» les prisons fussent purgées de ces scélérats ; parce que les hommages
» de la philosophie et de la raison ne devaient point être souillés par
» les imprécations de leurs ennemis. »

Cette décision renvoyait bien loin la célébration de cette fête ; car les prisons ne désemplissaient pas, malgré les exécutions de chaque jour. Les forces des exécuteurs diminuaient plutôt que le courage et le nombre des exécutés, et ce n'était pas seulement des hommes et des prêtres résignés à la volonté de Dieu, qui donnaient l'exemple de cette énergie morale qui l'emporte sur les instincts de la conservation ; de simples femmes, de pauvres religieuses, faibles et timides, trouvaient au fond de leur cœur, au moment suprême, cette force héroïque que la Providence accorde aux puissantes organisations, aux natures d'élites.

Une jeune fille, âgée de vingt-deux ans, Louise Marmet, douce et belle comme un ange, innocente vierge, dont la pudeur intuitive rougissait devant un regard d'homme, comparut sans émotion, la tête haute et fière, devant les juges de la Commission révolutionnaire.

« Comment t'appelles-tu, lui dirent-ils ? — La bienheureuse Louise
» est ma patronne, répondit-elle. — Quel âge as-tu ? — Onze ans de
» moins que n'avait notre Seigneur, lorsque les sans-culottes de Jéru-
» salem le condamnèrent à mourir sur la croix. » Parrein se retourna en riant vers ses collègues, et leur dit : « Cette *carogne bénite* m'a-
» muse, il faut qu'elle *soit saoûle*, ou qu'elle n'ait pas peur de la
» guillotine, pour nous parler ainsi. » Puis continuant son interrogatoire, il ajouta : « Il nous est avis que tu n'as pas grand amour
» pour les sans-culottes de Commune-Affranchie ? — Pourrait-on en
» avoir pour des bêtes féroces qui n'ont plus rien de l'homme que la
» face ? — Pour t'apprendre à blasphémer ainsi, tu mériterais bien,
» citoyenne, que nous fassions de toi *une sans robe et sans chemise,*
» pour t'envoyer à ton Seigneur qui avait onze ans de plus que tu
» n'as, quand il trépassa sur le Calvaire entre deux larrons. — Vous
» commettriez une inconvenance envers le peuple, et une lâcheté
» envers une femme : vous me ferez mourir ; mais vous ne serez ni

» lâches, ni inconvenants. — As-tu porté les armes pendant le siége? » — Non, mais j'ai fait des vœux pour ceux qui les portaient. — Si nous » t'accordions la vie, que ferais-tu? — Ce que j'ai fait jusqu'à ce » jour, je prierais et servirais le Seigneur mon Dieu et le vôtre; j'im- » plorerais ses miséricordes pour ses fidèles et pour vous qui les per- » sécutez; je le supplierais pour qu'il dessillât vos yeux, et fit des- » cendre en votre âme un rayon de ses célestes clartés: voilà ce que » je ferais, citoyens. — Rien que cela, répliqua Parrein en fronçant le » sourcil? » Louise Marmet ne répondit pas, mais elle fit un signe de tête affirmatif. « Eh bien, tu pourras faire cela aussi bien dans l'autre » monde que dans celui-ci, » ajouta le président de la commission ré- volutionnaire, et il prononça sa sentence. « Oh! que je suis heureuse! » s'écria Louise en joignant les mains en signe de reconnaissance; » oh! que je suis heureuse! merci, merci, mon Dieu! soyez mille » fois béni et adoré; mais qu'ai-je donc fait pour mériter une si » grande grâce? Ce soir je vous verrai dans votre beau paradis! Je » verrai la Sainte-Vierge que j'aime tant! mon bon Ange qui si sou- » vent m'a protégée! Je vais donc mourir pour ma foi, je vais être » martyre. Ah! que je suis heureuse! »

Dans l'intervalle bien court qui s'écoula entre le prononcé de son jugement et son exécution, plusieurs membres des comités révolu- tionnaires se présentèrent à elle pour ébranler sa foi et l'engager à ne point renoncer à la vie, qui pouvait lui être conservée encore, si elle consentait à répudier des sentiments *contraires à la saine raison* et à *la dignité d'une citoyenne lyonnaise*. Louise Marmet leur répondit avec calme et fermeté: « Vous vous dites républicains, et vous ne craignez » pas de jouer le rôle des démons pour attaquer une pauvre fille: mais » je ne redoute rien, car j'ai mis ma force et ma confiance en Jésus- » Christ; il m'a soutenu devant les juges de sang qui m'ont condam- » née, il ne m'abandonnera pas à l'heure du supplice. » Les jacobins se retirèrent et, deux heures après, Louise termina glorieusement sa carrière en priant Dieu.

La sœur Gallois, attachée en qualité d'accoucheuse à l'hôpital général de Lyon, était considérée par les chirurgiens et les administrateurs de cette maison comme un sujet d'élite qu'il était très-important de conserver; elle joignait à beaucoup de connaissances une habileté pratique fort remarquable. Arrêtée dans les premiers jours de janvier

sous la prévention d'assister à des messes célébrées secrètement, elle fut conduite à sa section, et de là à l'Hôtel-de-Ville, pour y être interrogée : « Es-tu fanatique? lui demanda-t-on après les questions préli- » minaires de nom, d'âge et de position. — Fanatique! je ne com- » prends pas cela, répondit-elle. — On te demande, reprit Fernex, si » tu crois en Dieu? — Certainement, j'y crois, et de toute mon âme; » encore bien plus, s'il est possible, qu'en ma propre existence. — Tu » crois donc au grand Turc? — Je ne le connais pas, répliqua-t-elle » avec vivacité, je n'ai pas cet honneur. — Alors tu crois au tyran de » l'univers catholique, au ci-devant pape? — Je crois au pape comme » au vicaire de Jésus-Christ, je le respecte et me soumets respectueu- » sement à ses décrets. — Beaucoup plus sans doute qu'à ceux de la » République Française, une et indivisible? — La République Fran- » çaise, malgré son unité et son indivisibilité, comme vous dites, ne » saurait avoir la prétention d'être infaillible. — Ainsi tu crois que dans » ce petit morceau de pain à chanter qu'on met sur la langue des im- » béciles, il se trouve un Dieu. — Je crois fermement que N. S. Jésus- » Christ réside dans le sacrement de l'Eucharistie, ainsi qu'il l'a dit » lui-même. — Tu serais prête à soutenir cette absurdité de ton sang? » — Je suis prête à en verser jusqu'à la dernière goutte pour mainte- » nir envers et contre tous cette immuable vérité. »

Une seule de ces réponses eût suffi pour conduire la sœur Gallois à l'échafaud, si les administrateurs de l'hôpital et une députation de sa section ne l'eussent réclamée.

Il mourut dans le même temps et avec un grand courage une autre jeune fille nommée Françoise Michale.. Les juges qui l'interrogèrent lui firent la demande insidieuse qu'ils avaient adressée à la sœur Gallois : « Es-tu fanatique? — Non, répondit-elle; mais je suis catholique » apostolique et romaine. — Tu crois-donc à toutes les singeries de » l'Église et aux rêveries de ses prêtres qui endorment les femmes et » les enfants avec leurs contes bleus de paradis et d'enfer? — Je crois » à toutes les vérités que l'Église m'enseigne. — Tu ne nous fais pas la » réponse de ton catéchisme. — Si vous ne l'aviez point entièrement ou- » bliée, vous verriez qu'elle est à peu près conforme; dans tous les cas » je ne suis point ici pour vous le réciter d'un bout à l'autre. — As-tu » fait dire la messe chez toi? — Que vous importe? vous n'avez pas le » droit de m'interroger sur ce point, et j'ai celui de ne pas y répondre. » — As-tu fait des enfants? — Vous savez bien que je n'ai jamais été

» mariée. — Ce n'est pas une raison, l'opération du Saint-Esprit » n'existe-t-elle pas toujours, sans compter celle des curés ? » Françoise Michalet croisa les mains sur sa poitrine, leva ses yeux au ciel et s'écria avec l'accent d'une vive indignation : « Citoyens, vous n'êtes » pas des juges dignes de la République que vous avilissez; vous êtes » moins que les bourreaux de cette République qui respectent la vic» time qu'ils vont frapper s'ils ne la plaignent. Citoyens, regardez-moi » bien et écoutez-moi : je voudrais que la France entière m'entendît; » vous êtes des infâmes ! maintenant faites votre devoir, je ne vous » répondrai plus. » Alors Françoise Michalet pencha sa tête sur sa poitrine et écouta sans pâlir la sentence qui devait la rendre bientôt martyre.

Pour aller au supplice elle quitta, par esprit d'humilité sans doute, ses bas et ses souliers; le chef de l'escorte apercevant son petit pied qui se posait sur les pavés pointus et glacés de la rue, lui dit : « Com» mune-Affranchie ne produit pas des pieds jolis comme les tiens, ça » lui est défendu. De quel pays es-tu donc, citoyenne? — Je suis du » ciel, répondit Françoise, et j'y retourne. — Pourquoi t'es-tu dé» chaussée ? — Parce que j'étais libre de le faire; les lois de votre » une et indivisible ne s'y opposent pas. — Mais tu vas t'enrhumer, » car il fait un froid de loup. — Si je m'enrhume en ce monde, je me » guérirai dans l'autre; maintenant laissez-moi prier. » Françoise termina par ces paroles une conversation qui la détournait des pensées suprêmes qui doivent occuper le cœur de l'homme quand il se trouve en face de la tombe et de l'éternité.

Il périt ce jour-là un seul homme, un prêtre, nommé Vincent Martin, et douze femmes, dont voici les noms :

Françoise Michalet.	Marie-Anne Giraud.
Philiberte Fabre, veuve Maupetit.	Antoinette Hutte.
Antoinette Vernay.	Jacqueline } Chataigner.
Marguerite Grouanne.	Louise } Chataigner.
Marguerite Desplantes.	Élisabeth } Chataigner.
Jeanne Protry, veuve Durer.	Éléonore Berthaud.

Réunies autour de l'instrument de mort, elles entonnèrent le *Salve Regina* que le prêtre termina seul sur la terre; car il passa le dernier à la guillotine.

Quelques jours auparavant, un jeune prêtre âgé de trente-deux ans,

Matthieu Gochet, de la communauté des ci-devant Feuillants, avait bravement payé sa dette à la persécution. Malgré divers avis qui lui furent donnés, après la levée du siége, pour l'engager à se mettre à l'écart, il ne voulut jamais abandonner une ville où *la peste sans-culottique,* suivant son expression, allait faire de nombreuses victimes. Il avait cependant de secrets pressentiments de sa fin prochaine; car un jour qu'il regardait du milieu de la foule les exécutions de la place des Terreaux, il fut accosté par une personne de sa connaissance qui ne put s'empêcher de lui témoigner la surprise qu'elle éprouvait de le voir assister à un semblable spectacle. « Que voulez-vous, mon ami? » lui dit-il, j'étudie en ce moment la manière dont je devrai me placer » quand mon tour viendra, et cela ne tardera pas. Il fut arrêté peu de temps après et conduit à l'Hôtel-de-Ville où il resta plus d'un mois sans être interrogé. L'intervalle qui s'écoula entre son premier interrogatoire fut employé à consoler, à soutenir l'énergie et à consolider la foi des catholiques qui se trouvaient en assez grand nombre dans la même salle.

Ce fut à lui que le vicaire-général, l'abbé Linsolas, envoya dans le courant du mois de décembre, sur sa demande, des hosties consacrées, pour donner la communion aux Lyonnais détenus avec lui. Il fut interrogé au milieu de ce mois. « Quel est ton nom? — Matthieu Gochet. — » De quel pays es-tu? — Des Brotteaux. — Quelle est ta profession? — » Je suis prêtre? — As-tu prêté serment? — Non. — Pourquoi? — Par- » ce que je suis prêtre, et non fonctionnaire public. — Veux-tu le prê- » ter? — Non. — As-tu donné tes lettres de prêtrise? — Non. — Veux- » tu les livrer? — Que penseriez-vous d'un soldat républicain qui livre- » rait son épée, la veille d'une bataille? — Ce serait un lâche. — Ne me » proposez donc pas une lâcheté; car je suis soldat aussi, moi; soldat » de Jésus-Christ, entendez-vous! »

Les membres de la Commission révolutionnaire l'avaient parfaitement entendu; aussi le condamnèrent-ils à l'unanimité. Par une de ces circonstances bizarres que la Providence seule permet, on le conduisit à la salle du Commerce, au lieu de la mauvaise cave. Il fut de là transféré aux Recluses et appelé de nouveau quelques jours après devant le tribunal impitoyable. Les demandes et les réponses, quant au fond, furent les mêmes que la première fois. Les juges, confirmant sa sentence, le condamnèrent à être fusillé le lendemain aux Brotteaux. Il passa toute la nuit à encourager quarante condamnés qui devaient

périr avec lui ; il les confessa tous, leur donna l'absolution générale et leur fit faire généreusement le sacrifice de leur vie.

Il fut aidé dans ce pieux travail par un autre prêtre qui se réjouissait également de mourir pour sa foi. Ce prêtre était si calme, si résigné, qu'il riait encore d'un atroce jeu de mots que Parrein s'était permis en l'interrogeant. « Tu te nommes Miraillé, lui avait-il dit, eh bien ! je veux être ton *parrain* aujourd'hui ; il manque un *T* à ton nom. Au nom de la République une et indivisible, je te baptise, tu seras demain le *prêtre Mitraillé.*

Avant de clore cette série de faits particuliers que nous avons cru devoir grouper autour des faits généraux pour bien faire apprécier à nos lecteurs les hommes et les choses de l'époque que nous décrivons, nous citerons une évasion d'une merveilleuse audace qui ressemble au roman plutôt qu'à l'histoire, mais dont nous pouvons garantir l'exacte vérité. Barbier, capitaine des chasseurs à cheval, pendant le siége, et l'ami particulier du fameux Deboze, s'était fait remarquer autant par ses opinions royalistes que par sa valeur chevaleresque ; aussi l'avait-on, lors de son arrestation, recommandé d'une manière toute particulière à la vigilance des geôliers de la prison de Roanne ; le sort qui lui était réservé n'était point douteux. Un jour, il se fit apporter par une femme dont il était tendrement aimé et qui le visitait souvent, un habit d'uniforme national, des épaulettes et une épée. Il se présente ainsi costumé à la porte du guichet criant avec colère au geôlier : « F..... gardien du diable, ouvriras-tu à cette citoyenne? voilà deux » fois que nous t'appelons. » Le guichetier accourant aussitôt, ouvrit et tendit son bonnet pour recevoir le pour-boire que la citoyenne avait l'habitude de lui donner chaque jour. Le capitaine Barbier, profitant de ce mouvement, s'avance vers le guichet et dit au guichetier : « Com» ment, coquin, tu rançonnes ainsi les gens? c'est bien, je te f..... au » cachot pour quinze jours. » Le gardien, confus, ouvre aussitôt la porte pour implorer sa grâce ; mais Barbier, s'emparant du bras de la femme, lui répondit : « Nous verrons, nous verrons, quoique les con» cussionnaires ne méritent point de pitié. » Et continuant son ton d'autorité, il consigna à la garde, qui le prit pour l'officier de service, le guichetier, et sortit tranquillement de prison.

Sur ces entrefaites, Grenoble, la première commune de France qui était entrée dans la voie de la Révolution, Grenoble, subissant une influence occulte, avait opéré un mouvement rétrograde vers des idées

de modération. L'odeur de sang et de cadavres qui courait dans l'air lui avait fait peur. Alors le conseil-général de Grenoble envoya au conseil-général de Commune-Affranchie une adresse imprimée par laquelle il blâmait implicitement les atrocités dont les proconsuls de Lyon se rendaient chaque jour monstrueusement coupables. « Nous » avons préservé Grenoble, disaient les membres qui l'avaient signée, » nous avons préservé notre commune de ces spectacles de sang qui ré- » voltent. Nous avons suffisamment pourvu à la sûreté de la République » en nous contentant d'enfermer les traîtres, nous sommes purs d'atro- » cités, et grâce à Dieu les mains des patriotes grenoblois sont encore » vierges de sang. »

Cette adresse où la hardiesse du langage s'alliait d'un bout à l'autre à la liberté de la pensée, remua fortement les membres du conseil-général de Lyon; se rassemblant aussitôt, ils arrêtèrent la mesure suivante que nous lisons dans le registre municipal où elle fut insérée :

« Le conseil-général de Commune-Affranchie, considérant que cet » imprimé qui lui a été envoyé par le conseil-général de la commune » de Grenoble, non seulement renferme un esprit de modération pro- » pre à apitoyer sur les scélérats, mais encore calomnie d'une manière » non équivoque les mesures révolutionnaires prises par le gouverne- » ment pour se défaire de ses ennemis; qu'il est urgent que de pareil- » les infamies, distribuées avec audace, ne viennent rendre au poison » du fédéralisme une activité funeste et secouent de nouveau les bran- » dons de la discorde dans cette commune, en réveillant les projets et » les passions à la solde des tyrans, arrête d'envoyer ledit imprimé, » avec la lettre d'envoi de la commune de Grenoble, aux représentants » du peuple, et que l'agent national de la commune de Ville-Affranchie » répondra à celle de Grenoble. »

Outre la réponse de l'agent national, dont il est ici question, l'adresse grenobloise fut commentée et reprise en sous-œuvre par un officier municipal de Commune-Affranchie. Emery écrivit à Gravier, l'un des signataires, cette incroyable lettre :

« Concitoyen,

» Le Conseil-général de la commune de Grenoble dont tu es mem- » bre, vient de faire passer en notre commune une espèce de réponse

» à des imputations qui vous ont été faites. Permets-moi de te dire » que cet ouvrage, selon moi, est des plus mauvais, que le tout » annonce le modérantisme le plus caché, et l'aristocratie y montre à » découvert le bout de l'oreille.

» *Vous dites que vous avez préservé votre cité de ces spectacles de sang* » *qui révoltent.* N'est-ce pas dire que vous blâmez les mesures qui » ont été nécessaires pour faire la révolution, et même celles qui » s'exécutent présentement dans les départements pour purger la » terre de la liberté de toute cette secte qui la trouble et qui vou- » drait l'anéantir ?

» *Vous dites que vous vous êtes assurés des traîtres, que vous les tenez* » *sous le verrou national.* Le seul verrou national pour les traîtres doit » être celui de la guillotine; tout autre est mauvais, en doutes-tu » encore ?

» *Vos mains sont encore vierges de sang!* Comment osez-vous le » dire ? N'est-ce pas insulter cette vengeance populaire qui a été » si nécessaire; puisque ces monstres, avec leur or, endormaient » juges et lois? Quoi! Grenoble, naguère ville de parlement, n'ayant » pas eu la force de faire couler le sang des traîtres, regretterait » et reprocherait aux autres départements d'en avoir fait verser! » cela surpasse l'imagination. Voilà, oui, voilà comment raison- » nait Lyon avant le 29 mai; et ce raisonnement a été sa chute, » parce que les scélérats n'ayant pas été punis, ils se sont levés et » ont terrassé les patriotes. Où diable avez-vous puisé ce langage? » je vous l'aurais à peine pardonné du temps de l'Assemblée consti- » tuante. Cela seul mérite une bonne commission temporaire et une » bonne commission révolutionnaire comme chez nous : *Aussi cela va!* » Et morbleu! si nous les eussions eues avant le mois de mai, Lyon » serait encore Lyon; les scélérats n'auraient pas égorgé les patriotes, » et le Midi aurait resté tranquille.

» Réveillez-vous donc, faites juger ces traîtres à mort! oui à mort! » et ressouvenez-vous, et toi ressouviens-toi, que si le peuple avait » partout gardé ces *mains vierges* dont vous vous vantez, eh bien! ces » mains auraient des fers, et nous aurions encore rois et tyrans. Celui » qui vous a rédigé cela a voulu dire tout nettement : Si nous n'avons » pas encore les lois de 89, ce n'est pas notre faute. Poursuivons.

» Lorsque Lyon osa rompre l'indivisibilité de la République, que » fîtes-vous alors ? On ne l'ignore pas, la ville de Grenoble y envoya des

» députés qui disaient : que les Lyonnais étaient des modérés, et que » vous, quoique sous les yeux des représentants et cernés de baïon- » nettes, vous délibériez pour secouer l'anarchie. Ignores-tu que ce » mot d'anarchie dans la bouche de ces messieurs signifiait et vou- » lait dire : tuer la montagne et tous les sans-culottes, et après cela ap- » peler un roi pour régner sur les gens comme il faut, ainsi qu'ils s'ap- » pelaient ?

» Vous dites : Est-il un sacrifice que nous n'ayons fait ? mais, mon » ami, un patriote qui aime la liberté ne fait jamais de sacrifices, parce » que de droit il se doit tout entier à sa patrie ; car, est-ce faire des » sacrifices, que de travailler pour être heureux ? L'homme qui tra- » vaillait pour devenir grand, puissant dans l'ancien régime, faisait-il » des sacrifices ? non, parce que tout se rapportait à lui. Eh bien, » mon ami ! quelle est la richesse du vrai ami de l'humanité ? La li- » berté, oui la liberté ; elle doit seule faire la richesse du républicain. » Il n'y a que les lâches, les prêtres, et les nobles, que ces coquins » enfin, qui font des sacrifices, parce que tout ce qu'ils font est forcé ; » alors voilà le sacrifice ; mais le patriote n'en fait jamais, quand il » travaille pour le bonheur de son pays.

» On dit à Paris que notre système de clémence avait fait sourire » les aristocrates de Ville-Affranchie ; ah ! c'est présentement qu'on » peut le dire, puisque vous seriez révoltés de voir couler le sang des » traitres, et *qu'heureusement vos mains sont vierges encore !* Ma foi ! qui » vivra verra ; que diable voulez-vous que la République dise de vous ? » selon moi, ça finira mal.

» Nos monuments sont impitoyablement fermés ou changés, écrivez- » vous encore.

» Mais dites-moi, (ou bien je vois bien mal) si le plus coquin des » prêtres pourrait mieux parler ? En vérité, en vérité, tu n'avais ni » yeux, ni oreilles, quand tu as signé cela ? *Impitoyablement fermés*, » c'est un peu fort. Les Parisiens disent que vous n'êtes pas au pas. » Ah ! certes, ils ne se trompent pas ; il m'a été impossible de lire tout » cela sans t'en témoigner ma surprise, je suis trop l'ami de ton frère » pour te taire mon opinion sur cette réponse, que j'appelle un vrai » discours contre-révolutionnaire.

» Si je ne me trompe, c'est bien mauvais. Certes, si on me deman- » dait mon avis là-dessus, je voterais franchement pour votre arres- » tation provisoirement, car il y a encore quelque chose là-dessous,

» et celui qui l'a rédigée n'est pas patriote. Je présume que quelqu'un » y répondra. Vous en avez trop fait distribuer pour qu'elle reste au » néant. Que dois-tu faire en pareil cas? le voici : c'est de protester » contre ta signature de suite et de suite, et voir de très-près quelles » sont les mœurs républicaines du rédacteur principalement, ses » liaisons et ce qu'il a fait depuis 89 et avant; car il ne faut pas se » fier à ceux qui viennent présentement se jeter à corps perdu parmi » nous.

» Il y a de vrais sans-culottes dans Grenoble, et certes, il a bien fallu » qu'il s'en soit trouvé pour repousser cette secte départementale. Je » sais bien que tu as été l'un de ceux qui ont le plus combattu contre » cette horde scélérate; malgré cela, il faut lutter pour ne pas re- » tomber dans une crise semblable : que le passé nous serve d'exem- » ple; ayons-le sans cesse sous les yeux, et alors le modérantisme ne » renaîtra pas. Réfléchis à ce que tu dois faire; l'amitié que j'ai pour » ton frère m'a fait faire ces réflexions.

» Salut, santé, courage, nos ennemis à mort et vive la République.

» *Signé* L. EMERY, *officier municipal.*

Le Jacobin Emery portait le dévergondage révolutionnaire à ce point qu'il trouvait comme choses toutes naturelles, les plus atroces exagérations de cette époque terrible. A son avis humanitaire, Challier et Marat devaient être regardés comme des apôtres de tendresse et de générosité; le premier pour avoir admis en principe ce que le second avait mis à exécution, le système du sang considéré sous la double face de l'expiation et de la régénération; il soutenait cette thèse avec autant d'adresse que de conviction. Aussi ce n'était pas seulement ses mains qu'il trempait dans les flots de sang qui devenaient torrent sur la place des Terreaux, c'était ses yeux et son cœur. Chaque jour, à l'heure de midi, on le voyait aux premières places, le plus près de l'échafaud pour voir tomber les têtes, pour applaudir et insulter tout à la fois au dernier soupir des victimes; chaque jour, quelquefois avec son ami Achard, le plùs souvent seul, il faisait un cours d'exécution théorique, il aurait au besoin remplacé le bourreau dont il se disait *l'abonné*. Malgré le nombre progressif des condamnations, il trouvait que la besogne n'allait pas assez vite. « A quoi bon » tous ces interrogatoires? disait-il encore : pourquoi prendre tant de » ménagements avec ces scélérats? c'est le fond qu'il leur faut et non

» la forme; quand un chien est enragé on le tue sans autre procès; » le prêtre, le royaliste, le modéré, le riche, l'agioteur, le *départemen-* » *taliste* sont plus dangereux encore que le chien enragé; traître, » qui trouverait pour eux au fond de son cœur le plus léger mou- » vement de pitié, il mériterait par cela même *de se faire gratter le* » *cou par le verrou national.* »

Un soir il se grisa en signe de réjouissance, et donna un écu de six livres à un patriote de ses amis qui lui annonça la mort d'un soldat du siége exécuté sans jugement. Ce fait avait eu lieu effectivement le 28 janvier. Candi, marchand tailleur dans la rue Ecorche-Bœuf, avait bravement servi sous les ordres de Gingenne en qualité de simple artilleur. Quelques heures avant son arrestation, il eut de secrets pressentiments de sa fin prochaine : J'ai fait un mauvais rêve cette nuit, dit-il à sa femme en se levant, j'ai vu ma tête qui roulait à mes pieds et cherchait à les mordre avec ses dents. Voulant rompre avec la pensée sinistre qui le fatiguait, il sortit pour faire un tour de promenade; quelques instants après, passant devant la boutique de pâtisserie d'une de ses connaissances, nommée Carteron, il y entra pour acheter une brioche. « — Tu as là une bien belle bourse? lui dit » Carteron. — Oui, lui répond Candi, et j'y tiens d'autant plus qu'elle » a appartenu à un bien brave homme qui est peut-être mort à cette » heure, et qui était aussi bon qu'il était savant et hardi dans son » état. — Sans te commander, comment donc s'appelait ce brave » homme? — Le citoyen Chenelette, colonel d'artillerie, un noble, un » ci-devant, mais pas plus fier que moi. — Le colonel Chenelette qui » a fait la redoute du pont Morand et toutes celles de la Croix-Rousse? » — Lui-même, et c'est lui qui m'a donné cette bourse un jour que je » fis un beaucoup avec une pièce de canon qu'il avait pointée. » Il était dix heures du matin, plusieurs soldats de l'armée révolutionnaire passaient dans ce moment devant la boutique où se tenait ce dialogue; Carteron les appelle et leur livre le malheureux marchand tailleur, comme ayant fait le siége de Lyon. Conduit aussitôt à l'Hôtel-de-Ville, Candi trouve l'occasion de faire instruire sa femme de son arrestation inattendue. Tandis que cette malheureuse éplorée court de tous les côtés, à sa section d'abord, chez les représentants du peuple ensuite, pour obtenir la mise en liberté de son époux, son enfant, âgé de dix ans, se présente à la maison commune, portant à son bras le panier qui contenait le dîner de son père. « Qui deman-

» des-tu? lui dit une voix féroce. — Mon père, répond l'enfant en » tremblant. — Quel est-il ton père? le curé de ta ci-devant paroisse » sans doute, mauvais galopin? — Mon père, répliqua l'enfant de » plus en plus intimidé, s'appelle le citoyen Candi. — Candi doit être » *diablement sucré* à cette heure, ajouta le geôlier, en s'applaudissant » lui-même de son atroce jeu de mot. Va le chercher, si tu veux, » parmi les morts qui dorment depuis quelques instants aux Brot- » teaux. » En effet, le pauvre marchand tailleur n'existait plus; à peine était-il arrivé à l'Hôtel-de-Ville qu'on l'avait attaché, sans jugement, à une chaîne de trente victimes que l'on conduisait au champ des fusillades. « Ce qui me console, dit-il à ses camarades en traver- » sant le pont Morand et en leur racontant son rêve de la nuit, ce qui » me console, c'est qu'il n'y a que la moitié de mon rêve de vrai, » et que, grâces en soient rendues à Dieu, je mourrai au moins de » la mort d'un soldat. »

Plus heureux que lui, son brave chef, le colonel de Chenelette n'était point mort, ainsi qu'il le croyait : longtemps caché chez un de ces vieux serviteurs dont le type est perdu de nos jours, mais forcé de quitter un asile qui n'était plus sûr, et qui pouvait, en le perdant, compromettre son fidèle domestique, il quitta secrètement Lyon dans la nuit sous des habits de simple soldat allant en congé ou rejoignant ses drapeaux. A son arrivée à Miribel, et croyant pouvoir prendre en toute sécurité quelques instants de repos dans un corps de garde occupé par des soldats de l'armée révolutionnaire, il trouva son signalement placardé sur la muraille vis-à-vis de la porte. Il quitta aussitôt Miribel, se jeta dans la campagne, et parvint, après avoir couru mille dangers, à gagner la frontière de la Suisse. Après le général en chef de l'armée lyonnaise, le colonel de Chenelette est le personnage le plus important du siége de Lyon qui ait pu sauver sa tête.

Le fanatique Emery, dont nous avons cité la longue lettre à Gravier, disputait alors à Achard, agent national à Commune-Affranchie, le titre de successeur de Challier; c'était, entre ces deux fougueux révolutionnaires, une lutte amiable, un assaut de convention, dont le succès devait appartenir à celui qui se rapprocherait le plus du modèle qu'ils avaient donné à leur farouche ambition; hâtons-nous de dire que ces deux copies pâles et ternes quelquefois, surpassèrent souvent les parties saillantes, exagérées de l'original. Cependant Achard eut le dangereux honneur de l'emporter sur son rival;

« Je crois, » disait-il en parlant de ses actions et faisant allusion aux principes subversifs de Challier, « je crois avoir réduit le cœur de » Challier à sa plus simple expression. »

Achard ne manquait pas d'une certaine habileté, et de cette éloquence hardie qui plaît aux masses et les remue : avec plus de suite et de liaison dans les idées, avec les avantages d'un plus vaste théâtre, il aurait certainement marqué sa place auprès des proconsuls qui menaient, pour ainsi dire, le monde à cette époque. Réduit, par la position des choses et par ce mystère providentiel qui dirige les destinées de l'homme, au rôle secondaire qu'on lui avait confié à Lyon, il sut en tirer un très-grand parti pour la cause triomphante de la Montagne.

Rien de plus véhément et de plus passionné que la harangue qu'il prononça, le 6 février, à la société populaire de Commune-Affranchie.

« Citoyens, mes frères et mes amis, s'écria-t-il, dussé-je périr sous » le fer assassin des bourreaux de la vérité, je vous la dirai tout en» tière. Fuyez, monstres ténébreux, loin du sanctuaire où reposent les » cendres de Marat et de Challier ! elles ont parlé à mon cœur. De » votre front ignominieux va couler cette sueur froide qui naît de la » honte et du remords avec laquelle l'éponge du républicanisme lavera » votre visage encroûté de la crasse de l'hypocrisie, de la perfidie et » de la trahison.

» Dis-moi, Marat, et toi vertueux Challier, dites-nous si les Lyonnais » rebelles n'ont pas fait la guerre au patriotisme, et si ce n'est point » la même guerre qu'on nous fait encore ? Oui, tu as raison, me dira» t-on, il est certain que les Brissotins, coiffés d'une calotte rouge, » n'ayant pu réussir à faire pendre les patriotes, répandent sur eux » à grands flots leur f.... poison, afin de les faire guillotiner pour » aussitôt prendre la place de notre sainte liberté. Républicains d'une » commune qui n'est pas encore affranchie, qu'avez-vous donc fait à » tous ces messieurs pour qu'ils vous accusent devant tous les peu» ples de la terre ? Est-ce parce que.... Est-ce parce que en 1793 vous » avez combattu de front les armes en main, la foudre à vos côtés, » cette classe *d'êtres, monstrueux vampires de la société, sangsues de tous* » *les peuples, êtres vils et méprisables que l'on nomme négociants ?* Est-ce » parce que vous les avez terrassés à diverses reprises, et que les on» des ensanglantées du Rhône ont charrié leurs cadavres empestifé-

» rés, et que vous les auriez tous exterminés si la trahison et la noire » perfidie n'eussent été se jeter entre leurs bras? Est-ce enfin parce » que vous avez été incarcérés, opprimés, vexés, persécutés pendant » quatre mois consécutifs; que vous êtes morts mille fois avant d'être » rendus à la vie, qu'un grand nombre d'entre vous ayant eu le bon- » heur de sortir de cette ville rebelle, se sont réunis à l'armée répu- » blicaine pour venir eux-mêmes mettre le feu à leur domicile, et ne » voir devant eux que le salut de la République? Est-ce donc parce » que vous avez commis tant de crimes envers les amis de la royauté, » que l'on vous accuse, que l'on vous calomnie et que l'on vous dé- » nonce à tous les amants de la République?

» Qu'ont donc fait de plus que vous ceux qui se pavanent tant du » mot de républicain, et qui cherchent à vous avilir? Qu'ont-ils donc » fait pour se croire au-dessus de vous, pour dire qu'eux et quelques » autres des départements sont ici seuls jacobins, pour dire que cette » commune ne contient aucun patriote, pour dire que l'on ne sou- » tient point la cause de ces femmes qui ont mille fois plus mérité » la mort que leurs maris? Ici la vérité sort à travers le manteau de » Diogène, et l'on doit croire que plusieurs de vos détracteurs eussent » sans doute été guillotinés s'ils eussent été domiciliés dans l'infâme » ville de Lyon.

» Calomniateurs, vils imposteurs, ennemis nés de la République, » faites votre métier, il vous appartient; mais vous, patriotes de la » vieille roche de 89, vous qui eûtes toujours pour force centrale, » la liberté, l'égalité, vertus républicaines, craignez les torches de la » discorde parmi vous, craignez que les aristocrates ne profitent d'un » moment d'absence pour vous forger des fers; ralliez-vous autour de la » sainte Montagne, n'appréhendez ni le breuvage du poison, ni le fer » de l'assassin, ni l'arbitraire du despotisme; sachez vivre en hommes » dignes de la liberté, armez-vous de la massue de la raison et du » canon de la vérité, pour foudroyer ces pygmées de Coblentz, et » par une adresse solennelle, apprenez aux vrais jacobins de Paris, » aux montagnards de la Convention, à tous les bons Parisiens, à » l'Europe entière, qu'il est encore des républicains à Commune- » Affranchie; dites-leur surtout que vous vous reposez entièrement » sur eux et sur la foi des décrets, pour faire votre bonheur. Dites- » leur encore que le seul bien que vous désirez, est l'anéantissement

» de tous les traîtres, ainsi que de la secte *Philipotinée,* pour faire à
» jamais triompher la République une et indivisible.

» Vivent les montagnards !
» Vivent les jacobins !
» Vivent les Parisiens sans-culottes !
» Vivent les sans-culottes de Commune-Affranchie !
» Guerre aux tyrans et aux traîtres !
» Mort aux aristocrates ! »

Les révolutionnaires de Commune-Affranchie offraient alors un singulier spectacle : divisés en deux camps bien distincts, quoique parfaitement d'accord quant au fond, ils différaient pour la forme. Unanimement groupés sous le bonnet sans-culotique, les uns pensaient (et c'étaient les plus modérés), que le jour était venu où la justice nationale devait être satisfaite par les nombreuses immolations commencées le 12 octobre, autrement ce ne serait plus de la justice, disaient-ils, mais une atrocité systématique indigne d'un peuple fort et généreux, qui se vantait avec raison de marcher à la tête du progrès social du XVIIIe siècle. Les autres, d'un avis tout opposé, prétendaient avec un certain esprit de logique, appuyé sur une métaphore hardie, que la contre-révolution devait être considérée comme le *monstre aux cent têtes* de la fable, et que, se contenter de lui en couper cinquante, était s'exposer à être dévorés par les cinquante qui lui resteraient; les hercules de la montagne devaient donc les abattre toutes et d'un seul coup. D'ailleurs, la justice nationale ne pouvait et ne devait pas être satisfaite, tant qu'un rebelle, un agioteur, un prêtre, un aristocrate, un riche, un négociant souilleraient *de leur souffle impur* et de *leur haleine empestée* le sol vierge de la République; le sang des traîtres ne saurait donc jamais couler assez sur l'autel de la patrie; cet autel, trois fois saint, dont le grand-prêtre était le bourreau.

L'opinion des partisans du *statu quo* prévalut sur celle de leurs adversaires, la guillotine continua donc à rester en permanence sur la place des Terreaux; les fossoyeurs de l'armée révolutionnaire continuèrent également de leur côté à ensemencer chaque jour le vaste cimetière des Brotteaux, et les pourvoyeurs de la fusillade et de la guillotine poursuivirent comme auparavant leur fatale mission.

CHAPITRE XVIII.

SOMMAIRE : Chansons. — Résignation des prisonniers. — Bouts-rimés. Épître galante et politique du poète Berchoux. — Un pamphlet. — Impressions de voyage du Juif Errant. — Albitte envoie des victimes de Bourg à Lyon. — Sa lettre d'avis. — Mort courageuse de l'officier de Meillonat. — Mort dramatique de l'avocat Balleydier. — Organisation du gouvernement révolutionnaire. — Lettre des représentants du peuple sur la situation de la ville. — Félicitations du ministre de la république de Genève. — Belle conduite des habitants de Givors. — Inquiétudes des représentants. — Dénonciations contre eux. — Relâche au champ des fusillades. — Lettre écrite à la Convention par les représentants. — Fête de l'Égalité. — Reprise des exécutions. — Arrestation de Gerbes, de Tours. — Sa translation à Lyon. — Sa mort. — Piété filiale. — Organisation des neuf comités révolutionnaires. — Déplacement de plusieurs administrations. — Dissolution de la société populaire.

Malgré cette continuité ou plutôt cette recrudescence de terreur, le caractère lyonnais ne se démentit pas un seul instant. Le clergé de cette ville, admirable de dévouement et de générosité, sentit renaître son courage pour récolter dans le vaste champ de la proscription les fruits mûrs que ses enseignements et ses exemples avaient semés; les victimes continuèrent comme par le passé à mourir en gens de cœur et de conviction. On n'entendait dans les prisons ou sur le passage de la chaîne des condamnés que des chants lugubres quelquefois, mais le plus souvent énergiques et passionnés : on se serait vraiment cru reporté aux jours de la Fronde, si la fatale machine n'eût pas eu le soin chaque jour de prononcer en coupant des têtes que le dernier mot, entre la révolution de 1793 et ses adversaires, ne devait pas se borner à des chansons.

Tout le monde chantait alors en France; les uns le cœur plein de sinistres pensées, les autres la voix pleine de larmes; depuis le soldat, qui se faisait tuer bravement à la frontière, jusqu'à l'innocente victime qui tendait le cou sur la place publique. Le soldat chantait la Marseillaise, la victime la Marseillaise aussi ou le *Salve Regina,* cette autre Marseillaise de la foi chrétienne; le bourreau seul ne disait rien, car le temps lui manquait souvent même *pour travailler.* La prison et la rue avaient leurs poètes, le tribunal et la guillotine avaient leurs chants. Voici un couplet d'une chanson que les sans-culottes chantaient en chœur; nous le trouvons dans un Almanach dédié à Collot d'Herbois; le citoyen Magot, secrétaire de la municipalité de Lyon, sous la mairie de Bertrand, en revendique la paternité :

Pour sauver la chose publique,
Plus de pitié, du sang! du sang! *bis.*
Le fer a déchiré le flanc
Des soutiens de la République.
Pour sauver la chose publique,
Plus de pitié, du sang! du sang! *bis.*

Les chants de la prison étaient plus calmes, et portaient le cachet d'une résignation plus qu'humaine ou celui d'une conscience parfaitement tranquille. Le citoyen Delandine, auteur de l'*Histoire des prisons de Lyon,* composa sous les verroux de 1794 cette philosophique barcarolle :

O mes amis!
Point de soucis.
Plongés dans l'esclavage,
Si de l'exemple de nos fers
L'État tire avantage,
Nos maux doivent nous être chers;
C'est là le vrai courage.
Sous le glaive, en prison,
Je sais pardonner au soupçon
D'une ingrate patrie,
Puis je laisse à vau-l'eau
Doucement couler mon bateau
Sur le fleuve de la vie.

O mes amis,
Point de soucis !
Bientôt à l'innocence
On rendra la paix, le bonheur ;
Ou de notre souffrance,
Sachons, victimes de l'erreur,
Voir le terme en silence.
Mourir pour son pays
Doit être encore, ô mes amis !
Un bien digne d'envie.
Laissons donc à vau-l'eau
Doucement couler le bateau
Sur le fleuve de la vie.

O mes amis,
Point de soucis !
Puisque par la nature
L'homme au trépas est asservi,
Il faut bien qu'il l'endure.
Un jour de plus, s'il est ravi,
Ne vaut pas un murmure.
Tendres femmes, enfants,
Gardez nos derniers sentiments
Dans votre âme attendrie !
Vos amis à vau-l'eau
Ont laissé couler leur bateau
Sur le fleuve de la vie.

Delandine raconte que ce fut Étienne Décizié qui lui procura l'air sur lequel il fit ces strophes ; il l'avait appris dans la prison d'Annecy d'où il avait été transféré à Lyon, pour y périr comme officier municipal provisoire pendant le siége. Parfaitement résigné au sort qui l'attendait, il charmait les loisirs de sa captivité et les peines de ses compagnons d'infortune, par une délicieuse voix de ténor et une gaîté que rien ne pouvait assombrir, si ce n'est la pensée d'une petite fille de cinq ans, alerte, vive et jolie, qui partageait sa vie entre sa mère et son père. A cinq ans et demi, la pauvre enfant devint orpheline.

Dans la même prison, Delandine avait un rival et un maître en poé-

sie : Andrieu et Berchoux. Le premier remplit ainsi ces bouts rimés qu'une jeune femme de ses amies lui fit parvenir :

Prison, mérite. — Saison, sybarite. — Raison, hermite, — Cloison, marmite.

Tombeau, troubadour. — Guirlande, profond. — Fonds, offrande.

Tu veux qu'en bouts-rimés j'esquisse ma *prison*.
On y voit de grands sots et des gens de *mérite ;*
Des laidrons, des beautés de plus d'une *saison*,
Des rustres ennuyeux, maint et maint *sybarite.*
Là sont des gens sensés et des gens sans *raison*.
On rencontre l'escroc à côté de l'*ermite*,
Il n'existe pour tous qu'une même *cloison,*
Et chacun va puiser dans la même *marmite.*

La retraite s'y fait, mais non par le *tambour*.
A travers ses barreaux, j'ai vu le *troubadour*
A sa tant douce amie offrir une *guirlande*.
Pendant qu'autour de moi règne un sommeil *profond,*
A te tracer ces vers ma muse se *morfond ;*
Avec bonté, Sabrin, acceptes-en l'*offrande*.

Un royaliste, un poète lyonnais qui marqua plus tard dans le monde littéraire par son beau livre sur la *gastronomie,* Berchoux, de Saint-Symphorien-de-Lay, composa à cette époque une épître politique qui coûta la vie à plusieurs personnes qui en furent trouvées nanties lors des visites domiciliaires; nous croyons devoir citer cette satire peu connue, mais remarquable par sa verve et son esprit d'à propos (1).

Les Lyonnais avaient fini par se familiariser avec la pensée de la guillotine, comme ils l'avaient fait quelques mois auparavant avec le danger des bombes; on s'accoutume à tout en ce monde, même à l'idée d'une fin prochaine; l'homme heureux de la terre qui découvre autour de lui tout ce qui constitue les joies humaines, aussi bien que le trappiste qui creuse chaque jour sa tombe et dit à toute heure : *Frère, il faut mourir !* Il parut dans ce temps là, dans Commune-Affranchie, un pamphlet assez curieux, sous le titre de *Impressions de Voyages*

(1) Voir Pièces justificatives.

du Juif Errant. L'auteur de ce spirituel écrit, obligeant cicerone du voyageur éternel, le promène à travers les ruines de la cité que celui-ci a bien de la peine à reconnaître; car, à son dernier passage, la seconde ville de France était une des premières cités du monde: « Lyon, dit-il, en prenant le nom de Commune-Affranchie, a donc » perdu son ancienne splendeur. » Il admira beaucoup le courage d'une chaîne de condamnés composée en partie de jeunes hommes qui se rendaient en chantant au champ de la fusillade; aussi demanda-t-il un crayon pour écrire ces quelques lignes sur ses tablettes :

« Ce jourd'hui, la fête de la Chiendent qui a remplacé, dans le nou- » veau calendrier et dans la récente religion de la République française » le bienheureux saint Théodore, le 23 pluviôse, époque de sécheresse » en Cochinchine, j'ai vu, dans la ci-devant belle ville de Lyon, des sau- » vages aucunement nus, quoique sans-culottes; j'ai vu, plusieurs fois » dans une décade, ces sauvages civilisés exterminer de sang-froid, » non pas des ennemis faits prisonniers sur le champ de bataille, mais » des femmes et des hommes coupables d'avoir un peu plus de mon- » naie que moi dans leur bourse. Je dois écrire, à l'honneur des susdits » sauvages de Commune-Affranchie, qu'ils savaient fort mal leur rôle. » Un instant j'ai pris les vaincus pour les vainqueurs, les victimes, » veux-je dire, pour les bourreaux; car elles chantaient avec autant » d'entrain qu'il m'arrive lorsque j'ai fait la noce à Marseille avec de » la *bouillabasse*; à Pont-d'Ain, avec du *civet de chat*, et à Londres » avec du *Plum-pudding*.... etc., etc. »

Le facétieux auteur du pamphlet que nous venons de citer, ne nous apprend pas d'une manière positive la direction du juif errant à sa sortie de Commune-Affranchie; il suppose cependant qu'il prit la route du Jura. Si cette supposition est vraie, l'éternel voyageur dut rencontrer de nouvelles impressions et une nouvelle chaîne de prisonniers conduits la chaîne au cou, par la gendarmerie, à Lyon. Cette malheureuse ville était le réservoir où le sang le plus pur des départements voisins devait couler à flots. La commune de Bourg, taxée par le représentant du peuple Albitte, fournit alors au bourreau le même contingent qui avait été imposé à celle de Moulins, trente-deux têtes d'hommes honorables, aimés et respectés dans le pays. Voici la lettre d'avis et l'acte d'accusation qui suivit le convoi de Bourg à la garde des satellites de la Convention :

ALBITTE, *représentant du peuple, à la commission révolutionnaire des sept, à Commune-Affranchie.*

« Le département de l'Ain s'était coalisé avec toutes les administra-
» tions contre-révolutionnaires, lors du 31 mai, et surtout avec celles
» de Rhône-et-Loire et du Jura. De grands conspirateurs ont failli perdre
» cette partie de la République. Les uns sont fugitifs, les autres sont
» protégés à Paris, d'autres étaient ici et à Embrun en état d'arres-
» tation. Je vous dénonce les uns et les autres et vous envoie ceux qui
» sont sous ma main.

» Je vais à Belley et je prendrai les mêmes mesures qu'ici. Vous
» verrez bien des femmes, des lettres de Communes; ne voyez que le
» salut des patriotes.

» Salut et fraternité.

» *Signé* ALBITTE, représentant du peuple.

P. S. « Cette lettre vous sera remise par Jourdan, membre de la
» commission temporaire. Je vous envoie des exemplaires de différents
» de mes arrêtés; ils vont rapidement, et les aristocrates les trouvent
» fort mauvais.»

Deux incidents remarquables, quoique d'un genre bien différent, signalèrent l'exécution d'un officier de cavalerie, le brave de Meillonat, et celle d'un avocat nommé Balleydier, tous deux dénoncés par Albitte. Le premier, major au 1er régiment de dragons, était d'une adresse et d'une force peu communes. Toujours prêt à jouer avec les positions les plus extrêmes de la vie, il avait dit à ses compagnons de mort : « Je parie de vous faire rire au pied de l'échafaud; car comme il
» nous convient à tous de trépasser gaîment et de nous f..... de nos
» assassins, je me dispose à faire une bonne farce à maître Ripet.....
» (Ripet était l'exécuteur en chef); et cela se trouve bien, car je suis un
» de ceux qui doivent aujourd'hui passer les premiers par ses mains. »
Quelques instants après, et pendant le trajet de la prison à la guillotine, il parvint à se dégager des liens qui retenaient ses mains sur son dos, tout en ayant soin de leur conserver leur position première. Attention ! s'écria-t-il en gravissant le fatal escalier de l'horrible machine, et s'élançant tout à coup sur le bourreau, il le saisit au cou et lui dit avec toute la force de sa voix : « Si tu n'étais pas le vil instru-

» ment des représentants du peuple, si tu étais Fouché de Nantes ou » Albitte, tu prendrais ma place aujourd'hui, et c'est moi qui te rem- » placerais l'espace de temps qu'il faut pour couper proprement une » tête; » puis il ajouta en riant: « Tu as peur, coquin! rassure-toi, je » ne vaudrais rien pour ton métier; » et il lui tendit bravement le cou.

L'autre incident présente un caractère plus dramatique, plus solennel.

Balleydier était un de ces hommes de cœur, à la volonté de fer, dont la probité politique et la loyauté ne transigent jamais avec les obligations d'un principe basé sur une conviction profonde. Le cri de : *Vive la République* aurait pu sauver sa tête qu'il ne l'aurait point prononcé même du bout des lèvres. Sincèrement attaché à l'ancienne dynastie, non point par calcul ou par ambition, mais par les garanties que semble offrir au bonheur des peuples la succession directe au trône par la voie légitime de l'hérédité, il n'avait pu voir sans colère et sans indignation la substitution violente du principe démocratique aux lois inviolables de la monarchie; substitution, selon lui, d'autant plus dangereuse qu'elle remettait tout en question. Aussi fut-il remarqué l'un des premiers à Bourg par Albitte comme royaliste, et dénoncé comme tel. La Providence voulut, pour sanctifier son sacrifice sans doute, que le jour marqué pour sa mort fût celui que précédemment, à une époque plus heureuse, il avait choisi pour celui de son mariage avec une jeune personne de Bourg qu'il aimait et dont il était également tendrement aimé.

Cette jeune fille avait tout fait auprès d'Albitte pour conserver les jours de son fiancé; mais Albitte était de la race des Couthon et des Collot-d'Herbois: prières, larmes, sanglots, tout avait été inutile; il avait répondu aux incessantes supplications qui lui furent adressées, par ces mots froidement féroces: « Balleydier, ton amant, est un hon- » nête homme, je le sais, mais c'est un royaliste; il ne peut donc vivre » sans danger pour nous sur le sol de la République : il mourra. » Alors la malheureuse femme avait suivi à Lyon celui qu'elle n'avait pu sauver : elle voulait assister à ses derniers moments, recevoir son dernier regard et son dernier soupir. Par l'entremise d'un prêtre assermenté, elle parvint à lui procurer les consolations religieuses, à lui transmettre l'assurance de sa foi. « Puisque je ne puis la lui jurer devant Dieu, » dit-elle, ce sera devant le bourreau; l'échafaud nous servira d'autel. » Elle tint parole : profitant des premiers moments d'agitation que la

lutte de Meillonat avec Ripet avait occasionnée autour de l'échafaud, elle perça la foule, s'élança vers la victime au moment où l'un des aides-exécuteurs s'en emparait, et s'écria en lui montrant le ciel : « A » bientôt, mon ami ; va, je te rejoindrai, et les méchants n'auront plus » la puissance de séparer ce que Dieu aura uni. A bientôt, répéta-t-elle, » en ne perdant aucun mouvement de ce drame horrible, à bientôt! » Deux mois après elle était morte.

Ce fut aussi dans ce même temps que Fouché de Nantes, Delaporte et Meaulle, désirant donner à l'action révolutionnaire de Commune-Affranchie un ensemble qui lui manquait encore, choisirent parmi leurs créatures celles qui leur parurent les plus propres à les seconder dans leur œuvre de régénération, et publièrent l'arrêté suivant :

« Les représentants du peuple, considérant que l'action du gouver- » nement révolutionnaire ne peut être trop promptement fixée dans » un département où le despotisme trouva des armes contre la sou- » veraineté du peuple ; qu'elle doit assurer aux républicains un suc- » cès constant, et le néant aux restes impurs du royalisme et du fédé- » ralisme ;

» Que c'est à des mains fermes qui ont défendu la cause de la liberté » et l'indivisibilité de la République, à la diriger exclusivement; que » les dépositaires de l'autorité doivent être tels que le patriotisme » ait toute la garantie possible, et qu'il ne reste aux conspirateurs » que le désespoir et la mort;

» Considérant que plusieurs autorités ont déjà été épurées et orga- » nisées, et que toute innovation sans nécessité n'est capable que d'af- » faiblir le mouvement du gouvernement en jetant l'incertitude;

» Après avoir pris le vœu de la société populaire, ont arrêté l'orga- » nisation définitive du gouvernement révolutionnaire, dans le dépar- » tement du Rhône, ainsi qu'il suit :

ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

» Les citoyens

Guillermet,
Berger,
Fillon,
Carpau le jeune,
Barthélemi,
Michel,
Macabéo cadet,
Dufour,



BONNEFOND, DEL.

Mort de l'avocat Balleydier.

» sont maintenus dans les fonctions d'administrateurs du départe-
» ment du Rhône.

» L'administration du district de la ville sera formée des citoyens
» ci-après nommés :

Solignac, *président;* Fontenelle, *agent national.*

Au Directoire :	*Au Conseil :*	
Duport.	Grimardias.	Desmartin.
Rongard.	Boulard.	Desauges.
Gagnères.	Merly.	Rizoud.
Granjon.	Thonion.	

» L'administration du district de la campagne sera composée des
» citoyens ci-après nommés :

Dumanoir, *président;* Berlié fils aîné, *agent national.*

Au Directoire :	*Au Conseil :*	
Chermette.	Guitel.	Valouis.
Durand.	Serlin.	Riton.
Vernay.	Bession.	Colliet.
Rostaing.	Perne.	

DISTRICT DE COMMUNE-AFFRANCHIE.

» Les citoyens

Vaivolet, *président.*	Pezant.	Moissonnier.
Boulot fils.	Bresson-Durieux.	Germain.
Teillard le jeune.	Dulac.	Hugand.
Marduel.	Badet.	Lafond.
		Teillard aîné, *agent national.*

» nommés le 22 frimaire par les délégués des représentants du peuple,
» sont maintenus dans leurs fonctions administratives au district de
» Villefranche.

TRIBUNAUX.

» Le tribunal criminel du département sera composé des citoyens :

Châlons aîné, *président;* Révol, *accusateur public;*
Duperret, *greffier.*

» Il sera installé par le conseil général de cette commune ou par des » commissaires pris dans son sein, dans les trois jours qui suivront la » publication du présent arrêté.

Tribunal du district de la commune.

» Le tribunal du district de la commune sera composé des citoyens:

		Suppléants.
Dodieu, *président.*	Roullot.	Léon cadet.
Bussat.	Gauthier.	Descombes aîné.
Fernex.	Aurès, *commissaire national.*	Daubecourt oncle.
Noël.	Franchet, *secrétaire greffier.*	Ferrouilhet.

Tribunal du district de la campagne.

» Le tribunal du district de la campagne sera composé des citoyens :

		Suppléants.
Meccaty, *président.*	Renault.	Louis l'Américain.
Pelletier.	Castaing, *commiss. national.*	Clément.
Tholombert.	Destienne, *secrétaire greffier.*	Ruffart.
Bergeret.		Fabry.

Tribunal du district de Villefranche.

» Les membres composant actuellement le tribunal du district de » Villefranche, sont maintenus dans leurs fonctions respectives.

MUNICIPALITÉ DE COMMUNE-AFFRANCHIE.

» Le corps municipal sera composé des citoyens :

Bertrand, *maire.*	Milon.	Deyrieu.
Chazot.	Emery.	Forest.
Richard.	Francalet.	Roux.
Roch.	Bicon.	Parenthou.
Dubois.	Arnaud Tizon.	Lefranc.
Turin.	Parel.	Achard, *agent national.*
Carteron.	Jacob.	Chambellan, *substitut.*
Bourchenu.	Chabus.	

» Le conseil général sera composé des citoyens :

Verrier.	Gantillon.	Vialet.
Delavigne.	Vielle.	Hui.
Aubry.	Morgue.	Gauthier.
Gassendi.	Michaud.	Fleury Châlon.
Foudras.	Bodin.	Versier.
Bory père.	Maisonneuve.	Patouillard.
Candasse.	Auvray.	Satin.
Chavanne.	Courbon.	Bruias.
Badin.	Villemur.	Renard.
Richard.	Perrachon.	Mouchon.
Collet.	Rousset.	Goyer.
Dubois.	Ami.	Delvaud.
Melizet.	Mirabel.	Sicot.
Greppo.	Quetant.	Vial.

» Il n'est rien innové dans les autres corps municipaux et conseils » généraux des communes du département du Rhône.

» Le présent sera imprimé et affiché pour être exécuté à la diligence » des agents et commissaires nationaux.

» Commune-Affranchie, le 24 pluviôse, l'an II de la République » Française une et indivisible.

» *Les représentants du peuple*,

» FOUCHÉ de Nantes, DELAPORTE, MEAULLE. »

Le lendemain de la réorganisation du gouvernement révolutionnaire à Commune-Affranchie, les représentants écrivirent à la Convention une lettre qui établissait assez bien la situation de la ville où ils avaient été envoyés pour assurer le *bonheur du peuple* avec le triomphe de la République.

« Citoyens collègues, leur mandaient-ils, nous ne vous écrivons pas » souvent; les événements se succèdent ici *avec une sévère uniformité*. » Nous rendons compte chaque jour au comité de salut public de » toutes nos opérations; elles ne cesseront d'être la conséquence ri- » goureuse des principes qui vous ont dicté le décret énergique que » vous avez rendu contre Lyon; elles sont dans une correspondance

» intime avec la résolution que le peuple a manifestée par votre organe,
» de faire servir cette ville rebelle, d'exemple à toutes les communes
» qui voudraient imiter sa cruelle audace, et d'offrir à la postérité le
» tableau effrayant de ses vastes décombres, comme le témoignage
» terrible de la colère républicaine et du pouvoir démocratique.

» Nous célébrons aussi des fêtes civiques ; mais *c'est en immolant à la*
» *justice du peuple, sans ménagement, sans exception,* tous les ennemis
» de l'égalité sincère et de la raison publique.

» Ces sortes de fêtes présentent au premier coup d'œil l'aspect fu-
» nèbre des ruines et du néant ; mais elles laissent à la méditation
» cette pensée consolante, que les tombeaux de la domination du vice
» et du crime renferment les germes féconds, les matrices vigou-
» reuses d'une génération d'hommes libres.

» Nous sentons à regret que nous sommes encore loin de l'heureux
» terme où le peuple doit jouir avec sécurité des avantages de la lutte
» violente et pénible de toutes ses affections, de tous ses sentiments
» généreux et magnanimes contre toutes les passions basses et cruel-
» les. La révolution reçoit à chaque instant, dans son cours retardé,
» bien des erreurs profondes à dissiper, bien des insinuations dange-
» reuses à combattre, bien des écarts bouillants et impétueux à diri-
» ger, bien des mouvements faux et malhabiles à détruire, bien des
» talismans trompeurs à briser. La conscience du peuple tourmentée
» par des impulsions contraires et souvent opposées, pressée entre
» des autorités qui oublient la patrie pour se croiser et se livrer à
» des irruptions individuelles, se trouve dans une incertitude dou-
» loureuse qui perpétue son enfance avilissante et ses malheurs mo-
» narchiques.

» Heureusement la vérité a pour elle cet ascendant qui triomphe de
» tout, elle est au fond de son cœur ; de fausses clartés peuvent l'éga-
» rer quelque temps, l'éloigner de sa ligne de direction, l'écarter de
» son centre de gravité ; mais il y revient par un mouvement accéléré,
» et renverse tous les obstacles qu'apportent sans cesse à son bon-
» heur ceux qui cherchent à le dépouiller pour s'enrichir, et pour se
» revêtir de ses droits, de sa dignité et de sa puissance.

» Vous avez rendu, citoyens collègues, deux décrets qui fortifient
» déjà le ressort de tous les courages, de toutes les vertus, de toutes
» les espérances, en ajoutant au bien-être des armées, en augmentant
» leur solde d'un tiers, en assurant aux familles intéressantes de ceux

» qui se dévouent en présence de l'ennemi, le paiement de la dette
» sacrée qui ne leur était que promis et toujours ajourné. Vous avez
» beaucoup fait pour la justice et pour la patrie. Les feux de l'amour
» que vous avez allumés pour elle, ont donné à toutes les âmes un
» enthousiasme sublime, un mouvement décisif : les légions de la
» liberté, convaincues qu'une partie des fruits de leur sueur, de leur
» sang, de leur existence, tourne au profit de leurs affections douces
» et naturelles, sont à jamais invincibles ; elles dompteront tous les
» tyrans de la terre.

» *Les représentants du peuple,*

» FOUCHÉ DE NANTES, DELAPORTE, MEAULLE. »

Oui, comme nos lecteurs ont dû le remarquer, les événements se succédaient à Lyon avec *une sévère uniformité.* A l'exception du décadi, tous les jours, dominés par la sombre figure des exécuteurs, étaient marqués au coin de la hache, et les heures de ces jours sinistres étaient désignées sur le cadran de la révolution par des têtes coupées. Oui, l'on célébrait à Lyon des fêtes civiques, et, ainsi que le mandaient les représentants, c'étaient des fêtes de mort et de dévastation, des ruines partout, des ruines toujours.....

Par un arrêté du 3 nivôse, les membres de la commission révolutionnaire, présidée par Parrein, avaient décidé que la qualité de Suisse et de Génevois, que le titre de républicain allié de la république française, devaient être considérés comme un diplôme de salut pour ceux qui les portaient, et détourner de leur tête les châtiments et la responsabilité qu'ils auraient pu encourir, soit en portant les armes pendant le siége de Lyon contre les troupes de la Convention nationale, soit en faisant des vœux pour les rebelles qui les portaient. Cet arrêté sauva un assez grand nombre de prévenus mis en jugement. Aussi le citoyen Reybas, ministre de la république de Genève près la république française, crut-il devoir, en ce temps-là et à ce sujet, adresser à la commission révolutionnaire la lettre suivante, de félicitation et de remerciements.

« Citoyen Président,

» Je n'ai pu lire le jugement prononcé le trois nivôse par la com-
» mission révolutionnaire de Commune-Affranchie, au sujet des Suis-

» ses et des Génevois, sans verser des larmes d'attendrissement et » de joie ; et je me livre au sentiment qui me presse, en exprimant, au » nom de la nation génevoise, notre admiration et notre reconnais- » sance.

» Oui citoyen, les premiers rayons de la liberté ont lui dans l'Hel- » vétie : Genève a combattu pendant des siècles et la tyrannie des » autels et celle du trône ; mais cette carrière glorieuse que nos an- » cêtres ont ouverte, le génie français, par un élan sublime, l'a par- » courue tout entière ; et ceux à qui nous avons donné le premier » exemple sont aujourd'hui nos modèles.

» Français, qu'il est doux d'honorer et de chérir ceux que l'on ad- » mire ! Après avoir frappé nos esprits par la grandeur de vos concep- » tions politiques, vous attachez nos cœurs par des actes éclatants de » justice et de bienveillance nationale. Vous n'avez point confondu, » dans la personne de nos compatriotes, *le malheur avec le crime, la* » *contrainte ou l'égarement avec la révolte ou la perfidie*. Vous avez une » idée si grande de la liberté que vous n'avez pas pu penser que des » hommes, nés républicains, aient voulu s'armer pour le despotisme » et abjurer les droits de l'homme. Vous avez jugé que le peuple fran- » çais ne pouvait trouver dans les citoyens d'un État libre que des » frères et des amis : vous avez raisonné juste ; et ce sentiment du vrai » vous a dicté un jugement sublime qui vous honorera dans tous les » âges.

» Jouissez longtemps, juges magnanimes, et de votre gloire et de » notre profonde gratitude : que ceux qui ne peuvent s'élever à la » hauteur de vos principes, rendent du moins hommage aux actes » pleins de grandeur dont ils sont la source.

» Reçois avec bonté, citoyen président, pour la commission révo- » lutionnaire, ce tribut de fraternité, et agrée, en particulier, l'hom- » mage de mes sentiments respectueux.

» *Signé* : REYBAS, *ministre de la république de Genève*
» *près la république française*. »

Le président de la commission révolutionnaire reçut à la même époque une autre lettre moins servile, moins élogieuse, mais plus digne et plus courageuse : c'était la commune de Givors, près Lyon, qui la lui adressait en faveur de leurs malheureux frères de Lyon. Les

braves Givordins qui l'avaient signée pensaient que le jour de la clémence était arrivé, et que plus un gouvernement était fort et puissant, moins il devait abuser de sa force et de sa puissance; d'ailleurs ce n'était pas avec du sang et des bourreaux qu'on pouvait raisonnablement fonder un État sur des bases éternelles, et cimenter d'une manière immuable, à l'abri des haines et des vengeances particulières, l'union et la fraternité, ces deux premiers principes d'un gouvernement essentiellement républicain. Entre autres phrases tout aussi énergiques, il y en eut une qui fit une vive impression sur l'esprit de la commission; les signataires de la lettre l'avaient réservée pour la fin : « Le glaive que votre justice tient à la main, disaient-ils, commence à » devenir bien lourd et bien pesant pour vos forces, prenez garde » qu'un jour il ne se tourne contre vous-mêmes; car, en révolution, » ce glaive a toujours deux tranchants, l'un pour le juge et l'autre » pour la victime. »

Les Lyonnais n'oublieront jamais ce que les citoyens de Givors firent pour eux en ces temps de misère et de proscription, où le moindre signe de pitié et de compassion était puni bien souvent de mort. Les Givordins ne bornèrent pas seulement leur dévouement et leur sympathie à cette vigoureuse protestation, ils consacrèrent leurs efforts, tant que dura le règne de la terreur, à sauver, à recueillir, à réclamer tous les Lyonnais qui leur demandèrent asile ou qu'il leur fut possible d'approcher. *Honneur et reconnaissance aux braves habitants de Givors!*

La lettre courageuse des Givordins était on ne peut plus opportune, car les représentants du peuple et leur sanguinaire commission étaient fort inquiets des résultats que pouvaient obtenir, à la Convention, de nouvelles dénonciations portées contre eux, une entre autres, déposée le 24 pluviôse par une députation de sans-culottes lyonnais, se disant opprimés par la commission révolutionnaire qui subissait, selon eux, la perfide influence de la commission temporaire.

Quoi qu'il en soit, la *sévérité* dont nous avons parlé plus haut, devint moins uniforme; il y eut relâche au champ des fusillades, et, pour quelque temps encore, la guillotine resta seule chargée d'exécuter les jugements rendus par les collègues de Parrein.

Les représentants du peuple, voulant paralyser ou du moins amortir l'effet de ces dénonciations, écrivirent, le 18 février, à la Convention :

« Citoyens collègues,

» Il nous est difficile de vous exprimer combien nos cœurs sont attristés de l'excessive indulgence avec laquelle vous souffrez qu'on vienne impunément à votre barre, enlever la confiance et le respect public qu'on doit aux hommes vertueux, qui servent avec le plus d'ardeur et de constance les principes et la marche de la révolution.

» C'est pour la seconde fois qu'on ose se présenter devant vous pour convaincre d'accusations impures la commission révolutionnaire de Commune-Affranchie, dans l'espérance sans doute de relever encore une fois l'affreux courage des conspirateurs, qui n'attendent qu'une intermittence dans la vengeance nationale, pour renouer le fil de leurs trames parricides contre la patrie.

» Ce tribunal, citoyens collègues, mérite toute votre estime; considérez les personnes qui le calomnient, interrogez à son égard celles en qui vous avez mis votre confiance, elles vous diront avec quel dévouement pur il remplit ses rigoureux devoirs, avec quelle religieuse méditation les accusés sont examinés, avec quelle courageuse impartialité le juge descend dans leur pensée la plus intime, dans leur conscience, pour en suivre tous les mouvements.

» Les jugements de ce tribunal peuvent effrayer le crime; mais ils rassurent et consolent le peuple qui les entend, et qui les applaudit.

» Il est possible que les hommes irréfléchis qui ont accueilli avec tant de complaisance la calomnie, qu'il était de leur devoir et de leur dignité de repousser, ne soient eux-mêmes que trompés; ils manquent d'instructions depuis que leurs amis, leurs correspondants sont anéantis sous la foudre populaire.

» C'est à tort qu'on pense nous faire les honneurs d'un sursis, nous n'en avons point accordé, notre confiance est sans bornes et sans réserve dans l'austère probité du tribunal, et nous n'oublierons pas les principes, à ce point de croire que nous ayons le droit de suspendre le cours de la justice.

» On cherche en vain de toutes les manières à intéresser notre sensibilité, à affaiblir l'énergie de notre caractère : nous avons fait le sacrifice de nos affections personnelles; nous nous enveloppons avec la patrie; nous resterons forts et impassibles avec elle.

» *Signé* FOUCHÉ, LAPORTE, MEAULLE. »

Pour tenir en haleine la tourbe révolutionnaire que les gouvernants du jour avaient soulevée à Lyon, et pour occuper une grande partie de la population ouvrière rendue inactive par l'impossibilité des transactions commerciales, on lui confia les préparatifs matériels de la fête de l'Egalité, qui devait avoir lieu le 10 mars aux Brotteaux. Cas taing, commissaire national, annonce en ces termes cette cérémonie à son ami Gravier, juré du tribunal révolutionnaire à Paris:

.....« Peut-être ne sais-tu pas que nous allons faire décadi prochain » la fête de l'Egalité. Nous sommes après construire une montagne aux » Brotteaux, peu loin du sépulcre des muscadins : leurs veuves y vont » travailler pour donner le change sur leurs crimes. Décadi ensuite » on proclamera la constitution, le gouvernement révolutionnaire, » et la commune ne sera plus en état de siége. Le reste nous regarde» ra; tu peux croire que nous ferons aller, et ça ira... Nous avons bien » des aristocrates de libres, par je ne sais quel moyen; mais le sage » décret que la Convention vient de rendre pour incarcérer, bannir et » séquestrer les personnes et les propriétés des ennemis de la révolu» tion, va remédier à ces abus, et toutes les fois que l'on décrétera des » mesures vigoureuses contre ces coquins, cela équivaudra à des vic» toires complètes. »

Gravier reçut cette lettre le 10 mars, six jours après, et le jour même où la fête annoncée se célébrait à Lyon, avec une grande pompe, au milieu d'une population immense, avide de spectacles extraordinaires. Aux peuples, et sous tous les régimes possibles, il faut des fêtes, des émotions, du mouvement et du bruit; au peuple de France surtout, car l'inaction et le silence seraient pour lui des symptômes de mort; aussi dans tous les temps, les divers gouvernements français ont-ils toujours eu un programme tout prêt pour les grandes circonstances et les époques anniversaires périodiques, où il est nécessaire de faire sortir le peuple, de l'appeler dans la rue et de le faire danser sur la place publique. Louis XIV avait ses brillants carrousels, ses entrées triomphales dans sa bonne ville de Paris, et ses fêtes de Versailles; la Convention, sa terreur, ses saturnales et ses sanglants sacrifices. Napoléon, comme Louis XIV, avait aussi ses entrées triomphales, ses brillantes revues et ses *Te Deum;* la Restauration, ses processions et ses lauriers fanés par d'inconcevables catastrophes.

Revenons à la fête de l'Égalité. Le théâtre où devait se célébrer cette cérémonie était le vaste champ bordé de saules où la foudre de Collot d'Herbois avait entassé les cadavres des Lyonnais soldats du siége. On choisit ce lieu, non parce qu'il était plus vaste et plus commode que celui du grand camp, mais parce qu'en ce jour de fête le pied du peuple pourrait fouler la cendre des victimes et insulter aux tombeaux que ses représentants avaient creusés. Un monument construit avec une élégante simplicité, sur une montagne artificielle, ouvrage des citoyens de Lyon, présentait un aspect sévère, imposant, et rappelait par un emblème républicain les travaux de la Montagne de la Convention. Une statue colossale représentant l'Égalité, reposait au sommet de la montagne sur un piédestal arrondi.

Dès le matin, le bruit du canon, le son des tambours et des cloches annoncèrent l'ouverture de la fête, la population se répandit aussitôt dans la rue et se dirigea à flots pressés vers l'allée Perrache, où l'on avait fixé le lieu de rassemblement; ce point de réunion rappelait deux souvenirs aux Lyonnais, c'était sur cette étroite chaussée qu'un choc terrible avait eu lieu le 29 septembre précédent, entre les troupes de la Convention et les cavaliers de l'armée lyonnaise ; c'était par là que dix jours plus tard, les soldats de la République avaient fait leur entrée dans une ville abandonnée par ses plus vaillants défenseurs. Le cortége s'ébranla à neuf heures et demie. Un escadron de cavalerie ouvrait la marche, précédant deux pièces d'artillerie et un peloton d'infanterie. Un groupe de sans-culottes aux bras nus armés d'une pique, portait la table des droits de l'homme. Le décret qui établissait le gouvernement révolutionnaire était porté par un membre de chaque autorité constituée. La société populaire se groupait sous un fanon, sur lequel on avait peint l'œil de la surveillance, entouré de ces mots : *Le peuple vous observe*. Les comités révolutionnaires des diverses sections de la commune et des communes environnantes, portaient *un niveau*, emblème de l'égalité. Venaient ensuite les districts de la ville et de la campagne, l'administration du département, les juges de paix, les tribunaux, les municipalités de Commune-Affranchie et des communes environnantes. Les membres de la Commission temporaire, ceux de la Commission révolutionnaire, suivis de deux exécuteurs de la vengeance nationale, vêtus de rouge, à la grande barbe et aux bras nus, portant, l'un la hache de la terreur, et l'autre un fanon sur lequel on lisait cette inscription tracée en lettres couleur de sang : *La souve-*

raineté du peuple est vengée. Ces deux hommes, d'une haute taille, attiraient les regards et glaçaient les cœurs par leur aspect sinistre et farouche. Aux fêtes de la République, il fallait toujours quelque chose qui rappelât la terreur et la mort.

La terrible Commission s'avançait au pas de procession, escortée par un peloton d'infanterie, et suivie par la musique du bataillon du Jura, jouant à de courts intervalles les airs révolutionnaires qui desservaient également les victoires et les immolations judiciaires. Un groupe d'hommes et de femmes chantant, lorsque la musique se taisait, des hymnes à l'égalité et à la liberté, précédait des trophées militaires portés par des vétérans. S'avançaient ensuite un groupe d'enfants mâles, rangés sous un fanon sur lequel on avait écrit, *l'Espérance de la patrie;* un groupe de salpêtriers portant un guidon avec cette inscription : *Nous fabriquons la foudre qui doit anéantir les tyrans;* deux pièces d'artillerie, un troisième détachement d'infanterie, et un groupe d'ouvriers des deux sexes, de tous les arts et de tous les métiers, portant chacun un instrument de leur profession respective.

La musique du bataillon de la Montagne marchait devant un groupe de citoyens portant les bustes de Brutus, de Guillaume Tell, de Jean-Jacques Rousseau, de Pelletier, de Marat et de Challier, tous couronnés de feuillages, de lauriers et de chênes, et abrités sous un dôme formé par des drapeaux tricolores. Les familles des soldats volontaires tenaient à la main des couronnes et des palmes avec cette divise : *Elles sont destinées aux vainqueurs.* Immédiatement après, venaient les représentants du peuple en grand costume, saluant à droite et à gauche, du geste et du regard, la foule qui se pressait à leurs côtés; ils étaient entourés de vieillards et d'infirmes, placés dans des chars au-dessus desquels on avait tracé ces mots : *La République honore la vieillesse et le malheur.* Un bataillon d'infanterie, un groupe de nègres, de tout sexe et de tout âge, étroitement enchaînés les uns aux autres, enfin un corps nombreux de cavalerie, fermaient la marche, et formaient digue aux flots serrés de la population qui roulaient comme les vagues de l'Océan à la marée montante. Les deux quais du Rhône étaient bordés d'une foule d'hommes et de femmes; mais ce qui présentait un aspect étrange et sauvage, c'était des milliers de têtes qu'on apercevait à travers les ouvertures et les déchirures des maisons du quai, à moitié renversées par la bombe et le bou-

let des assiégeants, ou par la hache et le marteau des niveleurs. Ces ruines éloquentes, ces regards tristes et inquiets qui perçaient au milieu de ces ruines, témoignaient assez que, malgré les lois et les fêtes des hommes, l'égalité des rangs, des positions et de la fortune était impossible en ce monde.

De l'allée Perrache à la montagne artificielle construite aux Brotteaux, il n'y avait qu'une distance de deux kilomètres à franchir, pourtant la marche dura près de quatre heures et demie. Il était plus de deux heures lorsque le cortége arriva, au bruit du canon et au son des musiques militaires, au pied de la montagne. Sans rien changer à l'ordre de la marche, il se rangea tout aussitôt en demi-cercle, en face de la statue de l'Égalité trônant au sommet de la montagne. Le groupe des sans-culottes portant la table des droits de l'homme, et les membres de la société populaire, sortirent du rang avec les citoyens porteurs des bustes de Brutus, de Guillaume Tell, de Rousseau, de Lepelletier, de Marat et de Challier, et accompagnèrent les représentants du peuple à la place qui leur avait été réservée au pied de la statue de l'Égalité. Au signal donné, les militaires armés de piques coururent les réunir en faisceaux avec des guidons tricolores, emblême de l'égalité intime, symbole de l'union, qui devaient unir à jamais la grande famille républicaine. Alors un roulement général des tambours et une salve d'artillerie, donna le signal du plus profond silence, et le décret qui prononçait l'anéantissement de l'esclavage fut proclamé.

A peine cette lecture eut-elle été achevée, que les sans-culottes formant le groupe porteur des droits de l'homme, s'élancèrent au bas de la montagne, brisèrent les fers des esclaves noirs, et les conduisirent en triomphe dans les bras des représentants, qui leur dirent : « Au nom du peuple français, nous vous élevons à la dignité de » l'homme, et vous faisons citoyens. »

Un nouveau roulement de tambour rétablit le silence, et le cynique jacobin Dorfeuille s'élançant au faîte le plus élevé de la montagne, laissa tomber sur le peuple assemblé ces emphatiques paroles :

« Républicains,

» Vous venez d'entendre avec enthousiasme ce décret consolateur, » ce décret digne de vous, digne du Peuple-Dieu, dont il émane ; ce

» décret digne de la Montagne qui lutta si longtemps pour l'arracher » aux ennemis de la nature humaine. Ils ont disparu ces monstres » coalisés avec le trône et l'autel', ces monstres qui voulaient, sous le » nom de fédéralisme et de politique, républicaniser l'esclavage et la » royauté. Ils ont disparu comme la poussière que le vent balaie, ils » ont disparu, et le peuple a dit : « Plus de rois, plus de prêtres, plus » d'esclaves ; et les couronnes, les mitres et les chaînes, ont été bri- » sées, et l'humanité respire, et la liberté triomphe, et l'égalité com- » mence.

» Honneur à toi, peuple Français! honneur à toi, peuple vierge! » Tu viens de donner un grand exemple au monde; Sparte avait des » rois et des ilotes, Rome des patriciens et des esclaves, le Français » ne compte que des frères.

» Et vous, Guillaume Tel, Brutus, pères de la liberté, vous dont le » souvenir est la ressource des peuples et le fléau des rois, illustres » morts, jouissez de votre ouvrage. Vos âmes tout entières ont passé » dans nos âmes : oui, les Français ont juré comme vous d'immoler » les Gessler et les César de leur patrie. Oui, nous portons d'une main » les droits de l'homme pour le mortel opprimé, et de l'autre, le poi- » gnard de l'insurrection contre l'oppresseur. Et toi, soleil, époux de » la nature, annonce à l'univers le spectacle le plus imposant qu'aient » jamais éclairé tes regards. Annonce qu'il existe sur le globe une » terre où l'homme est l'égal de l'homme, un peuple qui par sa masse » donne l'impulsion à la raison universelle comme tu donnes, toi, par » la chaleur, la vie à la nature. Et si tu n'es pas un agent aveugle, un » instrument insensible, prends une part active à cette fête solen- » nelle; ajoute à notre force par tes moyens créateurs; fais germer, » fructifier, multiplier nos moissons, nourris nos soldats, protége la » République, verse la fécondité sur les sans-culottes et brûle tous les » tyrans. »

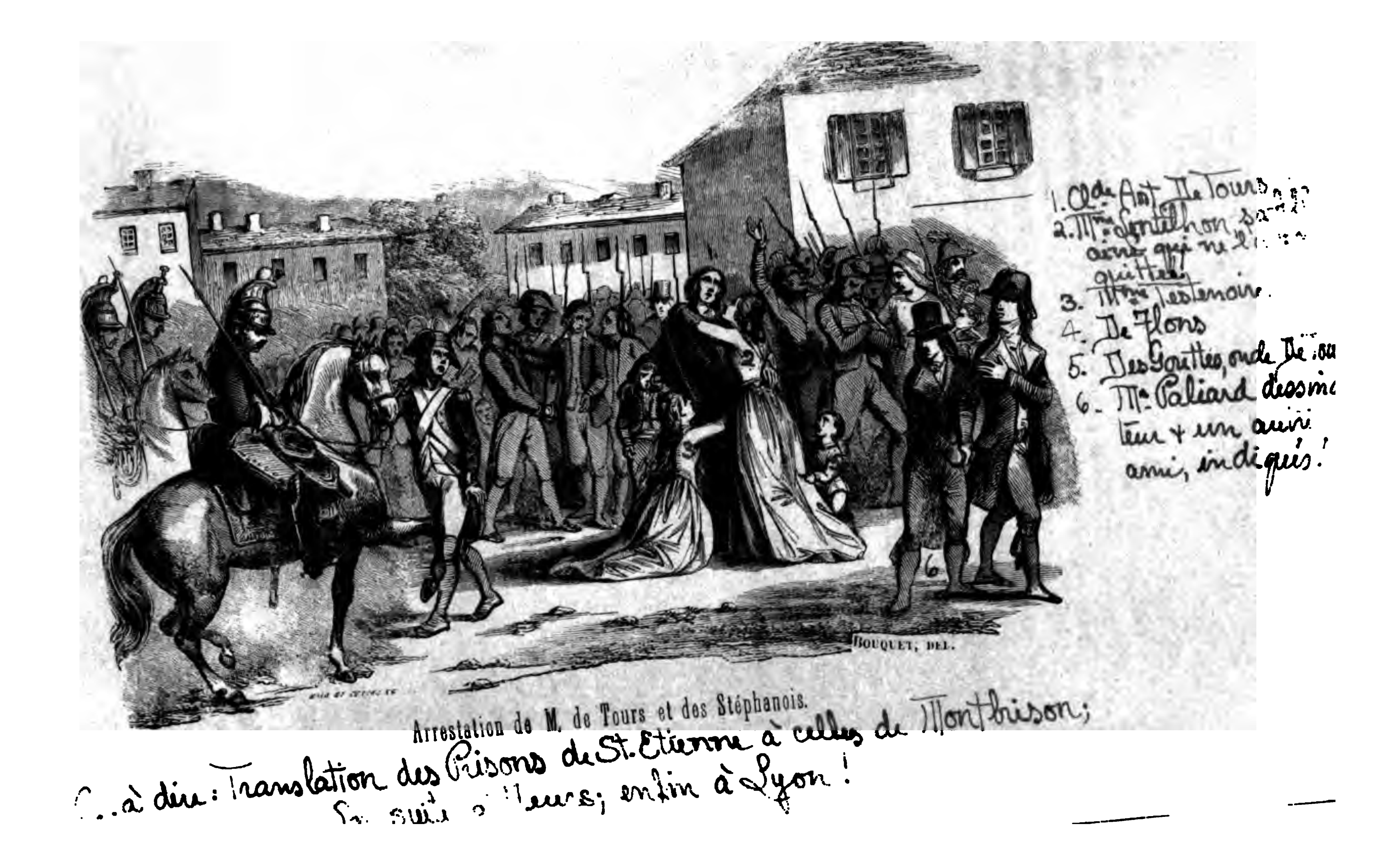
Ce discours, empreint d'une beauté sauvage et pittoresque, prononcé avec une grande puissance de voix, avec toutes les nuances et les intentions dramatiques qui caractérisent l'art oratoire, produisit un effet prodigieux sur la flexible imagination du peuple, qui salua longuement de ses acclamations les dernières paroles de Dorfeuille; il ne les interrompit même que pour écouter un nouvel orateur, le général des troupes de la garnison, qui venait à son tour faire acte de patrio-

tisme, et brûler devant l'idole un encens non moins révolutionnaire. « Braves frères d'armes, s'écria-t-il en s'adressant aux soldats qui l'en- » touraient, quels souvenirs touchants cette fête auguste ne réveille- » t-elle pas dans vos âmes! l'Égalité! voyez à ce nom seul les trônes » des tyrans s'écrouler, les peuples secouer le joug et tendre vers vous » des bras encore chargés de fers : non, tant qu'il respirera un tyran » sur la terre, tant qu'un seul de nos frères gémira sous l'oppression, » le triomphe de l'égalité n'est qu'imparfait. C'est à vous de l'assurer » à jamais. Vous avez brisé le sceptre des rois, c'est à vous d'achever » votre ouvrage. La trompette a sonné, l'ennemi nous provoque, la » patrie nous appelle, tout est dit pour des républicains. Nous vole- » rons à la victoire. »

A ce discours, applaudi par de grands cris de : *Vive l'égalité! vive la liberté!* succédèrent des chants, des hymnes patriotiques, et des danses vives et animées. Les nègres, qu'on venait de rendre libres, exécutèrent, à la manière de leur pays, un ballet figuré, où, sous des insignes allégoriques, une jeune femme représentant la Liberté joua le principal rôle.

Enfin, selon le programme de la fête, un vaste banquet civique couronna cette journée qui ne produisit pas un enthousiasme unanime, si nous en croyons le passage de cette lettre écrite à un député de la Convention par un chaud sans-culotte : « Je ne te dissimu- » lerai pas néanmoins que j'eusse désiré encore quelques degrés d'ex- » plosion et de chaleur dans cette masse immense de citoyens. Je me » rappelais ces belles fêtes que nous avons célébrées ensemble à Paris, » où la réunion du peuple présentait l'image d'un volcan enflammé, » exhalant avec fierté les feux d'un patriotisme brûlant; où pas un » seul citoyen n'eût osé déshonorer de son silence le passage de la » statue de la République et celle de l'Égalité : je ne te dirai donc pas » que cette fête ne m'ait pas laissé quelques regrets; mais tu n'ignores » pas non plus que le souvenir d'une grande faute laisse une impres- » sion triste et profonde dans l'âme du coupable, et j'aime à croire que » l'espèce de stupeur que j'ai encore remarquée sur bien des visages, » était plutôt l'abattement du repentir que la glace de l'indifférence. » Quoi qu'il en soit, mon ami, et malgré ces observations que *tu ne dois » cependant pas trop généraliser,* j'ai vu une belle fête conçue par le » patriotisme, exécutée par le génie, honorée par la présence du mal- » heur et de la vertu, et favorisée par tout ce qui peut embellir une





Arrestation de M. de Tours et des Stéphanois.

…à dire: Translation des Prisons de St. Etienne à celles de Montbrison; … ailleurs; enfin à Lyon!

» fête, un beau soleil, un beau site, et au milieu de toutes ces beautés » naturelles, cent mille hommes libres ou s'élançant vers la liberté. »

C'est à cet esprit d'indifférence, plutôt qu'à l'abattement du repentir, que l'on peut attribuer le retour des assassinats juridiques, interrompus depuis quelques jours. Fouché de Nantes, Delaporte et Meaulle écrivirent à la Convention, le 11 mars, le lendemain même de la fête que nous venons de décrire : que la justice aurait bientôt achevé son cours terrible dans la cité rebelle; ils allaient lancer sous la foudre les complices de la révolte lyonnaise qui pouvaient exister encore. Tout ce qui avait osé s'opposer à la République ne devait présenter aux yeux républicains que des cendres et des décombres. Passant ensuite à la description de la fête de l'Égalité, ils ajoutaient : que c'était sur les tombeaux de l'orgueil révolté et des priviléges oppresseurs qu'ils l'avaient célébrée, et qu'ils avaient proclamé le décret qui brisait les chaînes des hommes de couleur. Le tableau qu'avait offert la commission révolutionnaire suivie de deux exécuteurs de la justice nationale tenant en main la hache de la mort, avait excité les cris de la sensibilité et de la reconnaissance du peuple. Ils terminaient en demandant comme une chose souverainement juste et logique, à l'endroit de l'égalité, la répartition des immenses propriétés des Lyonnais. « Le peuple de Commune-Affranchie, disaient-ils, mérite que vous preniez un » nouvel intérêt à ce qui le touche; les égarements cruels où l'ont » plongé ses maîtres le réduisent aux souffrances et à la privation des » premiers besoins de la vie. Vous pouvez, citoyens collègues, les satis- » faire aisément; l'opulence qui fut si longtemps et si exclusivement » le patrimoine du vice et du crime est restituée au peuple. Vous en » êtes les dispensateurs. Les propriétés du riche conspirateur lyon- » nais, acquises à la République, sont immenses, et elles peuvent por- » ter le bien-être et l'aisance parmi des milliers de républicains.

» Ordonnez promptement cette répartition. Ne souffrez pas que des » fripons enrichis enlèvent dans des ventes scandaleuses les propriétés » des sans-culottes, le patrimoine des amis de la liberté. Le bonheur » public est dans votre pensée, dans vos résolutions, dans vos décrets; » ne faites rien à demi, osez les réaliser en entier. » Quatre-vingt-sept victimes périrent dans la décade qui suivit la célébration de la fête de l'Égalité; dans ce nombre figurent un avocat, ancien échevin, juge criminel, et membre du district de Saint-Étienne; Gerbes de Tours, âgé de cinquante ans et père de sept enfants. Son fils aîné avait pris fait et

cause pour les Lyonnais à l'époque du siége. La manière brillante dont il servit, en qualité de maréchal des logis dans la cavalerie lyonnaise, les actions d'éclat, de force et de courage qui le firent remarquer parmi les plus braves soldats de ce corps d'élite furent une des principales causes de l'arrestation de son père.

Gerbes de Tours fut arrêté en vertu d'une dénonciation portée contre lui par un misérable, nommé Pignon, dont il était le bienfaiteur et qu'il avait recueilli malheureux, avec la plus fraternelle générosité. Cet homme l'accusa d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires dans une réunion d'amis qu'il avait convoqués chez lui. Tout en approuvant la révolution de 1789, en ce qu'elle promettait d'améliorations au sort des peuples, de Tours blâmait avec sévérité les personnes et les actes qui détournaient le mouvement régénérateur de son but primitif et se plaisaient à l'égarer en des voies coupables et dangereuses. Du reste, c'était l'homme le plus intègre, le plus respectable et le plus respecté de tout le pays; aussi ce ne fut pas sans un profond sentiment de douleur qu'on apprit que les officiers municipaux Bidault, avoué, et Vignat, épicier, assistés d'un piquet d'infanterie, l'avaient arrêté dans son domicile au nom de la loi, et pillé son cabinet de tous les titres de famille et de fortune !

Cependant sa probité et sa loyauté étaient si généralement reconnues, qu'il obtint sans beaucoup de peine la faculté de se rendre à la prison, seul et sans escorte. Une circonstance providentielle permit que le geôlier de cette maison fût le cordonnier de sa famille, bon et excellent homme qui, s'il ne put sauver son client, lui procura tous les adoucissements que méritait sa position, au point de lui permettre d'aller souper tous les soirs avec sa famille. Malgré les instances des siens qui le pressaient de se mettre à l'abri par la fuite, il ne le voulut jamais, disant qu'une pareille démarche pourrait compromettre le bon et confiant Vanel; c'est ainsi que s'appelait le geôlier. De la prison de Saint-Etienne, de Tours fut transféré avec plusieurs compagnons d'infortune à celle de Montbrison par un affreux temps de brouillard et de givre; les consolations de plusieurs membres de sa famille qui l'entouraient, le dédommagèrent un peu de la brutalité des troupes chargées de son escorte. De Montbrison conduit à Feurs et traduit devant la commission révolutionnaire de cette ville, il fut condamné à mort sans avoir pu se défendre. Mais c'est à Lyon qu'il devait finir sa longue et pénible agonie. La commission révolutionnaire de cette ville confirma quelques jours après l'inique sentence, et la fit exécuter malgré un sursis

obtenu par un des neveux de la victime, Edme de Tours, qui s'était enrôlé dans la garde révolutionnaire pour avoir la facilité de sauver son oncle. Le jour de l'exécution de de Tours un grand cri partit au pied de l'échafaud, et une jeune fille tomba sans vie sur le pavé de la place : c'était un de ses enfants, qu'on emporta dans une maison amie de sa famille, où elle fit une longue et dangereuse maladie... Le désespoir ne tue pas toujours. C'était Pauline, sa fille aînée : Mme. Lentilhon !

Ce fut seulement à cette époque (le 16 mars), que les représentants du peuple osant donner cours à leur arrêté du 24 janvier précédent, par lequel ils avaient réduit les trente-deux comités révolutionnaires de section à neuf, les organisèrent ainsi d'après ces considérants :

« *Commune-Affranchie*, 26 *ventôse*, *l'an II de la République*
» *démocratique une et indivisible :* »

« Considérant que le grand nombre des comités révolutionnaires » établis dans cette cité est évidemment contraire à l'action prompte, » uniforme et énergique du gouvernement ; que la multitude des » membres qui les composent se dérobant dans la foule à la surveil- » lance de l'autorité supérieure, à la censure populaire, des ressenti- » ments individuels, des vengeances particulières, peuvent être impu- » nément exercés ; des passions basses et cruelles, satisfaites ;

« Considérant que le peuple, dans cet état de choses, se trouve né- » cessairement dans les tourments de l'inquiétude, dans les souf- » frances de l'oppression ; que la terreur, qui ne doit frapper que les » ennemis de la République, retentit au cœur des sans-culottes ; que » la sécurité, l'aisance et le bonheur ne sont réservés qu'à un petit » nombre de privilégiés ;

» Arrêtent ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

» Les trente-deux comités actuellement en activité sont supprimés ; » les scellés seront apposés sur leurs papiers, le dépouillement en sera » fait, et la conduite de chaque membre examinée, pour que le rapport » du tout soit fait et mis sous les yeux des représentants du peuple, » qui statueront ce qu'il appartiendra.

ART. II.

» Il sera créé sur-le-champ neuf comités qui remplaceront ceux qui » viennent d'être supprimés ; ils recevront les indemnités accordées » par la loi qui a établi les comités révolutionnaires ;

ART. III.

» Pour que tous les membres puissent connaître leurs devoirs et se » renfermer avec une scrupuleuse sévérité dans les bornes des pou- » voirs qui leur sont confiés, il sera donné à chacun une instruction » du comité du salut public avec les décrets de la Convention natio- » nale qui déterminent leurs fontions.

ART. IV.

» Les comités seront provisoirement organisés, ainsi qu'il suit :

Canton de l'Égalité (ci-devant la Fédération).

» Les citoyens

Rey.	Cock.	Clape.
Valderon.	Planche.	Poncet.
Pitra.	Renard.	Kisling.
Frian.	Roche.	Delilié.

Canton des Sans-Culottes (ci-devant de l'Hôtel-Dieu).

Josserand.	Lullion.	Valouis.
Fayet.	Côte.	Simon.
Rivière.	Belissant.	Saunier.
Revol.	Fabre.	Giraudon.

Canton de Challier (ci-devant de la Halle-aux-Blés).

Robert.	Imbert.	Mirallier.
Bonnard.	Brouet.	Morin.
Cimard.	Bernard.	Ruffard.
Faisant.	Rivière.	Gariot.

Canton de la Liberté (ci-devant de l'Hôtel-Commun).

Pernet.	Carras.	Bobot.
Francilléas.	Planche.	Gauthier.
Brière.	Descombes.	Baud.
Madinier.	Moulard aîné.	Bertholon.

Canton de la Convention (ci-devant de Nord Est).

Cheydel.	Richardet.	Ozanne.
Cinquin.	Cochet.	Passeron.
Laurent.	Sibuet.	Desroches.
Laroche.	Thibaudier.	Charreton.

Canton de Marat (ci-devant de Nord-Ouest).

Nicolas.	Machissot.	Vincent.
Ferrière.	Angremy.	Magrini.
Guillot.	Martin.	Peyrard.
Passot.	Thibaudier.	Lombard.

Canton de Lepelletier (ci-devant de la Montagne).

Dumas.	Boiron.	Cuchet.
Assadas.	Manessy.	Vigouroux.
Brochot.	Clément.	Escoffier.
Blanc.	Thévenet.	Eaubecourt.

Canton de la Raison (ci-devant de la Métropole).

Leclerc.	Fontaine.	Molard.
Pignard.	Besson.	Bouquet.
Combet.	Prat.	Bruneton.
Gâche.	Dutelle.	Jarosson.

Canton de la Montagne (ci-devant du Gourguillon).

Poupée.	Giron.	Marou.
Paty.	Desbuttes.	Viallet.
Rebet.	Muguet.	Catel.
Tillet.	Lambert.	Pallouis.

ART. V.

» Le lieu des séances des comités est fixé :

» Pour le canton de l'Égalité, dans la maison Dervieux-Varrey, rue » dite Saint-Joseph ;

» Celui des Sans-Culottes, dans la maison dite de Saint-Pothin, » rue Challier ;

» Celui de Challier, dans la maison Bourguis, rue Grenette ;

» Celui de la Liberté, dans la maison Monier, place du Plâtre ;

» Celui de la Convention, dans la maison des Ursules, rue Vieille-» Monnaie ;

« Celui de Marat, dans la maison de la Déserte ;

» Celui de Lepelletier, dans la maison Paillasson, place Saint-Lau-» rent ;

« Celui de la Raison, dans la maison de la ci-devant Manécanterie ;

« Et celui de la Montagne, dans la rue des Forges, n° 12.

ART. VI.

« La municipalité est chargée sous sa responsabilité de mettre à » exécution sur-le-champ le présent arrêté sous la surveillance de la » commission temporaire.

Les représentants du peuple,

» FOUCHÉ de Nantes, DELAPORTE, MEAULLE. »

Par un autre arrêté lancé quatre jours après et mis aussitôt à exécution, sous le prétexte que le trop grand nombre d'autorités établies dans une même ville, était aussi contraire au grand principe de l'égalité, que dangereux pour les libertés publiques, les mêmes proconsuls transportèrent l'administration du département à Villefranche, le tribunal criminel à Neuville, l'administration et le tribunal du district de la campagne à Saint-Genis, appelé depuis peu Genis-le-Patriote. Ils déclarèrent en outre que tout membre qui donnerait sa démission se déclarerait suspect lui-même par ce fait. Les seuls pouvoirs conservés à Lyon se bornaient à l'action de l'administration du district de la ville, au tribunal civil, au conseil général de la commune et aux neuf comités révolutionnaires organisés précédemment. Voulant enfin porter le dernier coup à l'influence hostile qui consistait dans les moyens agissants, dirigés contre eux par les membres de la municipalité et du club central, souverains absolus de la société populaire, les proconsuls prononcèrent, le 26 mars, la dissolution de la société populaire.

On voit, d'après leur arrêté despotique, qu'ils en étaient venus à ce point d'alarmes, d'inquiétudes secrètes et de ridicules paniques, que l'ombre seule de leurs frères en révolution, leur faisait peur; ils ne voyaient partout que des conspirateurs et des contre-révolutionnaires : on leur aurait dit que Pitt et Cobourg se trouvaient dans la ville cachés sous la livrée du sans-culottisme, qu'ils l'auraient cru sur la foi de leur facile naïveté.

La dissolution de la société populaire n'est pas un des faits les moins curieux de cette époque. Voici l'arrêté en vertu duquel elle fut prononcée :

« Considérant que l'exécution rigoureuse et soutenue du décret qui » établit le gouvernement révolutionnaire, ne peut être négligée un » instant dans cette circonstance sans compromettre le salut du peu-

» ple : que ce gouvernement seul peut, par son action nerveuse et » rapide, foudroyer d'un seul coup cette horrible conspiration qui » enveloppait la liberté, et dont la commotion se fit sentir simulta- » nément sur tous les points de la République ;

» Considérant que le premier but de la conspiration était de briser » tous les ressorts de la confiance publique, tous les liens de l'har- » monie sociale ; de soulever toutes les passions atroces, tous les for- » faits sanglants contre la volonté générale ; de renverser l'autorité » souveraine en l'avilissant, d'amener le trouble, le brigandage, et » ce chaos épouvantable où les bons citoyens, désespérant du salut » et du bonheur de la liberté, n'auraient plus qu'à s'ensevelir sous » les ruines de la patrie ;

» Considérant que les conjurés, pour masquer leurs desseins per- » vers des couleurs républicaines, avaient établi le foyer de leurs li- » berticides complots dans le sein même des sociétés populaires, cor- » rompu les membres qui pouvaient y avoir plus d'influence, et qui, » fidèles au système de la conjuration, cherchaient, par des discours » insidieux, à tromper le peuple sur la volonté du gouvernement, à » lui ôter sa force et sa puissance, en accusant successivement ses » membres les plus ardemment dévoués à la cause populaire, et se » flattant déjà de l'affreux espoir de les couvrir tous du voile funèbre » du soupçon, jusqu'à ce qu'il ne fût plus permis de croire à la vertu, » et que le vice et le crime pussent exercer impunément leur exé- » crable empire ;

» Considérant que la société de Commune-Affranchie, qui ne devait » être formée que d'un petit nombre de patriotes reconnus et épurés, » s'est accrue tout à coup d'une foule d'hommes qui, par leurs dis- » cours, leurs motions, leur acharnement et leurs fureurs contre les » vrais révolutionnaires, démontrent chaque jour, d'une manière plus » évidente, que des inclinations basses et monarchiques agitent leurs » âmes ; que la révolte est au fond de leurs pensées ; que les uns par » ineptie, les autres par malveillance sont les instruments de la con- » juration ; qu'à l'exemple des conjurés, ils voudraient substituer des » autorités anarchiques, fédéralistes au gouvernement ; l'audace, » l'intrigue et la dépravation aux vertus républicaines, à la bonne » foi et à la morale publique ;

» Considérant que plusieurs membres ont porté l'excès de leurs » emportements, de leur impudence, jusqu'à provoquer, dans le dé-

» lire de leurs divagations, de leurs calomnies, l'insurrection contre » la représentation nationale, contre le gouvernement; qu'on a es- » sayé de persuader que la Convention dévorerait tous les biens des » condamnés, et que la misère serait toujours le partage du peu- » ple; que les arrêtés des représentants, notamment ceux qui sup- » priment le plus grand nombre des comités révolutionnaires qui, » par leur masse oppressive, pesaient douloureusement sur tous les » citoyens, et qui ordonnent la translation de plusieurs autorités dans » les communes environnantes, y ont été présentés comme des or- » donnances de Pitt et de Cobourg, et que les tribunes qui applau- » dissaient à la sagesse et à la vérité des principes qu'ils renfer- » maient, et qui se réjouissaient de voir diminuer le nombre de » leurs maîtres, ont été grossièrement rappelées à l'ordre;

» Considérant que ces criminelles accusations, faites au moment » même où la Convention vient de décréter le partage des biens des » rebelles entre les patriotes, où la société avait sous les yeux une » lettre des représentants qui appelait l'indulgence et la générosité » nationale sur cette ville rebelle, qui intéressait la Convention en fa- » veur de la classe touchante du peuple, démontrent assez que l'in- » tention de ces hommes qui flattaient le peuple, qui se disaient ses » amis, comme ils furent ceux de Challier qu'ils laissèrent lâchement » égorger, comme ils furent celui de Gaillard, dont ils ont voué la » mémoire à l'exécration, n'avait pour but que de le révolter une se- » conde fois, de l'avilir pour perpétuer ses malheurs et leurs féroces » jouissances;

» Considérant enfin que cette société a nommé dans son sein, au » mépris de l'article XVII, section III, du décret qui établit le gou- » vernement révolutionnaire, un comité central de surveillance, dont » la majorité, composée des membres des autorités constituées, sem- » ble avoir réservé, à l'instar du congrès départemental, toute son » activité contre tout ce qui porte un caractère républicain, contre » tous les patriotes envoyés par la société des Jacobins de Paris et des » divers départements pour arracher le peuple de Lyon à l'oppres- » sion de ces tyrans, et anéantir le reste de la rébellion qui semble » s'être réfugiée dans le cœur de tous les faux patriotes;

» Arrêtent ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

« L'administration du district de Commune-Affranchie, le tribunal,
» le conseil général de la commune, les neuf comités révolutionnai-
» res sont les seules autorités permanentes conservées dans cette com-
» mune.

ART. II.

» L'administration du département, le tribunal criminel, l'admi-
» nistration et le tribunal du district de la campagne, seront tenus de
» transférer leurs bureaux dans les communes indiquées par l'article
» suivant, dans l'espace d'une décade, sous peine d'être considérés
» comme rebelles à la volonté nationale.

ART. III.

» L'administration du département sera établie à Commune-Fran-
» che (Villefranche), le tribunal criminel à Neuville, l'administration
» et le tribunal du district de la campagne à Genis-le-Patriote.

ART. IV.

» Tout membre qui donnera sa démission sera déclaré suspect.

» *Les représentants du peuple*,

» FOUCHÉ de Nantes, DELAPORTE, MEAULLE. »

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME SECOND.

Pages

CHAPITRE PREMIER. Séance solennelle. — Belles paroles de Précy.—Lettre de Kellermann. — Réponse des Lyonnais. — Résultat de la mission du citoyen Pâris. — Entrevue nocturne de Précy et de Pâris.—Départ de Pâris et harangue du président du comité de surveillance et de salut public. — Bemani. — Colère des représentants du peuple. — Les Lyonnais parlent en maîtres. — Combats de la Croix-Rousse.—Arrêté des représentants contre Lyon.—Perplexité de Kellermann.—Sa lettre aux représentants du peuple. — Scène violente. — Son départ pour les frontières. — Progrès des ennemis. — Succès de Kellermann. — Son retour sous les murs de Lyon.

CHAPITRE II. Fêtes scandaleuses au château de La Pape. — Bulletin du département de Rhône-et-Loire. — Les acteurs du théâtre des Célestins. — Protestation. — Courage du comique de la troupe et sa présence d'esprit. — Succès des armes lyonnaises. — Organisation intérieure. — Héroïsme des femmes. — La section Simonneau. — Bataillon de domestiques. — Des prêtres soldats. — Le général Précy visite les postes avancés. — Gingenne, Saint-Pierre et Saint-Laurent.— Le cimetière de Cuires. — Le capitaine Verdun. — Le Pierrot. — Le canonnier Rater. — Générosité de Précy. — Adresse de Rater. — Mort du colonel Jossinet. — Combat de Pierre-Bénite. — Bulletin du 19 août. — Beau fait d'armes. — Les arquebusiers. — *Ultimatum* de Dubois-Crancé. — Réponse des Lyonnais. 16

CHAPITRE III. Bombardement. — Message des représentants du peuple à la Convention. — Générosité des Lyonnais. — Atrocités de leurs adversaires. — Barbarie de Dubois-Crancé. — Proposition de représailles. — Deboze. — Arrêté des représentants contre les déserteurs. — Reprise du bombardement. — Incendie. — L'Hôpital. — Dévouement sublime des sœurs hospitalières. — Explosion de l'Arsenal. — Attaque de la Croix-Rousse. — Prise de la redoute Panthod. — Lettre des représentants à la Convention. — Mensonge et calomnie. — Justification de Dubois-Crancé sur un point historique. — Pourparlers entre les assiégeants et les assiégés. — Continuation des hostilités. — Manœuvres des Jacobins. — Sanglante exécution. — Création d'une

Pages

commission militaire. — Proclamation du général Précy. — Sombre tableau. 33

CHAPITRE IV. Trait courageux des habitants de Vernaison. — Action glorieuse de l'expédition lyonnaise dans le Forez. — Mort du maire Laplagne. — Prise du général Nicolas. — Combat de la grange des Grandes-Flaches. — Mort du vieux Laferté. — Défaites. — Servan est fusillé. — Continuation du bombardement. — Belle proclamation du général Précy. — Combat et travestissement. — Les troupes de la Convention prises dans leur propre piége. — Courage et persistance du peuple de Lyon. — Les femmes se distinguent. — Le chien Pluton. — Augmentation des forces ennemies. — Bosquillon. — Tentative malheureuse. — Dujast et Laurençon. — Passage du Rhône. — Désintéressement. — Récompense promise. — Les bleus. — Sépulture des morts. — Fatal effet des guerres civiles. — Arrivée de la garnison de Valenciennes. — Tentative d'empoisonnement sur la personne de Précy. — Préméditation de meurtre sur celle de son neveu. — Divers jugements de la commission militaire. 50

CHAPITRE V. Progrès du parti royaliste. — Conseil de guerre. — Harangues de Précy. De Virieu. — Envoyé secret du comte d'Artois. — Conférence à la Pape. — Charcot. — Mission dangereuse. — Belle résolution de Précy. — Colère de Dubois-Crancé. — Déception. — Arrivée de la garnison de Valenciennes. — Reprise des hostilités. — Beau caractère de Précy. — Son sang-froid, son courage. — Belle action du citoyen Tourtoulon. — Revers devant la redoute de Salvagny. — Retraite de Grézieux. — Opérations militaires du Forez. — Saint-Étienne est évacué. — Démission du maire Praire-Royet. — Entrée des troupes conventionnelles à Saint-Étienne. — Passage de la Loire. — Arrivée à Montbrison. — Marche sur Feurs. — Bataille de Salvizinet. — Victoire. — Belle résistance d'un soldat républicain. — De Chapuy de Maubon. — Incendie du château de Montrond. — Bal. — Défaite de Chazelle. — Atrocités. — Départ de Duerne. — Démembrement de l'armée Forézienne. — Ordre de marche. — Du Rosier, commandant en chef la cavalerie. — Arrivée à Lyon. — Réception. — Réjouissances. — Postes d'honneur. 71

CHAPITRE VI. Émigration. — Arrêté des représentants du peuple à ce sujet. — Combat et surprise de la Loge du Change. — Vengeance des vainqueurs. — Situation des camps évacués. — Continuation des hostilités. — Action d'éclat. — Pitiot. — Deboze. — Le chasseur Vial. — Correspondance originale. — Demande et réponse. — Déjeuner. — Les hussards de Berchigny. — Défaite de Grézieux. — Prise de la maison de Neyrac. — Le canonnier Tamen. — Mort de l'adjudant-général Coindre. Facétie du général Guy-Coustard. — Réponse de Précy. — Belle atti-

Pages.

tude des Lyonnais. — Blocus complet de la ville. — Destitution de Kellermann. — Proclamation de Châteauneuf-Randon aux Lyonnais. — Réponse. — Écrits de Dubois-Crancé et de ses collègues. — Le général Lestrade. 92

CHAPITRE VII. Horrible situation de Lyon. — Famine. — Projet hardi. — Trahison. — Affaire de la Duchère. — Combat de la Duchère. — Mention honorable mise à l'ordre du jour de l'armée lyonnaise. — Beau trait de Marie Adrian. — Les arquebusiers. — La belle Cochet; le jeune de Chavannes. — Singulière mission. — Belles paroles du président Montviol; position des prêtres insermentés; leur influence pendant le siége. — Prières. — Redoute Béchevelin. — Reprise du bombardement. — Prise du pont d'Oullins. — Attaque du camp retranché du général Piron. — Arrivée du général Doppet. — Ses premières dispositions.— Perte de la redoute du cimetière de Cuires. — Heroïque résistance. — Proclamation. — Beau fait de Deboze. 113

CHAPITRE VIII. Attaque du poste du centre. — Héroïque résistance. — La redoute Gingenne. — Gingenne a la cuisse cassée par un boulet de canon. — Belles paroles. — Projet d'attaque. — Trahison. — Le caporal Truchet. — Dispositions de Précy. — Journée du 29 septembre. — Les Brotteaux. — La porte Saint-Just. — Le pont de la Mulatière ; de la Rochenégli et de L. — Belle harangue du général Précy. — Mort de Durosier et de Bouillou de Chanzieux. — Charges de la cavalerie lyonnaise. — Belle conduite de l'infanterie et de l'artillerie. — Triple victoire. — Champ de bataille. — Belles actions. — Le 1er octobre, discorde aux camps des assiégeants. — Observations du général Rivaz sur l'escalade projetée de Fourvières. — Rappel de Dubois-Crancé, de Gauthier et de Chateauneuf-Randon. — Lettre du comité de salut public à Couthon. — Préparatifs pour une attaque définitive. 135

CHAPITRE IX. Projet d'une sortie. — Position des assiégés. — Derniers efforts du général Précy. — Proclamation de Couthon, Maignet et Laporte. — Réponse des Lyonnais. — Deux proclamations d'un général lyonnais. — Convocation des sections. — Progrès menaçants des Clubistes. — La citoyenne Rameau. — Le comédien Fillion. — Le chirurgien Bénard. — Belle proposition de Beraud, repoussée par J. Soullier. — Motion de J. Soullier. — Discours de Précy. — La sortie est arrêtée. — Réunion des sections. — Députation lyonnaise. — Arrivée des députés à Sainte-Foy. — Couthon. — Conditions de la capitulation. — La sortie. — Retour des députés Lyonnais. — Le bataillon de la Côte-d'Or. — Combat de la porte de Trion. — Deux frères d'armes. — Fin du siége. — La nuit de la sortie. — Le parc de la Claire. — Messe de la sortie. — Organisation de l'armée. — Mauvais

Pages.

présage. — Harangue de Précy. — Départ. — Ordre de marche. — Mort de Burtin de la Rivière. — Un muscadin meurt et ne se rend pas. — Destruction de l'arrière-garde. — Mort du général de Virieu. — Perte de la caisse militaire. — Escarmouches et combats. — Présence d'esprit de cinquante cavaliers Lyonnais. — Passage á Poleymieux. — Fâcheuse scission. — Passage à Chasselay, à Morancey, Alix. — Trahison du Bois-d'Oingt. — Le maire Pin. — Passage à Bagnoles. — Le capitaine Antoine. — Saint-Vérand. — Désespoir des Lyonnais. — Modération de Précy. — Générosité des hussards. — Atrocités des paysans. — Les bois de Saint-Romain. — Scène solennelle. — Un prêtre. — La bénédiction. — Mort de Reysié. — Dernier combat. 152

Chapitre X. Fin de la sortie. — Continuation du récit du général. — Girard et Gorgeret. — Arrivée à Violay. — Catherine Gourdiat. — Un repas des fugitifs. — Jarrier, Legoux, Madinier et Peyronnet. — Les prisonniers lyonnais à Saint-Romain-de-Popée. — Menaces des paysans. — Générosité des troupes de ligne. — Chaîne des prisonniers dirigés sur Lyon. — Arrivée au faubourg de Vaise. — La prison de Saint-Joseph. — Entrée des troupes assiégeantes. — Premières dispositions. — Proclamation du général Doppet. — Généreuse attitude des troupes républicaines. — Entrée des représentants. — Leur proclamation. — Rétablissement de l'ancienne municipalité. — Désarmement des citoyens. — Décret à ce sujet. — Discorde des représentants du peuple. — Réinstallation du club central. — Réorganisation des comités particuliers. — Sage décret des représentants. — Les prisons pleines. — Commission militaire. — Commission de justice populaire établie à Lyon et à Feurs. — Premières fusillades. — Courage des condamnés. — Impatience du club central. — Javogues. — Horrible harangue. 183

Chapitre XI. Discours de Javogues. — Les craintes qu'ils inspirent. — Alarmes et décret de Couthon. — Listes de proscriptions déposées par Dubois-Crancé sur le bureau de la Convention. — Lettre de Couthon à Saint-Just. — Son opinion sur les Lyonnais. — Remplacement des juges de paix. — Mise de la ville en état de siége. — Arrêté du 25 octobre. — Les façades de Bellecour et le château de Pierre-Scise voués à la destruction. — Discours de Couthon à ce sujet. — Tordeix, directeur des démolitions. — Mécontentement du peuple Lyonnais. — Arrestation d'une femme âgée. — Solde des démolisseurs. — Arrêté des représentants contre les vols des démolisseurs. — Continuation des fusillades. — Comité révolutionnaire. — Les suspects. — Lettre des représentants aux membres du club central. — Dorfeuille. — Oraison funèbre de Challier. — Orgie. — Inauguration

Pages.

de la commission de justice populaire. — Discours d'ouverture prononcé par Dorfeuille. 202

CHAPITRE XII. Aspect de la salle où la commission de justice populaire tenait ses séances. — La bonne et la mauvaise cave. — La première victime condamnée par cette commission. — Dutroncy. — Décret concernant les citoyens Frèrejean. — Madame Loras devant Couthon. — Collot-d'Herbois et Fouché. — Lettre de Collot-d'Herbois. — Arrivée de plusieurs Jacobins étrangers à Lyon. — Décret et proclamations.— Apothéose de Challier.— Procession de l'âne.— Challier divinisé. — Lettre de Fouché. — Description de la procession de l'âne par Dorfeuille. — Création de la commission temporaire de surveillance républicaine. 223

CHAPITRE XIII. Catéchisme républicain. — Les dix commandements de la République. — Les six commandements de la Liberté. — La délation. — Le séquestre. — Le gardiateur. — Caprices des représentants du peuple et levée des scellés. — Activité des démolitions. — Invention du diable et des prêtres. — Apostasie du curé Berthinier. — Décret contre un portrait de Louis XIV et un Christ. — Envoi du buste de Challier à la Convention. — Lettres de Collot-d'Herbois et de Fouché. — Arrêté relatif aux souliers neufs et aux habits bleus. — Création de la commission révolutionnaire. — Arrivée de l'armée révolutionnaire. — Un numéro du journal de Dorfeuille. — Invitation de Dorfeuille. — Mitraillade du 4 décembre. — Indignation du peuple de Lyon. — Proclamation des représentants du peuple. — Fusillade des 240. — Scènes de carnage. — Boucheries humaines. — Effets des guerres civiles. — Le teinturier Laroche. — Exécutions à Feurs. — Javogues. — Courage des victimes. — Beaux traits. — Les deux Rochefort. — Fusillade du 28. 240

CHAPITRE XIV. Lettre d'Achard à Gravier. — Achard et Collot-d'Herbois. — Indignation du colonel Beaumont. — Son arrestation. — Insurrection du 9e dragons. — Mise en liberté du colonel. — Conflits entre les troupes de ligne et les soldats de l'armée révolutionnaire. — Chasse aux suspects. — Proscription des signes de deuil. — Mesures contre les solliciteuses. — Supplice horrible. — Beaux exemples de courage et de sang-froid. — Vie de la prison. — Banquet patriotique. — Évasion de quinze prisonniers. — Beaux traits de générosité. — Nolhac. — Couchou père et fils. — Piété filiale. — Visites domiciliaires dirigées contre les Condés. — Sang-froid de Porral — Arrestation de plusieurs fugitifs. — Emprisonnement des deux concierges de l'Hôtel-de-Ville. — Rigueurs contre les prisonniers. — Dévouement de Bodjer. — Amitié fraternelle. — Belles paroles du sergent Faure. — L'abbé Forestier. — Histoire romanesque. — Arrêté du conseil municipal de Commune-Affranchie. —

Pages.

La ci-devant paysanne. — Soufflet et jolie main. — Dévouement malheureux de femme. — Mort de madame Cochet. — Les trois Clérico de Janzé. — Leurs adieux. — Lettre de Pillot à Gravier. — Lettre de Jérôme Gillet à Robespierre. 264

CHAPITRE XV. Lettre des représentants du peuple à la Convention le 6 décembre. — Tragédie de la place publique. — Claque soldée. — Kisling directeur de la claque. — Les Lyonnais innocents des crimes de la terreur. — Manœuvre habile des royalistes. — Arrêté contre les moustaches des citoyens non militaires. — Députation lyonnaise à la Convention. — Adresse rédigée par Fontanes. — Dénonciation contre Collot-d'Herbois. — Visites domiciliaires à Commune-Affranchie. — Défense de Collot-d'Herbois. — Ses succès à la Convention et aux Jacobins. 294

CHAPITRE XVI. Fête pour célébrer la prise de Toulon. — Lettre de Fouché de Nantes à Collot-d'Herbois. — Suicide du jacobin Gaillard. — Suicides d'un prêtre renégat et d'un soldat de l'armée révolutionnaire. — Fête de la raison à Saint-Étienne. — Mort de Marie-Adrian. — Derniers moments de Terrasson. — Actes féroces — Évasions. — Le capitaine Doxa. — Le négociant Grivet. — Le sculpteur Chinard. — Dangers de peste. — Mesure prise à ce sujet. — Sage arrêté des représentants du peuple. — Supplice de trente-deux citoyens de Moulins. — Ridicules exécutions par contumace. — Fin de l'année 1793. — Redoublement de persécution contre les prêtres. — Nombreuses rétractations. — Mort et rétractation de Lamourette, ci-devant évêque constitutionnel de Lyon. 320

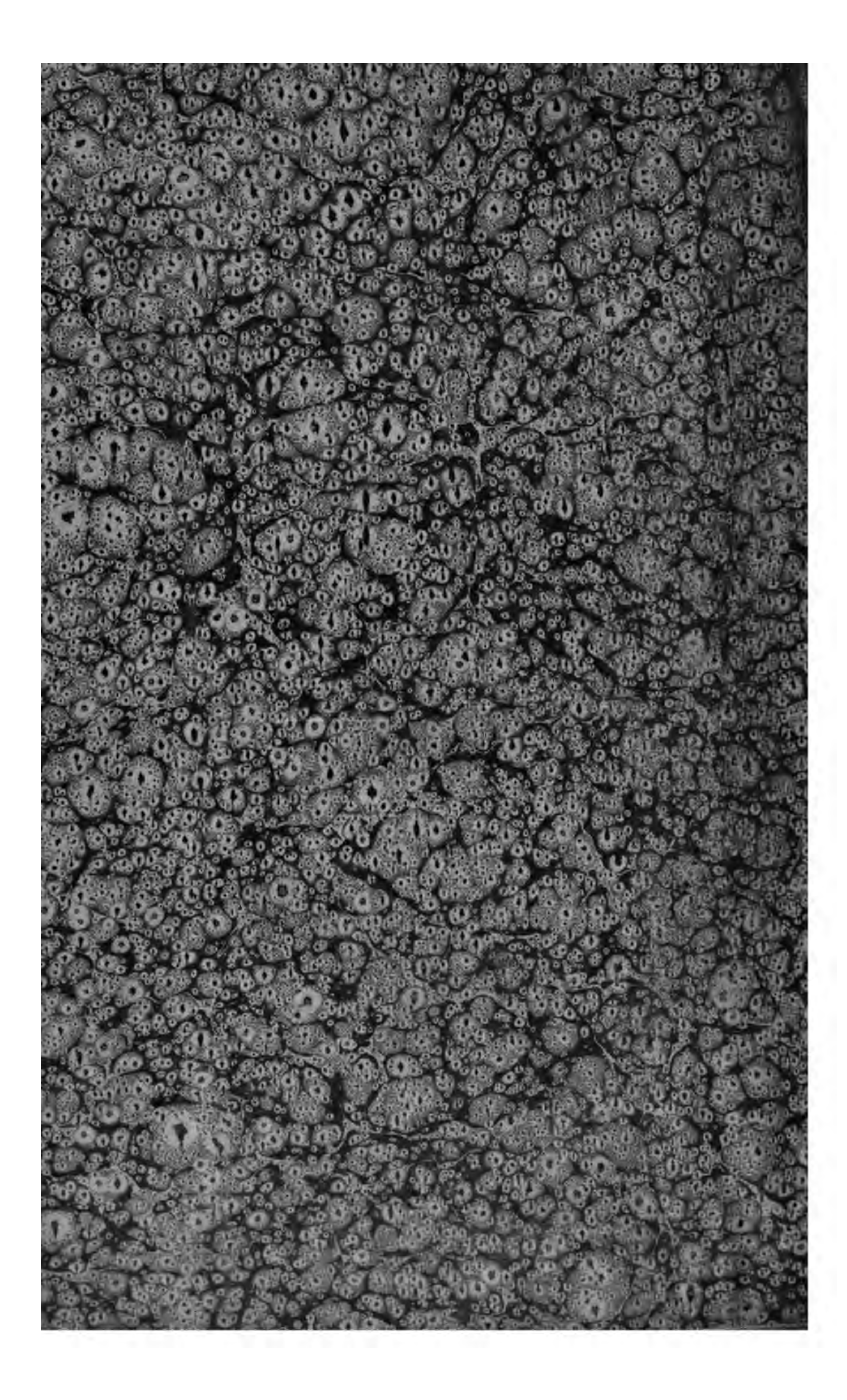
CHAPITRE XVII. Mort des prêtres Fraize, Aurouze, Olivier et du jésuite Daniel Dupleix. — Arrêté contre les livres de prières et les images de dévotion. — Mandement du vicaire-général. — Supplice de plusieurs Lyonnais enrôlés, après le siége, dans les troupes républicaines. — La fête des Rois à Commune-Affranchie. — Exécution par contumace des souverains de l'Europe. — Discorde entre les troupes de ligne et l'armée révolutionnaire. — Provocations, cartels. — Banquet de réconciliation. — Manque de tact des représentants. — Arrêté militaire. — Division entre la commission temporaire et la municipalité. — Remplacement d'Albitte par Meaulle. — Manœuvre perfide de la commission. — Réduction des comités révolutionnaires. — Arrêté concernant les billets de sortie de l'hôpital. — Ajournement de la fête de la Raison. — Louise Marmet. — La sœur Gallois — Françoise Michalet. — Exécution de 12 femmes et d'un prêtre. — Mort de Matthieu Gachet.—Évasion du capitaine Barbier.—Mouvement rétrograde de Grenoble dans la voie révolutionnaire. — Arrêté du conseil général de Commune-Affranchie à ce sujet. — Lettre d'Emery. — Le

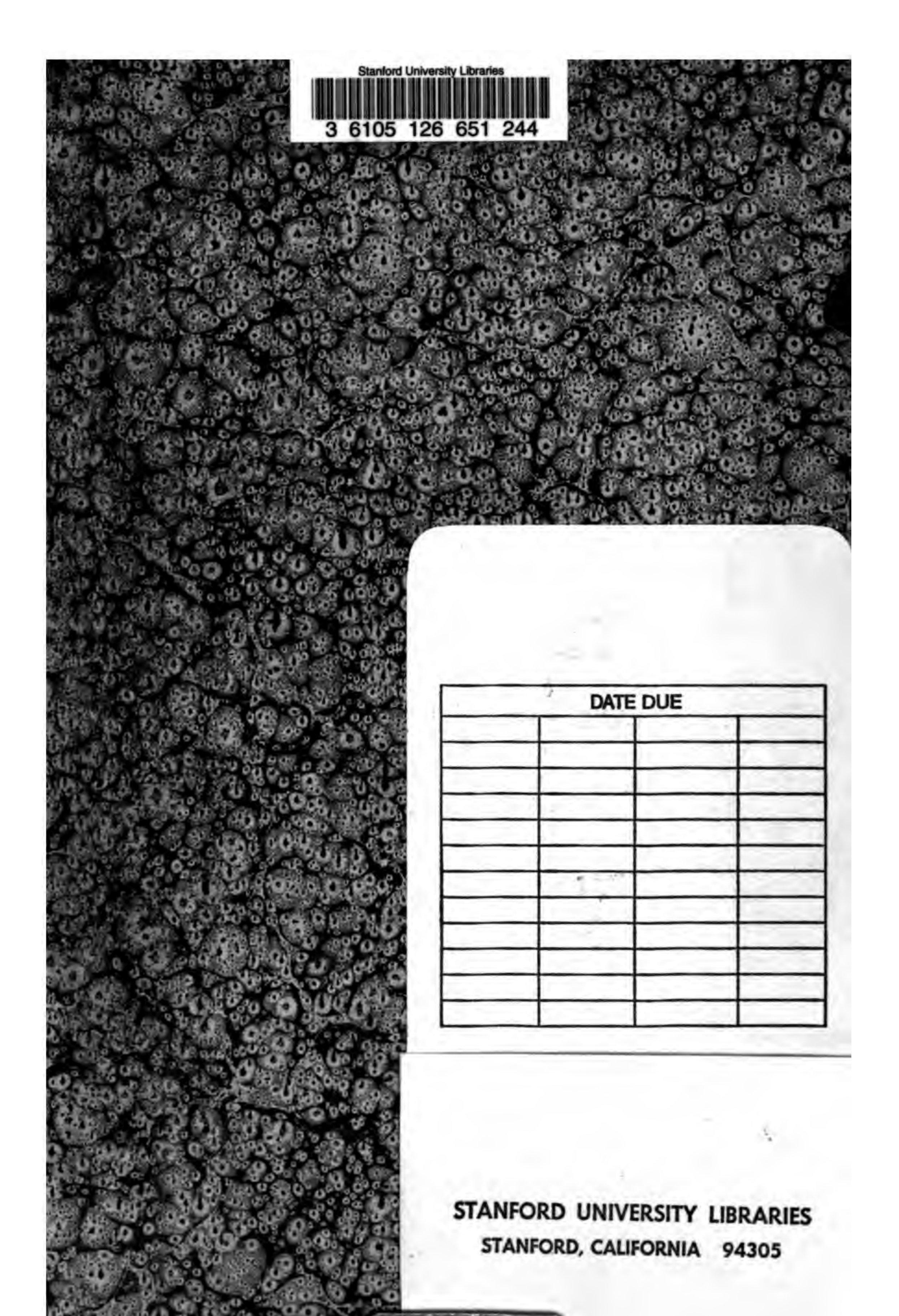
Pages.

canonnier Candi. — Achard à la société populaire. — Dissidence au camp de la Montagne. 345

CHAPITRE XVIII. Chansons. — Résignation des prisonniers. — Bouts-rimés. — Épître galante et politique du poète Berchoux. — Un pamphlet. — Impressions de voyage du Juif-Errant. — Albitte envoie des victimes de Bourg à Lyon. — Sa lettre d'avis. — Mort courageuse de l'officier de Meillonat. — Mort dramatique de l'avocat Balleydier. — Organisation du gouvernement révolutionnaire. — Lettre des représentants du peuple sur la situation de la ville. — Félicitations du ministre de la république de Genève. — Belle conduite des habitants de Givors. — Inquiétudes des représentants. — Dénonciations contre eux. — Relâche au champ des fusillades. — Lettre écrite à la Convention par les représentants. — Fête de l'Égalité. — Reprise des exécutions. — Arrestation de Gerbes de Tours. — Sa translation à Lyon. — Sa mort. — Piété filiale. — Organisation des neuf comités révolutionnaires. — Déplacement de plusieurs administrations. — Dissolution de la société populaire. 373

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.




Stanford University Libraries
3 6105 126 651 244
DATE DUE
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305

